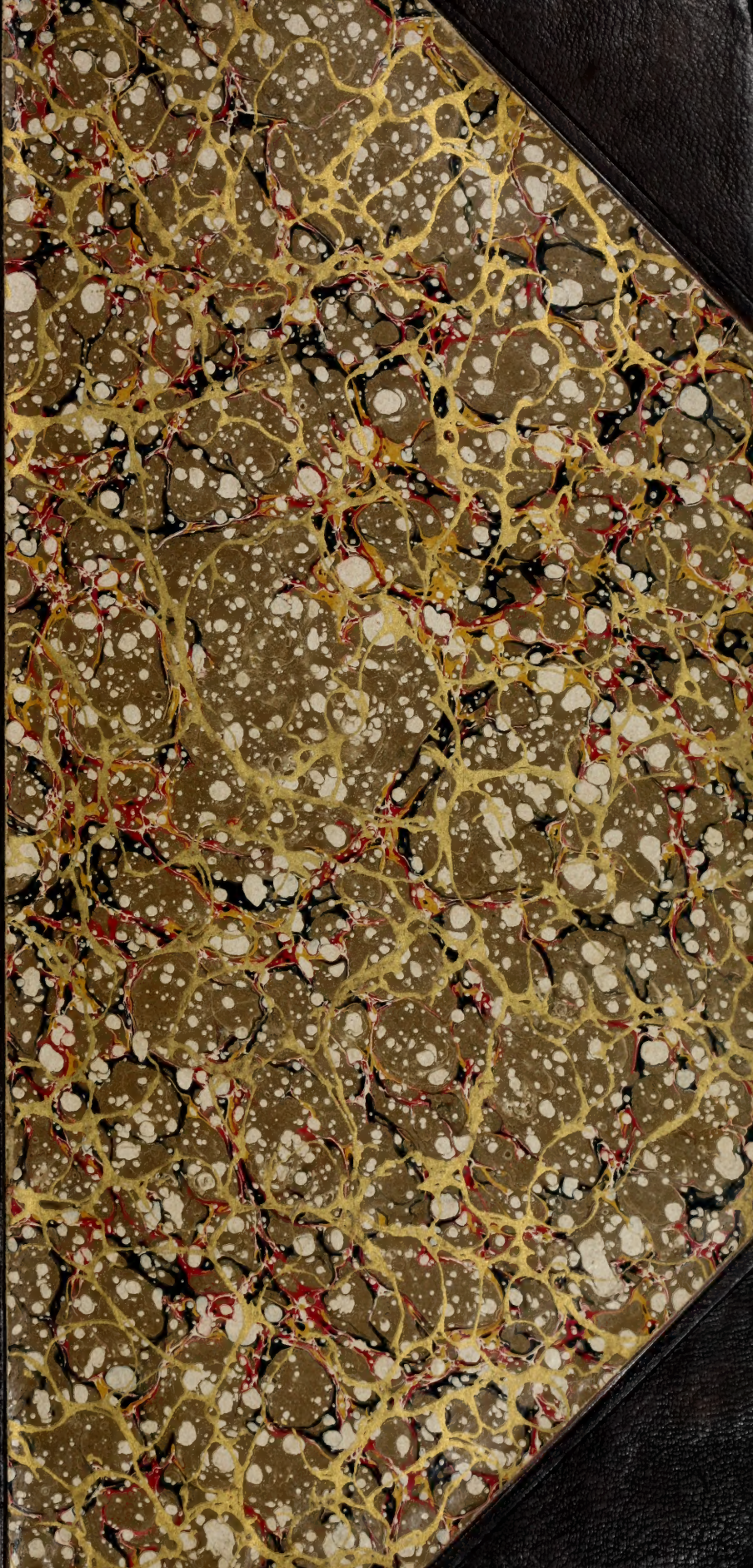

REVUE

DU

BAS-POITOU

Tome iv. — Janvier, Février, Mars 1891.

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

4e Année. — 1e Livraison.

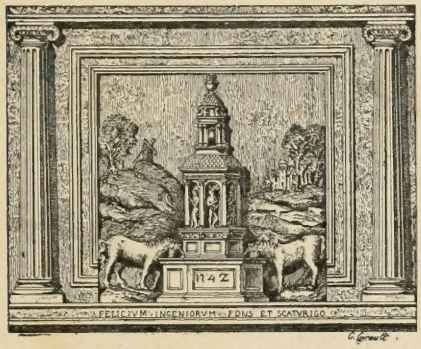

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN FILLON

PARIS
E LECHEVALIER
39, Quai des Gds-Augustins

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1891

THE GETTY CENTER
LIBRARY

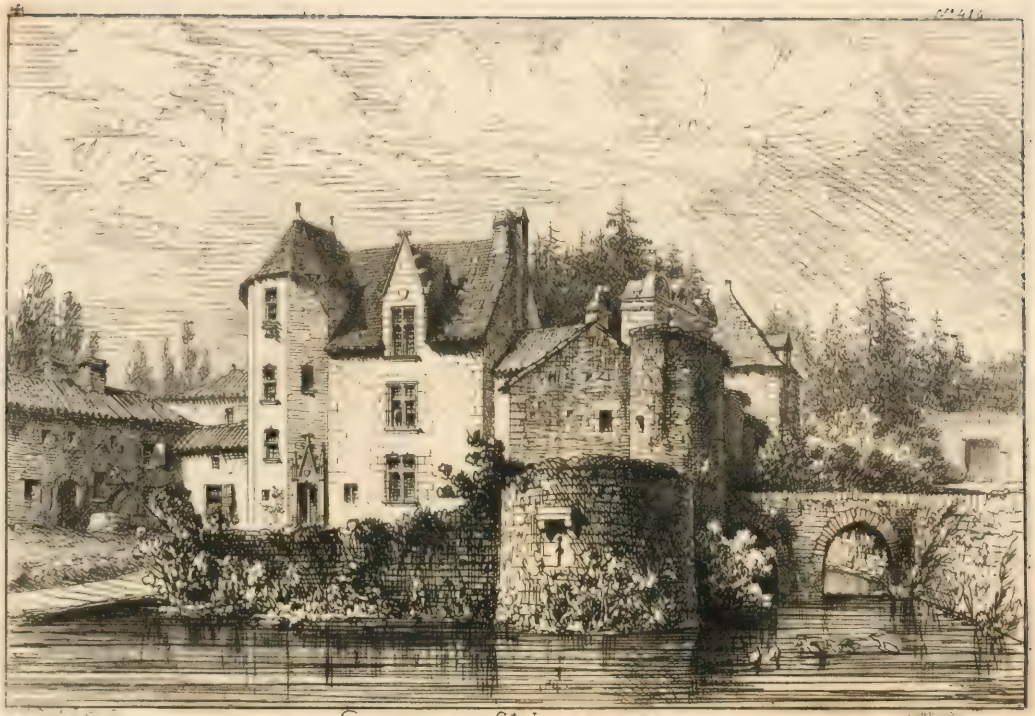

CHATEAU. DE St JUIRE. XVe S.

LA VENDÉE QUI S'EN VA

LES GENTILHOMMIERES EN BAS-POITOU

XVe, XVIe & XVIIe SIÈCLES

I.

Jacques Androuet Ducerceau, l'auteur du volume si recherché : *Des plus excellents bastiments de France, et de nombre d'autres livres d'architecture, meubles, serrureries, arabesques, caissons*, etc, etc., classe en trois séries distinctes les édifices qu'il compose ou dont il donne la description : ceux de grand état, de moyen état et de petit état. C'est à cette dernière catégorie qu'appartiennent très certainement les bâtisses dont nous allons publier quelques spécimens dans l'intéressante *Revue du Bas-Poitou*. Il importe, en effet, de les sauver de l'oubli, car presque toutes sont à la veille de disparaître, ayant été abandonnées par leurs propriétaires des XVIIIe et XIXe siècles, qui les trouvaient *de trop petit* état pour abriter désormais leurs personnes et leurs familles, les positions étant devenues plus importantes et les fortunes plus prospères. Il importe avant de les décrire de remonter à l'origine de la plupart d'entr'elles.

A la suite de la Guerre de Cent ans, après les meurtrières défaites de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, où l'élite de la noblesse française était restée sur les champs de bataille, il fallut créer des fournées de nouveaux gentilshommes ; la ma-

gistrature et les échevinages y pourvurent abondamment. Mais la plupart de ces nouveaux gentilshommes, dans le Bas-Poitou surtout, étaient peu favorisés de la fortune : ils ne pouvaient avoir la prétention d'édifier des enceintes féodales comme les La Trémoïlle à Talmont, ou les de Chabot à Aspremont et les de Chasteigner à la Roche-Posay. Cependant ils voulurent donner à leurs corps de logis, très en diminutif, les divers systèmes défensifs de la grande forteresse. Des douves, peu profondes il est vrai, entourèrent l'assiette où s'assit leur demeure. Cette demeure s'établit autant que possible sur un plan carré, avec cour centrale entourée de bâtiments sur ses quatre faces : à chaque angle une tour ronde, si les moyens le permettaient. L'une de ces tours, plus forte que les autres, simulait le donjon ; mais les murailles étaient en médiocre moellonage et les murs offraient à peine un mètre d'épaisseur. Absence complète de machicoulis; parfois un ou deux moucharabis avaient la prétention de les remplacer. Le système défensif se bornait à des meurtrières perçées un peu partout à chaque étage des tours ; le corps de logis destiné au seigneur de ce petit domaine avait en général sa façade orientée à l'est ou au sud. Dans la cour intérieure, un escalier à vis gironnait au centre de cette façade, ou dans l'un des angles, dans une tour ronde ou à pans octogonale.

Ce système défensif, bien qu'il n'eût qu'une minime importance, permettait d'éviter les surprises que les nombreux groupes de partisans qui couraient les grands chemins, surtout pendant les Guerres de Religion, ne manquaient pas de tenter lorsqu'ils se trouvaient en face d'un logis ne leur offrant ni tours ni meurtrières capables de repousser un assaut. Plus tard, vers la fin du XVIe siècle, quand, sous le règne du grand Béarnais, les passions religieuses furent tout à fait calmées, la plupart des gentilshommes Poitevins, bouchèrent créneaux et meurtrières ; les hautes murailles qui fermaient les cours empêchant l'air et la lumière d'y pénétrer

tombèrent à leur tour, principalement dans la direction de l'est et du sud. Ceci explique pourquoi nous voyons la plupart de ces gentilhommières ayant deux façades seulement toujours en retour d'équerre, l'une recevant le soleil levant, l'autre, celui de plein midi ; de cette façon l'angle inscrit par ces façades se trouvait toujours garanti des vents du nord et de l'ouest. Liénard de la Rau, en sculptant les armes de la ville de Fontenay dans l'attique de la jolie fontaine de cette ville, avait été tellement frappé de l'aspect uniforme de ces bâtisses qu'il a tenu à en rappeler le souvenir en ciselant un petit logis seigneurial ainsi construit sur le côté droit de la fontaine symbolique où se désaltèrent les deux licornes chargées de purifier les eaux de la source[1]. En regard à gauche, comme pendant encore plus nombreux à coup sûr, il a placé un moulin à vent. Ce dernier type avait dû le frapper, en effet, non moins que celui des gentilhommières ; car nous nous souvenons encore d'avoir vu, dans notre jeunesse, une véritable armée de moulins à vent agiter leurs grands bras tout autour de l'horizon fontenaisien.

Tant que les guerres de Religion avaient duré, les propriétaires des demeures dont nous cherchons à perpétuer le souvenir habitaient peu leurs manoirs ; pour la plupart protestants, ils prenaient par escalade le château de Fontenay, l'abbaye de Saint-Michel-en-Lherm, etc., etc., et finissaient par se faire battre à Moncontour. A toutes ces années de désordre et de guerre intestine succédait enfin, sous le plus intelligent de nos Rois, une ère de prospérité et de grandeur depuis longtemps inconnue. Les gentilhommières abandonnées par leurs propriétaires les voyaient enfin revenir ; l'arquebuse et la lourde épée de Tolède, aux gardes finement ciselées, étaient accrochées au manteau de la cheminée plus ou moins chargée d'une riche ornementation de caryatides à figures grimaçantes et de cartouches enla-

[1] Voir dans les emblêmes de Paul Jove la propriété singulière attribuée aux licornes.

çant les armoiries du seigneur dans leurs cuirs toujours agencés avec goût. C'est une des plus intéressantes particularités des constructions bas-poitevines que le nombre considérable des cheminées sculptées existant dans ces modestes demeures. Par contre, les grands châteaux nous en offrent de très rares exemples. Nous en connaissons plus de vingt-cinq ou trente, et un plus grand nombre encore ont été détruites. C'est qu'il faisait bon dans les longues soirées d'hiver, en ce pays où le bois était plus commun que les pierres sur les routes, de s'étendre dans ces énormes sièges à haut dossier en contemplant les figures étranges et fantastiques que l'imagination originale et féconde de l'ornemaniste avait fait jaillir de la pierre ; ici c'était tout un poème bizarre supporté par deux énormes griffons à tête de lion : en haut, Hercule, armé de sa massue, était pour ses hauts faits couronné de lauriers ; plus bas la Mélusine, comme la Vénus d'Alfred de Musset dans Rolla, tordait d'une main ses cheveux en se regardant dans un miroir placé dans son autre main, puis des caryatides sans nombre, des cuirs armoriés, des frises superbes à coquilles et palmettes alternées. Moulures, entablements, tout disparaissait sous les oves, les grecques, les méandres et fleurons de toutes sortes. Une autre de ces cheminées colossales voyait tout son manteau occupé par un énorme cerf à la ramure véritable ; mollement couché sur le gazon, il semblait effrayé par quelque péril prochain. En effet, on apercevait dans le fond du bas-relief des chiens gros comme des taupes, un veneur le cor à la bouche sonnant un à vue à faire trembler les arbres de la forêt, où sont perchés des oiseaux plus gros que ledit veneur et ses chiens : cette scène, inspirée sans doute par le célèbre du Fouilloux, dut être fort prisée à l'époque, car nous en connaissons plusieurs reproductions[1]. En effet, rien n'était plus séduisant, pour un gentilhomme Bas-Poitevin, que de contempler perpétuellement sous ses yeux,

[1] Sur celle de Terre-Neuve et au café Helvétique.

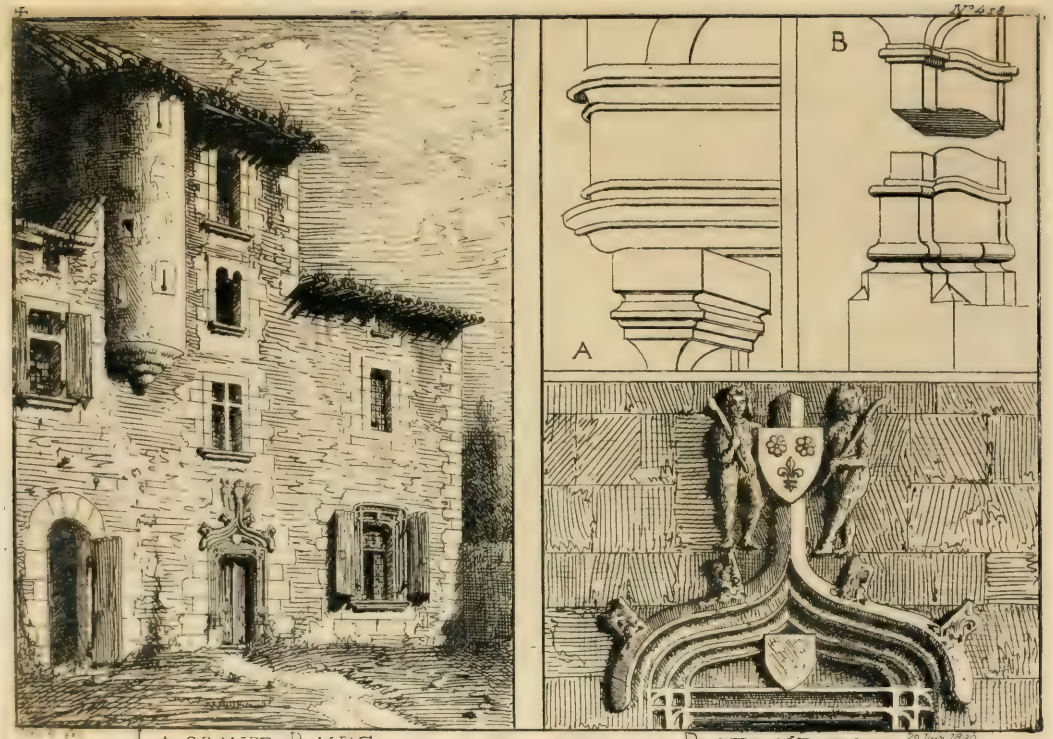

LA GRANDE RHEE

PORTE D'ENTREE

quand une flamme ardente se tordait dans l'âtre, un souvenir de chasse où il avait sans doute été mêlé, car ne l'oublions pas, c'était surtout la passion la plus entraînante pour la haute et moyenne noblesse de nos contrées : élevée au milieu d'un pays qui par ses champs entourés de grands arbres ne faisait qu'une masse verdoyante avec les nombreuses forêts qu'on y trouve ; elle passait une portion de son existence, puissamment secondée par une race de chiens encore renommés de nos jours, à forcer les fauves inépuisables dont ces vastes forêts étaient remplies : ces poursuites souvent dangereuses, dans des bois épais criblés de ravins et de rochers énormes, lui rappelaient les luttes passées : les journées s'écoulaient rapides, le corps ne perdait rien de sa souplesse et de sa vigueur. Ces hommes de fer habitués à vivre frugalement et à coucher sur la dure, se trouvèrent ainsi tout préparés, pour soutenir, deux siècles plus tard, la lutte homérique la plus glorieuse dont l'histoire ait à faire mention. Il y aurait à coup sûr une étude bien intéressante et d'enseignements divers sur la vie intime pratiquée dans ces intérieurs honnêtes, où se trouvaient toujours d'heureux ménages, où le respect des ancêtres était la première vertu des enfants. Mais, outre que nous ne nous sentons pas de force à sonder les profondeurs d'un pareil sujet, nous préférons passer la plume à un poète du XVIe siècle connu par sa coopération à la *Satire Ménippée*, mais dont le charmant poème sur les *Plaisirs du Gentilhomme champêtre*, quoique bien moins célèbre, mériterait à coup sûr les honneurs d'une nouvelle édition. Nous laissons donc la parole à Nicolas Rapin ; personne ne saurait mieux dire et mieux penser que lui. Tout y serait parfait, n'était certaine liberté de langage dont on s'offusquait peu alors, mais dont il ne nous plaît aucunement de prendre la responsabilité.

La deuxième ou troisième édition des *Plaisirs du Gentilhomme champêtre* parut en 1583 à Paris, chez la veuve Lucas Brayer. M. Benjamin Fillon possédait un exemplaire de ce

petit volume in-12 de 36 feuillets, à peu près introuvable aujourd'hui. En 1853, il eut l'heureuse idée d'en faire imprimer une nouvelle édition sur papier vergé dans le même format ; mais cette nouvelle édition, tirée seulement à cent exemplaires, est également devenue rarissime. En voici le titre : *Les Plaisirs du Gentilhomme champêtre de Nicolas Rapin, précédés d'une notice biographique par Benjamin Fillon.* (Paris, Techner, libraire éditeur, place du Louvre 20, 1853). D'après l'auteur de cette réimpression, Nicolas Rapin devait avoir 40 ans, lorsqu'il mit au jour ce petit poème. « Il était pourvu d'un bon emploi, s'était fait un certain renom parmi les beaux esprits, et de récents dégoûts étaient venus lui faire comprendre le charme de la solitude. Il était donc dans les conditions les plus favorables pour écrire *les Plaisirs du Gentilhomme champêtre*. De plus, la lassitude des guerres civiles était arrivée à un tel point qu'une réaction violente s'était opérée dans tous les esprits, et qu'une foule d'écrivains s'étaient mis à louer, en vers et en prose, les douceurs de la vie rustique ; mais aucun d'eux n'a donné à son œuvre la portée toute particulière de celle de Rapin. »

On s'étonnera peut-être qu'en publiant de nouveau cette poésie nous ne donnions pas la gravure de la demeure où elle a pu être composée : Terre-Neuve a été si fréquemment reproduit qu'il nous a semblé préférable de graver des gentilhommières antérieures comme date, et menacées peut-être d'une disparition prochaine. Nous croyons donc devoir mettre sous les yeux du lecteur l'intéressante construction de *Saint-Juire-Champgillon* avec sa tour à pans contenant l'escalier, sa haute lucarne à fronton aigu décoré sur les rampants de crochets à feuilles de chicorée. Les douves, les tourelles d'enceinte y subsistaient encore il y a quelques années, ainsi que le grand portail cintré et le petit portillon pour les piétons ; le tout surmonté de trois édicules à frontons triangulaires décorés des armoiries du maître du logis[1]. La seconde planche

[1] Nous conservons pour le numéro prochain de la *Revue* la publication du petit poème de N. Rapin qui n'aurait pu trouver sa place dans celui-ci.

représente la *Grande Rhée,* située au milieu de la forêt de Vouvant. Cette bâtisse est également du XIVe siècle, sauf quelques remaniements exécutés au XVIe ; son enceinte de douves et ses portes d'entrée ont disparu, mais elle a conservé son vieil escalier de pierre et des cheminées Louis XII dont nous donnons les profils bien composés[1].

Terre-Neuve, 10 mars 1891.

O. DE ROCHEBRUNE.

[1] Nous empruntons à l'étude publiée par M. René Vallette sur le château de Saint-Juire, dans *Les Paysages et Monuments du Poitou* (Art. *Sainte-Hermine et l'Hermenault*, p. 10 et 11) les renseignements historiques suivants ; « Quelques-uns des seigneurs de Saint-Juire nous sont connus : en 1564, M. de Montorgueil ; en 1608, Louis Jaillard ; en 1649, François Jaillard ; en 1754, Bérault de L'Angle ; en 1756, Gaspard Forien, du vivant duquel fut interdite la chapelle du château, détruite en 1841. En 1790, la sœur de M. Forien fit successivement passer par alliance le château de Saint-Juire entre les mains de M. de la Motte et de M. de Prévigneau. En 1840, nous trouvons M. Avice de la Carte de Mougon, dont le fils, Prosper, vendit en 1854 tout le domaine à M. Pelletreau, épicier à Sainte-Hermine.

Les Mougon descendaient des d'Aubigné par N. de Razilly, ce qui expliquait l'existence au château de Saint-Juire d'un richissime chartrier et d'une galerie de tableaux non moins remarquables, parmi lesquels se trouvaient les portraits d'Agrippa d'Aubigné en costume de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, de Mme de Maintenon et de Louis XIV.

On y voyait également deux petits canons en bronze très artistement ciselés, et dont l'un fait partie de la collection de M. O. de Rochebrune. »

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

(Suite.)

Biographies inédites des Vendéens et des Chouans

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré.

DENÉCHAUD, officier d'infanterie dans l'armée royale du Bas-Poitou, signa après la Restauration l'adresse au Roi.

DES NOUHES DE LOUCHERIE (Alexis-Hilaire), troisième fils d'Alexis-Henri des Nouhes et de Marie-Anne d'Aulx, né à la Cacaudière en 1756.

Après avoir fait, de 1767 à 1773, ses études au collège de Bressuire, Alexis des Nouhes entra aux dragons de Condé, en 1777, et bientôt après aux volontaires du Chevalier de Larminat. A cette occasion, le marquis de Lescure, père du héros Vendéen, qui commandait les dragons, adressa au chevalier de Larminat, avec un excellent certificat, une lettre où on lit : « Je vous recommande particulièrement le jeune Alexis des Nouhes qui est peu riche, mais de la noblesse la plus ancienne et la plus distinguée. Je l'ai eu quinze mois dans le régiment de Condé-Dragons, et il y a été fort sage. »

Il épousa, en 1782, Jeanne-Françoise-Marie-Madeleine, fille de feu messire Florent Mercier de Marigny, chevalier de

Saint-Louis, et de Marie-Thérèse de Fesques de la Rochebousseau, qui habitait la seigneurie de la Gallière, paroisse des Aubiers (Deux-Sèvres.)

En 1790, il était capitaine. Ayant donné sa démission d'officier, il se retira à la Gallière où il vécut tranquille pendant trois ans. C'est là que son voisin et ami de Calais, l'un des principaux chefs de l'échauffourée du Moulin-Cornet, vint, en 1792, le solliciter de prendre part au mouvement insurrectionnel royaliste. Alexis des Nouhes refusa, mais il ne put longtemps résister à l'enthousiasme des paysans d'alentour qui l'avaient proclamé chef de la division des Aubiers, et en 1793, il prit lui-même les armes, bien qu'il n'eût alors aucune confiance dans le succès de l'insurrection. Si l'on veut se rendre compte des faits et gestes d'Alexis des Nouhes pendant la guerre de Vendée, il faut suivre cette division, qu'il a partout et toujours conduite au feu avec une rare intrépidité. Mme de la Rochejaquelein appelle ces vaillants *les Grenadiers de la Grande Armée ;* Crétineau-Joly dit que *Sparte eût été fière de les compter au nombre de ses enfants*, et tous les historiens sont d'accord pour en louer l'incomparable bravoure. La division des Aubiers se distingua surtout à l'attaque du Pont de Vrines, à la prise de Thouars, à la bataille de Torfou, et ce fut malgré ses prodiges de valeur que l'armée vendéenne fut battue à Cholet. A la bataille du Mans, c'était à la tête de cette division qu'Henri de la Rochejaquelein opposa une suprême résistance aux troupes victorieuses de Kléber.

A Savenay enfin, quand les Vendéens étaient irrémédiablement perdus, une trentaine de chefs survivants, parmi lesquels Alexis des Nouhes, réunirent environ 2000 paysans sur une éminence adossée à un petit bois, pour y mourir en combattant. Kléber a dit quelque part que cette poignée de héros tint tête à son armée pendant deux heures avec la rage du désespoir. La plupart furent massacrés, et de ce nombre Alexis des Nouhes et son intrépide femme, qui l'avait accompagné durant toute la campagne d'Outre-Loire.

Ils laissaient un fils, qui avait été confié à la garde d'un fidèle serviteur nommé Chouteau, des Aubiers, et qui, malgré son jeune âge, combattit vaillamment, en 1796, sous les ordres de Stofflet. Il reprit les armes en 1799, sous ceux du marquis de Grignon, assista, comme capitaine, aux combats des Aubiers, de Somloire et de Chambretaud, et était à quelques pas de Louis de la Rochejaquelein quand celui-ci fut mortellement frappé sur le champ de bataille des Mathes.

Retiré à la campagne pendant la Restauration, il se livra avec passion aux plaisirs de la chasse, et succomba aux suites d'une chute de cheval, en octobre 1830.

DESPREZ DE MONTPEZAT, gentilhomme poitevin d'une famille très ancienne, habitait les environs de la Châtaigneraie lorsque la guerre de la Vendée éclata. Il y prit part comme officier, passa la Loire et fut grièvement blessé à l'attaque de Candé[1].

DENIAU, officier de d'Elbée, 1793, de Saint-Christophe-du-Bois.

DENIAUD, officier vendéen, de Montournais.

DESTOUCHES (le chevalier Charles-René-Dominique Sochet), chef d'escadre, brigadier des armées navales, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et chevalier de l'ordre de Cincinnatus, avait servi en Amérique avec une grande distinction.

Arrêté à Luçon, en raison de la part prise par son fils à l'insurrection vendéenne, le chevalier Destouches fut conduit à Fontenay, où son procès allait s'instruire, quand la ville fut prise par l'armée royaliste. Il la suivit alors et fit avec elle la campagne d'Outre-Loire. Admis dans les conseils,

[1] Un autre membre de cette famille, Jean-Philippe-César Desprez de Montpezat, seigneur de la Graslière, près Mouilleron-en-Pareds, y fut arrêté pendant la Terreur. Traduit devant la commission militaire de Fontenay, il fut condamné à mort et guillotiné.

notamment dans celui qui se tint à Fougères, c'est lui qui avait proposé d'ouvrir une communication avec l'Angleterre par les côtes du Poitou, pour aller au loin chercher des ports.

Ayant échappé au désastre de Savenay, il vint avec ses deux nièces Mlles de Bernon, chercher un asile chez un fermier de la paroisse de Prinquiau. Il y tomba dangereusement malade, et après avoir reçu les secours de la religion de la main d'un prêtre qui lui aussi avait reçu l'hospitalité dans le voisinage, il mourut à l'âge de soixante-sept ans.

DESTOUCHES (le chevalier), [fils du précédent], servit dans les Chouans et fut même blessé au pied par une balle dans une rencontre ; mais cette blessure ne fut pas dangereuse. Ayant été arrêté comme agent du comité de Frotté et de l'Angleterre, il fut conduit à Coutances. Il n'y resta pas longtemps. Par un trait d'audace sans égal, il fut en effet bientôt enlevé, en plein jour et à main armée, des prisons de cette ville. Ce coup de main fut fait avec tant de précipitation que la garnison n'eut pas le temps de s'y opposer[1].

DOUESPE DU FOUGERAY (D.-F. de la), anobli et protestant, resta soumis au parti du roi et abandonna son château de l'Oie, commune de St-Florence, pour suivre la Grande Armée. Arrêté après le passage de la Loire, il fut condamné à mort comme Vendéen, le 6 janvier 1794, par la commission militaire d'Angers.

DOUESPE DE LA BIFFARDIÈRE (J.-A. de la), parent du précédent, protestant comme lui et domicilié au Boupère, fut

[1] Dans ses *Biographies vendéennes* (t. II, p. 347), M. Merland dit qu'après avoir été blessé dans une affaire, aux portes de la Roche-sur-Yon, il fut pris chez des paysans qui l'avaient caché, et conduit à Nantes. Il allait y être fusillé, quand un généreux citoyen, M. Caumartin, commissaire général de l'armée, le fit entrer à l'hôpital et facilita son évasion ; repris dans le château, où il avait cherché un asile, il fut encore sauvé par Caumartin qui le confia à un honnête homme de Nantes, chez lequel il resta trois ans. Il n'en sortit qu'au moment où le décret d'amnistie lui permit de se montrer en toute sécurité.

également condamné à mort comme Vendéen, le 1er décembre 1793 (2 frimaire an II), par le tribunal criminel du département de la Vendée[1].

DUBOIS DE LA PATELLIÈRE, de Soulans, officier vendéen, s'étant trouvé à la prise de Noirmoutiers, où il se distingua, fut nommé par le général Charette commandant en second de l'île, sous le chevalier de Tinguy. Lors de l'attaque des républicains, il ne fut point d'avis de capituler et proposa au contraire de se défendre jusqu'à la mort, ajoutant que la garnison était dans les mêmes sentiments. Ne se démentant point lorsque les généraux Haxo et Dutruy attaquèrent la ville et que les royalistes se battaient avec le plus grand acharnement dans les retranchements, Dubois s'y porte avec célérité. Bientôt renversé, il se brûla la cervelle, en disant *qu'il ne voulait pas mourir par la main des bourreaux de son Roi.*

DUBOIS DES GARANGERIES, officier vendéen, signa l'adresse de 1814.

[1] Il avait d'abord, dit M. Léon Audé dans ses *Etudes historiques et administratives sur la Vendée* (art. *Le Tallud Sainte-Gemme*) accueilli les nouveaux principes, comme une conséquence des théories sociales qui occupaient alors les esprits, même dans les classes élevées de la société. Mais les excès de la République n'avaient pas tardé à changer ses dispositions. Homme paisible d'ailleurs et inoffensif, il passait pour avoir une grande fortune. C'était un avantage qui le rendait *suspect ;* être suspect, c'était être digne de la mort, et la prison en était le chemin infaillible.

Il fut arrêté comme prévenu d'être un des chefs des révoltés, et conduit en prison à Fontenay, d'où il s'échappa le tridi, 3 frimaire, an II (23 novembre 1793). Mais des gens du pays, ses voisins, l'arrêtèrent bientôt aux environs de la Grignonnière (commune du Tallud de Sainte-Gemme), où il se tenait caché, et malgré les offres considérables qu'il leur fit, le conduisirent le 9 frimaire à Fontenay. Le tribunal criminel le jugea le 11 ; le 12, il était guillotiné.

Le Conseil général décida que « les noms des vertueux citoyens qui ont servi la République en livrant à la vengeance des lois l'un des conspirateurs contre la patrie, en résistant à l'appât des sommes considérables offertes avec instance par La Douëspe pour obtenir sa liberté, seraient inscrits au procès-verbal. »

La condamnation emportait la confiscation des biens au profit de la République ; le Conseil envoya des commissaires pour saisir les sommes considérables en or et en argenterie que la Biffardière avait cachées à La Rocardière.

DU CHAFFAULT (Gabriel), gentilhomme vendéen, neveu du Cordon rouge, s'attacha à Charette dès que celui-ci commença à figurer comme chef de parti. Il se fit remarquer à l'attaque de Machecoul, le 20 juin 1793, au siège de Nantes, où son général l'envoya pour s'assurer du départ de la grande armée vendéenne, qu'on disait avoir levé le siège de la ville de l'autre côté de la Loire, et au combat du bois du Moulin-aux-Chèvres où il fut blessé au bras.

Du Chaffault s'est toujours montré par son courage digne du nom qu'il portait, et en 1814 il devait commander toute la cavalerie du Bas-Poitou. Il était alors chef de la cohorte de garde nationale du département de la Vendée.

En 1815, il ne fut pas un des derniers à courir aux armes et il donna de nouvelles preuves de son intrépidité. Le grade de maréchal de camp lui fut reconnu, et il comptait parmi les députés envoyés au Roi par le troisième Corps.

Deux autres gentilshommes du même nom firent, comme officiers, partie de la Grande Armée Vendéenne et y montrèrent beaucoup de courage. Etant parvenus à échapper aux désastres d'Outre-Loire, ils se cachèrent dans les environs de Savenay. Ayant ensuite passé la Loire pour retourner en Vendée, ils furent rencontrés par des soldats de Charette qui les prirent pour des espions et les fusillèrent[1].

DUCHESNE DE DENANT (le baron Jacques-Joseph-Florent), fils de Nicolas-Dominique Duchesne, baron de Denant, et de Marie-Anne-Josèphe-Marguerite de Morais, né le 10 septembre 1777, au château de Denant, près Fontenay-le-Comte.

Il sortait à peine de l'enfance, quand la Révolution éclata. Il ne rejoignit pas moins l'armée vendéenne et devint bientôt

[1] Nous ne savons de quels du Chaffault M. de la Fontenelle a entendu parler ; mais nous pouvons ajouter aux noms précités celui d'Alexis-Gilbert, fils de François-Sylvestre du Chaffault, et de Marie-Françoise-Aimée Marin de la Guignardière, ancien officier de marine, qui servit sous Charette et Lescure et fut tué à la déroute du Mans, en même temps que son frère, Henri-Barthélemy.

aide de camp du prince de Talmont[1]. Il passa la Loire et donna des preuves de courage et de sang-froid dans plusieurs circonstances, notamment à Torfou et à Entrames où il reçut plusieurs blessures, et au commencement de la bataille de Dol où il rallia un grand nombre de fuyards. Il resta caché pendant plusieurs mois dans une ferme des environs, couchant dans la grange et échappant toujours aux perquisitions faites par les Bleus. Le fils des gens qui le cachèrent ayant tiré à la milice et devant partir pour l'armée, de concert avec les autorités, qui ne le trahirent point, il prit sa place et sous le nom de ce jeune homme il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse. Après la pacification de la Jaunais, il revint dans la Vendée et prit part à l'insurrection de 1799. Pour prix de ses loyaux services, il obtint en 1814 la croix de Saint-Louis.

En 1815, il fut chargé avec du Pérat, après le combat de Thouars, de négocier la suspension des hostilités.

Il avait épousé, en 1798, Marie-Céleste-Rosalie Gontard, fille de Charles-Guillaume Gontard, ancien maire de la ville d'Angers, et mourut au château de la Pichonnière en Charcé, près Brissac (Maine-et-Loire), le 19 janvier 1868.

DUCHESNE (Ferdinand), oncle du précédent, émigra, rentra en France où il échappa à une Commission militaire et devint, en 1799 et 1800, un des principaux officiers de la division Janvre de la Bouchetière, dépendant de l'armée d'Autichamp[2].

DUCHESNE, de la Gaubretière, fut, dans la campagne de 1815, commissaire ordonnateur du corps vendéen du centre et officier d'état-major.

[1] Il fut plus tard employé aux états-majors des différentes armées, et le 28 mai 1815, il fut nommé colonel d'état-major à celle de la Rochejaquelein.

[2] Plusieurs membres de la famille Duchesne de Denant sont morts victimes de la Révolution. Marie-Angélique-Jacqueline et Adélaïde furent condamnées à mort par la commission militaire séante à Nantes, le 17 nivôse an II; Marie-Angélique-Geneviève de Jouvencourt, femme de Jacques-Charles-Florent Duchesne, qui avait suivi les armées vendéennes, fut faite prisonnière et périt de misère dans les prisons du Mans (1er nivôse an II).

DU CHILLOU (Félix-Clabat), beau-frère de Boisy de Landebaudière et habitant la paroisse de la Gaubretière, servit comme officier dans l'armée de Charette et signa l'arrêté de Beaurepaire du 6 décembre 1794, pris par cette armée et celle du centre contre le général Stofflet.

Du Chillou fut assez heureux pour survivre aux guerres vendéennes.

DU CLOUDY, divisionnaire de l'armée de Charette, se trouva avec son corps au rassemblement de trois divisions qui eut lieu, en octobre 1794, au marais Perrier, entre Challans et Saint-Jean-de-Mont. Ce corps prit Challans sans opposition et se dirigea sur Saint-Gilles-sur-Vie. Mais les républicains, instruits de ce mouvement, s'étaient repliés là et avaient pris des dispositions pour se défendre. Le 31 octobre, vers huit heures du soir, les Vendéens, voyant les postes évacués et se trouvant maîtres de la rivière de Vie, marchèrent au pas de charge sur les républicains. Ceux-ci répondirent par un feu de file soutenu et une vive canonnade et la bataille dura jusqu'à minuit. Les habitants du marais, bons seulement pour se défendre, étaient alors découragés et du Cloudy et les autres chefs firent de vains efforts pour les engager à charger de nouveau. Il fallut songer à la retraite, après une perte considérable d'hommes, causée particulièrement par l'artillerie ennemie. Les divisions de Joly et de Savin furent celles qui partagèrent avec les soldats de du Cloudy les désastres de cette journée, dont le succès pour les patriotes fut dû à l'adjudant-général Charlery.

Du Cloudy n'a pas survécu aux guerres vendéennes.

DUHOUX D'HAUTERIVE[1], ancien militaire, chevalier de

[1] Pierre Duhoux d'Hauterive, né le 12 août 1746, fils de Jean Duhoux d'Hauterive, gouverneur de Noirmoutiers, et de Charlotte de Julliot. Page du prince de Condé, sous-lieutenant de la légion de Condé en 1766, capitaine au régiment de Cambrésis en 1778 ; démissionnaire et chevalier de Saint-Louis en 1787. Il avait d'abord rejoint l'armée de Condé, puis l'armée vendéenne. Pris et fusillé à Noirmoutier, le 9 janvier 1794.

Saint-Louis et gouverneur de l'île de Noirmoutier avant la Révolution, émigra et fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé. En mars 1793, il rejoignit les Vendéens à Beaupréau et fut, à raison de ses services militaires et de sa qualité de beau-frère de d'Elbée, considéré comme officier général. Nommé membre du conseil de l'armée royale et aide-major du marquis de Donissan, il fut en même temps créé gouverneur général des pays conquis, place qui lui valut le commandement de Beaupréau, l'un des points les plus intéressants de la Vendée militaire.

Il appuya fortement, à Saumur, le projet de nommer Cathelineau généralissime, et établit peu après, de concert avec de Marigny, des moulins à poudre à Mortagne, à Mallièvre et à Beaupréau. Il signa l'adresse aux Français faite à Fontenay le 27 mai 1793, la sommation adressée le 2 juin suivant à l'autorité municipale de Nantes, la délibération prise le 12 du même mois à Saumur et portant nomination de Cathelineau au grade de généralissime, et la proclamation « à tous les bons Français » donnée à Châtillon-sur-Sèvre le 24 août de la même année.

Duhoux accompagna son beau-frère d'Elbée blessé, lorsque celui-ci se retira à Noirmoutiers. Il comptait que Charette lui rendrait le commandement de cette île ; ce qui n'eut pas lieu et ce dont il se plaignit amèrement. Le général vendéen en ayant été instruit, répondit que le gouvernement de l'île n'était pas dû à celui qui n'avait pas su le conserver, que Noirmoutier appartenait à ceux qui en avaient fait la conquête, et que le chevalier de Tinguy, qui était de ce nombre, devait dès lors commander. Au surplus, l'île fut bientôt prise par les républicains et, au mépris de la capitulation, portant que la garnison serait prisonnière de guerre, Duhoux fut fusillé avec le général d'Elbée et une foule d'autres Vendéens (7 janvier 1794)[1].

[1] Marguerite-Charlotte Duhoux d'Hauterive, épouse du général d'Elbée, fut de ce nombre.

Duhoux était un homme de mérite, mais il ne joua pas un aussi grand rôle que ses talents et sa position devaient le faire supposer.

DUHOUX (le chevalier), cousin du précédent et neveu du général républicain du même nom, commanda une division de la grande armée catholique, se distingua dans plusieurs occasions, notamment au combat de Meurs et d'Erigné, en avant des Ponts-de-Cé, le 26 juillet 1793, de Beaulieu et de Saint-Lambert, le 19 septembre de la même année, et enfin à la bataille de Cholet. Il eut alors à combattre son oncle, le général Duhoux, qui commandait l'armée républicaine ; il le battit, lui prit son artillerie, et le poursuivit jusqu'aux Ponts-de-Cé. On prétend même que le chevalier Duhoux, qui était un des meilleurs lieutenants de d'Elbée, dit aux Vendéens à Chalonnes : « Prenez patience, mon oncle ne vous laissera pas manquer de munitions ! » S'il s'exprima ainsi, ce ne fut que pour encourager les siens, car il est à remarquer que les Vendéens, dans toutes leurs guerres, n'ont jamais usé de moyens de corruption, et le chevalier Duhoux les aurait moins employés qu'personne.

Bientôt eut lieu le passage de la Loire, et la Grande Armée s'étant réorganisée à Varades, le chevalier Duhoux, qui avait facilité la traversée en se portant de Saint-Florent à cette précédente localité, fut nommé adjudant-général en second. Son premier acte dans ce nouveau poste fut de repousser les républicains jusqu'aux portes d'Angers et de battre l'adjudant-général patriote Tabary, qui perdit deux canons. Le général Aulanier sortit des Ponts-de-Cé avec les garnisons de Valenciennes et de Condé ; mais il fut battu à son tour.

Pendant tout le reste de la campagne, le chevalier Duhoux fut de même très utile à son parti, commanda l'arrière-garde à la bataille de Laval, devint, à Fougères, membre du conseil militaire et finit par périr à la bataille du Mans.

C'était un jeune homme de vingt ans, fort brave, mais étourdi en proportion de son courage.

DUPLESSIS, avocat à la Roche-sur-Yon, devint membre du conseil supérieur de l'armée catholique et royale, établi à Châtillon-sur-Sèvre en 1793. Il signa en cette qualité l'ordonnance du 24 juillet 1793 sur les biens nationaux, le règlement général du 2 août de la même année sur la circulation des assignats républicains, et celui du 1er août, organique de l'ordre judiciaire. Il fut aussi, par la proclamation du Conseil supérieur du 20 du même mois, chargé du visa des assignats de 25 sous. Ayant survécu aux guerres vendéennes, Duplessis devint plus tard procureur du roi au tribunal de première instance de Bourbon-Vendée[1].

DURCOT DE PUYTESSON, ancien officier français émigré, chef de la division de Chauché sous Suzannet en 1815, joua un rôle considérable en Vendée pendant les dernières années de l'Empire, pour préparer l'insurrection[2].

DUTEMPLE, officier vendéen, fut nommé, à l'organisation de Pouzauges, adjudant-major de l'armée de la Basse-Vendée.

DUVAU DE CHAVAGNES, aide de camp dans les armées vendéennes, signa en 1814 l'adresse au Roi[3].

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.

(*A suivre*).

[1] Nommé le 22 novembre 1815, il y exerça ses fonctions jusqu'au 17 septembre 1821.

[2] A. des Nouhes, *Album des généraux Vendéens*, p. 91.

[3] Madame Duvau de Chavagnes, née de Sapinaud de Boishuguet, propriétaire du château de la Barbinière, en Saint-Laurent-sur-Sèvre, fut victime des noyades de Carrier à Nantes, en décembre 1793.

UN DISCIPLE DE VITRUVE EN BAS-POITOU

L'ARCHITECTE JULIEN MAUCLERC

(1513-1577)

Il serait superflu de vanter les mérites du XVIe siècle et de rappeler le brillant essor que cette époque sut imprimer aux lettres et aux arts. Au milieu de la fermentation générale qui agitait alors les centres intellectuels, une impression extraordinaire se produisit sur les esprits élevés et élégants. Une ère nouvelle s'ouvrit tout à coup, les lettres se ranimèrent au contact des anciens, et les arts, vivifiant la forme antique par l'esprit chrétien, atteignirent une incomparable hauteur. Le Bas-Poitou n'échappa point à cette salutaire influence et sans parler de la savante pléiade d'illustrations fontenaisiennes, dont l'éclosion a donné un si juste renom à l'ancienne capitale de ce pays, nous en trouvons une éloquente preuve dans ce seigneur du Ligneron et de la Brossardière[1], Julien Mauclerc, qui ne craignit pas de déroger en maniant l'équerre et le compas de l'architecte et en allumant les fourneaux du faïencier.

Curieuse figure, du reste, que celle de ce petit gentilhomme, perdu au fond de sa province et cherchant derrière

[1] Le Ligneron est situé dans la paroisse d'Aspremont, au sud du bourg la Brossardière est en Coëx.

les épaisses murailles de son manoir à faire revivre la science de Vitruve et les procédés de Bernard Palissy.

Né en 1513, d'une famille très attachée à la cause huguenote, Julien Mauclerc, à l'exemple de nombreux gentilshommes

Portrait de Mauclerc.

poitevins, embrassa la cause du roi de Navarre[1]. La paix faite, il abandonna le métier des armes et se retira au Ligneron, où il écrivit *le Traitté de l'architecture suivant Vitruve*,

[1] Suivant le P. Ingold (*Paysages et Monuments du Poitou*, art Saint-Gilles, p. 10, et s.), la Réforme aurait même été introduite à Saint-Gilles par Julien Mauclerc qui avait épousé la veuve de Guillaume Danyau, seigneur de ce lieu

« ouvrage, disait l'éditeur, qui n'est pas moins glorieux pour les Français qu'il l'est pour son autheur. » Comme l'indique le titre, il y est traité » *des cinq ordres de colomnes : Toscane, Dorique, Ionique, Corinthe et Composite, divisées en sept chapitres, qui enseignent leurs différentes proportions, mesures et noms propres, suivant la pratique des plus anciens architectes grecs et romains, comme aussi de tous les membres généraux et particuliers nécessaires à la construction des temples, palais, châteaux, forteresses et tous autres bastiments avec leurs dépendances.* »

Cinquante planches, également dessinées par Mauclerc, accompagnent le texte. La première, à laquelle a été emprunté le portrait de l'auteur reproduit plus haut, est une représentation allégorique de l'art rustique[1]. On y voit l'image des neuf Muses, des sept Vertus cardinales, des sept Arts libéraux, des cinq Corps réguliers, des trois Grâces et des trois Parques. Au dessus de la tête de Julien sont gravés ces deux vers :

En fuyant oisiveté
Je acquiers immortalité.

Tout à fait au haut du portique, on voit deux mains tenant, l'une une épée, l'autre un compas, avec cette devise : *Prest à tout faire*, qui reflète assez exactement l'existence de Mauclerc.

Cette planche porte au bas l'inscription suivante :

« Première · planche des · oevvres · de · architectvre · de · Jvlien · Mavclerc · gentilhomme · poitevin · seignevr · dv. ligneron · Mavclerc · contenent · sa · devise · et effigie · en · lan · de · son · aage · 53 · de · son · invention · despeinte · de sa · main · et · parachevée · destre · taillée av · bvrin · av · mois · de · septembre · 1566.

Il n'est point tout à fait exact d'attribuer l'invention de cette planche à Mauclerc. Ce dernier paraît, en effet, avoir

[1] Le cliché de ce portrait nous a été obligeamment communiqué par M. J. Robuchon, des *Paysages et Monuments du Poitou*.

copié l'agencement d'une des planches de Sébastien Serlio[1], dans son ouvrage des *Trente Portes* (publié en 1560 par Guillaume Rouille), et s'est contenté de lui donner des proportions plus grandes et d'y intercaler des emblêmes qui n'existaient pas sur le modèle.

L'œuvre de Mauclerc n'a rien, du reste, d'absolument original. Comme le dit l'*Avant-Propos* de l'éditeur, « il faut sçavoir que M. de Mauclerc a suivy le grand Vitruve et que tout ce qu'il en a escrit et mis en dessein n'est qu'une fidelle démonstration de ce que ce premier des architectes en a discouru ; il s'est attaché à bien esclaircir ses préceptes, il a conservé partant la justesse de ses règles et ne diminuant ou augmentant rien de ses leçons, il s'en est servy comme du plus solide fondement qu'il pourrait donner à son entreprise. »

Il serait néanmoins injuste de ne pas reconnaître des mérites à cet ouvrage. « Les soins qu'il y a apportez, l'exacte justesse qu'il a donnée aux mesures de ses colonnes, la recherche des plus convenables ornements et des moindres particularitez qu'il a remarqués dans les corps et dans tous leurs membres, feraient passer son ouvrage pour un miracle, si les étrangers n'avaient point préoccupé nos esprits de ce qu'ils ont escrit sur la matière. » A dire vrai, cet éloge un peu pompeux serait plutôt mérité par le fini des gravures, toutes signées du monogramme de René Boyvin (*Renatus Boyvinus Andegavensis faciebat, 1575*).

Quelque diligence qu'il ait mise dans la composition de son *Architecture*, Mauclerc fut surpris par la mort avant d'avoir pu la livrer au public. C'est ce qui explique comment les planches sont datées de 1566, alors que l'ouvrage n'a vu le jour qu'en 1648. C'est seulement, en effet, à cette dernière date, que Pierre Daret, graveur ordinaire du roy, fit paraître l'œuvre du gentilhomme-artiste bas-poitevin. Il y fit même quelques adjonctions empruntées aux architectes italiens

[1] Sébastien *Serlio*, architecte, né à Bologne en 1475, appelé par François Ier à Fontainebleau, nommé par lui surintendant des bâtiments de la couronne et décédé en 1552.

Scamozi et Paladio, et y glissa des ornements de frises à la manière de Vignole[1].

La bibliothèque de M. O. de Rochebrune renferme trois exemplaires de cet ouvrage devenu rarissime ; l'un d'eux, successivement possédé par MM. Thomas Arnauldet et Benjamin Fillon, paraît avoir appartenu à Mauclerc lui-même. M. de Rochebrune possède également dans sa collection d'iconographie vendéenne une copie in-folio du portrait de Mauclerc faite au XVIIe siècle par un anonyme, et où la partie architecturale empruntée à Serlio est remplacée par une contre-façon de celle d'un portrait de Vignole gravé vers la même époque[2].

Doué de multiples aptitudes, Mauclerc avait établi au Ligneron une fabrique de bouteillages en terre blanche, ainsi que le prouvent des *Lettres Patentes* de François II, datées de 1560 et reproduites par Benjamin Fillon dans son *Art de terre chez les Poitevins* (p. 138 et s.). Si nous en croyons M. Lièvre (*Histoire des Protestants du Poitou*, T. III. p. 165), Mauclerc ne se contentait pas de cultiver les arts avec succès : il se serait également adonné à la Botanique et aurait même à ses moments perdus rimé deux petits poèmes.

Il est au moins avéré qu'il fut un disciple émérite de Vitruve, et ce titre suffit à lui assurer une honorable place parmi nos illustrations vendéennes.

L'*Inventaire des Autographes de la Collection B. Fillon*, place sa mort vers 1577.

A trois siècles de là, un autre gentilhomme vendéen devait apporter à l'art français le tribut de son immense talent et nous donner une éclatante preuve que la terre qui a produit tant de héros sait encore enfanter des génies.

René Vallette.

[1] *Scamozi* (Vincent), célèbre architecte, né à Vicence en 1552, mort à Venise en 1616. *Vignole* (plus connu sous le nom de Jacq. Barozzio), architecte également de mérite, né à Vignole, petite ville du duché de Modène, en 1507, mort à Rome en 1573.

[2] L'ouvrage de Julien Mauclerc aurait été, suivant B. Fillon, réimprimé en Angleterre au XVIIe siècle.

CHEZ LES GALLO-ROMAINS

DU PAYS DE MAILLEZAIS

Mon cher Directeur,

Décidément le pays de Maillezais est une mine inépuisable d'observations pour les anthropologistes et les chercheurs, s'il est vrai surtout que les tombeaux soient le critérium de la science archéologique!

En 1889, nous indiquions à cette même place les curieuses trouvailles faites à Bouillé-Courdault. En 1890, nous y signalions la découverte des souterrains-refuges de Chalais. Quelques mois après, des andouillers de cerf de l'époque préhistorique étaient déterrés dans le port de La Corne à 2m 50 de profondeur sous le bris.

Et voilà que la pioche du terrassier, nous met en présence de trois antiques nécropoles, toutes situées dans les communes de Mazeau et de Saint-Sigismond, pendant qu'un laboureur exhume du sol de Benêt les vestiges d'habitations anciennes encore incomplètement explorées, et deux stèles de l'époque gallo-romaine d'une assez belle conservation.

Vous voyez donc qu'il est bon de scruter cette curieuse région jusque dans ses coins les plus reculés, puisque, de ses obscurités, on peut quelquefois faire jaillir bien des lumières qui pourront peut-être éclairer d'un jour nouveau l'histoire encore bien incomplète de la vieille humanité.

Les trois cimetières qu'on vient de retrouver sont situés sur les bords de ce vieux golfe des Pictons où, dans tous les temps, les populations, mises en mouvement par des impulsions irrésistibles, se sont pressées à l'envi.

Des silex, des poteries, des instruments de bronze, des armes, des monnaies, trouvés çà et là aux confins de la plaine et du marais vendéen, sont avec ces champs de l'éternel repos les témoins irrécusables du séjour sur ce sol de races diverses depuis longtemps éteintes, mais qui toutes ont formé entre elles les anneaux d'une chaîne non interrompue de peuples se succédant les uns aux autres depuis des milliers d'années, et dans les mêmes lieux, tant est puissante chez l'homme la force de l'habitude.

La première de ces nécropoles, appelée du nom caractéristique de *Terres-Noires*, est jusqu'à présent la mieux explorée. Elle est placée en bordure de la route de Saint-Sigismond au Mazeau, à quelques cents mètres à peine du magnifique canal de Courdault et des rives ombreuses et poétiques de l'Autise, dont les flots bleus devaient, pour les Aryens, porter vers le pays de l'avenir l'âme de leurs chers défunts.

Les deux autres confinent aussi à la lisière de cette mélancolique plaine de Benêt, dont les dernières ondulations aux teintes uniformes, d'un brun intense, viennent se terminer presque sans transition avec un riche marais, coupé de canaux, parsemé d'îles aux formes géométriques, se détachant en bossage sur le fond vert d'arbres à la végétation puissante et forte.

SÉPULTURES. — ORIENTATION. — OBJETS DIVERS.

Si jusqu'à présent aucun fragment de pierre tombale ou de sarcophage n'a été trouvé dans les fouilles, on n'en a pas moins retiré, bien que les précautions voulues n'aient pas toujours été prises, une assez grande quantité de vases de

formes diverses, et une cinquantaine de squelettes dont presque tous avaient des dimensions athlétiques. Le crâne et la rotule étaient énormes ; le tibia mesurait en moyenne 0. 10 de plus que celui d'un homme de taille ordinaire, et les os des bras étaient extrêmement allongés. On peut affirmer sans crainte que quelques-uns de ces squelettes mis au jour mesuraient près de deux mètres.

Dans la plupart de ces sépultures, remontant au IIIe siècle, ainsi que nous l'expliquerons plus loin, les morts avaient la face tournée vers le nord ou le nord-est de préférence, et l'orientation de cette nécropole avait sans nul doute son origine dans une croyance chère aux populations primitives.

On peut supposer aussi qu'un souvenir de ces grandes migrations dont les Celtes avaient laissé de nombreuses traces, dans la Chersonèse cimbrique surtout, ait pu faire choisir cette orientation, qui était presque toujours celle de leurs villages, et leur faire tourner de préférence leurs prières et leurs morts du côté d'où leurs dogmes sont venus ? C'est fort probable[1] ?

Peut-être encore que l'île d'Helgoland *(Terre sainte)*, où l'antique dieu du feu, Loki, avait son principal sanctuaire, était le centre d'attraction où tout convergeait pour nos pères, à moins que ce ne fût vers les mystérieuses régions hyperboréennes où les Grecs plaçaient le mythique Abaris ?

Selon la coutume empruntée aux Étrusques et chère aux Gaulois, les restes mortels dont nous nous occupons avaient été déposés en terre, plus ou moins profondément, selon le rang et la position occupés par le défunt dans la société.

Beaucoup de ces tombes contenant des corps superposés faisaient rêver à des inhumations simultanées du *Breur*, du frère d'armes, avec son dévoué, son soldure[2], mort avant lui, à ce mépris de la mort poussé jusqu'au fanatisme qui

[1] Personne n'ignore du reste que le chœur de presque toutes les églises, ainsi que les cimetières chrétiens sont tournés vers le levant.

[2] *Commentaires de César :* livre III.

faisait dire à Horace, *Non paventis funera Galliæ* (Odes, livre IV, ode XIII).

Comme dans le pays des Méryahs, les épouses ne s'étaient-elles point, là aussi, précipitées dans le tombeau de leurs époux, vêtues comme au jour de leurs fiançailles, et s'écriant à l'instar de Camma, la belle prêtresse de Galatie « Je vais rejoindre pour toujours celui auquel j'avais donné toute mon âme, mon bien aimé Sinat !

Dans presque toutes les sépultures, le long des bras, quelquefois près du crâne, entre les pieds du mort, contre ses épaules, parfois même jusque sur sa poitrine, on a trouvé des vases en terre ou en verre de toutes grandeurs et de toutes espèces, qui affectaient le plus souvent la forme d'ustensiles d'un usage commun[1].

Quelques-uns de ces vases, sur lesquels nous reviendrons plus loin, contenaient des fragments d'os, des débris de squelettes d'oiseaux, etc, témoins irrécusables du festin funèbre dont on avait réservé sa part à celui qui partait pour le long voyage dont personne ne revient.

Du reste, il est prouvé aujourd'hui que les Gaulois, se refusant énergiquement à l'idée du néant, crurent longtemps reconnaître dans les soupirs du vent, dans le doux murmure de l'onde, dans les voix étranges solennelles et mystérieuses des solitudes, les gémissements et les appels de ceux qui les avaient quittés.

De là ce respect profond des morts, qui est toujours demeuré si vivace chez nous, cette croyance à l'immortalité de l'âme qui faisait que la sépulture constituait pour ainsi dire un devoir élevé se rattachant à ce dogme[2]. On plaçait à côté

[1] Dans le cimetière gallo-romain de Bordeaux, les vases qui accompagnaient les squelettes étaient ordinairement près de la tête, près des hanches et à côté des pieds. Les vases étaient des espèces de bouteilles à ventre très renflé, à goulot fort étroit, n'ayant pour la plupart qu'une anse.

[2] César trouve le culte des morts si en honneur et si bien conservé chez les Gaulois, qu'il ne peut s'empêcher de l'admirer tout en cherchant brutalement à l'anéantir. (Les funérailles des Gaulois, etc., p. 66.)

du défunt ce qu'il avait le mieux aimé de son vivant — à l'enfant un jouet, le lait des brebis — à la femme ses parures, des fleurs odorantes — à l'homme ses armes et quelquefois son cheval de bataille[1].

Quant aux pauvres, on avait soin de leur donner tout au moins une paire de souliers neufs pour pouvoir entreprendre le voyage de Walhalla. Alors l'absence presque complète de monnaies et de parures semblerait faire croire que les cimetières dont nous nous occupons étaient destinés à la classe pauvre.

Si l'on tient compte du nombre relativement faible des sépultures mises à jour, ne peut-on pas admettre aussi que ces nécropoles étaient destinées aux inhumations du personnel domestique d'une de ces villas gallo-romaines, si nombreuses en Vendée, au sujet desquelles Benjamin Fillon ne craignait pas d'affirmer, au congrès archéologique tenu à Fontenay en 1846, qu'il n'y avait peut-être pas « une seule « commune, sinon du marais, du moins de la plaine ou du « bocage, qui n'eût quelque trace d'habitation romaine. » D'ailleurs les découvertes nombreuses faites depuis un siècle dans notre pays démontrent, à n'en pas douter, que dès le IIe siècle, sous la monarchie des Antonins, et plus tard sous Posthumus, Lollianus, Victorinus, Marius et Tétricus, pendant le règne desquels la Gaule fut indépendante, toutes les magnificences du midi avaient envahi notre contrée, et qu'aux maisons de terre et de bois avaient succédé des maisons de pierre et de marbre. Cette affirmation est du reste corroborée par les belles études auxquelles se sont livrés le général de Vaudoncourt, Valckenaër et Thierry[2].

Dans un des vases se trouvait renfermée une défense de

[1] M. Massé, architecte à Paris, a trouvé dernièrement, près de Saint-Maur-les-Fossés, des sépultures gauloises renfermant des femmes entourées d'enfants avec coupes à fond conique, des fibules, des appliques de bronze et des anneaux.

[2] *Histoire depuis la Conquête romaine. — Géographie des Gaules. — Histoire de la Gaule sous la Domination romaine.*

Objets gallo-romains trouvés

LITH. CAROLLÉ VANNES

Objets gallo-romains trouvés

Brochet del.

sanglier[1], l'animal cher aux Gaulois, symbole naturel de leur force farouche et de leur vie sauvage, dans les forêts et les marécages qui couvraient autrefois une grande partie de leur territoire.

Si on l'a pu dire avec beaucoup de vérité que les fossiles sont les médailles de l'histoire du globe, on peut affirmer aussi que les médailles sont les yeux de l'histoire, mais, malheureusement jusqu'à présent une seule pièce de monnaie a été trouvée dans les poteries. Cette pièce en bronze porte croyons-nous, l'empreinte d'Aurélien : elle représente d'un côté cet empereur ayant un soldat devant lui et sacrifiant sur un autel. On y distingue les lettres P. E. A. S. — A. G. sans doute Pietas Aug. Sur l'autre côté, on y croit distinguer l'hercule des bords du Rhin, relevant la personnification de la patrie caractérisée par le chêne symbolique du culte druidique. Pourtant cette dernière particularité ne se trouve guère que sur les pièces au nom de Posthume.

Ceci paraît être une sorte d'anomalie qu'il est, croyons-nous, assez facile d'expliquer, par ce fait, que quelques types de monnaies adoptés dans certaines régions gauloises, ont été immobilisés ou incomplètement modifiés, surtout au moment où l'Empire romain assailli de tous côtés par les peuples du nord, changeait à chaque instant de maître.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ART DE TERRE.

« L'art de terre, dit Bernard Palissy, est de tous les arts, « le plus ancien, le plus noble, le plus utile à la République, » et le savant polonais Joachim Lelewel, dans une lettre à Benjamin Fillon, écrivait de son côté « l'histoire de la céra- « mique, c'est l'histoire de l'humanité tout entière. »

[1] On en a trouvé dans une foule de sépultures attribuées aux Gaulois, notamment sur la place Saint-Pierre à Nantes, — à Saint-George de Montaigu, — à Mareuil-sur-le-Lay, — à Saint-Médard-des-Prés, — dans les puits funéraires du Bernard.

« Dans les poteries modelées par les hommes depuis le « jour où la main commença à façonner l'argile, ajoute un « peu plus loin le même auteur, je vois les rameaux de la « race humaine, leurs mariages, déplacements, fusion de « branches, notés clair par une forme, un procédé de fa- « brique, une couleur, un vernis. — La terre est la bibliothèque « de livres encore inconnus qui attendent les clairvoyants. »

Peu de gens pourraient, croyons-nous, à l'instar de Lelewel affirmer par l'inspection de quelques vases, la filiation des peuples, d'autant mieux que la plupart des plus anciens trouvés sous toutes les latitudes de notre pays, présentent une singulière uniformité de lignes, mais il n'en est pas moins constant, que de l'identité de fabrication des outils et des ustensiles, on peut jusqu'à un certain point conclure à l'identité de race.

On peut aussi être puissamment aidé dans cette étude par l'ornementation populaire qui, comme la philologie, et plus encore peut-être, est une des clefs de l'ethnographie.

Bien que les poteries avec reliefs ou ornements trouvées dans les nécropoles du Mazeau ne soient pas très nombreuses, nous croyons pourtant que leur reproduction et leur description que nous donnons plus loin, ne seront peut-être pas inutiles pour ceux qui désirent restituer aussi complètement et sincèrement que possible, l'histoire des divers groupes ethnographiques de notre Bas-Poitou, en même temps que la statistique géographique des Gaules, sous la domination romaine.

D'ailleurs, ce pays mêlé d'une façon toute particulière aux grandes invasions qui pendant de longs siècles ont modifié d'une façon plus ou moins heureuse la physionomie primitive de ses habitants, conserve encore dans les noms de quelques-unes de ses localités, Tiffauges, La Romagne, Marmande, Mortagne, Epagne etc ; la trace d'anciennes colonies étrangères importées chez nous à partir de la fin du IIIe siècle.

Ce problème de la restitution des races ne nous paraît pas insoluble, pour les savants, et nous serions fort heureux, si, modeste pionnier, nous pouvions y apporter un des éléments destinés à l'élucider.

VASES EN VERRE ET EN TERRE.

La plupart de ces derniers trouvés dans les cimetières du Mazeau et de Saint-Sigismond, sont en terres rougeâtres, grises, brunes ou blanchâtres, de qualités bien différentes, et cette diversité n'a pas été sans influer sur la teinte et le brillant de la couverte, sorte de vernis allant du rouge pâle au brun foncé, dont sont revêtus quelques-uns de ces vaisseaux. Ce vernis a subi par son long contact avec la terre un commencement de décomposition qui se produit si l'on n'y prend garde, sous la moindre pression des doigts.

Disons aussi, pour n'y plus revenir, que la plupart des vases revêtant la forme de brocs, vases à verser, vases à libations, ont sur le côté un petit trou qui nous paraît avoir été fait intentionnellement : peut-être pour qu'ils ne puissent plus servir à d'autres usages, peut-être pour se conformer à un rite religieux ?

Nous n'avons trouvé que quelques fragments de poteries noires vernissées, et de ces poteries rouges en terre de Samos, tant vantées par Pline et dont Martial disait « qu'on ne peut refuser des invitations à des tables somptueuses, quand on est en état de se faire servir de bonnes fèves à l'huile sur un plat de terre rouge. »

Sur le bord d'une coupe élégante, mais malheureusement brisée, avait été artistement reproduit en relief le lotus, cette fleur par excellence de l'antique Orient, que les prêtres tiennent au bout de leurs mains fluettes dans les palais de Ninive et de Khorsabad, et dont le pistil aurait, dit-on, servi de type à tous les vases à libations des races antiques.

Parmi ceux trouvés beaucoup ont été faits au tour : d'autres, aux formes plus correctes, ont été, croyons-nous, préparés dans des moules dont quelques-uns devaient être de plusieurs pièces, car il eût été bien difficile de dresser dans des moules d'un seul morceau des vases à renflement comme ceux désignés par les lettres J. S. T. D'ailleurs avec un peu d'attention on reconnaît sur certains vases sigillés, de petites nervures qui se profilant irrégulièrement, indiquent le point de jonction des pièces du moule, dans lequel on imprimait en creux les figures, au moyen d'estampilles ou de poinçons en relief[1]. Il se peut aussi que les dessins et les oves du vase décrit plus loin sous la marque S, aient été faits avec un cachet sur de la terre encore molle, car les ornements semblables, ne sont pas toujours placés les uns par rapport aux autres, dans une position symétrique.

Parmi les vases retrouvés intacts ou à peu près, et dont les types existent en plus ou moins grand nombre, nous allons signaler ceux qui nous ont paru les plus intéressants.

Le vase (K) est en terre d'un rouge pâle, légèrement cannelé à la partie supérieure, avec anse à rainure, col allongé et couronné. Ses dimensions sont : hauteur, 19 cent., diamètre 14 cent., ouverture circulaire 2 cent., six rangées de traits faits à la pointe, et deux autres imitant des espèces de guillochis ornent la couronne. Sur la panse nous avons pu lire les deux lettres N. A. qui sont sans doute la première syllabe du nom du potier.

Le vase (J) a dû servir d'urne cinéraire, car nous estimons, avec de Caumont et d'autres auteurs, que les deux modes de sépulture, l'inhumation et l'incinération ont été dans le même temps en usage dans les cimetières gallo-romains. Il est en terre fine d'un rouge pâle et brisé en partie. Il représente en relief, une chasse au cerf, un de ces sujets les plus fré-

[1] Des moules trouvés à Arles, à Nîmes, à Nancy, à Lyon, à Bordeaux et dans beaucoup d'autres localités où il a existé des fabriques de poterie, étaient faits en terre cuite rougeâtre d'un grain assez fin et sans couverte.

quemment employés sur les vases sigillés. Les traits du cerf sont fortement accusés, tandis qu'il n'en est pas ainsi de ceux du chien.

Une sorte d'ornementation végétale où l'on distingue le lotus, court au pourtour de ce vase, dont la forme est on ne peut plus gracieuse. Ses dimensions principales sont : hauteur 17 cent. 1/2 — largeur extrême 14 cent. — orifice circulaire 7 cent.

Sur celui désigné par la lettre (S) se détache en face d'un coq, une femme presque nue, dans une position tant soit peu lascive. Cette femme, aux formes athlétiques, est nonchalamment penchée, la main droite appuyée sur un objet un peu effacé qui ressemble à un thyrse. Le bras gauche est replié sous un angle aigu, et la main posée sur la poitrine. Une plante, sorte de graminée, un cordon en torsade et des oves règnent tout autour de ce vase qui nous paraît offrir une certaine valeur historique, surtout à cause du gallinacé symbolique qu'il porte, et sur lequel nous reviendrons plus loin. Ses dimensions principales sont : largeur 16 cent., — hauteur 10 cent., — hauteur des oves et du cordon 1 cent. 30.

Le vase (L) en terre plus pâle, et de qualité inférieure, revêt absolument la forme qu'affectent aujourd'hui les poteries qui dans les appartements servent à suspendre certaines plantes. Il est à bourrelet circulaire de 18 cent. et n'offre rien de remarquable, sinon sa parfaite conservation.

L'urne (O) en terre grise grossièrement préparée, est de la plus grande simplicité : elle ne se recommande guère que par sa forme pure et gracieuse. C'est une sorte de plat à hauts bords presque perpendiculaires, divisés à mi-hauteur par un bourrelet pouvant servir de base à un couvercle. Or dans les sépultures pauvres, ce couvercle consistait souvent en un tesson de poterie, ou en une simple pierre plate.

Une grande bouteille carrée en verre (M) de 0,005 d'épaisseur, s'est trouvée entre les pieds d'un squelette. Elle mesure en tout 26 cent. de hauteur sur 10 cent. 1/2 de largeur, et son

orifice circulaire avec rebord a 6 cent. de hauteur sur 5 cent 1/2 de largeur. Elle est munie d'une anse de même matière.

D'autres en assez grand nombre, et absolument semblables à celles trouvées dans le tombeau de la femme artiste à Saint-Médard des Prés, et gravées dans Poitou-Vendée étaient placées dans des positions diverses. Une seule différant de forme, présente en coupe ce qu'on appelle vulgairement un baril. Elle mesure environ 15 cent. de hauteur sur 8 cent. de largeur, et se trouve actuellement en la possession de M. P. pharmacien à Marans.

Un joli vase (T) trouvé par nous à la tête d'une enfant avec trois autres objets dont nous donnons ci-après la description est d'une conservation parfaite.

Sa forme est très gracieuse, et les dessins en creux qu'il porte sur la panse ont été faits avec beaucoup de soin. C'est une sorte d'ornementation végétale qui se répète. La terre presque blanche est recouverte intérieurement et extérieurement d'un vernis brun-foncé. La hauteur est de 9 cent. l'orifice de 4 cent. et le plus grand diamètre de 7 cent.

A côté se trouvait une petite urne funéraire (D) ressemblant étonnamment à celles trouvées au Langon et dessinées dans Poitou-Vendée (nos 9 et 10) (B. Fillon et de Rochebrune). Elle mesure 13 cent. 1/2 de hauteur pour un diamètre maximum de 7 cent. 1/2 et une ouverture de 12 millimètres. Elle ne possède aucun ornement. La terre d'un rouge pâle n'a point de couverte.

Sur la poitrine de l'enfant se trouvait une sorte d'assiette (I) d'une conservation admirable portant dans le fond un poinçon. Son plus grand diamètre est de 18 cent., le plus petit de 9 cent. et sa hauteur de 5 cent.

La terre d'un rouge pâle est couverte d'un vernis qui lui donne toutes les apparences de celle de Samos. Près de la main droite de l'enfant se trouvait une coupe en verre (Q) renversée intentionnellement pensons-nous. La hauteur totale est de 7 cent. pour une largeur de 8 cent.

Cette coupe, cette fleur solidifiée comme dit Du Cleuziou, placée aux côtés de cette enfant ravie à l'affection des siens à l'aurore de la vie, avait sans nul doute plus d'un sens caché. Symbole féminin par excellence chez tous les Aryens, symbole superbe du mariage chez les Gaulois, n'a-t-elle point été placée dans cette position renversée pour indiquer que cette enfant n'avait pu, comme la belle Gyptis offrir le boire amoureux au vaillant guerrier que dans ses rêves dorés elle avait peut-être choisi ?

Et cette urne, née elle aussi de l'imitation de la corolle fermée du lotus, ne dit-elle pas éloquemment que le fruit succède à la fleur, comme la mort à la vie, et que dans l'étude des façons d'être du fruit, l'homme a trouvé les motifs de tous les vases à conserver ?

STÈLES OU CIPPES.

Les deux stèles ou cippes trouvées à Benet sont surmontées de frontons triangulaires, vierges de toute inscription tumulaire. Sur la base de l'une est gravée en relief, le croissant de Diane, et sur celle de l'autre une sorte de pomme de pin. Deux acrotères devaient probablement se trouver au-dessus des chapiteaux, qui supportent le couronnement.

La stèle la mieux conservée a une largeur de 58 cent. et une hauteur totale de 1^{m}35. Dans une niche semi-circulaire elle contient l'effigie en buste d'une femme dont les cheveux sont disposés de manière à former un bourrelet ou torsade autour du front; c'est du reste la coiffure dont on trouve beaucoup d'exemples dans les effigies des femmes romaines. Une sorte de tunique décolletée embrasse la poitrine, sur laquelle elle parait fixée à l'aide d'une bande triangulaire. La taille est serrée à la ceinture par un cordon, et les manches paraissent fortement étoffées. De la main droite elle tient une bouteille à long col (sorte d'*ampulla)* et de l'autre un vase à boire ou *poculum.*

Deux de ces *poculum* se trouvent sous le buste de la femme, ce qui tendrait à faire croire qu'elle faisait le commerce des liquides, d'autant mieux que les cippes étaient presque toutes revêtues d'ornements ou emblêmes faisant allusion à lap rofession du défunt.

Mais comme un grand nombre de stèles gallo-romaines déposées notamment aux musées d'Autun, de Bordeaux, d'Auxerre, de Sens, de Châlons, etc ; montrent des bustes dans la même position et tenant les mêmes objets, il faut voir croyons-nous dans ces ornements répétés, un symbole des libations faites en l'honneur des mânes du défunt et pas autre chose. C'est une des conséquences de la fameuse formule D M S. *(Diis manibus sacrum)* qui, générale sur les tombeaux gallo-romains, ne cessa que quand le christianisme l'eut fait abandonner.

Les stèles recouvraient ordinairement la cavité renfermant l'urne cinéraire, et les Romains répandant du vin sur les cendres du mort afin qu'elles pussent être recueillies plus facilement, ne pourrait-on pas voir dans les poculum un souvenir de cette cérémonie ? aux savants de répondre.

La deuxième stèle d'une hauteur total de 1 mètre 10 pour une largeur de 54 cent, était posée sur une pierre formant soubassement, dans laquelle on l'avait encastrée. Elle présentait sensiblement une section demi-circulaire.

Dans la niche presque carrée est représenté à mi-corps et en bas-relief un homme dont les traits sont loin d'être aussi bien conservés que ceux de la femme.

La partie supérieure des épaules seule émerge avec la tête, au dessus du bloc, dans lequel a été creusée la niche : aucun attribut n'existe.

Ces deux monuments funéraires, comme la plupart de leurs analogues, ont dû être appliqués contre des massifs de maçonnerie dont la trace est encore visible, ainsi que nous l'a fait remarquer du reste, le propriétaire M. Tristant. Ils devaient être reliés aux massifs qui les soutenaient par des

crampons dont nous avons cru distinguer l'empreinte sur la paroi latérale des cippes.

Le faire de ces deux stèles est grossier, et bien que rappelant une époque de décadence, elles n'en sont pas moins curieuses à plus d'un titre, d'autant mieux qu'elles sont peut-être jusqu'à présent les seules trouvées en Vendée qui n'aient pas été brisées ou détruites sans qu'on connût leur signification.

PREUVES D'UNE ORIGINE GALLO-ROMAINE

Dans le savant ouvrage *Poitou-Vendée*, Benjamin Fillon dit « le cadastre combiné avec les anciens aveux, registres censiers et autres titres de même nature, peuvent prêter un grand secours à la géographie gauloise. » Or dans le cas qui nous occupe, les noms celtiques ou gallo-romains plus ou moins altérés. (Liez : *Liacum*), d'origine gallo-romaine, Auchais, (*Anciacum*), Civray (*Civitaricum*) près duquel on voit encore aujourd'hui les restes d'une voie romaine et des fragments d'une borne milliaire, Retz, Aujugé, le Vanneau, etc; abondent aux alentours de Mazeau et de Saint-Sigismond et viennent corroborer l'opinion que nous avons émise au début de ce travail, à savoir que nous nous trouvons bien en présence de cimetières gallo-romains.

Et puis cette pièce de monnaie qui a dû être frappée après la victoire d'Aurélien sur les Germains, c'est-à-dire vers 272 ou 274. Ces ossements de géants, ces vases et ces stèles aux caractères gallo-romains indéniables, indiquent à n'en pas douter que les lieux d'où ils proviennent n'étaient autre chose qu'une des nécropoles de cette époque, si communes en Vendée, surtout sur les contrées limitrophes de l'Océan, et que les sépultures mises à jour doivent être de la fin du IIIe ou du commencement du IVe siècle, à un moment où le christianisme n'avait point encore probablement fait son appari-

tion dans le pays des Pictons, car jusqu'à présent, aucun objet rappelant cette religion n'a été trouvé?

D'ailleurs, si l'on veut bien jeter un coup d'œil sur la carte, on verra que les Terres-Noires sont à peu de distance du Bas-des-Eaux, où en 1862 des travaux de dessèchements mirent à jour plusieurs milliers de petits billons, et de petits bronzes du IIIe siècle, aux effigies de divers empereurs.

C'est une nouvelle preuve que les habitants du territoire du Mazeau et de Saint-Sigismond, qui formait l'extrême limite de la terre ferme du pays des Pictons, furent romanisés presque aussitôt après la conquête; tant était forte la puissance colonisatrice de la race envahissante.

Ces poteries, ces pièces de monnaie, d'une même période qu'on a rencontrées au Veillon, à Jard, à Saint-Denis du Payré, à Nalliers, au Mazeau, à Grues, etc., mais généralement dans les parties de notre département peu éloignées de la mer, sont aussi la preuve évidente que notre pays a été, à l'époque indiquée par la nature des objets formant ces dépôts, victime de quelque grande catastrophe que nous n'hésiterions pas à faire remonter au terrible soulèvement des Bagaudes, vers 280.

Ces quelques considérations établies nous croyons devoir appeler l'attention des hommes compétents sur certaines particularités au moins curieuses qui nous ont frappé et qui une fois élucidées, pourraient sans nul doute être d'un grand secours pour l'histoire et les sciences.

Dans la description du vase S nous avons parlé d'un coq placé à côté d'une femme que nous croyons être une de ces jeunes vierges appelées Walkyries, qui dans la religion d'Odin, excitaient les guerriers à la lutte, en leur versant de la bière et de l'hydromel. Quoi qu'il en soit, il n'est pas douteux, en présence de ce document, que le coq était bien l'emblème choisi par les Gaulois, comme symbole général du courage, de l'activité et de la vigilance, et ce, malgré l'opinion contraire de Edme Hereau et de Vaudoncourt qui prétendent

que l'emblême des Gaulois, était une aigle aux ailes éployées qui, placée sur le cimier du casque était l'ornement exclusif et le signe caractéristique du commandement.

ANALOGIE DANS LA FORME ET LA MATIÈRE DES VASES TROUVÉS AU MAZEAU ET SAINT-SIGISMOND, AVEC D'AUTRES PAYS ÉLOIGNÉS.

Si l'on consulte l'ouvrage remarquable déjà cité *(Poitou-Vendée)* on se convaincra que les vases décrits sous les lettres J. S. de ce mémoire, sont contemporains de ceux trouvés au Langon et à Jard. Nous ne serions même pas surpris qu'ils sortissent des mêmes ateliers que ceux possédés par feu B. Fillon, signés *Germanus*, et par le musée de la Roche-sur-Yon, signés *Paternus* et qui sont du IIIe siècle (Jard, III page 56). Or, M. Hucher dans ses intéressantes études parues dans le *Bulletin monumental*, signale le nom de *Paternus*, moulé de la même manière sur des poteries trouvées dans des contrées de la France très éloignées l'une de l'autre, et il en conclut que les fabricants de moules, beaucoup moins nombreux que les fabricants de poteries, fournissaient les mêmes matrices à un grand nombre de fabriques répandues sur les divers points de la Gaule.

Comment expliquer autrement en effet l'existence des mêmes types, se produisant du nord au sud, de l'est à l'ouest et qu'on rencontre partout en Vendée, à Niort, à Jort (Calvados), à Dreu-le-Roy (Cher), à Soings, à Gièvres, à Tours et à Paris en plein quartier latin ?

D'un autre côté les vases en verre trouvés dans les nécropoles dont nous venons de parler, ont ainsi que nous l'avons déjà dit, des épaisseurs, des teintes verdâtres et des formes diverses qui, dans leur ensemble, peuvent être complètement assimilées à ceux trouvés en 1845, dans le tombeau de la femme artiste de Saint-Médard-des-Prés. Seule à peu près,

une coupe en verre très mince légèrement irisé, est une exception et semble faire croire qu'elle a été déposée près d'une enfant appartenant à une famille aisée : le verre à cette époque étant considéré comme un objet de luxe[1]. L'identité parfaite qui existe entre ces objets en verre, et ceux recueillis au Langon, Jard..... et dans la forêt de Mervent, nous donnent la conviction qu'ils ont été fabriqués dans ce dernier lieu, abondamment pourvu de matières premières, et où il existait des verreries dès le règne de Trajan[2]. Tout fait supposer que cette région privilégiée exportait même du verre au-delà du pays des Pictons.

Si l'on tient compte de cette analogie frappante que nous venons de signaler, de ce je ne sais quoi de mystérieux, qui dans nos campagnes du Bas-Poitou et de la Bretagne surtout, enveloppe encore les manieurs d'argile et les villages où séjournent ces potiers qui ne se marient guère qu'entre eux ?

Si le rôle que la contemplation de la plante a joué dans les diverses évolutions de l'esprit humain est véritablement immense ?

S'il est vrai, comme l'affirme M. de Longuemar, que le sol de nos marais ait fourni les matériaux employés dans les poteries fabriquées par les anciennes populations ?

Que conclure de tout cela, sinon que les *figuli*, comme les *vitriari* ont formé pendant des siècles des corporations

[1] C'est ce qui explique au Mazeau la rareté de ces fioles qui, bien qu'appelées lacrymatoires étaient tout simplement destinées à contenir des parfums. Ces vases très fragiles avaient du être enfermés dans des coffrets en bois pourri depuis longtemps, ce que semble du reste prouver la présence de clous recueillis autour d'eux. Près de l'un on a trouvé une clef qui, d'après Jouanet, pourrait être regardée comme un témoignage honorable rendu à la mémoire d'une bonne mère de famille, en considérant qu'au moment du mariage, la femme recevait les clefs, et que ce gage de bonne administration intérieure ne lui était enlevé qu'en cas de répudiation. Une lame de plomb sans inscription a été également recueillie sous la tête d'un squelette. Dans une des nécropoles quelques sarcophages d'une seule pièce en pierre calcaire étaient çà et là placés irrégulièrement entre des vases. Ils étaient vides.

[2] Voir notre notice : *les fours à verriers de la forêt de Mervent*. Imprimerie Latolye (Vannes, 1889).

fermées, dressant côte à côte leurs fours dès le deuxième siècle, maintenant en activité leur industrie sur les décombres de la société romaine et sur ceux de l'empire franc, et léguant comme un héritage sacré à leurs descendants, ces procédés de fabrication et ces formes dont quelques-unes il faut bien le reconnaître, n'ont pas varié sensiblement depuis des siècles !

CONSIDÉRATIONS ETHNOGRAPHIQUES ET ANTHROPOLOGIQUES

Si les noms de Civray, de Liez, etc., sont d'origine gallo-romaine, ceux de la *Bataille* et *Gorge-Bataille*, points situés près du Mazeau, ne rappellent-ils pas aussi l'échec que firent subir aux Normands, le 6 novembre 852, près du pont de Brillac (commune de Coulon), Rainulphe, comte de Poitiers et Renaud, comte des Herbiers, qui avait sous sa dépendance Tiffauges, le pays de prédilection des Teiphales ou Teiffaliens ?

Ces Teiphales, si l'on en croit quelques auteurs, seraient entrés dans les Gaules vers 406 sous la conduite de Goar, roi des Alains, qui d'après Jornandes et Arcère l'historien de la Rochelle, auraient occupé d'abord certains points du cours de la Basse-Loire, et qui, battus plus tard par Childéric et Egidius, se seraient établis dans la région inondée de la Sèvre Niortaise appelée ensuite de leur nom *Pagus alanensis* (Aulnis-Aunis.)

Ces Alains dont les congénères les Ossetes habitent aujourd'hui le Caucase, étaient selon le témoignage d'Ammien Marcellin, de Sidonius et de Grégoire de Tours, d'une taille gigantesque, agiles, modérément blonds et d'humeur assez douce. Les Teiphales étaient également des géants de sept pieds, mais d'une brutalité extraordinaire. D'après une fort belle étude publiée par M. Laumonier, dans la première année de la *Revue du Bas-Poitou* (pages 62, 63 et suivantes)

quelques paysans des cantons limitrophes des Deux-Sèvres et de la Charente-Inférieure, auraient conservé, bien qu'un peu superficiellement les liens de parenté qui les uniraient à la race des Alains.

L'historien de la Rochelle prétend que les Colliberts ou Collibrits des marais du Bas-Poitou, dont parle le moine Pierre de Maillezais dans sa chronique du XIe siècle, n'étaient autres que des descendants des Teiffaliens. Le bon abbé ajoute que ces hommes rendaient un culte à la pluie *(a cultu imbrium)* ce qui semble prouver qu'ils demeurèrent païens longtemps après leur entrée dans les Gaules.

D'aucuns au contraire affirment que les Colliberts *(têtes libres)* devenus plus tard les huttiers, descendent des Agésinates Cambolectris, ou des colons gaulois chassés de leurs bonnes terres du centre du Poitou par les Teiphales.

Quoi qu'il en soit, il est prouvé aujourd'hui qu'une partie de ces derniers, se retira de bonne heure sur les confins de l'Aunis et du Poitou, et y vivait encore au XIe siècle, isolée et fort redoutée du voisinage.

Sans vouloir médire des braves *Nioleurs* de la Sèvre, on peut bien affirmer que l'influence de la race sarmatique a été assez considérable, pour laisser des traces encore visibles aujourd'hui parmi bon nombre d'entre eux.

D'un autre côté, Malte-Brun dans son ouvrage *(La France illustrée)* prétend qu'on a cru reconnaître dans des fouilles faites il y a environ 80 ans, sur le territoire de la commune de Saint-Sigismond, des ossements provenant de géants, dont la conformation et les dimensions différaient essentiellement du type gaulois.

Arcère, déjà cité, a signalé aussi des ossements gigantesques trouvés près de la Rochelle et M. Jean Laumonier, attaché à l'école d'anthropologie de Paris, a exhumé lui-même d'un cimetière de la région des ossements qui rappellent entièremet les traits propres des Alains[1].

[1] De *quelques populations du Bas-Poitou*. Revue déjà citée page 62-63.

S'il est prouvé aujourd'hui que des Celtes, des Germains, des Franks, des Visigoths, forment le fond même de la population poitevine, n'y aurait-il point, entre les découvertes récentes dont nous venons de parler et les données si complexes fournies par des auteurs si différents, de curieux rapprochements à faire, et des études bien intéressantes au point de vue des races qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, ont dû se juxtaposer sur notre sol, mais qui toutes ont plus ou moins subi l'influence des Romains ?

Nous posons la question. Aux savants de la résoudre.

Bien cordialement à vous.

LOUIS BROCHET.

Fontenay-le-Comte, le 16 mars 1891.

L'HOTE DE JEANNE D'ARC

A POITIERS

Maître Jean RABATEAU, président au Parlement de Paris

RIEN de ce qui touche à l'épopée de Jeanne d'Arc n'est aujourd'hui indifférent. Pour glorifier l'héroïne, l'art s'unit au patriotisme, l'Eglise prépare ses autels, les bibliothèques offrent leurs dernières richesses, et les partis, faisant trêve à leurs luttes, semblent vouloir se donner la main. Cet universel hommage est bien de nature à ranimer les esprits découragés, au déclin d'un siècle sceptique ; il prouve qu'au fond du cœur de la vieille France le sentiment national se conserve inaltérable sous l'étendard de la virginale libératrice.

Le haut intérêt qu'elle inspire rejaillit évidemment sur ses contemporains. Ceux qui se sont trouvés mêlés à son existence ont laissé pour la plupart quelque vestige dans les chroniques du temps ; et c'est en grande partie, il n'en faut point douter, pour avoir figuré aux premières lignes de son histoire que le nom de Jean Rabateau est parvenu jusqu'à nous. Le personnage, comme on l'a justement observé,[1] ne

[1] B. Ledain. *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI, p. 17.

fut pas de médiocre importance ; avocat général, conseiller au Parlement, membre du conseil de Charles VII, président de la Cour des Comptes, ambassadeur du Roi, président au Parlement de Paris, il a gravi non sans éclat les degrés de la fortune. Et cependant aucun de ces titres peut-être ne l'eût sauvé de l'oubli ; avant tout, la postérité devait retenir de lui le fait d'avoir hébergé la Pucelle à Poitiers, lorsqu'elle y fit séjour, dès le début de sa providentielle mission.

Au moment où l'antique cité, fière de ce glorieux souvenir, s'apprête à l'immortaliser, il m'a semblé particulièrement actuel de mettre en relief la physionomie de l'homme qui, par le privilège insigne dont il fut investi, apparaît à cinq siècles de distance comme le gardien d'un dépôt sacré. — A vrai dire, cette étude ne saurait être une biographie, elle n'en a ni les données ni la prétention ; les matériaux sont malheureusement trop rares, et force est de laisser souvent dans la région des conjectures ce que l'esprit aimerait inscrire au compte des réalités. Les historiens, en effet, sont presque tous muets sur le personnage qui m'occupe ; ceux qui en parlent ne lui accordent guère qu'une simple mention limitée au principal épisode de sa carrière. Nombre de mes recherches, je l'avoue, sont demeurées sans résultat ; en vain ai-je interrogé les archives de Rouen, d'Orléans, de Bourges, le « British Museum » : nulle trace de cet homme d'Etat n'y est consignée. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale lui-même n'en conserve aucun trait dans la série des grands parlementaires. L'important ouvrage de Blanchard ne lui attribue qu'une courte notice, et tandis que toutes celles consacrées aux autres présidents, sont précédées de leurs armes, seule, au nom de Rabateau, la page reste blanche sous le mortier présidentiel[1]. Pour les reconstituer, ces armes, à peine subsistent quelques débris d'un sceau rongé par le temps. Le reste est à l'avenant : je livre néanmoins les fragments

[1] F. Blanchard. *Les Présidents du Parlement de Paris*, p. 83. — Paris, 1647.

que j'ai pu réunir, estimant que leur principal mérite est d'être en majorité inédits, et ne me dissimulant pas la difficulté de les relier entre eux. Ils permettent du moins de suivre, en dépit de bien des lacunes, les étapes lointaines d'une vie qui, par la raison supérieure de son point d'attache à celle de la vierge lorraine, ne pique pas seulement la curiosité, mais présente encore un véritable attrait.

I

Jean Rabateau appartient à la galerie des hommes célèbres que revendique à bon droit le Bas-Poitou. Il est né à Fontenay-le-Comte vers l'année 1370[1] ou 1375[2]; M. Beauchet-Filleau, pour lui assigner son lieu d'origine, hésite entre cette ville et la Caillère, près Volvire (Velluire). Il tenait ladite seigneurie du chef de ses ancêtres, mais rien n'indique qu'il y reçut le jour. Au surplus, un renseignement précieux éclaircit tout à fait la question, en même temps qu'il témoigne de la pieuse fidélité de Rabateau au souvenir de sa patrie : c'est un passage de la chronique paroissiale de Notre-Dame de Fontenay relatant que, le 8 mai 1425, il fonda lui-même « une messe chantée, en commémoration de son baptême reçu à pareil jour dans cette église. » Par une coïncidence, au moins digne de remarque, la date du 8 mai devait être celle de la délivrance d'Orléans et du plus éclatant triomphe de la Pucelle.

Sa famille, « bonne et ancienne » au témoignage de Blanchard, paraît avoir dès ce temps exercé à Fontenay différentes charges. Faut-il compter parmi ses aïeux un Michel Rabateau « pannifex » qui au siècle précédent, en 1267, figure au rôle

[1] D'après B. Fillon. Catalogue de la vente de ses autographes.

[2] D'après Beauchet-Filleau. (*Dictionnaire historique des familles du Poitou*). J'opinerais volontiers pour cette dernière date, en raison de la longue carrière du personnage.

de ceux qui doivent payer le jeudi après la Notre-Dame de mars ? Il y a tout lieu de le supposer. Le même est mentionné sur la liste des habitants qui, sous le règne de Philippe le Hardi se sont cotisés pour aider à la reconstruction de « l'hôtel de Dieu » de Fontenay[1].

Rabateau possédait certainement dans cette ville une maison située « non loin du fief des Deux-Seigneurs et du couvent des Frères Mineurs (couvent des Cordeliers, au Puits Saint-Martin), ainsi qu'il résulte d'un acte en date du 18 janvier 1460, ayant trait à la deuxième fondation des sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François par Catherine Torroille, veuve de Méry-Bertin[2]. »

Il hérita de certaines propriétés familiales par la cession que lui fit de tous ses biens Rabasteau, dit l'aîné, seigneur de la Tousche-sur-Vendée (paroisse de Volvire), lequel les tenait lui-même de Rabasteau, dit le Jeune, seigneur de la Vergne (paroisse du Puy-de-Serre), époux de Catherine de Machecoult[3] : ce transport devait donner lieu, entre ses héritiers, à l'acte de transaction du 1er juin 1452, dont je parlerai plus loin[4].

M. Beauchet-Filleau estime que le futur président au Parlement de Paris entra dans la magistrature sous les auspices de Pierre Boschet, son compatriote. Je n'en ai point trouvé

[1] Anciennes archives du château de Soubise. Archives de la ville de Fontenay-le-Comte.

[2] Papiers de la Fontenelle de Vaudoré. Bibliothèque de Niort.

[3] Beauchet-Filleau, loc. cit.

[4] Il y a lieu de mentionner encore, comme membre de sa famille, son neveu Jean Rabasteau, sieur de la Rabastelière, qui fut lieutenant-général au siège de Fontenay, et eut de Marie Thébault une fille, Marie, qui épousa en août 1545 Jacques Foucher, sieur de la Barrouère et de Puy-Greffier. (Beauchet-Filleau). — Les archives nationales possèdent une pièce où figure un Guillaume Rabateau, escuyer, demeurant à Méry-sur-Yonne. C'est l'acte d'« amoisonnement » ou arrentement « d'une maison, granche et jardin séans en ladite paroiche », à lui consenti par le Frère Pierre, ministre de « la grant maison Dieu » de Provins, et passé dans cette ville le 29 mai 1369. Ce Rabateau ne saurait être de la même famille que le nôtre. (Arch. JJ. 100, n° 571).

la preuve certaine. De même aucun texte ne s'est rencontré sous mes yeux établissant d'une manière positive que Jean Rabateau ait tout d'abord été juge prévôtal de sa ville natale ; mais, sur la foi du savant ouvrage *Poitou et Vendée*, je l'admets facilement, considérant en outre que tel était bien l'ordre naturel de sa carrière, avant qu'elle ne s'ouvrît sur de plus larges horizons.

Comment fut-il amené à quitter les bords de la Vendée et à s'éloigner d'un pays où sans doute il ne devait jamais revenir, du moins pour des séjours prolongés ? Là encore les documents font défaut. Se laissa-t-il guider par sa propre inspiration et le souci légitime de s'élever dans la hiérarchie judiciaire ? Céda-t-il à des influences amies désireuses de l'y aider ? Déjà sa notoriété s'imposait-elle à ce point ?. . Quoiqu'il en soit, et le regret de cette lacune exprimé, le voici désormais sur le théâtre qu'il ne quittera plus : j'ai nommé le Parlement.

Un très intéressant ouvrage, de publication récente[1], fait toucher du doigt combien était complexe à l'époque le rôle joué par ce corps important. Il ne faut pas oublier que les nouvelles institutions de la France, au sortir du Moyen âge, sont encore dans la période de formation, par conséquent d'incertitude et de confusion. Elles s'élaborent avec peine et s'établissent avec lenteur jusqu'au jour où elles recevront du temps leurs délimitations respectives. Certes, les parlementaires existent ; depuis Philippe le Bel, les légistes, suivant le terme consacré, ont fait leur œuvre et souvent, il faut le dire, œuvre néfaste : mais le rôle exclusivement judiciaire du Parlement n'est point encore défini ; ses membres, en raison de leurs attributions indécises, s'adjugent une sorte d'omnipotence que dans la suite, au souvenir sans doute de cette genèse, ils n'abandonneront pas aisément. L'histoire des règnes ultérieurs sera pleine des revendications de ce

[1] Félix Aubert. *Le Parlement de Paris de Philippe Le Bel à Charles VII*. Picard, 1890. p. 53.

qu'ils croiront être leurs prérogatives. Au XVe siècle, tandis que la patrie agonisait sous l'effort combiné de l'invasion anglaise et de la faction bourguignonne, alors que tout était à la fois en question et en péril, le Parlement présentait donc autant le caractère d'une assemblée politique que celui d'un collège judiciaire ; la situation de ceux qui le composaient se trouvait en conséquence singulièrement grandie.

La première fois que nous y rencontrons Jean Rabateau, c'est à la date du 7 février 1416 ; il figure comme procureur du duc de Berry, dernier survivant des frères de Charles V. En sa qualité sans doute de capitaine général de Paris, le vieux duc, qui n'avait plus que quatre mois à vivre, s'opposait « à toutes fins à ce que Me Bureau Boucher ou autre ne soit reçeu à l'office de maistre des requêtes de l'ostel du Roy, nostre sire, et qu'il ne soit miz en possession et saisine que tenait Me J. de Norry[1]. »

Le Parlement était naturellement appelé à connaître de l'affaire, en vertu de son rôle de grand tribunal administratif. Ayant à enregistrer les lettres de nomination de la plupart des fonctionnaires, qu'ils relevâssent ou non de son autorité immédiate, il prenait de la sorte une part indirecte mais réelle aux nominations elles-mêmes, et jugeait également les oppositions mises à cet enregistrement[2].

Nous ignorons le sort de la réclamation confiée au talent de Me Rabateau, de même qu'il ne nous est pas permis de connaître le jeu d'intrigues qui donna naissance à l'incident. Si la nomination de Me Bureau Boucher émanait du Roi en personne, il y a tout lieu de penser que, pour la défense de Me J. de Norry, le procureur invoqua la folie de l'infortuné Charles VI universellement reconnue. L'état, en effet, du pauvre roi le rendait fatalement le jouet des compétitions de son entourage, et la salutaire influence du duc de Berry, tout dévoué à ses intérêts, avait été évidemment surprise.

[1] X 1 a 4791. fol. 35.

[2] A. Maury. L'administration française avant la Révolution. *Revue des Deux-Mondes* 1873, p. 601. — F. Aubert, loc. cit.

Lamentable tableau que cet intérieur royal ! un monarque privé habituellement de la raison, une reine dissolue que l'ambition devait bientôt conduire à pactiser avec les pires ennemis du trône, et la mort impitoyable fauchant les rejetons de leur dynastie ! Le duc de Guyenne, héritier de la couronne, s'était éteint prématurément à la suite d'excès de toutes sortes ; le nouveau Dauphin, duc de Touraine, allait le suivre dans la tombe le 5 avril 1417, à la fleur de sa quinzième année ; et celui qui devait porter dans l'histoire le nom de Charles VII n'était alors que le comte de Ponthieu, enfant de treize ans à peine. Il grandissait à la cour angevine du roi Louis de Sicile, soustrait ainsi aux pernicieux exemples des siens par sa future belle-mère la reine Yolande, énergique figure de dévouement et de loyauté en des temps si troublés.

Les événements allaient se précipiter. Les plus fermes appuis de la royauté disparus (le duc de Berry emporté par l'âge, le roi de Sicile par la maladie), nul obstacle ne se dressait devant les projets funestes du roi d'Angleterre et de Jean sans Peur. Au moment même où la flotte anglaise débarque pour envahir la France, le duc de Bourgogne entre en campagne avec six mille écuyers et trente mille archers[1]. L'heure de la calamité nationale a sonné. Charles VI, tantôt Armagnac, tantôt Bourguignon, suivant son humeur du moment, sent toutefois en lui comme un réveil du sentiment royal. Dans les intervalles de lucidité que lui laisse la maladie, il a conscience du péril ; il cherche autour de lui ceux qui peuvent lui prêter secours, et en première ligne il s'adresse à son Parlement. La double invasion, commencée le 1er août 1417, s'achemine de succès en succès vers la capitale. Dès le 4, le Parlement reçoit les lettres royales contenant la formule du serment de fidélité dont le malheureux roi réclame le renouvellement à « ses justiciers, officiers et subjects » : le lendemain même, le serment solennel est prêté par la

[1] De Beaucourt. *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 24.

Cour entière et les mains se lèvent pour soutenir le trône ébranlé[1].

La composition du Parlement à cette séance mémorable nous a été transmise par l'histoire. Le premier président était alors Me R. Mauger, et ses deux collègues Mes P. Le Fèvre et J. de Vaily. Adam de Cambray, que nous verrons plus tard siéger au rang suprême en même temps que Rabateau, était à cette époque membre de la Chambre des enquêtes. Enfin, et c'est là surtout ce qui nous intéresse, Jean Rabateau lui-même y est mentionné, non plus au nombre des procureurs, mais parmi les avocats. Il s'était donc élevé de ce degré depuis l'année précédente, et, dans la sincérité de son cœur, il jurait à la royauté l'attachement loyal qu'il ne cessa jamais de lui témoigner.

L'instant était venu pour les vrais serviteurs du pays de se montrer résolus. A peine Charles VI est-il livré à l'ennemi du dehors et du dedans que le Dauphin prend le titre de lieutenant-général du royaume, déplace le gouvernement, et par cet acte d'énergique indépendance sauve les destinées de la patrie. La plupart des grands officiers de son père le suivent et le soutiennent : le principe monarchique traditionnel est sauf ; la lutte suprême s'engage : la vie nationale est en jeu. Dans cette détresse la tâche du Dauphin est accablante, car tout est à refaire sinon à créer.

[1] « Ce jour furent apportées et présentées à la Cour certaines lettres royaux ou ordonnances addressans aux connestable, chancellier, à la dicte Cour et à tous justiciers et officiers, donnés le IVe jour de ce mois, contenant icelles lettres la forme et teneur du serment sur fidélité et loyauté que le roy voulait et avait ordonné estre faict et renouvellé par ses dicts justiciers, officiers et subjects, lesquelles lettres sont enregistrées en la dicte Cour au livre des ordonnances, lesquelles lettres furent lües en la chambre du Parlement, en la présence des présidens et conseillers dudict Parlement, des enquestes comme des requestes du palais, et aussy en la présence des notaires, des huissiers, advocats et procureurs de la dicte Cour du Parlement, lesquels après la lecture des dictes lettres et ordonnances firent le serment, selon la teneur des dictes lettres, tant présidens comme autres ; c'est assavoir Me R. Mauger etc... » (Suit la liste des membres du Parlement). D. Félibien et Lobineau. *Histoire de Paris*. Preuves et pièces justificatives. II, p. 563. Paris, Desprez, 1725.

Un de ses premiers soucis est d'assurer « bonne et briefve expédition de justice[1] » ; le Parlement de Poitiers est institué par les lettres données à Niort le 21 septembre 1418[2]. Dès le 1er décembre il entre en séance, commençant régulièrement « à tenir et exercer la juridiction souveraine du royaume[3]. » Les plus notables magistrats de l'ancienne Cour du Parlement de Paris le composent, et le président Jean de Vaily est désigné pour leur chef. Dix-huit années devaient s'écouler avant le retour dans la capitale, années d'exil laborieux et de patriotiques angoisses ; c'est durant cette période douloureuse que va se dessiner la haute personnalité de maître Jean Rabateau.

Tout porte à croire qu'au début il remplit à Poitiers la fonction d'avocat, que nous l'avons vu occuper précédemment à Paris. En tous cas, il ne compte pas encore parmi les dix-sept magistrats qui furent tout d'abord répartis entre les différentes chambres du Parlement et dont nous avons la liste complète[4]. Peu après sans doute, il fut promu au rang de conseiller, et, selon toute apparence, lors de la vacance d'un siège. En 1425, trois ans après la mort de Charles VI, nous le trouvons en effet avec ce titre dans le document suivant, qui est la deuxième des seize pièces originales signées de lui, et conservées sous son nom au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale :

[1] Jouvenel, p. 360.

[2] Il fut bientôt suivi du Parlement de Toulouse qui créé le 20 mars 1420, fut transporté à Béziers en 1425 et réuni définitivement à celui de Poitiers le 7 octobre 1428.

[3] Ordonnances des rois de France, t. x, p. 477-80.

[4] Voici leurs noms : Jean de Vaily, président : Jean Jouvenel, Guillaume Toreau, Armand de Marle, Bureau Boucher, tous les quatre anciens maîtres des requêtes du roi ; Jean Tudert, doyen de Paris ; Guillaume de Marle, doyen de Senlis ; Guillaume de Launay, archidiacre de Meaux ; Guillaume Guérin, archidiacre de Poitiers ; Nicolas Potin, Jean Gentien, Jean Girard, Adam de Cambray, Hugues Comberel, Thibaut de Vitry, Guillaume de Quieldeville et Nicolas Eschalart de Beaucourt. I, p. 112).

QUITTANCE DE CENT LIVRES TOURNOIS DONNÉE, PAR JEHAN RABATEAU A HENRY BLANDIN, RECEVEUR DE L'AIDE MIS SUR LE PAYS DE POITOU. — (19 juin 1425.)

Saichent tous que je Jehan Rabateau, conseillier du Roy nostre seigneur, confesse avoir eu et receu de Henry Blandin, receveur de l'aide de L^m^ livres tournois mis sus au païs de Poictou au mois de novembre dernier passé pour la prosécucien de la paix et les autres affaires du Roy nostredit seigneur et de sa seigneurie, la somme de cent livres tournois que Messeigneurs l'evesque de Poictiers, le vicomte de Thouars et le maistre des arbalestriers de France, commissaires en ceste partie ordonnée par le Roy nostredit seigneur, avoyent et ont ordonné à moy estre paiée et délivrée par ledit receveur des deniers de sa recepte, sur la somme de XVI^m^ livres tournois tant du principal d'icellui aide que du pardessus, distribuée, divisée et départie par mesdits seigneurs, par vertu du pouvoir à eulx donné par le Roy nostredit seigneur à plusieurs seigneurs barons et autres pour plusieurs causes. Si comme par un roole de parchemin donné le huitième jour de décembre dernier passé, signé et scellé de mesdits seigneurs de Poictiers, Thouars et maistre des arbalestriers, peut à plain appansoir de ce, soubz mes seing manuel et signet le XIXe jour de juing l'an mil CCCC vingt et cinq[1].

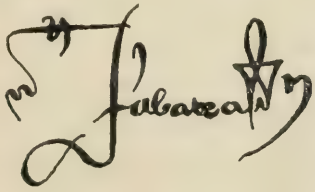

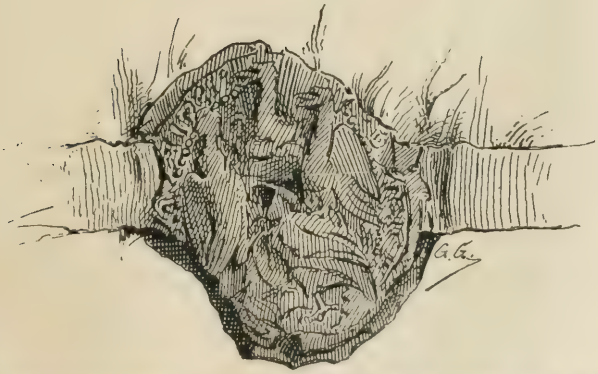

[1] *Bibliothèque Nationale.* — Cabinet des Titres, volume 2419, article 54, 305 n° 2.

Pour avoir l'intelligence complète de cette pièce et des quittances analogues qui seront mentionnées au cours de ce travail, il n'est pas inutile de faire connaître la manière dont les officiers du Parlement étaient rétribués de leurs services. La rémunération était d'autant plus nécessaire que la plupart se trouvaient dans une situation fort précaire. Sans doute, une exemption générale d'impôts leur était toujours assurée ; ils avaient en outre la ressource des épices ou dons des parties en cause, pratique abusive, successivement tolérée, réglementée et abolie[1] ; mais, en fuyant la capitale, beaucoup d'entre eux avaient fait le sacrifice de leurs biens et par là même étaient réduits à une vraie misère. Il est probable que dans une proportion impossible à déterminer, Me Rabateau n'échappa point à la loi commune de l'appauvrissement ; ceci suffirait à expliquer le soin minutieux que nous le verrons apporter plusieurs fois à la réclamation intégrale de ses gages.

Ce ne fut pas un des problèmes les moins difficiles à résoudre pour Charles VII que de procurer les moyens d'existence à tous ceux qui soutenaient sa querelle. Vis-à-vis des seigneurs de son entourage, il recourait à l'abandon des terres, à la cession des châteaux et châtellenies, en dépit du préjudice causé à l'étendue et aux forces du pouvoir royal. Un instant interrompues par suite des remontrances des Etats provinciaux ou généraux (comme il arriva notamment après ceux réunis à Poitiers en octobre 1425), les aliénations du domaine retrouvèrent prompte faveur, et force était bien de les laisser s'accomplir sans entrave[2]. Pour faire face à ses autres innombrables obligations financières, le Roi usait de son privilège de frapper monnaie et d'en régler le cours, puis empruntait aux bonnes villes, aux marchands, aux conseillers du trône les moins éprouvés. C'étaient là les remèdes habituels à une pénurie qui allait chaque jour en s'aggra-

[1] De Beaucourt, II, p. 572-75.

[2] Cf. de Beaucourt, II, p. 563, 637.

vant[1] ; mais un appoint important des recettes royales était aussi fourni par les « aides » que votaient les Etats, et où nous rencontrons le principe du consentement de l'impôt par le pays.

Ces subsides n'étaient pas de leur nature périodiques : ils n'étaient accordés qu'au cas de nécessité et sur l'appel du prince ; en fait, dans le désarroi des finances, une année ne passait point sans qu'on y eût recours. Aussi les Etats, tant du Languedoil que du Languedoc, demandèrent-ils à différentes reprises que l'impôt ait un caractère régulier, qu'il soit direct, annuel et payable au terme fixé par avance, en un mot que « l'aide » sous forme de taille soit substitué aux « aides[2] »

Le 1er novembre 1424, les Etats, réunis à Poitiers depuis l'avant-veille, avaient voté un million[3] « pour la prosécucion de la paix et les autres affaires du roi nostre dit seigneur et de sa seigneurie », ainsi qu'il est dit dans le texte ci-dessus reproduit. Sur cette aide consentie par les provinces du Languedoil, la part contributive du Poitou[4] avait été fixée à cinquante mille livres que le receveur Henry Blandin était chargé de percevoir et de consacrer auxdites « affaires » parmi lesquelles devait bien être rangé le payement des officiers du Parlement. Suivant le vœu émis dans des assemblées précédentes, la répartition de l'aide était faite avec le concours « d'aucuns prudhommes du pays, en petit nombre, jurés et élus par ordonnance royale[5]. » C'est pourquoi nous voyons figurer dans la pièce en question Hugues de

[1] Le roi en était arrivé à mettre en gage les joyaux de la couronne. Cf. *Archives du Poitou*, II, 298.

[2] De Beaucourt. II. p. 581.

[3] id .. p. 583.

[4] La province du Poitou n'avait cessé de s'imposer, notamment dès 1418, au moment de l'arrivée du Dauphin à Bourges. En 1420, elle votait 42000 francs; en 1421, 24000 écus; en 1422, 100000 francs; sans compter sa participation aux subsides accordés par les Etats du Languedoil réunis à Bourges, puis à Selles. Cf. de Beaucourt. I. p. 357. II. p. 631.

[5] Id. I. p. 363.

Combarel, évêque de Poitiers et membre du Parlement, Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et le grand-maître des arbalétriers, Jean de Torsay[1] « commissaires en cette partie ordonnée par le Roy » ayant, en ce qui les concerne, à répartir seize mille livres tournois de l'aide entre « plusieurs seigneurs barons et autres pour plusieurs causes. » La somme de cent livres qui revenait à Jean Rabateau lui fut donc allouée régulièrement par eux le 8 décembre 1424, et, le 19 juin suivant, elle lui était remise par Henry Blandin qui en recevait quittance. J'ai pensé que cette somme était due au conseiller à raison de sa fonction, mais rien ne le prouve absolument : elle peut aussi bien lui avoir été versée en récompense d'un service quelconque ou à titre de pure libéralité royale, fait qui n'était pas rare.

Le document que je viens d'analyser est le seul qui se rencontre sur notre personnage durant « les longues années, dit Blanchard, où il fit la charge de conseiller en la Cour de Parlement séante à Poitiers », jusqu'au moment où « il fut honoré de celle d'advocat général criminel, le vingt-deuxième jour d'aoust mil quatre cens vingt-sept, au lieu et place de maistre Guillaume le Tur » appelé à l'office de président[2]. Depuis 1418 Rabateau, dans l'accomplissement de ses devoirs de magistrat, avait connu les difficultés quotidiennes où la justice pouvait à peine se frayer passage ; il avait pris part sans nul doute aux différentes réunions des Etats, spécialement à celles qui s'étaient tenues près du Parlement ; il avait vu, au milieu même du malheur public, se nouer des intrigues diverses, naître les disputes d'influence, et il assistait alors à l'élévation du favori La Trémoïlle écartant le connétable de Richemont. Personnellement il n'était pas

[1] Il allait avoir bientôt pour successeur Jean Malet, sire de Graville. — P. Anselme. *Histoire généalogique*, t. VIII. p. 87. — Pièces originales. 642 : Chabot.

[2] « Ce jour, en vertu des lettres royaux, maistre Jean Rabatteau a esté receu advocat du Roy au lieu de maistre Guillaume le Tur » (Bibl. Nationale. Fonds français n° 21,3[illegible]. Parlement de Poitiers.)

encore parvenu au point culminant de sa carrière ; mais avant de l'atteindre, il allait traverser la plus glorieuse phase de sa vie.

II.

Ce fut au commencement de mars 1429 que la simple fille des champs appelée par Dieu au relèvement de la patrie entra dans Poitiers et reçut à la maison de la Rose l'hospitalité de Me Jean Rabateau. Elle venait de paraître à Chinon où, après avoir reconnu Charles VII dans la foule de ses seigneurs, elle avait déterminé sa conviction en pénétrant son royal secret[1]. La cour du prince, surprise par l'étrangeté de l'aventure, était plus hésitante ; aussi bien, dans le but de dissiper tous les doutes, l'examen de la mission de Jeanne avait-il été résolu. Pour y procéder, la ville parlementaire, capitale du pauvre royaume, se trouvait indiquée : la Pucelle ne doutait pas qu'elle y eut « fort affaire », mais elle comptait sur l'aide du ciel et elle y allait « de par Dieu[2]. »

Arrivé à ce point de mon étude, je n'ai garde d'oublier que ce serait sortir de son vrai cadre si j'y relatais les documents, d'ailleurs connus, sur le séjour de l'héroïne dans la vieille ville. Les recherches que d'autres ont poursuivies à ce sujet ne trouvent point ici leur place[3] : au demeurant, rien ne saurait s'ajouter à la gloire de Jeanne d'Arc, et je n'ai que le seul souci d'en projeter un rayon sur le personnage dont j'essaye de reconstituer l'histoire.

Et d'abord une question vient naturellement à l'esprit.

[1] « Je te dis de la part de Messire, que tu es vray héritier de France et fils du roi ». — Cf : tous les historiens de Jeanne d'Arc.

[2] « En nom Dieu, je scay que je y auray bien à faire, mais Messire me aydera » (Cousinot, *Chronique de la Pucelle*, p. 275.

[3] Lire en particulier le récit attachant et nouvellement paru de M. B. Ledain : *Jeanne d'Arc à Poitiers*. Revue poitevine et saintongeoise, no du 15 mars 1891.

Comment Me Rabateau fut-il appelé entre tous à recevoir la Pucelle sous son toit ? Il ne manquait pas de grands seigneurs parmi les conseillers de Charles VII auxquels ce rôle pouvait être dévolu. Lui-même, nous le savons, tint à accompagner l'humble bergère qui promettait la délivrance du pays[1] : il eût pu la loger près de lui et même en son château royal ; mais en la tenant à l'écart durant le temps que les examens se poursuivirent, il semble précisément avoir cherché à ne rien enlever de leur indépendance et de leur sincérité. Le Parlement du moins ne comptait-il pas dans son sein nombre de membres que leur situation plus haute et leur notoriété plus grande désignaient mieux que l'avocat général criminel, à l'honneur d'accueillir celle qui déjà était la confidente du Roi ? Comment donc expliquer un tel choix, car on ne saurait mettre en doute qu'ayant suivi Jeanne à Poitiers, Charles VII ne se soit enquis de lui assigner sa demeure ?

Je trouve la réponse à la question dans cette phrase d'une simplicité si éloquente de la *Chronique de la Pucelle* : « Elle fut amenée en la cité de Poitiers et logée en l'hostel d'un nommé maistre Jean Rabateau qui avait espousé une bonne femme, auquel on la bailla en garde. »

Il s'agissait donc en premier lieu de protéger l'apparente faiblesse de la jeune fille. Sa situation délicate réclamait des égards particuliers ; près d'elle il fallait placer une personne qui lui assurât tous les respects, et les convenances demandaient que cette personne fût une femme. La vertu et l'éminente piété qui ornaient l'épouse de Jean Rabateau l'élevèrent à ce poste tout de confiance et de tact. Charles VII ne fit sans doute en cela que ratifier l'opinion générale, et la qualification touchante que reçoit dans la chronique la dame Rabateau dit assez de quelle considération elle jouissait en son temps.

On pourrait aussi fournir du séjour de Jeanne chez l'avocat

[1] Dépositions de Gobert Thibault et de Jean d'Aulon. (Quicherat. *Procès*. t. III. p. 73 et 209). — Cousinot, p. 275 et 280.

général criminel une explication d'un genre différent : je ne fais que l'indiquer sans y attacher plus d'importance ; elle n'a en elle-même rien de contradictoire avec la précédente et serait plutôt de nature à la corroborer. Dans un intéressant travail sur le Parlement royal à Poitiers, M. D. Neuville nous apprend que ledit Parlement se servait volontiers de « personnes honorables » non seulement pour garder ses prisonniers, mais encore pour loger ses témoins ou séquestrer certaines gens[1]. « Lorsque l'hôte judiciaire, ajoute-t-il, devait être l'objet d'une surveillance minutieuse, de soins délicats, on lui choisissait l'hôtel d'un conseiller ou d'un autre officier. » L'auteur en cite alors plusieurs exemples et observe en outre que « bien entendu les gens auxquels on envoyait ainsi des hôtes judiciaires étaient payés de leurs frais. »

Il ne me paraît pas impossible que Jeanne ait été reçue à ce titre chez Me Rabateau. Conduite à Poitiers pour être soumise à l'examen le plus circonstancié de la part des membres du Parlement, sans parler des théologiens et des matrones, elle présentait en réalité toutes les conditions de l'hôte judiciaire. Suivant les termes cités plus haut elle devait exactement être « l'objet d'une surveillance minutieuse aussi bien que de soins délicats » et rien par conséquent n'indique qu'on ait abandonné en sa faveur un usage établi. Mais il ne reste pas moins très vraisemblable qu'au moment où sa résidence allait être fixée, Charles VII en personne ait voulu l'entourer de toutes les garanties désirables. En tous cas, il demeure certain que le choix pouvant s'exercer entre les différents hôtels parlementaires de la ville, celui de Jean Rabateau fut spécialement préféré en raison de la femme de bien qui était sa compagne et allait devenir, durant trois semaines d'épreuves, l'ange tutélaire de la Pucelle.

Ce motif en quelque sorte de sauvegarde est d'autant plus plausible qu'il n'est pas isolé dans l'histoire de Jeanne d'Arc. Il semble au contraire que ce fut de sa part, ou de celle de ses

[1] D. Neuville. Le Parlement royal à Poitiers. *Revue historique*, t. VI, p. 18.

compagnons qui y veillaient, une habitude et comme un parti pris, en arrivant dans chaque ville, de ne prendre gîte que dans la maison où elle était assurée de rencontrer une femme d'une vertu éprouvée et indiscutable. A Chinon déjà, avant sa comparution devant le Roi, elle était descendue « chieux une bonne femme » dans une humble hôtellerie près du château[1]. A Orléans, elle sera reçue au grand hôtel de la Porte-Renart ou hôtel de l'Annonciade[2] par Jacques Boucher, trésorier du duc d'Orléans, époux d'une femme de sainte réputation[3]. Plus tard, deux mois après le sacre de Charles VII à Reims, lorsqu'elle reviendra à Bourges, elle sera hébergée par la demoiselle Marguerite La Touroulde, dont la déposition au procès de réhabilitation est pleine de captivants détails[4].

Chose singulière, l'histoire, qui a gardé des vertus de l'épouse de Jean Rabateau un si fidèle souvenir, n'a point conservé trace certaine de son nom. Ne croirait-on pas qu'ajoutant à tous ses mérites celui d'une réserve sans doute excessive, la pieuse femme ait voulu rester dans l'ombre aux yeux de la postérité ? Les archives du château de Blain possédaient un document qui semblerait au premier abord devoir être d'un précieux secours pour nos recherches. C'est une transaction passée à la date du 28 septembre 1451 « entre noble et puissant l'Archevêque, seigneur de Soubise, et messire Thomas de Vivonne, sieur de Marigné, à cause de leurs femmes, filles et uniques héritières de feu noble et puissant Jean Rabateau, sieur de la Caillerie (ou Caillère) et d'Ausance, conseiller du Roy et président en sa Cour de Parlement »

[1] Quicherat. *Procès*, t. I, p. 56 et 143. — Cf. G. de Cougny. *Charles VII et Jeanne d'Arc à Chinon*, 1879, in-8°. — de Beaucourt. t II, p. 206. D'après ce dernier, c'est par erreur que M. Vallet de Viriville (*Histoire de Charles VII*, t. II, p. 56) la fait loger dans la tour du Couldray avant d'avoir été reçue par le Roi ; erreur reproduite avec extension dans un opuscule récent : *Jeanne d'Arc à Poitiers*, par l'abbé Donizeau, p. 15, Oudin, 1891.

[2] Léo Taxil et Paul Fesch. *Le martyre de Jeanne d'Arc*, p. 191. Letouzey, 1890.

[3] Quicherat, t. III, p. 34.

[4] J. Fabre. *Nouveaux détails sur le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, 1888, t. I, p. 290.

d'une part, « et noble damoiselle Anne de Châteaubrient, veuve d'icelui feu président » d'autre part. Cette pièce authentique, mentionnée en outre par dom Villevielle[1], ne nous permet pas de douter qu'Anne de Châteaubrient ne fut vraiment femme de Rabateau. Mais est-elle bien la même que l'hôtesse de Jeanne d'Arc à Poitiers ?

La raison d'hésiter vient de ce que dans l'un de ses remarquables travaux, Benjamin Fillon donne à l'épouse de notre personnage le nom de Jeanne Pidalet[2]. Nulle part ailleurs, il est vrai, je n'ai pu relever pareille indication ; j'ajoute aussi que l'érudit auteur estime que cette femme, son mari étant mort, parut au procès de réhabilitation de la Pucelle et « y donna les plus grands détails. » Ce dernier point me semble loin d'être prouvé ; du moins, aucun des ouvrages si complets et si nombreux sur le sujet n'y fait même la plus plus légère allusion. Au cas où la femme de Rabateau aurait alors existé ou pu figurer au procès, elle n'eût assurément pas manqué d'y être appelée, et son témoignage était d'un trop grand poids pour que les historiens et chroniqueurs l'aient négligé. S'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée en pareille matière, je dirais qu'une confusion très explicable a pu s'opérer dans les souvenirs de l'auteur, et que peut-être il attribue à la compagne de Rabateau la déposition pleine d'intérêt, et certainement détaillée, qui émana de Charlotte Boucher, femme Guillaume Havet, fille de Jacques Boucher, l'hôte de Jeanne d'Arc à Orléans, rappelant elle-même ce qu'elle tenait de la bouche de sa mère[3].

Mais cette controverse mise à part, je reviens à la première assertion du savant archéologue, et du moment que sur une question historique de telle importance, il avance un nom qu'aucun autre, à ma connaissance, n'a prononcé, je

[1] Dom Villevielle. *Trésor généalogique.* Paris, Champion t. II, p. 121. Les deux premiers volumes seulement sont imprimés à l'heure actuelle.

[2] B. Fillon. *Compte-rendu du congrès archéologique de Fontenay*, 1864.

[3] Quicherat, t. III, p. 34.

reste convaincu qu'il l'a puisé à une source absolument véridique, bien qu'elle demeure cachée. J'en suis d'autant plus impressionné que ce nom se trouve lié aux premières origines du Parlement de Poitiers. Dès le 1er décembre 1418, en effet, le Dauphin confirmait la charge de procureur général à Benoît Pidalet, qui entra presqu'immédiatement en fonctions, comme le prouve une quittance du 14 janvier 1419[1]. Il ne les conserva pas longtemps, car au commencement du règne, le 18 août 1423, il était remplacé par Pierre Cousinot qui, lui au contraire, ne les abandonna qu'en 1438 pour celles de président au Parlement de Paris[2]. Benoît Pidalet était évidemment le parent de cette Jeanne dont parle M. Fillon; j'incline même à penser qu'il était son père. L'avocat général aurait ainsi contracté un mariage de haute convenance et favorisé sa carrière, en épousant, comme nous dirions dans le langage moderne, la fille de son chef de service. Ce serait lui faire injure si nous n'admettions pas qu'il fût séduit en même temps chez sa compagne par les qualités qui allaient la faire briller au meilleur rang des femmes de la cité, et trouver à bref délai leur épanouissement lors de la réception de la Pucelle. Il ne tarda pas sans doute à perdre cette femme vertueuse qui mourut sans lui laisser d'enfants. Dans l'espoir de s'assurer une descendance, il se serait alors remarié avec Anne de Châteaubriant, et même à une date très rapprochée, car il ne faut pas oublier que les deux filles issues de cette union étaient déjà établies en 1451. Je ne crois pas qu'on puisse autrement concilier les pièces que j'ai mises en présence : l'explication en est peut-être osée, mais c'est la seule qui permette de tenir compte de l'une et de l'autre.

(*A suivre*). HENRI DANIEL-LACOMBE.

[1] Clairambault, 85, p. 6717.

[2] De Beaucourt, II, p. 177.

LA VENDÉE A TRAVERS LES LÉGENDES

SAINT MARTIN ET SAINT-NICOLAS DE BREM

Saint-Martin et Saint-Nicolas de Brem : deux communes en une seule paroisse ; deux sœurs non rivales, mais un peu jalouses ! La première, remplie d'espoir, grandit sans cesse, élève de nouvelles demeures et regarde, avec une pitié teintée d'envie, sa pauvre voisine qu'elle est obligée de traiter de sœur aînée

Cette dernière, la plus petite commune du département (144 hectares, 131 âmes), s'en va déclinant. Elle a vu morceler toutes ses métairies, diminuer ses ressources, Saint-Martin se détacher d'elle ; cependant ses habitants, malgré la tristesse du présent et de l'avenir, n'en affectent pas moins une certaine supériorité sur *ceux* de Saint-Martin. Vaguement ils se souviennent d'un passé brillant, attesté par des ruines pittoresques ; ils montrent orgueilleuse-

ment, sur la rive droite du ruisseau le Gournail ou Brandeau, des débris ensevelis sous les sables de la côte. C'est Brem, leur antique berceau. Un tumulus colossal, près de leur église, s'appelle, soit le château, parce qu'il fut sans doute transformé au Moyen âge en butte féodale, soit le tombeau du Grand Brenn, à côté duquel se trouve — apparence de minuscule tumulus — le tombeau du Petit Brenn. D'où, dit-on, la désignation de Brem pour la commune.

Des savants cherchent ailleurs l'étymologie. N'a-t-on pas dans le grec, *bremeïn*, et dans le vieux français, *bramer*, (rugir, crier). Jadis, la mer, s'engouffrant dans l'étroit goulet occupé par le lit du Gournail et aujourd'hui ensablé, venait *rugir* contre les rochers de la bourgade gauloise. D'autres savants soutiennent que « Brem » dérive du sanscrit *Bran* (?) « terre fertile en blé ». D'autres encore.... Mais cela suffit pour les profanes de mon genre. Car, en dépit d'une confiance, d'une admiration sans bornes pour les sciences en général et la science étymologique en particulier, je crains que le désir de tout expliquer ne fasse parfois errer les plus érudits.

Je connais un journalier du nom de Merlet et haut de près de six pieds. On l'appelle Saquet, sa femme est Saquette, ses enfants sont les petits Saquets. Si jamais mon Merlet passe à l'état de grand homme — hypothèse peu probable, il se contente d'être un homme grand — et si la postérité recherchait la *racine* du surnom, certes il se produirait cinquante explications meilleures les unes, meilleures les autres ; la vraie, seule, resterait dans l'ombre. Qui s'aviserait en effet que Merlet, non, Saquet, s'étant trouvé pendant la guerre de 1870 au Moulin-Saquet, près Paris, avait pris l'habitude, de retour chez lui, où ne pleuvaient pas les obus, de s'écrier souvent « On est mieux ici qu'au Moulin-Saquet ». De là le sobriquet.

Pour moi, pardon de l'hérésie, c'est un peu l'histoire de toutes les étymologies.

*
* *

Le bourg de Saint-Nicolas est situé à un kilomètre et demi de l'Océan, dans un site abrupte, sauvage, digne du pinceau d'un maître. Son église — XIe et XIIe siècles — en partie ruinée, présente une très remarquable façade en plein cintre, une abside, des absidioles et un escalier à vis, maintenant muré ; le tout sur des fondements mérovingiens, peut-être même romains.

Une dalle du pavage intérieur jouit d'un heureux privilège : celui de faire marier richement dans l'année les personnes méritantes qui posent le pied dessus. Des exemples récents confirment la véracité de la tradition. Par malheur, la dalle merveilleuse est inconnue, ce qui force les amateurs à passer sur tous les pavés.

Un prieuré, dont il ne subsiste que d'insignifiants vestiges, attenait à l'église et relevait du monastère de Marmoutier de Tours. A côté, se voit une ancienne maison noble, La Court, objet de bien des récits, difficiles à relater dans ces pages.

Le tumulus, baigné par le Gournail, et au pied duquel saint Martin aurait creusé un port, montre quelques pans de murs datant de la féodalité. Il a 22 mètres de hauteur, 170 mètres de circonférence moyenne, et est sillonné, croit-on, de souterrains renfermant un trésor immense sous la garde d'un chien redoutable. En tous cas, les touristes auront plus à se méfier de la population reptilienne gitée sur la butte que du gardien infernal, bien que la contrée soit fréquemment honorée de visites diaboliques dont la plus célèbre date du siècle dernier. Lors d'un bal, déguisé en galant cavalire, messire Satanas enleva, preuve de son bon goût, une jolie fille du village, sa danseuse. Ne lui en voulons pas trop, la tentation était forte même pour le démon !

A peu de distance du tumulus, sur le territoire de Bréti-

gnolles, se découpe, dans la direction de la mer, un dolmen, la Pierre du Diable ou des Soubises. La table, inclinée sur un de ses supports, *vire* aux sonneries du clocher de Saint-Nicolas. L'abbé Baudry *(antiquités celtiques)* remarque malignement que l'église ne possède pas de cloche..... Pure calomnie, Saint-Nicolas en a une qui vaut bien, ma foi, une clochette de taille raisonnable.

On jouit, à cet endroit, d'une vue splendide sur la mer, les plaines de Brétignolles et d'Olonne, sur la vallée dénudée du Gournail et sur Saint-Nicolas qui, grâce à un singulier effet d'optique, prend l'aspect d'un vaste bourg. Les maisons et l'église de Saint-Martin quoique à 1 kilomètre de distance, paraissent se rapprocher et se superposent avec celles de Saint-Nicolas, de manière à donner l'illusion d'une petite ville.

*
* *

De son côté, Saint-Martin, sur les hauteurs qui dominent les marais du hâvre de la Gâchère, possède au lieu dit la Vigie, — ruine d'un télégraphe aérien, — un panorama des plus étendus. Le bourg de Saint-Martin se montre seul, et Saint-Nicolas semble se dissimuler dans son vallon. Sur un rayon de plus de vingt-cinq kilomètres, la côte se déroule nettement le long de l'infinie nappe marine, et les premiers côteaux boisés du Bocage marquent l'horizon terrestre.

L'église de Saint-Martin n'offre aucun intérêt. Son chœur, d'une date reculée, était, au temps où la mer couvrait les marais de la Gâchère, une chapelle de pèlerinage. Aux alentours, quelques tombes, une croix de Malte récemment encastrée dans un monument au Père de Montfort, et deux autres monuments religieux modernes, en granit, sur le territoire de la commune, méritent un coup-d'œil.

Le passé ne se signale que par des maisons nobles, aujourd'hui des fermes, la Mulnière, la Planconnière, etc., et par

un menhir, celui de la Crulière. Monstrueux caillou blanc de 2m60 de haut sur 2m50 de large, cette pierre « qui n'a pas toujours été là » est qualifiée d'aérolithe par certains archéologues. A noter, deux jolies versions sur sa présence dans le pré de la Crulière.

Une vache et son jeune gardien, qui, dans un accès de colère, s'était donné au diable, lui et sa bête, furent écrasés sous ce bloc tombé de la main du prince des ténèbres.

Satan, ayant parié de jeter entre le continent et l'île d'Yeu un pont gigantesque, avant le chant du coq, réquisitionna tous ses sujets. Par précaution, afin d'avoir plus de temps à lui, il enivra le chantre du matin. Mais sa ruse produisit un effet inattendu : mis en gaîté par le vin, le coq se réveilla au milieu de la nuit, et, sans souci des heures, commença à chanter gaillardement. Les diablotins surpris abandonnèrent les pierres qu'ils apportaient, et ce fut ainsi que la contrée se trouva jonchée des pierres du Diable, de la Crulière et autres.

La croyance au merveilleux, à la sorcellerie, est très vivace et très répandue dans le pays, encore que les habitants l'avouent difficilement.

La Fontaine des Grolles (corbeaux), petit creux de rochers, ferait disparaître du jour au lendemain, les pierres lancées dans son eau pure et intarissable.

On se montre à la dérobée des sorciers, gens ayant la faculté de se transformer en *quenots* (petits ânes), pour le tourment des chrétiens. Aussi un quenot est-il, la nuit, un objet de frayeur.

Ne sait-on pas que dans ces derniers temps, un honnête métayer, revenant sur le tard de la foire de la Mothe, fut escorté tout à coup par un quenot. En vain, il essaya de dépister l'animal en entrant dans diverses métairies, le quenot obstiné le rattrapait toujours. Ayant oublié sa veste dans une de ses stations, l'inquiétude du *métais* devint de l'affolement, lorsque le quenot lui cria d'une voix terrible : Qu'as-tu fait de ta veste ?

De mystérieuses lumières se montrent parfois près de la métairie de la Nisandière.

— Quand je vis, un soir, me raconta un brave homme, une chandelle surgir brusquement et me suivre, vous savez, à partir du gros chêne-vert, non je n'ai pas eu *paour*, mais j'ai senti quelque chose me passer dans le dos. Je n'ai pas eu paour, je puis le jurer, mais dam, mes cheveux s'étaient dressés roides sur ma tête, et j'ai galopé vivement à la maison où j'ai pris le lit pour quinze jours.

A cette même Nisandière se rattache le souvenir d'une bizarre aventure qui a, comme les précédents récits, son côté moral.

Nous avons vu la vertu récompensée par le singulier privilège du dallage de Saint-Nicolas ; la colère et la mauvaise foi punies à propos du menhir de la Crulière et des pierres druidiques ; les inconvénients de la danse et ceux des foires nous ont été démontrés ; nous allons constater maintenant les dangers des *préveils*.

Des paroissiens munis de tels enseignements, doivent être bien proches de la perfection ! Heureux le curé de Brem !

*
* *

A l'occasion d'un préveil, une nombreuse réunion avait lieu à la Nisandière ; elle terminait dignement une fête bien commencée

Ce qui se dit et se fit en cette veillée mémorable, point ne vous le narrerai, et pour deux raisons. D'abord, je l'ignore. Ensuite je vous avouerai que, n'ayant pas hérité de la plume de Walter Scott, ma description serait pâle, très pâle. Mieux vaut donc laisser l'imagination d'un chacun travailler à sa fantaisie et calculer combien de galettes et de bouteilles ont péri en cette soirée vendéenne.

Je sais seulement que ce « pas trop fin » de Jean-Désiré — les bons camarades vous gratifient volontiers d'un qualificatif,

et Jean ne manquait pas de bons camarades — se penchait souvent vers la fille de la maison, accotée à l'angle du foyer. La gentille enfant n'avait point trop l'air de le décourager, et les parents souriaient au manège des jeunes gens.

Quelques gars, vexés de la préférence accordée à Jean — un grain de jalousie ne messied pas, même sous le chaume — se rappelèrent fort à propos avoir gagné à l'*aluette*, au pauvre amoureux, trois bouteilles de vin nouveau.

Les dettes de jeu sont sacrées. Malgré son déplaisir évident l'infortuné s'exécuta, et courut au bourg de Vairé, peu éloigné de la Nisandière, chercher le premier jus des dernières vendanges.

A son retour, au passage d'un échalier, il rencontra une personne qu'il connaissait bien, et ne sut résister au plaisir d'un brin de causette.

C'était un tort assurément. Mais, qui n'eut pas agi de même? Dans la vie, les plus sérieux, les plus rigoristes n'ont-ils jamais heurté sur leur chemin un souvenir d'antan ? Passent-ils sans s'arrêter ? Non. Durant l'espace d'un instant, ils revivent leurs jeunes années, ils se bercent des joies disparues, et ensuite, bientôt du reste, désillusionnés, ils reprennent leur route.

Ne vous étonnez donc pas que Jean, en revoyant brusquement une ancienne amie — ils avaient *métivé* ensemble — se soit laissé reprendre dans les filets du passé, et que la voix des premières amours ait résonné doucement à son cœur !

En causant, les jeunes gens arrivèrent au lieu dit la Croix-Blanche. Déjà, à cette époque, des décombres informes marquaient seuls son emplacement.

Un feu éclairait de lueurs rougeâtres et intermittentes la scène la plus étrange. Des hommes de tout âge, des femmes échevelées, demi-nues, des mendiantes, des mendiants déguenillés échappés au crayon de Callot, donnaient la main à des monstres hideux, sans nom. Cette foule affreuse lancée dans une ronde enragée, tournait aux accents d'une méloppée bi-

zarre, enserrant de ses anneaux le monticule de pierres sur lequel se profilait la silhouette fantastique et immobile d'un bouc aux yeux verdâtres ironiques. Par moments, les possédés s'arrêtaient, des verres pleins d'un liquide brûlant circulaient on ne sait comment, et les rangs, un instant rompus, se reliaient et repartaient plus frénétiques à travers les genêts et les bruyères.

D'abord effrayé, Jean rassuré par son amie, s'enhardit jusqu'à prendre place avec elle dans la ronde, après avoir déposé soigneusement ses bouteilles derrière une haie.

Tout à coup, au plus fort des danses, une voix s'élève criant « Où allons-nous ? ». « A cent lieues d'ici », répond une autre voix, et un tourbillon irrésistible enlève la ronde, la dépose, toujours tournoyant, dans un cimetière où — horreur ! — les tombes entr'ouvertes livrent passage à de sinistres fantômes aux ricanements funèbres, qui se glissent, ombres légères, parmi les nouveaux arrivés.

Jean, glacé d'épouvante, essaie de fuir, de rompre le cercle. C'est en vain. Ses compagnons l'entraînent avec une rapidité insensée. Les voilà dans une sombre forêt de sapins gigantesques, au milieu d'une neige épaisse. Un profond sillon est bientôt creusé dans le blanc linceul de la nature, et la demande « Où allons-nous » réveille les silencieux échos des bois Cette fois, Jean, stylé par son amie qui a eu pitié de son mortel effroi, répond vivement « Tournons bride ». Un éclair zébrant l'espace, illumine la ronde infernale qui se retrouve instantanément à la Croix-Blanche. Le bouc aux yeux fixes disparaît dans une gerbe d'étincelles, le feu s'éteint, et Jean, étourdi, n'aperçoit plus dans l'obscurité de la nuit, qu'une troupe de quenots fuyant dans tous les sens, à travers les haies.

Machinalement, le jeune gars reprit le vin, cause de son excentrique voyage, et se dirigea vers la Nisandière, une, bouteille sous chaque bras et la troisième dans son *jabot*. Souillé de boue, se soutenant à peine, pâle, hâve, une branche

d'épicéa de la forêt magique passée à son chapeau, Jean arriva devant la porte de la métairie au lever du soleil.

Quel accueil ! A la clarté des premiers rayons de l'astre du jour perçant les brumes matinales, une rangée menaçante de poings fermés se dressa formidable. Aucun ne manquait, depuis les vastes battoirs du grand-père en passant par les rudes mains du père, de la mère, des fils jusqu'au poing mignon de la fille.

A cette vue, Jean détala rapidement, poursuivi, au milieu des huées, par les chiens de la métairie. Abasourdi, hors d'haleine, il se réfugia chez lui, et tombant harassé sur un escabeau, essaya de rassembler ses idées.

Jugeant la situation à coup sûr déplorable, il voulut puiser des forces et des consolations dans ses chères bouteilles. Elles étaient vides ! Succombant sous ce dernier malheur, il s'endormit la tête sur la table.

Avec le sommeil, le repos ne vint pas. En songe, un abîme insondable s'ouvrit sous lui. Une angoisse poignante étreignait sa poitrine. Vainement, il s'efforçait de se retenir, il glissait, tombait dans le gouffre vertigineux, et le vide béant qui l'aspirait inexorablement, se creusait, de plus en plus noir, de plus en plus attirant. Et dans cette chûte effroyable, chûte sans fin, tourbillonnaient, bandes hurlantes et forcenées, les danseurs de la ronde infernale, les blafards fantômes de la nuit, le bouc aux yeux luisants, la branche de sapin « du pays des rameaux. » Et de leurs spirales immenses, pareilles aux volées de grolles de sinistre augure, qui l'enveloppaient de replis mouvants, il entendait bruire à ses oreilles : — Tu as pris part au sabbat, roule, roule dans le vide éternel, roule pour l'éternité !

Jeunes gens, fuyez les préveils.... du diable !

G. Henri Colins.

CHARTES

CONCERNANT LA FONDATION

DE

NOTRE-DAME LA BLANCHE

A NOIRMOUTIER

(Suite[1]).

Donation faite a l'abbaye de l'Isle Dieu par Jean Cathus, chevalier, et Olive sa femme, des fiefs de Saint-Hylaire, de la Begonne et de diverses rentes (1235).

Universis Christi fidelibus presentem cartulam inspecturis, A., humilis vicarius Asianensis, salutem in Domino.

Noveritis quod Johannes Cathuis, miles, in [*mea*] presencia constitutus, dedit et concessit in perpetuum Deo et abbacie Insule Dei, pro salute anime

A tous les fidèles chrétiens qui liront cette charte, A., humble vicaire d'Aizenay, salut en Notre-Seigneur.

Sachez que Jean Cathuis[2], chevalier, s'étant présenté devant moi, donna et concéda à perpétuité à Dieu et à l'abbaye de l'Isle-Dieu, pour le salut de

[1] Voir la livraison de septembre 1890.

[2] Le titre porte *Cathus* et le texte *Cathuis*. Les Cathus ont laissé leur nom dans le Bas-Poitou à plusieurs maisons nobles, la Cathusière, le Bois-Cathus les Grands-Cathus. Au XVe siècle, une maison de la grand'rue de Noirmoutier leur appartenait. Ils ont fourni un sénéchal de la Garnache, en 1185, et un des écuyers du combat des Trente. Jean Cathus, sieur des Granges, fut capitaine du château de Talmont sous François Ier. Ils portaient *de gueules au chat ou léopard d'or, accompagné d'étoiles de même sans nombre.*

sue et animarum patris et matris sue; et omnium parentum et amicorum suorum, tam vivorum quam mortuorum, terciam partem juris feodalis, quam habebat in quartio vinee quam Stephanus Maunier, et filia sua tenent, juxta basilicam sancti Hylarii sitam ; necnon et terciam partem quarterii vinee quam tenet familia Willelmi Dayn, in feodo de la Begone ; s[....] decimam et terragium terre que est ad Spinam, de feodo dicti Johannis Cathuis. Necnon et duos solidos super plantam que fuit defuncti Ferrechat, juxta domum ejusdem defuncti sitam; super terram quam tenet Badaon, juxta praedictam plantam, VIII^{d}; super terram Putei, quam tenet Maschereau, III^{s} IIII^{d}; super domum Daliden II^{s}; super domum et areolum Willemi Athonet et Willelmi Hymbert, XV^{d}; super herberiagium Johannis Goreden, X^{d}; super domum quam fuerat Petri Massent, quam tenet Willelmus Vellet, XII^{d}; super ortum Juliani, VIII^{d} ; super domum et ortum Marcelli Rivere IIII^{d} ; super vineam Wil-

son âme, de ses père et mère, de tous ses parents et de ses amis, tant vivants que morts, la tierce partie du droit féodal qu'il avait dans le quart d'une vigne dont Etienne Maunier et sa fille jouissent près de la chapelle de Saint-Hilaire[1], et la tierce partie d'un autre droit de quart dans la vigne dont jouit Guillaume Dayn, au fief de la Bégone[2]; la... dîme et le terrage de la terre qui est à l'Epine dans le fief dit de Jean Cathuis. Et aussi 2 sous sur le plantis qui fut à feu Ferrechat, auprès de sa maison ; 8 deniers sur la terre dont jouit Badaon, près dudit plantis ; 3 sous 4 deniers sur la pièce du Puits dont jouit Maschereau ; 2 sous sur la maison Daliden ; 15 deniers sur la maison et l'aire de Guillaume Athonet et de Guillaume Imbert; 10 deniers sur l'herbergement de Jean Goreden ; 12 deniers sur la maison qui fut à Pierre Massent[3] et dont jouit Guillaume Vellet; 8 deniers sur le jardin de Julien; 4 deniers sur la maison et le jardin de Marcel Rivière ; 1 denier de recette sur la vigne de

[1] Construite par les ordres de Saint-Filbert, en l'honneur du premier apôtre de l'île, elle fut détruite au XVIIe siècle par les Hollandais. Jules Piet en a découvert et décrit les substructions (*Fouilles archéologiques à Noirmoutier*). Près de la chapelle Saint-Hilaire, existait, au XIVe et au XVe siècles, un village appelé la Philibertière, qui a disparu, mais sur l'emplacement duquel se trouve le clos Saint-Philbert.

[2] Actuellement le fief Bégon.

[3] Pour Masson. Le patois ne fait point de différence entre les terminaisons *an* et *on*. Dans les chansons de Nicolas Vénereau, *chansans*, et *pavillans* riment avec Luzan et négociants.

lelmi Dayn, Id de recepto; cum omni jure alio quodcumque dictus Johannes Cathuis, super res premissas habebat et habere debebat, et inde fratresdicte abbacie in perpetuum investivit; quidquid et juris dicebat se habere in herberiagio defuncti Willelmi Chotar, dictis fratribus omnino quitavit imperpetuum et concessit, Oliva uxore sua concedente dicta dona omnia, sponte sua et jurante quod ipsa dona, occasione aliqua, per se, vel per alios, revocare de cetero nullatenus acceptabit. Ut igitur dictarum rerum dicta concessio firma in posterum et stabilis perseveret, nos, ad peticionem dictorum viri et uxoris, presentem cartulam, sigilli nostri munimine roboratam, fratribus dicte abbacie duximus, concedendam inperhempnem dictarum rerum memoriam et testimonium veritatis.

Actum in octavis beati Nicholaï hyemalis, apud Belverium, anno domini M CC XXX quinto.

Guillaume Dayn; avec tout autre droit, que ledit Cathuis avait ou pouvait avoir sur les choses susdites, et dont il a investi les frères de l'abbaye à perpétuité; il abandonna aussi entièrement et concéda à perpétuité aux dits religieux tout le droit qu'il prétendait avoir dans l'hébergement de feu Guillaume Chotar, et cela du consentement d'Olive sa femme, qui le donne de plein gré et qui jure que les dites donations ne seront jamais révoquées par elle ou par autrui. Afin que la dite donation reste stable et assurée à tout jamais, nous avons délivré à la demande des dits mari et femme, cette charte munie de notre sceau, en souvenir perpétuel desdites choses et en témoignage de la vérité.

Fait dans l'octave de Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre), à Beauvoir, l'an de N.-S., 1235.

L'original de cette pièce appartient à Lud. Jacobsen.

LETTRE DE PIERRE DE DREUX DUC DE BRETAGNE ET DE MARGUERITE DE MONTAIGU SA FEMME, SEIGNEUR ET DAME DE LA GARNACHE, CONFIRMANT TOUS LES BIENS DONNÉS DANS LEURS TERRES (1236).

PETRUS, dux Britannie, comes Richemundie, dominus Ganaspie et Margarita uxor ejus, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino.

PIERRE, duc de Bretagne, comte de Richemonde seigneur de la Garnache et Marguerite, sa femme, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut en Notres Seigneur.

Noveritis pro certo quod, nos, divina moti caritate et animarum nostrarum salutis pio accensi desiderio, omnia legata et donaciones omnimodas que in terris, juridictionis nostre subjectis, facte fuerunt fratribus Insule Dei, Cisterciensis ordinis, cujus sumus familiaritati et beneficiis, per Dei graciam, sociati, possessiones etiam omnimodas quas in dictis terris habent et possident, gratas in perpetuum habemus et firmas, et dictis fratribus, tam presentibus quam posteris, dictas res quiete et pacifice, bona fide et verbo fidei, concedimus in perpetuum possidendas. Nos vero, ad majorem hujusmodi concessionnis nostre roboris firmitatem, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboratas, memoratis fratribus duximus concedendas in testimonium veritatis.

Actum anno Domini M° CC° XXX sexto.

Sachez et ayez pour certain que, poussés par l'amour de Dieu et inspirés du pieux désir du salut de nos âmes, nous avons pour agréables et assurés à tout jamais tous les legs et donations de toutes sortes qui, dans les terres soumises à notre juridiction, ont été faites aux religieux de l'Isle-Dieu de l'ordre de Citeaux, avec lesquels, par la grâce de Dieu, nous sommes associés d'amitié et d'œuvres, et aussi tous les biens qu'ils ont et possèdent dans les mêmes terres. Nous concédons ces dites choses aux dits religieux tant présents que futurs, de bonne foi et par serment, afin qu'ils en jouissent tranquillement et en paix et, pour affirmer davantage notre concession et lui donner plus de force, nous leur avons délivré les présentes lettres munies de nos sceaux en témoignage de la vérité.

Fait l'an du Seigneur 1236.

L'année 1236 est celle du mariage de Pierre de Dreux et de Marguerite de Montaigu, veuve d'Hugues de Thouars.

Cette charte est reproduite d'après un vidimus de la cour de Raiz, en Bouin, de 1424, appartenant à A. Jacobsen (Voir aussi *D. Fonteneau*, t. I, p. 361). Le vidimus ajoute : *La pièce est scellée de deux sceaux pendans en soye roge, en l'un desquelx est contenu un homme à cheval tenant une épée en sa main, et en l'autre scel, une damoiselle tenant un oiseau sur sa main sénestre*. Ce dernier est le sceau particulier de Marguerite de Montaigu, dame de la Garnache.

Pierre de Dreux, « par la grâce de Dieu, associé d'amitié et d'œuvres, » aux religieux de la Blanche, avait passé une partie de sa vie à piller et à maltraiter les gens d'église, en particulier les clercs de la ville de Nantes. La mort le surprit avant qu'il ait eu le temps de répondre à toutes les assignations à lui adressées par les abbayes et les chapitres des terres de sa juridiction.

L'histoire lui a donné le nom de *Pierre Mauclerc*, non pas, comme on le croit généralement, à cause de ces faits, mais parce que, destiné à l'Eglise, en qualité de cadet, il avait brusquement jeté le froc qui ne convenait guère à son caractère turbulent et brouillon.

Philippe-Auguste fut mal inspiré le jour, où il lui fit épouser l'héritière du duché de Bretagne, Alix, fille de Guy de Thouars; il croyait pouvoir compter sur un prince issu comme lui de Louis le Gros, et détourner ainsi les Bretons de l'alliance anglaise. Mauclerc, au contraire, ne cessa de lutter contre l'autorité royale; s'il ne put empêcher la duchesse, sa première femme, d'assister au sacre de saint Louis, il se fit l'allié des Anglais, l'instigateur de toutes les coalitions contre Blanche de Castille et son fils. Saint Louis, après lui avoir plusieurs fois pardonné, marcha contre lui et le força de se rendre à merci (1237). Contraint d'abandonner la Bretagne à son fils, le duc changea de vie, prit la croix et fit le serment, sérieusement cette fois, de servir cinq ans dans la Terre-Sainte. En attendant le départ de la croisade, il parcourut la France, comme chevalier errant, sous le nom de *Pierre de Braine*, d'une seigneurie qu'il possédait près de Soissons[1].

Marguerite devenue maîtresse d'elle même, par suite de la résolution prise par son époux, confirma, en 1239, toutes les donations, faites à l'abbaye : « *Nos legata et donaciones omnimodas*

[1] Son fils Jean I, dit *le Roux*, l'imita dans sa première manière d'agi envers l'église et se fit pareillement excommunier.

que in terris juridictionis nostre fratribus Insule Dei facte fuerunt, gratas in perpetuum habemus. » Cette pièce, dit dom Fonteneau, t. I, p. 365, portait autrefois un sceau dont le contre-sceau était aux armes de Dreux *au franc quartier d'hermines*, avec la légende S. (*sigillum*) M. (*Marguerite*) DNE (*domine*) DE MONTAGU[1].

Au mois de novembre 1241, *die mercurii ante festum beati Andree apostoli*, Marguerite, appelée dans un vidimus : *domina bone memorie*, mourant au château de la Garnache, fit en faveur de la Blanche le legs qui suit.

Universis Christi fidelibus presentem cartulam inspecturis, Margarita Montisacuti et Gasnapie domina et heres, salutem in eo qui Salvator est in se sperantium et redemptor.

Noveritis quod nos in ultimo volontatis articulo constituta, presente et consentiente charissimo viro nostro Petro de Brana, dedimus, concessimus

A tous les fidèles chrétiens qui la présente charte verront, Marguerite de Montaigu, dame et héritière de la Garnache, salut en celui qui est le Sauveur et le Rédempteur de ceux qui espèrent en lui.

Sachez, que comme dernière volonté, Pierre de Braine, notre bien aimé mari, étant présent et consentant, nous donnons, concédons et léguons, la divine

[1] Les armes de Pierre de Dreux étaient *échiquetées d'argent et d'azur, avec bordure de gueules, au franc quartier d'hermines* très imparfaitement dessinées ; celles de Montaigu, *d'argent à la croix d'azur, cantonnée de quatre aiglettes de gueules.*

Le franc canton ne provenait pas des armes de Bretagne, qui n'avaient encore rien de fixe, mais tut leur origine (voir l'*Hermine*, par S. de la Nicollière, *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1871). L'ambitieux cadet de famille avait pris ce franc canton pour se distinguer de ses frères, avant son mariage avec la duchesse Alix. Ses hermines, différentes de la forme qu'elles prirent plus tard, ressemblaient à la partie inférieure des pièces de vair de ses aïeux les Coucy.

Jacobsen possède un *vidimus* de cette lettre délivré par *Andres de Buxeria, custos tunc temporis sigilli senechallie Pictavensis, quondam apud Rocham super Oyon, pro domino rege Francie, constitutus*, suivi de la mention : *Datum autem huismodi instrumentum visionis et inspectionis et sigillatum sigillo predicti Regis, per me, Andream de Buxeria, ad relacionem Petri Chotard clerici mei, cui fidem ad hibui pleniorem, die lune ante festum beati Georgi martiris* (23 avril) *anno M° CCC° X° I°.*

et legavimus divina providentia disponente pro remedio et salute anime nostre, in puram et perpetuam elemosynam, abbatie Insule Dei de Nigro monasterio[1], abbati et monachis ejusdem loci, Cisterciensis ordinis ibidem Deo deservientibus, C solidos currentis monete sitos in redditibus portuum nostrorum pertinentium ad castellaniam Gasnapie, eisdem abbati et monachis, vel eorum mandato per manum seneschalli Gasnapie[2] in eodum castro in quindena Purificationis beate Marie in perpetuum, annis singulis persolvendos etc.

Providence devant en disposer pour le soulagement et le salut de notre âme, en pure et perpétuelle aumône, à l'abbaye de l'Ile Dieu de Noirmoutier et à l'abbé et aux moines de l'ordre de Citeaux qui s'y consacrent au service de Dieu, cent sous de monnaie courante, assis sur les revenus des ponts appartenant à la chatellenie de la Garnache, devant être soldés à l'abbé et aux moines susdits ou à leur ordre, chaque année et à perpétuité, par les mains du sénéchal de la Garnache, dans ce château, en la quinzaine qui suit la fête de la Purification de la bienheureuse Marie etc.

Cette charte recueillie par dom Fonteneau (t. I, p. 371) portait autrefois deux sceaux celui de Pierre de Braine, revenu pour assister aux derniers moments de sa femme, et celui de Marguerite.

En 1237, Boucharde du Plessis-Bouchard et Guillaume de Mauléon, chevalier, son mari, comparaissaient devant Jean, humble doyen d'Aizenay, agissant comme notaire apostolique, pour confirmer un don fait par eux, l'année précédente, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, en pure aumône, aux moines de l'Ile-Dieu : *Quidquid juris habebant et habere poterant in domibus et terris et vineis dictorum fratrum passim in Barbastria constitutis.*

Ces droits (*dictum jus elemosynatum*) étant un propre de la

[1] C'est la première fois que nous voyons apparaître, au lieu d'Héro, le mot *Nigrum monasterium*.

[2] Une charte de Buzay donne le nom du sénéchal de la Garnache pour Pierre de Braine en 1256. Il s'appelait Guillaume Enjoubaud, chevalier. Pierre, dépouillé du duché de Bretagne, était devenu usufruitier de la seigneurie de la Garnache par la mort de Marguerite.

femme, elle fait serment de ne jamais les revendiquer, ni de faire à leur sujet une réclamation quelconque. La pièce fut remise aux moines, munie du sceau du doyen d'Aizenay et de celui de Guillaume de Mauléon[1].

Quelques années plus tard Bouchardc, devenue veuve, apposait son sceau à la pièce suivante :

Universi Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, Bucharda do Plesseix Buchard, domina vidua, salutem in Domino.

Noveritis quod ego dedi et concessi, in puram elemosynam, Deo et abbacie Insule Dei, in qua meam preelegi habere sepulturam, centum areas salinarum cum suis pertinentés habendas et possidendas in perpetuum, quas, ego et Guillemus de Maloleone, miles, quondam vir meus, fecimus propriis sumptibus, sitas in Maresio novo, apud Hero insulam, ante pontem Maresii Borre et juxta alias centum areas salinarum, quas dedi et concessi in perpetuum Savarico clerico et suis heredibus, juxta maresium de Chaice, in predicto Maresio novo constitutas[2].

A tous les fidèles chrétiens qui liront ces lettres, Boucharde du Plessis-Bouchard, dame veuve, salut en Notre-Seigneur.

Sachez que j'ai donné et concédé, en pure aumône, à Dieu et à l'abbaye de l'Isle-Dieu, dans laquelle j'ai choisi le lieu de ma sépulture, cent aires de salines avec leurs dépendances, pour les avoir et posséder à perpétuité, salines que Guillaume de Mauléon, chevalier, mon mari, et moi, avons établies à nos frais, en Marais-neuf, dans l'île d'Her, avant le pont du Marais-Boure et touchant à cent autres aires de salines que j'ai données et concédées à perpétuité à Savary, clerc, et à ses héritiers, proche le Marais Chessé, situées aussi dans le Marais neuf.

[1] Dom Fonteneau, t. I, p. 367.

[2] Les dépendances d'un marais sont ses *vivres* (*branches* et autres réservoirs d'eau salée), ses *bossis*, terres cultivées entre les réservoirs et formant talus, et ses *tesseliers*, où le sel est réuni en mulon après avoir été recueilli à l'aide de la simauge sur les *tablettes* des *œillets* ou des *aires salantes*.

Les libéralités de Boucharde du Plessis-Bouchard envers l'abbaye ne se bornèrent pas aux dons précités. Elle lui donna également la partie de la ville située entre la petite place, la grande rue et le quai, appelée depuis le *fief des religieux* ou *quartier de la Boucharde*.

Fratres vero dicte abbacie, meis precibus inclinati, quemdam ex eis monachum sacerdotem, mihi charitative in perpetuum concesserunt, qui, pro salute anime mee et animarum patris et matris mee et omnium parentum et amicorum meorum, preces Dei offerat et quotidianum Domino misse obsequium administret. Quia, vero etc.

Actum anno Domini M° CC° XXXX° primo[1].

Les religieux de ladite abbaye accueillant mes prières, m'ont charitablement accordé à perpétuité un moine prêtre, choisi parmi eux, afin qu'il prie Dieu pour le salut de mon âme et des âmes de mes père et mère, de mes parents et de mes amis et offre chaque jour à Dieu le saint sacrifice de la messe à ces intentions. Mais, pour, etc.

Fait l'an du Seigneur 1241.

Donation, par Catherine des Bretesches, femme d'Olivier de Cazou, a son lit de mort, de 30 sous 6 deniers de rente au clos de Pornichet, aux religieux de la Blanche (1238).

Universis presentes litteras inspecturis, G. prior elemosinarie Nannetensis[2], G. presbiter sancti Donaciani, persona Nannetensis diocesis, et Oliverius de Cazou, miles, eternam in domino salutem.

Universorum commendamus memorie, quod cum Katharina quondam uxor dicti Oliverii de Cazou, filia Guillelmi des Breteches, militis, in extremis laboraret, in ultima sua voluntate constituta, nobis presentibus, suum taliter condidit testamentum ; videlicet, quod ipsa dedit et concessit Deo et abbacie de Insula

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Gaudefroy, prieur de l'aumônerie de Nantes, Gauthier, prêtre, curé de Saint-Donatien, du diocèse de Nantes, et Olivier de Cazou, chevalier, salut éternel en Notre-Seigneur,

Nous recommandons à la mémoire de tous que Catherine, autrefois femme dudit Olivier, fille de Guillaume des Bretesches, chevalier, étant en danger de mort, et voulant faire connaître ses dernières volontés, nous a transmis comme suit son testament, à savoir qu'elle a donné et concédé à

[1] Dom Fonteneau t. I, p. 369. Le sceau de la dame n'existe plus.

[2] Une rue dans les bas-chemins de Saint-Donatien à Nantes, est dite la rue de l'Aumônerie.

Dei, Cisterciensis ordinis, XXXtª solidos et VI denarios annui redditus, in perpetuum percipiendos super parte sua de clodicio de Pornichet, in Hero insula constituto, quantum fratres dicte abbacie ab ipsa tenebant et colebant ad partem; ita quod in bonis omnibus que fuerint et de cetero fient in dicta abbacia et toto ordine Cistersiensi, anima dicte defuncte consors et partices habeatur in perpetuum. Ipsa eciam de dicto redditu in manu nostra quos sui exequtores testamenti constituit, se dessesivit, et precepit quod nos sessixemus et investiremus fratres abbacie supradicte, quod nos fecimus, presentes litteras sigillorum nostrorum munimine roboratas, dictis fratribus, super hec exibentes, in testimonium veritatis.

Datum Nannetis, die lune proxima post Dominicam in quo cantatur : *Invocavit me.* Anno Domini M° CC° XXX° octavo.

Dieu et à l'abbaye de l'Isle-Dieu de l'ordre de Cîteaux, 30 sous et 6 deniers de rente annuelle, devant être perçus à perpétuité sur sa part du clos de Pornichet, situé dans l'île d'Héro, que les frères de ladite abbaye tenaient déjà d'elle et cultivaient en partie, afin que l'âme de la défunte fut participante, à tout jamais, à tous les avantages spirituels, dont jouissent et dont jouiront à l'avenir ladite abbaye et l'ordre de Citeaux tout entier. Elle même s'est dessaisie de ce revenu entre nos mains, à nous qui sommes ses exécuteurs testamentaires, et nous a ordonné d'en saisir et investir les frères de la susdite abbaye, ce que nous avons fait, remettant auxdits religieux les présentes lettres, munies de nos sceaux, en témoignage de la vérité.

Donné à Nantes, le lundi après le dimanche où l'on chante *Invocavit me* (1er dimanche de carême), l'an du Seigneur 1238 (1239 n.s.).

(Extrait des *Archives d'Ant. Jacobsen*). Les sceaux manquent.

On trouve aux archives de la préfecture de Nantes (*H. 56 Buzay*), un billet, ayant pareillement rapport aux dernières volontés de Catherine des Bretesches. C'est une attestation du prieur de l'aumônerie de Nantes, *Gauf (ridus)*, du curé de Saint-Donatien, *Gaut (ierus)* et d'*Olivier Cacho*, chevalier, exécuteurs testamentaires de la dite dame, portant qu'à l'article de la mort, elle entend céder à l'abbaye de Buzay

toutes les choses pour lesquelles elle est en procès avec elle, savoir une terre occupée par Thibaud de l'Aroidière et un ayral dans la paroisse de Port-Saint-Père.

Les Bretesches paraissent être des juveigneurs de la famille de Raiz, dont la croix orne l'écu du chevalier Guillaume des Bretesches, sur la pierre tombale, dite *du Croisé*, de l'église de Sainte-Marie de Pornic.

Olivier de *Cazou*, de *Cacho*, de *Chacho*, n'a rien de commun avec Olivier de Coche ou de Choche. Les Cazou, ainsi que nous l'a fait remarquer Arth. de l'Isle, paraissent être les *Casso, sieurs de l'Angle*, en Donges, dont parle de Courcy dans son *Nobiliaire de Bretagne*, t. I, p. 152. Ils portaient *de gueules à la bande de vair*.

Don fait par Pierre Joubert de Talmond, chevalier, et Aliénor, sa femme, de divers héritages a Noirmoutier avec confirmation d'une rente que Catherine des Bretesches, sœur d'Aliénor et femme d'Olivier de Chacho, avait autrefois léguée a l'abbaye (1241).

Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis, Johannes, humilis decanus Azianensis, salutem in Domino.

Noveritis quod Petrus Joberts de Thalemundo, miles, et Alienordis, uxor eiusdem, quondam filia Guillelmi de Breteches, militis, in nostra presencia constituti, dederunt et concesserunt in perpetua helemosina, Deo et fratribus abbacie Insule Dei, quicquid habebant et pos-

A tous les fidèles chrétiens qui les présentes lettres verront, Jean, humble doyen d'Aizenay, salut en notre Seigneur.

Sachez tous que Pierre Jobert de Thalemond, chevalier, et Aliénor sa femme, fille de Guillaume des Bretesches, chevalier, donnèrent et concédèrent en notre présence, en perpétuelle aumône à Dieu et aux frères de l'abbaye de l'Ile-Dieu, tout ce qu'ils avaient et possédaient

sidebant in mestiveriis[1] clodicii, quod vocatur Pornichet, in Hero insula siti, quod dicti fratres de ipsis tenent et de suis predecessoribus diu et tenuerunt. Concesserunt et eisdem fratribus XXX^a solidos et VI denarios annui redditus, in Assumptione beate Marie, eisdem persolvendos, quos Katharina, soror dicte Alienordis, quondam uxor Oliverii de Chacho, militis, in supradicto clodicio, fratribus legaverat supradictis

Preterea, quidquid supradicti fratres prout habebant et possidebant in supradicto clodicio, jam dicti vir et uxor, dictis fratribus, concesserunt habendum pacifice et quiete in perpetuum possidendum. Quia vero supradicta concessa ex parte dicte uxoris jure hereditario movebant, ipsa in manu mea juravit quod concessa hujusmodi per se, vel per aliam personam revocare nullatenus attemptabile.

In quorum rerum testimonium, nos et sepedictus Petrus Joberts, ad peticionem sepedicte Alienordis, sepedictis fratribus, presenter dedimus litteras sigillorum nostrorum munimine roboratas.

dans les métivages du clos appelé Pornichet, dans l'Ile d'Héro, que les dits religieux tiennent et ont tenu d'eux et de leurs prédécesseurs depuis longtemps. Ils ont concédé pareillement aux mêmes religieux 30 sols et 6 deniers de revenu annuel, devant leur être payés le jour de l'Assomption de sainte Marie, rente que Catherine, sœur de la dite Aliénor, et autrefois épouse d'Olivier de Chacho, chevalier, avait léguée sur le dit clos, aux religieux susdits.

En outre les dits mari et femme ont concédé pour en jouir en paix et en repos aux dits religieux tout ce que ceux-ci avaient et possédaient déjà dans le dit clos. Comme les choses susdites appartenaient par droit d'héritage à la dite épouse, celle-ci a juré entre mes mains que, ni par elle ni par autre personne, elle ne réclamerait jamais rien des choses ainsi concédées.

En foi de quoi nous et ledit Pierre Joubert, à la demande de la dite Aliénor, avons présentement remis aux dits religieux ces lettres munies de nos sceaux.

[1] Mestiva : *præstatio ex frumento quod in agris colligitur et metitur.* Mestiveria : *fructus ex mestiva collecti (In mestivariis habeant monachi medietatem unam, alia medietate ad personam ecclesie remanente.* Charte citée par du Cange).

On dit *faire la métive* pour couper le blé : *le temps des métives* pour le temps des moissons.

Datum anno ab Incarnacione Domini M° CC° quadragesimo primo.

Donné l'an de l'Incarnation du Seigneur 1241.

Archives d'Ant. Jacobsen ; pas de traces de sceaux. Dom Fonteneau (t. I, p. 371), fait à tort de cet Olivier, qui est le même personnage que celui de la pièce précédente, Olivier de Choché dont il a été parlé plus haut.

Don fait par Pierre Doucet et Bienvenue sa femme a l'abbaye de Noirmoutier (1262).

(Legatum Petri Doulcet et Beneventue, ejus uxoris, abbacie de Nigro monasterio datum.)

Universis presentes litteras inspecturis, Savaricus, humilis decanus Azianensis, salutem in Domino.

Noveritis quod Petrus Doucet et Benevenuta, uxor ejus, in nostra presencia personaliter constituti, dederunt et concesserunt, in puram et perpetuam helemosinam, Deo et abbacie de insula Dei, Cysterciensis ordinis, quidquid habebant et habere potebant in terra que vocatur la chaucee filie Nicholai Pelliparii, sita en l'Espoy, in Bugnio, habendum in perpetuum pacifice et tenendum ; dicta vero Benevenuta, ad quam res spectabat, racione patrimonii, juravit in manu nostra, spontanea voluntate, quod per se, vel per alium, contra dictam

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Savary, humble doyen d'Aizenay, salut en Notre Seigneur.

Sachez que Pierre Doucet et Bienvenue sa femme, ayant comparu en notre présence, ont donné et concédé en pure et perpétuelle aumône à Dieu et à l'abbaye de l'Isle-Dieu, de l'ordre de Citeaux, tout ce qu'ils avaient ou pouvaient avoir, dans la terre, qui porte le nom de la Chaussée de la fille de Nicolas Pelletier, située à l'Epoy, en Boin, pour l'avoir et en jouir en paix à perpétuité. La dite Bienvenue, que la chose regardait, puisqu'elle faisait partie de son patrimoine, a juré entre nos mains, spontanément et sans y être contrainte, qu'elle

donacionem de cetero non faciet, vel veniet in futurum.

Ad quorum peticionem, presentibus litteris sigillum nostrum apposivimus in testamonium veritatis.

Datum in octabis Assuncionis beate Marie, anno Domini M° CC° LX° secundo.

ne ferait rien ni par elle ni par autre personne, contre la d. donation et qu'elle ne serait pas troublée à l'avenir.

A la demande des donataires nous avons apposé notre sceau aux présentes lettres en témoignage de la vérité.

Donné dans l'Octave de l'Assomption de la bienheureuse Marie, l'an de N.-S. 1262.

Le sceau sur deux lacs de parchemin a été enlevé. La pièce sur parchemin est d'une très jolie écriture du XIII° siècle. Elle appartient à Ant. Jacobsen. La forme latine du mot Pelletier, *Pelliparius,* est à noter. Bienvenue, d'après le texte de la lettre, doit être la fille de ce Nicolas Pelletier. Savary est indiqué par Aillery dans son *Pouillé* parmi les doyens d'Aizenay; nous le voyons, en 1258, affirmer le don de 20 sous de rente annuelle *supra medietatem maresii de Gandrillon, in Belveario, datos religiosis de Buzayo a Reginal de Neger, milite, defuncto, cum assensu et voluntate Ameline uxoris ejus.*

ALPHONSE, FRÈRE DE SAINT LOUIS, COMTE DE POITIERS ET DE TOULOUSE, CONFIRME LES ACQUISITIONS FAITES PAR L'ABBAYE, DANS LE POITOU (1267).

Alfonsus, filius regis Francie, comes Pictavie et Tholose, universis presentes litteras inspecturis, salutem in Domino.

Notum facimus, quod nos, intuitu pietatis ac favore religionis, liberaliter concessimus viris religiosis, abbati et conventui de Insula Dei, Cister-

Alphonse, fils du roi de France, comte de Poitiers et de Toulouse, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut en Notre-Seigneur.

Nous vous faisons savoir que, par esprit de piété et par zèle de la religion, nous concédons libéralement aux religieux, abbé et couvent de

ciensis ordinis, Pictavensis diocesis, ut tam ipsi quam successores sui, universa et singula, que ab eisdem in nostris feudis, seu retrofeudis, infra metus comitatus Pictavensis sunt licite vel fuerint aquisita, habeant, teneant, explectent et possideant in perpetuum, pacifice et quiete.

Volentes et concedentes quod per nos, heredes vel successores nostros, non possint dicti abbatis et conventus, seu successores sui, compelli acquisita hujus modi, extra manum suam ponere, in toto vel in parte, et eadem acquisita, vel etiam acquirenda, dictis abbati et conventui liberaliter confirmamus.

In cujus rei testimonium prefatis abbati et conventui, nomini monasterii sui, presentes litteras dedimus sigilli nostri munimine roboratas.

Actum apud Longum pontem, anno Domini M°CC°LX septimo, mense novembris.

l'Isle-Dieu, de l'ordre de Citeaux, du diocèse de Poitiers, tant pour eux que pour leurs successeurs, tous et chacun des acquets qu'ils ont faits ou feront licitement dans nos fiefs ou arrière fiefs, dans les limites du comté du Poitou, afin qu'ils les aient, tiennent, exploitent et possèdent à perpétuité en paix et sans être inquiétés.

Voulant et concédant que, par nous, nos héritiers ou nos successeurs, lesdits abbé et couvent et leurs successeurs ne puissent être forcés à abandonner lesdits acquets, en tout ou partie, et nous confirmons libéralement auxdits abbé et couvent ces acquets et même ceux qu'ils pourraient faire à l'avenir.

En foi de quoi nous avons donné aux susdits abbé et couvent, au nom de leur monastère, les présentes lettres munies de notre sceau.

Fait à Longpont, au mois de novembre de l'an de notre Seigneur 1267.

L'original, vu par dom Fonteneau (p. 373), portait attaché à un cordon rond de soie rouge, un grand sceau de matière blanche, enduit d'une couleur jaunâtre, ressemblant à du plâtre. Sur un des côtés se voyait un chevalier[1]; sur l'autre une croix, qui d'après le dessin donné par le savant béné-

[1] Le sceau d'Alphonse de Poitiers, donné par Wallon, représente un chevalier dont l'écu, comme la couverture pourpointe du cheval est moitié France, moitié Castille.

dictin, est *la croix vidée, cléchée et pommetée* des comtes de Toulouse[1].

Digne fils de Blanche de Castille et grand justicier comme le roi son frère, Alphonse rétablit l'ordre et la justice dans ses vastes domaines, non d'une façon autoritaire, mais en convoquant à de grandes assises ses évêques, ses barons et des légistes. Le règne de la loi succédait au pouvoir du sabre.

Au mois d'octobre 1270, le samedi avant la fête de saint André apôtre, Savary, vicomte de Thouars, confirme en faveur des religieux tous les dons leur ayant été faits, tant à Bouin que dans ses autres fiefs et arrière-fiefs. Lud. Jacobsen possède le vidimus sur lequel a été prise la copie de dom Fonteneau. Il est sans date et a été rédigé par *Guillemus, humilis capellanus de Nigro monasterio, et magister Nicholaus de Guanaspia, clericus*[2].

Maurice de Belleville[3], dont les moines avaient eu beaucoup à se plaindre, dut s'exécuter à son tour. Il ne pouvait le refuser au comte de Poitiers qui venait de lui faire rendre justice par Girard Chabot, baron de Raiz.

Noverit universas vestra, écrit-il, au mois de mars 1272 (1273 n. s.), *quod nos, ardore pietatis et caritatis accensi, Deum habentes pre oculis, pro remedio anime nostre et parentum nostrorum litteram, seu cartam, Petri de Ganaspia defuncti, tum temporis domini Ganaspie ab eodem Petro, Deo et abbacie*

[1] Lud. Jacobsen possède une copie de ce titre, rédigé à la Blanche, en 1661, par Boucher et Chotard notaires, sous les yeux du frère Jean Guyon, procureur de l'abbaye.

[2] Nous avons retrouvé ce Nicolas de la Garnache dans une charte de Girard Chabot, seigneur de Raiz, qui le nomme, avec Jean Pichard, expert dans un procès intenté aux moines par les frères Gorios pour des réparations à faire à une chaussée de l'île de Bouin.

Guanaspia est une forme latine à joindre à *Gasnapia, Ganaspia, Gasnachia* et *Guannache*.

[3] 1266. *Nobilis vir, Mauricius de Bella Villa, dominus Gasnapie et Montis acuti.* — 1268. *Dominus Mauricius de Bella Villa, dominus de Garnesche (Chartes de Buzay).*

Insule Dei de Nigro monasterio concessam, laudamus approbamus et pariter confirmamus.

Maurice, après avoir reproduit en entier la charte de Pierre de la Garnache, confirme les donations faites par Marguerite de Montaigu et divers autres bienfaiteurs.

Dom Fonteneau en donnant cette lettre n'en reproduit pas la fin, très difficile à déchiffer sur l'original, qui appartient à Lud. Jacobsen ; un certain nombre de mots s'y trouvant détruits.

La voici telle qu'elle a été lue par S. de la Nicollière.

Item, omnia legata seu helemosinas et donationes omnimodas quecumque, a quibuscumque, ubicumque, in terris juridicioni nostre subjectis. Facte fuerunt fratribus predicte abbacie Insul [e] *Dei de Nigro monasterio, poss*[*essiones*] *eciam omnimodas quas in dictis terris quoquomodo habent et possident, gratas in perpetuum habentes et firmas eisdem fratribus approbamus, per omnia et penitus confirmamus. Donavimus eciam et donamus in*[*puram*] *et perpetuam helemosinam, concessimus et concedimus, sine spe aliqua revocandi, predicte abbacie et fratribus eiusdem loci, omne jus quod habemus et habere possumus et debemus quoquomodo in ayraudo seu a ..... sit*[o] *ad Belvearium inter domum Guillelmi de Haya, ex una parte, et domum quondam Mauricii Oeth defuncti, ex altera, et eciam in sabulis Johannis Saunerii, civis Nannetensis, Johannis Boyssea, Danielis Coyfaut, et heredum Grayfer, cum suis pertinenciis quibuscumque, sitis ad portum d...elt... ar.., in eadem pra...a, et eciam in sabulis et podis*[1] *omnibus et terris appellatis les Parées*[2] *cum suis pertinenciis quibuscumque, sitis prope Oroez, in parrochia sancti Johannis de Montibus, a calciata appellata calciata*[3] *de Spina usque ad calciatam clausure de maresio d'Oroez, et in tribus solidis censualibus quos habemus et habere consuevimus super quatuor domos et terram, quam dictus bail... a nobis cepit et habuit,*

[1] *Podium*, *Pé* hauteur, dune : Ex. Le Pé-Lavé, *podium abbatis* Le moulin du Pé

[2] *Parées*, vallées ou cols dans les dunes : Ex. La Parée-coupée, à la Tresson. On appelle, à Saint-Jean de Monts, *parésiens*, et par corruption *parisiens*, les individus peu fortunés, se construisant une habitation dans les dunes, sans en demander la permission à personne.

[3] *Calciata*, chaussée, charraud. — *Calciata clausure*, la chaussée de clôture du marais d'Orouet.

existentes infra metas predictas, retenta nobis tantum juridicione super homines nostros, nunc in dictis quatuor domibus manentes [sicuti] habemus alibi super homines vavassores de castelli Gasnapie, in recompensacionem et permutacionem. Ayraudi ..... apud Castrum novum, juxta domum dicti Guillebon, ex una parte, et juxta doam Castri novi[1]*, ex altera, a nobis et heredibus nostris racione dic... .... solidorum in perpetuum de cetero possidend..... Nos vero quodquod proprietatis et [d] ominii, cujuscumque juridicionis in omnibus rebus superius nominatis confirmatis et donatis et concessis, habemus et habere possumus et debemus quoquomodo, dictis fratribus tam presentibus quam futuris misericorditer [confirmamus] bona fide et verbo vere fidei, predictis fratribus, concedentes predictas res omnes et singulas libere, quiete et pacifice ab eisdem in perpetuum possidendas, nullam nobis inde juridiccionem retinentes, nec nostris heredibus, vel successoribus in futurum.*

Nos vero ad majorem hujusmodi, consummationis, donacionis, concessionis nostrarum roboris firmitatem, presentes litteras sigilli nostri munimine roboratas, memoratis fratribus duximus concedendas in testimonium veritatis.

Actum, die sabbati post festum sancti Gregorii, anno Domini M° CC° septuagesimo secundo, mense marcii[2].

Le sceau de Maurice de Belleville manque. Dugast-Matifeux l'a donné d'après un contract passé entre Maurice de Belleville, *chevaller seignor de Montagu et de la Gasnache* et Jean Barbastre de Beauvoir. Autour du contre scel, gironné de... et de vair, on lit ✠ CTRAS.M.D. BELLEVILLE. Le sceau représente un chevalier armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée et de la gauche un écu gironné de douze pièces comme le contre scel[3].

Le XIIIe siècle se termine sans nous présenter d'autres chartes et ce travail pourrait être considéré comme achevé puisque nous n'avons pu faire de recherches dans la bibliothèque de Thomas Phillips.

[1] Jusqu'à la douve de Château-Neuf.

[2] Le 12 mars, 1273, n. s.

[3] *Notice sur les châteaux et les seigneurs de la Garnache et de Beauvoir*, par de Sourdeval.

Nous ne pouvons résister toutefois au désir de citer deux pièces intéressantes au point de vue des origines du français.

L'une est une quittance d'amortissement[1] donnée à l'abbaye par Jean vicomte de Thouars; l'autre une reconnaissance des droits de bris et naufrage, par Amaury III, sire de Craon.

L'unité de langage n'existait pas encore, et le français se composait de patois variant d'une seigneurie à l'autre.

Quittance de Jean Ier, vicomte de Thouars aux moines de Nermoustier, de tous les acquets, donations et légats faits en ses fiefs (1318).

A tous ceaus qui cestes présentes lectres voirront et oirront, Jehan vicontede Thouars, seigneur de Thalemont, salut en Nostre-Seigneur.

Sachent tous que nous, Iohan du susdict, afine[2] [a] religious homs labbe et li convens de Nermoustier de l'ordre de Cisteas, por eaus, por lours successeours et por lour abbaie, de toutes les conquestes, courances[3], aumosnes, legatz, eschanges, donacions, achaz, que ilz et lours predecesseours hont[4] fait et qui lour hont ete donees de quelconquez personnez que ceu soit, en quaucunquez maniere que ceu soit, en touz et par touz nous fiez et rerefiez[5] de tout le temps passe jusque à la date de cestes presentes lectres, de la quau finance, nous nouz tenons por nous, por nous hers et por nous successeours por bein paye et por bein satisfie et volons et consentons por nous et por nous hers et por nous successeours que le dict abbe et convent et lor abbaie et lours successeours et ceuus qui de eaus hauront

[1] On désignait sous le nom d'*amortissement* l'acte par lequel les biens de main-morte étaient dégagés des droits qu'ils devaient à tout changement de seigneur.

[2] *Afiner*, terminer une affaire pendante.

[3] Rentes. Plus tard le mot *courans* a été employé pour les arrérages de rente.

[4] L'emploi de l'*h* avant les temps du verbe avoir, est une réminiscence de *habere*. Nous le retrouverons dans la charte suivante, où hont s'écrira *hant*, ce qui est plus rapproché du latin.

[5] *Rerefiefs* pour arrière-fiefs.

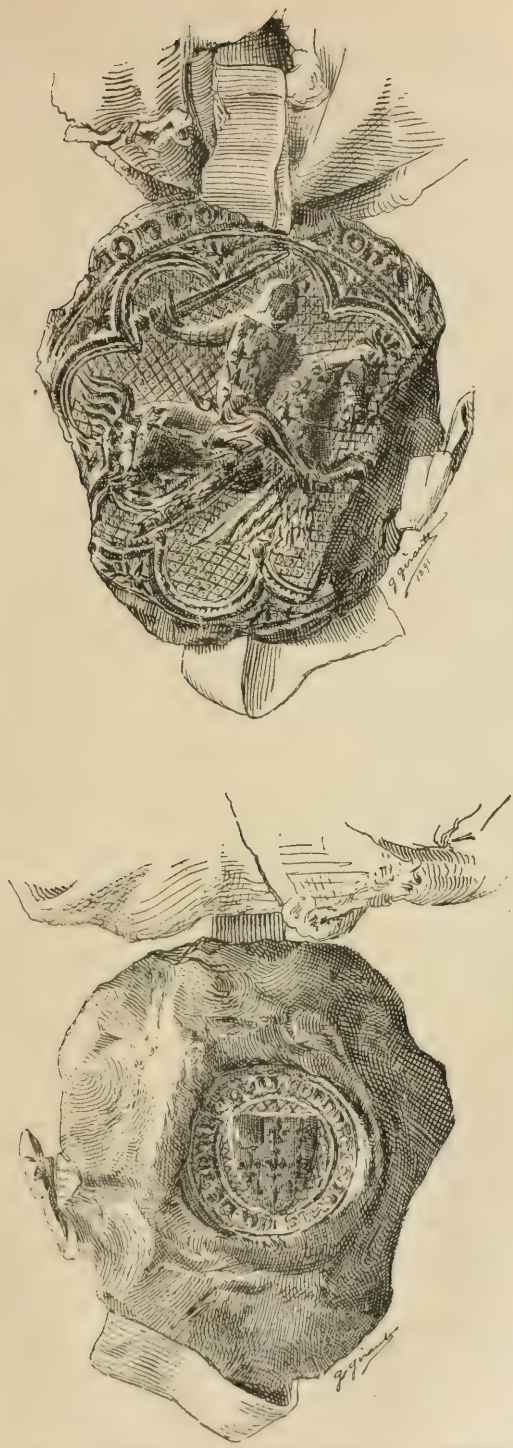

Sceau et contre-sceau de Jean I, vicomte de Thouars.

cause, tiengent, explectent[1] par eaus ou par hautres, les conquestes, courances et autres chozes de susdites, sans ceu que nous, nous hers[2], ne nous successeurs, ne ceaus qui de nous hauront cause, les puissons pour forcer, ne constreindre à les mettre hors de lor main, ne faire autre finance en temps avenir.

En tesmoing de quelles chozes, nous havons done au dict abbe et couvent cestes presentes lectres sceellees de notre propre sceel.

Done et fait le samedi avant la feste de Noustre-Dame[3] en meaoust, l'an de l'Incarnation de Noustre-Seigneor Iehu Crist mil treis cens dez et oit (1318).

La pièce qui nous a été communiquée par Lud. Jacobsen porte sur double parchemin un sceau de cire brune, de 76 millimètres de diamètre, présentant, dans un champ ornementé de huit lobes arrondis, un chevalier sur un cheval caparaçonné, lancé au galop de gauche à droite. Les armes de Thouars se voient sur le caparaçon et aussi sur le bouclier du chevalier, lequel tient une épée nue de la main droite.

De la légende en lettres onciales, il ne reste que les mots *Joh'is ..... mundo.* — Le contre-sceau parfaitement conservé, de 26 millimètres de diamètre, représente dans le champ, l'écu des Thouars semé de fleurs de lys au franc canton. Légende *Contra si* (gillum) *Joh'is vic. de Thoarcio, mil.* (Voir gravure ci-contre).

Jean I, vicomte de Thouars, seigneur de Talmont, de Mauléon et de l'île de Ré, avait, cinq ans auparavant, été fait chevalier par Philippe-le-Bel, roi de France, d'où l'abréviation, *mil.* pour *militis*. Il avait épousé en premières noces Blanche de Brabant, et en deuxièmes Jeanne de Matha qui, lui survécut.

Les seigneuries de Mauléon, de Talmont et de l'île de Ré étaient venues aux Thouars par Aaliz, dame de Mauléon et de Talmont, fille du célèbre Savary de Mauléon, épouse de Guy I, vicomte de Thouars, et mère d'Aimery VIII.

[1] En basse latinité *explectent*. Voir la charte d'Alphonse de Poitiers

[2] *Nous* pour nos ; — *Hers*, héritiers, a précédé le mot hoirs ; — *Ne* pour ni.

[3] *Noustre* pour notre ; on dit encore *noutre fils*, *noutre maison*.

DBOIT DE BRIS CONTINUÉ A L'ABBAYE DE L'ISLE-DIEU, PAR AMAURI III, SIRE DE CRAON ET DE NOIRMOUTIER, COMME TUTEUR DE MAURICE SON FILS, ET EN VERTU D'UNE TRANSACTION PASSÉE ENTRE LES RELIGIEUX ET GUILLAUME DE SAINTE-MAURE. (1321, n. s., 16 février 1320.)

A tous ceaux qui cestes présentes lectres verront et oirront, Almari sire de Craon et de Nermoustier, salut en Nostre Seigneur. Sachent touz que nous comme tuctour et léal administratour de Morice, nostre filz, fust débaz et contems mohuz[1] entre nous, d'une part, et religioux homes l'abbé et le convent de l'Isle-Dieu de Nermoustier de l'ordre de Siteaux, d'autre, sur ceu que nous disions que une neif estoict pecée[2] en nostre hisle de Nermoustier et que les dits abbé et convent en aveient pourté, ou faict pourter grant quantité de vins dou pecey[3] de la dite neif, qui a nous apparteneient, et requerions qu'ils nous feissent restitucion des dits vins en tant comme il les aveient pris, et nous en feissent amande ; les dits religioux propoussent dou contraire, disens que ledit pecey et les dits vins leur appartenient, parce qu'ils disoient que en leu[4], ou le dit pecey avint, est lour, par le titre dou don de fondour de lour ygleisse[5], c'est à scavoir de Pierre, seigneur de la Garnache, qui pour le temps estoit seigneur de la dicte ylle, qui leur donna tout le pecey qui avendreit et cheireit dedens les meites[6] qui sensuivent, c'est à savcir dès le cheif dou bois de la Niellere[7], achevant au cheif des murs aus dits religioux, d'une part, jouques à la chapelle à la Madeleine, d'autre, lour demouroit, sans ce qu'il peust appartenir audit Seignour. Et disoient encore les dits religious que, depuis le pecey davant dit, s'ouvrit débaz et contemps entre noble homme monssour Guillome de Saincte More, jadis seignour de la dite ylle d'une part, et les dits religioux, d'autre, et, par certaine composition de paiz faicte entre ledit monssour Guillome apparoissoit par autres lettres, ledit pecey

[1] Pour mu.
[2] *Pécée* pour brisée, *dépecée*, mise en pièces.
[3] *Pecey* pour bris.
[4] Au lieu.
[5] Du fondateur de l'Eglise.
[6] De *meta*, borne ; *cheirait* du verbe cheoir.
[7] Linière.

lour appartenoit et disoient encoure les dits religioux que touzjours hant esté en casine[1] et en possession d'espleister ledit pecey, quant le cas y avenoit dedens les meitez desus dites. Nous, après avoir veu et diligemment regardé et en grant déliberation de nostre conseil, les lectres et les convenances faictes entre le davant dit monssour Guillome de Saincte More et les davant diz religioux, le davant dit pecey, lour ostreions et confermons dedens les meitez desus dictes, selont la forme et la tenour des lectres et des convenances faites entre le davant dit monssour Guillome et les davant diz religioux. Item hant fine à nous les davant diz religioux, tant des chousses, qui lour hant esté données, que come de lour aquês des chousses qui s'ensegant[2] ; c'est assaveir vint hayres[3] de sallines, qui furent Thomas Larballetier, et vint et cinq sous de rende sus tout l'eritage au dit Thomas, et vint sous de rende sus l'eritage de Johan Garnier, et dix sous de rende sus la messon Aymeri Chant, et deux sous de rende sus la messon Estiene Floury, sisse en la ruhe Nostre Dame, et diz et oyt homez[4] de vignes en treiz leus en Bégounères[5], et deux sous de rende sus la messon Perrine Jordeyn, sisse à la Madaleine, et vint et cint sous de rende sus les marais Bourre et une piece de terre au Cloudis Baranger ; et par lesquelles finances des chousses desus dites, en tant come il nous touchoit par resson de nostre droit, havons eu des davant diz religioux six vins livres de bonne monnoye courante, des quex nos nous tenons apayez, et volons et octreions, pour nous et pour les nous ; que les davans diz religioux et lour successors teingent et espleittent à touz jours-mais, les davant dites chousses pasiblement, et en la forme et en la menère, que tenoient ceaux de nous, dont ils hant la causse, et sauvé et detenu avons esprésement nostre haute et basse justice, seignorie et tout ceu qui s'en dépent, et toutes nos autres rendes et devoirs et autres servitumes quelques ils soient, et aux chousses susdites tenir, garder féaument et léaument, nous obligeons nous et nous biens et nous successours, meubles et immeubles.

En tesmoign de laquelle chousse nous avons doné aus davans diz religioux cestes présentes lectres scellées de nostre propre sceau.

[1] Pour *saisine*, saisie ; *expleister*, exploiter.

[2] Qui s'en suivent.

[3] Aires ou œillets.

[4] *Hommée*, ce qu'un homme peut bêcher dans une journée.

[5] Le fief Bégon.

Donné au Buron, le dimeinche emprès les octaves de nostre Dame Chamdelour, l'an de grâce mil trois cenz et vint[1].

L'original de cette pièce, qui était dans les archives de la Blanche, est passé dans les mains d'Ant. Jacobsen ; une copie existe dans les manuscrits de dom Fonteneau, t. I, p. 379.

Le sceau losangé de Craon sur lac de parchemin a disparu, nous le donnons d'après une autre pièce des archives de l'abbaye[2].

Dr VIAUD-GRAND-MARAIS.

(A suivre).

[1] 1321, n. s.

[2] Le sceau *losangé d'or et de gueules* des Craon est resté le sceau de Noirmoutier, sous les Sully, et même pendant quelque temps sous les de la Trémoille.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite).

1792

2-12 janvier. — Des individus armés se portent à la mairie de l'Ile d'Yeu, enlèvent les rôles des contributions, et les brûlent en demandant le rétablissement de l'ancien régime. Quelques riches particuliers, le commissaire des classes de la marine et Bélard, receveur d'enregistrement, sont les instigateurs de la révolte.

18 janvier. — A dix heures du matin, la municipalité de Fontenay se rend au Palais royal de la ville, où se trouvent réunis les autres corps administratifs, pour procéder à l'installation des membres du tribunal criminel. Le procureur de la commune prononce alors un discours, et requiert que les lettres patentes de président dudit tribunal accordées à M. Raison, ainsi que l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée électorale du 8 septembre, portant nomination de MM. Dupuy et Goupilleau, pour accusateur public et greffier, soient lues par le secrétaire-greffier, et que lesdits

sieurs soient reçus au serment, porté par la loi du 24 août 1790. Le maire a ensuite pris la parole, a prié les sieurs Raison, Dupuy et Goupilleau de lever la main, et de prêter le serment de maintenir, de tout leur pouvoir, la Constitution du royaume, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de remplir, avec exactitude et impartialité, les fonctions de leur office; à quoi ils ont répondu, l'un après l'autre, « *Je le jure.* »

Ce serment prêté, le conseil-général de la commune a installé lesdits sieurs Raison, Dupuy et Goupilleau; et, au nom du peuple, par l'organe du maire, a prononcé l'engagement de porter au tribunal et à ses jugements, le respect et l'obéissance dus par tout citoyen à la loi et à ses organes.

Le District des Sables informe le Directoire de département que des troubles ont éclaté à l'Ile d'Yeu.

A cette nouvelle, l'Assemblée arrête que trois compagnies du 60e régiment d'infanterie, ci-devant *Royal-marine,* organisé aux Sables, se porteront sur les lieux, avec deux pièces de campagne, et que les instigateurs des troubles seront saisis et dénoncés au directeur du jury[1].

21 janvier. — Dumouriez informe le district des Sables que le deuxième bataillon du 60e partira de cette ville le 24 du courant, et sera remplacé par le 1er bataillon du 51e, en garnison à la Rochelle, par suite de mésintelligence avec la population de cette ville. Le Directoire proteste contre la venue de ce régiment, dont le nom seul alarme la population.

23 janvier. — Deux bataillons du 51e d'infanterie (ci-devant la Sarre) venant de la Rochelle, arrivent à Luçon.

24 janvier. — Belliard et Pommeray, capitaines du bataillon de la Vendée, remettent au Directoire des Sables un pli du Département, annonçant qu'il sera envoyé en cette

[1] Les coupables furent arrêtés et le calme rétabli.

ville cinq compagnies du 2e bataillon du 84e (Rohan), au lieu et place du 2e bataillon du 51e.

25 janvier. — L'état-major, une compagnie de grenadiers, et une de fusiliers du 1er bataillon du 51e partent de Luçon, se rendant à Niort. La garde nationale de Fontenay se rend au devant du détachement. Les deux troupes fraternisent et traversent la ville en criant « *Ça ira !* ». Trois compagnies du 1er bataillon et trois du 2e partent également de Luçon et se rendent aux Sables. L'état-major du 2e bataillon, une compagnie de grenadiers, et deux de fusiliers, se dirigent sur Nantes par Chantonnay. Une compagnie du 1er bataillon reste cantonnée à Luçon, en remplacement de celle du 60e qui y tenait garnison. Dumouriez mande au district des Sables qu'il va recevoir, sous peu, deux pièces de campagne avec cent coups à tirer par pièce.

8 février. — Mercereau, administrateur du district des Sables, nommé commissaire à l'effet de ramener la tranquillité à l'île d'Yeu, informe ses collègues, qu'après y avoir laissé un détachement de 12 hommes, pour empêcher de nouveaux troubles, il en était reparti le matin, ramenant le surplus du détachement de 75 hommes du 60e, emmené avec lui.

9 février. — La caisse patriotique de Fontenay fait une émission de cinq mille livres de bons de confiance, mis en réserve lors de sa création. — Un décret de l'Assemblée nationale confisque tous les biens des émigrés.

20-22 février. — Des attroupements séditieux se forment à la Boissière des Landes, à l'instigation du sieur Robin, prêtre intrus de la paroisse, contre le citoyen Raynaud, maire de la commune.

28 février. — Le District des Sables fait conduire à la Monnaie de Nantes, 320 livres de métal de cloche et 54 livres de cuivre, provenant du couvent des Cordeliers d'Olonne, des

Capucins des Sables et de l'abbaye de Bois-Grolland, pour être convertis en numéraire.

29 février. — La 1re compagnie du bataillon de la Vendée, commandée par Belliard, part pour Challans.

2 mars. — La 1re compagnie dudit bataillon arrive aux Sables. Elle va coucher le lendemain à St-Gilles, et de là à Challans.

5 mars. — Un arrêté du Directoire de département expulse tous les prêtres réfractaires remplacés dans leurs fonctions, qui ne sont pas originaires de la Vendée et ne peuvent justifier d'une année de résidence.

8 mars. — La 3e compagnie du bataillon de la Vendée va tenir garnison à la Roche-sur-Yon.

9 mars. — Un nouvel arrêté appelle, au chef-lieu du département, tous les prêtres réfractaires, remplacés dans leurs fonctions. Ils sont tenus de venir, chaque jour, à onze heures du matin, au secrétariat du Département, s'inscrire sur un registre *ad hoc*, pour y constater leur présence. Une pension de 250 francs est allouée à ceux dépourvus de moyens d'existence.

10 mars. — Le détachement de cavalerie, caserné aux Sables, en part pour se rendre à Saintes (Charente-Inférieure). La 2e compagnie du bataillon de la Vendée part de Fontenay pour les Herbiers.

14 mars. — Le bataillon de la Loire-Inférieure vient tenir garnison aux Sables, en remplacement du 2e bataillon du 84e, dirigé sur l'Ile-de-Rhé.

15 mars. — Le 2e bataillon du 84e de ligne part des Sables pour la Rochelle.

18 mars. — Des attroupements séditieux se forment à Angles pour s'opposer au recrutement, et se livrent à des violences sur Dardel, président du district et commissaire.

20 mars. — Epaud, curé de Saint-Nicolas-de-Brem, est condamné à trois jours de détention pour violation du secret des lettres.

21 mars. — Les administrateurs de la Vendée informent le général de Verteuil, des dispositions prises pour le cantonnement des troupes, dans le département de la Vendée et sur le littoral de la Loire-Inférieure.

25 mars. - Trois compagnies du bataillon de la Loire-Inférieure partent pour Talmont.

26 mars. — Dumouriez, devenu ministre des affaires étrangères, remercie la municipalité de Fontenay du titre de citoyen de cette ville, qu'elle vient de lui offrir.

28 mars. — Goupilleau (J. F.,) greffier du tribunal criminel, et Denfer du Clousy sont élus commandant en chef et en second de la garde nationale de Fontenay.

30 mars. — Deux compagnies du 84e de ligne, venues de Challans, arrivent aux Sables. Elles en repartent, le lendemain, pour se rendre à Luçon.

1er avril. — A trois heures du soir, Goupilleau et Denfer, élus commandants de la garde nationale de Fontenay, entrent à l'Hôtel de ville et annoncent que ladite garde est convoquée sur la place. La municipalité les y accompagne. Un détachement va ensuite chercher le drapeau, qui est placé au centre du carré. Le maire prononce alors un discours approprié à la circonstance, proclame Goupilleau commandant de la garde nationale, requiert de le reconnaître dans ses fonctions, et de lui obéir dans tout ce qu'il commandera au nom de la loi. Goupilleau proclame ensuite les officiers de l'état-major et ceux des différentes compagnies, ainsi que les sergents, caporaux et tambour-maître.

5 avril. — La 2e compagnie du bataillon de la Vendée, cantonnée aux Herbiers, se transporte à Saint-Fulgent.

— Un décret de l'Assemblée Nationale prohibe tout costume ecclésiastique et religieux.

16 avril. — La 4e compagnie du bataillon de la Vendée part de Fontenay pour les Sables.

21 avril. — Une loi porte fabrication de monnaie avec le métal provenant des églises paroissiales, succursales et oratoires nationaux.

23 avril. — Le bataillon de la Vendée députe Gratton, son commandant à l'Assemblée Nationale, pour demander à être envoyé aux frontières. Goupilleau (de Fontenay) recommande à son cousin d'appuyer sa demande.

26 avril. — Un décret de l'Asssemblée nationale décide que les ecclésiastiques, qui refuseront de se soumettre à la constitution civile du clergé, seront déportés.

28 avril. — Les deux compagnies du bataillon de la Vendée cantonnées à Challans et à Saint-Gilles arrivent aux Sables.

29 avril. — La municipalité de Fontenay fait une émission de 35,000 livres de billets de confiance de la caisse patriotique ; 20,000 de quinze sols ; 25,000 de douze sols et 20,000 de cinq sols.

— Les deux compagnies du bataillon de la Vendée partent des Sables pour se rendre à Fontenay, afin d'y rejoindre le bataillon, *qui a reçu l'ordre de se rendre à l'armée du Nord.*

30 avril. — La municipalité publie un nouveau règlement pour le service de la garde nationale.

1er mai. — Le bataillon de la Vendée quitte Fontenay pour se rendre à Avesnes (Nord). Il est remplacé par deux com-

pagnies de fusiliers du bataillon de volontaires des Deux-Sèvres.

Le Directoire du district arrête l'état des domaines nationaux, aliénés à la municipalité de Fontenay, par décret du 8 février 1791.

10 mai. — La municipalité procède à la reconnaissance des meubles inventoriés, le 2 septembre, chez les Lazaristes, et appose les scellés sur la bibliothèque, en présence de Chinault, Jean-Baptiste, supérieur de la maison.

14 mai. — Poëy d'Avant[1] (Victor-Faustin), savant numismatiste, naît à Fontenay[2].

18 mai. — La municipalité autorise la plantation d'un arbre de la liberté.

19 mai. — Le sieur Jallays de la Barre, Pierre-Benjamin, agent royaliste, se rend à Fontenay, porteur d'un passeport, délivré par les comtes d'Artois et de Provence, réunis à Coblentz.

20 mai. — L'arbre de la liberté est planté, à trois heures du soir, aux cris de « *Vive la Nation* ! » en présence des administrations, de la garde nationale, et de la compagnie du bataillon de volontaires des Deux-Sèvres. Cet arbre avait été coupé dans la forêt de Vouvent, sur la proposition de Laparra[3], Alexandre, président de la Société populaire. Il était recouvert de bandes de peintures tricolores, surmonté du bonnet de la liberté et d'une banderole tricolore, flottant au gré des vents.

[1] Il était fils de Poëy d'Avant, Jean-Augustin, natif de Pau, receveur du domaine national et président de la Société populaire de Fontenay, mort dans cette ville, le 8 juin 1801.

[2] Il est mort dans cette même ville le 3 juillet 1864.

[3] Ouvrier tapissier, natif de Bordeaux. Il fut fait prisonnier par les rebelles, le 13 mars 93, au combat de Saint-Fulgent. Les papiers, saisis sur lui, prouvent que c'était un émissaire de Roland, ministre de l'intérieur.

21 mai. — Un arrêté du Directoire de département destitue les sieurs Sabouraud et Rogues, desservants de l'Hôpital-général et de l'Hôtel-Dieu, sur leur refus de prêter le serment constitutionnel.

La municipalité de Luçon arrête l'émission de 1,500 livres de billets de confiance de 4. 8, 12, 16 et 20 sols, à échanger contre des assignats de 50 livres et au-dessus.

27 mai. — Le général de Verteuil donne l'ordre à la compagnie de volontaires cantonnés à Bourgneuf de se rendre aux Sables. 80 prêtres environ, non conformistes, internés à Fontenay, y célèbrent la messe à l'Hôpital général, depuis trois heures du matin jusqu'à midi et demie.

29 mai. — La compagnie du bataillon de la Loire-Inférieure se rend des Sables à Talmont.

31 mai. — Pétion, maire de Paris, accuse réception au médecin Dupuy (Louis-Benjamin), de Fontenay, d'un mémoire sur les *moyens d'assurer la subsistance des grandes villes en cas de disette.*

Le Directoire de département nomme Bruet, Jean, ci-devant bénédictin à Mortagne, en qualité de desservant de l'Hôpital-général, au traitement de 500 livres par an, et de Geffré, prêtre de Niort, comme desservant de l'Hôtel-Dieu, aux appointements de 700 livres.

1er juin. — Rodrigue confirme Bruet et Geffré dans leurs fonctions de desservants.

2 juin. — Le Directoire du district autorise la municipalité à faire enlever, sans délai, les cloches des chapelles des couvents des Lazaristes, des Filles de l'Union-Chrétienne, des religieuses de Saint-François et de Notre-Dame, et à les faire transporter à l'hôtel du district.

4 juin. — Cinq compagnies du 77e régiment d'infanterie

(ci-devant la Marche), presque tout entière composé d'Alsaciens, venant de la Rochelle, arrivent à Luçon.

6 juin. — Deux des cinq compagnies du 77e, arrivées à Luçon le 4, en partent pour se rendre aux Sables ; deux autres se rendent à Fontenay, la 5e reste cantonnée à Luçon.

Les deux compagnies du bataillon des Deux-Sèvres cantonnées à Fontenay et à la Châtaigneraie retournent à Niort, et sont remplacées par celles du 77e venant de Luçon.

..... Bailly, ex-maire de Paris, et sa femme, arrivent à Fontenay dans les premiers jours du mois.
Ils y séjournent quelques jours et se rendent à Nantes.

8 juin. — Un arrêté du Directoire de département renvoie, dans leurs départements respectifs, les prêtres insermentés, non originaires de la Vendée, qui avaient été remplacés.

11 juin. — Pervinquière, procureur-général-syndic, arrive aux Sables: Il va rendre visite au Directoire du district.

15 juin. — Trois compagnies du 77e de ligne, arrivent aux Sables.

17 juin. — Cavoleau, ci-devant curé de Péault, prête serment en qualité de vicaire constitutionnel de la cathédrale de Luçon.

20 juin. — Le Directoire de département invite les administrateurs des hôpitaux et du collège de la ville, les receveurs, trésoriers, secrétaires et commis des mêmes bureaux, à prêter le serment civique dans la huitaine, sous peine de destitution L'Assemblée nationale décide que les fonctionnaires publics et ecclésiastiques insermentés, qui se seront rétractés ou se rétracteraient, seront privés de tout traitement et pension.

21 juin. — Mercier du Rocher, substitut du procureur-gé-

général-syndic, est envoyé à la Rochelle, pour retirer des magasins de la ville les 4,800 quintaux de blé que le gouvernement avait fait venir de l'étranger, afin d'être répartis entre les six districts du département.

23 juin. — Les moutons et brebis mérinos de la bergerie-modèle de Péault sont vendus à Luçon, sur la demande de Cavoleau, son directeur. Cette vente produit 4,142 livres.

26 juin. — La municipalité de Fontenay est autorisée à faire enlever deux des trois cloches de l'église Saint-Jean, pour être envoyées à l'Hôtel des monnaies de la Rochelle, afin d'employer le produit de leur valeur en travaux de charité. La caisse patriotique fait une nouvelle émission de 48,000 livres de billets de confiance ainsi divisés : 30,000 de 15 sols, 30,000 de douze sols et 30,000 de cinq sols.

30 juin. — Un nouvel arrêté du Directoire de département appelle au chef-lieu tous les prêtres réfractaires qui étaient restés dans leurs cures.

8 juillet. — Une loi de l'Assemblée législative déclare la patrie en danger.

14 juillet. — On célèbre à Fontenay l'anniversaire de la 3e fédération.

A dix heures du matin, la municipalité s'est rendue à l'Hôtel de ville, ainsi que plusieurs officiers municipaux et maires des différents cantons du district, pendant que les gardes nationales de la ville et des environs se réunissaient sur la place d'Armes. A onze heures, la municipalité, précédée de ses collègues des autres cantons, s'est rendue à l'Hôtel du département, où avaient été convoqués tous les corps administratifs et judiciaires. A onze heures et demie, les gardes nationales descendent de la place d'armes, musique et tambours en tête, et se rendent au champ de la Fédération, au bruit des salves d'artillerie. A leur passage dans

la Grand'Rue, les autorités, réunies à l'Hôtel du département, entrent dans les rangs dans l'ordre ci-après : 1° Le Directoire de département ; 2° le Directoire de district; 3° le Tribunal criminel ; 4° La Municipalité ; 5° le Tribunal de district et les autres corps à la suite. Le cortège, passant par la grande rue des Loges et la rue Saint-Nicolas, est arrivé dans la grande prairie, où se trouvait élevé un amphithéâtre et l'autel de la Patrie. Une salve d'artillerie a annoncé son arrivée. Les autorités ont gravi les degrés de l'estrade et, devant l'autel de la Patrie, en face, se sont rangés en hémicycle les gardes nationales, les deux compagnies du 77e régiment et la gendarmerie nationale. Le maire, entouré des officiers municipaux, s'avançant alors sur le devant de l'estrade, a rappelé dans un discours le respect de l'obéissance dus à la loi, l'importance de l'exécution du pacte fédératif pour l'affermissement de la Constitution et le salut de la patrie. Il a ensuite lu la formule du serment ; et tous les corps administratifs, les gardes nationales, les troupes de ligne et la gendarmerie, ont juré son maintien. Le cortège est ensuite redescendu de l'amphithéâtre et s'est rendu, dans le même ordre, à l'Hôtel du département, au bruit de l'artillerie et de la musique, en passant par le Pont-Neuf et la place d'armes.

A sept heures et demie du soir, des lampions ont été allumés autour des pyramides élevées sur la place d'armes, ainsi qu'aux arbres de la dite place, où des musiciens ont fait danser une foule immense très avant dans la nuit.

Au-dessus de l'estrade élevée dans la prairie, il y avait une inscription portant ces mots :

LA LIBERTÉ OU LA MORT.

Sur les colonnes, de chaque côté, deux autres ainsi concues:

FIDÉLITE A LA CONSTITUTION. SOUMISSION A LA LOI ;

Sur les quatre faces de l'autel de la patrie, les quatre inscriptions ci-après :

AUTEL DE LA PATRIE. — LIBERTÉ. — SURETÉ. — PROPRIÉTÉ.

15 juillet. — Trois compagnies du 77e de ligne partent des Sables pour se rendre à Rochefort (Charente-Inférieure).

16 juillet. — Les deux compagnies du même régiment, tenant garnison à Fontenay, depuis le 6 juin précédent, et suspectées de favoriser la contre-révolution, quittent la ville, à l'instigation du Directoire du département, et sont dirigées sur la Châtaigneraie, Montaigu, la Roche-sur-Yon et Luçon.

19 juillet. — La patrie ayant été déclarée en danger, le Conseil-général de la commune arrête qu'il est en état de surveillance permanente et qu'il continuera, sans interruption, ses fonctions, jusqu'au moment où le Corps législatif aura déclaré que la patrie a cessé de l'être ; il invite tous les citoyens au maintien du bon ordre et de la tranquillité, à l'observation des lois, à la soumission aux autorités.

Tous les citoyens en état de porter les armes, ayant fait le service de gardes nationales, sont déclarés en état d'activité permanente. Ils sont, en outre, tenus de déclarer, dans la huitaine, le nombre et la nature des armes dont ils sont pourvus. Tout homme résidant ou voyageant dans la commune, est tenu de porter la cocarde tricolore. Toute personne, revêtue d'un signe de rebellion, sera poursuivie devant les tribunaux ordinaires ; et, si c'est intentionnellement, elle sera punie de mort, conformément à l'article 17 de la loi du 8 juillet 1792.

21 juillet. — Les Sœurs grises de l'Hôpital se refusent à aller entendre la messe des prêtres conformistes.

22 juillet. — Le Conseil-général de département décide que les séances seront publiques, à dater de ce jour.

23 juillet. — L'église de Pissotte est fermée, par ordre du Département, et les clefs déposées à la municipalité.

24 juillet. — Le Directoire de département est autorisé à avancer 15,000 livres aux gendarmes nationaux, à prendre sur le critiquat du produit de la vente des moulins de la bergerie de Fondt. — Il autorise, en outre, le transport au chef-lieu de district, des caissons et autres bouches à feu aux mains des particuliers.

25 juillet. — Le Directoire enjoint aux citoyens de déclarer, à leur municipalité, le nombre, la nature des armes et la quantité de munitions en leur possession, en exécution de la loi du 8 juillet précédent.

26 juillet. — Le Directoire arrête l'achat de quatre pièces de canon de fonte sur affûts de campagne, du calibre de quatre, et nomme pour commissaire Bonnamy, l'un de ses membres, pour aller à Rochefort en faire l'acquisition, ainsi que cent boulets et vingt coups à mitraille.

27 juillet. — Le Directoire décide qu'il prendra possession du couvent de l'Union chrétienne pour y tenir ses séances.

28 juillet. — Le Directoire de département arrête que les Filles de l'Union chrétienne de Fontenay seront réunies à celles de Luçon, à moins qu'elles ne préfèrent se retirer dans une autre maison de leur choix.

29 juillet. — Quarante-et-un citoyens de la ville présentent au Directoire de département une pétition tendant à obtenir le remplacement des Sieurs de la Charité, chargées de l'administration intérieure des hôpitaux. La municipalité exprime l'avis que le département doit passer outre à cette proposition.

30 juillet. — Le sieur Marchet, peintre, réclame de la municipalité de Luçon la somme de trente-six livres pour travaux de peinture de l'arbre de la liberté, qui doit être placé le dimanche 12 août suivant.

(A suivre.) A. Bitton.

CHOSES D'ART

Sur le désir qui nous en a été exprimé par quelques-uns de nos lecteurs, nous reproduisons ci-après les divers articles publiés par notre Directeur sur les dernières eaux-fortes de M. O. de Rochebrune.

I

Une nouvelle eau-forte de M. O. de Rochebrune. — La façade du château de la Rochefoucauld.

10 décembre 1890.

S'il était encore possible de douter de la supériorité artistique de l'eau-forte, il suffirait, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la splendide planche que M. O. de Rochebrune vient de consacrer au château de la Rochefoucauld (Charente).

On l'a dit avec raison : La France est le pays que le Français connaît le moins. Qui connaissait la somptueuse demeure de François de la Rochefoucauld avant que le maître graveur en ait révélé les merveilles architecturales ?

Ancienne construction féodale, élevée sur les rives ombreuses de la Tardoire, ce château a été l'objet de nombreux remaniements. Au XVIe siècle notamment, on en fit disparaître les courtines pour y loger des facades plus appropriées aux goûts artistiques de l'époque.

Celle que représente la planche de M. de Rochebrune est couronnée de charmantes lucarnes et flanquée de deux puissantes tours, dont l'une, à droite, date du XIVe siècle, et l'autre, celle de la chapelle, rappelle la brillante époque de la Renaissance. Tout le long de cette façade règne une terrasse avec balustres Louis XVI, du haut de laquelle l'œil embrasse les plus riants paysages.

Ce même côté gauche de la planche nous montre une portion des bâtiments élevés au nord, à la fin du XVIIe siècle, et appuyés à une troisième tour du XVe. De la construction primitive du XIIe siècle, on ne voit que le sommet du donjon, qui ne compte pas moins de 30 mètres de hauteur. La vieille église romane, aujourd'hui désaffectée, dont la silhouette absidale s'aperçoit également à gauche, au-dessous du moulin moderne, est sans doute contemporaine du donjon. Détail curieux : cette imposante demeure est construite sur une vaste grotte, probablement creusée à l'époque préhistorique, et dont la présence ne se trahit à l'extérieur que par un petit *oculus* percé dans le mur de la terrasse.

De cet ensemble, dont la nature et l'art se disputent l'intérêt, M. de Rochebrune a fait une superbe reproduction. Jamais peut-être la pointe de l'éminent aquafortiste, dont le passé est cependant si riche de succès et de gloire, n'avait été mieux inspirée. Dans sa restitution des grands châteaux historiques, écrivait naguère de lui un critique parisien, il y a certainement du Piranèse. Qu'en eût-il donc pensé s'il avait eu sous les yeux l'œuvre d'aujourd'hui ?

Jusqu'alors, en effet, l'architecture était à peu près l'unique source où l'insatiable talent de M. de Rochebrune aimait à se désaltérer. S'adonnant à l'heure présente à une nouvelle manière, il a su fondre avec une perfection que la plume est impuissante à rendre la majesté de la demeure antique avec le charme du paysage printannier. Si bien que l'œil ne sait ce qu'il doit le plus admirer, du relief des sculptures, de la limpidité des eaux, ou de la frondaison ensoleillée des bois. C'est tout à la fois la possession du pittoresque et de la vérité.

Bref, le front du maître a beau se couronner de neige, sa main plus sûre que jamais semble avoir fait un pacte avec la jeunesse. L'incomparable planche de la Rochefoucauld en est une éloquente preuve, qui ne sera point démentie par celles que nous font espérer les merveilleux croquis dont sont remplis les cartons de l'atelier de Terre-Neuve.

II

La seconde façade du château de la Rochefoucauld.

30 janvier 1891.

De même qu'il est, de par le monde, des œuvres divines dont l'étonnante splendeur se joue victorieusement des plumes les mieux douées, de même il est des productions humaines dont la perfection défie la plus avisée critique. Les eaux-fortes de notre éminent compatriote, M. O. de Rochebrune, sont de ce nombre, et il est presque téméraire d'en essayer l'éloge.

Doué d'un talent qui ne se lasse jamais, le maitre graveur, dont nous saluions il y a quatre semaines une superbe vue du château de la Rochefoucauld, vient de donner en quelques jours à cette œuvre remarquable un digne pendant, où les qualités accoutumées de l'artiste se retrouvent au grand complet et éclatent plus manifestement que jamais.

C'est encore le château de la Rochefoucauld — cette magnifique demeure Renaissance, construite en 1523 par l'architecte Antoine Fontan — qui a tenté la pointe de M. de Rochebrune ; nous ne devons pas nous en plaindre, car la façade ouest que nous présente la nouvelle planche n'est certes pas d'un moindre intérêt architectural que la précédente.

Cette façade du XVIe siècle a été, comme toutes les autres du même château, intercalée entre des constructions d'une époque antérieure : à gauche, une grosse tour ronde du XIVe siècle, et à droite, une poterne flanquée de deux petites tours de même époque. On aperçoit en fuite, derrière cette poterne, le majestueux donjon XIIe siècle, un corps de bâtiment du XVIIe et une tour d'angle du XIVe.

Un des plus curieux morceaux de cette façade est à coup sûr la balustrade, dont les festons se déroulent sous les lucarnes de la toiture. Formée de compartiments oblongs renfermant alternativement les initiales F et A des prénoms de François de la Rochefoucauld et d'Anne de Polignac, son épouse, elle repose sur une série de coquilles encadrées dans une riche moulure formant arcatures con-

t nues dans toute la longueur. Ces arcatures s'appuient elles-mêmes sur des modillons ou culots variés rappelant les grotesques obscénats du XIIe siècle.

A voir, du reste, le parfait état de conservation extérieure de la pierre, on se croirait en face d'un château récemment édifié. Mais l'illusion s'évanouit rapidement, dès qu'on en franchit le seuil. L'état de délabrement de l'intérieur fait, en effet, peine à voir. N'est-ce pas trop souvent, hélas ! le sort réservé à ces merveilleuses bâtisses où la noblesse française — cette grande prodigue de sang et d'or — épuisa naguère le meilleur de ses ressources, quand sonna l'heure de l'éclosion artistique du XVIe siècle ?

Le pavillon central, éclairé par quatre fenêtres étagées, renferme un magnifique escalier en vis de Saint-Gilles, avec voûtes en trompe dans les angles, qui rappelle celui de Châteaudun. Les marches, d'une seule pierre, ont de 3 à 4 mètres de long sur 1 mètre de large environ. L'artiste a sculpté sur l'appui-main du dernier palier un singulier personnage à capuchon et à casaquin orné de grelots, qui doit figurer le bouffon du château. Du haut de la lanterne de ce monumental escalier, on aperçoit toutes les charpentes de l'édifice — véritable forêt de limandes de chêne, dont la carcasse renversée d'un navire donnerait une assez juste idée.

La fenêtre à double croisée, qui touche le tourillon situé à gauche de la façade, versait le jour dans un charmant boudoir Louis XIII, dont le décor du plafond et des murs dénote chez le peintre qui l'a exécuté une grande habileté dans l'art de filer les arabesques et d'appliquer l'or. Cariatides et monogrammes, corbeilles de fruits et paysages se disputent les panneaux, dont le nombre, au dire de la tradition, égalait celui des propriétés de la famille de la Rochefoucauld.

Les ouvertures qu'on aperçoit dans le glacis du soubassement éclairaient les magnifiques cuisines placées dans les substructions. Il y a eu dans les deux immenses cheminées placées dos à dos de ces cuisines de telles flambées, que le contre-cœur qui sert aux deux et qui n'a pas moins de 80 centimètres d'épaisseur, est percé à jour. Ces cheminées, qui rappellent assez exactement celles de l'ancienne abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, ont chacune neuf mètres de largeur. Le confortable de l'intérieur répondait parfaitement, on le voit, au luxe du dehors.

Ce merveilleux ensemble est admirablement rendu par la planche de M. de Rochebrune. On y trouve reproduits avec une surprenante fidélité, en même temps que les mille et un détails des sculptures,

tous les effets de lumière, la vivacité des ombres, le mouvement des toitures et le coloris du paysage.

Bref — il nous plait de le redire — en confiant au cuivre les magnificences de ce monument, M. de Rochebrune a doublement mérité de l'art français ; car il a tout à la fois sauvé de l'oubli un des trésors de notre architecture et ajouté une admirable page à l'histoire de la gravure.

III.

LA COUR INTÉRIEURE DU CHATEAU DE LA ROCHEFOUCAULD
PAR M. O. DE ROCHEBRUNE.

20 mars 1891.

L'œuvre du maître graveur de Terre-Neuve eût été incomplète, s'il n'avait pas ajouté à la collection de ses admirables eaux-fortes la vue de la cour intérieure du château de la Rochefoucauld.

De toutes les splendeurs que l'architecte de la Renaissance a semées comme à pleines mains dans cette royale demeure, il n'est peut-être rien, en effet, de plus merveilleusement original que ces trois étages de galeries superposées avec leurs voûtes à nervures et à clefs pendantes. Je n'essaierai point d'en faire ici la description. Ce sont là merveilles que le burin seul du maître pouvait faire revivre.

Avec l'immense talent qui l'a depuis longtemps placé au premier rang des artistes dont la France s'honore, M. de Rochebrune a su rendre tous les détails de cette construction avec une vérité et un éclat surprenants.

A la droite de la planche, on aperçoit une grande et belle fenêtre ogivale, qu'encadrent de vigoureuses poussées de lierres et qui éclaire le chevet de la chapelle du château.

Jetons-y un rapide coup d'œil. La porte, que la gravure ne pouvait donner, est bien composée comme mise en scène, mais la facture en est plus que médiocre. Tout ce qui y est figuré est d'une exécution fâcheuse. Les apôtres et les têtes d'anges sont plus particulièrement maltraités. Cette ornementation est sans doute l'œuvre de quelque imagier du crû qui venait de travailler aux figures grotesques des cathédrales. Il a, en effet, placé dans tous ses culots les

plus étranges et les plus libres conceptions. On se croirait en plein moyen âge.

Si l'on peut reprocher de la sécheresse aux arabesques des pilastres et de la lourdeur au galbe des chapiteaux, il faut reconnaître que l'ensemble des lignes architecturales a de la puissance et de la grandeur. L'intérieur de la chapelle a de même fort grand air. La Révolution de 93 y a malheureusement mis sa griffe, en biffant tous les écussons des voûtes.

Avant de dire adieu au château de la Rochefoucauld, visitons encore la grande salle de réception aux magnifiques poutrelles moulurées, la salle à manger dont les panneaux représentent, peintes sur toile et à la colle, les *Fables de la Fontaine*, et un petit oratoire décoré de rinceaux, de paysages et de fruits, d'un très joli ton et d'une parfaite conservation.

Au fond de la cour, se détache en clair sur un moelleux tapis de gazon une petite coupole du XVIe siècle supportée par quatre colonnes. Elle recouvre un puits très profond, creusé au pied du donjon des XIe et XIIe siècles, dont l'allure toujours imposante semble se jouer de tout — des révolutions, des orages et des ans.

Tel est le talent du maître dont il m'a plu de faire une fois encore l'éloge, et dont les œuvres rediront aux générations d'après tout ce dont est capable la passion du travail alliée à la puissance du génie.

René VALLETTE.

QUEL ÉTAIT LE CAPITAINE DU CHASTEL DE LA ROCHE-SUR-YON EN 1369 ?

MON CHER DIRECTEUR,

Il se propage, dans le champ de l'histoire, de ces erreurs qui ont le privilège de vivre avec tant de résistance que tous les efforts des chercheurs restent impuissants à les déraciner de l'opinion publique.

L'inexactitude que j'ai à vous signaler aujourd'hui est peu de chose en réalité. Le fait historique auquel elle se rattache n'a point été dénaturé. Toutefois il m'a semblé opportun de vous proposer une rectification à introduire dans le quatrième fascicule de ce *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de MM. Beauchet-Filleau, qui restera comme un des travaux de premier ordre consacrés à l'histoire de notre région.

Ouvrez-le à la page 557 (col. 1) du premier volume, vous y lirez ce qui suit :

« BLONDEAU (Jean), gouverneur en 1369 de la ville et château de la Roche-sur-Yon, les livra à Jean Chandos en échange d'une somme de 6,000 liv. et se retira à Angers, où, convaincu de trahison, il fut condamné par le prince Louis, fils du roi Jean, à être lié dans un sac et précipité dans la Loire, ce qui fut exécuté (B. A. O 1847, 168). »

Nulle entorse n'a été donnée à la vérité historique. Il s'est rencontré, en 1369, dans notre Bas-Poitou, qui dépendait alors du duché d'Anjou et relevait de la couronne de France, un capitaine chargé de la garde du « chastel de la Roche-sur-Yon », lequel était revendiqué par l'Angleterre depuis le traité de Brétigny.

Se voyant assiégé, au commencement de juillet, par plus de 3000 lances au service des Anglais, intimidé sans doute (il est de ces faiblesses qu'on a peine à s'expliquer) par les engins formidables qu'on avait amenés de Thouars et de Poitiers pour battre les remparts de la forteresse, ce gouverneur oublia qu' « elle estoit bien taillie de lui tenir un an se mestier faisoit », et, circonvenu par le duc de Cambridge, il la livra dans les premiers jours d'août, moyennant « six mil frans françois » pour les approvisionnements laissés aux vainqueurs.

Et c'était au moment où Amaury de Craon, lieutenant du roi dans l'Anjou, le Maine et la Touraine, recueillait des troupes à Baugé pour venir à son secours, que « ledit chastiel, qui estoit biaus et forts, fut vendu à nos ennemis. »

Froissart raconte que ce capitaine, « qui n'estoit mie bien soutilz, comment qu'il fust assés bons chevaliers », se laissa conduire par les Anglais jusqu'à la cité d'Angers, et, aussitôt son arrivée, fut pris et jeté en prison par l'ordre du duc d'Anjou.

Et il ajoute que « de nuit, il fut boutés en un sach et jettés en la rivière (la Maine et non la Loire) qui là keurt et noiiés. »

Ainsi le traître a existé, il a même été puni de sa *forfaiture*, ce qu'il est presque consolant d''apprendre.

Mais quel était son véritable nom? D'où était-il originaire? Cette « énigme, restée longtemps insoluble pour tous les historiens du Poitou », M. Siméon Luce a eu la bonne fortune de la deviner, et c'est grâce à ses recherches aux Archives nationales, complétées encore par celles de M. Paul Guérin[1], que nous pouvons apporter quelques éclaircissements sur la question.

Froissart appelle notre capitaine *Jehan Blondiaus*[2], et le manuscrit d'Amiens[3] nous donne *Jehan Blondiaux* ou *Blondieil*.

De leur côté, les documents consultés aux Archives nationales le désignent toujours sous le nom de *Jean* ou *Jehan Belon*.

Qui sait si Froissard, en défigurant son nom, n'a pas employé *Blondeau* pour *Belonneau*, diminutif poitevin et angevin de *Belon*? — Notez que je vous soumets ici la supposition, fort acceptable du reste, de M. Siméon Luce.

Jehan Belon était d'Anjou, peut-être même d'Angers, où il possé-

[1] *Recueil des documents concernant le Poitou*, contenus dans les Registres de la Chancellerie de France, et publiés dans les *Archives historiques du Poitou*. S. Luce t. XIII, (XVII et XIX).

[2] Livre I de l'éd. S. Luce t. VII, p. 161.

[3] Livre I de l'éd. S. Luce, t. VII, p. 170 et 171.

dait une maison, située au tertre Saint-Laurent, qui lui fut confisquée par le roi Charles V, à cause de son « crime de lèse-majesté et trahison », et donnée au clerc Jean de la Barre, en vertu d'un acte daté de l'abbaye de Jumièges (24 août 1369).

Il détenait aussi le manoir de Renoué[1], près de Loudun, qui fut acquis, après sa mort, par Guy Mauvoisin, huissier d'armes du roi, et vendu par lui au duc d'Anjou, qui lui-même le céda (22 mai 1375) aux religieuses de Fontevrault pour cent livres tournois de rente qu'il leur devait.

Ce manoir était compris dans les deux cents livres de terres ou de rente octroyées par le roi Charles à son « amé » Guy Mauvoisin sur les biens confisqués de Jean Belon (Paris, 12 janvier 1370), donation dont la confiscation fut signée d'abord au « chastel du Loir », le 9 février de la même année, puis à Paris, le 12 avril suivant.

Nous trouvons encore une valeur de « VIIxx frans », distraite, à une date inconnue, des biens de Jean Belon, et assignée à Pierre Guédon, dont les héritiers en vendent la jouissance, le 20 mars 1375, à l'écuyer Jean Chapperon.

D'où nous pouvons conclure que notre gouverneur avait une origine qui était loin d'être roturière, et que plus d'un domaine lui appartenait dans la province du Poitou comme dans celle d'Anjou.

Il est probable que Guillaume Beslon, chevalier, qui, en 1389, possédait dans le Poitou le fief de Poix[2], et avait épousé Jeanne de Dercé, n'était point pour lui un étranger.

Jean Belon avait pour armoiries *un écu portant trois tourteaux, le premier chargé d'un lion passant, perché, timbré d'un heaume de face, cimé de trois tourteaux sur champ festonné.*

Elles se trouvent reproduites sur trois sceaux, dont sont restées munies des pièces contenues dans des registres qui portent la délégation de *Titres scellés*, et sont conservés à la Bibliothèque nationale[3].

JEAN BELOUN II.

Nous savons par là que le 25 mars 1331 (n. st.), à Tonnay-Boutonne, il délivrait une quittance de gages pour services de guerre en

[1] Communes de Saint-Jean de Sauves et la Chaussée (Vienne).

[2] Poué ou Poez, commune de Cuhon (Vienne).

[3] V. G. Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault*, t. I, p. 93, nos 879, 880 et 881. La légende a été détruite sur le premier et le troisième de ces sceaux. Celui qui porte le n° 880 est un sceau rond de 18 millimètres, et conserve ces fragments de la légende...

Saintonge ; que, le 5 février 1354 (n. s.), il en délivrait une autre, à Pouancé, à l'écuyer Guillaume de Chaumont, pour les guerres d'Anjou et du Maine, et que le 23 mai 1363, en qualité de maréchal de Monseigneur de Craon, il scellait la montre du chevalier Jean de Cressy.

En 1349, Jean Belon laissait mettre au pillage (les coupables prétendirent avoir agi d'après ses ordres) les hébergements et manoirs d'un habitant de Saint-Maixent, nommé Jean Faysiprent.

On sait qu'à cette malheureuse époque les crimes contre les personnes et les propriétés se multipliaient dans une proportion effrayante. L'acte de brigandage qu'autorisa Belon resta impuni comme tant d'autres, et cependant la victime était morte subitement de douleur à la vue de ses moissons dévastées, et ses enfants furent réduits à la misère.

En cette circonstance, le lieutenant de Jean de Lisle, capitaine pour le roi en Poitou, (il était aussi sans doute châtelain de Saint-Maixent) fit preuve d'une faiblesse dont nous n'oserions justifier les tristes conséquences.

A une époque qui n'a pas pu être précisée, Belon devenait capitaine de Vendôme.

Et le 9 juin 1363, maréchal d'Amaury de Craon, il adressait un mandement pour faire payer la solde de Guy de Laval et des hommes de sa compagnie.

Quand fut-il nommé « garde et capitaine de la tour ou chastel et de la ville de la Roche-sur-Yon, laquelle le duc d'Anjou lui avoit bailliée, confians de sa loyalté et preudhommie » ? Nous l'ignorons.

Quand fut-il puni de sa trahison ? Il nous serait difficile de donner la date précise. Mais nous pouvons affirmer que, le 12 janvier 1370, il attendait encore qu'on eût statué sur son sort, et que le 9 février, il « avoit esté jugié, condempné et miz a execucion de mort. »

Quelle honte d'avoir ainsi terminé dans l'ignominie une carrière de chevalier, qui en somme ne fut pas toujours sans reproche, et d'avoir eu la naïveté de croire que la possession d'une grosse somme d'or et d'argent est capable de compenser la perte de l'honneur !

La Roche-sur-Yon, 5 mars 1891.

EUG. LOUIS.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 10 janvier 1891, le conseil municipal de Fontenay-le-Comte a autorisé la fabrique de l'église Notre-Dame à établir sur la ruelle qui contourne son chevet une passerelle donnant accès à une sacristie de création récente. Cette sacristie nouvelle permettra tout à la fois de restituer à l'église les chapelles Renaissance aujourd'hui fermées et dont l'intérêt artistique est incontestable, et de dégager les verrières de l'abside actuellement en partie masquées.

Les amateurs d'art sauront gré à M. O. de Rochebrune d'avoir mené à bien une campagne dont il a été l'ardent promoteur, et qui ne peut qu'accroître l'intérêt de la basilique Fontenaisienne.

M. l'abbé Lacroix, vicaire à Saint-Joseph de la Villette, a été reconnu digne du grade de docteur ès-lettres après une thèse brillamment soutenue en Sorbonne.

La thèse française de M. l'abbé Lacroix roulait sur l'épiscopat du cardinal de Richelieu à Luçon. Cet intéressant sujet a fourni à M. l'abbé Lacroix matière à un travail des plus sérieux et des plus documentés, plein de révélations curieuses sur cette grande figure du cardinal de Richelieu.

La *Revue du Bas-Poitou*, dans son numéro de janvier 1889, a publié en primeur la conférence faite sur ce même sujet par M. l'abbé Lacroix à la réunion générale des Antiquaires de l'Ouest du 6 janvier de la même année.

A la séance du 3 décembre 1890 de la Société de statistique des Deux-Sèvres, M. Roy a présenté un vase qui lui avait été cédé par M. Raoul de Rochebrune, propriétaire au château de la Court.

Le château de la Court ayant appartenu à M. Fillon, on a cru que cet objet avait fait partie de sa collection, et on était surpris qu'il n'en eût pas parlé. De nouveaux renseignements fournis par M. de Rochebrune nous apprennent qu'il vient de chez son beau-père, M. Rampillon des Magnils.

Ce vase, long de 0,60 centimètres et haut de 0,30 centimètres, a la forme d'un ovale très allongé, avec cette particularité que la base est d'une dimension bien plus grande que l'ouverture qui n'a que 7 centimètres de largeur, ce qui lui donne une grande stabilité.

La terre est noirâtre avec traces de vernis vert. La panse est ornée de dessins à la roulette Deux tenons placés à chaque extrémité servaient à le transporter.

Un autre vase semblable a été trouvé à Sainte-Hermine, il y a quelques années, et acheté par le musée de Saint-Germain. Il est orné des mêmes dessins, et de plus, il porte des emblèmes religieux.

Enfin, un troisième vase fait partie de la collection de M. Jousseaume, à Fontenay-le-Comte.

L'ornementation de ce dernier est formée de losanges et entièrement enduite d'un vernis vert.

Ce sont les trois seuls spécimens connus jusqu'à présent.

De quelle époque sont ces vases? A quel usage étaient ils destinés?

M. le conservateur de Saint-Germain ne se prononce pas ; il l'a acheté à titre de rareté, écrivait-il il y a quelques jours à M. Emile Breuillac, et ne peut dire qu'une chose : Ce n'est ni gaulois, ni gallo-romain.

L'idée que ces vases pouvaient servir à transporter des liquides sur des bateaux (tous trois provenant de localités voisines du Marais) a engagé M. Desaivre à demander des renseignements en Hollande, où les transports sur les canaux sont fréquents.

D'après l'avis de MM Leemans et Pleyte, directeur et conservateur du musée d'antiquités de Leyde, on n'a jamais rien vu de semblable au point de vue du transport des liquides.

M. O. de Rochebrune a terminé, depuis notre dernier fascicule, deux nouvelles et magnifiques eaux fortes sur le *Château de la Rochefoucault*. M. René Vallette en a donné plus haut la description.

L'éminent aquafortiste vendéen, dont le talent est infatigable, prépare en ce moment une autre grande planche qui représentera le *Château de Saint-Ouen-des-Toits* (Mayenne).

M. Roy, de la Châtaigneraie, vient d'enrichir sa précieuse collection numismatique d'une centaine de monnaies romaines en bronze trouvées près de Saint-Pierre-du-Chemin.

M. Henri Béraldi va publier prochainement dans son onzième volume des *Graveurs du XIXe siècle* (Paris, Conquet), le catalogue complet de l'œuvre de notre très distingué collaborateur, M. O. de Rochebrune.

Ce catalogue sera groupé par séries pour les petites planches et

chaque gravure plus importante aura un numéro à part avec indication des divers états.

MM. de Rochebrune et Brochet ont fait en février dernier une excursion archéologique à Benet et ont trouvé, dans des fouilles opérées aux environs, deux curieuses stèles gallo-romaines, dont la description et le dessin ont été donnés dans un article spécial de M. L. Brochet.

Les 17 et 18 mai prochain, un grand concours musical d'orphéons, de fanfares et d'harmonie, aura lieu à Fontenay-le-Comte, sous la présidence de M. Laurent de Rillé. De grandes fêtes seront organisées à cette occasion par la municipalité.

Le 25 janvier 1891, notre érudit collaborateur, M. L. Brochet, agent-voyer d'arrondissement a fait, à la Bibliothèque populaire de Fontenay, une très remarquable conférence historique sur *Fontenay dans le passé.*

Le 28 février et le 1er mars 1891, M. de Bernoff a fait à la Roche-sur-Yon deux conférences sur la *Vie russe* — l'une au Cercle militaire et l'autre au Cercle du Commerce.

Le Congrès annuel des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 19 mai et durera jusqu'au 23. On trouvera aux bureaux de la *Revue* les différents programmes de ce Congrès.

M. Odin, pharmacien aux Sables-d'Olonne, a offert au musée de la Rochelle un madrépore provenant des récifs de Rochebonne.

Le syndicat des agriculteurs de la Vendée a tenu, le 12 janvier 1891, son assemblée générale annuelle à la Roche-sur-Yon. *Le Publicateur de la Vendée* (N° du 25 janvier 1891) en a donné le compte rendu.

M. le docteur Blé, médecin à la Roche-sur-Yon, et M. Joussemet, maire de Longeville, viennent d'être nommés officiers d'Académie.

M. Anatole Mercier, de Saint-Maurice-des-Noues, vient d'obtenir un diplôme de littérateur que lui a délivré la Société « *Le Phare littéraire de Paris* », dont il fait partie.

Avec l'assentiment de M le docteur Gouraud, propriétaire des ruines du château de Talmont, MM. Loquet et Libaudière, architectes à la Roche-sur-Yon, y ont récemment pratiqué des fouilles qui ont amené la découverte d'un tronçon de canon.

NÉCROLOGIE

M. LOUIS-VICTOR-ALEXANDRE-CÉSAR BOSCAL DE RÉALS, comte DE MORNAC, lieutenant-colonel d'infanterie en retraite, officier de la Légion d'honneur, né le 9 mai 1829, à Beaufou (Vendée), décédé à Versailles, le 6 janvier 1891. (Voir l'article publié par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, du 1er mars 1891).

M. GUSTAVE RIVALLAND, membre du conseil municipal de Fontenay-le-Comte, décédé à Saïgon (Cochinchine), le 21 janvier 1891.

M. FRADIN, maire de Sallertaine, décédé le 24 janvier 1891. A ses obsèques, M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, a prononcé un discours. (N° du 25 janvier 1891, du *Publicateur de la Vendée*)

Mme MARGUERITE PÉROLE, fille de la Charité, décédée à l'hospice de Fontenay dans sa 80e année, le 29 janvier 1891.

M. GRASSAL, décédé à l'Aiguillon-sur-Vie, fin janvier 1891. Officier de très grand mérite, ayant pris une part glorieuse aux luttes de la dernière guerre, il crut devoir, en 1871, dit le *Publicateur de la Vendée* (N° du 28 janvier 1891), quitter les rangs de l'armée active. Quoique jeune encore, il était chef de bataillon et chevalier de la Légion d'honneur.

M. FÉLIX RAISON, décédé à Vouvant fin janvier 1891. *La Vendée*,) a publié sur lui un long article nécrologique.

M. LE SAFFRE, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, décédé à Challans, le 4 février 1891.

M. l'abbé PIERRE-HENRI PICHAUD, ancien curé de Saint-Malo-des-Bois, décédé à Mormaison, le 4 février 1891.

M. l'abbé ÉTIENNE GENDRON, curé de Saint-Hilaire-de-Loulay, décédé le 16 février 1891, à l'âge de 82 ans. Né à Noirmoutier le 3 novembre 1814, M. l'abbé Gendron fut ordonné prêtre le 19 décembre 1840. Après avoir exercé pendant quatre ans les fonctions

de vicaire aux Essarts, il fut nommé successivement curé de Tiffauges en 1844, de Saint-Michel-en-l'Herm en 1850, et enfin de Saint-Hilaire-de-Loulay le 15 avril 1858.

M. l'abbé ANTOINE CLÉNET, ancien curé de Martinet, décédé le 17 février 1891. Né à la Gaubretière le 31 mai 1810, M. l'abbé Clénet fut ordonné prêtre le 8 septembre 1833 et envoyé comme vicaire à Cugand, puis aux Sables-d'Olonne. Nommé curé de Martinet le 14 septembre 1845, il y exerça le saint ministère durant 45 années. Il vivait retiré depuis trois mois environ.

M. LÉOPOLD FAVRE, imprimeur à Niort, né à Champagné-les-Marais (Vendée), le 12 octobre 1817, décédé à Niort le 17 février 1891, dans sa 74e année.

On lui doit la publication de plusieurs œuvres vendéennes, notamment l'*Histoire de Maillezais*, par Charles Arnauld (1 vol. in-8° 1840), l'*Histoire des comtes de Poictou et ducs de Guyenne*, par Jean Besly, nouvelle édition, 1 vol. in-8° 1840 ; *Notes et croquis sur la Vendée*, par E. de Montbail, (1 vol. in-4° 1843).

La *Revue Poitevine* a donné dans son numéro du 15 mars 1891, un article nécrologique assez détaillé sur M. Favre et une bibliographie des travaux édités par lui.

M. THÉOPHILE ESGONNIÈRE, décédé le 18 février 1891, à la Roche-sur-Yon.

Mme MARIE-LÉONIE LEMERCIER, née LIBAUDIÈRE, décédée à Nantes, le 21 février 1891, dans sa 44e année.

M. l'abbé BOUTEAU, décédé aux Sables-d'Olonne, à l'âge de 83 ans, dans la nuit du 20 au 21 février 1891.

Mme MÉLANIE DUBOIS, veuve de M. AUGUSTIN BELLET, ancien notaire, décédée à Chaix, Vendée, le 24 février 1891, dans sa 86e année.

M. AUGUSTIN-ANDRÉ BOCQUIER, maire de Nesmy depuis 1852, décédé le 26 février 1891.

Madame la comtesse EDOUARD DE MONTI DE REZÉ, décédée à Nantes fin février 1891.

M. l'abbé MILLASSEAU, ancien doyen du Poiré-sur-Vie, décédé le 4 mars à Beaupréau (Maine-Loire).

Narcisse-François Millasseau, né le 13 novembre 1824, à Menomblet,

ordonné prêtre le 18 décembre 1847, remplit d'abord les fonctions de vicaire à N.-D. de Fontenay. Il fut nommé curé de Poiré-de-Velluire en 1849, curé de Bazoges-en-Pareds en 1854, et curé doyen du Poiré-sur-Vie, le 31 juillet 1864.

Le mauvais état de sa santé l'avait forcé de donner sa démission le 8 mars 1884.

M. l'abbé PHILIPPE GUIOCHET, né à Beaulieu, le 2 mars 1866, ordonné le 15 juin 1889, ancien vicaire de Mareuil, décédé le 10 mars 1891.

M. l'abbé BONNAUD, ancien curé de Notre-Dame de Charzais, décédé le 5 avril 1891 à Fontenay-le-Comte, dans sa 78e année.

D'une érudition profonde, M. Bonnaud a cultivé toutes les sciences profanes ou ecclésiastiques et publié de nombreux travaux. La place nous manque pour en donner la Bibliographie complète.

BIBLIOGRAPHIE

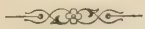

Notre confrère et ami, M. C. Chappot de la Chanonie, qui s'est déjà fait une réputation dans les lettres, vient d'ajouter un nouveau titre à sa double renommée d'écrivain et d'érudit, en publiant chez Plon les *Mémoires politiques et littéraires du général Tercier*.

Ce sont les confidences, parfois un peu maussades, d'un courageux soldat dont l'âme a été froissée par l'ingratitude et l'oubli de ses amis, et qui dit tout ce qu'il peut de ceux qu'il a rencontrés dans sa vie militaire de 1770 à 1816. Entré au service, volontaire dans le régiment de Normandie-Infanterie, il a fait la guerre d'Amérique, a été dans l'intimité absolue de la future impératrice Joséphine, a fait la guerre de Vendée, combattu à Quiberon parmi les royalistes, a été incarcéré au Temple lors de la conspiration de Cadoudal et a assisté à la rentrée des Bourbons qui ont fait de lui un maréchal de camp. On devine l'intérêt de ces Mémoires, que M. de la Chanonie a précédés d'une excellente préface et accompagnés de précieuses annotations.

Nous venons de recevoir le 4e fascicule du *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de MM. Beauchet-Filleau. C'est pour nous une nouvelle occasion de faire l'éloge de cette grande œuvre.

Nous y avons relevé les noms suivants qui appartiennent au Bas-Poitou : *Bernon* (St-Martin l'Ars), *Bertaud* (la Roche-sur-Yon), *Berthelot* (Luçon), *Berthon* (Fontenay), *Bertin* (Fontenay), *Bertrand de la Roche-Henri*, *Bertrand de Saint-Fulgent*, *Bertrand de la Bazinière*, *Béry* (Cheffois), *Besly* (Fontenay), de *Bessay* (Luçon), *Beufvier des Paliniers* (Palligny , au Tallud Saint-Gemme), *Beugnon* (Menomblet, Vouvent), *Beurrey de Châteauroux*, *Biaille de Germond*, *Bienvenu* (Fontenay), *Bignolet* (id.), *Billaud* (id.), *Billy* (Saint Michel-en-l'Herm), *de Biré*, *Birotheau* (la Chaize-le-Vicomte), *Birotteau des Burondières* (Saint-Julien-des-Landes), *Blouin* (Marsais-Sainte-

Radegonde), *Bocquier* (Fontenay), *Le Bœuf des Moulinets* et *de Saint-Mars*, *du Bois* (Fontenay), *Boisson* (Le Langon, Saint-Hilaire-le-Vouhis, Saint-Mars-la-Réorthe, Mortagne), *Bonamy* (Maillezais) *Boncenne* (Fontenay), *Bonneau de Beauregard* (Saint-Hilaire-sur-l'Autise), *Bonnet* (Fontenay), *Bonnin* (Fontenay), *Boscal de Réals de Mornac*...

Dans le discours prononcé par lui à l'ouverture du Congrès archéologique de France tenu à Brive en juin 1890, M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, président du Congrès, a bien voulu consacrer à la *Revue du Bas-Poitou* le passage suivant :

« En Vendée, M. René Vallette a entrepris la publication d'une *Revue du Bas-Poitou*, dans laquelle une large part est faite à l'archéologie et où il a la bonne fortune d'avoir pour collaborateur un de nos artistes les plus distingués, M. Octave de Rochebrune, qui lui prête souvent le concours de son burin et donne, par ses eaux-fortes, une valeur exceptionnelle à ce recueil. »

Nos plus sincères remerciements à M. le comte de Marsy.

Nous avons eu souvent l'occasion de faire ici l'éloge des *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. J. Robuchon ; mais nous sommes loin d'avoir dit de cette superbe publication tout le bien qu'elle mérite. Les dernières livraisons qui viennent de paraître ne sont point pour modifier notre opinion, et nous ne pouvons que féliciter absolument directeur et collaborateurs de leur parfaite exécution. Ces livraisons sont les suivantes : *Saint-Gilles-sur-Vie* (Vendée), par le R. P. Ingold, *Palluau* et *Aspremont* par M. l'abbé H. Boutin, et *Ligugé* (Vienne), par M. de la Marsonnière. Temps et place nous manquent aujourd'hui pour en parler plus longuement, mais nos lecteurs ne perdront rien pour attendre.

La monographie de *Champdeniers* (Deux-Sèvres), par M. Léo Desaivre est sous presse. Celles de la *Châtaigneraie* et *Saint-Hilaire-des-Loges* (Vendée), par M. René Vallette sont en préparation.

Extrait du volume du Conseil général de la Vendée, (2e session ordinaire de 1890, etc., pp. 106 à 144) : *Rapport de l'archiviste du département*, par G. Barbaud, archiviste de la Vendée, dont la majeure partie consiste en extraits d'anciens registres paroissiaux très intéressants pour l'histoire des familles du Bas-Poitou. Les communes dont M. G. Barbaud a dépouillé l'an passé l'ancien état-civil, sont les suivantes : Auzais, Chaix, Charzay, Fontaines, Le

Langon, Longèves, Montreuil, L'Orbrie, Pissotte, Le Poiré-de-Velluire, Saint-Médard-des-Prés, Velluire, Saint-Gilles-sur-Vie, L'Aiguillon-sur-Vie, Bretignolles, La Chaize-Giraud, Coëx, Croix-de-Vie, Le Fenouillet, Givrand, Saint-Hilaire-de-Rié, Saint-Martin-de-Brem, Saint-Nicolas-de-Brem, Notre-Dame-de-Monts, Soullans.

Nous venons de recevoir de M. Louis Vivès, (éditeur, 13, rue Delambre, Paris) le *Traité d'iconographie chrétienne* de notre éminent collaborateur Mgr X. Barbier de Montault. (2 fort volumes in-8° accompagnés de planches et dessins nombreux par M. Henri Nodet, architecte) Cet ouvrage, témoignage nouveau de la science profonde de l'auteur, mérite plus qu'une simple mention. Aussi aurons-nous grand plaisir à en faire ici une complète analyse.

Sous ce titre *Curiosités testamentaires*, notre aimable et spirituel confrère Henry Bourgeois, avocat à la Roche-sur-Yon, a réuni dans une brochure des plus originales une collection des testaments historiques les plus bizarres.

Intéressant travail, à chaque ligne duquel percent la verve primesautière et la fine humour du sympathique auteur. (1 fr. chez l'auteur)

A la séance publique annuelle de la Société des Antiquaires de l'Ouest (4 janvier 1891), M. B. Ledain, président, a lu un discours sur *Savary de Mauléon*, qui fut au XIIIe siècle seigneur de Fontenay-le-Comte et d'une grande partie du Bas-Poitou. Ce discours a été reproduit par le *Courrier de la Vienne* (numéros des 15 et 16 janvier 1891).

Sous le titre : *Les Poètes Poitevins*, un des plus distingués collaborateurs du *Publicateur de la Vendée*, J. Gière, (M. l'abbé Jean-Jacques Rousseau) a complété d'une très-intéressante façon dans ce journal la brochure publiée sur le même sujet par M Olivier de Gourcuff et dont nous avons précédemment annoncé l'apparition.

Dans le *Figaro* du 23 janvier 1891, sous le titre *Thermidor aux Archives* et la signature *Maurice Barrès* : « M. Benjamin Fillon avait constitué sur le 9 thermidor un dossier dont aucune scène de théâtre n'atteindra l'effet dramatique.

« Tous les principaux acteurs du drame s'y faisaient entendre par des pièces capitales. Heure par heure, on suivait la marche des évènements à la Convention, dans les comités, à la commune. »

Sous ce titre : La *République ouverte*, notre excellent confrère M. Rémy de Simony, directeur du *Publicateur de la Vendée*, vient de publier une brochure d'actualité politique, dont les pages

éloquentes sont écrites style d'un incisif, et où l'élégance de la forme s'allie merveilleusement à la vigueur des principes.

Notre savant collaborateur et ami M. Edgar Bourloton, se propose de publier prochainement dans les volumes des *Archives historiques du Poitou*, le cartulaire de l'abbaye de Maillezais.

Le très-spirituel directeur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, notre ami, Jos. Berthelé, a consacré dans le n° du 15 février 1891 de son recueil (p. 58), une charmante page au compte rendu de la petite fête offerte l'été dernier par notre directeur aux collaborateurs de la *Revue du Bas-Poitou*. La page est même tellement charmante que notre modestie se refuse à la reproduire ici.

Grand merci tout de même à l'auteur !

M. Ch. Escudier, dessinateur à Niort, dans le but de perpétuer le souvenir des costumes du pays qui disparaissent trop vite, au gré des amateurs de pittoresque, vient de livrer au public les deux premières séries de ses *Costumes Poitevins*. La troisième série sera, nous dit-on, consacrée aux costumes de la Vendée. (*Niort. — Clouzot, éditeur*).

Tous nos vœux de succès.

Sous le titre : les *Œuvres de l'Église*, notre distingué confrère M. Adrien-Dubé, directeur de *l'Etoile de la Vendée* a publié dans son numéro du 15 février 1891 un très intéressant article où il passe rapidement en revue les principales fondations hospitalières et charitables du *Bas-Poitou*.

Dans le même numéro de l'*Etoile*, notre excellent collaborateur et ami, M. H. Collins, a publié sous le titre : *Mon Carnet*, un charmant, mais trop flatteur compte rendu d'une excursion faite par lui au Bocage vendéen, en septembre dernier.

M. le baron Imbert de Saint-Amand poursuit chez Dentu la publication de ses très remarquables études sur *Les Femmes des Tuileries*. Son dernier volume, qui vient de paraître, a pour titre *Les dernières années de la duchesse de Berry*.

La *Revue Poitevine et Saintongeaise* continue avec un intérêt toujours soutenu la publication de ses livraisons mensuelles. Voici le sommaire des derniers fascicules parus :

N° 86. — *Beaux-Arts*. — Le musée de la ville de Poitiers, son origine, son passé, son présent (suite et fin), par P.-Am. Brouillet.

Nécrologie. — M. Ludowic Guette, par Louis Lévesque.

Histoire poitevine. — Etymologie du nom de Ligugé, par H. d'Ar-

bois de Jubainville. — Un singulier privilège, par Ernest Lévesque — L'imprimerie des Oratoriens de Niort, par Jos. Berthelé.

Revue des Sociétés savantes, par Jos. Berthelé.

Chronique bibliographique. — Notices et comptes rendus, — Index bibliographique, par Jos. Berthelé.

Gravures. — Monnaies poitevines de Richard Cœur-de-Lion, par Georges Musset.

N° 87. — *Histoire.* — Jeanne d'Arc à Poitiers, par B. Ledain.

Archéologie. — Quelques croix de cimetières du département des Deux-Sèvres, par Jos. Berthelé.

Nécrologie poitevine. — Ludowic Guette, par Louis Lévesque. — Léopold Favre, par Jos. Berthelé.

L'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*, pour l'année 1890, contient les très intéressantes études suivantes :

Notice sur la cathédrale de Luçon. Manuscrit anonyme provenant de l'ancienne collection B. Fillon, communiqué par M. A. Bitton. — *Procès-verbaux d'apposition de scellés et d'inventaire à l'évêché de Luçon, lors du décès de Pierre Nivelle* (10-15 février 1660). Coll. Dugast-Matifeux. — *Extrait d'un inventaire dressé par l'abbé Dupin, aumônier de Pierre Nivelle après le décès de ce prélat* (7 mars 1660). Collection Dugast-Matifeux. — *Renseignements sur un portrait de P. Nivelle* par Lebrun d'Albanne. Collection B. Fillon. — *Résultat de l'analyse d'un denier d'argent du règne de Gordien III, découvert au Veillon*, en 1856, par M. A. Bertault. — *Les devancières des femmes de France.* Procès-verbal de la séance de la Société populaire de Fontenay-le-Peuple du 13 floréal an 2. — *Renseignements biographiques sur Pierre et Abraham Gasteau*, sieur du Vignault, maires de Fontenay, par B. Fillon. — *Documents pour servir à l'Histoire de l'Instruction publique en Vendée*, pendant la Révolution, par M. A. Bitton. — *Notes sur la Châtellenie de la Gerbaudière*, par M. G. Tortat. — *Poésies patoises*, par M. J. Guérin. — *Les réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie*, publiées par M. E. Louis et A. Rouillé. — Nécrologie. *Emile Beaussire*, par M. Eug. Louis.

De M. le marquis des Granges de Surgères, de la Société des Bibliophiles contemporains : *De la possession du Livre* (Anvers, 1890, 22 p.

M. Gaston Fraigniaud, conseiller de préfecture à la Roche-sur-Yon, a publié dans la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest* (n° de décembre, pp. 271 à 276) une étude sur l'*Ancien château de l'Ile-d'Yeu*, avec figures.

Dans le même recueil : *De l'autre côté du Gois*, par notre excellent collaborateur et ami, M. Eugène Louis.

Dans le *Correspondant* du 25 novembre, pp. 749 à 760 : *La Vendée héroïque*, par M. de Lescure.

Dans l'*Etoile de la Vendée*, (n° du 19 février 1891) : *Messire Clémenceau de la Clémencière*, grand chantre en dignité du chapitre de Luçon au XVIe siècle, par M. A. Pontdevie. (Reprod. d'un article publié en 1880 dans la *Semaine Catholique* de Luçon).

Du même journal (n° du 8 mars 1891) : *Souvenirs Vendéens. Une Jeanne d'Arc Vendéenne* ou *Renée Bordereau* dite *Langevin*, par l'abbé H. Boutin.

Sous cette même rubrique *Souvenirs Vendéens*, l'*Etoile* du 12 mars 1891 a reproduit un chapitre de la conférence de M. René Vallette : « *La Femme en Bas-Poitou* ».

Il vient de paraître, chez l'éditeur de musique Emile Chatot (rue des Petits-Champs, Paris), une délicieuse romance de M. Arthur de la Voûte : *Libellules*, sur des paroles de Noël Bazan. C'est là un petit chef-d'œuvre de mélodie et de simplicité. Toutes nos lectrices musiciennes voudront avoir *Libellules* sur leurs pianos.

Dans *le Publicateur de la Vendée* (n° du 9 janvier 1891) :

Un Episode des guerres de la Vendée. Mlle Sophie de Sapinaud et Mlle Robert de Lézardière.

Dans le même journal (n° du 11 janvier) : *Deux Cygnes blancs tirés sur l'étang du Blanc*, poésie de M. le docteur Bourgeois, député.

Pour paraître prochainement la *Chronique de l'Élevage* hippique de la circonscription de la Roche-sur-Yon, par M. Louis Hamon auteur du *Stood-Book Vendéen*. (La Roche-sur-Yon, prix : 3 fr. 75).

Dans le *Libéral de la Vendée* (n° du 22 février 1891) : RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA VENDÉE [de M. A. Bitton], *Récit de l'élection de Rodrigue, curé de Fougeré, aux fonctions d'évêque constitutionnel de la Vendée par Ch. Goupilleau, président de l'Assemblée électorale.* (Orig. collection Dugast-Matifeux).

De M. Paul Guillerot : *La situation hippique en Vendée.* (La Roche-sur-Yon. Yvonnet 1891, 14 p. in-12).

Aux Propriétaires, éleveurs et Sportmen du département de la Vendée — tel est le titre d'un intéressant opuscule récemment publié par M. le comte de Bresson, chez M. Gouraud, libraire-éditeur, Fontenay-le-Comte.

De M. André Joubert : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV* (Vannes, impr. Lafolye, in-8° de 11 pp.).

De M. Lebedel, inspecteur de l'enseignement primaire : *Quelques notes historiques sur le département de la Vendée* (in-12 31 p. Leguy imp. Colin).

Le 1er fascicule de la *Revue des sciences naturelles de l'Ouest*, dont nous avons précédemment annoncé la fondation, vient de paraître, (broch. in-8°, 96 p. Tours, Bousrez).

Nous n'avons que des éloges à en faire, et dans le nombre des savants articles qui le composent nous signalerons notamment les suivants : *Les Provinces de l'Ouest à l'Académie des Sciences de Paris* par Marcel Baudouin ; *Histoire des sciences : Une lettre de Brougniart : d'Orbigny*, par A. Odin ; *Etat de l'ostréiculture en Bretagne et en Vendée*. par Bouchon-Brandely.

Ajoutons que nos distingués compatriotes MM. Odin et Baudouin, font partie du Comité de rédaction de la nouvelle Revue.

Signalons aussi l'apparition d'un nouveau journal quotidien régional, *Le Nouvelliste de l'Ouest*. Son premier numéro est daté du 16 mars 1891.

Voici les sommaires des *Chroniques de Bas-Poitou* que nous avons fait paraître dans le *Publicateur de la Vendée* depuis notre dernier numéro :

I. *L'histoire d'une Caserne. — Le Quartier Belliard. — Revue de cavalerie. — Dumouriez et les jolies Fontenaisiennes. — Rompez les rangs !*

(15 janvier 1891).

II. *Le 21 janvier 1793. — Une page des Mémoires inédits de Mercier du Rocher. — Le Supplice du Roi raconté par Santerre — Profil de l'auteur.*

(21 janvier 1891).

III. *Les Misères de l'hiver. — Pour les pauvres, s'il vous plaît. — Une Loterie à Challans au siècle dernier. — La Promenade du Roy-bœuf sous l'ancien régime. — Les faux-monnayeurs et la Cacaudière.*

(29 janvier 1891).

IV. *Héroïnes vendéennes.*

(12 février 1891).

V. *A propos d'un concert militaire. — Le 93e de ligne pendant la campagne de France. — L'Odyssée de son Drapeau. — Les Dernières cartouches de Saint-Privat. — Fidèle à sa devise.*

(15 mars 1891).

Au moment de mettre sous presse, nous recevons l'*Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm*, de notre très distingué collaborateur, M. L. Brochet, (Baud, Fontenay, grand in-8°). Nous donnerons ultérieurement une plus complète analyse de cette remarquable étude dont nous ne pouvons aujourd'hui que signaler l'apparition.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

Paris 8 juin 1891
Lansyey

LE PEINTRE LANSYER

ET SON ŒUVRE

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

En face de la charmante image que notre éminent compatriote, Emmanuel Lansyer, a bien voulu tracer de lui-même pour la *Revue du Bas-Poitou*, nous avions eu l'espoir d'imprimer quelques pages magistrales du distingué critique auquel nous sommes déjà redevable de notices remarquées sur Paul Baudry et sur M. O. de Rochebrune.

La maladie, qui, depuis de longs mois, a immobilisé la plume si merveilleusement inspirée de notre collaborateur et ami, A. Bonnin, en a décidé autrement. Nous nous bornerons donc à tracer aujourd'hui une rapide esquisse biographique du maître, dont le dernier Salon a consacré une nouvelle fois l'immense talent.

Emmanuel Lansyer est d'origine vendéenne.

C'est, en effet, à l'île de Bouin qu'il est né, — au milieu des ajoncs d'or et doucement bercé par la chanson des vagues. A dire vrai, il quitta de bonne heure le pays natal ; mais, comme il me l'écrivait un jour, le souvenir des genêts en fleurs et des marais salants a laissé dans son cœur une ineffaçable tendresse pour la terre vendéenne.

Il avait à peine trois ans, quand il suivit sa famille à *Pontleroy*, où son père venait d'être nommé médecin du collège (1838).

De 1843 à 1847, nous le trouvons sur les bancs du petit collège de Machecoul, puis il entre au lycée de Nantes, où il reste de 1848 à 1852. Dès le lycée, il eut le désir d'être peintre, mais ne put venir à bout de l'opposition de son père qui, après avoir voulu en faire un percepteur ou un notaire, finit par lui permettre, comme pis aller, d'étudier l'architecture. D'abord dessinateur chez un de ses parents, M. Dauvergne, architecte du département de l'Indre, il put enfin venir à Paris en 1857. Il entra à l'atelier de Viollet-le-Duc qui venait de s'ouvrir, mais là, son goût pour le dessin et la peinture s'accentuant de plus en plus, il jeta, en 1861, le tire-lignes aux orties Il reçut de Lamothe, élève de Ingres et de H. Flandrin, d'excellents conseils en ce qui touche le dessin. Il traversa ensuite rapidement les ateliers de Glaize, de Courbet et de Harpignies. C'est chez ce dernier, qu'après avoir eu un dessin au fusain reçu au Salon de 1861, il exécuta, pour le Salon de 1863 le tableau intitulé : *Un Poste au bord de la mer*. Mais malgré les conseils de son excellent maître et ami, le tableau fut refusé. Ce fut un bien, parce que, cette même année 1863, Newkerke ouvrit l'exposition des Refusés où le *Poste* eut la chance d'être vu et élogieusement apprécié par la Critique, à la grande joie du débutant qui voyait son nom *imprimé* pour la première fois.

En 1864, deux tableaux *Pins maritimes*, passèrent très inaperçus au Salon. Seul, Théophile Gauthier leur consacra quelques mots.

L'année suivante, Lansyer fut mieux traité et reçut une médaille pour : Une *Lisière de bois à Douarnenez* — et pour les *Bords de l'Ellée au Faouët*. Il en reçut une autre aux Salons de 1869 et de 1873, et fut décoré de la Légion d'honneur en 1881.

Il a également trouvé dans les suffrages de ses collègues

une nouvelle et flatteuse consécration de son remarquable talent. C'est ainsi que, de 1881 à 1891, Lansyer a tous les ans été réélu membre du jury de peinture aux Salons de Paris, et toujours maintenu membre du Comité de la Société des Artistes Français. Aux termes du nouveau règlement, il reste membre du « grand jury », sur lequel chaque année, le jury de 20 membres doit être tiré au sort.

De 1864 à 1891, Lansyer a exposé à tous les Salons. Trois de ses tableaux : Le *Château de Pierrefonds*, la *Lande de Kerlouarneck*, le *Pavillon de musique du petit Trianon*, appartiennent au musée du Luxembourg, et une de ses dernières toiles, le *Port de Menton*, si justement remarquée au Salon de 1891, vient de lui être achetée par l'Etat. Les musées de La Roche-sur-Yon, Lille, Nantes, Angers, Tours, Rennes, Quimper, Alençon, Dunkerque, Auxerre, Carcassonne, Compiègne, Castres, en France ; Boston (Etats-Unis), Sidney (Australie) possèdent également des œuvres de lui.

Lansyer a exécuté en outre des décorations au Palais de la Légion d'honneur et à la Cour de Cassation. La manufacture des Gobelins a de même fait, d'après un de ses modèles, une très jolie verdure destinée au palais du Sénat. Les études de fleurs et de feuillages que motiva ce modèle appartiennent à l'*Ecole nationale des Arts Décoratifs* et sont exposées au *Musée des Arts décoratifs*.

La ville de Paris possède aussi de lui un nombre important de vues de la capitale qui, ayant figuré en 1889 à l'Exposition universelle, sont destinées à prendre place dans les collections historiques du musée Carnavalet. De lui sont encore les dessins qui illustrent le livre publié par le bureau des travaux historiques de la ville de Paris sur les « *Inscriptions parisiennes*. » Ces dessins représentent des maisons ou monuments habités par des personnages illustres de la cité.

Cette esquisse, bien que rapide, permet de juger de l'importance de l'œuvre du maître Vendéen. On peut la diviser

en trois genres principaux : 1° le paysage pur ; 2° le paysage maritime et les marines ; 3° le paysage d'architecture : vues de villes, châteaux, etc. En ce dernier genre ses principales œuvres ont eu pour sujets : Pierrefonds, le Mont Saint-Michel, le château de Ménars, près Blois, le château de Chenonceaux, le château de Saint-Loup (Deux-Sèvres), de Loches (Indre-et-Loire), la ville et le château de Clisson, etc. A Paris : La cour d'honneur de la Sorbonne (au palais de la Sorbonne), les ruines de la Cour des comptes, le palais Mazarin, le palais de la Légion d'honneur, la Cour du mai au Palais, et de nombreuses vues des vieilles rues démolies. Il exécute à l'heure présente une vue de la place de la Concorde pour le salon des Lettres de l'Hôtel de ville. Cette œuvre — il n'en faut pas douter — sera en tous points digne de ses devancières. Lansyer a peint avec un égal succès quelques portraits et fait un certain nombre de fort jolies aquarelles.

Non content d'être un artiste au talent puissant et justement admiré de tous, Emmanuel Lansyer s'est aussi maintes fois révélé à un public plus privilégié, comme un lettré délicat et un rimeur habile. C'est qu'en effet, celui qui a su si magistralement brosser tant de belles toiles,

Possède un gentil brin de plume
A son crayon.

Les pages exquises que nous avons la bonne fortune d'offrir à nos lecteurs ne sont point pour nous démentir.

René Vallette.

DE PARIS A MENTON

NOTES DE VOYAGE

Paris 29 mai, Bourbon 30 mai 1891.

CHER MONSIEUR VALLETTE,

Vous voulez que je vous raconte la genèse — quel grand mot pour d'aussi modestes choses — de mes deux petits derniers du Salon de 91 ? A quoi vous exposez-vous ! Tenez, je remonte au Déluge :

Il a tant plu
Qu'on ne sait plus
Dans quel mois il a le plus plu !
Ni moi non plus ;
Mais au surplus,
S'il eut moins plu
Ça m'eût plus plu !

Ainsi chantait la commère d'une petite revue de Bobino en 1861. Trente ans plus tard, novembre 91, il pleut toujours ! — « Il pleure dans mon cœur comme il pleut sur la ville », dirais-je comme Verlaine, si j'étais symboliste et élégiaque. Mais ce n'est pas sur mon cœur qu'il pleut, c'est sur la cicatrice que m'a laissée au côté l'impeccable bistouri du grand chirurgien Peyrot, et l'excellent homme que je viens remercier de m'avoir sauvé la vie, me conseille, pour parfaire la cure si bien commencée par lui, de m'en aller au pays du soleil. C'est dit. Trois mille kilomètres inscrits sur mon billet circulaire, et en route pour Menton, par le chemin des écoliers.

Première étape, Thiers. Ce n'est pas qu'il pleuve, mais tous les couteaux qui s'y fabriquent ne parviendraient pas à couper le brouillard enveloppant la ville et ses alentours. Au coin d'une rue sombre, un pauvre cochon qu'on égorge et qui

défend son lard. Deux affreux petits fouchtras trouvent ça très drôle, et s'égosillent à imiter les cris du pauvre moribond. Voilà tout ce que j'ai vu à Thiers, d'où le brouillard me conduit jusqu'à Clermont-Ferrand. Ici le nuage se dissipe, mais je suis tombé en pleine foire. Partout des femmes colosses, des zim-zim, des turlututus et des boum boum! Aussi, bien vite en wagon pour Nîmes. Et je roule tout un jour au milieu d'un incessant caléidoscope de hautes montagnes, d'eaux courantes, de tunnels, de viaducs, de vieux villages et de tours en ruines accrochés à des rochers grandioses. — Séjour à Nîmes ; études d'après le temple de Diane, les Arènes. Charmante ville, avec les ruines que je viens de nommer, la Maison carrée, la Fontaine rappelant, avec ses escaliers, ses balustrades, ses grands pins, derrière lesquels s'élève la tour Magne, les villas romaines dont Fragonard nous a laissé de si pittoresques dessins. Un jour au pont du Gard, dans un paysage superbe, gardant, avec ses arbres déracinés, la trace des dernières inondations qui ont ravagé les bords du Gard. — Aigues-Mortes, bien curieux vestiges de donjon et de remparts bâtis par Saint-Louis et Philippe le Hardi, mais pâture d'architecte et d'archéologue plutôt que de peintre. Arles, inextricable labyrinthe de rues tortueuses et mal pavées, où l'on trouve à chaque pas de précieux restes de monuments et d'habitations racontant les splendeurs et les prospérités de l'antique ville, depuis les Romains jusqu'à la fin du siècle dernier ; où l'Arlésienne qui passe, d'un pas rythmique et élégamment cadencé, nous montre, encore intacte, l'idéale beauté des types sarrasin, romain et grec ; où telle place a gardé la physionomie des places que Pannini peignait à Rome vers 1750. — Marseille, dont le vieux port, plein de grands voiliers et de petites barques, rappelle encore çà et là, par les constructions qui l'entourent, la vue que nous en a laissée, au Louvre, Joseph Vernet, le peintre des ports de France. — Toulon, ne sentant pas plus la bergamote qu'au temps où le président de Brosses y ad-

mirait les superbes « vaisseaux du Roy », remplacés aujourd'hui par l'informe et camarde silhouette des cuirassés aussi-laids à voir de près que de loin, et dont les marins disent que ces chefs-d'œuvre de mécanique subtile et précise seraient bientôt détraqués au moindre usage de guerre. Hélas ! Puissions-nous n'avoir pas à en faire la redoutable expérience. J'admire en passant les cariatides du Puget, soutenant le balcon de l'hôtel de ville. Mais voici la neige et le mistral glacé. Vite allons-nous-en. Je traverse sans arrêt, Hyères, Bormes, Lavandou, Saint-Tropez, Saint-Raphaël. Il pleut à torrents, il fait un vent du diable, et c'est dans un cyclone que j'arrive à Menton, le 1er décembre.

Menton ? C'est là Menton ? Où sont donc les grands bois d'oliviers, de citronniers et d'orangers où, il y a vingt ans, dans la citerne aux calmes eaux bleues, la Mentonnaise, coiffée comme une figurine de Tanagra, du chapeau de paille en forme de cône aplati, venait remplir sa cruche émaillée de vert ? Où sont les tranquilles villas bâties à la vieille mode italienne si simple, et s'harmonisant si bien avec la nature méditerranéenne ? De toutes ces choses d'autrefois, je ne trouve plus autour de moi, que de rares et informes vestiges. Sauf sur quelques sommets, presque partout les bois sont tombés, laissant la place aux châlets grotesques, aux vulgaires villas où, sur les toits, hurle de loin, le rouge aveuglant des tuiles de Montchanin, brodées de lamentables épis et crêtes en terre cuite d'un rouge non moins féroce. Cet amas de bâtisses réalise le rêve également prétentieux et banal de la villégiature française et cosmopolite, et l'épicier enrichi, le roi en exil, le parvenu des nouvelles couches, le noble de plus ou moins vieille souche y rivalisent, à de bien rares exceptions près, du plus déplorable goût. Puis ce sont d'énormes et démesurées casernes, aux ambitieuses appellations, escaladant, au travers des villas, depuis la mer, les pentes inférieures de la montagne, et, à grands renforts d'écriteaux gigantesques, d'alléchantes affiches, de chasseurs

à casquettes galonnées, d'omnibus monstres à tous les trains, se disputant les rastaquouères de toutes races. La race la plus pullulante, c'est l'Anglais. Il est ici chez lui. Des sociétés britanniques ou américaines lui ont acheté tout le pays en bloc, pour le lui revendre ou le lui louer en détail, bien nettoyé des oliviers séculaires, millénaires même, dont les ramures vénérables évoquant les antiques bois sacrés sont remplacées par le feuillage en zinc des arbustes et des plantes exotiques.

Aoh! l'Anglais, avec sa langue de cacatoès, comme dit Caliban du *Figaro*, sa casquette de palefrenier, son veston à carreau, ses longs souliers pointus, l'Anglais semble avoir apporté, sous sa plate semelle, sa fuligineuse patrie, et lorsque le soleil, comme il arrive trop souvent en ce début de l'hiver, s'enveloppe de nuages, c'est à croire que le fils d'Albion a fait venir avec lui le ciel de Londres.

« No thorough fare » On ne passe pas ici, écrit-il à chaque carrefour, et si, vous Français, vous tentez de violer cette agaçante consigne, un garde de X... and C° limited, vous expulse bel et bien : No thorough ! no thorough fare !

Eh ! quoi, c'est là Menton, et vous êtes resté dans cette galère, allez-vous me dire ? Eh oui, j'y suis resté. Peu à peu, un jour de ci, un jour de là, je découvrais de belles, très belles choses, que mes déconvenues de l'arrivée m'avaient empêché de voir. C'était d'abord, dans la vieille ville, ayant gardé, au milieu de l'envahissant vandalisme des modernités, beaucoup de son caractère d'ancienne cité italienne. Puis, en allant loin de la ville nouvelle, je retrouvais, là où la hache et la truelle n'avaient pas encore achevé leur œuvre de destruction, les antiques oliviers dont les majestueux troncs s'enchevêtrent avec les treilles grimpantes, les branches tourmentées des figuiers, et mêlent le gris argenté de leur feuillage grêle au vert vif des orangers et des citronniers pailletés de l'or rouge ou pâle de leurs fruits. Et j'allais ainsi de Roquebrune à Castellar, en

France, de Grimaldi à Vintimille, en Italie, là, tout près, non sans avoir à subir parfois les crispantes et crispiniennes tracasseries des douaniers italiens de la frontière. Et, plus d'une fois, de décembre à mars, j'ai déjeuné sous la tonnelle et les oliviers de l'auberge Garibaldi, en territoire italien. Modeste et maigre chère, mais un petit *vino da paese* assez potable, et un gai *Asti spumante ;* mais, surtout, une vue délicieuse s'étendant, par dessus le vieux Menton et son port, jusqu'à la montagne qui domine Monaco, la *Tête de Chien*, dont la ligne est admirable, et dont le bleu et le violet tendre se glacent de rose et d'or sous le radieux soleil.

Voilà qui me dédommageait du noir que je broyais quelquefois pendant les trop nombreux jours sombres où je voyais, de ma chambre, la bleue Méditerranée prendre, sous les ciels bas, des tonalités ternes et blafardes. Le plus lourd ennui ne me venait pas de là : il me tombait sur les épaules, il m'étreignait la cervelle à la table d'hôte de mon hôtel, une de ces grandes vilaines casernes susnommées. Trois mois durant, à l'un des bouts de la longue table, je me suis assis au milieu des mêmes Anglais et Anglaises, n'ayant pour perspective que des Anglaises et des Anglais encore, panachés de Roumaines et d'Indiens, d'Américains et d'Allemands avec — *rari nantes in gurgite vasto*, — trois ou quatre Français noyés au milieu de cette légion rastaquouère. Que n'étais-je Daumier, devant toutes ces laideurs et ces grimacesi nternationales ; Seul, un charmant petit visage de fillette Parisienne eût trouvé grâce devant mon crayon impitoyable. !

Mais laissons là tous ces grotesques. Le ciel s'est éclairci, et me voici debout avant l'aube. En bas, devant la grille de l'hôtel, m'attend un petit âne bon enfant, je lui arrime mon bagage sur l'échine et il chemine, conduit par une vieille mentonnaise qui me sert de guide au travers du pays. Un peu vif parfois, l'air matinal, mais qu'est-ce que cela auprès des froids sibériens que signalent tous les journaux, et dont tous nos amis, restés à Paris, se plaignent dans leurs lettres,

enviant mon sort; et, arrivé à l'endroit du « motif, » j'endosse une épaisse pelisse, j'entortille mes jambes d'une couverture de voyage et je reste là trois heures, assis à travailler. Pénibles, mes premières études. Je viens d'être malade toute une année, mon œil s'est déshabitué de voir, et ma main n'est plus l'instrument docile qu'il faut au peintre pour exprimer ce qu'il voit et ce qu'il sent. Puis je me trouve tout d'un coup transporté devant une nature si différente de notre nord, que ma difficulté à peindre s'en augmente. A cela viennent s'ajouter, les deux premiers mois, de fréquentes variations de température. Non qu'il fasse jamais bien froid, mais souvent le temps reste couvert, et le midi sans soleil n'a plus ni forme, ni couleur. Au contraire, quels éclats sous la pleine lumière, quelles transparences et quelles finesses d'atmosphère! Peu à peu je m'accoutume à cette couleur nouvelle et, laissant de côté mes premiers essais mal venus, je me mets à attaquer le ton avec plus de franchise et de décision. Un mois de février superbe achève de me mettre en train et me permet de terminer, entre autres études, les deux vues : *Port de Menton* et *Quai Bonaparte* que j'envoie au Salon. Je travaille à l'un sur la jetée, à l'autre sur un trottoir étroit et, comme toujours en pareille situation, il faut m'abstraire complètement des curieux et des badauds faisant cercle, et ne répondre que par des oui et des non, à dessein cassants, aux plus indiscrets et aux plus raseurs. On se fait à cela du reste, on finit par ne plus voir que son motif et sa toile, mais parfois on ne peut s'empêcher pourtant de saisir au vol des remarques d'une prétention et d'une ineptie inénarrables.

Quelquefois, par les jours gris, j'allais à la recherche et à la découverte des motifs, si nombreux par endroits dans cette admirable région. C'est un des plaisirs du peintre que cette *chasse* où d'un clin d'œil, par la pensée, il voit le tableau fait; mais que de distance, presque toujours, entre cette chose rêvée et sa réalisation!

Parlerai-je du « Café de Paris » ainsi nommé parce qu'il est tenu par un Italien et que les feuilles allemandes et anglaises y noient les journaux français ? J'avais le plaisir d'y rencontrer chaque jour le peintre monégasque Florence, lequel a traduit les plus beaux aspects de son pays en tant de dessins charmants et d'aquarelles brillamment enlevées avec des dextérités et des éclats bien italiens. Dans sa très courtoise obligeance, il avait toujours à m'indiquer le chemin de quelque beauté pittoresque loin des routes battues. Etais-je seul, je me livrais à la lecture des rares journaux français disponibles, car ce Tortoni Mentonnais est si loin de Paris, du bouillonnement de la grande chaudière, que parfois je me surprenais à ne pas comprendre l'écho que tel ou tel article m'en apportait ; et telle tartine d'art ou de littérature, telle abracadabrante doctrine du modernisme à outrance me plongeait dans de véritables ahurissements. Je n'étais plus au point pour avaler sans trop de haut-le-cœur, par exemple, l'indigeste pâtée d'une dithyrambique réclame à propos du colossal génie de quelque *Tartempion*, proclamé par un chroniqueur en délire et crachant son encre à la face des grands artistes consacrés par l'admiration des siècles.

Je m'y reprenais aussi à plusieurs fois pour comprendre les multiples et hétéroclites théories développées par « l'*Enquête sur l'évolution littéraire* », ouverte à l'*Echo de Paris* ; où les interwiewés se jetaient à la tête leur symbolisme, leur décadentisme, leur dilettantisme, leur magisme et leur sadisme ! Que dirait Pantagruel, pensais-je, en face de toutes ces « verbocinations » ? C'est pour le coup, s'il revenait, qu'il s'écrierait : « Que diable de langaige est cecy ! » Au milieu de cette nature d'une si noble et si harmonique beauté, comment comprendre cette sorte de rut vers l'outrance de toutes les laideurs, ces boues jetées à l'œuvre de tous les grands hommes par tout ces petits insectes se décernant chacun un brevet de génie à propos de leurs vers scalopendres et de leurs inintelligibles proses, où ils se com-

plaisent à « escorier la coticule de nostre vernacule gallicque » pour emprunter à Rabelais le langage de son escholier limosin.

Ouf ! est-ce que je me serais emballé ? C'est bien vieux jeu, par ce grand vent de blague universelle qui souffle. Mais il faut me résigner à être vieux jeu : je suis de 1835. J'ai gardé, à mes cinquante-six ans, les enthousiasmes et les admirations de ma jeunesse. — Bah ! me souffle à l'oreille l'ombre de Figaro, presse-toi de rire de tout, de peur d'être obligé d'en pleurer. Voici, précisément, belle occasion de rire : c'est, comme me le raconte la lettre d'un ami, « ce mariage à la mairie religieuse, avec Marmottan, curé municipal, Jules Simon, évêque laïque, l'organiste Lamoureux, la Marseillaise nuptiale et la cohue panachée. » Il rit, mon ami, mais son rire est jaune, car il continue : « La réclame est partout, dans l'art, la littérature et l'épicerie. Je ne suis plus de ce temps ! je le trouve médiocre ennuyeux et grossier. Nous n'étions pas de cette force-là, hein ? Nous avons eu évidemment tort. Nous étions naïfs et honnêtes... des jobards, quoi. — Ces fumisteries de décadents et symbolistes me dégoûtent. ! »

Mais revenons au pays de l'Oranger. Mes adieux faits à Menton, me voici à Villefranche-sur-Mer, antique petite ville italienne restée très pittoresque, mais pas pour longtemps désormais, car les carrières éventrent déjà la montagne qui l'enserre et la surmonte. Ici le rastaquouère et l'Anglais n'ont pas encore pris pied, ils ne sont que des oiseaux de passage. Sur les quais étroits, en famille, les pêcheurs raccommodent leurs filets brunis par le tan, et les bateliers vous invitent à traverser la rade, pour le moment vide de ses habituels cuirassés, lesquels promènent leur informe chaudronnerie vers je ne sais quelles escales méditerranéennes. Charmante, la petite ville avec ses rues escarpées aux maisons arc-boutées d'arcades mitoyennes, avec tout un lacis d'escaliers et de passages couverts. Tout près, sont Beaulieu et Saint-Jean, où je vais voisiner avec mon excellent maître et ami, Henri

Harpignies et me faire écorcher vif à ce fallacieux gargot intitulé : *A la Renommée de la Bouillabaisse*. Pays d'écorchement, à preuves encore la *Retenue* de Beaulieu, où deux bons amis parisiens m'ont un jour emmené faire un déjeûner excellent, mais combien salé pour leur bourse ! Ici, comme partout, l'hôtel-caserne et la villa banale et prétentieuse font la guerre aux oliviers, aux citronniers, etc. Le peu qui reste est à vendre. A vendre les idylliques vergers, aux clôtures de rosiers et de géraniums, tout diaprés de cultures de fleurs, et, en mars, tout fleuris d'arbres fruitiers blancs et roses, autour de la vieille maison modeste, au toit en tuiles creuses, aux persiennes vertes, et dont le soleil dore le badigeon rosé entre les ombres grêles et tremblantes des gigantesques oliviers. A vendre ! à vendre ! — « For Sale ! For Sale ! » S'adresser à John Bull and C°. — Combien d'hôtels vides, cependant, de villas closes à louer ; car l'âme des grands bois détruits se venge : un krach s'est appesanti sur toute cette terre exploitée jusqu'à saturation.

Mais la saison d'hivernage touche à sa fin ; il est temps de rentrer chez soi. En route donc pour Paris. Brûlons Nice, ce grand caravansérail banal, ne restons à Cannes, non moins banale, que le temps d'y retrouver en dînant, tout l'intime et affectueux accueil habituel d'une famille parisienne amie, réunie là pour soigner l'un des siens. Allons déjeûner à Grasse, pour y constater que la parfumerie y fait *florès*, mais qu'il n'y a rien là qui me retienne, dans la patrie du peintre exquis, Fragonard, dont on voit le buste au jardin public. — Puis vite à Fréjus où m'attend un ami non moins amoureux que moi des beaux paysages et des belles choses d'art. Pendant quelques jours, je vais avoir le plaisir d'être guidé par son choix, son goût très fin et très épuré. Nous admirons tout d'abord ensemble les ruines romaines, la mélancolique campagne de Fréjus, et la place où fut son port.

Ensuite, nous voici à Martigues ; de bien laids bateaux sur de calmes eaux faisant miroirs. On dirait comme une mo-

deste petite Venise de pêcheurs. L'excellent peintre Ziem, devant les pauvres maisons qui s'effritent, y vient se ressouvenir des palais vénitiens. Près de là sont les ruines encore imposantes du château de Fos, au bord d'un marais aux jonchères couchées bas par le mistral. Dans les collines rocheuses de l'Estaque, il souffle aussi, l'enragé mistral, mais nous nous abritons derrière des roches et la tour d'un moulin abandonné pour y faire notre étude, coupée par un joyeux et frugal déjeûner d'olives et d'œufs durs, au milieu des ajoncs tout en fleurs qui me grisent en évoquant pour moi le parfumé souvenir des écoles buissonnières où, dans les landes vendéennes de Machecoul, j'allais lire, à douze ans, Paul et Virginie, par quelque belle journée printanière, pleine de bourdonnements d'abeilles et de vols de papillons. — Nous avons traversé, toujours courant, la vieille ville parlementaire d'Aix, autrefois rivale de Dijon, et remplie encore, comme elle, de vieux hôtels artistocratiques et de monuments très remarquables, puis après un déjeûner à Perthuis, au milieu des maquignons en blouse bleue, bouffis et suants, mangeant de leurs gros doigts sales et boudinés, nous partons à pied pour la Tour-d'Aigues, poursuivis par le mistral au travers d'une plaine aux très banales cultures. Que c'est loin, la tour d'Aigues ! Et voici que nous avons peur de ne trouver, au bout de notre fatigante marche, qu'une chose insignifiante. Vaine crainte, heureusement. Les voici enfin, les ruines de la Tour-d'Aigues, le château des barons de Cental, bâti au XVIe siècle dans un admirable style et qui porte comme l'empreinte, surtout dans sa porte d'entrée en forme d'arc triomphal, des constructions romaines, éparses dans la région. Hélas ! cette merveille sert de carrière, et les fines sculptures que l'incendie du siècle dernier et le pillage de 1792 n'avaient pas toutes détruites servent maintenant de but aux cailloux des enfants qui passent. Comment se peut-il que les monuments historiques n'aient pas étendu leur protection sur ces pauvres vestiges

dont l'inconscient vandalisme local n'aura bientôt plus laissé pierre sur pierre? — Nous venons coucher à Arles, et le lendemain nous allons visiter les ruines de l'abbaye de Montmajour dont la haute tour carrée, l'église, le cloître, la chapelle isolée, et les bâtiments d'habitation présentent à chaque pas de superbes profils se détachant sur de beaux fonds de montagnes. — Un dimanche à Saint-Rémy : sous les hauts platanes du cours, nous nous attardons à admirer, promenant, en beaux atours, leurs sculpturales beautés, les sœurs des Arlésiennes, costumées comme elles. En dehors de la ville, nous avons aussi des regards admiratifs pour les bas reliefs de l'arc de triomphe et du mausolée romains. A côté, nous descendons dans la carrière antique d'où ils sont sortis. En ces profondeurs, des oppositions d'ombre et de lumière produisent des effets grandioses, et nous voudrions voir là, toute blanche sur les ténébreuses excavations. quelque belle fille de Saint-Rémy drapée à l'antique. — Après une visite à Beaucaire, à Tarascon, l'illustre patrie de Tartarin, je serre les mains de mon compagnon d'une semaine et vais tout droit à Avignon, à Villeneuve-lès-Avignon où les papes ont laissé, parmi tant de ruines, tant de traces superbes de leur passage.

Mais j'ai peur d'abuser de votre patience à me lire, mon cher Monsieur Vallette, et j'abrège, en ne nommant que pour mémoire Carpentras, le pays des berlingots ; Orange et ses ruines romaines ; l'église de Brou que les maîtres maçons, menuisiers et tailleurs d'images mirent trente ans à parfaire, et qu'ils ont emplie de chefs-d'œuvre aussi merveilleux d'invention que de main d'œuvre ; Besançon, qui me paraît bien noir au sortir des éclatants aspects du midi ; enfin, dernière étape, Dijon, l'Athènes bourguignonne, où sont nés tant d'hommes illustres et qui, malgré la perte de ses remparts anciens, malgré le vandalisme acharné contre les dernières pierres de sa forteresse bâtie par Louis XI, montre encore un grand nombre de monuments civils et religieux,

de maisons et d'hôtels d'une grande beauté, et dont le musée est rempli de merveilles.

18 avril : rentrée à Paris après cent soixante jours d'absence.

Cela dit, cher Monsieur Vallette, puissiez-vous ne pas trop maudire mon bavardage, et croyez moi, comme toujours, votre tout dévoué.

LANSYER.

LE SIÈGE DES SABLES-D'OLONNE

EN 1793

Récit authentique tiré des Archives nationales, départementales et municipales, des Archives historiques du Ministère de la Guerre et des collections particulières.

I

La ville des Sables d'Olonne luttait contre la noblesse et le clergé depuis le commencement de la Révolution.

Les gentilshommes du bas Poitou, convoqués par le marquis de Loynes de la Coudraye et par le baron Robert de Lézardière à des réunions que les officiers du roi qualifiaient « d'illégales[1], » tenues à Fontenay-le-Comte les 28 janvier, 10 et 11 février 1789, avaient tenté d'organiser, sur l'exemple des nobles et du haut clergé de Bretagne, la résistance à l'élection des députés aux Etats Généraux. Les bourgeois sablais avaient aussitôt rédigé et fait présenter, par le négociant J.-M.-J.-Fr. Gaudin et le notaire royal Delange l'aîné, au Corps de ville, qui l'adopta le 13 février, une revendication très énergique des droits du Tiers-Etat contre les deux ordres « trop privilégiés[2]. »

La ville des Sables s'était enthousiasmée des grands événements accomplis à Versailles et à Paris, serment du Jeu de Paume, prise de la Bastille, nuit du 4 août. Elle avait accepté avec reconnaissance toutes les lois égalitaires de

[1] Voir la correspondance de l'intendant de Paris et du sénéchal de Fontenay, *Archives nationales*, B III 121 et 124.

[2] 3e registre des délibérations de la mairie de Salles et *Archives nationales* F1c III, Vendée 7.

l'Assemblée constituante. Elle s'était empressée de signer une soumission de 800.000 livres pour l'achat de biens nationaux ci-devant ecclésiastiques et d'installer sa maison commune dans le couvent des Capucins[1]

Elle n'avait pas hésité à adopter la Constitution civile du clergé à élire et à installer les curés élus. Contre les mandements et contre les instructions secrètes de Mgr de Mercy, évêque de Luçon, sa municipalité avait publié une proclamation qui réfutait les arguments du haut clergé, qui démasquait « son but intéressé : arrêter la vente des biens ecclésiastiques ; » qui essayait de prou er aux paysans déjà fanatisés que l'on voulait « faire d'eux les vils instruments de la vengeance et de l'ambition aristocratiques » et « allumer une guerre civile, pour renverser la Constitution avant qu'on eût pu en recueillir les fruits » (27 janvier 1791).

Elle avait coopéré avec ardeur à la répression rapide des graves soulèvements ruraux suscités par les prêtres insermentés aux mois d'avril et mai de cette même année 1791, dans le district de Challans, à Saint-Jean-de-Monts, Apremont, Saint-Christophe-du-Ligneron. Le mois d'après (20-29 juin), durant la crise causée par la fuite du roi, elle avait surpris les agissements des nobles, qui eussent dirigé contre elle une attaque, si Louis XVI n'avait pas été arrêté à Varennes ; elle avait suscité l'expédition de garde nationale et de troupe de ligne qui dissipa le rassemblement factieux, visita le château de la Marzelle et brûla la maison de la Proutière, où conspiraient les Loynes de la Coudraye, les Robert de Lézardière et de la Salle.

La ville des Sables avait réclamé d'avance[3] et accueilli avec un éclatant patriotisme la déclaration de guerre aux ennemis extérieurs de la Révolution ; au manifeste du duc de Brunswick, dont les royalistes avaient adressé ironiquement une copie à la municipalité, elle avait répondu officiellement d'un ton à

[1] La soumission de la ville des Sables est aux *Archives nationales*, Q² 180.

[2] 4e registre des délibérations de la mairie des Sables.

[3] Pétition à Louis XVI, rédigée par la citoyenne Achard et adoptée par la Société ambulante des Amis de la Constitution, le 7 février 1792.

la fois narquois et très fier : « Monsieur le duc a trop de talents et trop d'esprit pour penser un instant intimider par de vaines menaces des Français qui ont juré de vivre libres ou de mourir .. Osez les attaquer ! C'est aux champs de la victoire qu'ils vous attendent ! »[1] (12 août 1792).

Surveillant, depuis l'origine, les menées des prêtres réfractaires, elle avait, dès le mois d'avril 1792, réclamé de l'Assemblée législative[2] l'expulsion de « ces rebelles aux lois de leur patrie, qui abusaient de la crédulité populaire pour allumer le flambeau de la guerre civile », et proposé « l'exil de ces furieux » dans les Etats du Pape. L'Assemblée nationale ayant décrété la transportation hors du territoire national des prêtres insermentés (27 mai), elle avait eu à faire embarquer pour l'Espagne, depuis le 23 juillet jusqu'au 14 janvier 1793, 183 ecclésiastiques du département[3].

Après avoir adhéré à la Révolution du 10 août, elle avait acclamé la République, et laissé passer le procès du Roi sans protestation. Elle était, d'ailleurs, en ce moment, presque exclusivement préoccupée des préparatifs de la guerre maritime: elle en reçut la déclaration avec enthousiasme ; et pas un de ses vaillants matelots ne se déroba au devoir envers la patrie[4].

Tels étaient les titres des Sables-d'Olonne à devenir l'objectif de la première opération militaire sérieuse de la grande insurrection catholique et royale. Celle-ci avait besoin d'un port, pour recevoir les secours de l'émigration et de l'Angleterre; ne pouvant l'enlever ni en Vendée ni en Bretagne, elle alla le chercher jusqu'au fond de la Normandie ; sa suprême espérance, brisée devant les Sables, puis devant Nantes, fut anéantie devant Granville le 14 décembre 1793.

[1] Correspondance de la mairie des Sables, à la date.

[2] Pétition des citoyens et citoyennes de la ville des Sables, dont le premier signataire est le maire, P. Gaudin jeune, reçue le 18 avril 1792, par le commission des Douze, Archives nationales, D XL § 3-16.

[3] D'après les délibérations successives du Conseil général de la commune, registres mss. des Sables.

[4] Vérification faite sur les registres de l'inscription maritime par M. Dusser, commissaire de la marine aux Sables, aujourd'hui à la Rochelle

II

Le 12 et le 13 février 1793, se produisent sur la côte de Vendée, à Saint-Jean-de-Monts, des attroupements « qui maltraitent les patriotes, et enlèvent le bonnet de la liberté, avec effraction, de la partie du clocher où il était placé. » Le juge de paix appelle des gendarmes et des gardes-nationaux de Saint-Gilles-sur-Vie, afin d'assurer l'exécution des mandats d'amener décernés contre plusieurs des émeutiers. Il parvient à se saisir de l'un d'eux et va faire une perquisition chez le curé réfractaire, qui a donné asile aux autres. Il est entouré, insulté, frappé, « par une foule d'hommes armés de fourches et de faux, qui délivrent le prisonnier et l'emmènent en chantant. » Il signale au district de Challans la nécessité « d'envoyer des troupes considérables pour empêcher le soulèvement général qu'il craint. » Le district met en réquisition la gendarmerie et les gardes-nationales de Challans, Beauvoir et Saint-Gilles. L'ordre paraît se rétablir[1].

Quelques jours plus tard, le 28 février, un rassemblement aussi considérable se forme à Landeronde. Les maisons des patriotes sont envahies ; on leur enlève leurs armes. Le district des Sables se hâte d'envoyer son procureur-syndic, Biret, avec les grenadiers de la garde nationale. Pour donner l'exemple, le conventionnel Gaudin, qui vient d'arriver dans sa ville natale, en congé, « endosse la giberne et le havresac et marche contre les révoltés[2]. »

Le 2 mars, Achard et Girard, commissaires du département, chargés de réorganiser la garde nationale, voient éclater un soulèvement dans les communes de Beaulieu, la Mothe-Achard et Landevieille. Ils écrivent aux autorités des Sables : « La chose publique est en danger, le tocsin sonne dans plusieurs paroisses, les malveillants parcourent les campagnes, excitant de paisibles laboureurs à la révolte contre

[1] Analyse des délibérations du District de Challans.

[2] Compte rendu de Gaudin au Comité de sûreté générale, mars 1794, broch. de [illegible] p. in-8°, collect. Rondonneau aux *Archives nationales*, AD XVI-79.

la loi. » Le district commande l'envoi de 50 gardes nationaux et réclame des troupes de ligne à l'administration départementale. La générale est battue ; une compagnie est expédiée, une autre préparée pour le soir. Le conseil de la commune et le directoire du district tiennent séance de nuit. Vers deux heures du matin, les administrateurs de la Roche-sur-Yon font savoir que « leur chef-lieu est menacé d'incendie » ; le commissaire Biret avertit qu'il ne peut disposer pour la Roche du détachement qu'il a reçu. La générale est battue de nouveau et un autre détachement de la garde nationale se met en route, pour arriver avant midi à la Mothe-Achard.

A dix heures du matin, Micheau, maire de l'Ile-d'Olonne, signale que quatre inconnus circulent à travers les villages, ramassant des armes et des munitions ; que cinq ou six habitants de la commune se sont rendus aux rassemblements de la Mothe, Landevieille et Beaulieu ; que plusieurs jeunes gens de Vairé vont se joindre aux attroupements de Sainte-Flaive ; que, d'après un bruit très répandu, « demain doit être le jour de la réunion[1]. »

Ces mouvements préliminaires ont été pris au sérieux à Fontenay par le département. Un de ses membres, Rouillé, est délégué auprès des autorités de Niort, pour demander tout de suite de la cavalerie, et, auprès du lieutenant général Verteuil, à la Rochelle, pour obtenir des troupes de ligne et du canon.

Le directoire des Deux-Sèvres, convaincu de la gravité du péril par les explications verbales du commissaire de la Vendée, en même temps que par les lettres très pressantes des autorités des Sables-d'Olonne, décide de délibérer à huis clos, dans la nuit du 3 au 4 mars, sur les mesures à prendre. « Considérant que, la République étant une et indivisible, tous les concitoyens qui la composent doivent se regarder et se traiter comme frères; » considérant aussi « la reconnaissance due à ses voisins de Vendée pour les bons offices qu'il en a reçus », en août 1792, lors des affaires de Châtillon et de Bressuire, il presse le chef de la légion de la garde nationale de Niort de mettre

[1] Analyse des délibérations du district des Sables, *Arch. de la Vendée*.

immédiatement la cavalerie à la disposition des autorités vendéennes ; il réclame du commissaire des guerres les chevaux d'émigrés qui ont été réunis dans les casernes ; il offre une compagnie d'éclaireurs, une compagnie de volontaires nationaux, même une partie de la garde nationale sédentaire, si les circonstances l'exigent ; il invite la municipalité niortaise à prêter les sabres et pistolets disponibles pour l'armement des hommes du dépôt de cavalerie ; il avance 2 000 livres au capitaine Frappier, pour la solde de la garde nationale à cheval, que cet officier conduit rapidement au secours des patriotes vendéens[1].

Dans cette même nuit du 3 au 4 mars, arrivaient aux Sables, avec un commissaire départemental, 200 gardes nationaux, 17 canonniers et une pièce de campagne. Le 5, un autre commissaire y amenait 120 gardes nationaux et 2 canons.

Ce jour et le lendemain matin 6, le procureur syndic Biret assure au district « que les insurgés sont totalement en fuite ; qu'il a un grand nombre de prisonniers ; que les chefs sont arrêtés, et qu'il n'existe plus de danger pour la chose publique. »

Cependant, le 5 au soir, un cultivateur des environs de la Mothe-Achard, réfugié aux Sables, déposait « qu'il était venu des brigands pour le contraindre lui et ses trois fils à marcher avec eux contre les Messieurs qui égorgeaient tous les citoyens des paroisses, » et que, sur leur menace de revenir « les faire brûler et égorger », il avait dû laisser partir les deux aînés de la famille[2]. On faisait interroger par le juge de paix les 80 prisonniers ramenés des attroupements dissipés : quelque discrètes et contradictoires que fussent leurs réponses, elles « laissaient entrevoir une vaste conspiration[3]. »

Le 9 mars, à cinq heures du soir, un courrier extraordinaire du département apporte la loi du 24 février sur le recrutement de 300,000 hommes, avec la fixation du contingent à fournir pour la Vendée, 4,197 hommes pour une population

[1] Registre du département des Deux-Sèvres, séance des 3-4 mars 1773, à Niort.
[2] Délibération du district des Sables.
[3] Compte rendu de Gaudin.

évaluée à 305,610 habitants. Le district des Sables devait lever 520 hommes. On discute un peu ce chiffre, que quelques administrateurs trouvent trop fort, tous les jeunes gens de la côte étant déjà montés sur les vaisseaux de la République. Le district se hâte de désigner les commissaires chargés d'opérer la répartition par cantons. Ceux-ci se rendent sans retard aux chefs-lieux, où ils doivent procéder à l'exécution de la loi, c'est-à-dire obtenir le nombre d'hommes fixé par engagement volontaire ou choix libre entre les appelés, et, si cela n'est pas possible, par tirage au sort[1].

Cette levée de défenseurs de la patrie contre la coalition européenne fournit l'occasion de généraliser dans la Vendée et d'étendre dans les départements limitrophes de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, ainsi que dans plusieurs districts de l'intérieur de l'ancienne Bretagne, le soulèvement rural préparé depuis le commencement même de la Révolution par la noblesse et par le clergé anti-constitutionnel.

III

Le 11 mars, le district de Challans écrit à toutes les autorités du voisinage, à celles de Nantes, les plus rapprochées, en même temps qu'à celles des Sables, de Fontenay, de Niort et de la Rochelle, et au général commandant la 12e division militaire :

« Le désordre est à son comble dans la ville de Machecoul. Le feu est au district, plusieurs bons citoyens ont été indignement massacrés et leurs corps jetés dans les rues. Les insurgés sont au nombre de plus de 3000. Le tocsin de la révolte a sonné dans plus de dix paroisses de ce malheureux district. Nos gardes nationaux sont actuellement à Beauvoir, occupés à apaiser pareille sédition. Dans ce moment un courrier de Palluau nous arrive et demande à grands cris du secours. Les officiers municipaux de Legé sont écrasés, ainsi

[1] Délibération du district des Sables.

que la gendarmerie de Palluau. Des forces, citoyens ! sinon, tout le pays va être envahi par les rebelles. Envoyez-nous à l'instant le plus de monde qu'il vous sera possible avec des canons surtout. Nous sommes extrêment pressés[1] »

Sur « cette lettre affligeante », reçue le 12, à cinq heures du matin, le district des Sables ordonne l'envoi au district de Challans de 20 hommes de la garde nationale de la ville et d'une partie des détachements de Fontenay et de Luçon, qui y sont arrivés la semaine précédente. A sept heures, survient de Palluau une réquisition du commissaire du département, Gallet, auquel sont expédiés 120 hommes avec deux pièces de canon. Les patriotes de Talmont et d'Olonne sont appelés à faire le service intérieur des Sables ; mais, comme les demandes de secours se réitèrent, on envoie encore une compagnie vers Palluau[2].

Dans la matinée du 13, on apprend : d'abord que les détachements dirigés sur Palluau ont été taillés en pièces ; d'un autre côté, que, ne pouvant résister, les administrateurs de Challans, « ont pris le parti de faire enlever la caisse et les papiers du district, pour se replier avec la force armée et les bons citoyens. » Vers minuit, en effet, arrivaient aux Sables les administrateurs, la garde nationale et aussi de nombreux habitants de Challans[3]. Dans la matinée du lendemain, se présentaient la garde nationale et la municipalité de Saint-Gilles, averties de l'évacuation du district et ayant constaté l'impossibilité de soutenir « l'approche des brigands insurgés » de toutes les paroisses du voisinage[4]. Peu après, rentraient les débris du corps expéditionnaire, qui rapportaient « que plusieurs d'entre eux avaient été faits prisonniers et massacrés ; que les ennemis étaient maîtres de toutes les routes jusqu'à quelques lieues de la ville[5]. » Grâce à l'intré-

[1] Lettre signée du vice-président Mourain, de l'administrateur Ganachaud et du secrétaire Ferry ; aux Archives historiques du ministère de la guerre ; armée de la réserve.

[2] Analyse des délibérations des districts et de la commune des Sables.

[3] Délibérations des districts des Sables et de Challans.

[4] Arrêté de la municipalité de Saint-Gilles, dans les papiers de cette localité.

[5] Délibération de la commune des Sables, 14 mars.

pidité de quelques canonniers fontenaisiens et sablais, avait été sauvée la seule pièce de canon emmenée[1].

La commune, le 13 au matin, propose une réunion extraordinaire des diverses autorités constituées, et « le maintien, comme commandant en chef des forces sablaises, du citoyen Gaudin aîné. »

Gaudin (Joseph-Marie-Jacques-François), était dans toute la force de l'âge. Il était né le 15 janvier 1754, d'une famille d'origine espagnole depuis très longtemps établie aux Sables, et qui, de père en fils, faisait des armements pour la grande pêche à la morue. Tout jeune, à l'occasion de la guerre avec l'Angleterre pour l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, il avait été enrôlé dans la compagnie locale des canonniers garde-côtes ; il y avait montré les plus heureuses dispositions pour l'étude et la pratique de l'art militaire. Dès les premiers instants de la Révolution, aussi gai qu'enthousiaste, il avait entraîné ses compatriotes dans le mouvement libéral. Il avait, avant tous, mis à son chapeau la cocarde patriotique, et arboré le drapeau tricolore aux mâts de ses navires. Il avait organisé la garde nationale et ouvert le premier club. Il avait accepté, pour le soustraire à la noblesse, le commandement des soldats-citoyens. On le fit maire de la ville, malgré ses refus réitérés, qui prolongèrent pendant plusieurs semaines la crise de la formation de la première municipalité élue. Il remplit ses fonctions administratives dans les circonstances les plus délicates, au gré de la grande majorité de ses concitoyens. Il usa de son autorité pour rechercher, découvrir et faire réprimer les complots aristocratiques et cléricaux. Les électeurs du département de la Vendée le nommèrent représentant du peuple sans qu'il eût posé sa candidature. A cette époque héroïque, on eût, du reste, passé pour un intrigant, si l'on s'était soi-même présenté ; mais, comme il y avait péril et de l'honneur et de la vie à porter le drapeau dans la lutte à mort engagée entre la Révolution et l'Ancien régime, il était impossible de se dérober aux suffrages de ses concitoyens. Gaudin se dis-

[1] Compte rendu de Gaudin.

tingua à la Législative par des travaux assidus au Comité de la marine, ainsi que par un rapport décisif sur la suppression des Congrégations religieuses et l'aliénation de leurs biens. Au commencement de la session de la Convention nationale, comme il le confesse lui-même en son compte-rendu de 1794 au Comité de sûreté générale, « il ne marcha pas aussi bien, quelque pures que fussent ses intentions. » Il pencha du côté de la Gironde contre la Montagne et fit scandale, dans le procès du Roi, en refusant « de se prononcer sur la culpabilité de Louis, parce qu'il ne se croyait pas revêtu du caractère de juge », en réclamant l'appel au peuple; en opinant, contre la mort, pour la détention jusqu'à la paix. Car, s'écria-t-il, annonçant un Bonaparte avec une clairvoyance merveilleuse, mais le croyant apercevoir en la personne du futur Louis-Philippe Ier, le fils d'Egalité, « il est plus de l'intérêt des royalistes que de celui des républicains (que le roi) meure. Dans des temps plus favorables, il a donné sa mesure; homme faible, lâche et cruel, il perdit l'aristocratie en voulant perdre la liberté; elle a autant de sujet de se plaindre de lui que nous; ce n'est pas l'homme qu'il lui faut pour ramener l'ancien ordre de choses et appuyer ses prétentions. Si, après de longues agitations, quelqu'un pouvait être dangereux à la République, ce serait un jeune guerrier parlant le langage de la liberté dans nos tribunes patriotiques et emportant les retranchements à la tête de nos escadrons; ce serait un jeune guerrier, l'amour de nos soldats, tandis que son père inspire un si vif intérêt dans cette ville immense[1]..... »

[1] C. Merland, *Biographies vendéennes*, t. II, p. 362, dit que le discours de Gaudin, dans le procès du roi, n'a jamais été imprimé, fut même supprimé du procès-verbal et du compte rendu de la Convention, et que rien ne fut mentionné des huées qui interrompirent l'orateur ni des trois coups de feu qu'il essuya à sortir de la séance.

C'est même t. C. Merland n'a eu de M. Léon Audé que le brouillon du discours de Gaudin. L'*Opinion de Gaudin* existe, imprimée en une feuille in-8° de l'Imprimerie nationale et se trouve, aux Archives, dans la Collection Rondonneau. Nous la donnerons, avec celles de Morisson et de Fayau, et avec les votes motivés émis par tous les députés de la Vendée au cours des appels nominaux des 15, 16, 17, 19 janvier 1793, au ch. XXVI de l'ouvrage documentaire que nous préparons, *La préparation de la Guerre de la Vendée*, Paul Dupont éditeur, Paris.

Après l'exécution de Louis XVI, Gaudin l'aîné obtint un congé et se hâta de retourner dans son pays, dont, depuis des années, il avait prévu le bouleversement. Que serait-il advenu de la ville des Sables si sa popularité, ses talents militaires et sa vaillance joyeuse lui avaient manqué au mois de mars 1793[1] ?

Dans la journée du 13, le district appelle la commune à délibérer avec lui, et l'on arrête :

« 1° Qu'il sera formé un plan de défense ;

« 2° Qu'il sera nommé un commandant général provisoire pour diriger la force armée ;

« 3° Qu'un comité de défense sera composé du commandant provisoire, de trois aides-de-camp, de deux administrateurs du directoire (du district) et de deux membres du conseil général de la commune.

« A l'instant, l'administration, le conseil de la commune et les différents corps militaires nomment par acclamation commandant provisoire le citoyen GAUDIN l'aîné, député à la Convention nationale, maintenant en cette ville par congé.

« De suite, on s'occupe de la nomination du comité de défense. Le choix tombe sur les citoyens MERCEREAU, BERNARD, administrateurs du district, et BIRET, procureur-syndic ; SASSE, MERCETEAU et GARNIER, membres du conseil général

[1] Après le siège des Sables, Gaudin fut assez longtemps maintenu en mission en Vendée. Sa conduite, exclusivement patriotique durant la crise girondine malgré ses sympathies personnelles pour les proscrits du 31 mai et du 2 juin, l'empêcha de devenir victime des suspicions hébertistes. Mais, quand il rentra à la Convention, il eut à se défendre devant le comité de sûreté générale contre des accusations de fédéralisme, et même de royalisme, proférées par Bourdon (de l'Oise). Il ne crut point à la pacification de 1795 et, en maintenant la Vendée maritime sur le qui vive, il empêcha la reprise d'armes de Charette de devenir désastreuse. Membre du conseil des Cinq-Cents, puis des Anciens, et même nommé au Corps législatif, malgré sa désapprobation du Dix-huit brumaire, il rentra complètement dans la vie privée pendant l'Empire, qu'il détestait au point de ne vouloir jamais ouvrir le *Moniteur* ni même le *Bulletin de la Grande Armée*. Il avait épousé une jeune femme, et était redevenu mondain comme avant la Révolution. Il montait des représentations théâtrales et faisait des chansons grivoises, anti-monacales, en français et en patois. Quelques-unes de ces dernières sont restées dans le mémoire des marins sablais. Il mourut en 1818.

de la commune ; ROUILLÉ jeune, commandant de bataillon de la Vendée, et GRATTON, lieutenant de gendarmerie[1]. »

Le 14, les deux districts des Sables de et Challans délibèrent avec la commune. « Considérant qu'il n'y a pas de temps à perdre pour réunir autour de la ville les forces nécessaires à sa défense et à la protection des propriétés menacées dans une grande partie du département de la Vendée par les révoltés qui y dominent, » ils arrêtent :

1° « D'expédier sur le champ un commissaire » — le maire, Gaudin jeune, — « vers les autorités constituées de l'île de Ré, pour leur exposer la situation et leur demander les secours d'hommes et d'artillerie qui seraient à leur disposition ; »

2° D'expédier à la Rochelle, au lieutenant général Verteuil, commandant la 12e division militaire, un autre commissaire, un grenadier de la garde nationale, Goui[2].

La mer « était affreuse[3] ; » Gaudin jeune et Goui s'embarquèrent néanmoins à travers les plus grands dangers et remplirent leur mission.

Dans la nuit, sur la proposition du commandant général J.-M. Gaudin, les administrations réunies rédigeaient et expédiaient une adresse à la Convention nationale et une lettre au représentant Goupilleau (de Montaigu), réclamant de très prompts secours, « la position devenant de plus en plus effrayante[4]. »

IV

Durant la même nuit du 14 au 15 mars, est apportée une déclaration signée : « la garde royale composée à Challans », et contresignée par 43 habitants faits prisonniers. Il y est proposé « une bonne et solide paix » et même « le dépôt des

[1] Arrêté du 13 mars 1793, registres du district des Sables aux Archives de la Vendée.

[2] Arrêté du 14, *ibid.*

[3] Compte rendu de Gaudin.

[4] Registres du district.

armes dans un magasin, afin que ceux sur lesquels elles ont été prises en soient ressaisis ; » cela aux quatre conditions suivantes : « 1° qu'il soit installé des prêtres conformistes dans toutes les paroisses ; 2° qu'il ne soit pas procédé au tirement ordonné par la Convention ; 3° la suppression des patentes ; 4° le retrait de l'arrêté départemental obligeant les parents d'émigrés à se rendre au chef-lieu. » La « garde royale » appelle les administrateurs du district de Challans ses « très chers frères » ; elle leur fait observer qu'elle épargne à leur ville « le désastre qui afflige la ville de Machecoul » — c'est-à-dire qu'elle traite convenablement les prisonniers qui ailleurs sont massacrés ; — elle se montre presque tendre en faisant l'étalage menaçant des forces dont elle dispose : « Nous vous écrivons les larmes aux yeux et les armes à la main. Nous ne demandons pas la guerre ; mais nous ne la craignons pas... Nous sommes ici 18,000 hommes, assemblés de toutes les paroisses circonvoisines ; à chaque minute il en arrive d'autres, et il nous en est offert. Tous ont décidé de mourir pour la victoire... Finalement nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fraternité, la liberté et l'égalité subsistent entre nous, et conséquemment amnistie réciproque... Nous attendons votre réponse et sommes vos frères[1]. »

Les districts de Challans et des Sables, tenant ensemble Conseil d'administration le 15, dès six heures du matin, qualifient « d'ignomineuses » les conditions ainsi proposées pour la paix et l'amnistie ; ils prennent l'arrêté suivant :

« ... Considérant que la lettre insolente écrite par les révoltés met le comble à leur impudence et annonce formellement leurs sinistres projets, et que, malgré leurs promesses, les amis de la liberté et de l'égalité n'en doivent attendre que mort et destruction ; que la retraite du détachement cantonné à Palluau a dû considérablement augmenter les espérances et le courage des révoltés ; qu'enhardie par ce premier succès, leur audace peut concevoir et exécuter

[1] Ce document très connu, partout cité, a été produit en 1847 par Benjamin Fillon dans son intéressant recueil de *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 54-56.

les plus criminels desseins, et qu'il est à craindre que cette révolte soit combinée avec une descente sur nos côtes...

« Considérant, en outre, que la conservation de la liberté et de l'égalité, ainsi que des propriétés, sont commises aux soins des administrations ; qu'elles ont fait serment de mourir à leur poste plutôt que d'y laisser porter atteinte ;

« Arrêtent qu'il sera envoyé à la Rochelle un commissaire pour exposer au lieutenant général Verteuil la situation désastreuse du pays, et le requérir avec instance d'envoyer ici toutes les forces disponibles, sous peine d'être responsable sur sa personne et ses biens d'évènements résultant du refus de se conformer à ladite réquisition ; comme aussi de requérir la mise dehors de deux frégates pour venir protéger cette côte.

« Arrête, en outre, que son commissaire se retournera par devers toutes les administrations pour requérir d'elles tous les secours dont elles peuvent disposer, lui recommandant surtout de ne pas manquer de communiquer à toutes les sociétés populaires l'étendue des dangers où se trouve la chose publique, espérant que leur zèle et leur patriotisme réchaufferont l'ardeur et le courage des citoyens en état de voler au secours du pays menacé... »

Le citoyen Massé, déjà commissaire du département, est nommé commissaire des districts, et part immédiatement[1].

Le vieux lieutenant-général de Marcé, attaché à la 12e division militaire, avait annoncé, le 13, au ministre de la guerre, son départ de Rochefort pour la Rochelle, avec un noyau de gardes nationales de la Charente, qu'il espérait grossir en route, de manière à arriver promptement « à Nantes, avec des forces majeures », capables de « réduire les malveillants à rentrer dans le devoir[2]. »

Le commandant de la 12e division militaire, le lieutenant-général Verteuil, le 14, rapporte au ministre : que la veille Marcé est arrivé de Rochefort, a emmené de la Rochelle les troupes qu'il y avait lui-même préparées pour aller secourir les Sables, et marche à la rencontre des révoltés ; qu'ayant

[1] Délibération des districts réunis des Sables et de Challans.

[2] Archives historiques de la Guerre ; armée des côtes.

reçu « une lettre de la municipalité des Sables, le prévenant qu'un bâtiment à trois mâts croise en vue de ce port, tire des coups de canon, et qu'on a inféré de là des liaisons avec les révoltés, il en a envoyé copie par courrier au commandant de la marine à Rochefort, le requérant de faire sortir le bâtiment dont il pourrait disposer pour aller reconnaître ce bâtiment suspect et lui donner la chasse. » Sans attendre, il a expédié le yacht l'*Enfant* en croisière.[1]

Le 16, à 4 heures du matin, les districts réunis des Sables et de Challans apprennent du grenadier Goui que le général de Marcé marche avec 1500 hommes sur Chantonnay, d'où il se portera à la Roche-sur-Yon[2]. Grâce sans doute à ce commissaire, 200 hommes de troupe de ligne arrivent de Luçon, avec 200 gardes nationaux de Saint-Michel-en-l'Herm et autres communes patriotes des Marais séchés.

A six heures, le citoyen Paudevin, revenant de l'île de Ré, annonce qu'il va en arriver 400 hommes et quatre pièces de canon. A cinq heures de l'après-midi, les Rétois débarquent au nombre de cinq à six cents[3], et leur commandant, Foucaud, se présente aux districts. Le commandant général provisoire, Gaudin l'aîné, apporte en ce moment « un plan d'attaque. » Sur l'observation d'un membre « qu'il ne faudrait pas entraver les opérations commencées par le général de Marcé, on décide d'abandonner toute opération offensive jusqu'à ce qu'on se soit entendu avec lui. » Un courrier est dirigé à sa rencontre, vers onze heures du soir.

Dans la séance du 17, présidée par le commissaire du département Gallet, le capitaine de la compagnie de gardes nationales de la Tranche, Benoît, est chargé d'aller, lui aussi, à la rencontre de Marcé et de le mettre au plus tôt en communication avec la place des Sables. Dans la séance du 18, à laquelle assiste l'autre commissaire du département, Massé, de retour de sa mission à la Rochelle, on prend de nombreuses mesures de défense : les chevaux sont mis en réqui-

[1] Archives historiques de la Guerre ; armée des côtes.
[2] Délibération des districts.
[3] Chiffres donnés dans le compte rendu de Gaudin.

sition pour les troupes prêtes à partir ; la garde-nationale mobilisée reçoit la solde de campagne ; une solde est aussi accordée à celle qui doit rester à l'intérieur de la ville, « en raison du service forcé et de la misère générale ; » elle est la même que le salaire des ouvriers employés aux armes, aux munitions et aux fortifications : trente sous par jour[1].

La commune s'occupe avec une activité fébrile de l'approvisionnement en toute sorte de comestibles. La direction des subsistances, à faire rentrer des termes du voisinage, que l'ennemi n'a pas encore pillées, est confiée aux ardents patriotes de Talmont et de Saint-Hilaire, les frères Duroussy. Les barques chargées de grains, qui se trouvent dans le port, sont saisies avec l'autorisation du district. Le pain est taxé à quatre sous la livre, le vin à cinq sous la bouteille, les œufs à trois sous la douzaine, le beurre à vingt-quatre sous la livre.

D'après les renseignements apportés à l'hôtel de ville, les insurgés royalistes se massent dans la direction des Sables ; ils sont maîtres de la Mothe-Achard, de Vairé, du passage de la Grève et de la Gachère[2].

A trois heures de l'après-midi, le 18, la générale est battue ; plusieurs sorties sont faites. Le soir, les postes sont doublés. A onze heures la générale est battue de nouveau, sur la fausse nouvelle de l'apparition des rebelles à Olonne. Il devient certain que la ville va être investie de tous les côtés par des bandes très nombreuses. Elle a pour se défendre 3.000 hommes armés, 8 pièces de canon, 200 cavaliers et 300 marins[3].

IV

« Le 19 mars 1793, l'an II de la République française, à six heures (du soir), les officiers des différents corps militaires, réunis en la ville (des Sables d'Olonne) pour sa dé-

[1] Délibération des districts.

[2] Délibérations du conseil général de la commune, 17 et 18 mars

[3] Notes manuscrites d'Adrien Collinet, d'après la copie qu'à bien voulu nous communiquer M. Odin, pharmacien aux Sables.

fense, se sont assemblés dans une des salles de la maison des séances du district, pour procéder à la formation de l'état-major de l'armée et aux autres opérations militaires nécessaires dans la circonstance.

« Le citoyen Foucaud, colonel du bataillon des gardes nationales de l'île de Ré, a pris le fauteuil à l'invitation de l'Assemblée, et le citoyen Testard, officier de la garde nationale de Fontenay, a été prié de prendre place au bureau en qualité de secrétaire provisoire[1]... »

Gaudin, précédemment nommé commandant en chef, voulait céder le commandement à « l'ancien et brave officier rétois. » L'Assemblée s'y est opposée et a exigé qu'ils seraient l'un et l'autre commandants généraux, « la plus grande confiance et la plus parfaite harmonie régnant entre eux[2]. »

Ont été élus : commandant général de l'armée, le citoyen Foucaud ; commandant en second, Gaudin, député à la Convention ; adjudant général, E.-I. de Chezeau, adjudant général de l'île de Ré ; commandant de place, Rouillé père ; aides-majors, Corbier, Benoist et Gaborit, ce dernier pour la Chaume ; aides-de-camp, Rouillé fils, Bastard, Guérin et Feuvre ; commandant d'artillerie, le citoyen Prévost.

« Ces officiers ont été proclamés dans leurs grades respectifs, et l'Assemblée a de nouveau ratifié leur choix par un assentiment unanime.

« Un membre a observé que la force armée était composée de différents détachements qu'il convenait de former en compagnies, et qu'il convenait aussi de tirer des différents détachements quelques compagnies de pionniers et de travailleurs....

« Cette proposition a été acclamée... Les citoyens officiers Testard, Jaiméraut, Chaigneau, Cordon, Vosgien et Renaudineau ont été nommés du Comité chargé de présenter un plan d'organisation des compagnies et de formation de compagnies de travailleurs le plus tôt possible.

[1] Première séance du *Comité militaire*, puis de *Salut public de la ville des Sables*, extrait du procès-verbal entièrement inédit.

[2] Compte rendu de Gaudin.

« Un membre a représenté de quelle importance était le secret des délibérations du Conseil militaire ... Il a proposé de le réduire au seul nombre d'officiers indispensable ...

« Cette motion a été accueillie avec transport, et l'Assemblée a nommé pour membres du Conseil de direction des opérations militaires : les deux commandants généraux, l'adjudant général, le commandant de la cavalerie (le citoyen Poiraudière), le commandant de la gendarmerie (le citoyen Mauflâtre), le commandant de la ligne (le citoyen Pril). »

Dans l'après-midi du 20 mars, sur les trois heures, le département de la Vendée avertit par courrier extraordinaire la ville des Sables que le général de Marcé, après un engagement heureux à l'Oie ou à Chantonnay, le 18, a été mis en déroute complète, le 19, à Pont-Charron (Saint-Philbert de Pont-Charrault), destitué par les commissaires de la Convention et emprisonné à la Rochelle ; sur le champ de bataille même, le commandant de l'armée de la Vendée a été confié au chef de brigade Boulard, qui s'occupe de rallier les troupes et d'en réunir de nouvelles.

Les deux districts des Sables et de Challans se réunissent aussitôt avec la commune en « Conseil général des autorités civiles, » sous la présidence du commissaire du département de la Vendée, investi de tous ses pouvoirs ; ils prennent l'arrêté suivant :

« Le Conseil, convaincu de la force du serment qu'il a fait de mourir à son poste ..

« Vu les dépêches affligeantes adressées par le département au citoyen Gallet, commissaire, en date de ce jour, qui lui annoncent la déroute complète de l'armée des patriotes à l'Oie ;

« Considérant que la ville des Sables est entourée de toutes parts par des bandes de brigands qui portent partout le meurtre et le pillage ;

« Considérant que cette ville présente quelques moyens de défense et que chacun est digne de montrer à ces forcenés un front digne de la liberté, si des secours nous sont donnés ;

« Le Conseil nomme commissaires les citoyens Jousson et Massé, deux de ses membres, qu'il investit de tous ses

pouvoirs, pour se transporter sur-le-champ à la Rochelle et à Rochefort, à l'effet de présenter à ces deux villes la position fâcheuse où se trouve la chose publique dans ces cantons, et leur demander tous les secours qui sont en leur pouvoir, tant en hommes armés qu'en munitions de guerre et en comestibles, dont suit le détail, savoir :

« 2,000 fusils au moins, 50 boulets de 8, 400 de 4, 200 gargousses à mitraille pour canons de 4, des pierres à fusil, des étoupilles et des lances à feu en proportion ; 2 pièces de position avec leurs munitions ; 2 ou 3 chaloupes canonnières et une corvette, qui ne tire pas plus de 2 pieds d'eau et à laquelle on creusera un lit dans le port;

« Que les corvettes ou frégates, qui croiseront sur ces parages, viennent de temps en temps mouiller en cette rade pour conférer avec l'administration et (amener) le plus de troupes que l'on puisse envoyer ;

« Qu'il soit également fourni de la farine en échange de grain, les moulins placés hors la ville pouvant manquer ; des salaisons et du biscuit ; du charbon de terre et du bois ; enfin des matelas et des couvertes pour coucher la troupe, l'habitant ne pouvant suffire à loger tout le monde. »

Les commissaires doivent insister sur ce que « l'efficacité des secours dépend d'une prompte exécution. » Ils sont embarqués à 10 heures du soir[1].

Au même moment, les appels les plus pressants surviennent des communes des Moutiers-les-Mauxfaits et de Talmont. De celle-ci et de Saint-Hilaire, rentrent à minuit, avec quelques gardes nationaux, les frères Duroussy, « découragés de n'avoir pas vu arriver les forces que le Conseil avait promises. » Une démarche pressante est faite auprès du commandant militaire ; le procureur syndic du district des Sables, Biret, et le citoyen Benoit, de la Tranche, sont envoyés à Talmont pour « fortifier le courage des autorités, » et les engager « à conserver leur poste jusqu'à la dernière extrémité. »

[1] Extrait du procès-verbal du Conseil général des autorités civiles des Sables, dans le registre de district. *Arch. de la Vendée.*

Dans les journées du 21 et du 22, le Conseil général des autorités civiles reçoit à chaque instant des informations sur la révolte des villages voisins et sur l'approche du corps principal des insurgés. A la demande des commissaires de la commune, du maire Gaudin jeune et de l'ingénieur Dorotte, les prisonniers, dont le trop grand nombre « exige un service particulier et produit de la fermentation », sont « exportés à la citadelle de Ré. » Il en reste des mouvements antérieurs au siège, et il en a été fait beaucoup dans une attaque sur la Grève.

Le commandant général Foucaud, au retour d'une expédition à la Gachère, rapporte : « J'ai fait faire une décharge d'artillerie qui a coûté à l'ennemi une cinquantaine d'hommes, sans que ma troupe ait reçu aucune blessure.... L'ennemi paraît être dirigé avec assez d'ordre, ce qui fait croire qu'il a des chefs habiles[1]. »

Le second commandant général, Gaudin, fournit plus de détails sur cette expédition, dont le but important ne put être atteint[2] :

« Nous craignions les secours des Anglais, et les royalistes étaient maîtres de Saint-Gilles-sur-Vie. Nous résolûmes de leur enlever ce port. En conséquence, nous sortîmes de la ville et nous nous avançâmes, avec 400 hommes et 2 pièces de canon, jusqu'à deux lieues. Nous trouvâmes l'ennemi retranché au delà d'une petite rivière qu'il nous fallait passer, et, malgré une fusillade et une canonnade très vives, qui lui tuèrent beaucoup de monde, nous ne pûmes le débusquer.

« Ce fut un bonheur; les brigands étaient beaucoup plus forts que nous ne le croyions. Il nous fallut donc prendre le parti de nous en tenir à la défensive en attendant de nouveaux secours. »

[1] Extrait du procès-verbal du Conseil général des autorités civiles de Sables.

[2] Compte rendu de Gaudin.

VI

Le 23 mars, à neuf heures du matin, se réunit le Comité militaire, pour se compléter d'un membre de chacune des administrations civiles. Sont nommés, pour le district de Challans, Luminais ; pour la commune des Sables, Chevallereau, avec Biret, procureur syndic du district. Le Comité se constitue définitivement sous la présidence du colonel Foucaud ; Biret secrétaire. Il convient de se rassembler deux fois par jour, à neuf heures du matin et à six heures du soir.

Les ingénieurs, dont le principal est le citoyen Dorotte, (déjà employé dans l'administration de la province du Poitou avant 1789, et, en 1794, ingénieur en chef du Département. Vengé[1]), sont chargés « d'exécuter les travaux de fortifications que le Comité estime les plus urgents : placer une pièce de 18 sur le monticule des Grandes-Portes, une autre aux Grandes-Portes ; une troisième pièce à la porte de la Côte ; une quatrième, de 4, dans le demi-lune à établir vers le pli du mur de la ville ; remplacer cette pièce à la Barre par une pièce de 8 qui est sur la place de la Liberté, où sera mise une pièce de 12 ; faire un cavalier en avant de la redoute Saint-Nicolas. »

En séance extraordinaire, tenue à deux heures de l'après-midi, le Comité reçoit diverses dépositions relatives à des propos et agissements de partisans et d'espions des rebelles. La commune vient de surprendre un essai de distribution de cocardes blanches à la Chaume, et un maçon de la localité, Joseph Perrocheau, a été arrêté porteur d'une correspondance suspecte[2]. Un propriétaire de bateaux au village de la Roulière a menacé un soldat des Sables, Jean Letard, de « le couper en morceaux, si lui et les insurgés avaient le dessus » et « un archer de marine, Leval, a dit que le plus

[1] Il y a de Dorotte des rapports importants sur les travaux exécutés dans les ports des Sables, de Saint-Gilles, de la Barre-de-Mont, et aux digues de Noirmoutier durant la Révolution, aux *Archives nationales* F[14], 741 et 157.

[2] Ce Perrocheau a été condamné à mort, comme espion, le 18 avril 1793, par la Commission militaire des Sables.

court parti des patriotes était de mettre bas les armes et de se rendre aux insurgés, qui ne faisaient aucun mal. » La dénonciation présente un certain intérêt, ayant été apportée par deux volontaires de la quatrième compagnie, Saurin et Savin. C'étaient deux réfugiés de la commune de Saint-Etienne-du-Bois, insurgée par deux de leurs homonymes, sans doute leurs parents, l'un dit « le Parisien » et l'autre « le Pelé[1] ». De ces derniers, est resté célèbre J. Savin, dont la présence, en habit vert, avec des épaulettes rouges[2], était signalée à la tête d'une des plus grosses bandes assiégeant les Sables, et qui fut en effet l'auxiliaire de Joly, puis le fidèle lieutenant de Charette, coopérant à sa reprise d'armes de 1796, et pris, six jours après lui, par le général Meyer, le 29 mars de cette année[3]. Il y avait à Saint-Etienne-du-Bois quatre Savin, Charles-François, commandant en second, Marc-Antoine, lieutenant, Michel et Georges, gardes nationaux, qui, avec le commandant en premier, Saurin, s'étaient distingués comme patriotes, au mois de septembre 1790. Ils avaient été, un dimanche d'assemblée près de leur bourg, insultés, attaqués, par des

[1] Ils sont ainsi désignés dans l'interrogatoire subi par un blessé, Gouin, laboureur, 24 ans, à l'hôpital des Sables, et reçu par Jousson, administrateur du district de Challans, le 31 mars 1793.

[2] D'après l'enquête du juge de paix de Beaulieu-sous-la-Roche, p. 44 des *Documents inédits sur les soulèvements de mars 1793* publiés par M. le Vte B. d'Agours (in-8, Saint-Nazaire 1883).

[3] Registres de la correspondance de la municipalité des Sables, à la date du 30 mars 1796.

Cette lettre du général Meyer fixe la date jusqu'alors inconnue de la mort du général divisionnaire de Charette L'ancien vicaire général de l'évêque de Luçon, qui devint, sous l'Empire, évêque d'Orléans, après avoir été l'un des promoteurs de l'insurrection vendéenne, Brumauld de Beauregard, rapporte dans ses *Mémoires* que le général Savin fut surpris à Beaufou, où il était lui-même caché, par une patrouille républicaine qui le fusilla dans les environs. D'après la tradition populaire, il aurait été arrêté au village de la Sauzaie, près des Lucs, conduit à Montaigu et exécuté dans les fossés du château. M. Ch. Dugast-Matifeux, de Montaigu, nous a écrit que J. Savin « dut être, en effet, conduit à Montaigu comparaître devant une commission militaire formée pour la circonstance, condamné à mort et fusillé derrière la maison de la Caillaudière. » Je n'en doute aucunement, ajoute notre vénérable et savant ami, quoique l'acte de décès ne soit pas consigné sur nos registres d'état civil, soit qu'on considérait que le jugement en tenait lieu, soit parce que l'emplacement de l'exécution ne faisait pas partie de la commune de Montaigu

gens de Beaufou, des Lucs et du Poiré, qui voulaient « désarmer la garde nationale et anéantir les bourgeois, pour la défense du clergé et de la noblesse. » Sur leurs démarches réitérées auprès de la municipalité du lieu, qui n'osait agir, et auprès des districts de Challans et de la Roche-sur-Yon, invités à poursuivre les émeutiers, l'Assemblée constituante elle-même s'était émue ; le dossier des affaires de Vendée, dans les cartons de ses Comités des recherches et des rapports[1], s'ouvre par la copie des pièces relatives à cette première manifestation rurale contre la garde nationale, qui ne fut pas prise au sérieux, mais dont la date seule prouve que, depuis trois ans, se préparait la grande guerre catholique et royale de 1793.

Le Comité militaire, exclusivement occupé de la défense des Sables, n'aspirait point à la dictature civile ; il ne consacra pas une séance de plus à la réception des dépositions. Le 24 mars[2], « considérant que la meilleure manière de garantir la sûreté de la ville est de surveiller l'ennemi, de connaître ses positions, ses manœuvres et ses ressources ; que, pour y parvenir, il faut des agents secrets et sûrs, mais que leurs démarches sont très coûteuses, vu les risques à courir », il arrêtait de demander au commissaire muni des pleins pouvoirs de l'administration départementale, « une somme de 3000 livres pour pourvoir aux dépenses secrètes que les circonstances exigeraient. » La somme fut accordée ; Biret fut chargé de l'emploi des fonds pour l'espionnage ; mais le Comité décida « de ne recevoir, quant à présent, que 1 000 livres[4]. »

Un capitaine de navire, Rouillé, était venu déclarer, dans la journée du 23 « que son beau-père avait, dans un gîte nommé la Nicolière, près les Arpents, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont, la quantité de 12 à 14 milliers de bois et plusieurs charretées de broussailles, qu'il offrait de livrer au prix courant pour les besoins de la ville. « A la séance du soir, le Comité militaire s'occupe de cette affaire et aussi d'une communication de la commune des Sables sur « des

[1] Archives nationales p. D xxix 15.

[2] Analyse de la suite du procès-verbal du Comité militaire

citoyens possédant des blés, bois et fourrages. » « Pénétré de l'impérieuse nécessité d'approvisionner la ville », il décide que le lendemain matin, à 7 heures, un détachement de cavalerie escortera « les voitures et charrettes nécessaires pour conduire en ville les 12 milliers de bois qui sont dans les taillis du beau-père du citoyen Rouillé; » de plus, « que l'on s'emparera de tous les bois, blés, vins et fourrages qui pourront se trouver dans les lieux ci-après dénommés : à la Bauduère, chez le citoyen Pesot; au Fenestreau, chez Moreau et Pinson ; à la Courbe, chez Herbert ; et à l'Abbaye de Saint-Jean, chez Boisson ; bien entendu, que tous les objets dont on s'emparera seront payés au taux ordinaire[1]. »

Le citoyen Duroussy, commissaire aux subsistances, réclame un détachement « pour s'emparer du château de la Guignardière, où, écrit-il, il y a des émigrés avec plusieurs attroupés. « Le Comité militaire décide que, « vu le mauvais temps, l'opération sera retardée jusqu'au lendemain; ce dernier en avertit le citoyen Durussy[2]. » Il ne s'agissait rien moins que d'enlever Duchaffault ou ses fils, rentrés dans leur manoir pour soulever Avrillé, le Poiroux et les environs, et formant l'armée de la gauche, pour arriver sur les Sables en même temps que l'armée de la droite, commandée par Guerry du Cloudy, et soutenir l'attaque principale dirigée de la Mothe-Achard par Savin et par Joly, commandant général[3].

Duchaffault, père, avait été, le 23 février 1791, le promoteur d'une très caractéristique rébellion de la paroisse d'Avrillé contre la Constitution civile du clergé et, en particulier, contre la vente des biens dépendant du prieuré-cure. Cette affaire avait été l'objet d'un rapport de Cochon-Lapparent à l'Assemblée nationale, qui avait ordonné des poursuites au mois de juillet suivant. Le prévenu avait eu le temps de s'enfuir et n'avait pas reparu depuis[4].

[1] Analyse de la suite du procès-verbal militaire.

[2] *Id.*

[3] Lettre citée par Savary. *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. I, p. 122-123.

[4] Sylvestre-François Duchaffault de la Guignardière, seigneur d'Avrillé par sa femme, était le neveu de l'illustre marin Duchaffault de Besné, lieutenant général des armées navales.

On verra plus loin que l'un de ses fils devint suspect à Joly.

Les districts réunis des Sables et de Challans écrivaient, le 23 mars, à la Convention :

» ... L'incendie, allumé dans le département de la Loire-Inférieure, embrase maintenant tout le département de la Vendée. Nos malheurs sont incalculables ; nous avons à regretter un grand nombre de nos concitoyens tombés sous le poignard du fanatisme religieux et nobilier (*sic*). Citoyen ministre, depuis vingt-neuf jours nous sommes en guerre, abandonnés à nous-mêmes, sans armes, sans munitions, et presque sans forces, à la réserve de 500 hommes de l'île de Ré, qui ont eu la générosité de venir à notre secours et qui font notre principale défense. Toutes nos communications sont coupées avec Nantes, Challans, Machecoul et Fontenay, sans espoir de pouvoir les ouvrir, si nous ne sommes promptement secourus. Nous vous épargnerons le récit des atrocités et des brigandages exercés par ces monstres sur les patriotes des contrées conquises. La vie des femmes et des enfants n'a pas même été respectée. Venez promptement à notre secours ; le péril est imminent[1]. »

(A suivre). CH.-L. CHASSIN.

parce qu'il n'avait pas amené devant les Sables, au moment décisif, les troupes qu'il avait promises Il prit part à toute la guerre de Vendée, il passa la Loire avec l'armée principale et était de la déroute du Mans. Il émigra ensuite et fut fait chevalier de Saint-Louis à l'armée du prince de Condé en 1798. Devenu veuf, il se fit ordonner prêtre en 1803, et en 1808 desservit la cure de la Guionnière près de Montaigu, où il était né le 5 décembre 1734, d'après la précieuse note que nous a fourni son compatriote, notre très érudit ami M. Ch. Dugast-Matifeux. Il mourut chanoine honoraire de la cathédrale de Nantes, le 9 avril 1822.

Tandis qu'il était prêtre, il maria lui-même l'un de ses neuf enfants, Jacques-Gabriel Duchaffault, avec la nièce de celui-ci, c'est-à-dire sa propre petite-fille. Ce dernier Duchaffault commanda une division dans l'armée insurrectionnelle de Vendée en 1815, mais, après la mort de son père, il se brouilla avec ceux « qui n'avaient rien oublié ni rien appris, » et devint député libéral. Il a signé la fameuse adresse de 221 et pleinement adhéré à la Révolution de 1830. On l'a surnommé « le La Fayette de la Vendée. »

Tous ses frères avaient péri dans la guerre civile, la plupart dans la campagne d'Outre-Loire en 1793, avec sa mère et plusieurs femmes de la famille, (d'après M. Chardon, les *Vendéens dans la Sarthe.)* Mme la marquise de la Rochejaquelein rapporte, dans ses *Mémoires*, que deux des jeunes Duchaffault échappèrent au désastre de Savenay, voulurent rejoindre Charette. furent arrêtés à ses avant-postes, pris pour des espions et fusillés.

[1] *Il est bien entendu que chaque auteur est responsable des idées ou opinions émises dans ses articles.* N. D. L. R.

A TRAVERS
LES CLOCHERS DU BAS-POITOU

II.

DOYENNE DE SAINT-JEAN-DE-MONTS.

A. — Le Clocher de Saint-Jean-de-Monts.

Le clocher est très ancien, de même âge peut-être que la tour massive qui le supporte. Cette tour, sous laquelle s'ouvre un portail cintré, a probablement été construite par les Anglais, jadis maîtres du Poitou, et peut remonter jusqu'au XIIe siècle. L'histoire ne nous fournit qu'un seul fait certain, l'agrandissement de l'église en 1390, aux frais d'un nommé Jacques Veillon. Cette date est aussi, selon nous, celle où la chapellenie de Saint-Jean, dépendant de Notre-Dame-de-Monts, fut définitivement érigée en paroisse.

M. le curé Moran, avec le concours de ses paroissiens, entreprit de reconstruire l'église : c'était deux ans avant la Révolution. Les travaux étaient presque achevés, quand

vinrent les troubles de 93. L'édifice fut la proie des flammes[1], à l'exception du clocher, qui fut protégé, comme point de repère, par les administrateurs de la Marine.

« Saint-Jean-de-Monts possédait autrefois trois cloches non moins belles que celles d'aujourd'hui. Dès les premiers troubles, les habitants, craignant qu'elles ne fussent enlevées, les descendirent du clocher et les cachèrent dans un abreuvoir du Marais, entre la *Grande-Maison* et les *Granges*, à gauche de la « Charraud. » L'étourderie d'un paysan les livra, trois ans plus tard, aux républicains. Un détachement se rendant de Challans à Saint-Jean-de-Monts, fut forcé de laisser derrière lui une pièce de canon enfoncée dans la vase de la coupe du Clousis. Les maraîchins s'empressèrent de la retirer et de la mettre en lieu de sûreté. Lorsque les Bleus revinrent pour l'emmener, ils ne purent que constater sa disparition. Le commandant, apercevant un paysan, lui demanda où était la couleuvrine.

« I au sais-ja, répondit-il, à moins qu'a sèje avec les « clioches. » — Cette phrase était à peine achevée que le maraîchin, l'épée sous la gorge, fut contraint de conduire les soldats à l'endroit où les cloches étaient enfouies. On les retira de la vase et on les envoya à la refonte. Ceci se passait le 11 août 1796.

Lorsque la tranquillité fut rétablie, vers 1803, on exhuma

[1] Les vases sacrés furent volés. On ne réussit à sauver qu'un ostensoir en argent doré, qui se conserve encore précieusement dans l'église de Saint-Jean-de-Monts. M. Evellin, qui s'y connaît, décrit ainsi ce curieux ostensoir : « Sur une plate-forme, deux anges debout et dont les ailes sont mobiles, sup- « portent à bout de bras un petit monument ogival, à clochetons, de forme « carrée et d'un bon travail d'orfèvrerie. Ce petit monument en forme de « chapelle, est garni de glaces sur ses quatre faces ; l'une de ses faces « s'ouvre à charnières, pour permettre de placer facilement, à l'intérieur, « une petite boîte ronde dans laquelle on met l'hostie.

« Une légende gravée au burin avec une grande délicatesse sur la plate- « forme de cet objet, ne peut laisser aucun doute ni sur la date de sa fabri- « cation, ni sur sa destination. Voici le texte de cette légende en gothique :

† CEST : PORTE DIEU : EST : DE : SAINT : IEAN : DE : MONS POYSENT : III : MARS : VI : ONCES : FAIT LAN : MIL : CCCC : VI. »

le canon républicain, dont les débris, transportés à Nantes, servirent à fabriquer une nouvelle cloche. Cassée en 1808, refondue avec une autre l'année suivante, et fêlée de nouveau, cette cloche fut remplacée par la grosse qui existe aujourd'hui. » (M. E. Gallet. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée,* page 92).

Cette cloche est sans contredit l'une des plus ornementées que nous ayons vues jusqu'ici. En voici l'inscription :

(Main) *Nommee Marie-Caroline-Henriette par très-haute, très-puissante et très-excellente princesse, Son Altesse*

(Main) *Royale, Madame, duchesse de Berry et par son auguste fils, très-haut et très-excellent prince, Son Altesse*

(Main) *Royale, Monseigneur duc de Bordeaux, représentés par dame Marie-Charlotte-Suzanne, Tècle Douches, marquise*

(Main) *de Foresta et par M. le chevalier Benjamin de Maynard. J'ai été bénite par Mgr René-François Soyer, évêque*

(Main) *de Luçon, le 3 juillet 1829, anniversaire du passage de Madame, duchesse de Berry aux Mattes. Marguilliers M. M. C.*

(Main) *Mourain, P. Fortin, H. Juguet, J. Baud, J. B. Chaillou, maire, Bruneteau, curé.*

Faite par Sarrazin, à Nantes, 1829.

Il serait trop long de parler en détail de tous les ornements qui sont sur cette cloche. Nous nous contenterons de signaler les principaux.

Au sommet sont suspendus 4 trophées, au milieu desquels on distingue des tambours, des hallebardes, des enseignes... des gerbes de blé, avec le Sacré-Cœur au milieu ; ces trophées sont reliés par des guirlandes.

Une belle croix fleurie occupe ce qu'on pourrait appeler la façade de la cloche. Au centre de la croix il y a un cœur enflammé et percé d'une flèche ; au-dessus, un angelot tient une couronne suspendue.

Au pied de la croix se trouve un tombeau sur lequel se dresse un trophée d'armes. A côté un angelot porte un ca-

ducée de la main droite, tandis que la gauche place une couronne sur une levrette, symbole de la fidélité.

A l'opposé sont les armes de France, avec le diadème royal et deux médaillons, dont l'un porte un navire et l'autre représente une tête d'homme.

A droite de la croix, est une Vierge tenant le sceptre d'une main et de l'autre l'Enfant-Jésus. A gauche, on voit la marque du fondeur.

« *Anniversaire du passage de Madame, duchesse de Berry, aux Mattes.* » Ces mots pourraient ne pas être compris d'un certain nombre de lecteurs. Tout le monde sait bien que la duchesse de Berry est venue en Vendée en 1828, mais ce qui est moins connu ce sont les motifs pour lesquels cette princesse est allée visiter les *Mattes*. Le petit village des Mattes, qui dépend de la paroisse de Saint-Hilaire de Riez, se trouve sur la route du Pierrier à Saint-Hilaire. Il fut le théâtre d'un double triomphe. En 1622, au mois d'avril, Louis XIII, avec le concours des braves habitants du Marais, battit les protestants qui étaient commandés par le duc de Rohan-Soubise et l'action commença précisément au pont des Mattes.

En 1815, au mois de mai, sur le même point, les Bleus, sous la conduite du général Estève, attaquèrent les royalistes de Louis de la Rochejaquelein. Ce dernier fut tué au moment où il criait : « En avant ! Vive le roi ! » Les soldats faiblissent aussitôt, quand arrivent au pas de course les Maraîchins armés de leurs *ningues* et de leurs longues canardières. Les Bleus sont bientôt en pleine déroute. A l'endroit où Louis de la Rochejaquelein est tombé, s'élève aujourd'hui un petit bosquet ; au milieu est une allée et c'est au fond de cette allée qu'on voit une colonne, surmontée jadis d'une fleur de lys. C'est le lieu précis où le héros a été tué, aussi sur la colonne on lit ces mots : « *Hic cecidit !* » Quelques pas plus loin, du côté de la mer, se dresse une grande croix massive, sur le piédestal de laquelle on déchiffre péniblement cette inscription :

« Sur ce terre a été tué et ici.

« Couvert de terre, Louis de la Rochejaquelein. »

En 1822, ou 1823, ce monument assez modeste fut inauguré solennellement par M. l'abbé Affre, vicaire général de Luçon, mort archevêque de Paris.

On comprend quelles raisons une princesse catholique et française pouvait avoir de faire le pèlerinage des Mattes, treize ans après la mort si glorieuse d'un des plus ardents champions de la royauté.

La duchesse de Berry voulait assister à la bénédiction des cloches de Saint-Jean-de-Monts, avec son fils Henri de Bourbon : une cérémonie splendide se préparait à cette occasion, mais la chute de Charles X (1830) renversa ces projets, et le baptême des cloches se fit à huis-clos.

Quant au fondeur, M. Sarrazin, de Nantes, voici ce que M. Jos. Berthelé nous en dit, à la date du 31 mai 1889 :

« Il existe une cloche de Sarrazin, à l'église paroissiale de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Cette cloche, datée de 1827, porte la marque du fondeur, qui serait, à *ma connaissance actuelle,* pour le Poitou, l'un des trois plus modernes fondeurs qui aient employé la marque pour leur signature. Les deux exemples de marques les plus récents que j'ai vus sont de François Peigney, à Pamproux (Deux-Sèvres) en 1848, et de Nicolas Peigney, à Benet (Vendée) en 1849. »

M. Sarrazin a dû fournir aux églises de la région un grand nombre de cloches, car les fondeurs actuels, et particulièrement M. Astier, reconnaissent avoir souvent vu son nom ou sa marque sur celles qu'ils ont refondues.

Outre l'intéressante cloche que nous venons d'étudier, l'église de Saint-Jean-de-Monts en possède trois autres de fabrication toute récente.

5° Sur la petite, on lit :

L'an 1888, Léon XIII pape, Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, Pierre Besson, chanoine honoraire, curé de

Saint-Jean-de-Monts, M. Armand Lenoir, maire, j'ai été bénite et m'appelle Benoit-Joseph. Mon parrain a été Jean-Joseph Raballand, curé, et ma marraine dame Boux de Casson, née de Cornulier.

Fonderie de Bollée, au Mans. Amédée Bollée, fils aîné successeur.

Cette cloche est ornée d'une croix fleurie, d'une Vierge, d'un Sacré-Cœur et des insignes de la Papauté. Sur la robe, on remarque sept petites croix et des guirlandes de fleurs diverses.

2° Sur la seconde cloche.

L'an 1888, Léon XIII pape, Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, Pierre Besson, chanoine honoraire, curé de Saint-Jean-de-Monts, Armand Lenoir, maire, j'ai été bénite et m'appelle Jean-Baptiste. Mon parrain a été Olivier Boux de Casson, conseiller général, et ma marraine Victorine Chappot de la Chanonie.

Mêmes ornements que sur la précédente.

3° Sur la troisième cloche :

L'an 1888, Léon XIII, pape, Clovis-Nicolas-Joseph Catteau, évêque de Luçon, Pierre Besson, chanoine honoraire, curé de Saint-Jean-de-Monts, Armand Lenoir, maire, j'ai été bénite et m'appelle Louis-Marie Grignon de Montfort. Mon parrain a été Emile Poulain, aspirant de marine et ma marraine Aimée Milcent, décorée du prix Monthyon en 1878.

Ces quatre cloches donnent les notes suivantes : Si bémol, sol, fa et mi bémol.

B. — Le Clocher de Notre-Dame-de-Monts.

L'église de Notre-Dame peut remonter, d'après M. de Sourdeval, jusqu'au XIe siècle, mais elle a dû subir bien des transformations avant d'arriver à l'état où nous la voyons

aujourd'hui. Cependant, l'histoire est muette à ce sujet, pendant bien des siècles[1].

« Au commencement du XVIIIe siècle, l'église avait trois grandes nefs, un beau clocher et une magnifique sonnerie de quatre cloches, dont deux furent bénites en 1720. L'une, nommée Renée, eut pour parrain messire René-Claude de la Rochefoucault, chevalier, seigneur du Breuil et de la paroisse, capitaine général des gardes-côtes, et pour marraine dame Louise-Anne Robert, son épouse. Le parrain de la seconde cloche fut messire Gabriel Raynard, curé. »

(M. E. Gallet. *Annuaire*, p. 86.)

Le 7 avril 1741, le clocher s'écroula, mais sans causer le moindre dommage aux cloches et à l'horloge[2]. Il fut immédiatement reconstruit, avec la grande nef de l'église. L'édifice disparut en grande partie au milieu des troubles révolutionnaires et dut être relevé plus tard, sur les anciens fondements, mais sans architecture, car les ressources et les ouvriers habiles faisaient complètement défaut.

Le clocher est un point de repère pour les navigateurs qui entrent dans le goulet de Fromentine.

Chose curieuse ! Par suite de l'amoncellement des sables autour des murailles, l'église tend peu à peu à disparaître et

[1] Dans une charte du 11 janvier 1136, le pape Innocent II donnant le dénombrement des possessions de Marmoutiers, nomme l'église de Notre-Dame : « *Ecclesiæ de Montibus, cum altaribus, decimis et omnibus ad « eam pertinentibus.* »

[2] 7 avril 1741.

Le septième avril, le vendredi après les Pâques sur les quatre heures et demie du soir, le clocher de l'église, chargé de quatre belles cloches, manqua par les fondements et entraîna, par sa chûte, toute l'église, qui avait deux ailes, était belle et très spacieuse ; les cloches et l'horloge n'en furent pas rompues. Signé : Bonnin, curé.

L'église, réédifiée, fut bénite le 25 décembre 1743, par M. Merceron, alors curé.

La grande porte, au couchant, est le reste de l'ancienne église ; elle est surmontée de mascarons indiquant le douzième siècle.

(*Annuaire de la Vendée* 1875, page 125).

si l'envahissement continue, elle sera complètement ensevelie au bout de quelques siècles.

Des quatre cloches mentionnées plus haut, il n'en reste plus qu'une, datée de 1697 et de minime importance. Elle a pour unique ornement un écu portant la croix avec deux palmes.

Notre-Dame possède une autre cloche, dont voici l'inscription :

(Main) *J'ai été nommée à Notre-Dame-de-Monts par M. Pierre Pelloquin et Françoise Creux, mes* (Main) *parrain et marraine, MM. Auguste Taconet, maire, F. Thibaud, adjoint, P. Feigné, trésorier,* (Main) *P. Pelloquin, M. Jodet, J.-P. Pouvreau, et J. Artus, secrétaire, tous membres du Conseil de fabrique.*

Faite par Jean Voruz, à Nantes, l'an 1825.

La robe de la cloche n'est ornée que de filets simples, mais la croix, qui s'élève sur trois degrés, est fleurie de myosotis.

L'église de Notre-Dame était excessivement riche au Moyen-Age et jusqu'à la Révolution. A cette époque, on mit en sûreté les vases sacrés et ce que la sacristie avait de plus précieux. Que sont devenus ces trésors? La tradition affirme, paraît-il, qu'ils sont toujours enfouis dans une crypte sous l'ancien chœur de l'église. Nous faisons des vœux pour que des fouilles soient exécutées le plus tôt possible pour savoir ce qu'il y a de vrai dans cette croyance populaire.

C. — Le Clocher de la Barre-de-Monts[1].

Avant la Révolution, la Barre-de-Monts n'était qu'un simple village possédant une chapelle vicariale. Le chape-

[1] Quelle est l'origine de ce nom ? Nous l'avons en vain cherchée dans les écrits de M. Gallet et de M. de Sourdeval. Seul, M. l'abbé Noulleau, ancien curé de cette paroisse, s'est posé la question, à laquelle il a ainsi répondu :

lain, qui dépendait de Notre-Dame, remplissait en définitive les fonctions de curé, car il avait son presbytère qui porte encore aujourd'hui le nom de *Vicairie;* il célébrait chaque matin le saint sacrifice de la messe, officiait solennellement les jours du dimanche et les jours de fêtes, enseignait le catéchisme aux petits enfants et administrait les sacrements; cependant les fidèles étaient obligés, comme paroissiens de Notre-Dame, d'assister, un dimanche par mois, à la grand'-messe de la paroisse.

Le premier chapelain connu fut messire Michaud qui vivait en 1633; le dernier, M. Bouteau, venu en 1790, disparut pendant la Révolution et devint, vers 1824, vicaire général du diocèse de Luçon.

La chapelle vicariale échappa aux incendies de 93 et fut remplacée, en 1812, par une modeste église construite dans la forme des granges du Marais. L'ancienne cloche, qui avait été cachée pendant les jours de la Terreur, ne fut retrouvée que dans le carême de 1853, enfouie dans une pièce de terre attenant à l'église, au nord-est. Elle fut achetée par la fabrique et bénite par M. Bonin, prédicateur de la station.

Le premier curé de la Barre fut M. Deshaies, auquel succédèrent MM. Palvadeau et Pajot.

La cloche, qui fut refondue en 1872 et dont M. Pajot fit l'ac-

« On peut supposer que la *Barre* a été ainsi nommée parce que là se trouve « une interruption à cette longue suite de montagnes de sable qui bordent « l'Océan. » (*Manuscrit de M. l'abbé Noulleau, conservé aux Archives paroissiales*). C'est en effet à la *Barre* que finissent les monts; c'est là qu'ils sont *barrés* par la mer.

On pourrait trouver une autre explication. Pourquoi ce mot : *Barre-de-Monts* ne signifierait-il pas *barrière de Monts*, opposée à l'envahissement de la mer? On sait qu'autrefois l'Océan couvrait la presque totalité du marais occidental de la Vendée, et le golfe ainsi formé était séparé de la haute mer par une chaîne de rochers et de monticules sablonneux, large de 2000 mètres et longue de plus de trois lieues. Cette barrière infranchissable aurait pu dans son ensemble être appelée « la *Barre-de-Monts* »; mais, selon nous, ce nom ne fut donné qu'à la pointe la plus occidentale de ce cap très avancé qui s'étend de Saint-Gilles-sur-Vie jusqu'à l'embouchure du Grand Etier. L'enceinte du golfe était parsemée d'îles calcaires dont les plus importantes étaient celles du Perrier et de Sallertaine.

quisition en 1813, était à l'extérieur de l'église, soutenue seulement par deux poteaux. Ce ne fut qu'en 1824 que le clocher fut construit. C'est aussi le même curé qui fit bâtir le presbytère ; d'abord un simple rez-de-chaussée, la maison curiale fut exhaussée en 1819. A M. Pajot, succéda M. Noulleau, dont le principal mérite fut d'élever, en 1841, l'église telle qu'elle est aujourd'hui avec ses stalles, ses statues et ses petits autels.

Le clocher de la Barre renferme deux cloches, l'une de 1872 et l'autre de 1890.

1° Sur la plus ancienne, se lit l'inscription suivante :

« *L'an 1872, j'ai été bénite pour l'église de la Barre-de-*
« *Monts, par M. Gabriel Gouraud, vicaire général de Luçon.*
« *M. Louis Trichet, curé de la paroisse, et nommée Marie-*
« *Louise par mes parrain et marraine. M. Patrice Baud et*
« *Mme Félicité Renaud, née Pontoizeau. MM. Narcisse Jodet,*
« *Patrice Baud, Jean Burgaud, Louis Guillet, Benoit Pontoi-*
« *zeau, Pierre Paradis, fabriciens.* »
« *Bollée et ses fils, fondeurs-accordeurs au Mans.* »

Trois guirlandes ornent la robe de la cloche ; celle d'en bas est composée de roses. D'un côté on voit une belle croix fleurie ; de l'autre, c'est la sainte Vierge, les mains jointes sur la poitrine et les pieds reposant sur un globe. Sept fleurs placées à égale distance, complètent l'ornementation de cette cloche.

2° L'autre cloche est tout à fait récente, puisqu'elle a été baptisée il ya quelques mois à peine. « *L'an de N.-S. 1890 et le 4 novembre, j'ai été bénite, pour la paroisse de la Barre-de-Monts, par M. Louis Charpentier, curé de la cathédrale de Luçon, assisté de M. Emile Sureau, curé de la paroisse ; et nommée Clémentine-Emilie-Joséphine, par mes parrain et marraine, M. Clément Poulain de Nantes et dame Veuve Rautureau, née Sureau. MM. Narcisse Jodet, maire, Auguste Grassineaud, président, Joseph Paradis, trésorier, Auguste Artus, Jean Gaborit, Jean Milcent, fabriciens.* »

Nota. — Non loin du bourg de la Barre s'élevait autrefois une maison noble appartenant aux sires de Beaumanoir. Les seigneurs de cette famille furent, à cette époque, d'après le Père Anselme :

Brient de Beaumanoir, vicomte du Besso, seigneur de la Claye, de la Touche-Huet, de Montgerval, de Gennes et de la *Barre*, qui fut fait chevalier à la bataille de Castillon en Guyenne, devint chambellan du roi Louis XI et mourut en 1485. Il épousa Marguerite de Creux, dame de la Folie, dont il eut :

Gilles de Beaumanoir, seigneur de la *Barre*, chambellan de François II, duc de Bretagne, qui combattit pour la conquête de Naples, avec le roi Charles VIII, en 1495, fut armé chevalier à la bataille de Fornoue et devint chambellan du roi en 1498.

Les armes de Jean de Beaumanoir, maréchal de France en 1595, sont :

« *D'azur à onze billettes d'argent placées 4, 3, 4.* »

La maison habitée par cette famille a disparu presque complètement; quelques pierres seulement en rappellent le souvenir. L'humble habitation, élevée sur ces ruines antiques porte encore, paraît-il, le nom prétentieux de *Beau Manoir*.

D. — Le Clocher du Perrier[1].

La fondation de cette paroisse remonte au moins jusqu'au XIIe siècle, car la fabrique possédait autrefois des archives datant de cette époque.

[1] Quelle est l'étymologie de ce nom? Voici ce qu'en pensait, en 1858, M. Charles Mourain de Sourdeval :

Le nom de Perrier semble indiquer un noyau rocheux, qui cependant n'existe pas. Il est vrai que ce nom est ainsi formulé par l'orthographe moderne et officielle. Mais dans les anciens documents, on trouve : *Sanctus Salvator de Perio*, Saint-Sauveur du Marais du *Périez*, *Perié*, *Périer*. Les habitants du lieu prononcent *Prère*. Or le noyau de l'île n'est pas rocheux, mais sablonneux : il se trouve à cent ou deux cents mètres, au nord du bourg... Il porte les noms d'*Ile-Paradis*, de *Pé-de-l'Ile*, de *Pé-de-Riez* ; et je me demande si ce dernier nom contracté n'aurait pas donné lieu au nom

L'église, qui n'a pas précisément de cachet architectural, porte cependant, au témoignage de M. de Sourdeval, quelques traces de construction du Moyen Age.

Avant la Révolution, il existait au Perrier un recueil très curieux, renfermant les « Titres de la Fabrique. » Il avait été établi en 1788, sur la demande de messire Antoine de la Barre, curé de la paroisse, et par les soins de Jacques Naulleau, procureur fiscal, en présence du sieur Henri Collinet de la Charrault, sénéchal de la seigneurie et châtellenie du Perrier. Les pièces, détériorées pour la plupart, furent transcrites minutieusement par Pierre-Charles Josse, expert habile de la ville de Pouzauges, moyennant la somme de 500 francs. En tête du registre, se trouvait l'histoire de la paroisse ; puis, par ordre d'ancienneté, venait la copie des parchemins originaux intéressant la fabrique. Le document le plus vieux date du XIIe siècle. Le suivant est une rente de sept sols, consentie par *Pierre Roussea*, devant le sieur Girard, notaire, le 23 septembre 1389. Chose curieuse ! Ces actes étaient formulés en patois et portaient, pour les noms propres, *Roussea* pour Rousseau, *Micha*, pour *Michaud*, *Massonnea* pour Massonneau, etc. Les donations étaient faites habituellement en vue d'obtenir une place de sépulture, sous le ballet ou dans l'intérieur de l'église. Quand il y avait vente au profit de la fabrique, on suivait l'usage établi dans presque toutes les paroisses poitevines, dont les affaires se traitaient soit devant la grande porte de l'église, sous le ballet, soit dans le cimetière devant la croix *Ozanne*, ou Hozannière. Après la messe, au son de la cloche, les notables y étaient convoqués, au nombre de douze, formant « la portion la meilleure et la plus saine des habitants. »

de Périé et par suite à celui de Perrier. Le mot *pé* dans le pays est généralement employé pour éminence. — Le marais du Perrier touche le pays de Riez ; il est donc possible que le mot Perrier veuille dire, dans son étymologie, « éminence du pays de Riez. » Le *Pouillé de Luçon* marque : *Sanctus, Salvator de Pirn.* » — Par une charte originale conservée aux *Archives de Maine-et-Loire* et qui remonte environ à l'année 1200, Maurice de Montaigu donne à l'abbaye de Fontevrault 100 sous de rente sur ses *revenus du marais du Perier, maresii dan Perer.*

Le registre, contenant des détails aussi curieux et aussi intéressants, n'existe malheureusement plus. Sauvé de la destruction en 1793, par les soins du sieur Naulleau, il devint la propriété d'une famille qui le fit vendre à vil prix. Malgré les recherches les plus actives et les plus intelligentes, il a été impossible de savoir ce qu'il est devenu. Quant aux titres originaux, ils devinrent la proie des flammes dans les premiers jours du mois de mai 1794, lorsque la colonne infernale, envoyée par Turreau et commandée par Dutruy, vint incendier le bourg du Perrier. Nous devons dire, à la louange des habitants, qu'ils se défendirent avec un courage héroïque, ne cédant le terrain que pas à pas, se servant de chaque maison, de chaque fossé pour résister aux soldats envahisseurs de la Révolution. Le nombre seul l'emporta. La population fut massacrée en grande partie; toutes les fermes furent brûlées; toutes les maisons du bourg furent découvertes pour alimenter les feux du bivouac républicain. La charpente de l'église ne fut pas épargée; la sacristie seule, qui servait de logement à l'état-major, garda ses planches et sa couverture d'ardoises.

Ce n'est qu'en 1810 que le sanctuaire fut restauré par M. Lambert, curé de la paroisse.

Quelques années plus tard, le 7 juin 1815, les cloches du Perrier annoncèrent la mort de Louis de la Rochejaquelein, tué trois jours auparavant, au glorieux combat des Mottes. Le corps du brave royaliste fut inhumé dans le cimetière de la paroisse, d'où il fut transporté, l'année suivante, à St-Aubin-de-Baubigné.

Les cloches qui sonnèrent en 1815 pour la sépulture de Louis de la Rochejacquelein, n'existent plus Elles furent refondues en 1817 et remplacées par celle qui habite aujourd'hui, en compagnie d'une autre sœur, le clocher du Perrier.

1° Sur la plus ancienne se lit l'inscription suivante en gros caractères :

Huit cents livres je pèse.

J'ai été nommée au Perrier Ma(Marie-)atherine par Jean-Joseph Boizard, mon parrain, et Catherine Bernard, ma marraine.

M. Jacque Lambert, curé et président du conseil de fabrique.

Fabriciens : André Nauleau, trésorier, Charles Bernard, Jacques Nauleau, Jacques Thibaud et Jean Crochet, secrétaire.

Faite par Jean Voruz, à Nantes, l'an 1817.

Cette cloche n'a pour tout ornement que de simples filets, avec deux croix, l'une fleurdelysée et l'autre couverte de myosotis.

2° Sur la grosse cloche, on lit :

Ego nominor Joannes Baptista et fideles ab (d) sacra voco. Me condidit Ernestus Bollée, anno 1855 ; patrinus, Jacobus Lambert, olim rector hujusce parochiæ ; matrina, Maria Vrigneau.

C'est-à-dire : Je me nomme Jean-Baptiste et j'appelle les fidèles aux offices sacrés. Ernest Bollée m'a fondue, dans l'année 1855 ; j'ai eu pour parrain ; Jacques Lambert, ancien curé de cette paroisse, et pour marraine, Marie Vrigneau.

Cette cloche a plus d'ornements que la précédente. C'est d'abord, en face, un crucifix, et à l'opposé la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras ; ensuite, à droite, c'est un évêque en pied, et à gauche, ce sont les armes de Mgr Baillès. Des guirlandes entourent la cloche, avec des suspensions qui représentent les vases sacrés et les objets qui servent au culte.

E. — Le Clocher de Soullans[1].

C'est probablement dans le cours du XIIe ou du XIIIe siècle que fut fondée la paroisse de Saint-Hilaire de Soullans. Dès le

[1] Autrefois et plus qu'aujourd'hui, le pays de Soullans était, comme celui de Challans, composé de terres incultes et de *landes*. Aussi, l'étymologie de ces deux noms paraît être celle-ci : Challans, *Caput landium*, commencement des landes ; et Soullans, *Sub landibus*, au milieu des landes.

commencement du XIVe siècle, elle est desservie par des religieux de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise, qui vivaient sous la règle de saint Augustin. A cette époque, en effet, le *Grand-Gauthier* (manuscrit conservé aux Archives de Poitiers) fait cette mention expresse en parlant de Soullans : « *Est regularium* (Abbaye de Nieul). » Ces mots signifient que cette église dépendait tellement des religieux réguliers de Saint-Augustin, qu'elle ne pouvait être confiée qu'à des sujets de cet ordre. Les prêtres chargés d'administrer la paroisse portaient le nom de *prieur*, qu'ils changèrent en celui de *curé*, quand l'abbaye de Nieul fut sécularisée en 1715.

L'église actuelle fut construite au milieu du XVIIe siècle, une vingtaine d'années avant le clocher qui date de 1674. L'édifice est de style grec ; cependant plusieurs fenêtres sont en ogive et durent être ouvertes à une époque bien postérieure. Il ne faut pas manquer de signaler aux amateurs le rétable du grand autel, qui est vraiment fort curieux dans son ensemble et rappelle la seconde moitié du XVIIe siècle.

Le sanctuaire, avec sa flèche qui le domine de plus de 140 pieds, n'eut pas beaucoup à souffrir pendant la Révolution, et servit longtemps d'asile au curé de la paroisse, M. Nœau, qui aurait pu, comme un grand nombre de ses confrères, mettre ses jours à l'abri en prenant le chemin de l'exil. Mais ce pasteur fidèle ne put se résoudre à quitter son cher troupeau. Au plus fort de la tourmente, il se tint caché, célébrant, pendant la nuit et dans les granges, le saint sacrifice de la messe. Un jour il fut surpris par les *Bleus*, au moment où il venait d'achever une cérémonie religieuse ; à peine eut-il le temps de recommander son âme à Dieu, qu'il fut impitoyablement massacré, près de la ferme des Clouzils, sur sa paroisse.

Les cloches. — Extrait du registre paroissial de Soullans :

Aujourd'hui, 10 juillet 1771, a été bénite la grosse cloche nommée Gabrielle-Charlotte. Elle a eu pour parrain, messire Gabriel Baor de la Mulenière, prieur-curé de ce lieu et pour

marraine dame Jeanne-Marie-Charlotte Babeau, dame de Lézardière. La bénédiction a été faite par messire Pierre Riou, curé de Croix-de-Vie, directeur de la conférence; ont signé au registre : Babeau de Lézardière, Buor de la Mulenière, Catherine de la Salle, Robert de la Verrie, Marie de Lézardière, Gilberte des Villates, Louise de la Proutière, Robert de Lézardière, Louis de Lézardière, chevalier de Lézardière Macé de la Barbeloy, Gouraud, curé de la Garnache, Bouhier, curé du Fenouiller, Travers de Grand-lieu, Bonin de la Bonnière, Riou, curé de Croix-de-Vie.

La famille de la Salle-Lézardière possédait le château de Vérie, qui est aujourd'hui habité par M. Olivier Boux de Casson, conseiller général et maire de Challans.

Messire Gilles-Gabriel Buor de la Mulenière, prieur-curé de Soullans, de 1759 à 1772, était précédemment vicaire de Challans. Il mourut des suites d'une chute de cheval, à l'âge de 45 ans, le 18 janvier 1772 et fut inhumé, deux jours après, dans le chœur de l'église, en présence de MM. Milloin, curé de Perrier, Riou, curé de Croix-de-Vie, Gouraut, curé de la Garnache, Tortereau, curé de Challans, Lainez, vicaire de céans.

— Au sortir de la Révolution, il n'y avait qu'une seule cloche dans le clocher de Soullans ; elle fut remplacée par une autre en 1816. Cette dernière fut refondue en 1830 et bénite en même temps qu'une deuxième cloche qui existe encore aujourd'hui. La plus petite fut brisée en 1863, époque à laquelle M. l'abbé Jodet, curé actuel de la paroisse, fit l'achat de deux nouvelles cloches. Voici les inscriptions :

1830 (CLOCHE MOYENNE).

« Je m'appelle Louise-Eugénie. Parrain M. Louis-Joseph de Badereau, chevalier de Saint-Louis, marraine Madame Eugénie-Marguerite-Nicole-Marie Berthier de Viviers, épouse de

M de Badereau, fils de M. Louis-Pierre-Aimé. — Raynard, curé de Soullans, M. J. Ques. Massonneau, maire, François-Victor Loué, Edouard Bouveau, André Guillot, Jean Besseau, Jacques Cornevin, marguilliers, conseillés (sic) *de la fabrique de Soullans, en 1830.* »

« *Faite par Marquet-Viet, fondeur à Villedieu.* »

— La croix, élevée sur quatre gradins, est ornée d'une branche de vigne, garnie de pampre et de raisins. A l'opposé, on voit une reproduction de l'Assomption de Murillo. La cloche n'a pas d'autre ornement. Son poids est de 700 kilog. et son prix d'achat a été de 2,500 francs.

— Nous ne connaissons pas le fondeur. « Serait-ce, nous écrit M. Joseph Berthelé, le prédécesseur de Paul Havard, fondeur à Villedieu (Manche), qui a fourni des cloches à Mortagne et à la Maison-Mère de la Sagesse, à Saint-Laurent-sur-Sèvre. »

— Le curé, M. Louis Raynard (1829-1836), né à la Chapelle-Palluau en 1801, était vicaire du Perrier, sous l'habile direction de M. Lambert, lorsqu'il fut désigné pour la cure de Soullans. Il est décédé dans sa famille à l'âge de 35 ans, le 16 novembre 1836, universellement regretté par ses paroissiens, qui avaient pu reconnaître en lui les qualités et les vertus d'un bon pasteur.

1863 (GROSSE CLOCHE).

« *J'ai été baptisée par M. Henri de Lespinay, vicaire général de Luçon. Je m'appelle Jacquemine-Marguerite-Gabrielle-Eugénie-Marie. — Parrain M. Henri-Gabriel de la Tour du Pin, marraine Eugénie-Louise-Jeanne de Badereau de Saint-Martin, épouse de M. François-Marie-Eugène Le Fournier Dyauville.* »

« *Joseph-Marie Jodet, curé, MM. Louis Bodet Lacroix,*

maire, Louis Thesson, Romain Martineau, Jacques Cornevin, Jules Puirou, Pierre Vrignaud, conseillers de fabrique. »

« *Bollée, père et fils, fondeurs au Mans, 1863.* »

Au-dessus des derniers mots, sont représentées deux médailles obtenues par les fondeurs. — La croix est fleurie et n'a rien de remarquable, mais du côté opposé le sujet est intéressant. C'est la sainte Vierge, couronnée d'étoiles et reposant, sur un globe, son pied qui écrase la tête du serpent infernal. Le globe est soutenu par un agneau qu'entoure une auréole et devant lequel se tient un ange les ailes déployées et les mains croisées sur la poitrine. — Quatre guirlandes environnent la cloche ; les deux supérieures sont plus larges et plus belles que les deux autres. A sept endroits également espacés, se trouvent des ornements en forme de croix fleuries. On remarque aussi deux médaillons ; celui de droite représente le buste de N.-S. couronné d'épines et celui de gauche figure une *Mater dolorosa*, avec auréole.

Cette cloche qui pèse 1180 kilog. a coûté 3,960 fr.

1863 (PETITE CLOCHE).

J'ai été baptisée par M. Henri de Lespinay, vicaire général de Luçon. Je m'appelle Caroline-Joséphine-Pauline. Parrain M. Charles Roux de Commequiers[1], *marraine Mme Pauline Méry, épouse de M. Joseph Chéguillaume. Joseph-Marie Jodet, curé. MM. Louis Bodet-Lacroix, maire, Louis Thesson, Romain Martineau, Jean Cornevin, Yves Puirou, Pierre Vrignaud, conseillers de la fabrique, 1863.* »

« *Bollée, père et fils, fondeurs au Mans.* »

[1] M. Ch. de Commequiers a publié en 1830, un ouvrage intitulé « *Etudes philosophiques* » qu'il a fait suivre d'un roman religieux fort intéressant, ayant pour titre : « *La Vierge de Saine.* » Cette publication a été jadis très appréciée par des hommes compétents et aujourd'hui encore on peut la lire avec intérêt et profit.

D'un côté s'élève la croix ; de l'autre, nous avons été surpris de ne pas y voir, suivant l'usage, l'image de la sainte Vierge. A 7 endroits, également distants les uns des autres, la cloche est ornée de croix trefflées qu'on désigne sous le nom de croix Saint-Lazare. Le bas de la robe est entouré d'une guirlande formée de feuilles de vigne et de grappes de raisins. Le poids de la cloche est de 450 kilog et son prix a été de 1620 fr.

Mentionnons, en terminant, un fait extraordinaire. Le vénérable curé qui a fait, au nom de la Fabrique, l'acquisition de ces deux dernières cloches, est toujours de ce monde. Depuis 1836, il administre la paroisse de Soullans, avec un zèle qui semble défier le nombre des années, et dans trois lustres, il sera centenaire ! ! !

L. Teillet,
vic. de Challans.

(A suivre).

LES DEUX CROIX

A mon ami l'abbé H. Lamontagne.

Votre lettre est bien douce et bien triste à la fois !
Vous vous réjouissez de cette noble croix
Qu'a daigné sur mon cœur attacher le Saint-Père ;
Et puis vous ajoutez — cela me désespère ! —
Que vous sentez, hélas ! de plus en plus vos yeux
Se voiler, à ce point de ne pas voir les cieux.
Vous avez l'amertume, alors que j'ai la joie,
Et votre croix, à vous, c'est Dieu qui vous l'envoie.
Mon pauvre vieil ami; qu'elle est lourde à porter,
Et qu'au mont du Calvaire il est dur de monter !
Bien que sur votre front — rare et beau privilège —
Les ans accumulés aient fait fleurir leur neige,
Vous avez conservé la fraîcheur de l'esprit,
Et la pensée en vous sans cesse chante et rit ;
Mais votre main, que l'œil savait si bien conduire,
Oisive désormais, ne peut plus la traduire,
Votre main qui volait d'un vol d'oiseau léger !
Il vous faut pour m'écrire un secours étranger !
Combien sous un tel coup défailliraient peut-être ;
Vous, votre âme est vaillante... et c'est l'âme d'un prêtre !
Comme un chêne, qu'en vain l'ouragan frappe et tord,
Ami, vous resterez droit, souriant et fort,
Jusqu'à ce que Jésus, dessillant vos prunelles,
Déploie à vos regards les clartés éternelles !

EMILE GRIMAUD.

30 août 1888.

UN CHAPITRE

DE MA VIE ARCHÉOLOGIQUE

Où l'auteur prouve :
Que souvent en certain cas,
Il arrive que l'on trouve,
Ce que l'on ne cherchait pas !

(*Histoire de la Grand'mère*).

Bien des gens à notre époque recherchent ce qu'on est convenu d'appeler des antiquités. C'est le triomphe du bibelot sans pour cela que ceux qui s'y livrent, visent au titre pompeux d'antiquaire.

Je fais comme eux.

Dans cette chère manie, j'ai trouvé les émotions les plus intimes, les joies les plus douces, que l'on puisse rencontrer en dehors du foyer familial.

Si les profanes se tordent au milieu d'un fou rire en voyant jouer *La Grammaire*, j'applaudis volontiers, mais je reste impénitent.

Il faut laisser « *les bouquets à leurs tiges* » et ne jamais ôter « *les nids des buissons.* »

*
* *

Quel plaisir de s'en aller le cœur rempli d'espérance à la recherche d'un objet qui sera peut-être la perle de la collection ! de s'enfoncer dans le rêve au point que ni le soleil qui vous rôtit, ni la pluie qui vous change en éponge, ne peuvent vous détourner de la radieuse vision.

Il arrive même qu'elle devient une extase, où le ciel le plus noir reste un pur éther, le ruisseau, débordé ou non, une onde qui murmure, et les fondrières des chemins perdus, la simple métamorphose de leur sable d'or.

Malheureusement, et trop souvent hélas ! le fétiche tant caressé disparaît au bout de la route, et la triste réalité ne vous met en présence que d'un air hébété ou d'un sourire narquois.

Mais qu'importe la désillusion ! N'est-elle pas largement compensée par ces heures d'ivresse, dans lesquelles, tout à la recherche de votre idéal, vous avez pu oublier ce que Chateaubriand appelle « les tristes rivages du monde » et où, ajouterai-je, l'Eden a laissé si peu de traces.

Déconfit mais non vaincu, vous recommencez le lendemain.

On est si heureux d'être l'inventeur de ses richesses.

Le chercheur endurci fuit le grand marchand, et se défie des merveilleux étalages. Comme en général, il ne possède pas le rossignol avec lequel le roi des Dieux força la porte de Danaé, il préfère aux vitrines éclatantes la sombre arrière-boutique du fripier, ses amoncellements de vieilles ferrailles, et surtout, c'est là sa grande passion, les expéditions plus ou moins fructueuses dont le terme lui promet une conquête. Car enfin :

S'il est des jours amers il en est de si doux !

∴

Une gaillarde paysanne m'avait signalé chez un de ses voisins, vieillard assez revêche et vivant seul, la présence de plusieurs gros livres qu'on disait provenir d'un couvent détruit à la Révolution.

La villageoise en était certaine ! Elle tenait le fait d'un garçon meunier, très savant, qui les avait vus en montant la pochée dans le grenier du vieux.

Ils étaient superbes !

Ravi du renseignement, je vis immédiatement défiler toutes les éditions rares, revêtues de reliures alléchantes, cachant sous leurs précieux fers les noms des officines les plus recherchées.

Je supputai tout ce que pouvaient bien avoir été les richesses bibliographiques des bons moines, et ce que leur succession avait la chance de contenir, en conséquence, d'incunables, d'Alde Manuce, de Frobenius de Bâle, sans compter, les Elzévirs, les Plantin... et les bibles à gravures donc !

Il fallait se presser il fallait partir... Mon voyage était résolu.

Comme je m'y disposais, je reçus par un heureux hasard, pour le lendemain, l'invitation d'un ami qui réunissait joyeuse compagnie et m'engageait à venir augmenter le nombre de ses convives.

Il habitait alors un ancien manoir, situé comme une véritable étape sur le chemin que j'avais à parcourir pour me rendre à *l'in pace*, où dormaient, dans leur poussière, les épaves monacales.

Me voilà donc en route, fouettant cocotte, moins pressée que moi d'arriver.

Après trois heures, je distinguais ce qui restait des toits aigus de la gentilhommière, et quelques instants plus tard

je tombais dans les bras de ceux qui m'attendaient. Ne consacrant à l'arrivée que le temps nécessaire à une large distribution de poignées de main, et ne voulant pas que mon expédition me fit manquer l'heure si sereine d'un bon dîner, je pris congé ouvrant mon parapluie, autant contre l'eau qui tombait, que contre les lazzis des camarades qui ne me les ménageaient pas.

Il faisait ce que l'on appelle un temps de chien. La neige et les giboulées de la fin de décembre luttaient à qui mieux mieux contre l'ardeur qui m'emportait; insensible à ce déluge je cheminais plein d'espoir, sans être trop préoccupé de la réception qui allait m'être faite par le dragon gardien du dépôt enchanté, lui qui voyait au moins un sorcier dans chaque étranger. J'invoquai le dieu de l'audace, et rendu, j'ouvris la porte.

L'accueil fut plus cordial que je ne m'y attendais.

Je lui exposai l'objet de ma visite. Je lui dis que j'aimais beaucoup les livres, que la lecture était la plus intéressante des occupations, et que possédant déjà un certain nombre d'ouvrages anciens, je désirais continuer leur recherche, et en acquérir d'autres si j'en trouvais l'occasion.

Tout en débitant ma harangue, je m'étais assis en ouvrant un gros paquet de tabac dont, moi qui ne fume pas, je m'étais muni, ainsi que d'une gourde bien remplie, (gateaux de miel sur lesquels j'étayais ma réussite) et j'en fis les honneurs au vieux.

Je vis de suite que cet argument le touchait autant que mon éloquence, quoiqu'il m'eut écouté d'un air rusé que mon enthousiasme prenait pour de la bienveillance.

Il fuma, nous fumâmes. Lui avec tout le plaisir que lui donnait un tabac qui ne coûtait rien, et qu'arrosait un rhum fort à son goût. Deux mannes pour une, dans son désert, tombant de mon ciel enchanté.

« Trop honnête, monsieur, trop honnête, finit-il enfin par me dire, fermant à demi ses deux petits yeux gris. Je vou-

drais bien vous être utile, mais je n'ai pas été aux écoles et je ne sais pas lire. Si je le savais, les livres qui sont dans mon *Planchet* ne pourraient point me faire savant; mais puisque vous souhaitez de les voir, nous n'avons qu'à monter... »

Des livres Hébreux, Grecs, ou Latin... me dis-je!

Grimpant alors à l'échelle qui servait d'escalier, il me précéda au grenier. J'allais être en face de mon rêve... Nous y étions...

Avec un geste plein de malice, me désignant dans un coin le simulacre de trois gros volumes posés symétriquement sur un petit meuble qui faisait corps avec eux : V'la monsieur, dit-il!

Si j'eusse eu besoin de lunette, je l'aurais trouvée discrètement cachée sous les in-folios...

C'était... vous comprenez?... le voyage aux Pays-Bas... doré sur tranche... encore!!

Ahuri, je ne sais si je pris le temps de remercier mon hôte. En trois bonds je dégringolais de l'échelle, poursuivi de l'affreuse vision... ouvrant la porte, me plongeant dans l'averse, et appelant les ténèbres à mon secours ....

Je cheminai dans la nuit, de l'humeur d'Hippolyte sur le chemin de Mycène, et la pluie, fidèle pleureuse, en pitié de ma douleur, escorta mon deuil jusqu'au gîte.

Mes amis m'y avaient préparé une ovation. Mon soin le plus empressé fût de m'y soustraire, et surtout de m'abstenir de leur conter mon aventure.

Je me sauvai donc en attendant le souper, me réfugier sous le manteau d'une immense cheminée où s'étageait en préparation un vrai bûcher inquisitorial.

Ce n'était pas trop pour me sécher.

Le feu a toujours été un de mes meilleurs compagnons, et je le considère comme le plus cher ami de l'humanité, quand il n'est pas celui des batailles.

Approchant donc le plus près possible de l'âtre, un énorme

fauteuil, où s'étaient assis très certainement, les originaux de tous les portraits de famille pendus en rangée guerrière le long des murs, je me laissai aller sur mon siège archéologique.

Il ne s'agissait plus que d incendier mes bûches et d'oublier mes déceptions. Tenant donc ma bougie d'une main, et étendant l'autre dans une corbeille remplie de papiers, j'en sortis une vieille lettre.

La flamme léchait déjà sa cornière jaunie, mais comme elle ne brûlait pas assez vite au gré de mes jambes glacées ; force me fut de la déplier.

Mes yeux en l'ouvrant tombèrent sur un en tête datée de Marly, le 30 mai 1714. C'était, sans préparation, rentrer d'un seul bond dans le domaine de la curiosité, malgré la douleur de ma plaie saignante.

Je lus sans m'arrêter, trois grandes pages d'une écriture longue et serrée qui se terminaient par cette signature : *Maintenon !*

Jugez de l'enthousiasme de ma surprise : la grande, la sévère marquise, venait elle-même chasser mes soucis avec une lettre écrite tout exprès pour mon bonheur.

Sans être fataliste, on peut quelquefois admettre la destinée.

Je n'avais plus froid. Faisant aux mânes de Torquemada, l'offrande de mon bûcher resté noir, je bénis la pluie, la neige, l'ouragan et, tombant à deux genoux devant le bienheureux panier, source de ma découverte, je procédai à son inventaire.

En vain les appels désespérés de la cloche ; en vain les cris des amis sonnant l'hallali du festin, et la mort des maîtresses bouteilles, m'arrivaient en tempête ; cris, supplications, tout fut inutile, je continuai mon œuvre jusqu'au dernier chiffon.

L'amour féroce du grimoire avait chassé jusqu'aux tentations qu'apportaient au gourmet, les effluves parfumées échappées des succulences culinaires.

Alors radieux, je me relevai. J'avais ajouté deux nouveaux autographes au premier.

Gaspard de Coligny, amiral en Guyenne Churchill, duc et prince de Malborourg descendirent avec Mme de Maintenon dîner avec moi.

Mes amis sortaient de table quand j'y arrivais.

Ne comprenant rien à l'exubérence de ma joie, ils me crurent atteint d'un accès de *delirium*. Tirant alors de ma poche mes précieuses conquêtes j'essayai de leur prouver que c'était moi qui avait fait le meilleur régal.

Ils restèrent tous incrédules !

Le lendemain, poursuivant mes recherches, j'appris que le chartrier du château en alimentait depuis longtemps toutes les cheminées, de même qu'il fournissait les couvertures des conserves de l'office.

Une lettre de d'Artagnan y prenait des fumigations de vinaigre, tandis qu'un parchemin signé Constant d'Aubigné trônait sur un autre magnifique bocal.

Depuis hélas, tout a disparu ! Châtelain, archives, manoir plus rien au pays, que les regrets des vieux amis, et des ruines, qui pleurent d'être veuves de celui qu'elles ont aimé[1] !

Pour moi de cette page de ma vie, il me reste un bien doux souvenir ! un de ceux qui reposent au fond de l'âme sous un lambeau de ciel, avec les amitiés d'autrefois, et que l'âge qui arrive, y retrouve toujours plein de charme et de jeunesse.

GABRIEL DE FONTAINES.

[1] Le château dont il est question ici, est le château de Saint-Juire, décrit dans les *Paysages et Monuments du Poitou* par M. René Vallette, et dont la *Revue* de mars 1891 a donné une délicieuse gravure du si habile maître Fontenaisien, mon vieil ami M. Octave de Rochebrune C'est là que je découvris, en même temps que ces précieux autographes, le portrait d'Aggrippa d'Aubigné, préposé à la garde des trous d'un plancher, sous un tas de blé. Cette peinture, sans être un chef-d'œuvre, est d'une très bonne facture, et surtout rarissime.

Il n'existe qu'à Genève, un autre portrait de lui, bien que protestant, il porte le haussecol de l'ordre du Saint-Esprit.

Deux autres portraits de Jouvenet le Jeune, et signés, faisaient partie de la très curieuse et très nombreuse galerie des tableaux de famille, dans laquelle se trouve sûrement, à mon avis, un Rigault, mais sans signature.

Portraits et chartrier sont aujourd'hui très religieusement conservés au château de Tilloli, chez M. le comte de Mougon, un vieil ami doublé d'un grand cœur.

UNE EXCURSION

CHEZ LES GALLO-ROMAINS DE S^T-DENIS DU PAYRÉ

Sur les riants côteaux de Saint-Denis-du-Payré, où se récoltaient naguère ces excellents petits vins blancs qui après la sieste faisaient les délices des moines de Saint-Michel-en-l'Herm, si l'on en croit leur abbé Balthazar Poictevin ; — sur le sommet de ce promontoire aux formes gracieuses et allongées qui se détache hardiment au milieu d'un océan de prairies ; — en face de la baie de l'Aiguillon dernier souvenir de la mer des Pictons qui, au XIIe siècle encore, baignait cette poétique région, la pioche du terrassier vient d'exhumer, il y a quelques jours à peine, des restes remarquables d'une civilisation déjà vieille de près de deux mille ans.

D'ailleurs, ce pays mêlé d'une façon toute particulière aux grandes invasions qui, pendant de longs siècles, ont modifié d'une façon plus ou moins heureuse la physionomie primitive de ses habitants, chez lesquels est néanmoins toujours demeuré vivace, un noble sentiment d'indépendance, conserve encore, dans les noms de quelques-uns de ses ténements, la trace de races depuis longtemps éteintes, mais qui toutes ont formé les anneaux d'une chaîne non interrompue de peuples se succédant les uns aux autres, dans les mêmes lieux, depuis des milliers d'années, Ici, c'est la *Grande Garne*, la *Fâche*, plus loin *Bone Morte*, dont les noms celtiques rappellent

l'existence de monuments mégalithiques sur lesquels une note d'infamie fut jetée d'abord par les prêtres des dieux de Rome et ensuite par les chrétiens, pour éloigner les populations gauloises de ces sanctuaires vénérés.

La *Romagne du Pairé* évoque à son tour la trace d'une ancienne colonie romaine importée, sans nul doute, dès les premiers temps de l'occupation, et le côteau de *Montjou* (*mons Jovis, mont de Jupiter*) indique, à n'en pas douter, que là aussi le maître de l'Olympe reçut les honneurs divins.

Est-ce que la *Tonnelle des Fées*, observatoire situé en bordure de la route de Grues à Lairoux, non loin de l'ancienne maison seigneuriale du Guy et de Pairé, n'est pas, depuis le IVe siècle, le témoignage irrécusable de l'importance de ce point stratégique, d'où l'on pouvait signaler aux habitants de la côte et de la plaine la venue des pirates ? Comment ne pas admettre avec Benjamin Fillon, que l'importance de ce passage, sorte de gué donnant accès dans le Talmondais, eût décidé quelques-uns des compagnons de Clovis ou de ses successeurs à fixer leur demeure en ce lieu appelé pendant le moyen âge *Pairé de Curzon !*

C'en est assez pour démontrer de quelle utilité sont, tant au point de vue ethnographique qu'au point de vue géographique, les découvertes qui peuvent éclairer d'un jour nouveau l'histoire encore bien incomplète de notre chère province.

Modeste pionnier, nous aimons à croire que des plumes autorisées ne dédaigneront pas d'apporter leurs lumières, dans une étude qui touche si intimement aux évolutions diverses de l'esprit humain. Cette étude, faite consciencieusement, peut tirer de l'ombre bien des points encore obscurs des religions anciennes, et nous serions heureux si, pour notre part, nous pouvions y apporter un des éléments destinés à l'elucider ou à l'éclairer.

OBJETS TROUVÉS

Le premier objet consiste en un tombeau en pierres calcaires de Ravarre, échantillonnées avec soin, reliées entre elles par de forts crampons en fer de 0,m15 de longueur, 0,m 01 de largeur et 0,m022 d'épaisseur. Ce tombeau, du poids de plus de 1600 kilos, renfermait le squelette d'un homme jeune encore, à en juger par certains indices, notamment par la conservation étonnante des dents.

Le squelette, orienté vers le nord-ouest[1], était intact. Il tenait dans la main droite, l'obole due au fameux Caron, afin que le passage de l'Achéron s'effectuât sans encombre. C'était une pièce de monnaie, à l'effigie de Claude (G), c'est-à-dire du 1er siècle de notre ère.

A côté de ces restes étaient rangés à droite :

1° Une jolie bélière en bronze (C), de 0,m14 sur 0,m007 en moyenne, avec attaches du même métal.

2° Un petit couteau (F) également en bronze, de 0,m11 de longueur, placé avec la bélière sous le pied droit du défunt.

3° Deux vases (E) en terre noire micacée avec rebord très-saillant sur la panse. Ils sont fortement. étranglés à leur partie supérieure, et leurs dimensions moyennes sont de 0,m12 sur 0,m08.

4° Une bouteille carrée (A), en verre verdâtre avec anse. Sa hauteur est de 0,m12 sur 0,m09 de largeur pour un goulot qui n'a que 0,m018 de diamètre.

5° Une autre bouteille en verre (D), également carrée avec anse. Elle mesure 0,m09 sur 0 m055 et est absolument semblable à d'autres trouvées au Mazeau et à St-Médard-des-Prés dans un tombeau d'une femme artiste du IIIe siècle.

6° Une petite coupe aussi en verre (B), d'une minceur

[1] Toutes les sépultures gallo-romaines trouvées par nous en Vendée avaient cette orientation qui n'était que la conséquence d'un dogme religieux cher aux populations gauloises.

extrême, pourtant des filets en creux. Son orifice supérieur mesure 0,^{m}075 pour une hauteur de 0,^{m}07, et la base n'a que 0,^{m}03 : tous ces objets, qui sont aujourd'hui la propriété de M. Jolly de Luçon, sont d'une conservation étonnante.

A la tête du cercueil, mais en dehors, se trouvaient :

1° Une fort jolie coupe en terre (V), d'un rouge brun intense, portant en relief, à son pourtour, des oves faits à l'aide d'un cachet sur l'argile encore molle ; le diamètre de l'orifice est de 0,^{m}18 pour une hauteur de 0,^{m}09 : le pied mesure 0,^{m}057 de largeur.

2° Une sorte d'urne (S) en terre d'un rouge pâle, d'une forme pure et gracieuse. C'est une sorte de plat à hauts bords presque perpendiculaires, divisés à une certaine hauteur par un bourrelet pouvant servir d'appui à un couvercle malheureusement brisé.

3° Une assiette en terre noire grossière avec couverte ou sorte de vernis.

Le 2e tombeau, trouvé à 15^{m} du premier et dont nous donnons les dessins ci-joints, était, comme presque tous ceux de l'époque gallo-romaine, creusé dans un bloc unique de pierre de Charente de 2,^{m}45 de longueur extrême, pour une hauteur de 0,^{m}80 : la largeur était de 1,^{m}10, l'épaisseur des parois latérales de 0,18, celle du fond 0,^{m}20. — Le couvercle formé de deux morceaux creusés en arc de cercle était recouvert par une rangée de moellons calcaires du pays maçonnés avec du mortier, sans nul doute afin de le protéger. Le poids de ce sarcophage énorme est sensiblement de 3600 kilogrammes.

Il avait absolument la même orientation que celui dont nous avons parlé plus haut et le squelette qu'il renfermait était réduit en poussière. Dans l'intérieur, on a rencontré :

1° Des vases brisées en terre et en verre, absolument semblables à ceux contenus dans le premier cercueil.

2° Une sorte de petite serpette (H) en bronze de 0,^{m}025 de largeur maximum pour une longueur de 0,^{m}08.

3° Une espèce de couteau ou poignard (K) en bronze, aplati

Objets gallo-romains trouvés dans
à St-Denis-du-Payre.

A

B

C

F

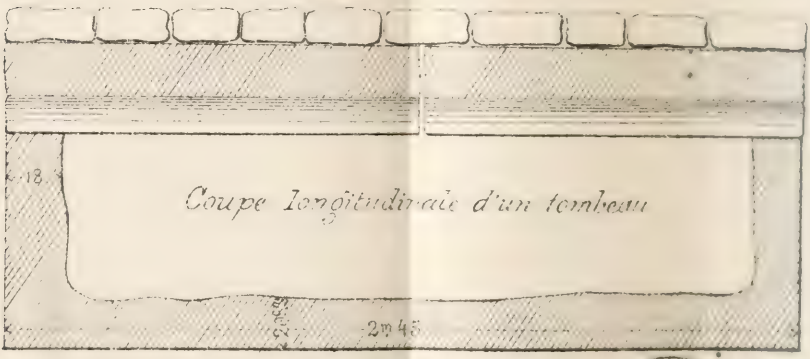

G

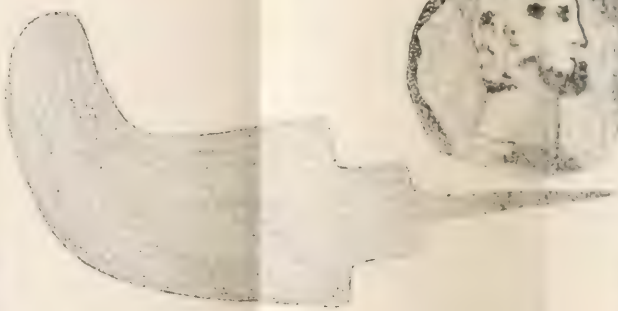

H

L

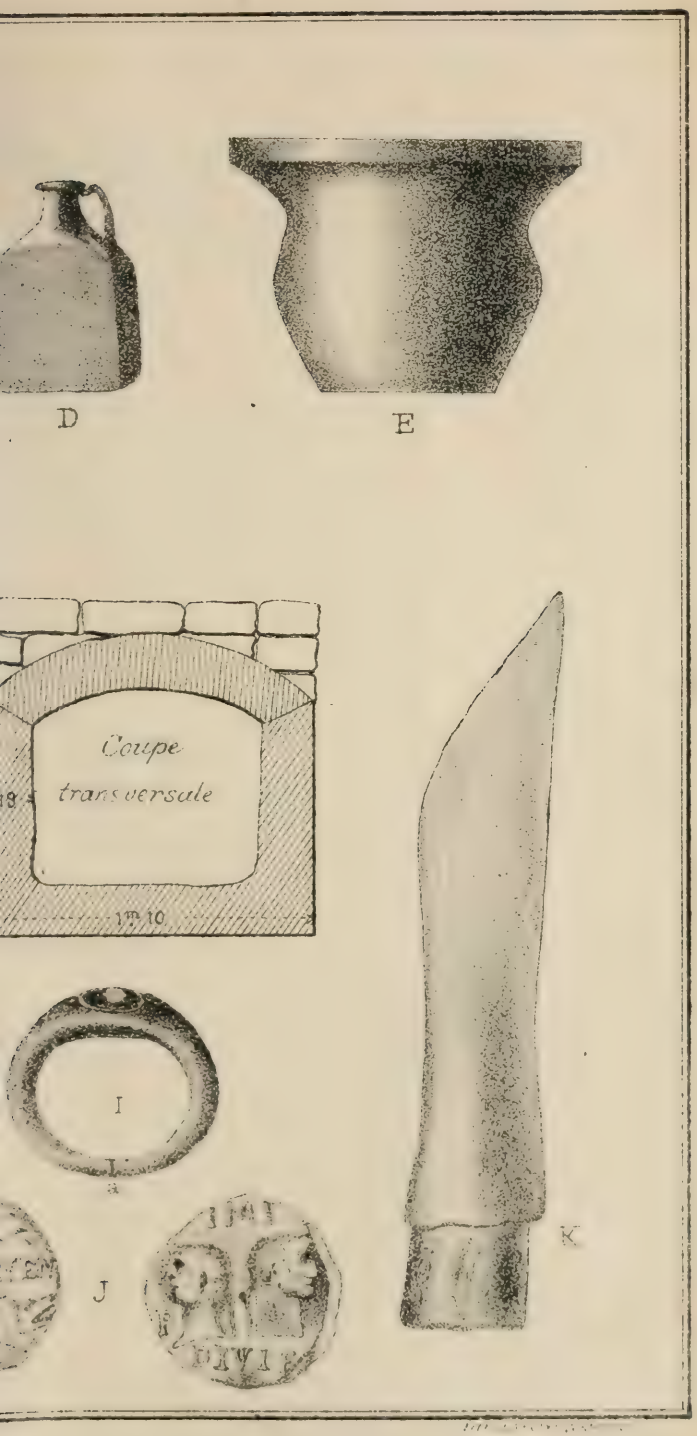
D
E
Coupe
transversale
1m 10
I
J
K

Objets

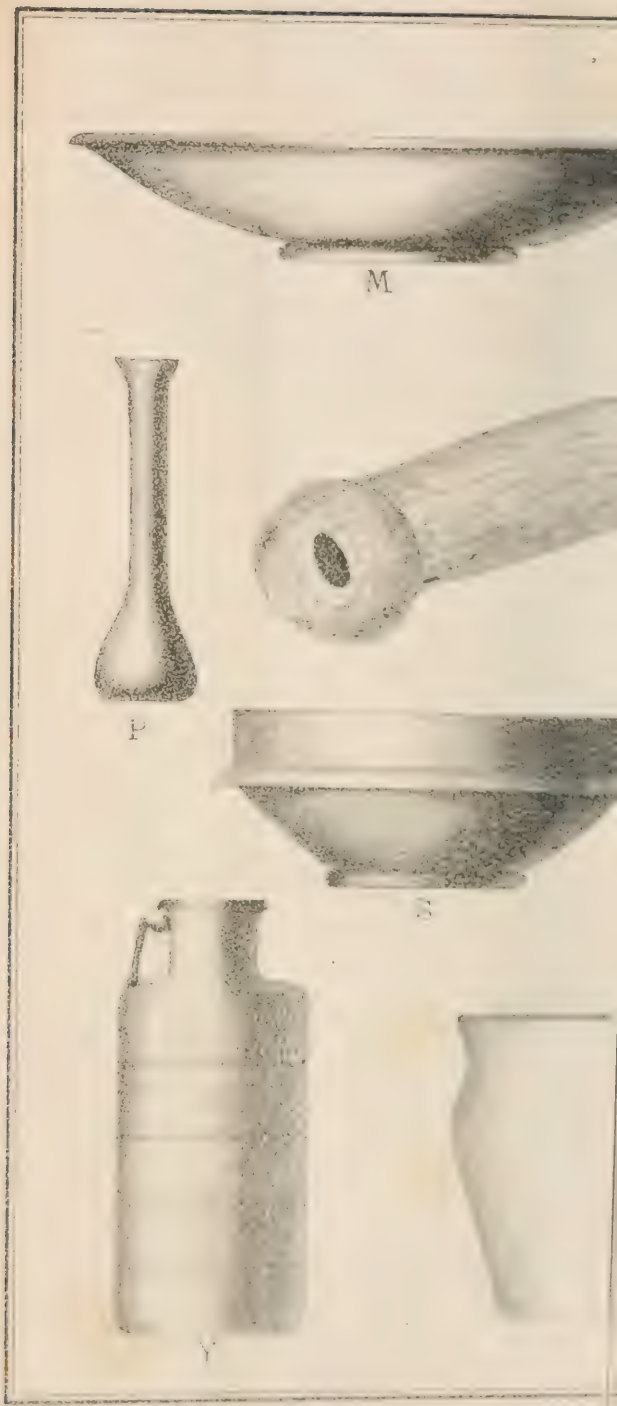

ains trouvés hors des tombeaux
Denis-du-Payré.

vers la pointe et arrondi à la partie inférieure dont la douille retient encore un reste de manche en bois.

4° Une bague romaine (I) en bronze avec entaille et soudure en argent au point (*a*).

5° Une pièce de monnaie un peu fruste que nous croyons être à l'effigie d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire de la fin de la première moitié du deuxième siècle.

EN DEHORS DES TOMBEAUX

Non loin des tombeaux dont nous venons de parler, ont été trouvés également un assez grand nombre d'autres objets, dont nous allons décrire seulement les principaux

1° Deux grands vases (U) en terre d'un gris rougeâtre de qualité inférieure faits au tour. Le plus grand, dont la panse mesure 0,^{m}18. pour une hauteur de 0,^{m}20, a le col muni d'une couronne, et, sur son pourtour, des raies concentriques.

2° Un autre (T), en terre noire veinée de blanc, qui parait avoir eu un long contact avec le feu, a son rebord supérieur terminé par une torsade : son diamètre principal est de 0,^{m}12 pour une hautenr de 0,^{m}10.

3° Un vase (O) en terre grise recouverte d'un vernis rougeâtre affecte une forme bizarre qu'on pourrait comparer à celles de tenailles entr'ouvertes. D'un côté, c'est une sorte de coupe très évasée, de 0,^{m}10 de diamètre pour des parois d'une grande minceur, et de l'autre une espèce de coquetier de 0,^{m}05 de diamètre, comme ceux que nous avons trouvés au Langon.

4° Une coupe élégante (M) en terre imitant celle de Samos, mais malheureusement brisée, sur le bord de laquelle avait été artistement reproduit en relief le lotus, cette fleur par excellence de l'antique Orient, que les prêtres tiennent dans leurs mains fluettes dans les palais de Ninive et de Khorsabad reconstitués par M^{r} et Mme Dieulafoy, et dont le pis-

til aurait, dit-on, servi de type à tous les vases à libations des races antiques.

5° Sur un autre vase en terre grise très fine, dont il ne reste plus que des fragments, — avaient été représentés des phaunes et une danse de faunes et de bacchantes.

6° Une petite fiole en verre bleu foncé dite lacrymatoire, destinée à contenir des parfums, mesure 0m,10 de hauteur ; la base, fortement évasée, est surmontée d'un cylindre creux de 0m,01 de diamètre.

7° Une coupe ue verre (N), d'une minceur et d'une transparence très-grandes, a sa base formée d'une sorte de cône dont la partie supérieure émerge du fond du vase. Le diamètre est de 0m,105 pour une hauteur de 0,045.

8° Une bouteille ronde (Y) aussi en verre mince d'une conservation étonnante, porte sur son pourtour quatre rouelles. Elle mesure en tout 0m,175 de hauteur sur 0m,08 de largeur, et son orifice avec rebord a 0m,035 de hauteur sur 0 025 de diamètre : elle est munie d'une anse de même matière.

9° Une autre, carrée, brisée en partie, devait mesurer environ 0m,26 de hauteur sur 0.10 de largeur, et son orifice circulaire avec rebord, 0m,055 de largeur : elle était munie d'une anse en verre d'une teinte verdâtre.

10° Une faucille (Q) en fer de 0,40 de longueur totale pour une section de 0,045. Le manche, également en fer, percé d'un trou de 0,015, a un diamètre de 0m,035. Il est terminé par une boule de même métal.

11° Une sorte de lance en bronze oxydé (R) de 0m,12 de longueur pour une section maximum de 0m,03 ;

12° Une pièce de monnaie en bronze (J) portant d'un côté, avec la légende *Colonia Nemausis*, le symbole bien connu du crocodile enchaîné au pied d'un palmier, et de l'autre deux effigies, sans doute celle d'Auguste, restituée par son gendre Agrippa, et celle de ce dernier.

13 Un fort joli miroir circulaire à pied en bronze argenté, avec ourlet découpé à jour, portant d'un côté la rouelle carac-

téristique de cette époque. Son diamètre est de 0m,095 et sa hauteur semblable. Il présente la plus grande analogie avec celui trouvé à Pompéi, et reproduit à la page 401 de l'histoire romaine de Duruy.

CONCLUSIONS.

De tout ce que nous venons de dire, il ressort clairement que, dès les premières années de l'ère chrétienne, les arts avaient, à la suite des légions, pénétré jusqu'à Saint-Denis-du-Payré, et que sur les points les plus reculés du littoral bas-poitevin la civilisation romaine régnait en maîtresse incontestée : — qu'il n'est pas invraisemblable d'admettre non plus que les objets trouvés, souvenir d'une villa peuvent se rapporter à l'époque glorieuse et prospère du règne de cet empereur à qui ses contemporains reconnaissants donnèrent le surnom de *Père du genre humain.*

On peut affirmer aussi que les vases en terre que nous avons décrits présentent comme forme et comme exécution, une analogie frappante avec ceux trouvés notamment à Jard, au Veillon, à Nalliers, au Mazeau, au Langon, à St-Médard-des-Prés, à St-Georges de Montaigu, à Chavagnes en Paillers, mais généralement dans les parties de notre département peu éloignées de la mer : ce qui tendrait à prouver une fois de plus, que les mêmes types se sont longtemps immobilisés dans les mêmes lieux, et aussi que les fabricants de moules, beaucoup moins nombreux que les fabricants de poterie, fournissaient les mêmes matrices à un grand nombre de fabriques répandues sur les diverses points de la Gaule.

Des considérations analogues nous permettent également d'affirmer, croyons-nous, que les vases en verre, objets de luxe dans les premiers temps de l'ère chrétienne, devaient appartenir à des familles aisées, et que les tombeaux en pierre étaient sûrement ceux de personnages de marque

mais d'origine gauloise sans doute, à en juger par les instruments en bronze qui ornaient leur sépulture.

Si l'on tient compte aussi de l'identité parfaite qui existe entre ceux trouvés à St-Denis-du-Doyen et ceux recueillis à Jard, au Mazeau, à St-Médard-des-Près..... et dans la forêt de Mervent on acquiert encore la conviction qu'ils ont été fabriqués dans ce dernier lieu, abondamment pourvu de matières premières, et où il existait sûrement des verreries, dès le règne de Trajan[1].

De ces divers rapprochements et de ce je ne sais quoi de de mystérieux qui, dans nos campagnes du Bas-Poitou et de la Bretagne surtout, enveloppe encore les manieurs d'argile, dont les procédés de fabrication et les formes n'ont pas varié sensiblement depuis des siècles, on peut encore en inférer : Que les *figuli* comme les *vitriari* poitevins ont formé pendant des siècles des corporations fermées, dressant côte à côte leurs fours, peut-être dès le règne de Nerva, maintenant en activité leur industrie sur les décombres de la société romaine et sur ceux de l'empire franc — gardant pieusement, à travers les révolutions, les traditions et les plus beaux secrets de la verrerie antique, qu'ils transmettront comme un héritage sacré, de génération en génération, à ces gentilshommes verriers que la Révolution Française devait trouver, ainsi que l'a dit Benjamin Fillon, « en devoir de fabriquer, l'épée au flanc, la coupe des banquets patriotiques de 1789 »

Fontenay-le-Comte, le 20 juin 1891,

LOUIS BROCHET.

[1] Voir notre notice : *Les fours à verrier de la forêt de Mervent* — Imprimerie Lafolye (Vannes 1889).

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA MAISON DE LA FONTENELLE

Aucune généalogie de la maison de la Fontenelle n'a encore été publiée. Cette famille étant essentiellement vendéenne, il nous a paru intéressant de donner ici sa filiation suivie, depuis l'année 1450 ou environ.

Suivant une généalogie manuscrite faite au milieu du siècle dernier, un Pierre de la Fontenelle, que nous croyons fils de Paul de la Fontenelle et d'Antoinette Durcot, étant protestant, se vit frappé par la révocation de l'Edit de Nantes et forcé de passer à l'étranger. Il se réfugia en Hollande où il fit souche. Les quelques lignes de cette généalogie manuscrite qui lui sont consacrées, et plusieurs lettres datées de Hollande et de Batavia, sont les seuls documents que nous ayons pu trouver concernant cette branche. C'est ce qui nous a engagé à placer Pierre de la Fontenelle et sa descendance parmi les noms isolés.

La maison de la Fontenelle s'éteignit en 1858 en la personne de *Eugène-Charles-Armand de la Fontenelle* qui n'avait eu qu'un fils mort sans enfants avant lui. Elle portait pour armes : d'azur au croissant d'argent montant, en abîme, surmonté d'une étoile d'or et cantonné de 4 étoiles de même.

Nous nous sommes servi pour dresser la généalogie que nous donnons ici, des papiers de famille des la Fontenelle que nous possédons. De nombreuses recherches faites à la Bibliothèque nationale et un travail manuscrit de M. Théophile de Tinguy, qu'il nous a fort aimablement communiqué, nous ont permis de la compléter.

NOMS ISOLÉS.

1085. — *Garinus de Fontanill* fait un don de terrain lors de son entrée en religion, à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur[1].

1388. — *Pierre de la Fontenelle,* qualifié *Vallet* transige avec Aimery Royrand[2] le 17 mars 1388.

Pierre de la Fontenelle, que nous croyons fils de Paul de la Fontenelle et de damoiselle Antoinette Durcot, était protestant, il se réfugia en Hollande après la révocation de l'Edit de Nantes. Il épousa à Bruxelles, quelques années après, demoiselle *Eugénie Le Riche*. Il prit du service en Hollande et devint brigadier en chef de toutes les troupes Hollandaises aux Indes.

Il mourut à Batavia en 1748, laissant :

1° *Antoine de la Fontenelle*, capitaine au régiment de grenadiers de Son Excellence le lieutenant-général Baron de Dorth.

2° *Guillemine de la Fontenelle*, mariée à *Juste van den Boogaard*, membre des États de la province d'Utrecht[3].

Première Branche.

I

Jean de la Fontenelle, ec. sgr. de la Fontenelle, épouse *Marie Hugon* dame de la Viollière. Il vivait encore le 12 février 1506, jour où il

[1] Bibliothèque Nationale Cabinet des Titres. Carrés d'Hozier, volume 263, page 293, article La Fontenelle). Copie collationnée en 1740, ou environ, sur le cartulaire noir de Saint-Florent de Saumur.

[2] Titre cité dans la sentence de maintenue de noblesse donnée par Gaucher de Sainte-Marthe à Paul de la Fontenelle le 6 mai 1599. (papiers de famille).

[3] Nous ne savons si cette branche existe encore en Hollande. Une généalogie manuscrite du siècle dernier s'arrête à Antoine de la Fontenelle. Nous y avons puisé les renseignements que nous donnons ici.

rend aveu au sieur de Montaigu, tant pour lui que pour ses cohéritiers, pour sa maison de la Fontenelle, par acte signé *Groton* notaire à Montaigu[1].

Il eut pour enfants :

Jacques de la Fontenelle qui suit, et plusieurs autres cités sans leurs prénoms dans un acte, dont il est fait mention dans la sentence de maintenue de noblesse, donnée, le 24 septembre 1667, à Paul de la Fontenelle, par M. de Barentin.

II

Jacquesde la Fontenelle, ec. sgr. de la Viollière et de la Fontenelle, fils de Jean de la Fontenelle et de Marie Hugon dame de la Viollière, épouse par contrat du 30 octobre 1485, passé devant *Guerry* notaire à Montaigu[2], damoiselle *Jeanne Guerry*[3], fille de Jean Guerry, éc. sgr. de la Limousinière, et de damoiselle Andrée Drouëllin. Le 29 mai 1480, Jacques de la Fontenelle obtient un certificat de Roland de la Térie[4] roy de Canarie, commis à mener et conduire les nobles de la vicomté de Thouars, par lequel ce dernier affirme que Jacques de la Fontenelle a bien et loyalement servi le roi sous la charge de Mgr de Bressuire. Le certificat signé : Dubreuil Greffier, par commandement du roy de Canarie. Le 13 mars, lui et Jeanne Guerry sa femme, transigent avec Yvon Guerry, ec. sgr de la Limousinière, au sujet du partage des successions de Jehan Guerry et d'Antoinette Drouëllin, leurs père et mère décédés, de Jean Guerry leur frère aîné, et de Gabriel Guerry leur oncle paternel, par acte passé devant Prévost notaire de la cour des Essarts et Nicolas Guerry prêtre, notaire à Montaigu[5]. Jacques de la Fontenelle vivait encore le 6 juin 1499 jour où il rend hommage à *Gilles sgr de Belleville, de Cosnac et de Montaigu,* chev., conseiller du chambellan du Roy et grand bouteiller de France, *des choses pour lesquelles luy et ses prédécesseurs avaient*

[1] Acte cité dans la maintenue de noblesse donnée à Paul de la Fontenelle le 24 septembre 1667 par M. de Barentin (papiers de famille.)

[2] Contrat de mariage ; papiers de famille.

[3] Guerry porte : d'azur à trois besants d'or posés deux et un.

[4] Cité dans la maintenue de noblesse donnée le 6 mai 1599 à Paul de la Fontenelle par Gaucher de Sainte-Marthe et signé : Saincte-Marthe et Vallée (papiers de famille.)

[5] Copie sur papier vidimée et collationnée sur l'original (Archives de la Viollière). Note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

coutume d'être hommes de foy par hommage du dit sgr de Belleville et de ses prédécesseurs, à cause de la dite seigneurie et baronnie de Montaigu, par acte signé : *Courcier*[1].

Il eut pour enfants :

1° *Jean* qui suit.

2° *Jacques de la Fontenelle,* mort sans postérité[2]

3° *Marquise,* mariée par contrat du 27 ..... 1515, passé à la Fontenelle par devant *Etienne Guerry,* notaire à Montaigu, et *Pierre Rorteau,* notaire à Mareuil, à *Georges Bonnet,* fils de Jean Bonnet et de N..... Térys[3].

III

Jean de la Fontenelle, ec. sgr. de la Fontenelle et de la Viollière fils aîné et principal héritier de Jacques de la Fontenelle, ec. sgr. de la Fontenelle et de la Viollière, et de damoiselle Jeanne Guerry, épouse par contrat du 27 juin[4] 1509 passé devant de *La Cour* et *Buet,* notaires à Montaigu, damoiselle *Marguerite Bellineau*[5]. Le 12 novembre 1518, il reçoit de Georges Bonnet et de Marquise de la Fontenelle quittance de certaine somme qu'il leur devait aux termes de leur contrat de mariage[6]. Par testament du 20 mars 1532, son oncle Pierre Grénesac, prêtre, sgr. de la Gernigaudière, fonda une chapellenie ou stipendie d'une messe par semaine de l'office de la Conception de la Vierge et lui donne, à lui et à son fils aîné et, d'aîné en aîné, le droit de présentation et de collation de cette chapellenie, comme il est dit dans un acte du 11 novembre 1638, par lequel à l'occasion d'une vacance et de la présentation d'un nouveau chapelain, le sgr. de la Viollière et de la Gernigaudière et son fils aîné, priaient Mgr l'Evêque de Luçon de vouloir bien annexer ladite

[1] Bibliothèque nationale, Cabinet des Titres. Carrés d'Hozier, volume 263 page 295.

[2] Généalogie manuscrite (papiers de famille.)

[3] Original en parchemin (Archives de la Viollière). Note communiquée par M. Théophile de Tinguy).

[4] Contrat de mariage cité dans la maintenue de noblesse donnée à Paul de la Fontenelle le 24 septembre 1667 par M. de Barantin (Papiers de famille).

[5] Bellineau portait : d'azur à trois têtes de bélier arrachées d'argent posées deux et un et une étoile de même en chef.

[6] Archives de la Viollière. (Note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

chapellenie de la Gernigaudière à leur chapelle de la Viollière. Cet acte passé devant Jean Caillé et François Audureau, notaires des chastellenies de la Jarrie, la Raslière et la Merlatière[1]. Jean de la Fontenelle rend aveu le 27 mai 1534 pour son hostel noble de la Fontenelle à François de la Trémoïlle par acte signé : Buet[2]. Marguerite Bellineau était morte au moment du mariage de Jean de la Fontenelle, le 6 février 1546[3].

Ils eurent pour enfants :

1° *Jean* qui suit.

2° *Antoine de la Fontenelle*, qui fit ses études de droit à l'université de Paris et auquel furent délivrées des lettres de scholarité le 1er septembre 1546[4].

3° *Anne de la Fontenelle*, mariée à *François Martin* fils de Jamet Martin et de Marguerite Texier, par contrat du 26 novembre 1543 passé devant *André Guerry* et *Guillaume Regnard*, notaires de la baronnie de Montaigu[5]

4° *Marie de la Fontenelle*, mariée à *Pierre Moreau*[6].

IV

Jean de la Fontenelle, écuyer seigneur de la Fontenelle, de la Viollière et de la Gernigaudière, fils aîné et principal héritier de Jean de la Fontenelle et de Marguerite Bellineau, épousa, par contrat du 6 février 1546[7] passé devant *Jouslain et Planchot*, notaires à Rocheservière, damoiselle *Jacquette de Barro*[8], fille aînée de René de Barro,

[1] Idem.

[2] Titre cité dans la maintenue de noblesse donnée à Paul de la Fontenelle le 24 septembre 1667 par M. de Barentin (Papiers de famille).

[3] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, vol. 263 p. 297.

[4] Original, archives de la Viollière (Note communiquée par M. Théophile de Tinguy).

[5] Grosse en parchemin (idem).

[6] Citée dans un aveu rendu le 3 août 1560 à Mre Louis de la Trémoïlle par Jacquette de Barro, veuve de Jean de la Fontenelle, écuyer seigneur du dit lieu. Acte signé : Guerry et Girard, notaires à Montaigu. Bibliothèque nationale, cabinet des Titres. Carrés d'Hozier, vol. 263, page 300.

[7] Contrat de mariage. Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 297.

[8] Barro portait : d'azur à 3 sceptres d'or posés en barre et une bande de gueules brochant sur le tout.

écuyer seigneur de la Vrignaye-Chenue, et de dame Perrine de la Fornerie. Le 15 mai 1540, il paya devant Rorteau et Petiteau, notaires à la Chaize-le-Vicomte, la somme de 30 livres dues par son père à Marquise de la Fontenelle, veuve de Georges Bonnet[1]. Jean de la Fontenelle transigea le 8 avril 1546 avec Colas Guerry au sujet d'un droit de four[2] et signa aux contrats de mariages de Jacques Aubert[3], ec. sgr. de la Normandelière, son cousin germain, avec Perrette Chabot, et de Sulpice Chabot, ec. sgr. de la Chabotterie, avec Noémi Aubert, passés par devant Trudot et Renaudin, notaires à Rocheservière, le 11 février 1551.

Ils eurent pour enfants :

1° *César* qui suit.

2° *Charles de la Fontenelle*, mort sans alliance[5].

3° *Cassandre de la Fontenelle*, mariée à *René de Folles*[6], ec. sgr. de Foreilles.

4° *Guillemette de la Fontenelle*, mariée à *Pierre Grandouin*, elle était morte avant le 19 octobre 1562[7].

V^e

César de la Fontenelle, ec. sgr. de la Fontenelle, de la Viollière et de la Gernigaudière, fils aîné et principal héritier de Jean de la Fontenelle, ec. sgr. des dits lieux, et de Jacquette de Barro, épousa, par

[1] Archives de la Viollière. (Note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

[2] Bibliothèque nationale. Cabinet des Titres, carrés d'Hozier volume 263 page 300.

[3] Vidimus en papier délivré par Hyacinthe Aubert éc. sgr. du Petit-Thouars du dit acte de double mariage transcrit et collationné à Puytesson par Audureau et Remaud notaires à Saint-Denys la Chevasse le 26 octobre 1767. (Archives de la Viollière). Note communiquée par M. Théophile de Tinguy).

[4] Aubert portrait : d'azur au haubert d'or.

[5] Généalogie manuscrite, (papiers de famille).

[6] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 300.

[7] Acte du partage du 19 octobre 1562, cité dans la maintenue de noblesse donnée à François Germanicus de la Fontenelle par M. de Maupeou le 27 novembre 1697. (papiers de famille).

contrat du 22 décembre 1566[1] passé devant *Grolland* et de *la Bottebouère*, notaires à Rocheservière, damoiselle *Jeanne Goullard*[2], fille de Mre Alexandre Goullard, ec. sgr de Péré, et de Jacquette Durcot veuve de René Bertrand, ec. sgr. de Boulloigneau. Il était encore mineur le 12 juillet 1564[3], où Rolland Bertrand, ec. sgr. du Chastenay, rend hommage à Loys de la Trémoïlle, duc de Thouarçois, Baron de Montaigu etc., au nom et comme tuteur de César de la Fontenelle, écuyer par acte signé : Robin. Le 2 juin 1871, il rend aveu au seigneur de Montaigu, par acte signé Beduit et de Bet, notaires à Montaigu[4]. Le 12 avril 1572, il partage la succession de ses père et mère, Jean de la Fontenelle et Jacquette de Barro, avec Cassandre de la Fontenelle sa sœur, femme de René de Folles, ec. sgr. de Foreilles, par acte signé Grolleau et Bouffendeau, notaires[5]. César de la Fontenelle mourut vers 1595 et Jeanne Goullard sa femme l'année suivante, comme on le voit par l'acte de curatelle de leur plus jeune fils Daniel de la Fontenelle, qui ne fut pourvu d'un tuteur qu'à l'âge de quatorze ans seulement[6].

Ils eurent pour enfants :

1° *Paul*, qui suit.

2° *Daniel de la Fontenelle*, ec. sgr. de la Boucherie[7].

3° *Jean de la Fontenelle*, ec. sgr. de la Maisonneuve, qui fut l'auteur d'une branche rapportée plus loin.

4° *Anne de la Fontenelle*, mariée à *René le Jay*[8], sieur de la Roche[9].

[1] Bibliothèque nationale cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263 page 302 et maintenue de noblesse donnée par M. de Barentin à Paul de la Fontenelle. (papiers de famille).

[2] Goullard porte : d'azur au lion d'or rampant armé couronné et langué de gueules.

[3] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier volume 262 page 301.

[4] Acte cité dans la maintenue de noblesse donnée par M. de Barentin à Paul de la Fontenelle le 24 septembre 1667 (papiers de famille).

[5] Idem.

[6] Expédition sur papier, signée David, greffier (Archives de la Viollière note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

[7] Nommé avec ses frères et sœur dans l'acte de partage du 12 juillet 1603 (Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 314.

[8] Le Jay portait : d'argent à 3 fasces d'azur vairées.

[9] Acte de partage du 12 juillet 1603. Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 314 et suivantes.

VI

Paul de la Fontenelle, chev. sgr. de la Viollière, du Puy de Brassay et de la Gernigaudière, fils aîné de César de la Fontenelle et de Jeanne Goullard, épouse, par contrat du 5 juin 1594[1], passé pardevant *Jean Gouraud* et *Jacques de la Botebouère*, notaires à Rocheservière, damoiselle *Odette Thevenin*[3], dame de la Mosnerie, fille de feu Anselme Thévenin, ec. sgr. de la Roche Thévenin, et de damoiselle Jeanne Poictevin. Le 20 juin 1598, il rend hommage, pour ses maisons, terres et seigneuries de la Viollière et de la Gernigaudière, par acte passé devant Jacques Thibaudeau, sénéchal de la baronnie de Montaigu[4], et fut l'année suivante, comme on le voit par l'acte de curatelle du 19 avril 1599, nommé tuteur de son frère Daniel. Le 12 juillet 1603[5], il partage avec Daniel de la Fontenelle, ec. sgr. de la Boscherie, Jean de la Fontenelle, ec. sgr. de la Maison-Neuve et René Le Jay, sgr. de la Roche, mari de Anne de la Fontenelle, ses frères et sœur, les biens de ses père et mère, par acte passé devant Jérôme Le Jay et Guillaume Favreau, notaires à Saint-Denys-la-Chevasse. Il rend aveu, le 5 octobre 1611, à Charlotte de Nassau, princesse d'Orange, à cause de son hostel noble de la Fontenelle[6] et passe, en mars 1616, un acte de convenances avec Odette Thévenin sa femme, par devant Jacques Moreau et Nicolas Guéreau, notaires à la Merlatière[7]. Le 20 septembre 1624, Paul de la Fontenelle est maintenu noble par sentence de Denis Amelot, signée Amelot, Moreau et Davy[8], et le 11 novembre 1638, avec son fils aîné Pierre, usant de leur droit de présentation et de collation à la chapellenie de la Gernigaudière, ils désignèrent comme chapelain Jean Audureau, curé de la Copechagnière, par acte passé devant F. Audureau et Jean Caillé, notaires

[1] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier volume 263, page 311.

[3] Thévenin portait : de gueules au léopard d'argent.

[4] Original en parchemin (Archives de la Viollière ; note communiquée par M. Théophile de Tinguy,

[5] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 314.

[6] Titre cité dans la sentence de maintenue de noblesse donnée par M. de Barentin à Paul de la Fontenelle le 24 septembre 1667.

[7] Archives de la Viollière.

[8] Original, papiers de famille.

des Chatellenies de la Jarrie, la Raslière et la Merlatière[1]. Cette présentation fut agréée et la collation confirmée par lettres du 24 novembre 1638, signées : Petrus ep. Lucionensis, et contresignées : Mauvillain[2]. Odette Thévenin mourut le 18 avril 1637 et Paul de la Fontenelle le 15 juin 1643[3].

Ils eurent pour enfants :

1° *Pierre* qui suit.

2° *Claude de la Fontenelle*[4], né le 15 novembre 1598, mort en bas âge.

3° *Charles de la Fontenelle,* né le 17 mars 1617 à la Viollière[5] ; il embrassa l'état ecclésiastique et était chapelain de la chapelle de Saint-Sébastien en l'église de Notre-Dame de Bressuire en 1645[6] .

4° *Jeanne de la Fontenelle,* née le 17 septembre 1595[7], mariée à *Antoine Marin*[8], ec. sgr. de la Motte de Belleville, par contrat du 14 novembre 1618, passé devant *Fermillon* et *Thomas,* notaires de la baronnie de Montaigu[9].

5° *Hélène de la Fontenelle*, née à la Viollière le 27 mars 1600[10], mariée le 16 février 1640[11] à *Louis Lingier*[12], chev. sgr. de la Villenière.

6° *Antoinette de la Fontenelle,* née le 11 septembre 1602 à la Viollière et mariée à noble homme *François Renou*, sieur de la Pouppetière[13].

7° *Odette de la Fontenelle*, née à la Viollière le 3 avril 1606[14], religieuse à Montaigu.

[1] Grosse en parchemin (Archives de la Viollière) ; note communiquée par M. Th. de Tinguy.

[2] Original en parchemin (id).

[3] Pierres tombales conservées dans l'église de la Copechagnière.

[4] Extraits des registres paroissiaux de la Copechagnière.

[5] Idem.

[6] Ordonnance d'appointements en cours de Poitiers. (Archives de la Viollière).

[7] Registres paroissiaux de la Copechagnière.

[8] Marin portait : de gueules au lion d'argent armé et lampassé de sable.

[9] Note communiquée par MM. Beauchet Filleau.

[10] Registres paroissiaux de la Copechagnière.

[11] Extrait des registres de la Copechagnière (papiers de famille).

[12] Lingier portait ; d'argent à la fasce de gueules, fuselée de sept pièces, accompagnée de huit mouchetures d'hermines rangées quatre en chef et quatre en pointe.

[13] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière (papiers de famille).

[14] Idem.

8° *Louise de la Fontenelle*, née à la Viollière le 21 février 1610.[1]

9° *Marie de la Fontenelle*, née à la Viollière le 16 mai 1612[2], religieuse à Bressuire.

VII.

Pierre de la Fontenelle, ec. sgr. de la Fontenelle et de la Viollière, fils aîné et principal héritier de Paul de la Fontenelle, ec. sgr. de la Viollière, la Fontenelle, la Gernigaudière et le Puy de Brassay, et de damoiselle Odette Thévenin, naquit à la Viollière, paroisse de la Copechagnière, le 7 septembre 1597[3]. Il épousa, par contrat du 18 octobre 1627[4] passé devant *Brialot* et *Bernard*, notaires à Bressuire, damoiselle *Perrine Maynard*[5], fille aînée de Barthelemy Maynard, sgr. du Petit-Puys, de la Gourbeillerie et de la Tigouère, et de damoiselle Marguerite de la Tigouère. Il signa avec son père le contrat de mariage de Gilles Durcot, chev. sgr. de Puytesson, avec damoiselle Louise du Tréhan, en date du 7 septembre 1632, passé devant Fleury et Badreau, notaires[6]. Le 31 juillet 1635, il partage l'héritage de ses père et mère avec ses frères et sœurs, par acte passé devant Simon Lessaict et Jean Caillé, notaires à la Merlatière[7] et il rend aveu, le 23 mars 1645[8], à Gabrielle de Machecoul, à cause de son hostel de la Fontenelle. Il fut enterré à la Copechagnière le 1er avril 1656[9]. Perrine Maynard, sa femme, vivait encore le 14 août 1678, époque où elle fait son testament[10].

Ils eurent pour enfants.

1° *Paul* qui suit.

[1] Idem.

[2] Idem

[3] Idem.

[4] Bibliothèque nationale, cabinet de Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 317.

[5] Maynard portait : d'argent à une hure de sanglier de sable ayant ses défenses d'argent et languée de gueules.

[6] Archives de Puytesson (Note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

[7] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 320.

[8] Papiers de famille.

[9] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière; papiers de famille.

[10] Papiers de famille.

2° *Charles de la Fontenelle*, né le 21 août 1633 à la Viollière, mort en bas âge[1].

3° *François-Germanic de la Fontenelle*, auteur de la branche du Péré.

4° *César de la Fontenelle*, né à la Viollière le 19 mars 1640, marié à *Charlotte Pérault*[2], dame de la Marinière, fille de noble homme Pierre Pérault sr de la Marinière, contrôleur général du Taillon de Poitiers, et de damoiselle Marie Bret, par contrat du 30 décembre 1669 passé par devant *Cothereau et Bailletheau*, notaires à la Chaize-le-Vicomte; dont une fille *Marie-Charlotte de la Fontenelle* mariée[3] à *René-Prosper Sapinaud*[4], sgr. de l'Herbergement.

5° *Jacques de la Fontenelle*, né à la Viollière le 9 novembre 1642[5].

6° Autre *Charles de la Fontenelle*, né à la Viollière le 19 septembre 1644[6].

7° *Marie de la Fontenelle*, née à la Viollière le 24 mars 1631[7], mariée à *François de Meaussé*, ec. sgr. de Coulaines. Ce fut à elle qu'échut en partage la terre de la Gernigaudière[8].

8° *Louise de la Fontenelle*, née à la Viollière le 17 octobre 1634 et enterrée à la Copechagnière le 6 juillet 1705[9].

9° *Hélène de la Fontenelle*, née à la Viollière le 19 février 1638[10].

10° *Madeleine de la Fontenelle*, née à la Viollière le 16 juin 1641[11].

11° *Renée de la Fontenelle*, née à la Viollière le 29 juillet 1646[12].

12° *Perrine de la Fontenelle*, née à la Viollière le 3 juillet 1648[13] religieuse de l'ordre de Saint-François à Niort.

13° *Françoise-Renée de la Fontenelle*, née à la Viollière le 21 mars 1654[14].

[1] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière; (papiers de famille.
[2] Contrat de mariage; (papiers de famille).
[3] Généalogie manuscrite (papiers de famille).
[4] Sapinaud : d'argent à 3 merlettes de sable posées 2 et 1.
[5] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière (papiers de famille).
[6] Idem.
[7] Idem.
[8] Note communiquée par M Théophile de Tinguy.
[9] Extraitdes registres paroissiaux de la Copechagnière ; (papiers de famille).
[10] Idem.
[11] Idem.
[12] Idem.
[13] Idem.
[14] Idem.

VIII.

Paul de la Fontenelle, chev. sgr de la Fontenelle et de la Viollière, fils aîné et principal héritier de Pierre de la Fontenelle, ec. sgr. dudit lieu, et de dame Perrine Maynard, né à la Viollière le 9 novembre 1632[1], épouse, par contrat du 19 avril 1659, passé devant *G. Badreau* et *L. Fleury*, notaires à Montaigu[2], *Antoinette Durcot*[3], fille de feu messire Gilles Durcot, chev. sgr. de Puytesson et de Chauché, et de damoiselle Louise du Tréhan. Il rend hommage à Gabriel de Machecoul, pour son hostel de la Fontenelle dit : la Viollière, le 21 juin 1641[4], et est maintenu noble par sentence de Jacques-Honoré Barentin du 24 septembre 1667[5]. Il partagea, le 2 juin 1670[6], avec ses frères et sœurs. Le 7 février 1707, Paul de la Fontenelle fit son testament olographe, dans lequel il est dit que sa femme Antoinette Durcot l'avait précédé dans la tombe, que Paul-Alexandre est son fils aîné et que sa fille Antoinette-Renée est religieuse à Thouars[7].

Sous l'influence de sa femme Antoinette Durcot, qui était huguenote fervente, il embrassa la religion prétendue réformée. Lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il résolut de passer dans un pays protestant. Au printemps de l'année 1688, il avait réussi à joindre les côtes de la Normandie avec sa femme, un fils et une fille, lorsqu'ils furent découverts, arrêtés et emprisonnés à Coutances, puis à Rouen. Il fut relâché, puis arrêté de nouveau en 1698, conduit à Saumur, d'où on le transféra au château de Nantes deux ans après[8].

Il avait abjuré, puisqu'il est mentionné dans les registres paroissiaux de la Copechagnière comme ayant été enterré le 5 septembre 1709[9]. Il laissa pour enfants :

1° *Paul-Alexandre*, qui suit :

[1] Idem.

[2] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263 page 234.

[3] Durcot portait : d'or à trois pommes de pin de sinople posées 2 et 1.

[4] Papiers de famille.

[5] Idem.

[6] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 324.

[7] Archives de la Viollière ; note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

[8] *Histoire des protestants du Poitou*, par Auguste Lièvre, volume III, p. 135.

[9] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière ; (papiers de famille.)

2° *Marc-Antoine de la Fontenelle*[1] ;

3° *Marie de la Fontenelle*, majeure le 13 novembre 1709, et inhumée le 27 septembre 1719 à la Copechagnière[2].

4° *Antoinette de la Fontenelle*, religieuse à Thouars, décédée en 1703[3].

5° *Jeanne de la Fontenelle*, mariée le 21 octobre 1698, à *Louis-Hector*, chev. sgr. de Tirpoil et de la Remonière, fils de Louis-Hector et de damoiselle Suzanne Thévenin[4 5].

6° *Louise de la Fontenelle*, décédée jeune[6].

IX

Paul-Alexandre de la Fontenelle, chev. sgr. de la Viollière, fils aîné de Paul de la Fontenelle chev. sgr. de la Viollière, et de damoiselle Antoinette Durcot, épouse, le 25 septembre 1705, par contrat passé devant *G. Masson et Boyvineau*, notaires aux Essarts, damoiselle *Marie-Magdeleine de Chevigné*[7], fille de Mre Pierre de Chevigné

Chevigné porte : de gueules à quatre fusées accolées en fasce d'or, accompagnée de huit besants du même rangés quatre en chef et quatre en pointe.

chev. sgr. de la Limonnière, et de dame Philottée Reigner. Il mourut à la Viollière le 1er février 1709, et fut inhumé le lendemain en la chapelle Saint-Louis de l'église de la Copechagnière[8]. Sa veuve se remaria avec Philippe-Auguste Bruneau, chev. sgr de la Giroulière[9].

Ils eurent pour enfants :

1° *Paul de la Fontenelle*, né le 20 juin 1707, mort en bas âge[10].

[1] Généalogie manuscrite. papiers de famille.

[2] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière (papiers de famille).

[3] Généalogie manuscrite, papiers de famille.

[4] Partage du 13 novembre 1709 ; Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carré d'Hozier, volume 263. page 341.

[5] Hector portait : d'azur à trois tours d'or.

[6] Note communiquée par M. Théophile de Tinguy.

[7] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 337.

[8] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière ; (papiers de famille)

[9] Partage sous-seings privés de la succession, 23 juillet 1725. (Archives de la Viollière).

[10] Idem.

2° *Charles-Alexandre*, qui suit.

3° *Marie-Madeleine-Antoinette de la Fontenelle.*

4° *Marguerite-Madeleine de la Fontenelle*[1], née à la Viollière le 6 mars 1708, mariée à *René-Joseph de Goué*, sgr de la Renaudière[2].

X

Charles-Alexandre de la Fontenelle, chev. sgr. de la Viollière, de la Limonnière, puis de la Chabotterie, fils aîné et principal héritier de Paul-Alexandre de la Fontenelle, chev. sgr. de la Viollière, et de damoiselle Marie-Magdelaine de Chevigné, naquit à la Viollière le 31 mars 1709, et fut baptisé le même jour en l'église de la Copechagnière[3]. Il épousa, le 26 novembre 1737, par contrat passé devant *Merlet* et *Gautreau* notaires, damoiselle *Anne-Renée Thomasset*[4], fille d'Antoine Thomasset, ec. sgr. de la Gestière, et de damoiselle Louise Gazeau, qui, par son testament olographe en date du 16 juin 1744, institua son mari son légataire universel, et porta ainsi dans la maison de la Fontenelle les seigneuries de Choisy, l'Enclave de Saint-Denis-la-Chevasse et la Chabotterie[5].

Leurs enfants furent :

1° *Charles-Alexandre*, qui suit :

2° *Gabrielle-Anne de la Fontenelle*, née le 22 juin 1739, qui épousa son cousin-germain *Joseph-Charles-Marie de Goué*, chev. sgr. du Marchais, fils de René-Joseph de Goué et de damoiselle Madeleine-Antoinette de la Fontenelle.

3° *Philippe-Joseph de la Fontenelle*, né le 29 novembre 1740 et décédé le même jour.

4° *Anne-Marguerite de la Fontenelle*, née le 19 juillet 1742, décédée âgée d'un mois[6].

[1] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière ; papiers de famille.

[2] De Goué porte : d'or au lion de gueules, surmonté d'une fleur de lys d'azur.

[3] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière, papiers de famille.

[4] Bibliothèque nationale, cabinet des titres, carrés d'Hozier, volume 363, page 374.

Thomasset portait : d'argent à cinq mouchetures d'hermines de sable, trois et deux ; au chef d'azur soutenu de sable, chargé d'un griffon passant d'or, armé et lampassé de gueules.

[5] Note communiquée par M. Th. de Tinguy.

[6] Registres paroissiaux de Saint-Sulpice-le-Verdon.

XI.

Charles-Alexandre de la Fontenelle, chev. sgr. de Choisy, l'Enclave de Saint-Denys-la-Chevasse, la Chabotterie, la Viollière et autres lieux, fils de Charles-Alexandre de la Fontenelle et de damoiselle Renée Thomasset, né à la maison noble de la Chabotterie, le 4 juin 1744[1], et baptisé le lendemain en l'église de Saint-Sulpice le Verdon. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par messire *Charles-Antoine Durcot*, chev. sgr. du Tréhant, et par damoiselle *Perrine Bruneau de la Giroulière* Le 16 mai 1760, il fut reçu page de la grande écurie du Roi[2]. Charles-Alexandre de la Fontenelle, épousa damoiselle *N... Poictevin de la Rochette*[3]. Il mourut sans postérité.

Vte PAUL DE CHABOT.

(A suivre).

[1] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres, carrés d'Hozier, volume 263, page 351.

[2] Bibliothèque nationale, cabinet des Titres. Preuves de noblesse des pages de la Grande Ecurie du Roy, volume 284, p. 53.

[3] Généalogie manuscrite (papiers de famille).

Poictevin, porte : de gueules, à trois haches d'armes d'argent, emmanchées de sable, aboutées du second, posées en pal 2 et 1.

LA MARÉCHALERIE

CELTIQUE ET GALLO-ROMAINE

A FONTENAY-LE-COMTE

Monsieur le Directeur.

Dans une de mes précédentes correspondances (N° 2, IIIe année *Revue du Bas-Poitou*) je vous avais entretenu d'un fer à cheval de l'époque moyen âge, trouvé à Fontenay-le-Comte, pendant le cours de travaux de terrassements.

Ce sujet vous avait paru intéressant et vous lui aviez donné les honneurs de la publicité dans votre excellent journal.

Dans ces notes rédigées sans la plus petite prétention, je vous annonçais que cette découverte curieuse ne resterait pas isolée mais devait être considérée comme un jalon dont il fallait conserver la trace, parce qu'il nous conduirait ultérieurement à d'autres trouvailles du même ordre.

Mes prévisions se sont réalisées plus rapidement que je ne le pensais et je vous fais part aujourd'hui de quelques documents nouveaux que j'ai pu recueillir sur un chantier qui vient de s'ouvrir tout dernièrement à Fontenay-le-Comte dans le centre même de la ville.

Ce sont encore de vieux fers à cheval qni sont en cause, mais tandis que le premier dont je vous ai parlé ne remontait qu'au moyen âge, ceux-ci, leurs doyens d'un grand nombre d'années, appartiennent à l'époque celtique et gallo-romaine et ont au moins 2000 ans.

Ces fers se sont rencontrés en assez grand nombre, nous en avons ramassé, entiers ou incomplets, environ une centaine.

L'endroit précis de leur stationnement était rue Haute des *Loges* et rue de la Harpe : rues voisines d'une très ancienne place où se

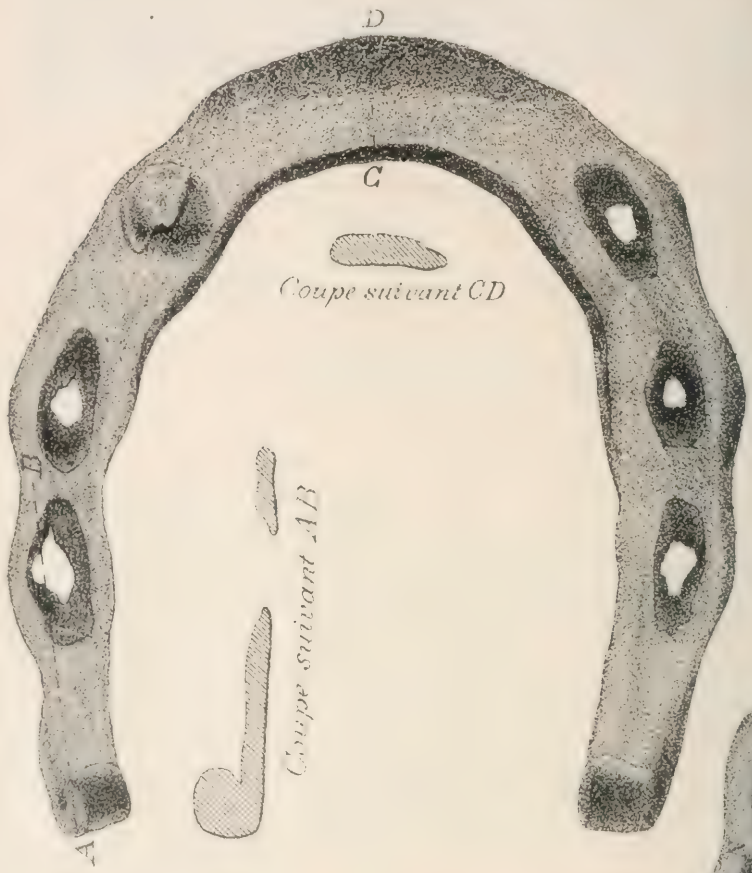

Fer colluque

Dessins de quelques fers trouvés en Septembre et Octobre 1890 dans les rues de la Harpe, de la Fontaine et la Grande Rue.

fer gallo-romain

Certifié par le soussigné.

Fontenay-le-Cte. le 19 Février 1891.

Rocher

tenaient autrefois les marchés et où s'assemblaient les maîtres ouvriers de toutes sortes.

Il résulte de l'examen des documents sur l'histoire de l'ancienne ville, que ces rues étaient de vieux chemins celtiques ou romains et que cet emplacement, aujourd'hui la place du Commerce, était un des coins les plus mouvementés de la cité — et, d'après la configuration du sol, le point central où aboutissaient les voies de communications qui mettaient Fontenay-le-Comte en relation d'un côté avec la mer, de l'autre avec la voie de terre.

Ce renseignement absolument certain, et d'ailleurs facile à contrôler, va nous servir de base pour étayer l'hypothèse suivante dont, pour être sincère, nous n'affirmons cependant pas l'authenticité — C'est qu'à cette place (environs du pont des Sardines), en un temps où tous les échanges se faisaient par colportage, il devait y avoir là où convergeaient tant d'intérêts, des moyens de mettre à couvert et de garantir de la main des aventuriers, les pacotilles et les animaux qui les transportaient... Petit à petit des quartiers entiers se sont construits : hôtellerie, hangars, écuries ont remplacé les constructions plus primitives de nos pères.

Partant de là, nous pouvons facilement en déduire, d'après ce que nous voyons chaque jour, qu'autour de ces lieux de réunions, de ces marchés, devaient vivre des artisans de tous les métiers, attirés là pour exploiter leur industrie. — Et rien ne s'oppose à ce que le maréchal ferrant fût l'un d'eux.

On voit encore de nos jours, les ouvriers de cette profession rechercher de préférence les abords des villes, des grandes écuries, des champs de foire où ils trouvent facilement à s'employer.

De déduction en déduction, nous en arrivons à émettre cette idée : c'est que ces fers trouvés à 2 mètres au-dessous du sol moderne, sur le terrain primitivement habité par les Celtes et les Gaulois, sont tout simplement de vieilles ferrures usées par les chevaux et abandonnées par les clients de l'atelier au moment où ils faisaient ferrer leurs chevaux chez les maréchaux du pays.

J'émets une thèse sans preuves, mais les circonstances locales la rendent tellement plausible, que nous n'hésitons pas à la croire très près de la vérité.

Nous avons vu d'ailleurs en Afrique, chez les Arabes des tentes, de ceux qui méprisent la maison de pierres, — le maréchal-ferrant suivre les marchés chargé de son outillage, travailler de son état pendant la durée de la journée et repartir le soir pour son gourbi absolument comme le marchand ambulant, abandonnant sur le sol les vieilles déferres considérées comme étant d'un vil prix.

Nos Celtes, avant de se fixer sur un rivage, ont dû sans aucun doute agir ainsi..... jusqu'à ce qu'enfin, attachés à une vie plus sédentaire, ils aient, comme nos populations rurales modernes, choisi un jour de foire pour conduire leurs chevaux chez les maîtres ferreurs fixés dans les villes.

Ainsi, et pour conclure, je crois que, jusqu'à témoignages plus autorisés, il reste dans le domaine des choses logiques et rationnelles que ces fers sont des épaves d'ateliers de maréchalerie celtique ou gauloise et gallo-romaine. — Ateliers établis dans la partie la plus industrieuse et la plus populeuse de la ville de Fontenay.

Je joins à ces quelques mots, et pour l'intelligence de ce qui précède, les modèles de ces fers.

Le n° 1 est d'origine celtique.

Le 2e se rapproche beaucoup du fer gallo-romain.

Le 3e est un fer d'âne *(equus asinus)*. — Il est d'un type celtique parfaitement pur — Sa présence indique qu'à cet âge lointain, le petit solipède auquel il servait de chaussure était déjà dans nos contrées le serviteur de nos ancêtres.

Je ne saurais donner une idée plus exacte de ces fers. qu'en reproduisant ici la description qu'en a fait M. Mégnin, lauréat de l'Institut, dans son savant *Mémoire sur la Maréchalerie française.*

« Tous ces fers des premiers temps, dit-il, sont d'origine celtique ; « ils sont petits, étroits et faibles de métal, constamment percés de « six trous dont l'ouverture extérieure est fortement étampée en « forme longitudinale pour loger la base de la tête du clou. Cette « tête se termine en T conique ou en clef de violon pour servir « de crampon auxiliaire à ceux des talons, qui toutefois ne sont pas « constants. — Le peu d'épaisseur et surtout de largeur du fer a « toujours fait distendre celui-ci à chaque étampure de manière à « festonner le bord externe du fer. L'épaisseur de celui-ci est de « 3 ou 4 millimètres et sa largeur de 15 à 16, entre chaque trou, ce « qui indique la dimension du métal ou de la barre avant l'étam- « page. Le poids de ces fers ne dépasse pas 90 à 120 grammes et « nous les verrons augmenter progressivement de grandeur et de « poids à mesure que nous les examinerons dans les âges suivants. »

« Il est à remarquer que ces fers sont complètement plats, c'est- « à-dire sans ajusture et sans pinçons ; les clous montrent qu'ils « étaient rivés très-bas comme dans la ferrure arabe et cosaque « et qu'ils étaient appliqués sur des pieds non parés »..... .....

Fers gallo-romains « La domination romaine ne parait pas avoir

« eu beaucoup d'influence sur la maréchalerie gauloise — les mêmes « errements ont été suivis pendant les premières époques de cette « période. Le fer à cheval gallo-romain a identiquement les « mêmes caractères que le fer celtique : trois trous de chaque côté, « chaque trou portant une étampure deux fois plus longue que « large pour recevoir la tête allongée elle-même du clou et le pro- « téger contre l'usure tout en lui laissant une forte saillie exté- « rieure ; le pourtour du fer festonné et dessinant par ses contours « la place de chaque trou ; chaque branche terminée par une épon- « ge à crampons, l'ensemble des saillies des têtes des clous et des « crampons formant un plan régulier. Le métal est d'une extrême « ductilité, comme celui de tous les fers antiques, et d'une pâte « très-blanche. »

« M. Quiquerez, en Suisse, a constaté le même fait, il fait seu- « lement remarquer (ce qui est sensible pour nos fers de Fontenay- « le-Comte), que les fers gallo-romains sont un peu plus grands que « les fers celtiques. — Ainsi, après avoir établi que tous ces fers cel- « tiques ne dépassaient pas 90 à 100 grammes, il reconnait que ceux « des temps romains arrivaient jusqu'à 180 et même 245 grammes, « ce qui indique toujours une race de chevaux légers et à pieds « petits. »

La lecture de ces extraits ne nous avait laissé aucun doute sur la parenté lointaine de nos fers vendéens. Néanmoins nous avons tenu à consulter M. Mégnin lui-même et M. le Professeur de maréchalerie à l'École de Cavalerie de Saumur, dont l'opinion fait autorité dans la question. Nous avons soumis à ces messieurs quelques échantillons de ces fers récemment récoltés au cours des travaux de la canalisation et tous les deux nous ont complètement confirmé, par attestation écrite, l'origine celtique et gallo-romaine de ces types de ferrure.

CAPITAINE D....

L'AUTOPSIE DE RICHELIEU

Parmi les vieux in-folio poudreux légués à nos bibliothèques par les deux siècles précédents, il n'en est pas de plus intéressants à parcourir que les anciens recueils d'arrêts. Presque toujours leurs commentateurs joignent une connaissance profonde du droit écrit et du droit coutumier à une haute teinture littéraire, et dans leurs discussions ardues, où toutes les ressources de la dialectique sont mises en jeu, des vers de Virgile ou d'Ovide viennent, de la façon la plus inattendue, corroborer une décision du Parlement.

Un de ces ouvrages *de poids*, tombé entre nos mains, il y a quelque temps, renferme d'intéressants commentaires historiques sur les arrêts rendus par les Cours souveraines de France pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Le *Journal du Palais* — tel est son titre abrégé[1], — contient, entre mille dissertations, une curieuse notice sur l'autopsie du cardinal Richelieu, et en particulier sur son cerveau. Ces détails n'ayant point été relevés jusqu'ici, croyons-nous, par les biographes du célèbre ministre, nous avons pensé qu'il y aurait intérêt à les rééditer.

[1] Voici le titre entier : *Journal du Palais ou Recueil des principales décisions de tous les Parlements et Cours souveraines de France sur les questions les plus importantes de droit civil, de coutume, de matières criminelles et bénéficiales, et de droit public, par feu Maîtres Claude Blondeau et Gabriel Guéret, avocats au Parlement. Quatrième édition, revue corrigée et augmentée, dédiée à Mgr le premier président. — A Paris, quay des Augustins, chez David, père, libraire, à la Providence et au roi David. MDCCLV.* 2 vol. grand in-f°.

L'auteur commentant un arrêt rendu le 30 décembre 1694 par le Grand Conseil sur les questions suivantes[1] :

« *Si M. de Richelieu, ayant peu de biens propres, pouvoit disposer comme il a fait de tous ses acquêts en quelques coutumes qu'ils soient situées ;*

« *Ou si les acquêts ont été subrogés de droit au défaut de propres, particulièrement dans les coutumes où cette subrogation a lieu ;*

« *S'il suffit d'avoir des propres sans considérer leur quantité pour pouvoir disposer d'acquêts beaucoup plus considérables ;*

» *Ou s'il en faut une quantité proportionnée aux acquêts*[2]; »

termine ainsi sa dissertation :

« Nous pouvons ajouter, à l'éloquent éloge que M. l'avocat général Briçonnet a fait de M. le cardinal de Richelieu, un autre éloge physique que j'ai extrait d'une philosophie manuscrite composée par M. de Marigné, excellent philosophe, et qui nous doit convaincre que la nature avoit travaillé singulièrement à la sublimité de l'esprit et à l'élévation de la fortune de ce grand personnage.

« Les hommes illustres ont presque toujours des singularités dans la composition de leur tempérament : nous en avons un exemple assez récent dans la personne du grand cardinal de Richelieu, premier ministre d'Etat.

« J'ai appris de son chirurgien ordinaire, qu'après sa mort il eut ordre d'embaumer son corps, ce qu'il fit en présence de plusieurs personnes de distinction et de la plus haute qualité. Il trouva dans les parties intérieures de son corps une très belle conformation répondante à celle des membres et à la figure extérieure.

« Lorsqu'il fit l'ouverture de la tête pour en tirer le cerveau, il lui parut des singularités toutes extraordinaires.

[1] Par son testament fait à Narbonne, le 23 mai 1642, Richelieu avait distribué tous ses biens à sa famille, mais le partage ayant été fait d'une façon inégale et sans tenir compte de l'origine des biens donnés, il en résulta une longue série de procès.

[2] T. II, p. 882.

« Il remarqua d'abord que les deux tables du crâne étaient minces et poreuses, et qu'aux endroits les plus épaix, il y avoit peu de substance spongieuse et osseuse qu'on appelle disploé ; en sorte que d'un coup de poing on auroit pu facilement enfoncer ce crâne qui est extrêment dur et épais dans les autres pour résister aux impressions du dehors qui ne sont pas trop violentes.

« Ensuite, ayant ouvert le cerveau, il le trouva tout grisâtre et d'une consistance bien plus ferme qu'à l'ordinaire. Il était d'une odeur suave et agréable, au lieu qu'il a coutume d'être blanchâtre, mol, aqueux et d'une odeur un peu fétide.

« Mais ce qui parut fort surprenant est que dans ce cerveau il y avoit le double des ventricules ordinaires, chacun d'eux en ayant un autre qui lui étoit supérieur et formoit un double étage, tant au devant qu'au derrière, et au milieu particulièrement, dans lequel se forment et se perfectionnent les esprits les plus purs de la puissance discursive servans aux opérations de l'entendement; les ventricules de devant servans à l'imagination et ceux du ventricule de derrière servans au mouvement, au sentiment et à la mémoire.

« Cette avantageuse conformation marque l'excellence et la vigueur de l'esprit vital et sensitif qui avoient formé ces doubles ventricules dans le cerveau, l'un au dessus de l'autre. De sorte que comme il y avoit huit cavités organiques, au lieu de quatre accoutumées, il s'y faisoit double quantité d'esprits en général ; lesquels outre cela, chacun dans leur magasin et double ventricule, s'épuroient et se dégageoient tellement de la matière, en se communiquant et montant de l'étage inférieur au supérieur, qu'ils étoient comme quintessenciés et multipliés en vigueur et action, beaucoup au delà de l'ordinaire. »

Se non è vero è bene trovato.

ROGER DROUAULT.

CHRONIQUE

La Vendée a été peu représentée cette année au Salon parisien. Mais le nombre y était avantageusement remplacé par la qualité. Signalons notamment, au palais de l'Industrie : deux remarquables toiles de notre distingué collaborateur, M. E. Lansyer, *Le quai Bonaparte à Menton* et *le Port de Menton* (Ce dernier a été acheté par l'Etat) ;

— Une statue de M. Garnier, de Mouzeuil, représentant la *Terre* ;

— Un charmant médaillon de M. Raguet, des Sables-d'Olonne, reproduisant le profil d'un jeune homme ;

— Deux jolies eaux-fortes de M. Alasonière, de la Roche-sur-Yon (*La Romance à la Mode* et le *portrait de M. Gonzalès Guineau*) ;

— Et enfin deux dessins à l'aquarelle de M. Libaudière, architecte à la Roche-sur-Yon (*Eglise des Sables d'Olonne* et *Collégiale d'Oiron*), qui ont valu à l'auteur une mention honorable.

M. O. de Rochebrune vient d'ajouter à son œuvre une merveilleuse page. Nous voulons parler de la superbe planche qu'il a consacrée au *Château de Saint-Ouën-les-Toits* (Mayenne). M. René Vallette en a donné une description raisonnée dans la *Vendée* du 24 mai 1891.

L'éminent aquafortiste fontenaisien est allé faire récemment une excursion artistique dans la Sarthe et la Mayenne et il en a rapporté de très jolis et très importants motifs, qui lui permettront d'exécuter prochainement deux grandes planches sur le *Château du Lude*, deux sur le *Château du Rocher*, près Evron, et une sur le *Chateau de Landifer*, près Baugé.

Au Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu à la Sorbonne en mai dernier, M. René Vallette a fait deux communications. La pre-

mière est relative à l'ancienne corporation des tuiliers et chauxniers du village de Bourseguin (commune de Bourneau) et qui était connue sous le nom de « *Cour bachique de Bourceguin* » Dans la seconde, il est question d'un marché passé en 1618, entre la fabrique de Notre-Dame de Fontenay et le sieur Féti, pour l'acquisition d'un tableau de Vianino de Crémone, représentant la mort de la Vierge.

Le musée de la Roche-sur-Yon vient de s'augmenter de trois tableaux. L'un est une toile d'Etex représentant des *Dryades dans un bois*. Le second, envoyé par l'Etat, est une toile de Latouche, intitulée *les Flochs*. Le troisième est un portrait de femme, daté de 1826, et signé « Auguste, via Dellengerghe », qui a été acheté par M. le maire, pour le musée. Ce dernier portrait est ravissant et dans un parfait état de conservation. — M. Ambroise Baudry va également faire don au musée des épreuves photographiques des peintures que son frère fit pour l'Opéra. Ces épreuves, les seules qui restent de celles qui ont été tirées, seront placées autour du monument de Paul Baudry, au-dessus de l'escalier, elles en compléteront heureusement la décoration.

On a placé, le 23 avril, à l'Institut, dans la galerie de la salle des Pas-Perdus, le buste de notre regretté compatriote M. Beaussire, prédécesseur de M. de Pressensé à l'Académie des sciences morales et politiques. Ce buste a été sculpté par M. Bogino.

Nous serions partisan, dit à ce propos l'*Echo* de Luçon, qu'une souscription publique s'ouvrit ici et dans le département pour assurer à Emile Beaussire l'érection de son image sur une des places publiques de sa ville natale.

Le 23 mai dernier, le 137e d'infanterie en garnison à Fontenay-le-Comte a joyeusement célébré l'anniversaire de la bataille de Bautzen, à laquelle son aîné prit une glorieuse part. A cette occasion, une fête tout à la fois foraine, dramatique et musicale a été donnée dans la cour de la caserne Duchaffault, par les officiers et soldats du régiment. Nous avons eu le plaisir d'y applaudir notamment une pantomine de Larcher, le *Rêve de Pierrot*, que notre distingué compatriote, M. A. de la Voûte avait accompagnée d'un charmant thème musical.

Le 93e de ligne en garnison à la Roche-sur-Yon, a également fêté très brillamment, le 9 juillet, l'anniversaire de la bataille de Wagram, dont le nom glorieux est brodé sur son drapeau. A cette occasion un *Historique du 93e régiment d'infanterie*, accompagné d'une

eau-forte de F. Alasonière et de plusieurs gravures, a été publié chez Mme veuve Yvonnet, imprimeur-éditeur, à la Roche-sur-Yon, par M. le capitaine Duroisel.

Notre excellent ami Henri Bourgeois a obtenu, dans le concours annuel de la Société protectrice des animaux, une médaille d'argent pour son intéressante brochure « *Intelligence des animaux.* » Qu'il nous permette de lui adresser à cette occasion nos plus sincères félicitations.

Le 8 mai 1891, M. l'abbé Méchineau, archiprêtre de N.-D. de Fontenay, a procédé, au Gué-de-Velluire, à la bénédiction et à la pose de de la première pierre de l'église paroissiale, dont notre collaborateur et ami, M. Joseph Libaudière, architecte à la Roche-sur-Yon, poursuit la restauration sur les ruines d'une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Macrine.

Le Concours musical qui a eu lieu à Fontenay au mois de mai nous a permis d'applaudir une nouvelle et très remarquable composition de notre distingué compatriote M. Rousse, *La Chanson de l'Epée*, qui a été exécutée au Festival d'honneur par toutes les Sociétés chorales réunies.

Dans la session d'avril dernier, le Conseil général de la Vendée a alloué une somme de 200 francs à notre collaborateur M. L. Brochet, pour l'aider dans ses travaux archéologiques.

M. René Bazin, professeur de droit à la Faculté libre d'Angers et auteur d'études littéraires si justement couronnées par l'Académie française, a prononcé un discours, — chef d'œuvre de finesse et d'esprit, — à la réunion des Anciens élèves du collège Richelieu, de Luçon, le 30 juin 1891.

La collection archéologique de M. O. de Rochebrune vient de s'enrichir d'un joli andouiller de cerf de l'époque préhistorique, récemment trouvé dans de la tourbe, aux environs de Benet.

La comtesse de Beaumont, morte tout dernièrement, a légué par testament au musée du Louvre la *Vérité*, de Paul Baudry. Ce tableau est une des œuvres populaires du maître.

Le 21 juin 1891, M. l'abbé Garnier a fait à Fontenay, dans la salle du Patronage et en présence de 500 personnes, une conférence publique très applaudie sur *La nécessité du repos dominical* au point de vue économiste, religieux et social.

A la séance du 13 juin 1891, M. Lefebvre-Pontalis a déposé sur le

bureau de l'Académie des sciences morales et politiques un exemplaire des *Recherches historiques sur le général Belliard*, de M. l'abbé Staub, ancien aumônier de la garnison d'Orléans. L'accueil flatteur fait par l'Académie au nouveau volume de notre vénéré compatriote n'est point pour nous suprendre, car c'est, en même temps qu'une œuvre patriotique, par laquelle l'auteur a bien mérité de l'armée française, un ouvrage particulièrement intéressant pour notre histoire locale.

M. l'abbé Lacroix, docteur ès-lettres, a fait, le 27 avril 1891, une conférence publique sur *Richelieu à Luçon*, au cercle catholique des étudiants du Luxembourg.

En exécution d'un décret du 16 juillet 1891, M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies a accordé une médaille d'honneur en vermeil à M. Jules Jobert, ouvrier imprimeur depuis 58 ans dans l'*Imprimerie Robuchon*, actuellement *Imprimerie A. Baud, gendre et successeur*.

La restauration de la curieuse église de Vouvent va se poursuivre sous l'intelligente direction de M. Filuzeau, architecte, inspecteur des édifices diocésains.

Le 14 juin dernier, une cloche, sortant des ateliers de M. Bollée, fondeur au Mans, a été baptisée à Saint-Benoît-sur-Mer.

On lit dans une brochure intitulée *Nouveau système de monture des cloches*, Pont-à-Mousson, 1868, p. 39, à propos de l'ancienne sonnerie de Saint-Epyre, de Nancy. »

« La grosse cloche ayant été cassée dans les premiers jours de janvier 1747, fut refondue au mois d'août suivant ; elle portait cette inscription sur le contour, au sommet :

J'AI ÉTÉ NOMMÉE LOUISE PAR STANISLAS, ROI DE POLOGNE, PARRAIN, LOUISE-ADELAIDE DE BOURBON-CONTY, PRINCESSE DE LA ROCHE-SUR-YON, MARRAINE, EN 1747.

JEAN BUREL ET JEAN BARBIER, FONDEURS.

« Toutes ces cloches disparurent à la Révolution. »

X. B. DE M.

NÉCROLOGIE

M. JULES FAUCHERON, chapelier, vice-président du conseil intérieur du Cercle catholique d'ouvriers de Fontenay, décédé le 15 avril 1881, dans sa 69e année.

Mme ETIENNE ROBERT DU BOTNEAU, née Eugénie Bréchard, décédée à Fontenay-le-Comte fin avril 1891, dans sa 79e année.

Le *Publicateur de la Vendée* a donné, dans son numéro du 1er mai 1891, un article biographique de la défunte.

M. LOUIS-HILARION, VICOMTE DE BECDELIÈVRE, décédé au château de Bigny, le 7 mai 1891, à l'âge de 72 ans.

Cette mort met en deuil les familles Bascher de Beaumarchais et de Beaufort, auxquelles nous offrons le tribut de nos douloureux hommages.

M. PAUL-JOSEPH GUILLEROT, ancien architecte, décédé à la Roche-sur-Yon, le 15 mai 1891, dans sa 78e année.

Dans notre *Chronique du Bas-Poitou*, insérée au *Publicateur de la Vendée, du 24 juin*, nous avons donné une rapide esquisse de l'œuvre considérable accomplie par le regretté défunt.

M. HERCULE CHRISTIN, ancien président de la Société de secours mutuels de Fontenay, décédé à Fontenay dans sa 74e année, le 29 mai 1891.

Nous adressons au docteur Octave Christin, fils unique du défunt, et notre ancien camarade d'école, l'expression de nos sincères et amicales condoléances.

M. l'abbé FLAVIEN ALLARD, né à Bournezeau en 1836, ancien curé du diocèse du Mans, décédé à la Bretonnière, à l'âge de 55 ans, en mai 1891.

Mlle DÉSIRÉE-CÉLESTE PLANTIER, décédée à Noirmoutiers, dans sa 64e année, le 6 juin 1891.

M. JEAN-BAPTISTE BOUFFIER, adjoint principal du génie en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Oraison (Basses-Alpes), le 8 juin 1891.

M. EVARISTE PORTEAU, président du tribunal civil de la Roche-sur-Yon, officier d'académie, décédé à la Roche-sur-Yon, le 1er juillet 1891.

M. L'ABBÉ GUIBERT, curé de Grosbreuil, décédé le 4 juillet 1891, à l'âge de 57 ans.

M. BOUCHAUD, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, décédé à la Roche-sur-Yon, le 13 juillet 1891.

M. Rinjonneaux, propriétaire du *Café Helvétique*, à Fontenay-le-Comte, vient de faire la découverte d'un fusil de la *Grande Guerre*, au canon rayé et à la crosse ornée d'un cœur Vendéen et de l'inscription suivante : STOFLET — *1793*, gravés en creux.

A sa séance du 20 juin 1891, le Conseil municipal des Sables-d'Olonne a voté une somme de 130 francs pour l'acquisition d'un portrait gravé du général Collineau, qui sera placé dans le salon de la Mairie, avec cette inscription au-dessous de l'encadrement : *Au général Collineau, hommage du Conseil municipal.*

Le général Collineau, dont M. Ludovic Vallette écrivit naguère la Biographie, est, — on le sait, — un des plus glorieux enfants de la ville des Sables-d'Olonne.

Nous apprenons avec plaisir que M. Charier, maire de Fontenay-le-Comte, et auquel on doit la création récente d'une Commission des Archives municipales, se propose de restituer à la ville les nombreux manuscrits que notre distingué compatriote B. Fillon lui avait empruntés pour la rédaction de ses études sur l'Histoire vendéenne.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, la mort de deux de nos compatriotes qui ont tenu un rang considérable dans le monde des Arts et des Lettres : EDOUARD GUITTON, statuaire, décédé le 17 juillet à l'âge de 66 ans, à Paris, et inhumé le 24, à La Roche-sur-Yon ; — ADRIEN DÉZAMY, ancien secrétaire-général des Bouffes-Parisiens, auteur de nombreuses pièces, qui dirigeait, en l'absence de Rodolphe Salis, les pittoresques représentations du *Chat noir*, décédé le 28 juillet, à l'âge de 52 ans, à l'hôpital Lariboisière.

BIBLIOGRAPHIE

M le vice-amiral Jurien de la Gravière, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, a publié tout dernièrement, chez Firmin Didot, un volume qui ajoutera certainement à la réputation si méritée que l'éminent auteur s'est depuis longtemps acquise dans le monde des lettrés. Cet ouvrage, qui a pour titre le *Siège de la Rochelle*, sera lu avec fruit par tout le monde et notamment par les amateurs d'histoire poitevine.

En traçant ces pages, le savant amiral n'a pas seulement écrit un livre précieux et utile : il a encore accompli une bonne œuvre, car le volume se vend au profit de la *Société centrale de sauvetage* ; ce qui lui crée un titre de plus à la sympathie du public.

Notre très distingué ami, M. Marius Sepet, vient de faire paraître chez Mame, à Tours, une nouvelle édition de sa remarquable étude sur *Jeanne d'Arc*. Ce volume de 600 pages, imprimé avec grand luxe et orné de nombreuses illustrations dues au talent de nos meilleurs artistes, vient tout à fait à son heure. Aussi nous ne doutons point de l'immense succès qui lui est réservé. Ce sera pour le sympathique auteur une consécration nouvelle de son érudition profonde et de son ardent patriotisme.

M. H. Bagnenier-Desormeaux, le zélé secrétaire général de la *Société littéraire et artistique de l'Ouest*, a récemment publié dans la *Revue d'Anjou* une étude pleine d'intérêt sur un conventionnel Choletais, *Michel-Louis Talot*, adjudant général (1755–1828). L'aimable et savant auteur nous en a adressé un tirage à part sous forme d'une élégante brochure grand in-8° de 98 pages, éditée chez Germain et Grassin, libraires à Angers. (Cette brochure, mise en vente au prix de 2 francs, se trouve en dépôt aux bureaux de la *Revue*.)

Les *Paysages et Monuments du Poitou* viennent de décrocher un nouveau succès avec les livraisons de *Champdeniers* et de *Mazières-en-Gâtine* ; nous en félicitons de tout cœur le *padrono della casa*. Le texte, rédigé par M. le docteur Léo Desaivre, est une œuvre savante pleine d'intérêt, et les illustrations, traitées avec le sentiment artistique qu'y apportent habituellement MM. J. Robuchon et G. Girault, nous ont également permis d'applaudir à l'heureux début d'un jeune dessinateur, dont le crayon est plein de promesses, et qui n'est autre que le propre fils du grand directeur, Eugène Robuchon.

Après *Champdeniers*, doivent prochainement paraître les livraisons de la *Châtaigneraie* et de *Saint-Hilaire-des-Loges*, par M. René Vallette.

A l'ombre des puissants lauriers de leurs aînés, les *Paysages et Monuments de la Bretagne* commencent eux aussi à sortir de terre. M. J. Robuchon arrive du fond de la vieille Armor, avec une collection de merveilleux clichés et un bouquet de sympathiques adhésions qui lui présagent de nouveaux triomphes. C'est *Auray* qui ouvrira le feu, avec un texte signé d'un des plus beaux noms de la terre bretonne, M. Georges de Cadoudal.

Le succès du livre récent de notre éminent collègue de la *Société littéraire et artistique de l'Ouest*, M. B.-H. Gausseron, *Comment vivre à deux*, a engagé l'éditeur à faire une nouvelle mise en vente des autres ouvrages de la même série, publiés d'abord anonymement, et assez remarqués, dès leur apparition, pour être honorés d'une souscription par le Ministère de l'Instruction publique. Il commence par *Que faire de nos filles ?* question d'un intérêt de plus en plus pressant, dont M. H.-B. Gausseron ne se contente pas d'analyser les éléments, mais dont il indique toutes les solutions possibles (Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph ; un beau volume in-18 jésus ; prix 3 fr. 50). Après avoir considéré la femme dans l'enfant et esquissé spirituellement le tableau composé de l'éducation d'hier et de l'éducation d'aujourd'hui, l'auteur passe en revue toutes les conditions où la femme peut mettre à profit son travail et ses talents : la littérature, les arts, l'enseignement, le commerce, les emplois de bureau, les travaux d'aiguille, l'agriculture, la science, la politique même, toutes les branches de l'activité humaine sont étudiées au point de vue des ressources qu'elles lui offrent. Mais nulle part l'auteur n'oublie et ne laisse oublier que la grande fonction de la femme c'est d'être mère, et que son véritable rôle, en dépit des nécessités de l'existence dans une société encore très im-

parfaite, c'est de créer la famille, et, en donnant à ses enfants la force physique et morale, d'assurer à la fois le bonheur du foyer domestique et l'avenir du pays. — Un index des professions et des établissements d'instruction ouverts aux femmes permet de trouver facilement, dans le volume, les renseignements spéciaux que l'on voudrait y chercher.

Notre distingué compatriote et ami, M. Edmond Biré, vient de publier chez Perrin, 55, quai des Grands-Augustins, un livre où l'on retrouve les brillantes qualités de style et d'érudition qui distinguent l'éminent critique littéraire.

Victor Hugo après 1830, tel est le titre de cette étude puissante et originale.

M. le duc de la Trémoille doit prochainement publier avec la collaboration de M. Henri Clouzot : *Les fiefs de la vicomté de Thouars d'après l'Inventaire de 1753.*

Notre collaborateur et ami, M. Henri Daniel-Lacombe, a récemment fait paraitre chez Oudin, imprimeur-éditeur à Poitiers, une Notice sur *Le comte Aymar d'Abzac de Ladouze* (in-8° 15 pages). Nous n'étonnerons aucun de nos lecteurs en leur disant tout le charme de ces pages, où la délicatesse du cœur le dispute aux mérites de l'esprit.

M. René Vallette a publié dans le journal *La Vendée* (n° du 24 juin 1891) le compte rendu d'*Une excursion archéologique* faite quelques jours auparavent à *Payré-sur-Vendée* par l'auteur, accompagné de MM. de Rochebrune et Brochet.

La *Revue Bénédictine*, de l'abbaye de Maredsous, (Belgique) a publié sous le titre *Une brochure de M. l'abbé Denis*, une docte et virulente riposte à l'opinion émise par M. le curé de Saint-Etienne-de-Brillouet sur le chant Grégorien, au dernier Congrès catholique de Nantes, et reproduite dans sa récente étude intitulée *Léon XIII et Dom Pothier.*

A l'occasion du retour de mai, M. l'abbé Verdon, vicaire de Pouzauges, a fait paraitre une 3e édition de son *Mois de Marie* (Nantes, Emile Grimaud). Sous le pseudonyme *Jean de Magné*, M. l'abbé J. J. Rousseau lui a consacré, dans la *Semaine catholique de Luçon* du 11 avril 1891, une *Etude bibliographique* des plus délicatement

écrites, comme tout ce qui sort de la plume si merveilleusement trempée du savant curé de Saint-Denis-la-Chevasse.

Du *Correspondant* (n° du 25 février) : *Richelieu, évêque*, par P. Bertrand.

Dans la *Revue des sciences ecclésiastiques* d'avril 1891 : *La Doctrine spirituelle du Bienheureux Grignon de Montfort*, par J. Didiot.

M. l'abbé E. Robin a fait paraître dans la *Semaine catholique de Luçon*, (N^os des 23 et 30 mai 1891), une notice biographique très étudiée sur le vénéré abbé Bonnaud, dont nous annoncions la mort dans notre précédent fascicule.

Le dernier des numéros de cette *Semaine* renferme également l'histoire légendaire de la *Chapelle de sainte Radegonde à la Génétouze*.

Dans la *Vendée* du 1er mai 1891, sous la rubrique *Chronique musicale* et la signature *Si-Bémol* (Henri Ayraud), un intéressant article sur M. A. de la Voûte, le compositeur fontenaisien, et sur ses œuvres musicales.

Le 3e volume de *Chrétiens et hommes célèbres au XIXe siècle*, par M. Baraud, curé de la Caillière, vient de paraître chez Téqui, libraire-éditeur à Paris.

De notre érudit collaborateur M. l'abbé Teillet, *Notes et documents sur l'église paroissiale de Challans*; (broch, in-8°, 19 p., Vannes, Lafolye, 1891. — (Ext. de la *Revue historique de l'Ouest*).

Le *Bulletin de la Société de statistique sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres* a reproduit, dans son numéro de janvier-mars 1891, le rapport lu par M. René Vallette au Congrès de Nantes, sur la *Conservation des monuments religieux*.

Ce rapport, communiqué à la séance du 4 février 1891, avait été l'objet d'une approbation unanime de la Société.

Dans le *Publicateur de la Vendée* du 17 avril 1891, sous la rubrique CAUSERIE : le *Château de Beaumarchais*, par le R. P. Ingold, de l'Oratoire. Article emprunté à l'une des dernières livraisons des *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. J. Robuchon.

Chez Auguste Baud, imprimeur libraire, Fontenay, 1891 :

Grand concours musical d'orphéons, d'harmonies et fanfares. — Programme. — (broch. in-8° 36 p.)

M. l'abbé Staub, ancien aumônier de la garnison d'Orléans, prépare une notice biographique sur *Le Colonel de La Roque-Latour*, ancien commandant du dépôt de Remonte de Fontenay, décédé récemment à Paris.

De notre très distingué collaborateur et ami, M. le comte Louis de la Rochebrochard : *Louis de la Rochejaquelein* (*Vendée* et *Portugal*). Souvenirs inédits, publiés sous forme d'une charmante brochure grand in-8° de 50 pages. — Saint-Maixent. Reversé 1891. (Ext. du *Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres*).

De M. Augustin Rouillé : *Assignats et Papiers-Monnaie. Guerres de Vendée et Chouannerie 1793-1796*, in-4° de 86 p. avec planches et *fac-simile*. La Roche-sur-Yon, veuve Ivonnet 1891.

La *Revue Poitevine et Saintongeoise*, du 15 juillet 1891, nous apprend que M. Jos. Berthelé vient de terminer la rédaction d'un volume sur l'histoire de l'art campanaire dans le nord de la France.

Les monuments élevés à la mémoire de Paul Baudry, au Musée de la Roche-sur-Yon et au cimetière du Père-Lachaise, 1886-1890. — Charmante broch. gr. in-8°, 20 p. avec grav. et dess. (Paris, *Bureaux de la Gazette des Beaux-Arts*).

Le sommaire du dernier numéro de la *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest*[1] était ainsi composé : *Zoologie* : Notice sur le saumon de la Dordogne, par Kunstler. — *Biologie* : Le sens de la vue chez les Anthropodes, par le Dr A. Peytoureau. — *Géologie* : Existe-t-il une série d'assises nouvelles entre les « schistes rouges » et le « grès armoricain », par P. Lebesconte. — *Faunes régionales* : Catalogue des crustacés podophtalmaires des côtes de la Vendée, par A. Odin. — *Sociétés savantes* : Des provinces de l'Ouest à l'académie des sciences de Paris, par Marcel Baudoin. — L'Ouest anthropologique au Congrès de Limoges de 1890, par le Dr M. E. — La botanique dans les sociétés savantes de l'Ouest, par J. Douteau. — *Sciences naturelles appliquées* : La sardine et les travaux auxquels elle a donné lieu en 1890 (Rapport de M. Pouchet). — L'enseignement agricole supérieur à la faculté des sciences de Poitiers. — Principaux champignons comestibles de l'Ouest. — Les ferments du cidre. — Les huitres d'Ostende. — La reproduction du homard. — *Bibliographie* — *Notice nécrologique* : Marie Rouault, par A. Orain. — Sociétés savantes de l'Ouest : Société d'émulation de la Vendée.

[1] Paris : 14, Boulevard Saint-Germain.

Titres des *Chroniques de Bas-Poitou* parues dans le *Publicateur de la Vendée*, depuis notre dernier fascicule :

25 mai 1891. *L'Anniversaire de la délivrance d'Orléans. — Les volontaires de Bas-Poitou sous l'étendard de la Pucelle. — L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers. — La mort d'un « mameluck ». — Napoléon Ier à Fontenay.*

10 juin 1891. — *Deux profils d'architectes. — Paul Guillerot et Julien Mauclerc. — Le Compas en Bas-Poitou aux XVIe et XIXe siècles.*

13 juillet 1891. — *Le peintre Lansyer et son œuvre.*

Nous avons précédemment annoncé l'apparition des deux premières séries d'une publication qui est appelée à un légitime succès. Nous entendons parler des *costumes poitevins*, gravés à l'eau-forte par M. Escudier, l'artiste niortais si distingué, qui a déjà maintes fois franchi avec honneur le seuil des Salons parisiens, soit comme peintre, soit comme dessinateur.

La troisième série, qui vient de paraître, est plus spécialement consacrée aux types vendéens. Nous y retrouvons :

1° *La Cabanière* (Marais de la Sèvre) ;
2° *La Cabanière* (Luçon, Chaillé, etc.) ;
3° *Une vieille femme de Fontenay ;*
4° *La Cabanière en costume de travail ;*
5° *Une paysanne des environs de Fontenay ;*
5° *La grisette de Fontenay.*

M. E. Mayeux, le généralissime des chemins de fer de l'Etat, vient de faire paraître un charmant *Guide illustré aux bains de mer*, dont le texte est dû à la plume toujours si gracieusement trempée de G. Harry, et dont les dessins sont signés d'un nom bien connu dans le monde artistique parisien, H. Lanos.

R. DE THIERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

LA GRAND COURT DES MOULIERES

LA VENDÉE QUI S'EN VA

LES MOULIÈRES ET LE VIEUX CHASSENON

Comme illustration du poème de Nicolas Rapin que nous publions dans la 3e livraison de la quatrième année de la *Revue du Bas-Poitou*, nous donnons deux gentilhommières voisines de Fontenay où notre poète a dû très certainement lire aux propriétaires de céans le manuscrit de cette intéressante poésie. Si Bouillé-Courdault, la demeure importante de du Fouilloux, n'eût pas été entièrement reconstruite après la mort du célèbre veneur, nous l'eussions également publiée, car la vieille demeure de l'intrépide chasseur a dû également abriter plus d'une fois le poète fontenaisien avec lequel il entretenait des relations d'amitié. Mais de l'antique logis du XVIe siècle, il ne reste pas pierre sur pierre : tout a été réédifié sous la dernière moitié du règne de Louis XIII. C'est pourquoi nous nous sommes contenté de graver le petit manoir des *Moulières* près l'Hermenault, qui offre l'un des types les plus complets des gentilhommières poitevines[1]. Rien n'y manque : on y retrouve la vaste cour carrée, entourée de bâtiments et de tours et pavillons formant défenses, un beau portail surmon-

[1] Le manoir des Moulières était habité au XVIIe siècle par la famille Priouzeau. L'un de ses membres, Mathurin, qui avait épousé, en 1630, demoiselle Françoise Moreau, fille de défunt noble homme René Moreau, sieur de la Guedessière, en Saint-Hilaire du Voust, était conseiller et élu pour le roy en l'élection de Fontenay-le-Comte. Il eut de son mariage avec

té d'un édicule de style dorique; à côté s'ouvre le portillon pour les piétons; le tout agrémenté de pilastres à joints refendus et de riches cordons et entablements de bel appareil. Cet ensemble seigneurial est complété par une frise d'un fort diamètre. La tour de l'escalier, accolée au pavillon de la cour, appartient encore au XVe siècle ; tout le reste a été repris au XVIIe, car on y voit, sur le portail et sur une jolie lucarne du pavillon, les dates 1660 et 1665, et en outre cette fort honnête devise : *Falli quam fallere præstat.* La seconde gentilhommière est située au *Vieux-Chassenon*. Là encore une portion de l'enceinte appartient au XVe siècle, mais le reste a dû être remanié à la fin du règne de Henri IV. Nous avons pu reconstituer la décoration peinte d'une curieuse cheminée en pierre située au rez-de chaussée. D'épaisses couches de chaux avaient conservé toute la fraîcheur des fleurs et arabesques, qui rappellent le système décoratif de la cheminée peinte par Pierre Nivelle, évêque de Luçon, dans la maison qui lui appartenait, près de la mairie actuelle de cette ville[1].

Nous transcrivons maintenant le poème de Nicolas Rapin, en conservant scrupuleusement l'orthographe du temps.

LES PLAISIRS DU GENTILHOMME CHAMPÊTRE

O trois fois heureuse noblesse,
Qui méprisant les grands honneurs,
Par la vertu qui nous adresse,
Avez connu quelle détresse
Se trouve à la cour des seigneurs.

Françoise Moreau dix enfants. Cette descendance pait fin avec Renée Priouzeau, morte fille vers 1698, et qui légua aux Pères Jésuites de Fontenay, pour fonder une chaire de théologie morale, tous ses meubles, immeubles et acquets, ainsi que la tierce partie dans ses anciens domaines. Le dit legs se montait à plus de 200 000 livres à prendre sur la terre des Moulières qui valait à cette époque-là 12 000 livres de rentes. Par suite de ce même décès, les Moulières échurent à René Moreau, écuyer, seigneur de Marillet et du Plessis, cousin-germain de la défunte et aîné de la famille Moreau, dans laquelle cette terre resta fort longtemps. (*Archives de M. Guy de Fontaines.*)

[1] Le *Vieux-Chassenon* fut possédé pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, par les Mauras; ce qui explique, aux quatre coins de la cheminée, la présence de leur blason et de ceux des familles alliées.

Qui ne portant jamais envie
Sur une autre condition,
Libres n'avez point asservie
La franchise de vostre vie
Aux griffes de l'ambition

Heureux celui qui loin d'affaires
Comme les gens du temps passé ;
Avecques ses bœufs ordinaires
Laboure les champs que ses pères
En propres lui ont délaissé.

De qui la noblesse connue
Ne vint jamais en question,
Mais de longue main est tenue,
Comme si elle était venue
D'un des enfants de Francion.

De qui la maison est bastie
Sans grande somptuosité,
De peu de logis assortie,
Belle entrée et belle sortie,
Avec toute commodité.

De qui la terre bien bornée
Se joint au clos de la maison,
De prés et garenne entournée,
D'un bois et d'un estang ornée
Et d'une fuye en la cloison.

Qui n'a point en son voisinage
De prince ni de grand seigneur :
Mais seul commande en son village,
Sans s'obliger à davantage
Qu'à vivre selon son humeur.

Qui n'estant embrouillé d'usure,
Ni de rentes à prix d'argent,
Sa despense à son bien mesure,
Et, sans faire à personne injure,
Ne craint notaire ni sergent.

Qui en un temps bien pacifique
Ne voit plus fort que lui chez soi,
Mais sans querelle domestique,
Sur sa petite République
Commande comme un petit Roi.

Qui n'oit plus sonner la Diane
D'un trompette ni d'un tambour;
Mais plustôt au braire d'un asne,
Au chant d'un coq ou d'une cane,
S'éveille dès le point du jour.

Qui n'est point homme d'ordonnance,
De monstre, ni d'arrière-ban :
Mais en sa salle a pour défense
L'épieu, le harnois, et la lance
Et l'arquebuse de Milan.

Qui pourtant a vu de la guerre
Pour en parler en devisant,
Sans plus vouloir vendre sa terre
Pour mille inimitiés acquerre
Aux troubles civils d'apresent.

Qui n'espouse point de querelle
Si le droit n'y est apparent ;
Mais ne craint de monter en selle,
Quand l'occasion l'y appelle,
Pour son ami ou son parent.

Qui a trois chevaux en l'estable,
Six chiens courants, deux levriers,
Six épagneux, et pour la table
L'autour ou le lanier traitable,
Sans faucons et sans esperviers.

Qui a le furet et la poche,
Et les panneaux tant seulement,
Pour aider à fournir la broche,
Quand une compagnie approche,
Sans en user journellement.

Quelquefois il va voir sa vigne
Et la fait clore de halliers,
D'aubespins plantés à la ligne,
Où se pourmenant il aguigne
Le labeur de ses journaliers.

Quelquefois le long d'un rivage
Il voit conduire son troupeau,
Voit ses vaches en pasturage,
L'une bonne pour le laitage,
L'autre meilleure à porter veau.

Maintenant tout seul il visite
Ses champs de semence couverts,
Qui ont dessus le dos escrite
Une espérence non petite,
Pareille aux fleurs des arbres verts.

Et s'il voit quelque herbe maligne
La bonne plante surmonter,
Il l'arrache dès la racine,
Ou coupe la torte houssine
Qui boit le suc sans rien porter.

Puis curieux du jardinage,
S'il a vu de bon fruit ailleurs,
Il met d'un généreux courage
Lui-même la main à l'ouvrage
Pour enter des greffes meilleurs.

Et en la saison de karesme,
Aux jours de jeusne et de pardon,
Pescher en son estang il aime,
Et se plaist à tirer luy-mesme
La vache ou le hausse-verdon[1].

Maintenant il se vient estendre
Sous un vieux chesne dans les bois,
Couché dessus l'herbette tendre,
En un lieu où il puisse entendre
Des oiseaux la plaintive voix.

[1] Carrelet.

Tanstôt, sur la belle verdure,
Les fleurs du dos il va foulant
Auprès d'une fontaine pure,
Pour s'endormir au doux murmure
D'un ruisseau lentement coulant.

Et si par fortune il rencontre
La bergère seule à l'écart,
Le jeu d'amourette il lui monstre,
Ou se contente de la monstre,
S'il n'y peut avoir plus grand part,

Pour elle son cœur ne s'allume
De flamme ni de feu mortel,
Comme ces fols ont de coustume,
A qui la teste sert d'enclume
Et l'enfant Amour de martel.

Mais aussitôt que les fleurettes
Tombent à la chaleur du ciel,
Il met en des cruches bien nettes
Le doux ouvrage des avettes[1],
Séparant la cire du miel.

Et lorsque le soleil deserre
Ses rayons pour la venaison,
Les foins en des greniers il serre,
Les lins il arrache de terre,
Pour mesnager à la maison.

Puis voici les belles mestives,
Dont le profit et la valeur
Rend les familles attentives,
S'offrant aux peines excessives
Du travail et de la chaleur.

Ce n'est rien qui ne voit le maistre,
Quelques fois au plus fort du chaut,
Au milieu des champs apparoistre,
Tous ses ouvriers reconnoistre
Et pourvoir à ce qui defaut

[1] Abeilles.

Sa présence sert de conduite
A la troupe de ses scieurs,
Courbés d'une longue entresuite,
Qui ont la face toute cuite,
Et le front baigné de sueurs.

Il fait apprester de bonne heure
Les liens, le crible, le fléau :
De sa grange il oste l'ordure,
Et, battant le grain, il mesure
Combien de gerbes au boisseau.

Et tandis que chacun travaille,
Il ne laisse pas quelquefois
De prendre en jouant une caille,
Le perdreau de bonne maille,
Ou de boire à l'ombre d'un bois.

Mais quand l'automne vient espendre
Mille fruicts de son large sein,
O quel plaisir il a de prendre
La pomme rouge que vient rendre
Un bel ente fait de sa main !

Et cette grappe souveraine,
Digne present de l'immortel,
Pour en faire à la Magdeleine
Une devotieuse estrenne,
Au plus beau lieu du grand autel.

O que les tonneaux il arrange
Et les futailles de bon cœur
Pour y recevoir la vendange
Et voir le gracieux échange
Du fruit noir en rouge couleur !

O quel plaisir quand il entonne
Ce breuvage desja fumeux,
Et qu'en un muid il emprisonne
Ce dieux furieux qui bouillonne
D'un flot et reflot écumeux.

Que s'il a chez lui de fortune
(Chose rare pour le jourd'hui !)
Une femme non importune,
Qui de cette charge commune
Reçoive sa part comme lui ;

Telles que celles du vieil âge
Dont les maris, bons aux charrois,
Retournans de leur labourage,
Engendroient d'un masle courage
Des capitaines et des rois :

Heureux si venant de la chasse,
Ou d'ailleurs, il trouve tout prest
Son souper cuit de bonne grâce,
Avec une riante face
Qui plus que les vivres lui plaist.

Tout le service de sa table
Aux rôtisseurs est inconnu :
Mais qui le rend plus délectable,
De sa cour, ou de son estable,
Ou de sa chasse il est venu.

Sa mesnagère alors regarde
D'avoir du fruict le long de l'an :
Et pour lui de bonne heure garde
Ceux qui sont de meilleure garde,
Du bon chrestien et du milan.

Mais quand les pluyes et la glace
Ramènent la froide saison,
Pour n'être oisif en une place,
Il va s'échauffer à la chasse
Du loup ou de la venaison.

Et pour le plaisir il assemble
Ses meilleurs voisins d'alentour,
Qui amassent leur meute ensemble
Et, comme bon à chacun semble,
Se vont visiter tour à tour.

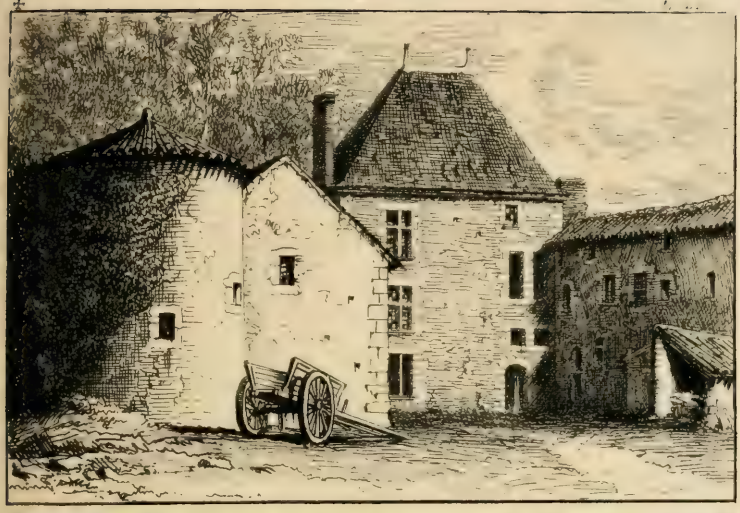

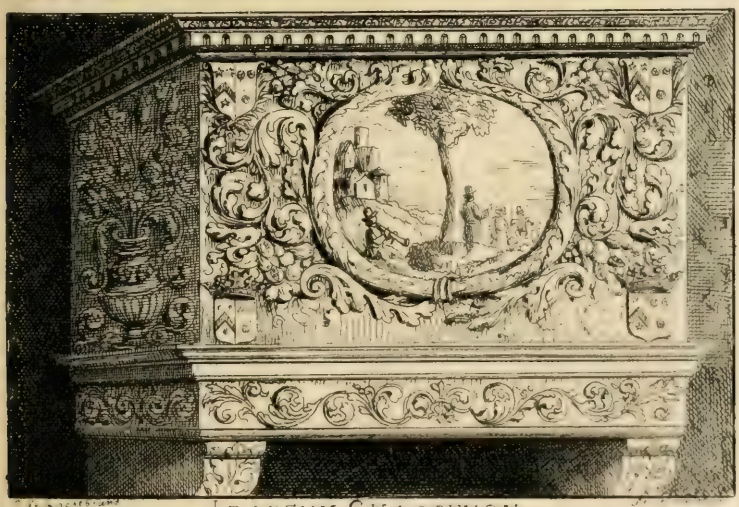

LE VIEUX CHASSENON

Quelquefois avec l'arquebuse
Il va dessus l'eau giboyer,
Et dès le matin s'y amuse,
Ou son plomb et sa poudre il use,
Bien souvent sans aucun loyer.

Ou va voir ses gens en besogne :
L'un qui fend du bois pour buscher,
Et prend plaisir de voir la trogne
De l'autre qui ses yeux renfrogne
Pour faire un chesne tresbucher.

Quelquefois de tout soin délivre,
D'un plus chaut habit revestu,
Il lit dedans quelque bon livre
Qui monstre comme il faut ensuivre
Le beau chemin de la vertu.

Au soir, avec sa femme il cause,
Tous deux près du feu se chauffans,
De quelque plus privée chose ;
Ou en devisant il dispose
Du partage de ses enfants.

Et s'il vient quelque feste grande
De sa paroisse ou de son nom,
Ses parents et voisins il mande,
Qui viennent en joyeuse bande
Célébrer ce jour de renom.

Pour eux à la ville il n'envoye
Chercher du plus exquis gibier,
Mais privement il les festoye
D'un cochon, d'un chapon, d'une oye,
Et des pigeons du colombier.

Du seul revenu de sa chasse
Il leur donnera le levraut,
La perdrix et la tourte grasse,
Les lapereaux et la bécasse,
Le héron ou le courbe-jaut.

Là il faut boire à la bouteille,
Tous d'un accord, et du meilleur ;
Là d'une joyeuse merveille,
Chacun par ordre se réveille
Et se rend de tous assailleur.

Là ne se parle que de rire,
Et de gausser en liberté :
On n'y oit point d'autrui médire
On n'y veut à personne nuire
Ni de fait ni de volonté.

Leur repas est libre et modeste,
D'herbes et de fruits mélangé ;
N'engendrant un hocquet moleste
Qui volontiers aux banquets reste
Après que l'on a trop mangé.

Aussi ne leur faut-il point faire
Tant de despens au médecin,
Ni en drogues d'apothicaire ;
Aussi personne en leur affaire
Ne vient espier le bassin.

Qui est celui, qui eust envie
Manger des paons et faisans,
Et changer cette heureuse vie
A la friandise asservie
Des misérables courtisans,

Qui est celui, je vous supplie,
Qui parmi cet heureux séjour
Les grandeurs du monde n'oublie,
Et la sotte mélancolie
Que l'on prend à faire l'amour.

Vivez contents, ô gentilshommes,
Avec la paix et la santé,
Estimans vos fruits et vos pommes,
Plus que ne fait ses grosses sommes
L'usurier de peur tourmenté

Si vous n'avez auprès d'un prince
Des estats et des pensions
Pour gouverner quelque province,
Aussi personne ne vous pince
Et n'observe vos actions.

Vous ne cherchez point l'artifice
Pour attraper un don d'un Roi,
Ou pour voler un bénéfice,
Ou pour faire vendre un office
Contre la raison et la loi.

Vous n'estes point en une salle
A vous mocquer d'un estranger,
Et par trahison deloyalle,
D'un compagnon qui vous égale,
Ne taschez point à vous venger.

Si vous n'estes auprès des dames
A danser et faire l'amour,
Aussi ne sentez-vous les flammes
Et l'ennui dont ces pauvres âmes
Sont tourmentées nuict et jour.

Aussi n'avez-vous point la peine
De vous friser tout le matin,
De faire bien sentir l'haleine,
Et chacun jour de la semaine
Changer de veloux et satin.

De gaudronner votre chemise
Et toujours y porter la main ;
De vous habiller à la guise
Tantost d'un seigneur de Venise
Tantost d'un chevalier romain.

Vivez donc aux champs, gentils-hommes
Vivez sains et joyeux cent ans,
Francs du malheur des autres hommes
Et des factions ou nous sommes
En un si misérable temps.

Puissiez-vous laisser en vieil âge
Vos enfants sans dissension,
Votre fils aîné hors de page,
Se contentant de l'avantage
Des fiefs en la succession.

Ainsi se termine ce petit poème dont le dernier souhait ne devait pas être exaucé, car les enfants de Rapin se disputèrent sa succession jusqu'à ce que le plus liquide en fût absorbé par les hommes de loi. C'est à coup sûr la meilleure page de son œuvre, et certaines strophes d'un puissant naturalisme n'auraient pu être désavouées par Victor Hugo. Toujours est-il que Rapin, qui avait rassemblé à Terre-Neuve une collection assez nombreuse d'objets d'arts, une importante bibliothèque, espérant les y voir religieusement conservées, n'eut pas la consolation suprême de voir accomplir ce désir. Tout fut transporté à Poitiers et dispersé. Nous n'avons pu retrouver que quelques volumes sans intérêt, avec cette devise écrite de sa main sur chaque ouvrage : *Certum voto pete finem*[1].

[1] Le volume le plus important de poésies composé par N. Rapin a pour titre : *Les œuvres latines et françaises de Nicolas Rapin, Poitevin, grand prévost de la connestablie de France*. Tombeau de l'auteur avec plusieurs éloges. A Paris, chez Olivier de Varennes, rue Saint-Jacques à la Victoire, 1610, in-4°.

Nous en possédons deux exemplaires dont l'un a appartenu à Jean Morison, architecte constructeur de Terre-Neuve, et l'autre à Marie de la Tour d'Auvergne, duchesse de la Trémoïlle.

Terre-Neuve, 24 juin 1891.

O. DE ROCHEBRUNE.

L'HOTE DE JEANNE D'ARC
A POITIERS

Maitre Jean RABATEAU, président au Parlement de Paris

(Suite[1].)

Le ménage Rabateau vivait à l'hôtellerie de la Rose, en ce temps l'une des maisons les plus renommées de la ville. Faisant partie de l'agglomération comprise entre les rues actuelles du Marché, Notre-Dame la Petite, Saint-Etienne et du Petit-Maure, elle se trouvait au cœur même de la cité, non loin du Palais, au centre des affaires et de la vie publique. Aussi bien sa position, avantageuse comme sa célébrité, y faisaient affluer les étrangers. Cette réputation ne devait pas tarder à disparaître. Soixante ans plus tard, en effet, elle n'était déjà plus qu'un vague souvenir d'enfance pour le propriétaire d'alors, Me Jean Bouchet, l'historien des *Annales d'Aquitaine*, ainsi qu'en témoigne le texte bien connu qu'il est utile de rappeler :

« J'ay ouy dire en ma jeunesse et dès l'an mil quatre cents quatre-vingtz et quinze, à feu Cristofle du Peirat, lors demourant à Poictiers et près ma maison, qui avoyt près de cent ans, qu'en ma dicte maison y avoit une hostellerie ou pendoit l'enseigne de la Roze, où la dicte Jehanne estoit

[1] Voir la livraison de mars 1891.

logée ; et qu'il la veit monter à cheval toute armée à blanc pour aller audit lieu d'Orléans, et me monstra une petite pierre qui est au coing de la rue Saint-Estienne, où elle print avantage pour monter sur son cheval[1]. » (*Annales d'Aquitaine*, éd. de 1644, p. 246).

Si les contemporains eurent à ce point la mémoire courte, doit-on s'étonner que de nos jours il y ait eu peine à préciser l'emplacement d'une construction détruite depuis tant d'années, et dont pas un vestige ne subsiste? Le problème semble d'autant plus difficile que les documents sur le séjour de Jeanne d'Arc à Poitiers sont extrêmement rares, et que non seulement l'interrogatoire de la Pucelle a été supprimé, mais aussi le registre des délibérations de la maison de ville à cette époque : toutes pièces qui eussent certainement éclairé d'une lumière très vive la question qui nous occupe. Grâce, aux patientes recherches de l'histoire et de l'archéologie locales, elle paraît désormais complétement tranchée. Résumons-la en quelques mots.

Ceux qui les premiers ont abordé cette étude se sont uniquement préoccupés du passage précité de Jean Bouchet qui place la pierre fameuse connue sous le nom de « Montoir de Jeanne d'Arc » à l'angle de la rue Saint-Etienne; ils en ont conclu que l'hôtel de la Rose était nécessairement situé à l'intersection de cette rue avec celle du Petit-Maure. Mais ils n'ont point pris garde que la rue actuelle Saint-Etienne n'avait pas encore cette dénomination du vivant de l'auteur des *Annales d'Aquitaine*. En ce temps le nom de Saint-Etienne était donné à la rue que nous appelons aujourd'hui Sainte-Marthe. Là est le point essentiel; c'est pour l'avoir oublié que MM. de Sainte-Hermine et de Chergé ont à tort désigné l'emplacement susdit[2].

[1] Bouchet avait alors dix-neuf ans, étant né en 1476. Le même fait est répété par André Thevet, dans sa *Chorographie universelle*, t. II, fol. 581, comme le tenant lui aussi de la bouche de Jean Bouchet.

Cf. Wallon, *Histoire de Jeanne d'Arc*, p. 92. — De la Marsonnière, *Un drame au logis de la Lycorne*, p. 23.

[2] B. Ledain. *Mémoires des antiquaires de l'Ouest*, t. XXXVI, p. 13.

Il est vrai que leur opinion se trouvait confirmée par une sorte de croyance populaire. Lorsqu'en 1825 des travaux de pavage furent opérés dans la rue du Petit-Maure, les ouvriers brisèrent malencontreusement un bloc granitique « d'un noir verdâtre et micacé[1] », qui passait aux yeux des habitants pour le montoir de la Pucelle. Plein de respect pour ce souvenir, le conservateur de la bibliothèque publique, M. l'abbé Gibault, et un autre antiquaire, M. de la Fontenelle, recueillirent les fragments de cette pierre, qui, après avoir séjourné longtemps au temple Saint-Jean, sont maintenant déposés au musée de la ville, sous le numéro 8020. Malgré l'autorité incontestable qui s'attache d'habitude aux traditions, il faut bien reconnaître que celle-ci est absolument contredite par le texte de Jean Bouchet. Il est probable que la pierre disparut lors de la transformation successive du quartier, et peut-être en même temps que la Rose elle-même tombait sous la pioche des démolisseurs. On ne saurait admettre, en effet, que dans un but de préservation elle ait été transportée au coin de la rue du Petit-Maure. En ce dernier endroit, il y avait déjà sans doute une borne similaire, comme à l'angle de la plupart des rues à cette époque, précisément dans le but d'aider les cavaliers. La pierre historique détruite, c'est elle qui l'aura naturellement remplacée dans la légende.

L'assertion formelle de Bouchet ne permet pas de douter que le « montoir » n'occupât le « coing » de la rue actuelle Sainte-Marthe ; mais elle n'indique ni l'emplacement de la Rose dans cette rue, ni même qu'elle y fut certainement située. De ce qu'à l'angle de la rue, en effet, se trouvait la pierre sur laquelle Jeanne « print avantage », il ne suit pas forcément que l'hôtel où elle avait logé devait être placé dans la même rue. Et c'est, rappelons-le, par suite d'une semblable fausse déduction que l'erreur signalée plus haut a été commise. En d'autres termes, lorsque la Pucelle, le 24 mars 1429, sur le

[1] De Chergé. *Guide du voyageur à Poitiers*, p. 257.

point de quitter la ville, parut « tout armée à blanc » et s'élança sur son cheval aux acclamations du peuple, le cortège royal aurait tout aussi bien pu se former à un point quelconque de la ville désigné d'avance, sur une place publique ou ailleurs ; s'il semble plus naturel et plus véridique qu'on vint la quérir à la maison même qu'elle habitait, ce n'était pas nécessaire, au sens absolu du mot. Il n'en fut toutefois pas autrement : l'héroïne n'eut en réalité que quelques pas à faire pour atteindre la pierre qui lui servit à se mettre en selle » aussi gentiment que si elle n'avait fait autre chose tout le temps de sa vie[1]. » Un texte d'une importance souveraine établit positivement que la Rose était bien située dans l'ancienne rue Saint-Etienne ; sa découverte est due à l'érudition du regretté M. Rédet, ancien archiviste de la Vienne[2] ; et c'est à cet acte du 13 juillet 1465 qu'il faut se reporter, pour avoir la vraie connaissance de la question.

Intervenu au sujet d'un règlement entre divers créanciers d'un défunt, il mentionne, parmi les biens lui ayant appartenu, une maison dite de la Roche « assise en la paroisse de Notre-Dame la Petite de Poictiers, laquelle tient d'une part à la Grant Rue par laquelle l'on va du Palays de Poictiers à Saint-Pierre-le-Grant de Poitiers ; d'autre à la ruelle qui vient de Saint-Etienne à la Rouze ; d'aultre à la maison de Jehan Tenetier et à la maison Jousselin-Pontenier, en laquelle demeure de présent Symon Biron et Estienne Le Serruzier ; et d'aultre à la maison de la vefve feu Marc Duboys. »

D'après cette pièce, la maison de la Roche occupait l'un des deux angles formés par la jonction des rues actuelles Sainte-Marthe et Notre-Dame la Petite, ou du moins en était très voisine. Ce point établi, restait à préciser lequel des deux angles est ici en cause. Tout récemment, un archéologue distingué a fait de cette difficulté un examen approfondi, et

[1] *Chronique de la Pucelle*, p. 278.

[2] Rédet. *Poitiers au moyen âge.* Les enseignes, les tours des remparts. *Mém. des antiq. de l'Ouest*, t. XIX, p. 456.

Le Montoir de Jeanne d'Arc

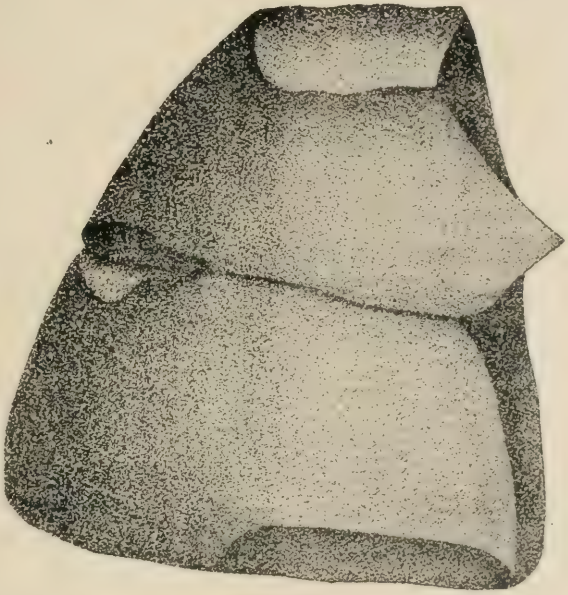

Fac-simile de la pierre (bloc erratique d'Ophéolite) longtemps considérée comme le Montoir de Jeanne d'Arc et conservée au Musée de la ville de Poitiers sous le N° 8020.

Echelle de 1/10e

par de curieux rapprochements de textes qu'accompagnent d'ingénieux raisonnements, il est arrivé à conclure que la maison de la Roche se trouvait à l'angle ou tout près de l'angle que l'on rencontre à gauche quand on quitte la rue Notre-Dame la Petite pour entrer dans celle de Sainte-Marthe[1].

A vrai dire, tel qu'il est conçu, le titre du 13 juillet 1465, qui « est l'unique base de la discussion[2] », ne prouve pas directement que l'hôtel de la Rose était situé de ce même côté de la rue ; mais, je me hâte de le reconnaître, si cette démonstration péremptoire paraît difficile à établir, les arguments donnés par M. Barbier n'ont pas moins leur pleine et définitive valeur.

Il est certain que tout milite en faveur de la solution proposée, à savoir que « l'impasse assez large et carrossable qui existe encore dans la rue Sainte-Marthe et conduit à un grand emplacement à usage de cour et de jardin, pourvu d'un puits, ainsi que l'indiquent les anciens plans, servait d'accès principal à l'antique hôtellerie de la Rose[3] ». J'insiste particulièrement sur la disposition encore actuelle de ce passage qui rappelle très naturellement sa destination première. Avec les siècles, les constructions disparaissent et font place à de nouvelles ; l'aspect d'un quartier se modifie entièrement ; les rues changent de noms : mais il arrive plus rarement que le tracé lui-même de ces rues et impasses soit abandonné, surtout dans le centre des villes où la population est plus dense, encore moins dans ce coin du vieux Poitiers auquel l'imagination peut encore, de nos jours, reconstituer aisément sa physionomie du XVe siècle.

Au cours de son intéressante dissertation, M. Barbier nous

[1] A. Barbier. Chronique de Poitiers aux XVe et XVIe siècles. *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 2e série, t. XIII, année 1890, p. 467.

[2] Id.

[3] Id. Ce passage constitue actuellement une des entrées de la propriété Rebeilleau (N° 1117 du plan cadastral).

apprend que la lecture de divers titres l'a déterminé à identifier la situation de l'hôtel Sainte-Marthe avec celle de la Rose. Cet hôtel, dit-il, « aurait ainsi subi des changements de nom sans avoir changé de destination pendant plus de trois cents ans. Successivement il s'appelle Chariot-David à cause, paraît-il, de la disposition du terrain qui affecte la forme de la constellation de la Grande-Ourse, puis Sainte-Marthe pour honorer la famille qui habite le voisinage. La petite ruelle de Sainte Etienne reçoit les mêmes baptêmes imposés par l'usage et l'importance de l'hôtellerie qui est l'établissement de ce genre le plus fréquenté dans ce quartier populeux et en renom. » Je souscris d'autant plus volontiers à cette opinion qu'elle me paraît expliquer, d'une manière fort plausible, la rapidité avec laquelle le souvenir de la Rose s'était éclipsé, un siècle à peine écoulé depuis que Jeanne d'Arc y avait trouvé gîte. Assurément le changement de nom a dû en être la principale cause. Si la maison n'avait pas continué d'exister à l'état d'auberge, elle aurait bien plus facilement conservé sa dénomination première ; elle serait demeurée dans le langage populaire le « logis de la Rose », et cette appellation se serait perpétuée, comme il advint pour celles des autres habitations marquantes de la ville[1] ; au lieu de cela, l'enseigne une fois modifiée, la confusion n'a pas tardé, et après elle l'oubli.

Opposera-t-on la déclaration positive de Jean Bouchet ? Celui-ci, je le sais, est très affirmatif : par deux fois il dit « ma maison » en parlant de l'ancien hôtel de la Rose. Mais, pour ne rien détruire de ce qui semble si bien confirmé par ailleurs, est-il donc impossible de croire qu'au moment où parlait l'historien poitevin, cette maison, devenue réellement sa propriété, n'avait perdu que pour un temps sa destination originelle, et qu'elle devait la retrouver après lui sous une autre appellation ? Bien plus, (on peut aller loin sur la voie

V. Redet. loc. cit.

des hypothèses), pourquoi ne pas supposer qu'une partie seulement des bâtiments de l'ancienne Rose était habitée par Jean Bouchet, celle précisément où « pendait jadis l'enseigne, » comme il le dit, peut-être enfin celle même qui avait logé Rabateau et abrité Jeanne d'Arc ; le reste étant maintenu à l'état d'hôtel public, et, en raison de sa trop grande étendue, se prêtant mal aux appropriations d'une résidence particulière ? Ai-je besoin d'ajouter que j'ouvre cet aperçu sous les plus expresses réserves, soucieux uniquement d'appuyer une thèse qui me paraît bien vraisemblable.

IV

Quoiqu'il en soit, nous voici renseignés sur l'emplacement qu'occupait la demeure de Me Jean Rabateau. La Rose étant, comme nous venons de le voir, un hôtel public, nul doute qu'il y résidait à titre de simple locataire[1]. Venu à Poitiers au moment de la réorganisation du Parlement, il était probablement descendu dans cette hôtellerie, et depuis lors il y était tout simplement resté. Les circonstances très aléatoires de l'entreprise du Dauphin, jointes aux menaces de plus en plus en plus redoutables de l'invasion, ne lui avaient probablement point conseillé de se rendre acquéreur d'une maison, en admettant même que ses ressources le lui eussent permis.

Il est cependant à noter — et je le signale aussitôt — que Rabateau eut dans Poitiers une habitation à lui propre. La chose nous est connue par un texte qui faisait partie des manuscrits de l'abbaye de Saint-Hilaire de la Celle, et est rapporté dans dom Fonteneau[2]. Cette pièce n'est autre que celle de la fondation du célèbre collège de Puygarreau, le 7 avril 1478, par « Françoise Gillier, dame de Puigarreau et Vernueil,

[1] M. Donizeau avance sans preuves qu'il en était propriétaire, et, malgré tout ce qui a été dit à ce sujet, commet encore l'erreur de placer la Rose rue du Petit-Maure. V. *Jeanne d'Arc à Poitiers*, p. 18.

[2] Dom Fonteneau, t. XII, p. 685.

veuve de feu noble homme maître Jehan Barbin, conseiller et avocat fiscal de Charles VII, en la cour de parlement à Paris », celui-là même qui avait suivi de près la Pucelle à Poitiers, et déposa d'une façon si complète au procès de réhabilitation, le 30 avril 1456[1].

La généreuse donatrice abandonnait « aux dits maîtres et boursiers et à leurs futurs successeurs pour leur logis, demeurance et lieu dudit collège *sa maison* assise en la ville et cité de Poitiers, *qui fut à maître Jean Rabateau* ; avec les cours, jardin, entrée et issue, *tout ainsi que la tenait et possédait en son vivant ledit feu Rabateau* ; tenant d'une part aux maisons, courts et jardin de Mr de Bressuivre, et par le devant à la rue publique par laquelle on va de la Poissonnerie de Poitiers à l'église de Saint-Hilaire de la Celle, d'autre touche à la maison et court de Mgr de Mortemart, d'autre à la maison de sire Jean Pacquier, d'autre au jardin de la Bellue, femme de Guillaume Chabot et sieur seigneur de Vaires, et d'un bout touche à la grand rue tendant dudit hostel de Mortemart à l'église des Jacobins de Poitiers. »

Je pense que Rabateau acheta la maison en question, lorsqu'il revint à Poitiers après son séjour de Bourges, où l'avaient appelé ses fonctions de président de la chambre des comptes, ainsi que nous le verrons plus tard. Ayant alors à se loger pour la seconde fois dans la vieille ville, il jugea sans doute le moment venu d'y devenir propriétaire, la situation des affaires publiques paraissant moins tendue et son étoile en pleine croissance.

Mais en 1429, tout fait présumer que ni lui ni son épouse ne songeaient à ce parti. Les murs de la Rose leur offraient un abri suffisant ; on peut compter d'ailleurs qu'ils n'y étaient point traités à la manière des étrangers ; j'estime qu'ils avaient un logement indépendant, aménagé au gré de leurs habitudes, tel enfin qu'il convenait à la position de l'avocat général criminel.

[1] Le même jour que Marguerite La Touroulde. Cf. de Beaucourt, t. v, p. 389, note 4e. — Quicherat. *Procès*, t. III, p. 82.

M. Barbier croit qu'une maison d'assez vaste importance, située rue Notre-Dame la Petite et portant encore trace d'ornements du XVe siècle, était celle de Christophe Duperrat, le voisin presque centenaire dont parle Jean Bouchet. En tous cas, elle était « contiguë à la Rose d'un côté et en arrière[1]. » Le même auteur n'est pas éloigné de penser qu'elle avait été précédemment la demeure de la dame Macée[2], où le conseil royal avait coutume de se réunir[3], et que de plus elle pouvait communiquer avec celle de Rabateau par un passage intérieur. Cette circonstance ne doit pas rester inaperçue : je suis très porté à y voir une des raisons principales (sans préjudice de celles déjà exprimées) qui décidèrent du choix de l'habitation de Jeanne d'Arc. La proximité des deux maisons présentait une série d'avantages qu'il est facile de concevoir ; si, en outre, elles se trouvaient réellement reliées, sans que nécessité fût de traverser la voie publique, c'était au mieux de la commodité et de la sécurité. Il ne faut pas oublier, en effet, que la commission chargée d'interroger la Pucelle avait été nommée par le conseil royal. Elle en était donc l'émanation directe ; on comprend dès lors combien il importait qu'elle pût correspondre facilement avec lui. Enfin, dans l'incertitude du résultat final de l'examen, le conseil avait dû saisir avec empressement le moyen d'y faire procéder sans bruit, et de soustraire le plus possible la jeune fille à la curiosité populaire.

Ces diverses considérations amènent à supposer que Jeanne ne quitta guère la maison de son hôte durant tout le séjour de Poitiers. En admettant que cette liberté lui ait été laissée, son costume d'homme lui eût rendu difficile d'en user, sans exciter l'étonnement général ; depuis son départ

[1] A. Barbier, loc. cit.

[2] Famille municipale de la cité, Cf. : Ledain, *Histoire sommaire de la ville de Poitiers*, p. 113. — Id. *Mém. antiq. de l'Ouest*, t. XXVI, p. 17. — Id. *Jeanne d'Arc à Poitiers*, *Revue Poitevine et Saintongeoise*, p. 68.

[3] « ... Et erat tunc consilium regis congregatum in domo cujusdam conominatæ la Macée.., » Déposition de frère Seguin. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 203.

de Domrémy elle avait adopté cet habit, et les motifs de chaste réserve dont elle-même s'expliqua lui défendaient d'y renoncer[1]. Ainsi donc sa vie était bien plutôt celle d'une recluse. A peine quelques échappées matinales ou tardives, sous la conduite de la dame Rabateau, tandis que la cité se livrait au sommeil ; les sanctuaires du voisinage en étaient l'unique but ; agenouillée sous les voûtes déjà séculaires de Notre-Dame, devant la Vierge protectrice qui deux siècles plus tôt avait déjoué la ruse de l'Anglais, la bergerette sentait s'affermir sa mission surnaturelle, et saint Etienne, le premier martyr du Christ, pouvait lui donner la vision du bûcher de Rouen !

Le reste des jours se passe en entier sous le toit de la Rose. C'est là qu'ont lieu tous les interrogatoires, là que l'humble fille confond docteurs et savants par la spontanéité de ses réponses et la netteté de ses affirmations, là que se dévoilent « son humilité, sa virginité, sa dévotion, son honnêteté, sa « simplesse[2]. » N'est-il pas permis de croire que, par un supplément d'information bien naturel en la cause, les membres de la commission aient, à différentes reprises, fait discourir l'avocat général et sa compagne sur les habitudes de celle qui était associée de si près à leur vie, sur l'emploi de son temps, ses paroles, ses prédictions, ses actes ; et pouvons-nous douter du sens de leurs réponses ? Elles nous seraient sans doute connues, si le procès-verbal, ce « registre de Poitiers » auquel la Pucelle devait se référer sans cesse devant ses accusateurs, n'avait été, comme le dit Quicherat, « égaré par la négligence ou détruit par la politique[3]. »

[1] « ... Et me semble qn'en cet estat je conserverai mieux ma virginité de pensée et de fait. » *Chronique de la Pucelle*, p 276.

Quicherat, t. III, p. 391, — de Beaucourt, t. II, p. 211.

[3] Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, p. 4. — M. Siméon Luce (*Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. 274) donne à ce sujet une explication historique d'une portée restreinte et bien insuffisante qu'il est hors de propos de discuter ici. M. Ledain (*Jeanne d'Arc à Poitiers*) la combat victorieusement en concluant que « très probablement ce fut à Poitiers, dès 1431, que fut perpétré le forfait. »

J'observe avec intention le fait que Jeanne sortit à peine de la demeure de Rabateau. Il suffirait de cette seule donnée pour prouver implicitement qu'elle ne subit point autre part la série de ses interrogatoires, si la chose d'ailleurs n'était absolument confirmée par les documents du temps. Par suite de la présence du Parlement à Poitiers, on a pu se méprendre sur le rôle qu'il pouvait être appelé à remplir dans la circonstance[1]. La vérité est que tout fut réglé sans son intervention, en tant que corps constitué. La commission, nous l'avons vu, était désignée non par lui, mais par le conseil royal, elle comprenait surtout des théologiens, et si, comme il est à croire, quelques membres de la cour de justice y étaient adjoints, elle n'en conservait pas moins l'origine extra-parlementaire. En fait, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, la Pucelle fut vraiment l'objet de l'enquête attentive des magistrats qui composaient le Parlement ; mais ils agissaient ainsi, plutôt de leur initiative individuelle que par délégation spéciale, mus par les sentiments complexes qui dirigeaient chacun vers l'hôtel de la Rose[2]. Il est donc inexact de soutenir que certaines séances eurent lieu au Palais, et encore plus de spécifier la salle où elles se passèrent[3].

Ainsi tombe du même coup l'allégation fantaisiste de Voltaire quand, au chapitre VI de son *Histoire du Parlement de Paris*, il avance que « le faible Parlement de Poitiers n'eut guère d'autres fonctions que celles de casser inutilement les arrêts de celui de Paris (le Parlement bourguignon) et de déclarer Jeanne d'Arc pucelle. » Il n'est pas douteux que l'état phy-

[1] V. l'abbé Domizeau. *Jeanne d'Arc à Poitiers*, p. 18 et suivantes. Cf Ledain. Examen d'une brochure intitulée : *Jeanne d'Arc à Poitiers*. *Revue Poitevine et Saintongeoise*, nº du 15 mai 1891, p. 151.

[2] Au demeurant, ceci n'infirme pas le titre d' « hôte judiciaire » que j'ai mentionné comme pouvant être attribué à Jeanne d'Arc. Si elle ne relevait pas directement de la juridiction du Parlement, elle était bien soumise à une procédure assimilable à la sienne.

[3] De Chergé. *Guide du voyageur à Poitiers*, p. 226. — M. Arren *Rapport au Conseil municipal de Poitiers sur l'érection d'une statue à Jeanne d'Arc*. *Courrier de la Vienne*, nº du 15 août 1890.

sique de Jeanne fut examiné ; mais, pour cela, on n'appela ni théologiens, ni magistrats[1] ; et « quant à cette dernière plaisanterie, aussi fausse que le reste dit avec raison un auteur, si on croyait devoir s'y arrêter, on verrait que le Parlement de Poitiers n'a jamais reçu ni accompli la mission dont il s'agit[2]. » Les matrones, mais les matrones seules, remplirent l'office qui leur fut confié. M. Ledain, d'après M. Vallet de Viriville, assure qu'elles s'en acquittèrent à Chinon[3] ; peut-être le continuèrent-elles à Poitiers, si l'on interprète dans ce sens une phrase de la déposition du frère Séguin[4].

Ce qu'il faudrait pouvoir décrire maintenant, c'est l'existence de cette enfant prédestinée, entre ses deux hôtes devenus ses deux protecteurs. N'est-ce pas ainsi qu'elle les considère, et ne se sentent-ils pas eux-mêmes son plus naturel appui ? Après les longues épreuves que lui font subir ses divers interlocuteurs, avec quelle joie elle retrouve la paix de ce foyer aimé ! Là plus de suspicions ni d'arguties ; rien que le conseil, l'encouragement, la claire vue de son avenir. Alors, rassurée et confiante, bénissant Dieu d'avoir mis sur sa route ces deux cœurs qui la comprennent, elle leur livre tous les secrets du sien. Elle dit les pénibles étapes depuis Domrémy, l'insistance de ses voix, les appréhensions de la nature, mais aussi le sentiment continuel du secours divin. Elle parle de ceux qu'elle a laissés là-bas, et sa voix se remplit de larmes ; elle raconte l'entrevue mystérieuse avec le gentil Dauphin ; elle promet la victoire ; et c'est dans tout son être comme le frémissement du patriotisme. A la fois naïve et réfléchie, mélange de grâce virginale et de maturité

[1] « Amplius per mulieres doctas, peritas virgines, viduas et conjugatas, curiosissime percunctatur, quæ nihil aliud quod muliebrem honestatem atque naturam decet, sentiunt. » Quicherat, t. v, p. 119.

[2] Boutaric *Actes du Parlement de Paris*, t. I. *Notice sur les archives du Parlement*, par Grün, p. CCXIII.

[3] Ledain, *Examen d'une brochure*, loc. cit.

[4] Quicherat, t. III, p. 205.

virile, elle se réjouit et pleure, elle espère et se résigne, elle exhorte, elle prie surtout! Une chapelle est là tout près, à l'intérieur de la Rose, probablement simple oratoire de la pieuse dame Rabateau ; après chaque repas elle a coutume de s'y rendre ; elle y passe en outre une partie des journées ; ses hôtes l'y surprennent la nuit[1] ; ou bien ils la trouvent ébauchant la fière lettre qu'elle adressera prochainement aux Anglais, en la personne de Bedford ; et quand ils se retirent, la laissant tout à son recueillement ou à son inspiration, l'avocat général peut en vérité dire à sa compagne « voici la libératrice prédite au Roi[2]. »

Comment encore exprimer la délicatesse suave du commerce qui s'établit entre ces deux femmes, le sujet de leurs entretiens, l'échange de leurs sentiments ? Chez l'une le libre don d'un cœur plein de reconnaissance ; chez l'autre tout ce qui peut se concevoir d'un rôle quasi-maternel. Et qu'il est loin, ce rôle, de l'attitude que paraît insinuer un historien quand il dit de la dame Rabateau « qu'elle était chargée d'observer Jeanne dans tous les détails de sa vie et de sa conversation[3]. » N'oublions pas qu'elle est « la bonne femme » de la chronique, et laissons à celles dont parle frère Séguin leur tâche ingrate et soupçonneuse.

A mesure que les interrogatoires approchent de leur terme, une affluence de plus en plus nombreuse se presse dans la demeure de Jean Rabateau. Il est naturel que « les dames, damoiselles et bourgeoises ne soient pas les dernières à visiter celle qui devait être la gloire et l'honneur de son sexe[4]. » C'est à elles surtout que la vénérée maîtresse du logis révèle les vertus de l'enfant confiée à sa sollicitude. Entendons-la faire

[1] *Déposition de Jean Barbin.* Quicherat. t. III, p. 82.

[2] Parole de Jean Erault, d'après la déposition de J. Barbin.

[3] P. Ayrolles. *La Pucelle devant l'Eglise et son temps*, 1890, p. 12. — Le même auteur pose une distinction erronée, en disant que Jeanne « descendue *d'abord* à l'hôtel de la Rose, séjourna *dans la suite* chez Jean Rabateau. »

[4] Ledain. *Jeanne d'Arc à Poitiers*, loc. cit. p. 71.

cet éloge. Elle y apporte avec la pleine mesure de sa tendresse, le discernement parfait qu'exige sa mission tutélaire. Elle préserve la jeune fille de toutes questions indiscrètes ; elle la montre telle qu'elle est réellement, l'envoyée de Dieu ; et l'accent de sa profonde conviction accroît le courant de sympathie qui va devenir bientôt une démonstration enthousiaste.

Enfin Jeanne peut partir ; les docteurs l'ont décidé. Sa « probacion est faite » ; nul mal ne se trouve en elle, et « loin de l'empescher d'aller à Orléans avec ses gens d'armes, le Roi doit la faire conduire honnestement en sperant en Dieu[1]. » Mais avant de lui donner toute sa liberté, Charles VII va l'emmener à Chinon où il retourne. Les chroniqueurs ont tracé le tableau de ce départ triomphal du 24 mars, sans dire toutefois la composition du cortège. Je suis tenté de m'en réjouir, car au cas où les époux Rabateau n'y auraient pas figuré, la désillusion serait grande. N'est-il pas tout naturel, en effet, de les voir chevaucher aux côtés de la Pucelle, partageant sa joie, s'unissant plus que jamais à ses patriotiques espérances ? L'esprit ne saurait se résoudre à croire que des liens formés dans une circonstance si exceptionnelle aient été subitement rompus. La maternelle gardienne de Jeanne, si l'on admet qu'elle fut la fille de Benoît Pidalet, n'avait désormais, nous l'avons vu, que peu de temps à passer sur terre ; peut-être mourut-elle sous le regard de celle qu'elle avait si bien protégée, et son cœur ne pouvait souhaiter fin plus douce. En tous cas, malgré le silence de l'histoire, il faut la compter au nombre des femmes courageuses et dévouées qui, ayant à leur tête la vaillante reine de Sicile, formaient l'entourage intime de la Pucelle, tandis que son mari devait en être un des plus zélés compagnons.

Si la supposition est toute gratuite, les textes du moins ne la contredisent pas. Bien au contraire, le nom de Rabateau,

[1] Quicherat, *Procès*, t. III, p. 391.

qui apparaît à peine durant les deux années qui vont suivre, se trouve joint à celui de l'héroïne dans la quittance suivante, datée d'Orléans le 19 janvier 1430 :

« A Jehan Morchoasne, pour argent baillé pour l'achat de six chappons, neuf perdris, treize congnins[1] et ung fesan, présentez à Jehanne la Pucelle, maistre Jehan de Velly, maistre Jehan Rabateau et monseigneur de Mortemar, le XIXe jour de janvier — 6^l^12^s^4^d^ parisis[2]. »

Jeanne venait alors de Bourges où elle s'était rendue près de la Reine, après avoir passé Noël à Jargeau[3]. Les jours de revers commençaient, précédant ceux de la captivité et de la trahison. Dans le moment, elle rejoignait le Roi à Sully, et, au cours du voyage, s'était arrêtée à Orléans dont les habitants lui faisaient fête en souvenir de ses prodiges[4]. Nous l'y trouvons accompagnée de Jean Rabateau et du président Jean de Vaily[5]. L'avocat général ne s'éloignait donc pas de la Pucelle à l'heure de la tristesse : en fût-il de même jusqu'à la fin ?

A défaut de renseignements matériels sur la question, il semble bien que nous ayons les données morales pour la trancher. Si Rabateau était tout dévoué à la Pucelle, il n'en était pas moins la créature de Charles VII. La fortune

[1] Signification inconnue d'après La Curne de Sainte-Palaye (Dict. de l'ancien langage français, t. IV, p. 175.) — Probablement *connin*. s. m. lapin, ou *counin* ou *counil*, même sens (Cte Jaubert. *Glossaire du centre de la France*, 2e édit. pp. 174 et 188.)

[2] Cédules originales d'Orléans, liasse I, pièce 11. — Cf. Quicherat, *Procès* t. V. p. 270.

[3] De Beaucourt, t. II, p. 240.

[4] C'est peut-être à cette époque qu'elle loua du Chapitre la maison où elle comptait se retirer au milieu de ses amis, une fois le pays pacifié, et qu'elle ne devait jamais habiter. — Cf. Quicherat. *Documents nouveaux sur Jeanne d'Arc. Revue historique*, t. XIX, p. 66.

[5] Il serait possible que ce ne fût pas le président lui-même, lequel était impotent à la fin de ses jours et mourut en 1464, mais bien son fils Jean du Vaily, archidiacre de Tours en l'église de Poitiers, conseiller au Parlement et futur évêque d'Orléans. — Cf. Blanchard. *v^o^ Vaily*. — Desmazes. *Parlement de Paris*, p. 193. — Aubert. *Parlement de Paris*. Sa compétence, p. 350.

du serviteur était intimement liée à celle du maître ; leur politique ne dut pas différer. Ce qu'on a donc pu dire de celle du Roi, surtout pour l'expliquer et l'excuser, doit être répété, je le crois, toutes proportions gardées, en ce qui concerne le magistrat. Mais si Rabateau fut de l'immense parti des silencieux, du moins son passé répond que jamais il ne trempa dans la faction perfide qui ne cessait de poursuivre la Pucelle de ses jalouses intrigues et dont le chancelier Regnault de Chartres était le principal artisan. Plus d'une fois, tandis qu'avaient lieu les criminels interrogatoires du château de Rouen, il dut se rappeler ceux tout autres de l'hôtel de la Rose. Quels changements en deux années ! Et cependant, ne s'agissait-il pas toujours de la même Jeanne, de la Libératrice du pays ? Certes il eût été beau pour lui de suivre l'exemple de La Hire. Dût-il être seul à défendre la victime, il eût pu paraître dans la salle où siégeaient ces nouveaux docteurs inspirés par la haine et, au mépris de sa vie, leur dire en face : tels n'étaient pas vos devanciers ! Mais les héros de cette trempe sont rares dans l'histoire. Au demeurant, n'oublions pas que pour juger impartialement un caractère, il faut le placer à son époque et dans son milieu, de même que tout fait historique est inséparable des circonstances qui le produisent.

Bien que le contraire ait été avancé[1], Jean Rabateau mourut avant le procès de réhabilitation ; il suffit pour s'en convaincre de rappeler les termes mêmes de la déposition de François Garivel : « *in domo defuncti magistri Johannis Rabateau*[2]. » S'il eût parlé, avec quelle émotion il aurait traduit ses chers souvenirs, et comme il se serait vengé alors d'un silence presqu'imposé ! Pas n'était besoin toutefois de son témoignage pour qu'il fût associé à la mémoire de la Pucelle ; et c'est peut-être la récompense de sa fidélité.

(*A suivre*.) HENRI DANIEL-LACOMBE.

[1] Beauchet-Filleau. loc. cit.
[2] Quicherat. *Procès*. t. III, p. 19.

PALLUAU ET LES CLÉREMBAULT

Parmi les nombreuses maisons seigneuriales qui possédèrent successivement la châtellenie ou la baronnie de Palluau, aucune, assurément, ne lui procura autant d'illustration que celle des Clérembault. Elle en conserva la propriété pendant tout le dix-septième siècle (du 23 mai 1607 au 19 novembre 1713), rebâtit le château, contribua à donner à la petite bourgade formée à l'ombre de ses murs une importance commerciale qui n'a fait que se développer depuis, en favorisant les foires et les marchés anciennement établis ; elle la rendit célèbre surtout par le renom et les titres que s'acquirent plusieurs de ses membres dans l'armée, la cléricature et les lettres.

La gracieuse obligeance de M. le duc de la Trémoille, qui a mis naguère à notre disposition les pièces du riche chartrier de Thouars concernant Palluau, nous a permis d'étudier l'histoire de cette famille d'après les documents originaux, et de compléter les renseignements qui nous sont fournis d'ailleurs par les historiens du Poitou.

C'est le fruit de cette étude que nous offrons aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, dans ces pages d'histoire locale dont l'intérêt fera peut-être pardonner la longueur.

*
* *

La famille de Clérembault est fort ancienne. Le P. Anselme, dans son *Histoire généalogique*, cite un Geoffroy Clérembault, chevalier, seigneur du Plessis en 1117. Le *Plessis-Clérembault*, appelé aujourd'hui simplement *Le Plessis*, *Le Grand-Plessis*, était jadis une *maison-noble* de la paroisse d'Aizenay ; c'est là, vraisemblablement, que cette famille a pris naissance, pour se ramifier plus tard en plusieurs branches, en même temps qu'elle augmentait ses possessions et son influence.

En 1269, nous trouvons un Guy Clérembault faisant hommage de la seigneurie du Blanc, qu'il tenait de sa femme, fille d'Aimery Gondebaut, à Alphonse de France, comte de Poitiers.

En 1354, Jean Clérembault, chevalier, donne quittance, le 10 décembre, à Jean Chauvel, trésorier des guerres, de 16 livres 17 sols. Son sceau, en cire rouge, est chargé de *huit burelles* et d'*une étoile* au 1.

Dès le XIVe siècle, plusieurs membres de cette famille s'illustrent dans les armes. Citons Macé Clérembault, chevalier, seigneur du Plessis-Clérembault et de la Plesse, qui fut *lieutenant du sire de Craon et capitaine général pour le Roy en Bretagne, Anjou et Maine*, en 1347 ; Guillaume Clérembault, son fils, qui *servait le Roy avec deux chevaliers et quatre écuyers, sous Amaury sire de Craon*, en 1351 et 1355 ; Jean Clérembault, seigneur du Plessis, de la Baulée, de la Plesse et de la Touche-Gelée, qui servait sous le connétable de Clisson, en 1380 ; Gilles Clérembault, fils du précédent, seigneur de la Plesse et du Plessis-Clérembault, qui combattait contre les Anglais, sous les ordres du roi de Sicile, duc d'Anjou, avec dix-neuf écuyers de sa compagnie, en 1412 ; Antoine Clérembault, qui fut fait *chevalier du Croissant*, par le roi de Sicile, en 1447.

Au commencement du XVIe siècle, Jacques Clérembault,

fils de Gilles Clérembault (deuxième du nom), vicomte de Montrevault, est qualifié *seigneur de la Gordonère de Chantebuzain, de la Salle* etc...

Cette simple nomenclature indique déjà d'une manière générale, par les titres et les alliances, que cette famille augmenta rapidement ses possessions et sa fortune. Malheureusement pour son honorabilité, toutes ses acquisitions ne furent pas toujours marquées au coin de la probité et de la justice. La vérité historique nous fait un devoir de déclarer ici qu'elles furent même, plusieurs fois, le fruit de pilleries et de véritables brigandages. Nous allons en fournir la preuve.

Le premier grief que nous iuvoquerons contre les seigneurs de Clérembault remonte à la fin de la *Guerre de Cent ans*, à l'année 1452. L'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, dont les richesses étaient un objet de convoitise pour ses puissants voisins, fut alors prise et pillée par le vicomte de Thouars, homme débauché et joueur émérite, qui se fit aider par le sire de Châteaubriand et un grand nombre de gentilshommes, complices de ses violences et de son injustice. Parmi eux figurait un Clérembault, seigneur de Chantebuzain, de la châtellenie de Palluau[1].

Mais c'est surtout pendant les *Guerres de Religion*, qui firent de la seconde moitié du XVIe siècle une époque si désastreuse pour notre Bas-Poitou, que les seigneurs de Clérembault se signalèrent dans ce genre d'expéditions. Dans tout le pays, ce n'était que scènes de pillage et de désordres ; les crimes les plus déplorables étaient commis au grand jour par les huguenots ou des seigneurs qui, sous prétexte de religion, satisfaisaient leurs vengeances ou leurs convoitises particulières et personnelles. C'est ainsi que, pour nous borner à la contrée de Palluau, nous constatons que, de 1562 à 1568, le service religieux fut interrompu dans les églises de Saint-Pierre-du-Luc, de Beaufou, d'Aizenay,

[1] L. Brochet. *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm*, p. 50.

de Saint-Paul-Mont-Penit, de Falleron et de Saint-Christophe, parce que les huguenots, ou leurs alliés, les avaient pillées, ruinées, et en avaient chassé les desservants[1].

Les seigneurs de Chautebuzain étaient-ils huguenots, à cette époque? Nous ne serions pas éloigné de le croire; toujours est-il qu'ils avaient les réformés pour amis et leur donnèrent la main en plusieurs rencontres, pour partager ensuite avec eux les dépouilles des catholiques[2].

Le 29 juin 1562, de connivence avec plusieurs autres seigneurs, Jacques et Louis de Clérembault chassèrent le prieur de Saint-Gervais, François Prévost. Ils tuèrent même un de ses serviteurs et allèrent briser ses meubles chez Antoine Prévost, seigneur de la Rembrinière; puis, à partir de ce jour, ils s'arrogèrent la jouissance du prieuré, plusieurs années durant[3].

Les Grands Jours, qui se tinrent à Poitiers en l'année 1567, eurent à juger les frères Henri, Jacques et Louis de Clérembault, pour un grief non moins odieux et non moins criant.

Après avoir fait des rassemblements illicites d'hommes « *armés à blanc* » en leur maison de Chantebuzain, « *ils s'é-* « *taient transportés avec eux au prieuré de Saint-Paul-Mont-* « *Penit qu'ils avaient saccagé, ayant volé les meubles et fruits* « *dudit prieuré, occis les bêtes, blessé et navré les gens et les* « *mercenaires du prieur, maitre Guillaume Gilbert.* » Ils occupaient ledit prieuré et le détenaient par force et contre toute justice depuis cinq ans, quand, sur la demande du prieur, la haute cour eut à statuer sur ces faits de brigandage. Prévenus à temps, les délinquants se dérobèrent à la

[1] Remontrances faites au roi par l'évêque de Luçon (Mgr Thiercelin), vers 1565. (Notes du tome III de l'*Hist. du Poitou*, par Thibaudeau, p. 517 et suiv.).

[2] Dans une note de son *Etat du Poitou sous Louis XIV*, p. 109, M. Dugast-Matifeux dit positivement, en parlant de Philippe de Clérembault, le maréchal de France, et de son frère, l'évêque de Poitiers, qu'ils étaient issus de parents calvinistes, mais qui se convertirent.

[3] *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, par l'abbé du Tressay, t. II, p. 93.

justice, dont ils prévoyaient bien la rigueur à leur endroit. Donc, bien loin de répondre aux sommations de comparoir qui leur furent faites, ils se cachèrent prudemment et se laissèrent condamner par défaut. Voici la teneur même de l'arrêt des Grands Jours que M. Paul Marchegay a découvert jadis à Londres, dans une bibliothèque du *British Museum* : »

« ..... *Pour la réparation desquels cas, ladite cour a con-*
« *damné et condamne lesdits défendeurs et défaillants à être*
« *décapités devant l'église de Notre-Dame la Grande de cette*
« *dite ville de Poitiers, sur un échafaud qui, pour ce faire,*
« *sera mis et dressé audit lieu, si pris et appréhendés peuvent*
« *être en leurs personnes, en effigies qui seront mises et ap-*
« *posées à un tableau, lequel sera mis et attaché à un poteau*
« *qui, pour ce faire, sera planté et mis audit marché.* »

« *Et a déclaré et déclare tous et chacun des biens desdits*
« *défendeurs et défaillants, étant en pays où confiscation a*
« *lieu, acquis et confisqués à qui il appartiendra... . sur*
« *lesquels biens et autres non sujets à confiscation la cour a*
« *adjugé..... la somme de 6000 livres parisis envers ledit*
« *Gilbert demandeur.....* »

« *Outre, ladite cour a ordonné et ordonne que la maison de*
« *Chante-Buzain en laquelle se sont faites lesdites assemblées*
« *sera démolie et rasée de fond en comble, avec défense aux-*
« *dits défendeurs et à leurs successeurs de la réédifier et rebâ-*
« *tir sans permission et autorité du roi... et, outre, a ladite*
« *cour, ordonné et ordonne que ledit Gilbert sera remis en*
« *possession dudit prieuré, revenus, profits et émoluments*
« *d'icelui*[1].

Henri, Jacques et Louis de Clérembault ne furent exécutés qu'en effigie. Plus tard ils obtinrent des lettres de rémission ou de pardon, sauvèrent ainsi leur vie, préservèrent leur maison de Chantebuzain de la démolition à laquelle elle

[1] Marchegay. *Recherches historiques sur le département de la Vendée*, première série, p. 84 et ss.

avait été condamnée et accrurent même l'éclat et la richesse de leur famille au point que leur fils et neveu, nommé Jacques de Clérembault, de simple vassal de la baronnie de Palluau en devint propriétaire moins de cinquante ans après l'arrêt des Grands-Jours de Poitiers.

*
* *

Le 15 juillet 1601, Jacques de Clérembault, le futur baron de Palluau, épousait Louise Rigault de Millepieds dont il eut sept enfants, quatre garçons et trois filles. Les plus célèbres d'entre eux furent : *Philippe* qui devint comte de Palluau après son père, et maréchal de France ; *Gilbert*, qui eut les titres d'abbé de Jard, de la Chalade[1] et de Noirmont, et qui fut évêque de Poitiers (1658-1680); *René*, chevalier de Malte, mort jeune.

Le 23 mai 1607, en vertu d'un *contrat d'échange* passé entre lui et Loys Gouffier, Jacques de Clérembault devenait possesseur et titulaire de la baronnie de Palluau. Cet acte où il est qualifié *noble et puissant chevalier, seigneur de Chantebuzain, la Gordonère, Villegaie et la Cybretière*, est conservé au chartrier de Thouars. Voici en quelques mots l'objet du contrat d'échange :

D'une part, Loys Gouffier cédait à Jacques de Clérembault « *la baronnie, terre et seigneurie de Palluau, chastel du lieu* « *avec les droitz de baronnie, justice et juridiction, fief, cens,* « *rentes, terrages, hommages, droits de vente, aubenages,* « *espaves, bians, vacances, fouages*, etc... *prés, terres, bordages, moulins, forests, landes et tout ce qui en despend...* « *et y compris la rente de cent livres deubz, par chascun an, à*

[1] Cette abbaye fut mise de force en commende par Louis XIV et le premier abbé commendataire, nommé *plenariâ ac regiâ potestate*, fut Gilbert de Clérembault-Palluau, qui entre en possession sans élection canonique, sans même attendre les bulles pontificales. Des usurpations de ce genre étaient alors aussi fréquentes que déplorables. (*Recherches historiques sur l'assemblée de 1682*, par Charles Gérin, p. 275).

« *baronnie de Palluau, à cause de la baronnie, terres, sei-* « *gneurie d'Aspremont.....* »

D'autre part, Jacques de Clérembault, « *demeurant en sa* « *maison de Chantebuzain, paroisse de Grand-Landes, en* « *Poictou*, « cédait, en échange, à Loys Gouffier : « *la terre* « *et seigneurie de la Gordonère, paroisse de Mélay, au comté de Chemillé... et tout ce qui dépend de la susdicte terre* » (qu'il tenait de son père Hardy de Clérembault) ; « *plus la* « *maison noble de la Cybretière avec toutes ses dépendances...* « *et les mestayries appelées la mestayrie du lieu de la Cybre-* « *tière, de la Chausserie, de la Brunelière, de Montbail, de la* « *Frélonnière, de la Morinière et du Pas..... le tout situé sur* « *paroisses du Vieux-Pouzauges et de Saint-Mesmin, Le* « *Breuil, La Meilleraye et environs* ; » (desquelles terres il dispose au nom de son épouse Louise Rigault et de Jacques Rigault, frère aîné de sa femme[1]).

Le contrat passé, il restait à l'acquéreur de Palluau une formalité à remplir, celle de l'*hommage* et de l'*aveu* qu'il devait faire à la duchesse de Thouars, Charlotte de Nassau, veuve de Claude de la Trémoille, dont il devenait le vassal. Mais il y mit, paraît-il, une telle lenteur qu'il vit, pour ce retard, son acquisition frappée de saisie le 20 juin suivant. Le 2 août de la même année, il offrit de faire hommage ; mais la duchesse était absente. Le nouveau baron ergota alors, mais sans aboutir, avec les procureurs de la cour de Thouars et ce n'est que le 9 juillet 1609, qu'il finit par régulariser définitivement sa situation vis-à-vis de sa suzeraine.

En avril 1622, il prenait une part glorieuse à l'expédition du roi Louis XIII contre les Huguenots de Benjamin Rohan-Soubise, dans l'île de Riez. Soubise, après s'être emparé du fort de la Chaume, grâce à une capitulation dont il devait violer tous les termes, menaça Talmond qu'il n'osa assiéger et se contenta de courir le pays en tous sens, pour le ran-

[1] Chartrier de Thouars.

çonner cruellement, piller les églises et les châteaux des catholiques. C'est alors qu'informé de ces désordres, le jeune roi Louis XIII résolut d'y mettre un terme et fit une descente en Bas-Poitou, à la tête d'une armée de huit mille hommes. Jacques de Clérembault, seigneur de Chantebuzain et de Palluau, y commandait le régiment de Navarre. Les Calvinistes dont l'armée était aussi nombreuse que celle du roi et qui, de plus, avaient des canons, n'osèrent pas livrer bataille. Ils se laissèrent acculer dans l'île de Riez, pensant, peut-être, qu'ils y seraient à couvert des poursuites de l'armée royale. Mais dans la nuit du 15 au 16 avril, au moment de la basse mer, cette armée pénétra dans l'île par le gué de Besse avec un entrain sans pareil, à la suite de Bassompierre et du comte de Palluau qui lui donnèrent l'exemple en se jetant à l'eau des premiers. On sait le reste, les soldats de Soubise, surpris de ce coup d'audace, n'essayèrent même pas de résister ; leur déroute fut complète et un grand nombre fut impitoyablement massacré, malgré les efforts du roi pour leur sauver la vie[1].

Dans son *Etat du Poitou sous Louis XIV* (p. 472), M. Dugast-Matifeux dit que Louis XIII (sans doute pour récompenser Clérembault de sa participation à l'expédition de Riez) érigea *la baronnie* de Palluau en *comté*, par lettres patentes datées du camp d'Apremont (avril 1622), en faveur de son fils Philippe. Mais cette assertion semble contredite par une pièce du chartier de Thouars contenant le refus d'acceptation d'un *aveu* présenté par la veuve du maréchal Philippe de Clérembault, en 1665. L'un des motifs de refus est ainsi formulé : « *L'aveu est encore défectueux, parce qu'on présente* « *la baronnie de Palluau sous le titre de compté* (sic), *sans que* « *l'on rapporte aucune lettre d'érection et le consentement de* « *Monseigneur le duc de la Trémoille sans lequel la d. terre* « *n'a pu être érigée en compté.....*[2] » Nous croyons que cette

[1] Voir l'intéressante relation de cette expédition publiée par M. Mourain de Sourdeval dans l'*Annuaire de la Soc. d'Emul. de la Vendée*. 1860, p. 97 et ss. — Voir aussi Thibaudeau *Hist. du Poitou*, tome III, p. 253-54.

[2] *Chartrier de Thouars*.

érection ne fut faite que plus tard, en faveur de Jérôme Phelipeaux de Pontchartrain qui l'obtint de Louis XIV par lettres patentes datées du mois de décembre 1713. C'est aussi l'opinion de M. Marchegay. Et si, antérieurement à cette date, le titre de comte est donné aux Clérembault, ce n'est que par déférence et d'une manière purement honorifique.

Le 14 mai 1629, Jacques de Clérembault rendait encore un *aveu* de sa baronnie de Palluau et, dès les premiers mois de l'année 1631, il mourait, laissant ses propriétés et ses titres à son second fils Philippe.

L'aîné, du nom de Louis, était mort en bas âge.

*
* *

Philippe, chef du nom de *Clérambault-Palluau*, n'avait que vingt-quatre ans quand il succéda à son père. Comme lui, il avait embrassé la carrière des armes où il devait le surpasser en mérites comme en gloire. Dès l'âge de seize ans, il avait commencé à porter les armes. Simple *capitaine d'une compagnie de cheval-légers*, sous les ordres de Comisalaud, colonel de la cavalerie légère de France, il fut appelé, en cette qualité, à faire partie d'une expédition en Italie, en août 1636. Il se trouva au combat de Tessin, puis, l'année suivante, on le retrouve au siège de Landrecies et, en 1640, à l'attaque des lignes d'Arras. Devenu alors *maréchal de camp*, Clérembault prenait part, comme tel, au siège de Perpignan, en 1642 ; l'année d'après, il accompagnait le grand Condé au siège de Thionville et, en 1644, l'aidait à gagner la célèbre bataille de Fribourg. Il combattit encore à Nordlingen, en 1645. Après ces divers exploits, il fut pourvu de la charge de *mestre de camp général de la cavalerie légère* et servit encore aux sièges de Philipsbourg, de Courtray, de Dunkerque, de la Bassée et de Lens. Enfin, nommé *lieutenant général des armées du roi*, il les commanda aux sièges d'Ypres, de Bellegarde et de Montrond, en Berry, place dont il fit dé-

molir les fortifications après l'avoir prise d'assaut, puis il fut fait *maréchal de France* par lettres royales données à Paris, le 18 février 1653. L'insigne de sa dignité, c'est-à-dire le bâton, lui fut remis le 1er juin de la même année. Quoi qu'en ait dit une critique malveillante, ses glorieux états de service et sa valeur militaire méritaient cette dictinction honorifique.

En 1659, il accompagna Mazarin aux conférences de l'*Ile des Faisans*, sur la Bidassoa, qui amenèrent le traité des Pyrénées.

Philippe de Clérembault reçut encore, en récompense de ses services, le 31 décembre 1661, les titres de gouverneur du Berry et de bailli de cette province, de chevalier des ordres etc... Il était alors à l'apogée de sa gloire.

Une vie aussi mouvementée que la sienne ne lui permit guère, on le comprend, de faire de longs séjours dans son château de Palluau. Quand il n'était pas à l'armée, il se tenait le plus ordinairement à la cour. Le séjour de Paris convenait mieux, d'ailleurs, à la noblesse de ce temps pour mener une vie facile. C'est ainsi que notre maréchal n'échappa point entièrement aux séductions de cette débauche dont le roi lui-même donnait l'exemple, et qu'on le vit faire sa cour à la trop célèbre Ninon de Lenclos[1]. Cela ne l'empêchait pas, néanmoins, de s'occuper de ses affaires domestiques. En prenant possession de l'héritage paternel, il rendait, le 14 mai 1631, un *aveu* pour sa terre et seigneurie de Palluau. La nomenclature de ses fiefs, bien que couvrant *trente-six rouleaux de parchemin*, n'était pas, il faut le croire, suffisamment détaillée et assez complète, car l'*aveu* fut blâmé pour nombre d'articles et finalement condamné à être réformé conformément aux blâmes, par une sentence des Requêtes du Palais datée du mois de février 1638.

[1] Rohrbacher. *Histoire univ. de l'Église catholique* (Edition Briday.Lyon. tomé XI, p. 229)

Il serait curieux d'étudier dans tous ses détails la suite de cette chicane féodale dont toutes les pièces, conservées au Chartrier de Thouars, forment une liasse considérable. On y voit, en résumé, que si Philippe de Clérembault savait batailler pour les intérêts de la France et de son roi, il ne négligeait pas, entre temps, de défendre ses propres intérêts devant la justice des cours, mais pas toujours avec assez de raison peut-être[1]. L'affaire de son *aveu* fut pendante jusqu'au 27 janvier 1645. A cette date, un arrêt de condamnation confirma la sentence des requêtes du Palais du 27 février 1638 et, le 3 février suivant, Philippe de Clérembault fut obligé de s'exécuter et de payer une amende fixée par la cour à *douze livres tournois*[2].

En 1650, le baron de Palluau augmenta ses propriétés en achetant la totalité de l'île de Bouin. Il acquit la moitié soumise à la coutume du Poitou de maître René du Châtellier-Barlot, le 28 juillet, et l'autre moitié, soumise à la coutume de Bretagne, de Charles Châtaignier de la Grollière et de son épouse Anne de Machecoul, le 7 décembre. L'île de Bouin n'était alors qu'une simple seigneurie ; elle fut érigée en baronie, en 1714, en faveur du comte Phelypeaux de Pontchartrain.

L'année qui suivit sa promotion au grade de maréchal de France, le 26 avril 1654, Clérembault épousait, à Paris, Louise-

[1] Le Chartrier de Thouars renferme au moins *quinze jugements* rendus contre Clérembault pour l'affaire de sa réformation d'*aveu*, du 13 mars 1631, date du premier, jusqu'au 27 janvier 1645, date du dernier ; ce qui prouve que le maréchal était aussi bon chicaneur que bon batailleur et *ne se rendait pas* facilement.

[2] Voici la copie du reçu de cette somme faite sur l'original (*Chartrier de Thouars*)

« *J'ai reçu de Me de la Trémouille inthimé* (sic) *par les mains de* « *Me Malherbe, son procureur, la somme de 12 livres tournois pour une* « *amande* (sic) *en laquelle Mre Philippe de Clérembault a été condamné* « *envers le roy par arrêt du XXVII janvier 1645, dont le quitte. Faict à* « *Paris, le 3e jour de février 1645.*

« *Quittance du receveur général des amandes de la cour, des amandes* « *ordinaires de 12 livres tournois.* »

« *Pour le droit de quittance, 4 sols parisis.* »

Françoise Bouthillier, la fille du secrétaire d'Etat Chavigny (Bouthillier, seigneur de Chavigny).

M. Benjamin Fillon possédait jadis l'original du contrat de mariage du maréchal, contrat qui fut passé solennellement au Louvre, en présence du roi Louis XIV et de la reine-mère. Nous ne savons ce qu'est devenue cette pièce intéressante, depuis la mort du célèbre archéologue. Quoi qu'il en soit, grâce à l'obligeance de M. Dugast-Matifeux qui eut autrefois l'heureuse idée d'en copier quelques lignes, nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs le commencement et la fin de l'acte.

« Contrat de mariage entre haut et puissant seigneur Phi-
« lippe de Clérambault, comte de Palluau et de l'isle de Bouyn,
« conseiller du roy en tous ses conseils et maréchal de
« France, fils de défunt haut et puissant seigneur Jacques de
« Clerambault, vivant chevalier, seigneur dudit Palluau,
« Chantebuzain, Villegay et autres places ; et de haute et
« puissante dame Louise Rigault, jadis son épouse, demeu-
« rant à Paris, en son hôtel, rue Traversante, paroisse de
« Saint-Roch, pour lui en son nom, d'une part ; et haute et
« puissante dame Anne Philippeaux, veuve de défunt haut
« et puissant seigneur Léon Bouthillier, vivant chevalier,
« seigneur de Chavigny, conseiller du roy en ses conseils,
« grand trésorier et commandeur de ses ordres et ministre
« d'Etat, demeurant en cette ville de Paris, rue du roy de
« Sicile, paroisse de Saint-Paul, au nom et comme stipulant
« en cette partie pour damoiselle Louise-Françoise Bouthil-
« lier sa fille, à ce présente et de son consentement, d'autre
« part : lesquelles parties, pour raison du futur mariage
« desdits seigneur maréchal de Clérambault et damoiselle L.
« F. Bouthillier, reconnaissent et confessent avoir fait et font
« ensemble les promesses et conventions qui ensuivent, en
« la présence et de l'autorité de très haut, très auguste et
« très magnanime prince Louis, par la grâce de Dieu roy
« de France et de Navarre, très haut très puissant et très

« auguste et très magnanime princesse Anne, par la grâce « de Dieu reine de France, mère dudit seigneur roy etc... « de Monseigneur l'éminentissime et révérendissime cardi- « nal Jules Mazarini ; et aussi en la présence et par l'avis et « consentement, savoir, de la part du seigneur de Clérem- « bault, futur époux, de l'illustrissime messire Gilbert de « Clérambault, son frère, conseiller du roy en ses conseils, « abbé commendataire des abbayes de Jard, Bulurbault (*sic*, « pour Breuil-Herbault, sans doute).....

Le reste manque. L'acte se termine ainsi :

« Fait et passé, savoir par Leurs Majestez et Son Eminence « au chasteau du Louvre, à Paris, et, par les parties et autres « seigneurs et dames, en l'hostel de la dame de Chavigny, le « 26e jour d'avril, après midi. »

Nous nous plaisons à penser quelle belle fête ce fut dans le vieux château de Palluau, quand le maréchal, son illustre seigneur, y conduisit pour la première fois sa jeune et brillante épousée ! La trompe du guetteur eut à peine signalé leur arrivée, que la population de la petite cité dut se porter en masse aux abords du château, des bannières multicolores furent hissées au sommet des tours, les canons tonnèrent en signe d'allégresse, les ponts-levis abaissèrent majestueusement leurs lourds tabliers et tous les vassaux au grand complet, réunis aux hommes d'armes de la place, vinrent se ranger dans la cour d'honneur et offrir aux nobles arrivants l'hommage et le salut de bienvenue. Puis ce furent des fêtes et des galas où la population villageoise ne fut point oubliée et eut sa part de *franche lippée* et de plaisirs.

Sans doute la demeure seigneuriale fut trouvée trop vieille, trop sombre et trop démodée par notre jeune châtelaine accoutumée aux splendeurs des riches salons du Louvre. C'est pourquoi on peut conjecturer très vraisemblablement que dès ce jour sa reconstruction fut décidée, bien qu'elle n'ait été entreprise ou terminée qu'en 1661 seulement.

C'est ici le lieu de dire quelques mots du château dont on

voit encore les ruines à Palluau. Nous résumerons brièvement ce que nous en avons dit dans les *Paysages et monuments du Poitou*, publiés par M. Jules Robuchon.

Le premier document écrit qui fasse mention expresse du château de Palluau est un compte de gestion « *de Guillaume Ourrart, chastelain de Palluau, pour* son *très puissant et honoré sgr Monsgr de Laval* (Gui XII) *et de Châteaubrient, des receptes et mises qu'il a fait en ladite châtellenie, depuis le XVIIe jour de fevrer, l'an mil trois cens seixante et neuf, jusques au VIe jour d'avril que furent Pasques, l'an mil III* (cent) *seixante et onze*[1]. » Mais il est certain qu'il faut remonter bien au delà du XIVe siècle pour avoir la date de sa fondation. Nous trouvons en effet les noms de *sénéchaux*, de *viguiers* et de *seigneurs* de Palluau jusque vers le milieu du XIe siècle, ce qui suppose évidemment, dès cette époque, l'existence en ce lieu d'un château ou d'une importante demeure seigneuriale qu'on aura agrandie et fortifiée dans la suite. Toujours est-il qu'au XIVe siècle, le château de Palluau était complet avec *donjon, enceinte fortifiée, fossés, pont-levis* et tous les bâtiments accessoires comme ceux de la *maréchaussée, de la fuie* etc... Il était alors défendu par une garnison, comme en fait foi la pièce dont nous avons parlé plus haut.

Le donjon, qui devait être une construction assez importante, ne fut achevé que vers la fin du XVe siècle par Guillaume Petit, valet, alors gouverneur du château au nom du comte de Penthièvre, et, à la même époque, de grandes réparations furent faites au château lui-même, réparations qui ne coûtèrent pas moins de cinq à six mille livres.

Si le château de Palluau avait besoin d'être réparé dès le XVe siècle, parce qu'il était alors en mauvais état, il devait

[1] Ce document très curieux et très intéressant qui nous a été communiqué par son propriétaire, M. Dugast-Matifeux, est un rouleau, formé d'une bande de parchemin, mesurant 2m30 de longueur sur 0,28 à 0,30 centimètres de largeur. Il y est question d'*achats de poudre*, pour la défense du château où il y avait déjà *des canons* en 1369 ! (23 ans après Crécy), de réparation des arbalètes du donjon, des ponts-levis, d'achat de vivres pour la garnison etc., etc.

être, sans doute, bien plus endommagé encore, deux siècles plus tard, quand Philippe de Clérembault entreprit de le rebâtir.

En quelle année précise eut lieu cette reconstruction? Aucun document ne l'indique, et nous n'avons pu découvrir aucune date en explorant aussi attentivement que possible les ruines actuelles du château. Mais ce que nous cherchions en vain sur les cartouches surmontant les linteaux des portes et des fenêtres, nous l'avons trouvé, le croira-t-on? au fond d'une cheminée, sur une belle plaque de fonte qui ne mesure pas moins d'un mètre de hauteur. Cette plaque est ornée de deux blasons accostés, le premier, « *burelé d'argent et de sable de dix pièces,* » qui est de Clérembault, et le second, « *d'azur à trois fusées d'or,* » qui est de Bouthillier (famille de l'épouse du maréchal). Les deux écus sont surmontés d'une *couronne de marquis* et ont pour supports *deux éléphants* et deux *bâtons de maréchal* fleurdelisés, posés en X. La date de 1661 y est très lisible ainsi que deux C entrelacés qui rappellent la lettre initiale du nom de Clérembault. Mais cette date de 1661 n'a pas été mise là fortuitement et sans raison par le fondeur. Nous nous sommes donc demandé ce qu'elle peut bien signifier. Or elle ne marque pas l'année où le titre de maréchal de France fut conféré au seigneur de Palluau, puisqu'il avait reçu ce titre huit ans auparavant, en 1653, comme nous l'avons dit plus haut; elle n'indique pas davantage son mariage qui, nous l'avons vu, remonte à 1654; encore moins son entrée en jouissance du château, ce qui nous reporte à 1630. Elle ne peut donc, selon nous, indiquer autre chose que la date de la reconstruction du château.

Cette même plaque devait se retrouver jadis dans la plupart des cheminées du château ; mais il n'en reste plus aujourd'hui que trois ou quatre. Les autres ont été brisées ou dispersées[2].

[2] Nous en avons trouvé une en parfait état de conservation dans la cheminée de cuisine de la maison dite du *Saint-Coin*, à Saint-Etienne-du-Bois

Le style adopté dans la reconstruction fut le style de la Renaissance. Ce genre d'architecture qui s'inspirait de l'art antique, apparut en France après les premières guerres d'Italie, se développa sous François Ier, et semble avoir atteint sa perfection sous les règnes de Henri II et Henri III. Ce fut, on le sait, sous Louis XIII et son successeur, pendant la première moitié du XVIIe siècle, que les castels et les manoirs qui servaient de demeures aux familles nobles perdirent peu à peu ce caractère formidable que la féodalité leur avait imprimé. De cette époque datent ces hôtels somptueux, bien différents des châteaux du moyen âge, qui, pour l'extérieur du moins, personne n'en disconviendra, ressemblaient trop à des prisons. Les tours, tourelles, échauguettes, murs fortifiés, pont-levis, donjons, crénaux et machicoulis se voient encore dans la plupart des constructions de ce genre, mais non comme défense de guerre : ce n'est plus qu'une décoration militaire. De loin, ces châteaux ressemblent à des forteresses et ils ne sont en réalité que des maisons de plaisance.

Tel dut être le château de Palluau quand il eut été rebâti par son illustre propriétaire le maréchal Philippe de Clérembault. Toutefois, hâtons-nous de le dire, quoique bâti pendant le grand siècle de Louis XIV et contemporain des édifices somptueux élevés par Philibert Delorme, Bullant, Androuet, du Cerceau, Levau, Perrault et Mansard, notre château, autant du moins qu'il est permis d'en juger présentement, n'avait rien qui rappelât, même de loin, la splendeur du Louvre et des Tuileries. Malgré la correction de ses lignes qui ne manquent pas d'une certaine grandeur, l'ensemble du bâtiment devait paraître lourd et sans grâce. C'est le jugement qu'en a porté Viollet-le-Duc, un maître dans l'art de bâtir, après inspection faite des ruines actuelles.

Le maréchal ne jouit pas longtemps de son œuvre. Il fut pris d'une maladie de langueur, dès l'année 1562, et ni les médecins auxquels il eut recours, ni les eaux de Bourbon

dont il essaya, ni l'air pur et salubre de sa campagne de Palluau ne purent refaire sa santé altérée. Trois ans après, le 24 juillet 1665, il mourait à Paris à l'âge de 59 ans. Son corps fut aussitôt rapporté à Palluau où il fut enterré dans l'église du lieu[1]. Quant à son épouse, elle lui survécut longtemps et ne le rejoignit dans la tombe que dans les premières années du siècle suivant.

De tous les membres de la famille Clérembault dont l'histoire a enregistré les noms, aucun ne saurait être mis en parallèle avec le maréchal. Il fut, incontestablement, la gloire la plus brillante de cette illustre famille du Bas-Poitou

Une peinture du XVIIe siècle qui se voit encore au musée de Versailles nous a conservé son portrait physique. Quant à son portrait moral, il a été tracé par les plumes diverses qui nous le représentent sous un jour plus ou moins favorable. Nous reproduisons ici, comme nous paraissant le plus original et le plus véridique, celui qu'en a fait le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires* : « Le maréchal de Clérembault, « dit-il, était homme de qualité, bon homme de guerre, et « avait été mestre de camp général de la cavalerie fort à la « mode sous le nom de comte de Palluau, avant qu'il prît son « nom, lorsqu'il devint maréchal de France. C'était un homme « de beaucoup d'esprit orné, agréable, plaisant, insinuant et « souple, avec beaucoup de manège, toujours bien avec les « ministres, fort au gré du cardinal Mazarin et fort aussi au « gré du monde et toujours parmi le meilleur. Le comte de « Palluau, ajoute en note le spirituel auteur, devint maréchal « de France en 1653 On était alors en pleine Fronde et les

[1] L'église paroissiale de Palluau se trouvait alors dans l'enceinte même du château ; une pièce de vigne, jadis appelée « *la vigne du Bois*, » aujourd'hui convertie en prairie, marque son emplacement, un peu en deçà des tours de l'entrée qui étaient affectées au logement du chapelain Cette église servit au culte jusqu'aux premiers mois de l'année 1794 où elle fut en partie brûlée par la *colonne infernale* de Commaire. D'après la tradition locale, la tombe du maréchal de Clérembault fut alors violée et les ossements en ayant été retirés furent jetés avec mépris et dérision dans les fossés du château.

« poètes satiriques n'épargnèrent pas un général qui était « resté fidèle à Mazarin. Blot lui décocha le couplet suivant :

A ce grand maréchal de France,
Favori de Son Eminence,
Qui a si bien battu Persan,
Palluau, ce grand capitaine,
Qui prend un château dans un an
Et perd trois places par semaine.

Au dire de Saint-Simon, le maréchal était un homme d'esprit et ses contemporains ne le jugèrent pas moins favorablement, puisque peu d'années après sa mort, on a publié ses *Conversations avec le chevalier de Méré*[2]. C'est à Poitiers que le maréchal s'étant retiré, pendant six mois environ, à cause de sa mauvaise santé, près de l'évêque son frère, se lia d'un commerce intime avec le chevalier de Méré[3]. Ils partageaient leur temps entre le jeu, la promenade et les conversations ; « *Mais*, dit l'éditeur des *Conversations*, *leur jeu « n'était qu'un amusement* ; *et c'est ainsi qu'il en faut user*

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Edition Hachette, tome XIII, p. 15.

[2] *Les conversations de M. D, C.* (de Clérembault) *et du C. D. M.* (chevalier de Méré) imprimées à Paris, chez Claude Barbin, en 1669, 1 vol. in-12 ; réimprimées en 1675, et de nouveau à Lyon, en 1677. — Le chevalier de Méré était un Poitevin ; son vrai nom est Georges Brossin (Voir ce nom dans Dreux du Radier, *Biblioth. hist. et critique du Poitou*, tome IV, p. 244). « Le maréchal de C. est ce qu'on appelle un galant homme qui sait parfai- « tement le monde. Il a passé sa vie à la cour ou à l'armée et peu de gens « ont eu plus que lui cet esprit naturel qui fait que l'on est habile et « agréable. Avec sa langue embarrassée il ne laisse pas de s'expliquer de « bonne grâce... » *(Première conversation)*.

[3] Gilbert de Clérambault, évêque de Poitiers, était prêtre du diocèse de Luçon, docteur en droit canonique, quand il reçut du pape Alexandre VII ses bulles pour l'évêché de Poitiers, le 1er avril 1658. Sacré le 21 juillet de la même année dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, il ne prit possession de son siège que le 15 mars de l'année suivante. Pendant toute la durée de son épiscopat, il lutta contre le chapitre de Saint-Hilaire qui, se prévalant d'anciens privilèges accordés à leur église, empiétaient sur la juridiction de l'Ordinaire. (V. Thibaudeau, *Hist. du Poitou*, tome 1er, p. 58 et ss.). Gilbert de Clérembault jouissaient des revenus d'un grand nombre d'abbayes (Lieu-Dieu-en-Jard et Breuil-Herbault, au diocèse de Luçon). Il mourut le 3 janvier 1680 (*Gallia Christiana*, t. II, col. 1208).

« *avec ses vrais amis : car si le grand jeu ne détruit pas l'a-*
« *mitié, du moins elle en pourrait être altérée* » (2e convers.
« p. 68). D'après le même, le maréchal employait au jeu un
« temps considérable. » (Voir 3e convers. p. 149; — 4e convers.
p. 152 ; — 5e convers. p. 247 ; — 6e convers. p. 248).

Sainte-Beuve a fait aussi du maréchal de Clérembault le sujet d'un de ses *portraits littéraires*. « *Ce maréchal au parler*
« *bègue*, dit-il en résumé, avait des manières affectées et
« devait être *plus adroit courtisan que grand guerrier.* »

Notre étude sur le maréchal de Clérembault ne serait pas complète, si nous n'ajoutions au sien le portrait de sa dame tel que nous l'a laissé le duc de Saint-Simon. On peut dire qu'il est fait *d'après nature* ; car l'auteur paraît avoir été admis dans l'intimité de la maréchale. Laissons-lui donc de nouveau la parole : « La maréchale de Clérembault était
« gouvernante de la reine d'Espagne, fille de Monsieur, qui
« se prit à elle de diverses choses et la chassa assez malhon-
« nêtement. Elle était parente assez proche et fort amie de
« M. et de Mme la chancelière et allait souvent à Pontchar-
« train avec eux. C'est où je l'ai fort vue et chez eux, à la cour.
« C'était une vieille très singulière, et, quand elle était en
« liberté et qu'il lui plaisait de parler, d'excellente et de très
« plaisante compagnie, pleine de traits et de sel qui coulait
« de source, sans faire semblant d'y toucher et sans aucune
« affectation. Hors de là, des journées entières sans dire une
« parole. Etant jeune, elle avait pensé mourir de la poitrine,
« et avait eu la constance d'être une année entière sans pro-
« férer un mot. Avec sa tranquillité, son indifférence, sa
« froideur naturelle, l'habitude lui en était restée. On ne
« saurait avoir plus d'esprit qu'elle en avait, ni d'un tour
« plus singulier. Quoique venue fort tard à la cour, elle en
« était passionnée et instruite à surprendre de tout ce qui s'y
« passait dont, quand elle daignait en prendre la peine, les
« récits étaient charmants ; mais elle ne se laissait aller que
« devant bien peu de personnes et bien en particulier. »

« Avare au dernier point, elle aimait le jeu passionnément « et ces conversations particulières et reserrées et rien du « tout autre chose. Je me souviens qu'à Pontchartrain, par « le plus beau temps du monde, elle se mettait, en revenant « de la messe, sur le pont qui conduit aux jardins, s'y tour- « nait lentement de tous côtés, puis disait à la compagnie : « *Pour aujourd'hui, me voilà bien promenée ; Oh ! bien qu'on « ne m'en parle plus, et mettons-nous à jouer tout à l'heure.* » « Et, de ce pas, prenait des cartes qu'elle n'interrompait que « le temps des deux repas, et trouvait mauvais encore qu'on « la quittât à deux heures après minuit. Elle mangeait peu, « souvent sans boire, au plus, un verre d'eau. Qui l'aurait « crue, on aurait fait son repas sans quitter les cartes. Elle « savait beaucoup en histoire et en sciences, jamais il n'y « paraissait. Toujours masquée, en carrosse, en chaise, à « pied par les galeries : c'était une ancienne mode qu'elle « n'avait pu quitter, même dans le carrosse de Madame. Elle « disait que son teint s'élevait en croûte sitôt que l'air le « frappait ; en effet, elle le conserva beau toute sa vie qui « passa *quatre-vingts ans*[1], sans, d'ailleurs, avoir jamais « prétendu en beauté. Avec tout cela elle était fort considérée « et comptée. Elle prétendait connaître l'avenir par des cal- « culs et de petits points et cela l'avait attachée à Madame « qui aimait fort ces sortes de curiosités ; mais la maréchale « s'en cachait fort.

« Il faut donner le dernier trait à cette espèce de person- « nage. Elle avait une sœur religieuse à Saint-Antoine, à « Paris, qui, à ce qu'on disait, avait pour le moins autant « d'esprit et de savoir qu'elle : c'était la seule personne « qu'elle aimât. Elle l'allait voir très souvent de Versailles, « et, quoique très avare, mais fort riche, elle l'accablait de « présents. Cette fille tomba malade ; elle la fut voir et y « envoya sans cesse. Lorsqu'elle la sut fort mal et comprit

[1] Elle mourut le 27 novembre 1722, à l'âge de 89 ans. (P. Anselme, t. VII.).

« qu'elle n'en reviendrait pas : « *Oh ! bien*, dit-elle, *ma pauvre* « *sœur, qu'on ne m'en parle plus !* » Sa sœur mourut et « oncques depuis elle n'en a parlé, ni personne à elle. Pour « ses deux fils, elle ne s'en souciait point et n'avait pas grand « tort, quoiqu'en grande mesure avec elle ; elle les perdit « tous deux ; il n'y parut pas et dès les premiers moments[1]. »

Les dernières lignes de cette longue citation nous apprennent que le maréchal de Clérembault laissa deux fils : Jules et Philippe[2]. Jules, l'aîné, lui succéda dans ses titres et propriétés.

*
* *

Jules de Clérembault ne suivit point, et pour cause, la carrière des armes. « *C'était*, a écrit Saint-Simon, *un vilain bossu qui avait de l'esprit et de la science.* » Il entra dans les ordres, prit le grade de licencié en théologie à la faculté de Paris, et fut promu au sacerdoce. Le château de Palluau eut-il l'honneur de l'avoir pour hôte ? Nous ne saurions le dire ; mais il est à croire que, s'il y vint, le nouveau propriétaire n'y fit que de rares et courtes apparitions. Le Chartrier de Thouars renferme deux *procurations* de lui *pour faire hommage et rendre aveu de Palluau :* la première est du 19 juillet 1684 et la seconde du 8 juillet 1699. Son aveu du 28 septembre 1699, que nous avons sous les yeux, est plein de données fort inté-

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon* (Edition Hachette, tome IIe, p. 350-51).

[2] Le P. Anselme mentionne aussi une fille du nom de Térèse. — Philippe, le cadet, qui porta le titre honorifique de *comte de Palluau*, fut colonel d'un régiment de son nom, brigadier d'armée en 1690, puis maréchal de camp en 1693. Il se noya dans le Danube, à la désastreuse bataille d'Hochstedt, en 1704, ayant mieux aimé franchir le fleuve à la nage avec son cheval que de se constituer prisonnier. — A la mort de son mari, la maréchale de Clérembault s'empressa de présenter *aveu* pour faire hommage de Palluau ; mais elle fut déclarée non recevable, *à moins qu'elle ne justifiât d'être propriétaire par quelque contrat de délaissement qui lui en aurait été fait. C'est son fils, Messire Jules de Clérembault, fils aîné, qui doit faire aveu.* (*Chartrier de Thouars*).

ressantes pour l'histoire de la contrée de Palluau à cette époque ; mais cette pièce ne peut trouver place ici à cause de sa longueur, ni s'analyser ; sa nature même s'y oppose. Toutes ces pièces nous disent que le baron de Palluau avait pour résidence ordinaire son hôtel de Paris rue des Bons-Enfants, paroisse Saint-Eustache. Aucune ne mentionne sa présence à Palluau, même transitoire.

Pourvu des riches bénéfices de quatre abbayes (Saint-Taurin d'Evreux — Lieu-Dieu en Jard — Saint-Savin et Chartreuve) notre abbé commendataire put facilement se livrer à son goût pour les choses de l'esprit, dans lesquelles il acquit, paraît-il, une certaine réputation, puisqu'il fut jugé digne d'occuper l'un des quarante fauteuils de l'Académie française. Il y remplaça le fabuliste La Fontaine, et, comme il était tout contrefait, des plaisants d'alors dirent, en riant, qu'on avait nommé Esope à la place de La Fontaine[1].

Quels furent ses titres littéraires pour obtenir les honneurs académiques ? nous les ignorons ; nous ne connaissons de lui aucun écrit. Il est à croire, cependant, qu'il publia quelques œuvres et attira ainsi sur lui l'attention du public lettré. Le duc de Saint-Simon le laisse entendre, quand il dit qu' « *il ne produisait pas beaucoup.* » A la Bibliothèque nationale, département des *Manuscrits*, il y a tout un fonds, dit *fonds Clérembaud*. Mais ce Clérembaud n'a rien de commun avec les Clérembault-Palluau, objet de cette étude. C'est ainsi du moins, qu'en a jugé un de nos savants amis de Paris que nous avons chargé de prendre des informations à ce sujet. Il faut en dire autant, paraît-il, du poète Clérembaud, qui a donné son nom à un *Chansonnier* manuscrit conservé également à la Bibliothène nationale et dont M. Charles Gérin donne des extraits pleins d'un esprit fin et satirique, dans ses *Recherches sur l'Assemblée de 1682*.

Somme toute, son œuvre littéraire devait être assez peu

[1] *Nouvelle Biographie générale*. Paris, 1863 au nom de Clérembault).

importante, puisqu'il n'en est pas resté trace dans l'histoire.

Notre *immortel* mourut le 17 août 1714, en sa résidence de Paris. Sa mère, *la maréchale de Clérembault,* dit Saint-Simon, *ne crut pas que ce fût la peine de s'en affliger*[1]. »

L'année qui précéda sa mort, Jules de Clérembault s'était déjà dessaisi de son titre de baron de Palluau et de ses droits sur cette terre et son château. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Journal de Danjeau,* sous la date du 19 novembre 1713 : « M. de Pontchartrain achète des terres de la maré-« chale de Clérembault, en Poitou, dont la principale est « Palluau, où il y a un très beau château et assez bien meu-« blé. Ces terres valent 20.000 livres de rente ; il en donnera « 200,000 fr., argent comptant, et une pension viagère de « 18,000 fr. à la maréchale de Clérembault et, après sa mort, « il donnera une pension de 15,000 fr. à l'abbé de Clérem-« bault, son fils, l'académicien[2]. »

Cette dernière clause de la vente ne put sortir son effet, car, ainsi que nous l'avons dit, le fils précéda la mère dans le tombeau. La douairière vécut jusqu'en 1722 : elle s'éteignit à l'âge de 89 ans et avec elle le nom illustre des Clérembault-Palluau.

*
* *

Pour terminer cette étude, nous transcrirons ici la description des limites du comté de Palluau d'après un aveu de 1754. Cet aveu n'étant que la reproduction, mais mieux ordonnée, des aveux précédents rendus par Jules et Philippe de Clérembault, nous donnera par conséquent l'étendue de la baronnie des seigneurs de Clérembault dont nous venons d'esquisser l'histoire. Les limites sont indiquées avec une telle précision qu'il est facile, dit M. Marchegay, d'en tracer

[1] *Mémoires.* Tome VII, p. 98 (édition Hachette).

[2] *Journal de Danjeau*, t. XV, p. 29 (Paris, Firmin Didot, 1859).

exactement les contours sur la carte de Cassini ou sur celle de l'état-major[4].

« Le comté, terre et seigneurie de Palluau.... se tient et « confronte d'une part aux terres de la baronnie d'Aspre- « mont, au Bois de la Lévinière, paroisse de Maché et aux « terres du tènement de l'Ondière, ruisseau entre deux, qui « sépare ledit tènement du fief et tènement de la Pénardière, « tenue dudit comté; aux landes et terres de la Mongie, la « Faguelinière, l'Eraudière, la Charrie et la Givrandière qui « sont de la paroisse d'Aspremont. D'autre (part, se tient) à « la rivière de Vie qui est toute dudit comté de Palluau, et « ce, depuis Maché jusqu'au gué de la Boutière, tenant à la « châtellenie d'Aizenay, ladite rivière entre deux. »

« De là tient aux terres de la baronnie de Belleville, qui « sont la Rémondière, la Grande Courolière et la Boutière, « et aux terres de la principauté de la Roche-sur-Yon, ruis- « seau entre deux, jusqu'au tènement de l'Auspierre et en- « suite au tènement de la Vésinière, la Canterie, le Fief- « Rateau, jusqu'à l'étang de Roche-Quairie. Et de là, en « remontant le long de la rivière de Boulogne (la Petite « Boulogne), tient au tènement des terres de la Petite-Vergne, « la Picaudière, le Fief-Gourdeau, ladite rivière entre deux, « Taillepied et la Ricoulière qui sont de la principauté du « Luc. »

*
* *

« Et allant en avant, tient au tènement de la Guichère et « Domangère et au Gué du Rete qui sont de la châtellenie de « Rochecervière; et ensuite descendant le long de la rivière « de la Logne jusqu'au Gué-Papin, à l'entrée de Legé, et au-

[4] Nous avons donné ce tracé des limites du comté de Palluau pour les *Paysages et monuments du Poitou*, par M. Jules Robuchon, d'après la carte de l'état-major.

« delà jusqu'au moulin du Merceron, en suivant le cours de « ladite rivière jusqu'à un ruisseau près le moulin Guérin, « appelé le ruisseau Arrivé. De là joignant les terres de Ro- « checervière, de Legé, de la Benate, remontant par le « chemin qui conduit de Rochecervière à Touvois, le long « des terres du prieuré de Péranche, ledit chemin entre deux, « jusqu'à la forêt de Touvois y conduisant et tournant ladite « forêt jusqu'à la métairie de la Haye, appartenant aux héri- « tiers du seigneur comte de Vertus. Et de là, le long du « ruisseau joignant les terres de la Vannerie jusqu'au gué et « pas de Machecoul; continuant à descendre ledit ruisseau « jusqu'à la métairie et tènement du Censif-Nouhaud et « terres de la châtellenie de Touvois ; de là aux dépendances « des métairies du Breuil-Herbaud et de la Jaubretière, « paroisse de Falleron. »

« Tient aussi aux terres et censives de la Commanderie « des Habites et de Coudrie, d'autre (part) à la baronnie de « Commequiers, savoir au tènement de la Blanchère-Bardin « et aux terres de la Grossinière, et, de là, passant au bourg « de Saint-Christophe-du-Ligneron, y comprenant ledit « bourg jusqu'aux terres du Verger ; ensuite tenant aux « landes de Douaimes (ou les chênes), d'autre, à la rivière « du Ligneron, au fief et tènement de Geoffroi .. Fief-Fou- » caud. Fief-de-la-Clergerie et Fief-Giraut et tendant au bourg « de Commequiers, comprenant partie d'icelui. »

« Et encore tient aux prés du château de Commequiers et « aux fiefs de la Chaulière, la Vrignousière et les Brigas- « sières, la Garouère, l'Avau, la Noue, le tout en la baron- « nie de Commequiers et de là au chemin tendant au Pas- « au-Peton et à la rivière de Vie, et suivant ladite rivière de « Vie jusqu'à la baronnie d'Aspremont ; tenant encore à la « baronnie de Ryé, le chemin du Pas-au-Peton au Gué-au- « Rou entre deux. »

« Et, en outre, les enclaves dépendant dudit comté de « Palluau au delà de la rivière de Vie, dans la paroisse d'Ai-

« zenay qui sont la maison noble de la Charpenterie, fiefs « et dépendances d'icelle[1]. »

Du château rebâti par le maréchal Philippe de Clérembault, il ne reste plus maintenant que des ruines, non sans grandeur, mais sans intérêt pour le touriste aussi bien que pour l'archéologue. Comme aux temps anciens, il domine de sa sombre majesté toutes les maisons de la petite cité à laquelle il a donné naissance, et qui semble encore son humble vassale ; avec cette différence toutefois que celle-ci se présente avec des airs de vie et de jeunesse, tandis qu'il apparaît morne, décrépit, découronné et recouvert, de la base jusqu'au sommet, d'un épais manteau de lierre, semblable à un vieillard de haute stature que font trembler le poids des ans et la froidure des hivers.

On devine, en le visitant, que la Révolution a passé par là avec ses torches incendiaires.

Dans son *Génie du Christianisme*, Châteaubriand a consacré quelques belles pages à la peinture des ruines, cette *poétique des morts*, comme il l'appelle, et il distingue avec raison deux sortes de ruines : l'une ouvrage du temps, l'autre ouvrage des hommes. « Les premières, dit-il, n'ont rien de « désagréable, parce que la nature travaille auprès des ans. « Les secondes sont plutôt des dévastations que des ruines ; « elles n'offrent que l'image du néant sans une puissance « réparatrice. Ouvrage du malheur et non des années, elles « ressemblent aux cheveux blancs sur la tête de la jeu- « nesse... » Cette impression est de celles que ressent le visiteur qui promène ses regards et ses pas à travers les ruines du château de Palluau. Ce lierre à la sombre verdure qui recouvre ses murs dégradés et noircis est comme un immense voile de deuil jeté par la nature sur leur tristesse et leur nudité. Des centaines d'oiseaux y cherchent,

[1] *Recherches historiques sur le département de la Vendée*, par M. Marchegay (2e série, p. 93 et 94).

au printemps, un abri pour leurs nids et leurs couvées et seuls, leurs cris et leurs gazouillements viennent désormais interrompre le silence de mort de cette demeure dévastée.

Demandez aujourd'hui aux habitants de Palluau qui a bâti leur château, qui l'a habité jadis ? C'est à peine s'ils se souviennent de ce que leur en ont appris leurs ancêtres et quelques anciens seulement nommeront encore le maréchal de Clérembault : *Sic transit gloria mundi!* »

L'abbé H^to^ Boutin.

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

(Suite)

Biographies inédites des chefs Vendéens et des Chouans

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré

ELBÉE (Madame Duhoux d'Hauterive, femme Gigot d'), sœur de l'ancien gouverneur de Noirmoutiers, jouissait, dans sa terre de Beaupréau, qu'elle habitait avant la Révolution, d'un juste renom de vertu et de charité. Lorsque la guerre de la Vendée éclata, elle partagea souvent les dangers de son mari, l'accompagna dans l'île de Noirmoutiers et finalement périt à ses côtés. Ce qui lui causa à ses derniers moments le plus de chagrin, fut de voir Mme Mourain, qui lui avait donné asile, partager son sort, victime de l'amitié qu'elle lui avait témoignée.

FORESTIER (l'abbé), frère du commandant de la cavalerie d'Anjou, se fit comme lui remarquer par son zèle pour la cause royale pendant l'insurrection. Il signa en 1814 l'adresse des Vendéens au Roi, et devint plus tard curé de la Pommeraye-sur-Sèvre.

GAZEAU DE LA BOISSIÈRE (L. C.), brigadier des armées du Roi, vivait retiré dans sa terre de Grosbreuil, lorsqu'il

fut arrêté comme suspect, en qualité de gentilhomme, et traduit devant la commission militaire des Sables-d'Olonne, qui le condamna à mort, le 22 mars 1794, comme contre-révolutionnaire et Vendéen. Il était âgé de cinquante-sept ans.

GAZEAU (Victor de), parent du précédent, capitaine aide de camp du général de Sapinaud, signa en 1814 l'adresse des Vendéens au Roi.

GAZEAU (aîné), capitaine de chasseurs vendéens, signa en 1814 l'adresse au Roi.

GAZEAU (jeune), frère du précédent et de la même famille que les deux mentionnés plus haut, souscrivit pareillement à l'adresse de 1814.

GENAY (Joseph), fils de Jean Genay, originaire de la Châtaigneraie, sénéchal de Courlay, et de Marie Garnier des Marmenières. Après avoir fourni comme officier une brillante carrière pendant l'insurrection vendéenne, il se retira à Courlay, où il mourut le 20 juillet 1845, âgé de 82 ans.

GODREAU, capitaine d'état-major à l'armée du Centre, signa, le 27 juin 1815, la protestation des Herbiers.

GOGUÉ (l'abbé), aumônier de la Basse-Vendée, disputa au P. Doussin l'honneur de rendre les derniers devoirs au brave divisionnaire Guérin, tué à l'attaque de Saint-Cyr.

Resté fidèle à Charette, l'abbé Gogué, peu après la mort de ce dernier, fut lui-même arrêté dans la paroisse de la Roche-sur-Yon, qu'il desservait comme vicaire, et conduit devant le général républicain Gaultier. Celui-ci lui présenta une lettre sans date ni signature, adressée au général vendéen et trouvée sur lui, par laquelle il lui offrait, dans son extrémité, les hommes de sa paroisse alors soumise. Gogué reconnut la lettre comme sienne, fut condamné à être fusillé et marcha à la mort avec calme et courage.

GOUIN (P.), officier vendéen, fut nommé par le général Charette après la prise de Noirmoutiers, commandant de Barbâtre sous Dubois, de Soulans. A la reprise de l'île par les républicains, il commandait une partie de la cavalerie royale et, ayant été fait prisonnier, il fut fusillé le 7 janvier 1794, au mépris de la capitulation.

GOULAINE (le marquis de), des environs de Rocheservière, parut comme chef des Vendéens de cette contrée, dès les premiers soulèvements. Lorsque l'abandon précipité de Machecoul fit perdre momentanément à Charette la confiance des royalistes, Goulaine et particulièrement sa femme excitèrent parmi leurs vassaux une grande animosité contre ce général et l'on alla même jusqu'à délibérer si on ne le mettrait pas à mort. En guerre civile, on est trop volontiers disposé à accuser de trahison le chef dont le succès n'a pas couronné les efforts. De Goulaine n'en continua pas moins à servir sous les ordres de Charette, il coopéra même, aux Herbiers, le 9 décembre 1793, à sa nomination au grade de général en chef, et fut adjoint à la députation chargée d'aller lui porter cette décision.

Le marquis de Goulaine commandait, aux portes de Nantes, le camp de Villeneuve, qui s'étendait jusqu'aux Sorinières, lorsqu'on annonça l'armée de Mayence. Pour empêcher sa jonction avec le surplus des républicains, les troupes des camps de Villeneuve et de Torfou, formées des corps commandés par la Sécherie et Massip et de la division Lyrot de la Patouillère, firent, le 31 août 1793, une tentative contre le camp qui couvrait Nantes. Les Vendéens se présentèrent à portée de canon, mais le général Emmanuel Grouchy, à la tête d'un corps de grenadiers, les repoussa bientôt à l'arme blanche et leur enleva tous leurs retranchements et même quelques villages voisins qu'ils avaient également fortifiés. Revenus à la charge, le 5 septembre, les royalistes ne furent pas plus heureux. Les républicains leur infligèrent une

sanglante défaite, qui leur coûta cinq à six cents hommes et une pièce de canon. Ce même jour, l'avant-garde des Mayençais entrait à Nantes et se rangeait en bataille sur deux lignes dans la prairie de Mauves. La précision avec laquelle ce corps manœuvra fut très admirée, et l'administration du département de la Loire-Inférieure offrit une couronne à chaque général et à chaque drapeau de la division. Le commandant en chef, Aubert-Dubayet, prononça à cette occasion un discours républicain. A ce même instant, les Vendéens réapparaissaient en vue du camp des patriotes et ouvraient sur eux une violente fusillade. Les balles sifflaient aux oreilles des généraux et des conventionnels qui assistaient à la cérémonie. C'est alors que Merlin de Thionville, toujours fougueux, s'avança sans crainte de la mort vers les royalistes, et leur parla d'une voix tellement haute et ferme, que sa voix fut entendue malgré l'éloignement et le bruit des armes. Le silence se fit bientôt de part et d'autre, et les Vendéens surpris d'apprendre l'arrivée de l'armée de Mayence, prirent aussitôt, de l'ordre même de leurs chefs, le parti de la retraite.

Le marquis de Goulaine a survécu à la Restauration et a signé, en 1814, avec le titre de colonel adjoint à l'état-major, l'adresse des Vendéens au Roi. Peu après, la décoration de Saint-Louis lui fut conférée.

GOULAINE (la marquise de), épouse du précédent, et femme très intrigante, loin de compter parmi les nombreuses admiratrices de Charette, fut au contraire un de ses adversaires les plus déclarés, et ameuta notamment contre lui les habitants de Rocheservière et des environs, lorsque, ses soldats l'ayant abandonné, il fut forcé d'évacuer Machecoul. Un petit succès des habitants de Legé sur les troupes républicaines enhardit encore leur insolence envers le général. La marquise de Goulaine écrivit à cette occasion une lettre à M. de Royrand pour demander sa destitution. Charette, qui était à

Vieillevigne, voulut se diriger sur Montaigu, où se trouvaient précisément Royrand et le chevalier de la Roche. Il expédia en éclaireurs deux cavaliers ; mais ceux-ci revinrent bientôt en annonçant qu'ils avaient été fort mal reçus et que le même accueil attendait vraisemblablement le général. Dès lors, forcé de revenir sur ses pas, Charette alla camper avec son corps d'armée, réduit à cinq cents hommes, dans les landes de Bouaye ; et, outré de se voir traiter ainsi par ses collègues, il proposa à ses soldats de se venger de l'injustice qui leur était faite, en attaquant les républicains à Saint-Colombin. Dès le lendemain, il marcha sur ce bourg, battit les douze cents patriotes qui l'occupaient, et qui étaient en partie composés d'un détachement du *Royal-Provence*, en tua un grand nombre, et fit prisonnier le surplus, à l'exception de quelques hommes qui se sauvèrent à Saint-Philbert. La caisse militaire, un drapeau, un canon et de la poudre restèrent aux mains des vainqueurs. A son retour dans la lande de Bouaye, Charette fut rejoint par Royrand. Ce dernier, qui était venu dans l'intention de le destituer, revint à de meilleurs sentiments quand il apprit sa victoire de Saint-Colombin.

Cependant le chevalier de la Roche, qui commandait à Montaigu en l'absence de Royrand, refusa d'y recevoir les prisonniers envoyés par Charette et de donner des vivres à l'escorte composée de soixante cavaliers et de deux cents fantassins. C'était une nouvelle lettre de la marquise de Goulaine, dans laquelle elle flétrissait la prétendue incapacité de Charette et de ses officiers, qui avait déterminé le chevalier de la Roche à faire une aussi fâcheuse réception au commandant de l'escorte. Celui-ci ne se tint point pour battu, et devant ses menaces, il fallut céder. Entre temps, la marquise de Goulaine, qui était alors à Montaigu, fit venir près d'elle l'officier supérieur envoyé par Charette, et eut avec lui une entrevue qui se termina par une vive altercation. Royrand, instruit directement de ces faits par les officiers de l'escorte, se rendit aussitôt à Montaigu, blâma la conduite du chevalier de la Roche, et répara par les égards qu'il témoigna à

ses hôtes le mauvais accueil dont ils avaient été primitivement l'objet. Le succès commun du Pont-James scella la réconciliation des deux généraux vendéens. Au moment de se séparer, Charette fit savoir à Royrand qu'il n'ignorait point la cabale qui avait été montée contre lui. Et comme Royrand feignait une ignorance absolue, Charette tira de sa poche la copie de la lettre de la marquise de Goulaine au chevalier de la Roche. Sur ces entrefaites, arriva un exprès de cette même dame, qui, ayant appris la réconciliation des deux généraux, écrivait à Charette lui-même pour le féliciter du succès de ses armes. Le héros vendéen ne prit pas la peine de décacheter la missive et la renvoya à son auteur en disant qu'il méprisait ses compliments autant que ses injures.

— Comment trouvez-vous ma galanterie, demanda Charette à Royrand ?

— Très à propos, répondit en riant le vieux militaire.

GOULEPOT, officier vendéen, commandait une paroisse dans les environs de la Garnache, lorsqu'il fut, peu après la pacification de la Jaunais, arrêté par les républicains, avec onze de ses soldats, et conduit à Nantes où ils furent condamnés à mort et passés par les armes, sous prétexte d'un rassemblement illégal. Cette atrocité fut une des causes qui poussèrent les royalistes à recommencer les hostilités.

GRÉGOIRE (René), des environs de Mouilleron-en-Pareds, fit vaillamment toutes les guerres vendéennes et fut en dernier lieu major de la division de la Flocellière. Il servait, en juillet 1814, dans la garde royale à pied de Bourbon-Vendée[1].

GRÉGOIRE, frère du précédent, et capitaine de cavalerie dans les armées vendéennes[2], signa en 1814 l'adresse au Roi.

La Fontenelle de Vaudoré.

(*A suivre*).

[1] En 1816, il était maire de Mouilleron.
[2] Sous d'Elbée.

CONTRIBUTION

A L'HISTOIRE DE FONTENAY-LE-COMTE

En dépouillant, aux *Archives nationales*, une série de cartons relatifs au Poitou, nous avons rencontré une liasse de vingt-cinq dossiers « plus ou moins fournis »; ainsi que l'exprime la cote officielle inscrite sur la chemise qui les renferme, et qui se rattachent tous aux concessions faites par le roi, de 1760 à 1776, à divers particuliers, des emplacements des anciens fossés et remparts de la ville de Fontenay. Quelle a été l'occasion de ces acquisitions à cette époque? Nous l'avons vainement cherchée dans les histoires déjà parues sur Fontenay, parmi lesquelles figurent au premier rang les *Recherches historiques sur Fontenay* publiées par M. Benjamin Fillon. Dans cet ouvrage, notre savant compatriote a tiré fort bon parti, pour l'époque antérieure à la Révolution, des faits épars dans les histoires générales, et, pour la période révolutionnaire, des documents originaux qu'il avait personnellement recueillis ou qui lui avaient été communiqués; mais, en réalité, ce travail, qui ne fut point précédé de *Recherches de documents inédits*, ne justifie qu'imparfaitement le titre, même modeste, qui lui a été donné. Sans qu'il soit besoin d'autant de science ni d'autant de talent, il reste encore à faire l'histoire de Fontenay d'après les documents inédits existants, et peut-être, dans ce cadre, aurons-nous la témérité filiale de l'entreprendre un jour.

Des documents dont nous publions aujourd'hui le résumé, il ressort, qu'au milieu du XVIII• siècle, l'emplacement des anciens remparts de la ville était encore à peu près intact, et couvert en quelques endroits par les ruines des tours et des murailles. On venait de percer la route de Niort à Luçon, de créer la place d'Armes, et l'on parlait de construire le Pont-Neuf; une fièvre d'embellissement saisit la ville rajeunie, et ce prétexte apparaît dans toutes les demandes de concession qui nous sont passées sous les yeux. L'acquisition des terrains se fit dans les formes suivantes : requête de l'acquéreur au roi, avec exposé des motifs et désignation du terrain; renvoi de la requête à l'intendant de la province, M. de Blossac, pour avis; réponse de M. de Blossac, avec avis favorable; arrêt du Conseil du Roi approuvant la vente et en déterminant les conditions. Malheureusement un certain nombre de dossiers sont fort incomplets, quelques-uns ne renferment qu'une pièce, tandis que d'autres en contiennent une douzaine, par exemple, lorsqu'il se présentait deux acquéreurs pour la même parcelle; dans quelques dossiers est annexé à la demande un plan du terrain, plan sans intérêt, aucune confrontation n'étant indiquée.

La première demande de concession remonte à 1760, et émane de « Jean Cardin, écuyer, secrétaire ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine »; il s'agit d'un terrain de 28 toises de long sur 10 de large, contigu à l'ancien mur de la ville, et d'un autre terrain de 45 toises de long sur 10 de large, « tenant du nord et du couchant aux terres de Guinefolle, du midi à des jardins, de l'ouest aux vestiges d'un ancien ouvrage avancé du château et qui en est séparé par un fossé. » Un arrêt du Conseil du roi, en date du 13 mai 1760, accéda à la demande, moyennant un cens annuel et perpétuel de 20 sols.

14 avril 1761.—Arrêt du Conseil concédant à Jean-Baptiste-Antoine Savary des Forges, conseiller procureur de Sa Majesté en l'élection de Fontenay, et lieutenant du maire de la

ville, un terrain de 22 toises de long sur 12 de large, en montant à la porte Saint-Michel, pour deux livres de rente annuelle et perpétuelle.

8 mars 1763. — Arrêt du conseil concédant au même un terrain de 60 toises de long sur 20 à 22 de large, voisin du précédent, pour trois livres de cens annuel et perpétuel.

31 juillet 1764. — Arrêt du conseil concédant à Charles Beaussier, « habitant de Fontenay-le-Conte, propriétaire de la plus belle auberge de cette ville où logent presque toute la noblesse et les personnes de distinction, » d'un terrain faisant partie des anciens fossés, de 3 toises et 5 pieds de large sur 10 toises de long, tenant d'un bout à la rivière, et d'autre à un tout petit passage qui va du grand chemin aux Halles, pour 25 sols de cens annuel et perpétuel.

30 juillet 1765. — Arrêt du conseil concédant à Thérèse Arnault, veuve de François-Augustin Joly de Saint-Picq, un terrain de 19 toises de long sur 10 de large, faisant partie autrefois du grand chemin, pour 3 livres de cens annuel et perpétuel.

22 octobre 1765. — Arrêt du conseil concédant à Jean Gerbault, un terrain faisant partie des anciens fossés et d'un ancien chemin « près la place récemment construite, tenant du levant à la rue qui descend au faubourg du Puy Saint-Martin, du midi à la nouvelle rue, du nord à la grande route de Niort aux Sables-d'Olonne, du couchant à la même route vis-à-vis la nouvelle place, » de 12 toises au levant, 25 au midi, 28 au nord et 3 au couchant, pour 28 sols de cens annuel et perpétnel.

17 mars 1767. — Arrêt du conseil concédant à Guerry de la Barre, lieutenant de maréchaussée au département de Fontenay-le-Comte, d'un terrain de 84 toises, confrontant « au levant à sa maison, au couchant à la nouvelle rue construite vis-à-vis un coin de la place publique, établie depuis deux ans

pour l'embellissement de la ville et qui conduit à la rue du faubourg Sainte-Catherine et à celle du faubourg du Bédouard, du midy à la rue contretournant ladite place », pour 20 sols de cens annuel et perpétuel.

12 janvier 1768. Arrêt du conseil concédant à Louis-Alexandre Brunet, écuyer, seigneur de la Grange et de la Martinière, un terrain, ancien fossé, de 7 toises de long sur 20 de large, touchant à la maison dudit Brunet, pour un demi-boisseau d'avoine de cens annuel et perpétuel.

25 septembre 1770. — Arrêt du conseil concédant à Charles-Augustin-Jean-Louis-Bonnamy de Bellefontaine, maître particulier des eaux et forêts à Fontenay, un terrain « de 132 toises carrées de superficie, le long de la nouvelle route faite depuis cinq à six ans, des Sables à Niort, et partie de l'ancien mur de la ville et une vieille tour en ruine », moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

6 août 1771. — Arrêt du conseil concédant à Jean Guyot, procureur à Fontenay-le-Comte, un terrain de 12 à 15 pieds de large sur 110 à 118 de long, situé « près la porte Saint-Michel, sur la gauche en sortant, le long du grand chemin et où l'on avait planté récemment quelques ormeaux », pour 4 livres de cens annuel et perpétuel.

12 mai 1772. — Arrêt du conseil concédant à Marie-Marguerite de Villedon du Petit-Val, veuve du sieur Petit du Petit-Val, un terrain de 12 à 15 pieds de large sur 115 à 118 pieds de long, dépendant des anciennes fortifications de la ville de Fontenay, depuis la tour de la porte Saint-Michel, sur la gauche en sortant, le long du grand chemin, jusqu'à la tour voisine du jardin du sieur Aumont, médecin, pour 5 livres 10 sols de cens annuel et perpétuel.

8 décembre 1772. — Arrêt du conseil concédant à Louis Buor de Bois-Lambert « une portion de terrain faisant autrefois partie des fossés du château de Fontenay, confrontant

du levant, sur 9 toises, au chemin qui conduit de la porte aux Canes au faubourg du Marchou ; du couchant, sur 12 toises 1/2, aux murs du château ; du nord, sur 17 toises, aux murs du château : du midi, à la rue de la Fontaine et à la maison dudit Buor, pour 4 livres de cens annuel et perpétuel.

30 mars 1773. — Arrêt du conseil concédant à Augustin-Edouard Berraud de Langle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment royal Comtois, un terrain de 346 toises de superficie, dépendant des anciens fossés et murs de la ville, tenant du midi au pont aux Chèvres, du levant au terrain et à la tour concédés au sieur Bonnamy, du nord à la maison dudit Berraud, du midi à la grande route de Niort aux Sables, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

8 février 1774.— Arrêt du conseil concédant à Boutin, lieutenant général de police à Fontenay, une partie du mur en ruine de la ville, depuis la porte Saint-Michel jusqu'à la petite tour, au nord, qui sépare son jardin d'avec la maison et la cour de derrière de Savary des Forges, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

15 février 1774. — Arrêt du conseil concédant à Nicolas Beurrey de Beauvais, conseiller au siège royal et sénéchaussée de Fontenay, deux portions de terrain des anciens fossés près la porte Saint-Michel, vis-à-vis la nouvelle place, le chemin de Niort aux Sables entre deux, d'une contenance de 110 toises, tenant du levant à une ruelle, du midi au chemin de Niort aux Sables, du couchant à une place, du nord à une rue, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

22 mars 1774. — Arrêt du conseil concédant à Pierre-Claude Dupuy, procureur du roi de la maréchaussée générale du Poitou à la résidence de Fontenay, un terrain des anciens fossés, sur lequel il y a d'anciens murs et deux tours, de 236 toises carrées, tenant du levant au pont aux Chèvres,

du couchant au sieur Aumont, du nord à ladite ville de Fontenay, du midi à la grande route qui conduit de Luçon à Niort, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

25 avril 1774. — Arrêt du conseil concédant à Charles-Esprit Parenteau un terrain de 32 toises 1/2 faisant autrefois partie des fossés de ladite ville, tenant à la rivière de Vendée sur 13 toises, à la grosse tour et au mur de ladite ville, et au jardin de M. Boisniseau, la porte aux Canes entre deux, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

22 septembre 1774. — Arrêt du conseil concédant à Brunet, écuyer (*voy. plus haut*), un terrain faisant partie des anciennes fortifications, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

15 avril 1775. — Arrêt du conseil concédant à Marie-Thérèse Branchu de Brilhac, veuve du sieur Panier de la Chauvelière, ancien conseiller en l'élection de Fontenay, de portion de murs et fossés de ladite ville, de 14 toises de longueur, touchant à sa maison, moyennant un cens annuel et perpétuel de 4 sols par toise superficielle.

29 août 1775. — Arrêt du conseil concédant à Marie-Marguerite de Villedon *(v. plus haut)*, une tour et 6 toises de remparts conduisant de ladite tour au jardin des demoiselles de la Beaugizière, pour 5 sols de cens annuel et perpétuel.

6 février 1776. — Arrêt du conseil concédant à Joseph-Marie Dubureau, notaire à Fontenay, un terrain de 70 pieds de long sur 13 de large, faisant partie des anciens murs de la ville, tenant à la maison dudit, à l'auberge du *Petit-Louvre* et à l'écurie de cette auberge, et un terrain de 20 pieds carrés tenant d'une part à la rivière, d'autre au jardin de la dame de Boisniseau, pour 20 sols de cens annuel et perpétuel.

24 février 1776. — Arrêt du conseil concédant à Savary

des Forges *(v. plus haut)* un terrain de 14 toises de long sur de large, tenant du levant aux remparts de ladite ville, du couchant au chemin qui conduit de la porte Saint-Michel aux hauteurs du faubourg du Marchou, du midi au corps de garde de la porte Saint-Michel, du nord au terrain hors le rempart, déjà concédé, pour 25 sols de cens annuel et perpétuel.

2 juillet 1776. — Arrêt du conseil concédant à Michel Paimparé, curé de la paroisse des Loges, partie de l'ancien mur de la ville tenant au jardin de la demoiselle Paimparé, dont ledit est tuteur, pour 30 sols de cens annuel et perpétuel.

15 novembre 1776. — Arrêt du conseil concédant à François-Marie Raison, conseiller en la sénéchaussée de Fontenay, et à Fallourd, bourgeois de Fontenay, partie des anciens murs tenant du levant à la rivière et du couchant aux maisons desdits, sur une longueur de 7 toises, moyennant un cens annuel et perpétuel d'un sol par toise superficielle.

Les dossiers s'arrêtent à cette dernière date, et pourraient être sans doute complétés soit par les titres en la possession des propriétaires actuels des emplacements susdésignés, soit par les minutes des notaires.

EDGAR BOURLOTON.

Chroniques Sablaises

VIII

L'HOPITAL SAINT-JOSEPH

(Suite)

Chacun de nous aime les choses d'autrefois, parce qu'il y retrouve sa propre jeunesse ressuscitée.

Le zèle des Sœurs de charité, leur dévouement, avaient répandu sur les malades de l'hôpital une bienfaisance tellement providentielle que pendant un siècle la population qui les vénérait n'eut jamais à exprimer de plaintes contre elles ; on ne pouvait supposer qu'un jour surviendrait où leurs bontés ne recevraient pour récompenses que les plus injustes violences.

Hélas ! dans la succession des choses d'ici-bas, qui pourrait compter sur l'immuabilité des sentiments humains ? Comme pour les vieux arbres, les institutions les meilleures subissent quelquefois de jalouses malveillances. Les clochers des villages sonnaient partout ; mais ce n'était plus cette poétique

harmonie qui dans les jours de paix avait pour tant de cœurs tinté le chant divin de l'Angelus ; c'était hélas ! le tocsin de la patrie. Un sentiment de malaise s'étendait largement ; des clameurs incohérentes produisaient l'effet d'une grosse pierre tombant dans le marais, et tout le peuple coassant coassait à l'envi, sans bien s'expliquer la justice et l'utilité de ses récriminations, comme dans la comédie des grenouilles d'Aristophane. Il fallait du nouveau. Les religieuse de l'hôpital, ces dignes sœurs de la misère, jusqu'alors si populaires, en firent la triste expérience ! Les injustices, les ingratitudes, les lâches attaques, ne sont-elles pas le lot habituel, la récompense ordinaire des plus grands et des meilleurs ? Sous l'inspiration des harangueurs habitués des foules, le peuple apprit qu'il n'était pas de sa dignité de supporter plus longtemps la pression de ces femmes dont le chevet des malades est le champ de bataille, duquel elles ne s'étaient pas éloignées depuis 1695, et cet idiot stupide applaudit : aussi comprend-on la dédaigneuse sévérité de Laprade, lorsqu'il qualifie l'homme un être *demi-Dieu* et *demi-brute !*

Ces victimes du devoir furent chassées. Un prochain avenir ne pouvait manquer de révéler le mérite de celles qui leur succèderaient. On chargea de ce soin onze femmes laïques, étrangères et inconnues à la ville, prises au hasard, et qu'aucune aptitude particulière n'avait préparées ou désignées au choix des administrateurs du district. Telles furent les citoyennes : Olive Morisson, veuve Boiscourbeau, Bodet, Constance Boiscourbeau, Françoise Pertuzé, Julie-Marie-Thérèse Danieau, Marillet, Victoire Boiscourbeau, Catherine Pertuzé, et Louise-Jeanne-Françoise Danieau. Elles se réunirent à la maison commune, et, en présence du conseil, et du consentement de l'agent national, elles prêtèrent le serment suivant : « Je jure de maintenir la Liberté et l'Egalité, d'être fidèle à la Nation et à la Loi, et de mourir à mon poste. » Immédiatement après, elles procédèrent par élection à la nomination d'une directrice qui fut la citoyenne veuve Boiscourbeau.

Elle se rendirent alors à l'hôpital, accompagnées par les citoyens Dardel et Sané, commissaires délégués par la municipalité, qui les installèrent dans leurs fonctions.

Dans les destinées des peuples, il survient quelquefois des circonstances singulières et imprévues qui, fatalités inévitables, en groupent tout à coup, avec une piquante régularité, les faits remarquables, de telle sorte qu'en en parcourant le récit l'esprit s'arrête étonné sur les éphémérides les moins attendues. Tel a toujours été le mois d'avril dans les Annales de la ville des Sables.

Les Sœurs de charité assistèrent à l'installation des nouvelles hospitalières. Elles présentèrent leurs comptes à la vérification des administrateurs, après l'approbation desquels elles se retirèrent. Leur gestion économe, même avec les difficultés qu'on leur avait créées, avait pu jusqu'à la fin suffire aux besoins de l'hôpital ; l'ère nouvelle qui s'ouvrait en lui substituant l'administration laïque allait donner la mesure de la désespérante impuissance officielle.

Le 5 avril 1885, un journal religieux a dit : « Les nouvelles hospitalières des Sables se signalèrent bientôt par leur dilapidations ; elles furent dénoncées à ce sujet au Comité révolutionnaire, comme régalant leurs connaissances aux dépens des malades et de la chose publique. »

C'est avec une véritable tristesse que nous voyons ces ignobles injures surgir encore, sans vérification, d'archives administratives où avaient pu se déposer en même temps bien d'autre clameurs gratuites ; à une époque surtout où, sous les excitations Dantoniennes, s'organisaient avec ardeur et la Terreur et les propagations des massacres de septembre. Toutes ces attaques irréfléchies sembleraient être spécialement dirigées, comme un dernier écho, contre les amis des imprudents narrateurs actuels de ces accusations ridicules.

Sans attribuer aux nouvelles hospitalières plus de mérite qu'elles n'en eurent, nous ferons observer que les médecins qui vivaient avec elles, partageant leurs travaux, les privations

de toute sorte dont était accablé leur service de bienfaisance, devaient constater mieux que qui que ce soit les difficultés naturelles de leur position, ainsi que les services qu'elles ne cessèrent de rendre. Ils ne manquèrent jamais d'en rendre témoignage avec justice et charité, et n'eurent pour elles que des sentiments d'estime et de reconnaissance. Pendant neuf années la veuve Boiscourbeau dirigea l'hôpital. Dès le principe, une des sœurs Portuzé, ayant épousé le médecin Gouin, s'était retirée de l'hôpital. La seconde resta toujours fidèle compagne de la Directrice. Les six autres ne quittèrent leur service que successivement dans les années qui suivirent.

Quant aux dilapidations et aux gaspillages dont elles sont avec une si facile légèreté accusées d'avoir régalé leurs connaissances, nous nous demandons quels ils auraient pu être, en considérant les générosités accordées aux médecins eux-mêmes pour leur propre alimentation :

« Le 8 prairial an III (27 mai 1795), le Comité de Salut public de la Convention nationale, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des secours publics, Arrête :

Il sera fourni chaque jour, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, aux officiers et employés de l'administration des hospices militaires de la République, une ration *de pain de munition de 24 onces* et *une livre de viande*. Cette fourniture n'aura lieu cependant que lorsque l'extrême difficulté de se procurer des subsistances aura été certifiée par les municipalités dans l'arrondissement desquelles sont établis des hôpitaux militaires. »

Les officiers de santé militaires des Sables reçurent notification de cet arrêté, et furent admis à profiter de cette faveur.

La misère et le dénuement de toutes choses étaient tels, que le 22 fructidor an II (8 septembre 1794) la municipalité d'Olonne ayant fait don à l'hôpital de dix livres de beurre

pour l'usage des malades, le directeur, ne sachant comment en témoigner son admiration et sa reconnaissance, écrivit au Club des Sables qui, dans une circulaire aux municipalités voisines, exalta cet exemple *incroyable* de patriotisme et de générosité.

*
* *

LES MÉDECINS DE L'HOPITAL.

Le chirurgien Jacques Laisné.

Derrière les hommes qui se montrent, il en est d'autres qui donnent sans compter leur intelligence à la grandeur du pays, leur travail à sa richesse, leur vie à sa défense, et leur dévouement à ses misères.

Nous avons vu le docteur Robert Veillon, sieur du Veillon, contribuer à la fondation de l'hôpital dont il fut le premier administrateur. Après sa mort, ses confrères s'unirent à son entreprise avec respect. Leur abnégation et leur zèle ne se démentirent jamais. Leur service eut entre eux une durée triennale, et chacun, à juste titre, considéra comme un honneur sa participation à cette œuvre de dévouement et de bienfaisance. Dans les vieilles familles sablaises, on cite avec bonheur les noms de ceux que l'on appelait alors les *pères des pauvres*. Ainsi : le docteur Vincent, aïeul de la famille Postaire ; le docteur Linyer ; le docteur Duget, aïeul de la famille Ocher; le docteur Sourrouilla ; le chirurgien Guyonnet ; le docteur Gouin ; le docteur Menanteau ; et de nos jours encore, c'est avec vénération que l'on prononce les noms des docteurs Benoist, père et fils, et du chirurgien Jacques Laisné.

Jacques Laisné naquit aux Sables le 1er août 1764. A la Révolution, il partit pour la frontière, et servit à l'armée du Rhin. Lorsqu'il revint, il était pauvre, et n'avait pas de ressources pour terminer ses études médicales. Il fut accueilli à

l'hôpital militaire des Sables (séminaire actuel), en qualité d'aide-chirurgien. Il se hâta de se marier, ce qui lui permit, peu de temps après, d'obtenir les grades qui lui manquaient. Dans ces temps de profonde désorganisation générale, des jurys d'examen furent créés et parcoururent les départements. Ce fut à l'un d'eux, sous la direction du célèbre Chaussier, qu'il obtint ses derniers degrés, et il revint à l'hôpital militaire des Sables.

A cette époque, c'était l'hôpital militaire qui fournissait le chirurgien de l'hôpital Saint-Joseph qui était alors le chirurgien Guyonnet. Mais, le 4 septembre 1796, une lettre des officiers de santé en chef avertit les administrateurs que, par suite de la suppression d'un grand nombre d'officiers de santé, il ne leur serait plus possible de donner de chirurgien à l'hospice civil de la commune des Sables. Le chirurgien Guyonnet fut donc supprimé. Le chirurgien Jacques Laisné lui succéda. Ses contemporains répètent avec gratitude quelle fut pendant 47 années l'existence de dévouement, de zèle, de charité ininterrompus de cet habile et vénérable praticien dont les goûts éminemment artistiques donnèrent encore plus d'éclat à sa réputation.

Il mourut le 25 décembre 1843, et, le 4 janvier 1844, j'eus le grand honneur de lui succéder.

Le Dr Benoist, père, avait été le premier médecin permanent et rétribué de l'hôpital. A sa mort (15 mars 1840), son fils, le Dr Augustin, lui succéda. Lui-même, étant mort le 13 mai 1878, fut remplacé le 30 du même mois par le Dr Billiotte.

Dr Marcel Petiteau.

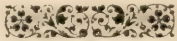

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA VENDÉE

CE QUE DEVINT L'ÉGLISE N.-D. DE FONTENAY PENDANT LA RÉVOLUTION

1739.

10 mars. — Giraudeau, Claude-Joseph-Victor, professeur de Rhétorique du collège de Fontenay, donne lecture d'un mémoire aux curés, assemblés à la cure de Notre-Dame, pour délibérer sur la nomination des députés du clergé aux Etats-Généraux.

12 août. — François Coirier, carrier, l'un des meneurs de l'émeute, qui éclata dans la ville, à l'occasion de la cherté du grain, est pendu à 3 heures du matin, devant la grande porte de l'église.

1790.

29 janvier. — Les assemblées électorales se réunissent à cinq heures du soir, à Notre-Dame, pour assister à la proclamation et à la prestation de serment des membres de la première municipalité.

9 mai — Celle-ci assiste à un *Te Deum* chanté à l'occasion de la prestation de serment des milices nationales.

14 juillet. — Le clergé de la ville, réuni tout entier à Notre-Dame, y chante un *Te Deum*, en présence de la municipalité, à l'occasion de la fête de la Fédération.

15 septembre. — Le Directoire de district assiste à une grand' messe, célébrée par Bridault, curé de Notre-Dame, à l'occasion de son entrée en fonctions.

2 décembre. — On y célèbre une messe du Saint-Esprit à l'occasion de l'installation des juges du tribunal du district, avec le concours de la musique de la garde nationale, en présence d'une affluence considérable.

1791.

30 janvier. — Bridault, doyen de Notre-Dame, y prête, mais avec certaines restrictions, le serment exigé par la loi.

9 février. — Richard du Page, procureur-général-syndic, informe les procureurs du district que le dimanche, 27 février suivant, aura lieu dans l'église Notre-Dame, l'élection d'un nouvel évêque de Luçon, en remplacement de Mercy, déclaré démissionnaire.

27 février. — L'assemblée électorale se réunit à Notre-Dame. Bridault inaugure les opérations par la célébration d'une messe.

28 février. — Servant, Jean-Sylvain, supérieur de l'Oratoire de Saumur, y est élu évêque constitutionnel du département, à huit heures du soir, par 77 voix.

1 mars. — L'élu de la veille est proclamé évêque, par Goupilleau (de Montaigu), président du collège électoral. La cérémonie y est suivie d'un *Te Deum*.

25 avril. — On dépose à la voûte de l'église les étendards et guidons de la milice nationale.

1 mai. — On y bénit le drapeau, et on y proclame les officiers de la garde nationale. La cérémonie est suivie d'une messe célébrée par l'abbé Giraudeau, principal du collège.

2 mai. — Sur le refus de Servant d'accepter les fonctions épiscopales, l'assemblée électorale, de nouveau réunie à Notre-Dame, y élit évêque François Ambroise Rodrigue, curé de Fougeré.

3 mai. — Rodrigue y est proclamé évêque constitutionnel de la Vendée, à six heures du matin.

10 mai. — Perreau, Jean B^te^, prieur des Jacobins, y est élu curé constitutionnel, en remplacement de Bridault, démissionnaire.

17 mai. — Perreau y prête serment, à dix heures du matin, en présence des membres du Directoire du département et du district, des juges du Tribunal, et de la troupe de ligne.

1792.

22 septembre. — La municipalité décide la suppression de deux des cinq cloches de l'église, afin d'en convertir le métal en numéraire.

11 octobre. — Les commissaires, chargés de leur enlèvement, exposent à la municipalité que l'opération est terminée, que l'une d'elles pèse 912 livres et l'autre 673. Le Conseil général décide qu'elles seront envoyées à l'Hôtel des Monnaies de la Rochelle.

13 octobre. — La municipalité supprime la sonnerie de la retraite, et le salaire alloué au sacristain pour ce service.

1 décembre. — Il est alloué douze livres à Perdreau, couvreur, pour avoir enlevé, en octobre, les armoiries gravées aux clés de voûte de l'église.

1793.

11 mars. — On commence, à 7 heures du matin, les opérations relatives au tirage au sort, sous la direction des commissaires, Pierre-Jean Fillon, l'aîné, et Dupuy, Pierre-Claude. Elles prennent fin le surlendemain.

17 mai. — On y reçoit les troupes, arrivées le 15 mai de Niort, et qui ont concouru à la victoire remportée, la veille, par le général Chalbos sur les Vendéens, dans la plaine de Pissotte.

25 mai. — Les Vendéens s'emparent de *Marie-Jeanne*[1] sur les Républicains, et la déposent en grande pompe dans l'église.

26 mai. — L'abbé Barbotin[2], aumônier de l'armée catholique

[1] Magnifique pièce de huit en bronze, présent de Louis XIII au cardinal Richelieu portée du château de Richelieu à Saumur par les républicains. Elle était fort longue et ornée des armes du cardinal, ainsi que de beaux ornements, au milieu desquels on distinguait une image de la Vierge. Elle se trouve actuellement au musée d'artillerie, dont elle est l'un des ornements (N° 66 section N, artillerie de gros calibre).

[2] Fils d'un maçon né à Fontenay, rue des Loges, d'abord vicaire de Saint-Georges-du-Puy de la Garde (Maine-et-Loire), puis curé de Saint-Pierre de Verins, arrêté à Cholet, le 28 novembre 1802, exilé à Surin jusqu'au 30 mars 1806, mort à Sainte-Gemme (Deux-Sèvres).

y célèbre une messe solennelle d'actions de grâces pour la victoire remportée la veille. Les chefs y assistent en corps. Les troupes en armes, y amènent les habitants.

29 mai. — Le Comité provisoire y convoque la population, à six heures du soir. On y décide l'envoi d'un matériel typographique et de trois imprimeurs à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et celui de céréales à la Forêt-sur-Sèvre. On y approuve ensuite les mesures prises pour combattre l'insalubrité de l'air, provoquée par les miasmes pestilentiels, qui se dégagent des cadavres d'hommes et d'animaux, laissés sans sépulture.

16 août. — L'église est affectée au logement d'un corps de troupes, arrivant de Niort.

17 août. — On y caserne les grenadiers de la Convention et le 3e bataillon de la formation d'Orléans.

27 août. — La municipalité demande l'autorisation de consacrer la valeur de trois lampes d'argent ayant échappé au pillage des Vendéens à l'achat de vases sacrés pour la célébration du culte.

31 août. — Un vol d'ornements sacrés y est commis par les troupes.

10 septembre. — Testard, nouvellement élu maire, y prête serment à l'occasion de son installation.

20 septembre. — On y proclame les nouveaux membres de la municipalité, nommés par le représentant Fayau, en remplacement de ceux suspendus.

23 septembre. — La municipalité reçoit l'ordre d'enlever les fleurs de lys, et autres emblèmes existant encore, tant sur la flèche que sur le tabernacle du maître-autel et autres dépendances.

5 octobre — On y convoque les jeunes gens de 18 à 25 ans et autres individus, afin de marcher en masse contre les rebelles, au son du tocsin de la liberté, sous la direction de Papin et Poëcy-d'Avant, nommés à cet effet par le district.

22 octobre. — Rondard, charpentier, reçoit l'ordre de descendre l'une des trois cloches restant dans le clocher.

28 octobre. — La municipalité propose l'enlèvement des bancs de l'église et leur remplacement par des chaises, et de faire servir les pierres tombales du cimetière, à la confection du pavé de l'église.

12 novembre. — Le Directoire du département publie un arrêté relatif à la destruction de tout signe extérieur d'un culte quelconque, dans le délai de huit jours, et à la suppression de toute distinction de lieu de sépulture.

15 novembre. — *On y incinère les titres féodaux*, en présence du Conseil général de la commune. On y proclame également les lois, sur l'enlèvement des signes de la royauté et de la féodalité.

17 novembre. — Le conseil général du département donne l'ordre d'enlever, sauf un, tous les confessionnaux et de les transformer en guérites, afin de mettre les factionnaires à l'abri du mauvais temps. — Les bancs sont également supprimés.

19 novembre. — Le département accepte l'offre, faite par la municipalité, des bois provenant de ces mêmes bancs.

20 novembre. — La municipalité adjuge au sieur Daniau, couvreur de Niort, les travaux relatifs à l'enlèvement des fleurs de lys, des clochers de la ville, pour une somme de 800 livres, ainsi qu'à la substitution de flammes tricolores, en cuivre, aux croix et aux coqs qui surmontent les flèches.

22 novembre. — On interdit aux curés la faculté de sonner les cloches On descend celles qui restent dans l'église Notre-Dame, à l'exception de celle servant de timbre à l'horloge.

27 novembre. — On y proclame les citoyens Arnad et Magé procureur et membre de la municipalité, en présence des membres du district et du Conseil général de la commune.

30 novembre. — On y célèbre la première décade de frimaire, en présence de la Société populaire, des administrations, des tribunaux et de la population. Des discours patriotiques y sont prononcés. La fête est terminée par des chants et des hymnes à la liberté.

3 décembre. — Les objets de cuivre et d'argent, qui se trouvent dans l'église, sont enlevés et portés à l'Hôtel du district.

4 décembre. — On enlève les statues, ornements et peintures existant dans l'église ; Notre-Dame perd alors ses statues d'évangélistes, exécutées en 1620, par les sculpteurs Louis Poyret, Claude Gellot et Toussaint Bouton. Cet édifice prend le nom de *Temple de la Raison*, et ne sert plus qu'à la célébration des fêtes républicaines.

8 décembre. — Perreau, curé de Notre-Dame, se démet de ses fonctions curiales.

10 décembre. — On y célèbre la décade, à midi, en présence de Lequinio, représentant du peuple. La cérémonie est suivie d'un banquet de famille, au milieu des chants et des cris de « *vive la République!* » Après le festin, des danses se forment, dans toutes les parties de l'édifice, et sont suivies d'une séance de la Société populaire.

30 décembre. — On y célèbre la fête, en l'honneur de la prise de Toulon, en présence du représentant Laignelot.

1794.

20 janvier. — A 8 heures du matin, 83 citoyens, requis pour se rendre à Chantonnay, sont convoqués dans le temple.

22 février. — La municipalité arrête qu'elle prendra possession de la cure de Notre-Dame afin de l'affecter à une succursale de l'hôpital général pour les convalescents, dès son évacuation par Perreau, directeur de l'établissement.

23 avril. — Drouin, instructeur de la garde nationale, est autorisé à montrer l'exercice dans le temple.

21 mai. — L'agent national communique à la municipalité un arrêté du Comité de Salut public, du 23 floréal an II, ordonnant de substituer à l'inscription

TEMPLE DE LA RAISON

Ces mots :

« LE PEUPLE FRANÇOIS RECONNAIT L'ETRE SUPREME
ET L'IMMORTALITÉ DE L'AME. »

et d'y lire publiquement, pendant un mois, les jours de décade, le rapport et le décret.

26 mai. — La municipalité décide qu'un bonnet de la liberté, servant de girouette, sera placé sur le Temple de la Raison, au lieu et place de la flamme tricolore qu'on avait projeté d'y mettre.

2 juin. — La municipalité invite le district à faire enlever les guenilles, déposées dans le Temple de l'Être Suprême, pour pouvoir y célébrer la fête du 20 prairial.

5 juin. — On alloue à Daniau 1126 livres 15 sous, pour l'enlèvement de fleurs des lys des églises de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, ainsi que des croix et des flèches, remplacées par des bonnets.

16 juillet. — Le temple de l'Être-Suprême devient un atelier d'armes et de construction d'engins de guerre.

20 août. — Les charpentiers et menuisiers des communes de l'Orberie, Saint-Michel-le-Clous, Pissotte et Sérigné, requis de confectionner dix mille manches d'outils, pour les pionniers de l'armée, se rassemblent dans le temple.

22 août. — Brothier, inspecteur des subsistantes militaires, demande au district qu'on mette, à sa disposition, le temple de la Raison, pour le convertir en magasin à fourrages. La municipalité s'y refuse, attendu, dit-elle, que c'est le seul édifice public capable de contenir les citoyens lors des réunions, soit pour l'instruction, soit pour l'exercice de leurs droits politiques.

14 octobre. — Les charpentiers de la commune s'y réunissent pour préparer les matériaux nécessaires à la transformation des halles en écuries, pour les chevaux des transports militaires.

28 octobre. — Papin, agent salpêtrier, est autorisé à y brûler des marcs de raisins pour la fabrication du salpêtre.

31 octobre. — On y célèbre la fête des victoires nationales, en présence des représentants Dornier et Auger, des autorités et de détachements de tous les corps militaires. Dillon, Dornier et Brisson y prononcent successivement des discours, suivis de divers chants et d'hymnes patriotiques. La fête se termine aux cris de, *Vive la République! Vive la Convention Nationale !*

3 novembre. — Le citoyen Vautier, serrurier, est requis de s'emparer du fer, provenant du temple de la Raison, pour fabriquer les clous nécessaires aux tombereaux de la ville.

10 décembre. — On y célèbre la fête consacrée au malheur, en présence des représentants Auger et Dornier, des autorités et du général en chef Alexandre Dumas.

1795.

21 janvier. — On y célèbre la fête anniversaire de la chûte du dernier des tyrans.

9 mars. — On alloue à Rondard, aîné, charpentier, 213 livres 16 sous, pour frais de démolition des statues et des croix des églises paroissiales de la ville, en décembre 1793.

15 mai. — En raison de l'état de ruine des Halles, la municipalité permet aux marchands d'étaler leurs marchandises dans le temple de la Raison, lors de la foire du 25 juin.

22 juin. — Conformément au vœu de la loi du 11 prairial, la municipalité arrête qu'il sera ouvert un registre, pour recevoir les souscriptions et déclarations des ministres, qui voudront exercer un culte dans un temple. Les citoyens Brisson, maire, et Hervé, notable, sont nommés commissaires pour faire enlever, sans délai, le théâtre construit dans le temple de la Raison, lequel est provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, désigné pour la célébration des cultes et des assemblées politiques.

8-9 juillet. — On y procède aux opérations relatives à la réorganisation de la garde nationale, en vertu de la loi du 28 prairial.

26 juillet. — La municipalité fait enlever les inscriptions placées aux portes du temple.

3 août. — Cette assemblée arrête que les marchés aux grains de la commune se tiendront désormais dans le temple de la Raison.

10 août. — On y célèbre la fête anniversaire du 10 août.

14 août. — Les habitans y sont convoqués, pour assister à la réorganisation de la garde nationale.

15 août. — La municipalité alloue 63 livres, pour fourniture de l'eau, destinée à y éteindre de la chaux pour les réparations à effectuer à la prison.

7 septembre. — Il est alloué à Bégaud, charpentier, 80 livres pour frais de démolition du théâtre, y élevé pour la célébration des fêtes décadaires.

1796.

8 janvier. — La mté réclame du département les fonds nécessaires pour les réparations à effectuer au temple de la Raison, l'enlèvement des plombs ayant dégradé le bâtiment de telle façon, que les voûtes sont inondées et menacent d'une ruine prochaine.

25 mai. — Le temple est converti en minage au blé.

21 septembre. — On y célèbre la fête anniversaire de la fondation de la République.

14 décembre. — La municipalité décide que les marchés cesseront de s'y tenir, et qu'ils auront lieu au minage comme auparavant.

1797.

21 janvier. — On y célèbre, la fête anniversaire de la mort du dernier des tyrans.

30 mars. — Les autorités civiles et militaires y sont convoquées pour assister à la fête de la Jeunesse. Des récompenses y sont données aux élèves les plus méritants.

4 avril. — Le temple est désigné pour la tenue de l'assemblée électorale du département.

9-14 avril. — On y élit les députés au Corps législatif et les divers fonctionnaires publics de la Vendée.

29 avril. — On y célèbre la fête des époux.

28 juin. — On y célèbre la fête de l'agriculture.

21 septembre. — On y célèbre la fête anniversaire de la fondation de la République.

21 octobre. — Un service funèbre a lieu, à 4 heures du soir, en l'honneur du général Hoche, en vertu de la loi du 6 vendémiaire.

12 décembre. — Petit-Laurent, commandant de place, est autorisé à y placer les pièces de canon et caissons arrivés des Sables.

15 décembre. — La municipalité arrête que les fêtes décadaires y seront célébrées de dix heures à midi.

1798.

6 juillet. — Le ministre du culte catholique n'ayant pas observé le calendrier républicain, la municipalité arrête que le temple du quartier Saint-Nicolas, où ce culte se célébrait, sera immédiatement fermé.

22 septembre. — On y célèbre la fête anniversaire de la fondation de la République.

1799.

15 février. — Attendu l'état de dégradation du temple de la Raison, l'Administration centrale du département met l'église de l'Union chrétienne à la disposition de la municipalité, pour la célébration des fêtes décadaires.

19 mai. — On y convoque les citoyens de 16 à 60 ans pour l'élection des officiers et sous-officiers de la garde nationale qui sont proclamés le 29 mai suivant.

8 juin. — On y célèbre un service funèbre en l'honneur des ministres français assassinés à Rastadt.

10 octobre. — Une cérémonie semblable y fut célébrée en l'honneur du général Joubert, tué à Novi le 15 août précédent.

1800.

11 février. — L'église Notre-Dame est enfin rendue au culte catholique. L'abbé Brault purifie le sanctuaire et y célèbre l'office divin.

1803.

8 septembre. — M. de Mandolx, évêque de la Rochelle, y officie pontificalement à la grand'messe et aux vêpres, en présence d'une foule nombreuse. Il est accompagné de MM. Paillou, son grand vicaire, et Fournier, son secrétaire.

1807.

30 août. — On enlève le bonnet phrygien du sommet de la flèche, et on le remplace par une croix de fer, surmontée d'un coq en cuivre rouge.

A. Bitton.

(Notes manuscrites extraites de divers documents de ma collection)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE DICTIONNAIRE DES FAMILLES DU POITOU

Des raisons de santé nous ont forcé d'ajourner la *Chronique* qui termine d'habitude chacune de nos livraisons : nous ferons toutefois une exception en faveur du *Dictionnaire des Familles du Poitou*, dont la savante direction vient de compléter le premier volume.

Nous sommes, en effet, trop heureux de saisir cette nouvelle occasion pour hautement féliciter MM. Beauchet-Filleau de la laborieuse et érudite persévérance avec laquelle ils poursuivent la réédition d'un ouvrage si utile à tous les habitants de notre province — que ces habitants soient historiens, publicistes ou simples curieux.

Qu'on ne se plaigne plus surtout de la lenteur avec laquelle les fascicules voient le jour. Les auteurs, en agissant ainsi, ont leurs raisons, et nous y applaudissons de tout cœur. Une œuvre de la nature de ce Dictionnaire ne se fait pas au pied levé. Il faut aller chercher les renseignements nécessaires un peu partout, sur les rayons des bibliothèques publiques, au fond des tiroirs particuliers, dans les cartons de mairie et jusques sur les dalles armoriées de nos vieilles églises ou de nos champs de repos.

Certaines gens viendront sans doute parfois au-devant des auteurs, les mains pleines de détails sur leurs familles. Mais encore doit-on en contrôler l'exactitude, ces collaborateurs d'un moment étant souvent guidés par un sentiment d'amour-propre exagéré, plutôt que par une ardente passion de la vérité.

Enfin, il faut le dire aussi, MM. Beauchet-Filleau ne se sont point bornés à la confection d'un simple Nobiliaire poitevin ; ils ont tenu

à ouvrir les colonnes de leur Dictionnaire à toutes les personnes qui se sont illustrées dans les armes, le clergé, la noblesse, la magistrature, les lettres, les sciences et les arts. Ils feront ainsi successivement défiler devant nous tous les personnages qui appartiennent à l'histoire du Poitou, en même temps que les faits considérables auxquels ils ont été mêlés.

Ceux de nos lecteurs qui possèdent le premier volume de ce Dictionnaire s'associeront certainement aux éloges que nous décernons de grand cœur à cette œuvre colossale — véritable *Livre d'or du Poitou* — qui devrait se trouver dans toutes les bibliothèques de notre contrée.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

UN MENSONGE DE RICHELIEU

Il ne s'agit pas ici d'un de ces mensonges diplomatiques, et pour ainsi dire professionnels, que se permettent souvent les hommes d'État pour défendre, ou pour faire prévaloir les intérêts de leur pays. En morale, ces sortes de mensonges sont entourés de tant de circonstances atténuantes que leur gravité en est singulièrement diminuée.

Mais le fait que nous avons à raconter est d'un ordre intime et privé. Ainsi que nous l'établirons, Richelieu a commis un mensonge manifeste et bien caractérisé, et, ce qui aggrave encore sa faute, c'est le Pape lui-même qu'il a trompé.

Exposons d'abord l'affaire en détail ; il sera ensuite loisible au lecteur d'en tirer les conséquences qu'il voudra touchant l'honnêteté du grand ministre.

Il faut dire, à sa décharge, qu'il n'était encore ni ministre, ni cardinal, ni même évêque, quand il fit ce mensonge. Il n'avait que vingt-et-un ans ; mais déjà il appartenait à l'Église, puisqu'il était diacre et qu'il sollicitait la faveur d'être ordonné prêtre et sacré évêque.

J'ai raconté ailleurs[1] comment Richelieu, après la démission de son frère Alphonse, avait été pourvu par Henri IV

[1] *Richelieu à Luçon, sa jeunesse, son épiscopat*, par l'abbé L. Lacroix, docteur ès-lettres. Paris, Letouzey et Ané, 1890, in-8°.

de l'évêché de Luçon, qui, depuis plus d'un demi-siècle, était dans sa famille, à titre de fief héréditaire.

Mais les lettres patentes du roi ne suffisaient pas pour que le jeune prélat pût prendre possession de son siége ; il lui fallait encore obtenir de Rome l'institution canonique et, au préalable, la dispense d'âge pour être ordonné prêtre.

Or, en 1605, quand Henri IV le nomma évêque de Luçon, il n'avait que vingt ans, et d'ordinaire la Cour romaine n'accorde de dispense qu'aux clercs qui sont dans leur vingt-troisième année.

Richelieu se trouvait donc en présence d'une grave difficulté. Tout autre, à sa place, aurait attendu, non pas l'âge canonique qui est de vingt-cinq ans, mais du moins cet âge de vingt-trois ans qui est exigé pour être ordonné prêtre avec dispense légitime.

Mais le jeune évêque de Luçon, poussé sans doute par sa mère, avait hâte d'entrer en jouissance de son bénéfice.

C'est en vain que le cardinal de Joyeuse et M. d'Alincourt, ambassadeur à Rome, le recommandèrent à la bienveillance du Pape ; malgré leurs sollicitations, malgré même les instances de Henri IV, Paul V ne se pressait pas d'envoyer les bulles demandées.

Résolu d'en finir avec tous ces retards, Richelieu quitte brusquement Paris et arrive à Rome pendant l'automne de l'année 1606.

Il ne lui déplaisait pas de faire, dans cette ville, l'expérience de ses talents diplomatiques et de devoir uniquement aux charmes de sa personne et à la distinction de son esprit le succès d'une affaire, dans laquelle ses puissants patrons avaient presque échoué.

L'abbé de Pure a raconté, dans un petit livre à peu près inconnu, des détails fort curieux sur le séjour de Richelieu à Rome. Ce serait sortir de notre sujet que de les reproduire ici.

Qu'il nous suffise de dire que Paul V, gagné par l'élégance et la parfaite correction de ce jeune évêque, qui parlait

le latin avec une étonnante facilité, et qui joignait aux grâces de la diction des connaissances théologiques bien supérieures à son âge, lui accorda, avec beaucoup de compliments, la dispense nécessaire pour être ordonné.

En vertu de cette dispense, Richelieu reçut la prêtrise, et peu de temps après, le 17 avril 1607, il fut sacré évêque par le cardinal de Givry qui avait quitté son siége de Metz pour résider à Rome, où il défendait les intérêts français.

Voilà donc Richelieu au comble de ses désirs. Il quitte Rome avec tous les insignes de l'épiscopat, revient à Paris pour être reçu docteur en Sorbonne, et quelques mois après, à la grande surprise de tout le monde, il va prendre possession de cet évêché de Luçon « le plus gueux et le plus crotté de France », comme il disait, et pendant huit années à peu près consécutives, il garde la résidence et donne à son clergé l'exemple de toutes les vertus.

Tout serait donc parfait, si, à l'origine de cette carrière épiscopale si digne et si bien remplie, il n'y avait pas une regrettable supercherie.

Voici très exactement le fait que nous caractérisons par ce mot de supercherie. Afin d'obtenir plus facilement la dispense d'âge dont il avait besoin pour être ordonné, Richelieu s'est vieilli de deux ans et a présenté au Pape l'extrait de baptême de son frère ; et, grâce à ce subterfuge qui lui donnait vingt-trois ans, il s'est fait accorder une dispense qu'on lui aurait certainement refusée à vingt-et-un.

C'est Matthieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, qui, le premier, a révélé au public ce mensonge de Richelieu : « Les premiers tours de la souplesse de son esprit parurent à Rome, où il trompa le pape Paul cinquième, luy ayant fait entendre qu'il avait l'asge pour être évêque ; et après son sacre, ayant eu recours à l'absolution du Saint-Père, qui dit, en présence de quelques cardinaux, qu'il recognoissait en la façon et aux actions de ce jeune homme que, s'il vivait longtemps, il serait un grand fourbe. Ces paroles sorties de

la bouche de l'Oracle de vérité ont été prophétiques, et l'expérience nous a fait voir que Paul V ne les avait point dites comme homme, mais comme Pape qui ne peut mentir[1]. »

C'est sur la foi de ce texte que les contemporains de Richelieu lui ont reproché d'avoir trompé le Pape. Seulement, comme l'abbé de Saint-Germain avait publié ce fait en 1631, à une époque où il était brouillé avec le cardinal, beaucoup de gens avaient récusé son témoignage, pensant que son hostilité déclarée enlevait tout crédit à sa parole, et ils avaient d'autant plus raison de se tenir ainsi sur la réserve à ce sujet, que ce même Matthieu de Morgues, dans le *Théologien sans passion*, qu'il avait publié précédemment, avait justifié la conduite toute gracieuse du Pape par la science éminente de l'évêque de Luçon : « Le pape Paul V, disait-il, avait voulu que son sacre devançât l'âge qu'on doit attendre pour le recevoir, parce que la science et la sagesse avaient prévenu les années[2]. »

Qui croire en effet, l'ennemi implacable ou le courtisan de Richelieu ? Si l'auteur a dit vrai en racontant le mensonge, il a manqué de franchise et de courage en gardant le silence dans son premier ouvrage, et le moins qu'on puisse faire, c'est d'annuler les deux témoignages l'un par l'autre, et de n'accorder aucune créance à un auteur qui a soutenu successivement, sur le même point, deux opinions toutes contraires.

Si donc nous n'avions que le témoignage de l'abbé de Saint-Germain, la mémoire de Richelieu n'aurait pas grand'chose à souffrir de ses accusations. Mais malheureusement pour le grand homme d'État, il n'y a pas lieu d'appliquer en sa faveur le vieil axiome de droit romain : *Testis unus, testis nullus*, car les témoins qui déposent contre lui sont aussi nombreux que décisifs.

[1] *Très humble, très véritable et très importante remonstrance au Roy*, p. 16, dans le *Recueil* de pièces pour la défense de la Reine mère. Anvers, 1643, in-4°.

[2] Le *Théologien sans passion*, p. 22.

C'est d'abord Montglat qui, dans ses *Mémoires*, raconte que Richelieu, à Rome, « supposa un faux baptistaire[1]. »

D'autre part, voici un texte qui a plus d'importance encore, puisqu'il émane d'un ami de Richelieu. Gabriel de l'Aubépine, évêque d'Orléans, était à Rome en 1620, peu de temps après la demande du cardinalat pour l'évêque de Luçon. L'affaire ne marchait pas toute seule, et le candidat s'impatientait des obstacles qu'on lui suscitait. L'évêque d'Orléans, qui était tout dévoué à ses intérêts, lui écrivait le 12 novembre 1620 : « Vous ne trouverez pas mauvais d'être averti que votre promotion n'était pas encore assurée et que le Pape était bien averti de trois choses qui vous peuvent nuire : *Qu'aviez juré avoir l'âge, étant à Rome, et que ne l'aviez pas*[2]..... »

Il fallait que la supercherie de Richelieu eût fait à Rome une assez vive impression pour qu'on s'en souvînt encore après quinze ans, et qu'on en fît une arme pour empêcher sa promotion au cardinalat.

D'ailleurs, cette persuasion que Richelieu avait trompé le Pape sur son âge véritable s'était si bien accréditée chez les Romains que, même après la mort du cardinal, on racontait encore cette anecdote dans les salons, et que certains écrivains du temps s'empressaient de la noter dans leurs Mémoires.

Nous avons, à cet égard, un document extrêmement curieux, qui confirme pleinement le fait que nous venons de raconter, et qui a été mis en lumière, pour la première fois, au cours de notre soutenance en Sorbonne, par M. B. Zeller, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris. Nous sommes heureux de pouvoir le placer ici sous les yeux de nos lecteurs, grâce à l'aimable obligeance de M. Zeller qui a bien voulu nous le communiquer.

[1] Montglat : *Mémoires*, p. 22.

[2] *Archives des Affaires étrangères*. Rome, t. 23.

Ce texte est tiré d'un recueil manuscrit intitulé :

THEODORI AMIDENII

Summorum Pontificum
Et S. R. E. cardinalium omnium
suo œvo defunctorum, elogia[1].

L'auteur, Amidenius, en flamand Amayden, était né à Bois-le-Duc, au Pays-Bas, vers la fin du XVIe siècle. Le catalogue de la bibliothèque de la Minerve dit qu'il « florissait » encore en 1654. Il était donc tout à fait le contemporain de Richelieu, et déjà, à ce titre, son témoignage mérite quelque crédit.

Amayden devait être un catholique très militant, car il avait été chassé de son pays pour cause de religion. Il était venu se fixer à Rome, où on lui avait donné un emploi dans les bureaux de la chancellerie pontificale. Cet office le faisait vivre dans l'intimité des prélats et des cardinaux de la cour romaine, et par conséquent il se trouvait en situation d'être bien renseigné sur les intrigues et les cabales qui se formaient autour du Pape.

C'était un esprit très délié et très ouvert ; il nous est resté de lui un certain nombre d'ouvrages, imprimés ou manuscrits, qui se rattachent aux genres les plus différents.

Comme jurisconsulte, il a écrit un traité sur l'*Office et la juridiction du Dataire.*

Comme poète, on cite de lui une comédie qui eut un très grand succès : *La dama frullosa,* et une autre pièce intitulée : *Il canto del ortolano.*

Mais ses goûts devaient le porter de préférence vers les travaux historiques, car, outre ses *Eloges des cardinaux et des papes*, il a encore laissé des chroniques fort curieuses sur les *Familles nobles de Rome.*

Enfin, le recueil de ses *Lettres,* adressées aux plus grands personnages de son temps, prouve que sa situation, à Rome,

[1] Biblioth. Corsini n° 282. — De la Minerve E³-12.

était considérable et qu'il était tenu en très haute estime par ses contemporains. Ce devait être un de ces laïques à la fois très versés dans le droit et dans la théologie, comme les papes aimaient à se les attacher, et à qui ils accordaient toute confiance, quand il s'agissait de régler certaines affaires épineuses pour lesquelles un prélat eût été mal à l'aise.

Le livre d'Amayden sur les papes et les cardinaux de son temps est à coup sûr le plus important et le plus curieux de ses ouvrages manuscrits qui nous ont été conservés. Il fait autorité à ce point que Baronius en a cité de très nombreux passages dans ses *Annales ecclésiastiques*.

D'ailleurs, l'auteur l'a composé dans un but qui écarte toute idée de scandale ou de passion politique : c'était pour l'instruction de son fils. Il voulait que ces chroniques, rédigées sans aucune préoccupation de publicité, et qui devaient rester dans sa famille, missent ce jeune homme au courant de ce que nous appellerions aujourd'hui les dessous de la politique, afin qu'il fût plus tard en mesure de lui succéder dans les charges qui lui avaient été confiées.

Ces notices biographiques sont du reste écrites avec une entière liberté. Quoique très bon catholique, Amayden ne se gêne pas pour conter, sur les papes et les cardinaux, les anecdotes les plus piquantes, quelquefois même les plus légères. Avec un peu de malveillance, on y trouverait sans peine les éléments d'une chronique scandaleuse qui ne manquerait pas d'intérêt, tant l'auteur est bien informé de toutes choses.

La notice qu'il a consacrée au cardinal de Richelieu est assez complète[1] ; mais il est manifeste qu'il n'avait aucun goût pour le ministre de Louis XIII. A défaut de cette notice, nous en aurions la preuve dans un autre opuscule qu'il a publié sous ce titre : *Discours sur les dangers où se trouve le Royaume de France à cause de l'absence du duc d'Orléans*. Je

[1] Elle comprend 19 pages in-4°, 789-808.

n'ai pas lu ce discours ; mais le titre seul m'autorise à penser que la politique du Cardinal devait y être prise à partie et que l'auteur lui reprochait surtout ses sévérités contre le frère du Roi.

Cependant le ton général de la notice de Richelieu est calme et modéré. On sent bien qu'elle n'a pas été écrite par un ami du cardinal ; mais elle n'est pas non plus l'œuvre d'un pamphlétaire. Elle présente donc un caractère d'autorité et d'impartialité qui ne permet guère de révoquer en doute les faits qu'elle raconte.

Ces renseignements biographiques, que nous devons également à l'érudition de M. Zeller, auront, je l'espère, donné une idée assez exacte de l'auteur : j'ai hâte maintenant de citer le texte d'Amayden relatif au mensonge qui est en question.

Après quelques détails sur la mort du père de Richelieu et sur la démission de son frère, qu'il appelle Louis, au lieu d'Alphonse, Amayden ajoute ce qui suit :

« Armandus, accepto regis diplomate, tendit Romam, ibique se Ludovicum fingens, in vim diplomatis regii, petiit sacerdotio insigniri.

« Verum obstabat minor ætas, cum vigesimum primum annum [1] non excederet, in quâ ætate Sedes apostolica non solet dispensare ad ecclesias cathedrales, nisi cum principibus, non autem cum nobilitate vulgari.

« Nihilominus, ad preces oratoris Galliæ Paulus V, pontifex maximus, quia multa pro Armando allegabantur, aliquibus cardinalibus negotium examinandum commisit, apud quos is tantum effecit ut sacerdotio dignus judicaretur. Scitum deinde fuit quod *Regium diploma corruperat et, abraso germani nomine, suum superinduxerat*; unde pontifex Paulus de eo effatus est : « Magnus litteratus, sed magnus nequam ! »

Le texte est, ce me semble, aussi précis et aussi affirmatif que possible. Richelieu, au dire de notre auteur, avait

[1] Le texte dit : *Vigesimum quintum annum ;* mais ce doit être une faute de l'auteur ou du copiste, car en 1606 Richelieu avait 21 ans.

commis un faux véritable, en substituant son nom à celui de son frère, et c'est par ce moyen déloyal qu'il avait obtenu d'être ordonné avant l'âge.

Du reste, Amayden se plaît à reconnaître que Richelieu avait une science éminente, dont les Italiens eux-mêmes avaient été vivement frappés : « *Quantum ad scientiam attinet, erat illa non mediocris in eo, sed eximia.* »

L'auteur raconte même qu'étant un jour en visite chez le cardinal Pinelli, celui-ci, au cours de la conversation, vint à lui parler de Richelieu et lui dit : « Connaissez-vous ce prêtre français ? Il demande une dispense pour l'épiscopat. Sa science est telle qu'au jugement du cardinal Bellarmin, il est capable de gouverner, non pas seulement un diocèse, mais le monde entier. »

Ce témoignage si flatteur et en même temps si prophétique rappelle la fine remarque d'André du Chesne disant, à propos du séjour de Richelieu à Rome, « que les Italiens furent contraints de rompre le vœu qu'ils font presque tous de n'admirer que fort sobrement ce qui naît hors de leur pays[1]. »

Toute la cour romaine fut sous le charme du jeune prélat, et le souvenir de cette séduction qu'il avait exercée dut contribuer beaucoup, sinon à faire oublier, du moins à lui faire pardonner sa supercherie.

Ces différents témoignages, si affirmatifs qu'ils soient, sont cependant loin d'avoir l'importance d'un dernier document qu'il nous reste à produire et qui a l'autorité irrécusable d'une pièce officielle. C'est le bref adressé par Paul V lui-même à l'évêque de Luçon, en date du 9 décembre 1606, et dont le texte se trouve dans l'*Histoire des évêques de Metz*. Les termes en sont très flatteurs et très élogieux pour le jeune prélat. Le Pape lui dit qu'il l'a placé à la tête de l'église de Luçon, moins sur la recommandation du roi de France,

[1] André du Chesne : *Hist. généalogique de la Maison du Plessis-Richelieu*, p. 74.

que par un acte spontané de sa libéralité. Il espère donc que son épiscopat sera fructueux, bien qu'il n'ait encore que vingt-trois ans : « *Licet ipse, sicut accepimus, in vigesimo tertio œtatis anno tantum constitutus existas*[1]. »

Cette fois, la supercherie est flagrante.

En décembre 1606, Richelieu avait vingt-et-un ans trois mois, puisqu'il était né le 9 septembre 1585 ; et si le Pape lui accorde la dispense demandée, parce qu'il le sait âgé de vingt-trois ans, *sicut accepimus*, on est dans la nécessité de supposer qu'il n'a pu être induit en erreur que par Richelieu lui-même. Comment celui-ci s'y est-il pris ? A-t-il directement trompé le Pape en lui présentant une requête orale, ou bien lui a-t-il fait remettre une pièce fausse dans laquelle son prénom avait été substitué à celui de son frère ? Cette seconde hypothèse est la plus vraisemblable, d'abord parce qu'elle est tout à fait conforme à la relation d'Amayden, et qu'ensuite il est dans les traditions romaines de n'accorder de dispense que sur le vu des pièces écrites et officielles.

Dès lors, nous arrivons à cette conclusion que Richelieu a réellement menti au Pape, et que c'est grâce à un faux en écriture qu'il a été ordonné prêtre et sacré évêque.

Il ne nous appartient pas de qualifier sa conduite dans cette circonstance. Il est évident que, de nos jours, un pareil acte serait très sévèrement blâmé et qu'il entraînerait même la nullité de l'ordination.

Mais au XVIIe siècle, et surtout à Rome, on se montrait plus accommodant. Paul V lui-même pardonna de bonne grâce au coupable, sans lui infliger de punition, se contentant de prédire qu'il deviendrait un jour un grand fourbe.

Quant aux contemporains, on sent, à la manière dont ils racontent le fait, qu'ils y voient moins un mensonge proprement dit qu'une espièglerie de jeune homme. L'abbé de Saint-Germain l'appelle « un tour de la souplesse de son

[1] Le R. P. Meurisse : *Hist. des Évêques de Metz*, 1633, in-4, p. 680.

esprit ». Pourquoi nous montrerions-nous plus rigoureux que le Pape et plus sévères que les ennemis du cardinal ?

On sait qu'un des récents historiens de Napoléon, le général Jung, a raconté que le futur Empereur était entré à l'école de Brienne, en 1778, en présentant l'acte de baptême de son frère Joseph[1].

Richelieu, on vient de le voir, avait eu recours à un stratagème tout semblable pour se faire admettre au sacerdoce et à l'épiscopat, avec cette différence qu'il s'était vieilli de deux ans, tandis que Napoléon s'était rajeuni de dix-huit mois.

N'est-ce pas une coïncidence curieuse et étrange que les deux plus grands génies politiques de la France, que les deux hommes qui ont le plus fortement marqué leur empreinte dans notre organisation nationale, aient commencé leur carrière par un mensonge ? Assurément ce trait est fâcheux pour leur mémoire. Mais, comme me disait un jour un homme d'esprit, devant qui je faisais ce rapprochement, « on leur pardonnerait volontiers ce premier mensonge, s'ils s'en étaient tenus à celui-là ! »

L. Lacroix,
Docteur ès-lettres,
Aumônier au lycée Michelet.
Vanves (Seine).

[1] Jung : *Hist. de Napoléon*, t. I, p. 49.

NUMISMATIQUE BAS-POITEVINE

DEUX MÉDAILLONS ROMAINS

DE TIBÈRE ET DE DRUSUS

En bronze doré.

DANS l'avant-dernière livraison de la *Revue du Bas-Poitou*, M. Brochet, agent-voyer d'arrondissement, a donné une description des plus intéressantes d'objets gallo-romains trouvés à Saint-Denis du Payré, soit dans les tombeaux mis au jour, soit en dehors de ces mêmes sépultures.

Les deux rarissimes médaillons que nous avons gravés et que nous allons essayer de décrire, bien que nos connaissances en numismatique soient assez bornées, proviennent-ils de la même découverte ? Nous serions tenté de le supposer, car ils ont été recueillis vers la même époque à la Court-de-Saint-Cyr par M. R. de Rochebrune qui les tenait d'un terrassier de Saint-Denis du Payré.

Au reste, quelle qu'en soit la provenance, ces deux médaillons nous semblent offrir un intérêt réel, tant par leur belle conservation que par la rareté de ces objets, même dans les collections publiques.

Mionnet et Cohen, que nous avons consultés, ne donnent qu'un médaillon de bronze à Tibère ; le revers qu'ils indiquent est le même ; ce n'est donc pas un type nouveau. Ils n'en attribuent pas à Drusus, fils de Tibère.

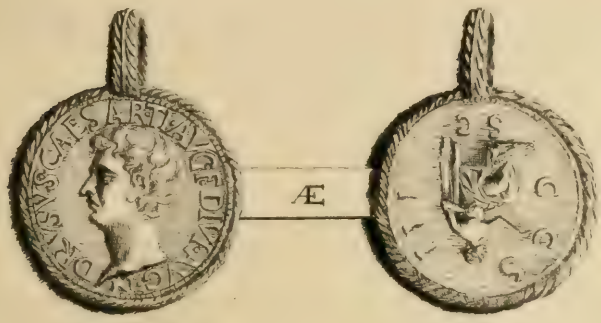

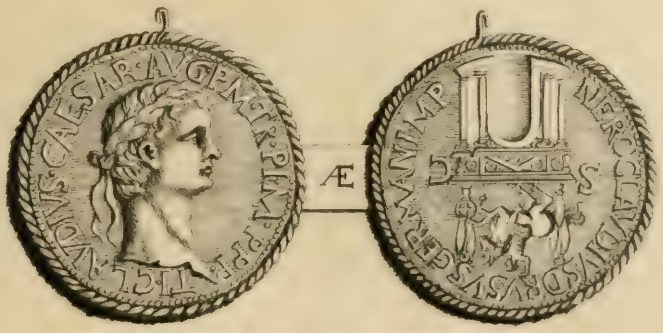

Medaillons Romains Tiberius et Drusus

Le plus grand, consacré à Tibère, est d'une conservation remarquable et complétement revêtu d'une épaisse dorure cachée par place sous une couche de matières noirâtres et grasses, comme si ce médaillon eût été en contact avec un corps en décomposition. Son diamètre est de 35 millimètres, mais il est contourné d'un fil de bronze en torsade également doré et terminé par une faible bélière qui porte son diamètre total à 38 millimètres. La lettre est fort belle, en grandes majuscules de plus de trois millimètres. La tête est d'un bon modelé, tournée à droite avec couronne de laurier. La face porte cette légende (en majuscules) : TI. CLAVDIVS. CÆSAR. AVG. PM. TR. PI. M. PPP. Le revers est orné d'un temple avec une grande porte cintrée cantonnée de quatre colonnes et surmontée d'un fronton triangulaire et d'un attique décoré de rosaces circulaires. Sur cet attique s'élève une figure équestre, un guerrier combattant armé d'un javelot, Drusus probablement, car ce revers lui est consacré. Le cheval qui le supporte se cabre et pose le pied gauche sur le globe du monde. A droite et à gauche de cette figure équestre, on voit deux grands trophées de trois boucliers oblongs à extrémités pointues et surmontés d'un casque. Dans le champ les lettres : S. C. ; la légende du revers porte, toujours en grandes majuscules : NERO. CLAVDIVS. DRVSVS. GERMANI. M. P. Le ventre du cheval montre seul trace d'usure. Le reste est à fleur de coin. La lettre intacte est d'un beau style.

Le médaillon de Drusus est plus petit : il n'a guère que 27 millimètres. La torsade dont il était entouré, quoique bien plus forte, a été usée par un frottement prolongé ; car avec cette torsade, également dorée ainsi que le reste de la pièce, il n'atteint que 30 millimètres comme diamètre total. La bélière est très grande et très forte à double torsade. Ce médaillon a été longtemps porté, soit suspendu à une enseigne, soit sur la poitrine du *miles* ou soldat, car cette bélière est usée et presque coupée à son point de suspension. La tête, tournée à gauche et non laurée, a subi un frottement prolongé qui a

fait disparaître le modelé d'une partie de la joue et des cheveux. La légende, également plus fatiguée, est celle-ci : DRVSVS. CÆSAR. TI. AVG. F. DIVI. AVG. N. Au revers : Rome assise sur la chaise curule. En légende : C. C. S. I. I. I. : A l'exergue : S. C. Comme à l'autre médaillon, la dorure très épaisse porte la trace de matières graisseuses noirâtres qui y sont fortement attachées. La conservation est moins belle, les traces d'usure, beaucoup plus nombreuses, prouvent qu'il a été porté très longtemps. Comme modelé et comme style, il accuse la même facture et la même habileté que celui de Tibère.

Terre-Neuve, 20 novembre 1891.

O. DE ROCHEBRUNE.

UNE AMAZONE VENDÉENNE

MADAME BULKELEY

I

Le quatorzième jour de mai de l'an de grâce 1753, messire Guy-Barthélemy Talour, écuyer, sieur de la Cartrie, conseiller du roi en la Chambre des Comptes de Bretagne, faisait baptiser son huitième enfant, une fille, à Angers.

L'enfant reçut les prénoms de Céleste-Julie-Michelle, et eut pour parrain et marraine son frère, Jean-Michel, et sa sœur, Julie-Ambroise[1].

Si quelqu'une de ces fées, dont les merveilleuses histoires ont charmé notre enfance, eût apporté un don à la fillette, la visiteuse se fût sans doute ainsi exprimée, au grand éba-

[1] Le quatorzième jour de may mil sept cent cinquante-trois, *Céleste-Julie-Michele*, née de ce jour, fille de Guy-Barthélemy *Talour*, écuyer, sieur de la Carterie, conseiller secrétaire du roy, auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, et de dame Jeanne *Ollivier*, son épouse, a été baptisée par nous, prêtre chapelain de cette église, soussigné. Ont été parrains : Jean-Michel *Talour*, frère de l'enfant, et demoiselle Julie *Talour*, sœur de l'enfant, soussignés avec nous ; le père présent qui a signé :

Talour de la Cartrie, Talour, Talour ;

J. Varanne, prêtre.

(Archives de la paroisse de Saint-Michel-du-Tertre.)

hissement du grave magistrat : « Je te donne la beauté et « la fraîcheur, c'est pourquoi tu auras quatre époux ; je te « donne l'énergie et l'amour des jeux virils, aussi tes bijoux « les plus chers seront un sabre et des pistolets; fille de robe, « tu chargeras dans les mêlées sanglantes, et tu cacheras une « âme de mousquetaire sous ton corps de femme. »

Mais la fée ne parut pas, envolée pour jamais comme tant d'autres croyances naïves et jolies ; messire Talour acheva ses jours en paix et décéda en novembre 1774, sans s'être jamais douté, le digne homme, que sa brune Céleste conduirait quelque jour au feu les Brigands déguenillés du Bas-Poitou.

Tout arrive, même l'invraisemblable, même l'impossible. Ironie de l'hérédité, c'est d'une famille de robins, compassés, majestueux, presque sacerdotaux, que sort ce casse-cou d'amazone Bulkeley, tête folle qui dansera les soirs de bataille, et fera sauter par la fenêtre, à coups de cravache, les hommes de loi qui la houspilleront.

Pourtant, Céleste Talour de la Cartrie avait sucé — comme on disait jadis -- de bons principes avec le lait, bizarre mais nutritif mélange : les magistrats de l'ancien régime, peu badins par éducation, élevaient leurs enfants de façon sévère. C'était le temps où les parlements préféraient l'exil aux basses complaisances, et où l'on pouvait dire très justement : raide comme la justice. Nous avons changé tout cela.

La famille des Talour remontait, en Anjou, au seizième siècle, et comptait d'excellentes alliances dans cette province.

Les amateurs de généalogies liront avec quelque intérêt les renseignements suivants :

Le premier des Talour, venu de Normandie en Anjou, fut Pierre, avocat à Angers, qui possédait le domaine de la Cartrie en 1590. Il épousa Elye Migon et mourut en 1616. Voici la liste de ses descendants directs :

A. — Barthélemy Talour de la Cartrie, avocat à Angers, épousa Claude Herbereau des Cheminaux.

B. — Barthélemy, avocat à Angers, écuyer, secrétaire ordinaire de la Chambre du roi, prit pour femme Françoise Dugrès.

C. — Barthélemy épousa Marie Denays.

D. — Mathieu, écuyer, d'abord officier au régiment de la Gervezais, fut pourvu, par lettres du 8 juin 1704, de l'office de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, en la chancellerie près le Parlement de Metz : il fut pourvu, par lettres du 16 juillet 1713, de l'office de conseiller du roi, secrétaire auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne[1].

Il avait épousé Marguerite du Bailleul.

Mathieu Talour, sieur de la Cartrie, fut maintenu dans sa qualité d'écuyer par ordonnance de M. de Chauvin, intendant de la généralité de Touraine, en septembre 1715.

Il mourut le 28 avril 1733, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Sainte-Croix d'Angers.

E. — Guy-Barthélemy succéda à son père dans son office de conseiller secrétaire auditeur de la Chambre des Comptes de Bretagne, le 5 juin 1733.

Il épousa, le 24 février 1733, Jeanne Ollivier, fille de messire Ollivier, ancien consul et échevin de la ville d'Angers, et mourut à l'âge de 73 ans, en 1774.

Guy-Barthélemy eut neuf enfants : 1° Toussaint-Ambroise, né le 25 janvier 1743, marié le 28 novembre 1768, à Saint-Maurille d'Angers, avec Anne-Michelle de l'Etoille ; 2° Jeanne-Ambroise ; 3° Julie-Ambroise ; 4° Adélaïde-Joséphine ; 5° Jean-Michel ; 6° Alexandre-Gilles-Hercule, génovéfain, né en 1750 ; 7° Charles-Guy, né en 1751 ; 8° Céleste-Julie-Michelle, née en 1753 ; 9° Jean-Barthélemy-Geneviève, né en 1755.

[1] La charge de Mathieu Talour était l'une de celles créées par l'édit royal d'avril 1704. Les lettres patentes de 1659 conféraient la noblesse aux membres de la Chambre des Comptes, tout en constatant que « la plupart des officiers de ladite Chambre sont nobles d'extraction. » Cf. *Histoire de la Chambre des Comptes de Bretagne*, par H. de Fourmont. Paris, 1854.

Le partage des biens entre Toussaint-Ambroise et ses frères et sœurs eut lieu par acte de 1776[1].

Il comprenait un hôtel et des immeubles à Angers, et la propriété de la Cartrie[2], consistant en maison d'habitation, quatre métairies, quatre closeries, etc.

Guy Barthélemy, père de Céleste, avait un frère et une sœur. La sœur, Marie-Marguerite, née en 1705, épousa Gilles François de la Grandière. Le frère, Jean-Jacques Talour[3], chevalier, sieur de la Villenière et de Quinzé, avocat aux Parlements de Paris et de Bretagne, fut pourvu, le 26 août 1740, de la charge de conseiller maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bretagne.

On trouve dans les archives de Maine-et-Loire, au dossier Talour, un curieux mémoire, signifié par Jean-Jacques en 1767, et en appelant d'une sentence qui le condamnait à qualifier de « haut et puissant seigneur », pour hommage et aveu de la Villenière, messire Walsh, comte de Serrant, seigneur du Plessis-Macé.

D'après le mémoire de Jean-Jacques, l'origine de la noblesse des Talour est dans les fonctions de secrétaire ordinaire de la Chambre du roi, auxquelles fut appelé par le conseil de régence, le 22 mars 1651, Barthélemy Talour de la Cartrie.

[1] Cf. *Archives de la Bibliothèque nationale*, collection *Chérin*.

[2] « La Carterie (château, commune de Bécon. — Boscus de Quartaria, « 1080-1096. — Cart. Saint-Nicolas, p. 149). — Boscus qui Carteria dicitur « (1136. Ep. Saint-Nicol. p. 70). Le village de la Quarterie, 1592 (E. 3396). — « Ancien bois dévoué à l'abbaye de Saint-Nicolas en partie par le seigneur de « Trêves. Le domaine transformé appartenait en 1590 à l'avocat *Pierre* « *Talour*, bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu d'Angers, mort le 11 juin 1616, et dont « la famille tient rang, pendant deux cents ans, au barreau d'Angers. Le « 8 février 1701, noble homme *Mathieu Talour* acquit du roi les droits « honorifiques de la paroisse de Bécon pour les réunir à son domaine. Un « de ses héritiers, *Jean-Barthélemy-Geneviève Talour*, vendit la terre, le « 3 mai 1783, à *Marie-Anne-Louise de Varice*, veuve de *Louis-Gaëtan-* « *Baltazar de Meaulne*. — Aujourd'hui à *M. de Villebiot*. »

(Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.)

[3] Sur *Jean-Jacques Talour*, consulter le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, par le savant M. Célestin Port.

Les alliances des Talour sont avec les Herbereau, les Fouquet (de la famille du maréchal duc de Belle-Isle), les Cupif, les Dupont d'Anjou, etc., etc.

Talour porte : *D'azur à la croix pattée d'argent chargée au milieu d'un cœur de gueules*[1].

Le frère aîné de Céleste, messire Toussaint-Ambroise Talour de la Cartrie, avait épousé, le 28 novembre 1768, Anne-Michelle de l'Etoille. De ses trois sœurs, la première, Jeanne-Ambroise, avait épousé, le 14 février 1764, messire René-Prosper Sapineau, chevalier, seigneur du Bois-Huguet; la seconde, Julie-Ambroise, avait épousé, le 6 juillet 1775, messire Louis-Félicité de Jousbert de Roche-Tremer, chevalier[2]; la troisième, Adélaïde-Joséphine, avait épousé, le 6 octobre 1772, messire Hercule-Gilles, chevalier de la Grandière, seigneur du Plessis, capitaine au régiment d'Aquitaine-Infanterie.

Céleste Talour de la Cartrie, dont la fortune s'élevait à quarante mille livres, après réglement définitif des successions paternelle et maternelle, épousa en 1779 un gentilhomme du Bas-Poitou, mon arrière-grand oncle, Louis-Henry-Marie Chappot de la Brossardière[3], né comme elle en

[1] Cf. *Audouys*, mss. 794. p. 167, Archives de la ville d'Angers.

[2] *Marie-Louis-Félicité de Jousbert de Roche-Tremer* était fils de messire *Louis-Pierre de Jousbert de Roche-Tremer*, chevalier, seigneur de Bois-Groleau, la Saulais, et de feue dame *Marie-Anne-Françoise de Théronneau*, de la paroisse des Herbiers, diocèse de Luçon.

[3] D'une famille ancienne de Bas-Poitou, qui s'est divisée en deux branches dans la première moitié du XVIIe siècle et a été maintenue dans sa noblesse par Barentin, commissaire du roi dans la province de Poitou. (V. *Catalogue alphabétique des nobles de la généralité de Poitiers. Poitiers, 1667, page 25*).

La branche aînée portait le nom de « de la Brossardière », et s'est éteinte en 1821, dans la personne de *Gabrielle-Elie-Victoire Chappot de la Brossardière*, dame *du Jarry*.

La branche cadette eut pour auteur le troisième fils de *Pierre Chappot de la Brossardière*, *Henry Chappot*, écuyer, *seigneur de la Chanonie*, lieutenant particulier au présidial de la Rochelle de 1644 à 1697.

Cette branche, qui a de nombreux représentants en Vendée, a relevé, par autorité d'un jugement du tribunal de la Roche-sur-Yon, en date du 18 mars 1867, le nom de « de la Chanonie », supprimé dans les actes depuis 1793

1753, et d'une fortune assez considérable. Les auteurs de Louis-Henry-Marie Chappot de la Bossardière étaient messire Charles-Henry Chappot, chevalier, seigneur de la Brossardière, capitaine de cavalerie légère, brigadier des gendarmes de la garde du roi[1], chevalier de Saint-Louis, inspecteur des chasses du duc d'Orléans ; et dame Marie-Marguerite de Morais, qui trouvera à la Terreur, ainsi que deux de ses filles, une mort sanglante sous les baïonnettes républicaines.

Après son mariage, Céleste Talour abandonna l'Anjou et vint habiter avec son mari le château de la Brossardière, en Saint-André d'Ornay, près la Roche-sur-Yon. Elle eut de cette union une fille, Aminte, née le 31 mars 1781[2], et qui périt misérablement, de privations et de douleur, dans la prison révolutionnaire d'Angers.

Louis Chappot de la Brossardière mourut le 27 avril 1785, en pleine jeunesse[3].

[1] Les gendarmes de la garde du roi formaient un corps de cavalerie d'élite et privilégié, dont tous les membres, ayant rang d'officier, devaient être gentilshommes, ou du moins issus de familles anciennes et notables, et jouir d'un revenu déterminé. Le capitaine de la compagnie était le roi. Dans ce corps, les maréchaux-de-logis et les deux plus anciens brigadiers avaient rang de capitaine de cavalerie, et les brigadiers celui de lieutenant de cavalerie. Pendant une partie de l'année, les gendarmes et officiers qui n'étaient pas de service près du roi vivaient dans leurs terres. Les gendarmes de la garde, qui s'illustrèrent dans un grand nombre de batailles sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, avaient été créés par Henri IV, sous le titre d'*Hommes d'armes des ordonnances du roi* ; ils furent supprimés en 1787.

Le père de Charles, Louis C. de la Brossardière, chevalier de Saint-Louis, avait servi également, comme maréchal-des-logis, aux gendarmes de la garde du roi ; il prit part, de 1691 à 1714, au combat de Leuze où il fut blessé, au siége de Namur, aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde, à la course de Tongres, aux batailles d'Oudenarde et de Malplaquet, au siége de Fribourg. — Son grand oncle, Pierre C. de la Brossardière, servit dans le même corps pendant quatorze ans, et fut blessé mortellement à la bataille de Lens (1648). — Son grand-père, Louis C. de la Brossardière, maire de Poitiers en 1667, avait aussi fait partie des gendarmes de la garde.

Cf. *Abrégé chronologique et historique de la Maison du roi*, etc., par Le Pippre de Nœufville, 1734. — *Dictionnaire militaire*, 1759. — *Histoire des divers corps de la Maison militaire des Rois de France*, par Roullier, 1818. — *Recherches historiques sur l'ancienne Gendarmerie française*, 1759, etc.

[2] Cf. APPENDICE — pièce I.

[3] Cf. APPENDICE — pièce II.

Sa veuve le pleura correctement pendant une année tout entière, et même un peu plus. Mais les circonstances voulurent qu'elle rencontrât un jeune officier du régiment de Walsh[1], alors en garnison à l'île d'Oléron :

> La perte d'un époux ne va point sans soupirs :
> On fait beaucoup de bruit et puis on se console...

Le jeune officier se nommait William Bulkeley : il avait vingt ans[2], de la grâce, de l'esprit, une taille colossale. Issu de ces Bulkeley qui ont donné à la France des lieutenants-généraux[3], il était entré au régiment de Walsh en 1785, grâce à l'appui de son oncle, Richard Butler, ancien lieutenant-colonel en Walsh, et brigadier des armées du roi.

[1] Walsh, formé en 1661, fut d'abord *Royal-Irlandais*, puis *Gardes-irlandaises*. Le duc d'*Ormond* en fut le premier colonel; M *Dorington* remplaça le duc d'*Ormond*, et donna son nom au régiment. Venu en France en 1689 après la capitulation de Limerick, Walsh fut successivement la propriété de M. *de Rothe*, puis de son fils, tous deux morts lieutenants-généraux. En 1766, le régiment fut donné à milord *Wentworth-Dillon*, comte *de Roscomon*, et prit le nom de Roscomon. Après le comte *de Roscomon*, maréchal de camp, décédé en 1770, le régiment prit le nom de son nouveau colonel, M. *de Walsh*, comte *de Serrant*.

En 1790, le régiment, après le retour d'un des bataillons, qui avait séjourné à l'Ile-de-France pendant plusieurs années, fut mis en garnison dans les villes du Morbihan, et, après un court séjour à Longwy et Verdun, revint en Bretagne, où il resta jusqu'à la pacification de l'Ouest ; il était devenu le 92e régiment d'infanterie.

L'uniforme de Walsh, à partir de 1776, était : habit et veste rouges ; collet, parements et culottes blancs, et boutons jaunes.

Dans le régiment de Walsh, comme dans les autres corps irlandais, les officiers et la plupart des sous-officiers étaient nobles, et descendaient de meilleures familles d'Irlande

Consulter : *Observations historiques sur l'origine, les services et l'état civil des officiers irlandais au service de la France, adressées à l'Assemblée nationale*, et *Histoire de l'ancienne Infanterie française*, par Susane.

[2] *William Bulkeley* était né le 7 décembre 176[illegible], à Clommel (Irlande).

[3] *François*, comte de *Bulkeley*, né en 1686 à Londres ; colonel en Bulkeley ; brigadier d'infanterie en 1719 ; maréchal de camp en 1734 ; lieutenant-général en 1738 ; gouverneur de Saint-Jean Pied-de-Port en 1751 ; chevalier des ordres du Roi en 1748 ; décédé en 1756.

Le comte de *Bulkeley* avait fait les campagnes de Hollande (1702). — Espagne (1703). — Portugal (1704). — Comté de Nice (1705). — Espagne (1706,

La belle veuve épousa le beau sous-lieutenant en novembre 1786[1].

Le nom de Bulkeley, célèbre dans les fastes de l'armée, était porté par l'un des régiments de cette héroïque phalange irlandaise, qui n'a jamais marchandé à la France le sang de ses membres, et a payé plus que largement la dette de l'hospitalité[2].

1707, 1708, 1709). — Dauphiné (1710, 1711, 1712). — Rhin (1713). — Espagne (1714). — Espagne (1719). — Rhin (1733, 1734, 1735). — Bavière et Bohême (1742). — Allemagne (1743). — Flandre (1744). — Rhin (1745). — Flandre (1746, 1747, 1748).

Henry-François, comte de *Bulkeley*, fils du précédent, né à Paris en 1739, fut successivement colonel de Bulkeley en 1742; brigadier en 1762; maréchal de camp en 1770; lieutenant-général en 1784; il avait rempli, de 1770 à 1775, les hautes fonctions de ministre plénipotentiaire près la diète de l'Empire, et quitta le service en 1784 : il était chevalier de Saint-Louis.

[1] Cf. Appendice — pièce III.

[2] « Il y eut au commencement de 1692, après la capitulation de Limerick, plus de 20.000 Irlandais de troupe réglée servant dans les armées du roi, sans compter un nombre prodigieux de volontaires et d'officiers, qui servirent à la suite non seulement de ces troupes, mais même de différents corps de l'armée française. » (*V. Observations historiques.*)

De 1733 à 1775, le régiment Bulkeley fournit notamment l'attaque des lignes d'Ettlingen et le siége de Philisbourg; il fit la campagne de 1735 sur la Moselle ; puis la campagne d'Allemagne, où il assista à la bataille de Dettingen, au combat de Rheinweiler, aux siéges de Menin, Ypres et Furnes, à la bataille de Fontenoy. Lors de la campagne de Flandre de 1746, il prit part aux batailles de Rocoux et de Lawfeld, et au siége de Maëstricht.

Pendant la guerre de Sept ans, il combattit aux affaires de Corbach, Warbourg et Villingshausen ; sa défense de Marbourg en 1761 est restée célèbre.

L'uniforme de Bulkeley était l'habit rouge, parements verts, veste verte, culotte blanche, boutons blancs de deux en deux, d'un seul côté jusqu'aux poches coupées en travers et garnies de trois boutons ainsi que les manches ; boutonnières et galon de chapeau blancs. Les drapeaux d'ordonnance étaient ondés de flammes rouges, noires et jaunes dans chaque carré, avec la croix blanche. En 1775, le corps prit les insignes et le costume de l'ancien régiment Dillon. (*V.* Susane, *Histoire de l'ancienne Infanterie française.*)

Dans les régiments irlandais, la solde était, sous Louis XIV, de trois livres dix sols par jour pour les lieutenants en premier, et de vingt deux sols par jour pour les lieutenants en second.

En 1748, d'après l'*Etat général des troupes*, Bulkeley comptait 705 hommes, coûtant par an 232 livres, 6 sols, 3 deniers.

Bulkeley, devenu Dillon, a formé la 157e demi-brigade (organisation de 1794), comprenant le 1er bataillon du 87e de ligne, le 13e bataillon des Vosges, et le 4e bataillon de Loir-et-Cher.

Le régiment Bulkeley, ancien Montcassell et Lee, arrivé en France en 1690, garda le nom de Bulkeley du 16 septembre 1733 au 26 avril 1775 ; à cette époque, il fut incorporé dans un autre régiment et devint Dillon ; Bulkeley, entre cent combats, s'était illustré à la bataille de Fontenoy, où, avec Clare, Dillon, Roth, Berwick et Lally, il avait puissamment aidé la Maison du roi à briser la marche victorieuse de la terrible infanterie anglaise.

William Bulkeley était digne des siens ; devant cet officier instruit, énergique, vigoureux et dévoué, la carrière militaire s'ouvrait facile. Les charmes de Vénus ne l'empêchaient point de voler aux travaux de Mars, et, depuis son mariage jusqu'en 1788, il fit de son temps deux parts, l'une donnée à ses devoirs militaires, l'autre accordée aux doux loisirs, sous les vieilles chênaies de la Brossardière.

En 1788, William Bulkeley partit avec son bataillon pour l'Ile de France : Mme Bulkeley et sa fille, Aminte de la Brossardière, suivirent dans cette longue étape, qui dura trois années, leur mari et beau-père, promu lieutenant. Le bataillon ne revint en France qu'à la fin de 1790, pour être mis en garnison dans les villes du Morbihan.

Le mouvement révolutionnaire allait s'accentuant chaque jour ; la monarchie française tombait en ruines, faute d'avoir su ou osé se défendre contre les maladresses de ses amis, les subtilités des rhéteurs, les violences de la canaille : Louis XVI n'était plus que *Monsieur Veto*, en attendant de devenir le roi-martyr. Bulkeley se souvint du loyal serment prêté au roi de France ; en 1792 il brisa son épée, non sans regret, disant, avec une fière devise, que *mieux vaut honneur qu'honneurs*.

II

Dans les premiers jours de mars 1793, la Vendée, dressée contre la République, commença la guerre immortelle qui, suivant le jugement du général Foy, « a revêtu d'une splendeur incomparable quelques pages de notre histoire »; mais ce peuple, qui jetait aux régicides le *non serviam* de sa fidélité et de sa foi, n'avait ni armes, ni chefs : on sait comment des victoires successives lui donnèrent les premières; les chefs, lui-même se les choisit, obligeant les gentilhommes du pays, presque tous anciens officiers, à marcher à sa tête et à prendre la direction pratique d'un mouvement strictement populaire à son origine.

Les royalistes des environs de la Roche-sur-Yon se mirent sous les ordres de Bulkeley et de de Chouppes[1]. Bulkeley prit sans hésiter le commandement qu'on lui assigna impérativement, comme on l'avait fait à Charette, à Béjarry, à Verteuil, à tant d'autres. Le 15 mars, il commença par s'emparer de la Roche-sur-Yon, alors chef-lieu de district, et y établit un camp, destiné à servir de base à ses opérations militaires.

Si l'on en croyait sur parole le citoyen Hillaireau, juge de paix de la Roche, dans sa déposition sur la prise de la ville, Mme Bulkeley se serait montrée quelque peu exaltée ce jour-là; voici en effet ce que le fonctionnaire républicain raconte, le 29 août 1793, devant la municipalité. La citation est extraite d'une longue et curieuse pièce tirée de la collection révolutionnaire du savant M. Dugast-Matifeux, qui a bien voulu m'ouvrir très obligeamment ses précieuses archives :

[1] De Chouppes était un descendant du marquis de Chouppes, lieutenant-général. Sur ce personnage, qui ne fut pas à l'abri de tout reproche, consultez *l'État du Poitou sous Louis XIV*, par M. Dugast-Matifeux, p. 120.

La domestique des citoyennes G... vint nous dire que la Roche allait re brûlée. Quel parti prendre dans la circonstance pour sauver la petite propriété de chaque individu ? Je pris celui d'écrire au sieur Bulkeley et l'engageai de venir renvoyer tous ses gens qui s'attroupaient mal à propos. Il n'y manqua pas en lisant ma lettre. Il s'y rendit et s'opposa à tout le mal que les malheureux se proposaient de faire.

Le déclarant ajoute : que le sieur Ruchaud père, des Fontenelles de Saint-André, est venu plusieurs fois prier les commandants des insurgés de tuer les prisonniers et de faire piller toutes les maisons de la Roche ; que la femme du sieur Bulkeley aurait bien été de cet avis, mais que lui (Bulkeley) et de Chouppes s'y étaient toujours opposés, et que sans eux le pays serait perdu, etc...

On notera en passant cet hommage rendu par un adversaire à la modération de Bulkeley, dont le caractère était « doux », suivant l'expression même de M. de la Fontenelle de Vaudoré[1].

Le camp de la Roche ne comptait, en dehors des rassemblements, qu'un effectif d'environ trois cents hommes à poste fixe, d'après les déclarations que firent quatre déserteurs, le 24 juillet 1793. Il est mentionné dans cette pièce, tirée des archives municipales de la Roche-sur-Yon, et publiée par le journal la *Vendée* le 12 juin 1885, que des soldats royalistes, « la moitié seulement possède des fusils, le reste est armé de fourches de fer et de piques. »

Les archives dont je viens de parler contiennent un certain nombre de pièces tirées de la correspondance de Bulkeley avec Joly, de Chouppes, Cumont du Buisson, Mercier et Charette. Il existe notamment, de ce dernier, deux lettres adressées à Bulkeley; la première est relative à une demande de munitions ; voici la seconde :

A Legé, ce 31 mai 1795.

MONSIEUR,

Depuis le succès des armes de la Grande-Armée à Fontenay, je n'en ai pas entendu parler. J'attends quatre officiers de mon armée que j'y ai envoyés il y a trois jours. Aussitôt leur arrivée, je m'empresserai de vous faire part de leur rapport.

[1] Cf. *Autour du Drapeau blanc*, article *Talour de la Cartrie*.

Si, comme je le crains, la grande armée se porte sur d'autres endroits, je ferai tout mon possible pour m'unir avec M. Roirand (*sic*), forcer les brigands dans leurs tavernes, et si bien les traiter qu'ils n'aient plus d'envie de venir mordre à la grappe.

Il y a, à ce qu'on m'a assuré, un rassemblement de quinze cents hommes sous les ordres de M. Beaumelet dans le Marais. Il a, il y a quelques jours, donné une vigoureuse chasse aux Bleus, et en a tué beaucoup. Nous sommes menacés d'une vigoureuse attaque ; mais qui dit *Bleu* dit *Jean-foutre*, et je crois qu'ils ne sont nullement disposés à remplir leurs promesses.

Il y eut, hier au soir, un combat auprès de Nantes. Les patriotes ont été repoussés vigoureusement. J'en ai aujourd'hui la certitude, sans avoir les détails du combat.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le chevalier CHARETTE.

On retrouve dans ce billet le même épistolier qui répondait, en une ligne devenue historique, aux propositions de restauration orléaniste que lui présentait Dumouriez :

MON CHER DUMOURIEZ,

Dites au fils du citoyen Egalité d'aller se faire f...

Le chevalier CHARETTE.

Le 3 juin 1793, de Chouppes et Bulkeley adressèrent « aux « habitants des paroisses formant la division militaire du « camp de la Roche-sur-Yon » l'avis suivant, intéressant à connaître tant au point de vue des idées émises que du style de Bulkeley, qui l'avait rédigé :

Généreux habitants des campagnes,

Vous avez secoué le joug de la tyrannie et de l'oppression qui pesait sur vos têtes ; vous avez chassé et dispersé ces hommes qui s'étaient arrogé le droit de vous gouverner par la force et de vous faire reconnaître et adopter des lois subversives de tous les principes d'honnêteté, de justice et d'équité dont vous n'avez pas voulu vous écarter ; vous êtes restés fidèles à votre religion, que l'on a cherché à vous enlever et à anéantir par toutes sortes de moyens ; vous avez conservé vos temples et l'exercice de votre culte que l'on voulait détruire ; vous avez sauvé vos ministres persécuté et proscrits

parce qu'ils sont restés fidèles aux principes invariables de cette religion sainte qui fait votre principale consolation ; vous combattez aussi pour rétablir le trône et la monarchie française renversée par des factieux qui en trempant leurs mains dans le sang de leur roi et en l'assassinant lâchement, ont cru affermir leur cruelle domination et consolider leur souveraineté. Votre généreux dévouement a été jusqu'ici couronné du succès qui devait suivre une cause aussi juste et aussi louable que celle que vous avez embrassée.

Mais, mes chers amis, votre carrière n'est pas encore finie ; votre roi n'est pas encore placé sur le trône ; nous vivons dans ce moment sans lois, sans gouvernement, sans autorité reconnue. Cependant, ce n'est que par les lois qu'un grand peuple peut se maintenir en société ; ce n'est que par elles que chaque individu peut espérer trouver la paix et la tranquillité dans ses foyers ; c'est par elles aussi que le faible est à couvert de l'oppression du plus fort ; les lois sont enfin la sauvegarde de la vie, de l'honneur et de la propriété de chaque citoyen. La religion peut quelquefois suppléer à leur faiblesse et à leur inexistence, mais elle n'est pas toujours suffisante, parce que tous les hommes ne sont pas doués des mêmes principes d'équité et de justice, et que d'ailleurs le gouvernement civil est, dans une infinité de circonstances, entièrement étranger au gouvernement spirituel.

C'est par ces considérations et dans les seules vues d'une utilité dont vous sentirez tout le prix, que les chefs que vous vous êtes choisis pour diriger vos opérations militaires, ne pouvant subvenir par eux-mêmes à tous vos besoins, entendre vos réclamations, décider vos différends, régler vos intérêts de famille et vos droits civils, ont cru devoir établir, au nom et sous le bon plaisir du roi, et en attendant seulement que son autorité soit reconnue et proclamée, un *Conseil provisoire d'administration et de justice*, auquel vous pourrez journellement vous adresser dans vos besoins particuliers et pour tout ce qui sera relatif aux affaires qui regardent l'ordre et l'intérêt publics.

En conséquence, au nom de ce même ordre, de ce même intérêt public qui nous anime seul et qui doit, dans ce moment, animer tout bon Français ; au nom de ce monarque que vous demandez et qui bientôt va vous gouverner par lui-même, nous vous invitons à vous adresser avec confiance à ceux que nous avons choisis pour le gouvernement provisoire de vos paroisses et de vos familles. Nous invitons également vos dignes pasteurs, dont le zèle et le dévouement nous sont connus, de concourir avec nous à maintenir parmi vous la paix, l'union et la concorde, sans laquelle nous ne pouvons opérer le bien, ni obtenir le succès de nos entreprises. Suivez donc leurs sages conseils, soyez soumis à leurs instructions, dociles et confiants dans les décrets de la divine Providence, qui jusqu'ici nous a soutenus et a fait

prospérer nos armes. Bientôt vous verrez la paix renaître dans le royaume et le bonheur dans l'État et dans vos familles.

Fait au camp de la Roche-sur-Yon, par nous, commandants soussignés, le 3 juin 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

Bulkeley. *De Chouppes.*

On voit, par la constitution du conseil provisoire, que Bulkeley cherchait à organiser d'une façon pratique l'administration locale des pays qu'il commandait ; un billet qu'il écrit à de Chouppes, le 8 avril, démontre de plus qu'il tenait sévèrement la main à l'exécution de ses ordres touchant la sécurité publique :

Mon ami, on vient dans l'instant de me découvrir quelques indices du vol fait chez Mme Joussemet ; le porteur de la présente vous en rendra compte ; il sera bon de prendre des mesures promptes et sûres pour faire la fouille chez l'homme en question, et s'il se découvre quelque chose, il sera à propos d'arrêter la servante de la dénommée cy-dessus, ainsi que l'homme dont il s'agit.....

Passant à un autre détail, Bulkeley ajoutait :

J'attends de vos nouvelles pour agir. Je viens d'acheter vingt barriques de vin de Ménardeau, 55 livres en numéraire, ce qui fait 1100 livres *qu'il faudrait déterrer*. J'espère que votre colique sera passée. Tout à vous bien sincèrement.

De Chouppes, qui était alors retiré, très malade, en sa terre du Plessis, près de la Ferrière, laissa peser sur Bulkeley l'entière responsabilité et les charges du commandement. Il dut mourir vers la fin de 1793 ou au commencement de 1794 en quelque endroit ignoré ; les membres du district de la Roche-sur-Yon signalent encore ses agissements, en décembre 1793, au général Bard, commandant à Luçon.

D'après un document républicain de la collection de M. Dugast-Matifeux, les citoyens Sterlin et Falourd, dans une déposition faite à l'administration du district des Sables-d'Olonne le 23 juillet 1793, déclarent « que la dame Bulkeley... « est commise... (avec d'autres femmes qu'ils citent) pour

« surveiller les femmes patriotes, et ordonne leur arrestation. « Ces femmes exercent une grande tyrannie et font beaucoup « de mal. »

Témoignage d'ennemis ; de son côté, la Révérende Mère Sainton, prieure de l'abbaye fontevriste des Cerisiers, en la paroisse de Fougeré, femme remarquable tant par l'énergie du caractère que par la hauteur de l'intelligence, écrivait à Mme Bulkeley, en juillet 1793, la lettre suivante [1], obscure en quelques passages, où la bonne religieuse mêlait les affaires de son couvent, les compliments à Bulkeley et à sa femme, sans omettre les soins à donner aux petits oiseaux dont on veut obtenir de la postérité :

Madame, je vous envoie avec grand plaisir le couple de bouvreuils que je vous ai promis. Leur nourriture ordinaire est du mil, du sèneson et du plantain. Et si vous voulez avoir de leur famille, vous leur donnerez la liberté de se promener moyennant un petit arbre et du genêt, tel que j'ai eu l'honneur de vous le dire. Je désire que ces petits musiciens ajoutent un nouvel agrément à votre voillier (*sic*), et vous prouvent, Madame, le dévouement sincère que vous m'avez inspiré.

Mlle Mareschal a été voir M. Baudry d'Asson ; elle m'a apporté une lettre que j'écris icy, vous en prendrez lecture et me la renverrez, s'il vous plaît. L'état de tous nos biens lui a été fourni, etc.. etc.

Le camp que vous tenez si dignement, et qui mérite tant d'éloges à M. votre époux, est si essentiel à la sûreté de tout le pays que le moindre démembrement y porterait le plus grand préjudice. J'espère que tous les esprits se concilieront pour un bien si général, et j'en fais le vœu de tout mon cœur.

Pendant toute la période qui s'étend du 15 mai au 23 août 1793, Mme Bulkeley se contenta de veiller, de concert avec son mari, à l'entretien et à l'organisation des troupes. Dans ces occupations militaires, elle puisa sans doute le goût des armes, et les événements allaient bientôt faire de la belle Angevine une amazone sinon sans reproches, du moins sans peur.

[1] Cette lettre m'a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Pontdevie.

Les royalistes étaient maîtres de la contrée ; Charette, des Abbayes, Joly, Savin, Bulkeley, Pajot, n'avaient encore engagé leurs troupes que dans des escarmouches sans gros résultat ; la partie se jouait ailleurs, à Chemillé, à Cholet, à Thouars, à Fontenay, à Saumur, à Luçon, à Chantonnay, où la grande armée avait accumulé victoires sur victoires.

Le 17 août 1793, les troupes du Bas-Poitou, qui déjà avaient donné au fatal siége de Nantes, à côté des Angevins et des Haut-Poitevins, opérèrent leur jonction avec la grande armée et marchèrent sur Luçon où les attendait la défaite.

Le 23 août 1793, le général républicain Mieskouski prend possession de la Roche-sur-Yon ; à partir de cette date, Mme Bulkeley va combattre presque chaque jour, à la tête d'une compagnie de cavaliers d'élite qu'elle a recrutés et choisis parmi les meilleurs soldats de son camp.

Dès le 26 août, elle marche au feu : « Charette, — dit Beauchamp dans son *Histoire de la guerre de la Vendée*, — attaqua « la Roche-sur-Yon de concert avec Joly et Savin, ayant l'es- « poir de s'en emparer par surprise. Le 26 août, les trois « colonnes royalistes donnèrent en même temps : Joly sur la « Mothe-Achard, Charette par le Poiré, Savin par les Essarts. « Mais le général Mieskousky, commandant la division des « Sables-d'Olonne, culbuta les avant-gardes ennemies et « ne fit point de quartier. Après d'inutiles efforts, les trois « chefs furent forcés de se retirer. Une belle femme âgée « de trente ans, Madame de Beauglie[1], se fit remarquer dans « la division de Joly. Elle était à la tête d'une compagnie à sa « solde. On la vit protéger la retraite et combattre en véri- « table amazone. »

Parlant de cette même affaire, Le Bouvier-Desmortiers s'exprime ainsi, dans sa *Vie du général Charette* : « Les ro- « yalistes perdirent très peu de monde, parce que la cavalerie

[1] Le nom *Bulkeley* se prononce *Beukly*, d'où l'orthographe fantaisiste qu'ont souvent adoptée les historiens.

« protégea la retraite avec le plus grand courage. On re-
« marqua principalement une belle femme[1], attachée à l'ar-
« mée de Joly, qui faisait le coup de pistolet avec des dragons
« républicains dont elle arrêta la poursuite ; madame de
« Beauglie, femme d'un officier du régiment de Walsh, com-
« mandait une compagnie de chasseurs qu'elle entretenait,
« dit-on, à ses frais, et portait l'uniforme, vêtue en amazone.
« Son caractère guerrier ne lui ôtait rien des agréments de
« son sexe ; aussi aimable en société que brave au champ de
bataille, elle désira faire connaissance avec Charette, dont
« la réputation de bravoure et de galanterie l'avait pré-
« venue en sa faveur. Elle l'accompagna à son quartier géné-
« ral, où elle resta quelque temps. »

Joly, qui commandait les royalistes des environs de la Mothe-Achard, avait été en relations constantes avec Bulkeley depuis le commencement des hostilités ; après l'évacuation de la ville de la Roche, Bulkeley se joignit à lui, ainsi qu'une partie de ses hommes, mais cette alliance dura peu. Le vieux chirurgien détestait la noblesse, et ne manquait pas une occasion de faire parade de ses sentiments ; d'autre part, ses façons rudes, souvent grossières, ne pouvaient être longtemps tolérées par William Bulkeley, à plus forte raison par Mme Bulkeley, dont le caractère était des plus vifs. On se sépara; les Bulkeley vinrent servir sous les ordres de Charette, quittant sans regret le terrible chef qui, le soir de la sanglante bataille de Legé, agenouillé près des corps de deux de ses fils, l'un mourant, l'autre tué dans les rangs royalistes, donnait l'ordre de fusiller son troisième enfant, passé aux républicains et fait prisonnier.

Charette tenait alors son camp de Legé : « Son quartier
« général, différent en cela de ceux de Lescure, de Cathe-
« lineau, de Bonchamps et de M. Henri, n'a rien d'austère,
« rien de religieux, dit Crétineau-Joly ; c'est le camp de
« Richard Cœur-de-Lion en présence de celui de saint Louis.

[1] D'après une tradition de famille, Mme Bulkeley était de petite taille.

« On y voit des femmes jeunes et belles, attirées là par sa « réputation de galanterie et d'audace toutes françaises. Elles « tiennent autour du général une espèce de cour voluptueuse. « Chaque jour amène un nouveau divertissement, chaque « nuit un nouveau bal. Plongé dans cette ivresse des sens, « qu'il est heureux de partager, Charette oublie les combats. « Il semble avoir fait deux parts de sa vie : l'une est consa- « crée au danger, l'autre au plaisir ; l'une se dévoue au « martyre et à la gloire, l'autre s'écoule dans les fêtes. « Aujourd'hui il supporte avec un stoïcisme digne d'un sage « de la Grèce les privations, les insomnies et les longues « marches ; demain, le péril disparu, il ne restera plus de « tant d'énergie qu'un sybarite se couvrant de soie comme « un courtisan de Louis XV, et faisant des moindres détails « de sa toilette une importante affaire.

« Parmi ces femmes, « dont le courage égale toujours la « beauté, et qui, amazones vendéennes, ne le cèdent en « intrépidité à aucun soldat de l'armée », Crétineau-Joly cite « Mme de la Rochefoucauld et « Mme de Beauglies » ; « cette der- « nière, douée de tous les avantages de la nature et de l'édu- « cation, suivit l'armée des Sables à la tête d'une compagnie « de chasseurs qu'elle-même avait organisée. Au commence- « ment du combat, elle se trouvait toujours à l'avant-garde, « chargeant la première ; mais, au moment où la retraite « devenait périlleuse, Mme de Beauglies se présentait pour la « protéger. Elle connut Charette sur les champs de bataille. « Sa réputation de galanterie et de bravoure était faite. « Mme de Beauglies abandonna le camp un peu sauvage de « Joly pour régner au quartier-général de Legé. Ce fut un « soin qu'elle partagea avec Mlle de Charette, la sœur du gé- « néral. »

Ce mélange d'épicuréisme et de courage stoïque du célèbre chef royaliste a frappé tous les historiens de la Vendée militaire : le grand admirateur de Charette, Le Bouvier-Desmortiers, plaide pour son héros dans une page trop amusante pour n'être pas citée :

« Charette, plus ardent que sensible, trouva et suivit cons-
« tamment la maxime de Buffon, qu'en amour il n'y a de bon
« que le physique. Il aima les femmes beaucoup pour lui,
« fort peu pour elles. Toujours vaincu, jamais soumis, il se
« livrait aux emportements de sa passion, sans plier son
« âme aux insinuations caressantes et quelquefois perfides
« d'une maîtresse. Cet empire sur lui-même, qu'il sut ravir
« à la beauté, ne le rendit pas moins délicat dans ses liaisons,
« et jamais l'indiscrétion frivole, la piquante ironie ou la
« critique amère, défauts presque inséparables de l'homme
« à bonnes fortunes, n'affligèrent l'objet dont il avait par-
« tagé les plaisirs. Femmes sensibles qui fûtes aimées de
« lui, vous aviez quelquefois à vous plaindre de sa légèreté,
« mais vous sentiez le prix de sa délicatesse ; vous n'accusiez
« point sa langueur, et de beaux souvenirs peuvent vous
« enorgueillir d'avoir couronné des myrtes de l'amour celui
« qui devait l'être un jour des palmes de la gloire...

« Né galant, Charette pouvait-il rester insensible aux
« charmes de la beauté qui venait se réfugier dans son camp
« et lui demander asile contre la violence des soldats répu-
« blicains? Souverain du pays qu'il avait conquis par ses
« armes, lui fera-t-on un crime des victoires plus douces
« qu'il remportait sur les dames de sa cour? Il régnait dans
« leurs cœurs comme dans ceux de ses soldats,et des cadeaux
« de toute espèce, en plumes, en broderies, divers ouvrages
« tissés par la délicatesse, offerts par la reconnaissance, et
« peut-être par un sentiment plus vif, attestaient publique-
« ment l'empire qu'il avait sur elles ; si quelques-unes mê-
« lèrent en secret les myrtes de l'amour aux lauriers de la vic-
« toire, censeurs ! dites ce que vous auriez fait à sa place ! »

Mme Bulkeley fut-elle au nombre de ces « nouvelles Camilles, de ces nouvelles Penthésilées[1] », qui « mêlèrent

[1] « Leurs femmes, leurs maîtresses se signalaient par un courage au-dessus de leur sexe, et surtout par une férocité qui en faisait la honte. On vit de nouvelles Camilles, de nouvelles Penthésilées affronter tous les dangers,

en secret les myrtes de l'amour aux lauriers de la victoire, en murmurant : « Foin des censeurs » ? La chose est possible, et M. de la Fontenelle, qui n'en avait point reçu la confidence, l'affirme de façon catégorique dans son manuscrit : « Une « union intime », dit-il, « se forma entre le général Charette « et cette amazone. »

La question est délicate : on nous permettra de laisser à M. de la Fontenelle la responsabilité de son dire, et de passer.

Cependant la situation devient grave ; la Convention, effrayée des succès royalistes, envoie en Vendée les meilleurs soldats de la République, ces Mayençais légendaires, qui, sortis par une glorieuse capitulation des villes de Mayence et Valenciennes, avec la liberté et les honneurs de la guerre, arrivent dans l'Ouest, précédés d'une réputation d'héroïsme invincible. Ils sont vingt-quatre mille, et font monter l'effectif des forces républicaines, dans l'Ouest, à un total de près de cent-vingt mille hommes, non comprises les gardes nationales.

En peu de jours, Canclaux et Kléber s'emparent de postes importants situés entre Nantes et Montaigu ; ils obligent Charette à se replier sur l'Anjou avec son armée, trop inférieure en nombre pour lutter avec avantage.

Le 19 septembre 1793, une grande bataille se livre à Torfou. Les Vendéens de Charette, harassés par des marches forcées, commençaient à plier et à prendre la déroute, quand leurs femmes, qui suivaient l'armée, s'arment de bâtons et de fourches et forcent les fuyards de revenir au combat. La mêlée devient furieuse : du côté des Blancs, Lescure et Charette ramènent dix fois leurs soldats à l'ennemi ; Bonchamp blessé marche au feu porté sur un brancard. Du côté des Bleus, Kléber, l'épaule brisée d'une balle, refuse de quitter

porter l'effroi et la mort jusque dans les rangs de l'armée républicaine. » — *Mémoires du général Turreau.*

On remarquera que Turreau, qui accuse de *férocité* les femmes de Vendée, était l'organisateur des colonnes infernales.

le champ de bataille et continue à se battre, soutenu par ses Mayençais ; Merlin de Thionville fait preuve du plus brillant courage; mais les Vendéens finissent par tourner les troupes républicaines et remportent une victoire complète. Dans cette sanglante journée, Mme Bulkeley, qui n'avait pas quitté Charette, reçut deux coups de sabre.

La victoire de Torfou est suivie immédiatement de deux autres succès royalistes, à Montaigu et à Saint-Fulgent : quelques jours après, à la suite d'incidents peu graves, Charette et les Bas-Poitevins se séparaient de la grande armée et rentraient dans leur pays.

Bulkeley et sa femme refusèrent d'accompagner Charette ; ils restèrent avec l'armée angevine. Peut-être ne voulurent-ils pas s'associer à une retraite qui compromettait la cause royaliste ; peut-être, mû par un sentiment d'une autre nature, Bulkeley saisit-il avec empressement l'occasion de quitter un voisinage trop galant.

Après la bataille de Cholet, où Lescure, Bonchamp, d'Elbée, furent mortellement atteints, la grande armée passa la Loire et commença en Bretagne la marche historique qui débute par la victoire de Laval pour se terminer par la défaite et le massacre des Vendéens à Savenay. Bulkeley, sa femme et sa belle-fille, Aminte de la Brossardière, suivirent l'armée royaliste sur la route funèbre qu'elle parcourut, et qu'on pourrait nommer le calvaire de la Vendée. Mme de la Rochejaquelein a tracé le tableau tragique de ces scènes de larmes et de sang, que Westermann décrivait de son côté au Comité de Salut public, dans une lettre datée du 24 décembre 1793 :

« Il n'y a plus de Vendée, citoyens républicains. Elle est « morte sous notre sabre libre. Je viens de l'enterrer dans « les marais et dans les bois de Savenay. Suivant les ordres « que vous m'aviez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les « pieds des chevaux, massacré les femmes, qui, au moins « pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas

« un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé... Les « routes sont semées de cadavres. Il y en a tant, que sur plu- « sieurs endroits ils font pyramide. On fusille sans cesse à « Savenay ; car, à chaque instant, il arrive des brigands qui « prétendent se rendre prisonniers. Kléber et Marceau ne « sont pas là. Nous ne faisons pas de prisonniers ; il fau- « drait leur donner le pain de la liberté, et la pitié n'est pas « révolutionnaire. »

La belle-mère de Mme Bulkeley, Mme de la Brossardière, avait été massacrée par les Républicains après la bataille du Mans, précédant de quelques semaines dans la mort ses deux filles, Gabrielle de la Brossardière, Mme de Guinebaud de la Millière, fusillées en février 1794, et son neveu, Pierre Chappot de la Chanonie, égorgé à la Roche-sur-Yon. Mme Bulkeley, d'abord plus heureuse, échappa aux bourreaux de Westermann et réussit à passer la Loire, avec sa fille et son mari ; ils se dirigeaient tous les trois vers l'armée de Charette, quand ils furent arrêtés au Loroux-Bottereau, le 4 nivôse an II (24 décembre 1793) ; ils devaient, jusqu'au bout, partager le sort de la Vendée vaincue.

(*A suivre*).

C. DE LA CHANONIE.

AUTRE VIE

A M. E. du Tiers.

N'avez-vous pas senti de singuliers frissons,
Aux heures de silence où notre âme se livre,
En rêvant d'une vie où nous ne pouvons vivre,
Quand, près d'elle, pourtant, sans cesse nous passons ?

Vie entrevue ainsi qu'une attirante étoile,
Fleur rayonnante, éclose en un ciel lourd d'ennui,
Ou, comme un continent, manqué d'un jour de toile,
Par le vaisseau qui va se perdre dans la nuit.

Une vie idéale où tous se réalisent
Nos désirs, apaisés en merveilleux accords.
Là nos illusions frêles prennent un corps,
Loin du monde fangeux où leurs ailes s'enlisent.

L'âme a trouvé la paix des amours infinis,
Et les baisers n'ont plus rien des saveurs amères
Qu'à nos lèvres laissaient les amours éphémères,
Les cœurs qui se cherchaient sont enfin réunis.

Et les yeux, les yeux chers, dont les claires prunelles
Avaient caché tant d'ombre et tant de trahisons,
Ont la limpidité franche des horizons
Qu'illuminent soudain des lueurs éternelles.

Oublieux du réel qui nous trompe et nous ment,
Nous suivons dans l'azur l'essor divin des rêves
Comme un vol d'oiseaux blancs que le sable des grèves
Reflète dans un calme et doux miroitement.

Mais cette vie, hélas ! sans cesse nous échappe
A laquelle aspirait le plus pur de nos cœurs,
Et nous marchons, pliés sous le poids des rancœurs,
Jusqu'au jour où la mort libératrice frappe.

Les cœurs ne battent plus et les corps sont raidis,
Mais les yeux qu'on a clos, dans les bleus paradis
S'ouvrent aux visions des amours qui demeurent.

Je ne les plains pas ceux qui meurent.

ZABUL.

UNE EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

A FOUSSAY

J'ENTENDS parfois des gens se plaindre de l'étendue donnée par mon ami, M. J. Robuchon, à ses *Paysages et Monuments du Poitou*. Le fait est pour surprendre. Je ne croyais pas que le beau pût lasser, et — je l'avoue sans honte — je suis de ceux qui, au contraire, en félicitent absolument l'intrépide auteur. A tout dire, je le lui dois bien un peu. Grâce, en effet, à sa magnifique œuvre, digne sœur cadette de *Poitou et Vendée*, j'aurai bientôt parcouru la Vendée entière et admiré toutes les merveilles que la nature et l'art y ont à l'envi prodiguées. N'est-ce pas un peu le cas de tous ceux qui la lisent ; et chacun d'eux ne devrait-il pas équitablement rendre hommage au talent du compatriote qui a élevé à la gloire de la patrie commune cet impérissable monument ?

Cette pensée m'obsédait, tandis que récemment nous cheminions ensemble vers Foussay, cette vieille cité industrielle, si bien faite pour tenter l'archéologue, et dont l'antique splendeur a trouvé un irrécusable témoin dans les précieux restes de sa primitive église.

Notre première visite a, du reste, été pour elle, et cela avec grande justice, car de tous les édifices dont l'époque romane a doté le Bas-Poitou, l'église de Foussay est sans

contredit l'un de ceux qui méritent le plus de fixer l'attention. Quand je dis l'église, c'est du portail que j'entends parler, car c'est le seul débris roman qui ait survécu aux déprédations dont cet édifice a été victime. Encore ne s'agit-il que du rez-de-chaussée de ce portail, le pignon ayant été refait au XVe siècle. Ce rez-de-chaussée est composé d'une grande archivolte plein cintre autour de laquelle se déroule le tableau de la redoutable sentence finale. Les deux arcades aveugles qui le flanquent, à droite et à gauche, offrent sur leurs tympans quelques-uns des principaux traits de la Prédication et de la Passion du Christ. L'arcade aveugle du côté de l'Évangile représente la *Descente de Croix*. Le Christ tient encore par la main gauche à l'instrument de son supplice, au pied duquel on retrouve l'effigie de Joseph d'Arimathie, de Nicodème, de saint Jean et de la Vierge Marie, qui, saisissant le bras droit de son fils, le seul détaché de la croix, le porte affectueusement à ses lèvres. Au-dessus des bras de la croix, on aperçoit deux bustes mutilés élevant une draperie des deux mains pour se voiler le visage en signe d'affliction. C'est la double image du soleil et de la lune, que le moyen âge fait assister l'un et l'autre au supplice de l'Homme-Dieu.

Au-dessous de ce bas-relief, on lit cette curieuse inscription, gravée sur la pierre en caractères de la fin du XIIe siècle :

... RAVDUS : AVDEBERTVS DSCO : IOHE :
ANGERIACO : ME FECIT.

Comme l'a dit fort justement M. de Longuemar dans la description raisonnée qu'il donnait naguère de ce portail[1], la présence de cette signature au bas de l'image du Crucifiement de Foussay est « un fait assez rare dans les œuvres de ces temps reculés, pendant lesquels les artistes semblaient avoir fait abnégation de leur individualité, pour se confondre dans leur immense corporation ».

[1] *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XX, an. 1853.

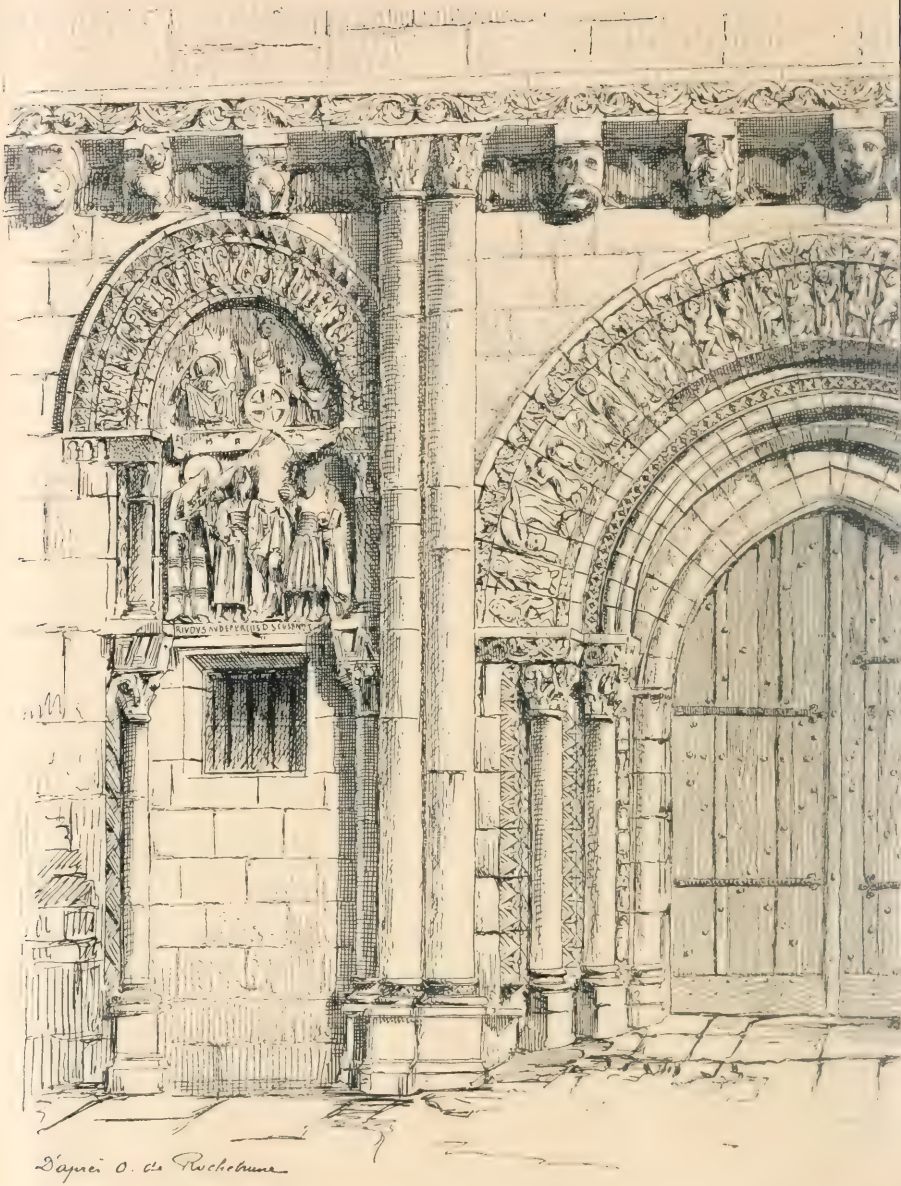

Portail principal de l'Eglise de

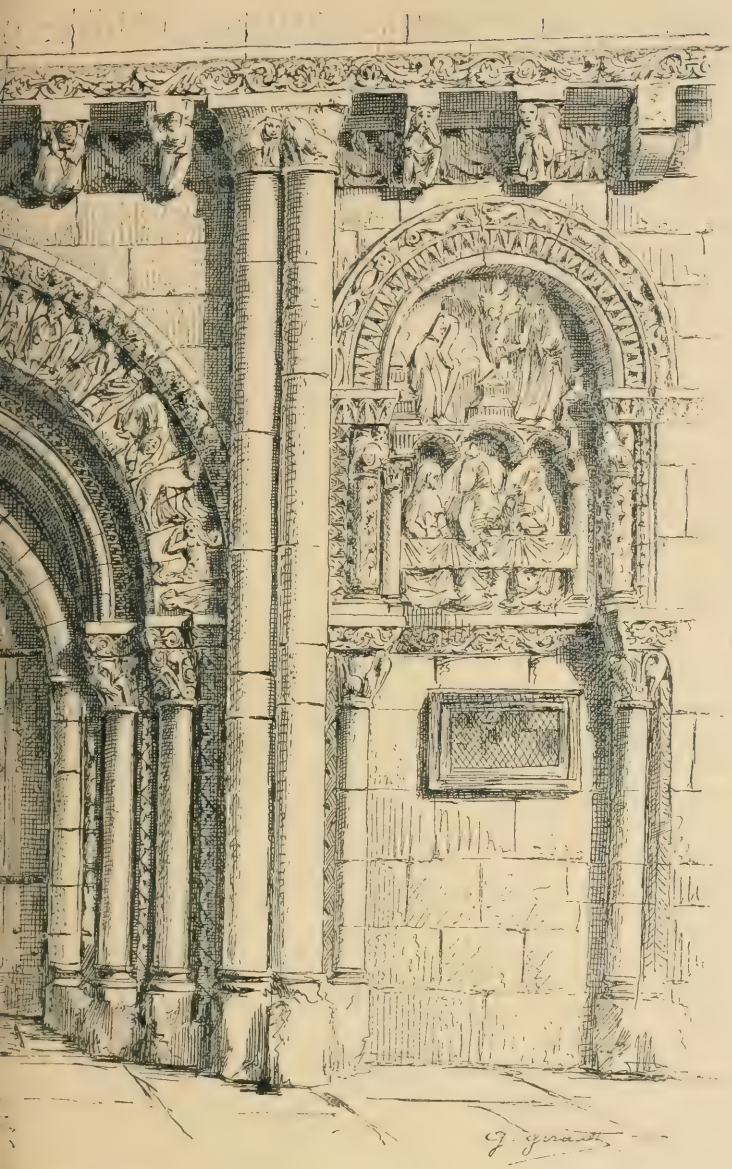

...ssay (Vendée).

L'autre bas-relief, logé dans l'arcade de droite qui répond au côté de l'épître, représente le souper chez Simon et le *Noli me tangere*. Autour de cette jolie composition, le sculpteur s'est plu à prodiguer toute la fécondité de son ciseau. Il l'a richement encadrée dans un cercle de feuillage que supportent les troncs de deux palmiers et les fûts tordus en spirales de deux colonnes torses, reposant elles-mêmes sur d'élégants rinceaux, comme l'école romane les savait fouiller dans la pierre. Cette intéressante décoration végétale se retrouve dans la façade de Fontaines, et tout me porte à croire que l'ornementation de cette église, aussi bien que celle de l'église de la Caillère, sont l'œuvre du même artiste de Saint-Jean-d'Angély qui a signé le portail de Foussay. Il convient, du reste, d'ajouter que toute la partie décorative de ce portail n'est pas son fait. Au-dessus des trois arcades règne une longue corniche qui repose sur une série de modillons qui offrent les types habituels des vertus et des vices adoptés par les imagiers de l'école romane. Ces modillons, de même que les métopes, les archivoltes et les chapiteaux, dénotent le *faire* naïf et simple, presque maladroit, des sculpteurs encore inexpérimentés du XIe siècle. Cette curieuse façade est classée comme monument historique depuis 1888. Mais les vains efforts que j'ai récemment tentés, de concert avec M. Hubert de Fontaines, pour empêcher que l'on ne replaçât l'affreux *ballet* qui en cache toutes les merveilles architecturales, me font craindre que cette classification officielle ne soit pas toujours assez efficace pour entraver l'œuvre néfaste du vandalisme local.

Le reste de l'église appartient au XVe siècle. Les voûtes en ont été détruites pendant les guerres de religion. Les nervures des arceaux qui subsistent descendent directement sur la base des colonnes sans l'intermédiaire de chapiteaux. La tour du clocher, à l'intérieur de l'église, est décorée d'une jolie frise en gothique flamboyant. Le chevet est droit et

percé de deux grandes fenêtres ogivales qui répondaient naguère aux deux nefs de l'édifice. Une de ces fenêtres a été bouchée. Dans le chœur on aperçoit encore quelques vestiges de l'ancienne église romane (colonnes et chapiteaux à figures grimaçantes). M. Gabriel de Fontaines possède dans sa riche collection archéologique un précieux émail (*portrait de saint Jean-Baptiste*) qui provient de l'église de Foussay.

*
* *

L'habitation du prieur de Foussay, que nous visitons au sortir de l'église, était située derrière le chevet de cet édifice, auquel elle était reliée par un large passage voûté en berceau. Quelques restes assez intéressants de l'ancien prieuré subsistent encore : citons notamment un cellier voûté du XIIIe siècle, une fuie octogonale, et dans l'habitation principale deux cheminées d'appartements supérieurs dont les manteaux sont assez curieusement décorés. Sur l'un d'eux se voit un monogramme encadré de branches de laurier et surmonté d'un tortil de baron avec crosse et mitre. On sait, par certains titres, que les prieurs s'intitulaient « barons de Foussay ».

L'autre, restauré avec un soin digne d'éloges par mon ami M. Paul-Emile Boucher, le fils du maître de céans, porte au centre un soleil encadré par le tortil de baron formant autour un cercle fermé. Aux angles du haut est sculpté le tortil surmonté d'une mitre et d'une crosse ; aux angles correspondants du bas, le monogramme représenté sur la précédente cheminée.

Grâce aux intéressantes communications historiques de M. le docteur Pineau, quelques-uns des titulaires du prieuré de Foussay nous sont connus : Jean Morisset, qui obtint en 1599 les lettres patentes d'Henri IV, portant création de foires et marchés à Foussay ; François Deparis ; Pierre-Simon

Dreux, conseiller-aumônier du roy, chanoine de l'église Notre-Dame de Paris, qu'on retrouve à Foussay de 1646 à 1673; Hubert Le Masle, dont on constate la présence au mariage de Jean Thubin, sieur de Sérigné, le 20 avril 1678, et qui, étant mort à Foussay le 7 juillet 1691, fut enterré dans le chœur de l'église ; René-Charles du Verger de la Roche-Jacquelein, prêtre, docteur de Sorbonne, aumônier de feu Madame la Dauphine, abbé de Saint-Polycarpe, qui figura comme parrain le 18 octobre 1691 et mourut en 1705 ; Louis-

Adrien de Thumery de Boissèze, chevalier, seigneur baron de Né, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, parrain le 19 mars 1718 ; Dom Antoine Perrin, religieux de l'ordre de Saint-Benoist, mort en 1789; et enfin Jean-Baptiste Vannier, prêtre du diocèse de Langres, nommé prieur le 30 novembre 1789, par Mgr César Guillaume de la Luzerne, évêque de Langres, pair de France et abbé commandataire de l'abbaye de Bourgueil, mais qui ne put jouir de son prieuré.

Ce prieuré dépendait depuis le Xe siècle de l'abbaye de Bourgueil, à laquelle Guillaume Fier à Bras et son épouse Emma en avaient fait cession.

*
* *

J'ai dit, au début de ce récit, que Foussay avait été naguère un centre commercial de quelque importance. J'ajouterai qu'il comptait alors parmi ses habitants un grand nombre de petits manufacturiers : tisserands, sergetiers, filtoupiers, tondeurs de draps, écardeurs de laine, corroyeurs, etc... De ce passé industriel, nous retrouvons un intéressant vestige dans la curieuse maison qui s'élève auprès de l'église et sur le linteau de porte de laquelle nous relevons cette inscription :

CE LOGIS APPARTIENT A FRANÇOIS LAVRENT
MARCHANT, DEMOVRANT A FOVSSAYS,
A ÉTÉ COMMENCÉ LE VIIIme DE MARS 1552.

De l'autre côté de cette façade, sur la cour, on voyait jadis une petite *loggia* composée de trois arcades cintrées et d'une porte. Cette construction, unique en Vendée, a malheureusement été détruite, il y a deux ans. Grâce au croquis qu'en avait pris M. de Rochebrune avant sa destruction, nous pouvons en donner une fidèle image. Ce Laurent, qui possédait une tannerie à la *Caquinière*, devait probablement faire le commerce des cuirs. Suivant M. B. Fillon, les habitants de Foussay envoyaient les produits de leur industrie commune dans les magasins du Mayençais Rodolphe Lanvot, d'où ils reçurent peut-être en échange les premières émanations des doctrines de Luther. Ce qui est certain, c'est que la population Foussayenne manifesta de bonne heure sa sympathie pour les idées nouvelles.

C'est tellement vrai que dès 1563, cette localité possédait son église et avait un pasteur du nom de Jacques Chrestien. Au XVIIe siècle, un temple existait au village de la Buardière. Paul de Vendée y allait faire ses dévotions.

Interdit en 1665, le temple de la Buardière fut démoli peu

après. Dès lors, les protestants de cette région furent contraints de se réunir en plein air. Ils n'en furent pas moins poursuivis et traqués. Dauban, de Maigresouris, qui jouissait d'une grande considération, fut plus particulièrement

Restes de la loggia de la Maison François Laurent, à Foussay.

en butte aux embûches du sénéchal de Fontenay, Moriceau de Cheusse. Ce dernier, trompé par un faux bruit d'après lequel Dauban devait prêcher dans les premiers jours de mars sur les ruines du temple de la Buardière, passa en vain deux jours et deux nuits à l'attendre, caché à une portée de

mousquet de ce hameau inhabité. Faute de le saisir, l'intendant du Poitou le condamna, en 1779, par contumace, à être pendu en effigie sur la place de Fontenay. Un dernier renseignement historique prouvera mieux que toutes autres affirmations combien la doctrine de Luther avait trouvé d'adeptes dans ce pays. Dans le relevé des conversions opérées par les Dragonnades en 1681 et inscrites dans le rôle des nouveaux convertis, Foussay figure pour 425 convertis.

Il n'est dès lors pas surprenant qu'à l'époque des guerres religieuses les protestants de Foussay se soient unis à leurs coreligionnaires de Fontenay et autres localités voisines pour s'emparer de Luçon et mettre à sac toutes ses églises. Celle de Foussay n'eut pas moins à souffrir des exactions huguenotes, et il fallut rien moins que l'avènement de Henri IV pour ramener la paix dans cette population. L'avisé monarque estima avec raison que le meilleur moyen pour atteindre ce but était de favoriser le commerce en multipliant les occasions de trafic et il accorda en 1599, au prieur de l'endroit, Jean Morisset, six foires nouvelles par an et un marché par semaine. La levée de ces foires fut faite, le 3 mars de cette même année, par Michel Deberland, sieur de Villefort, grand maître visiteur et réformateur des marchandises et mesures de Guyenne, de Poitou, de Saintonge et d'Aunis. Les curieuses solennités célébrées à cette occasion ont été consignées dans un procès-verbal dont l'original appartient à M. Poisson, de Paris, et que les *Paysages et Monuments du Poitou* ont partiellement reproduit.

*
* *

Si la population ouvrière était jadis considérable à Foussay, l'aristocratie y comptait également de nombreux représentants. Je citerai en première ligne les Viète et les Besly, dont certains des membres se sont fait un nom illustre dans les sciences et dans les lettres françaises. Jacques Viète

habitait l'ancienne hôtellerie encore existante « où pend l'enseigne de *Sainte-Catherine* ». Jean Besly, avocat du roi, historien et bibliophile de haut mérite, qui pourrait bien être né à Foussay où les membres de sa famille pullulaient au XVIe et XVIIe siècles, y acheta lui-même des terres en 1621. Les Vatable du Beugnon, les Draux de la Croisinière, les de Bierge et les Chantreau de la Jouberderie habitaient également dans le bourg. Un des membres de cette famille, le chevalier Louis de Chantreau, ancien adjudant-major au régiment de Hainault, prit sous M. de Lescure une glorieuse part aux différentes campagnes de l'armée vendéenne.

Les environs n'étaient pas moins noblement habités. La *Mesnaudière* et la *Fournière* appartenaient aux Garipault dont l'un, André, maire et capitaine de Fontenay, fit, en 1432, preuve du dévouement le plus méritoire au cours d'une épidémie qui ravageait la ville. La *Lanfraire* fut successivement habitée au XVIIe siècle par la famille Bouhereau, qui a marqué dans les luttes du protestantisme, et par Magdelon Marin, sieur de la Chastelandière. La *Bressaire* et *Trié* étaient aux Brunet, dont l'un des représentants, Joseph-Alexandre Brunet de Trié, ancien mousquetaire de Louis XV, repose sous une modeste dalle du cimetière de l'Orbrie. La *Jacotière* fut possédée par Claude d'Aubigné et par sa femme Jeanne Tiraqueau, dont le nom a illustré les annales fontenaisiennes. Jean Picard (1606), Anne Bray (1646). Marie-Anne de Nesmon (1716) et Henri Grimouard de la Loge (1772), se succédèrent dans la terre noble de la *Touche-Moureau*, si pittoresquement située sur les bords de la *Vendée*. La *Bigotière*, aujourd'hui simple hameau, fut peut-être le berceau du célèbre mathématicien Viète. Ce qui est certain, c'est qu'un des membres de cette famille, demoiselle Jeanne Viète, veuve de Jean Gabriau, sieur de Riparfon, conseiller au parlement de Bretagne, possédait en 1624 la Bigotière et la Bretinière. Peut-être aussi la *Guérinière* a-t-elle donné son nom à l'illustre commensal de Pluvinel, l'auteur du *Traité de cavalerie*, si apprécié sous Louis XV.

Mais la plus importante des terres voisines de Foussay était à coup sûr celle de *Sérigny* ou *Sérigné*, dont les droits de sergentise féodale sur Mervent, Maigre-Souris, Veulx et la Boutrie, créaient à ses seigneurs une situation considérable dans le pays. Longtemps possédé par les Thubin, les Girault de la Coutancière et les Brunet de la Riaillière, le château de Sérigny, qui a conservé quelques restes de son ancienne physionomie féodale, appartient aujourd'hui à M. Hubert de Fontaines, à l'obligeance duquel je dois une grande partie de ces renseignements.

Et je terminerai cette rapide excursion à travers l'histoire et l'archéologie foussayenne par une visite aux curieuses tapisseries XVIIe siècle de Beauvais et de Flandre, qui garnissent les murs du *Petit-Logis* de mon excellent ami le docteur Bourasseau, assuré que je ne saurais laisser le lecteur sous le charme d'un plus riant paysage ni d'un plus hospitalier amphitryon.

RENÉ VALLETTE.

LE SIÈGE DES SABLES-D'OLONNE

EN 1793

Récit authentique tiré des Archives nationales, départementales et municipales, des Archives historiques du Ministère de la Guerre et des collections particulières.

VII.

Le 24 mars, — dimanche des Rameaux, — le Conseil général des districts et de la commune ouvre sa séance dès six heures du matin. A huit heures, un courrier, détaché par l'avant-poste de Pierre-Levée, annonce que l'ennemi s'avance sur la route des Sables. A dix heures, un second courrier fait savoir que les postes d'Olonne et de Pierre-Levée, — à une lieue des Sables, — ont été obligés de se replier sur la ville. Ordre est aussitôt donné de battre la générale[1].

Le canon d'alarme est tiré en même temps, rapporte un témoin oculaire, l'ancien échevin de la Chaume, André Collinet[2]. « On court aux armes de toutes parts, sur la nouvelle

[1] Reg. du district des Sables.

[2] Notes manuscrites sur les Sables et la Chaume.

que l'ennemi se porte vers la ville et qu'il est déjà au Pont-Chartaut. Son avant-garde paraît à la hauteur de Pierre-Levée avec le drapeau blanc portant l'inscription : « Vaincre ou mourir! » 600 hommes de garde nationale, 120 hommes de troupe de ligne, 200 cavaliers et deux pièces de canon partent des Sables. Le gros de l'ennemi paraît sur la hauteur pendant que 300 des siens se dirigent sur Olonne, s'en emparent et y sonnent le tocsin. A la vue des Sablais, ils font halte. L'armée sablaise s'avance jusqu'à la Vennerie où les deux armées en présence se tirent plusieurs coups de canon. A trois heures, on voit l'ennemi se diviser en trois bandes pour envelopper les Sablais. Ceux-ci font retraite au ruisseau des Filées. Le piquet, qui était sur la route d'Olonne, se replie aussi... L'une des colonnes ennemies, de 2,000 hommes, se dirige, par le chemin de traverse, sur la route de Talmond ; une autre, de 3,000 hommes, sur le couvent des Religieuses ; le reste, sur le poste de la Barre, avec 4,000 hommes.

Sur les cinq heures, après une canonnade, lisons-nous dans le procès-verbal de l'Assemblée permanente des districts des Sables et de Challans réunis, il est conduit à l'administration un parlementaire de l'armée des rebelles, chargé d'une missive dont la teneur suit :

« MESSIEURS,

« Vous n'ignorez pas la position actuelle de la France. Le fléau de « la guerre civile s'y propage et afflige principalement notre mal- » heureux pays. Nous nous combattons depuis quinze jours ; *vous*, « pour soutenir des principes qui ont renversé le trône et l'autel, « détruit et rompu tous les liens de la société ; et *nous*, pour nous « défendre de l'oppression et de la tyrannie qui nous accablaient « et pour le rétablissement de l'ordre et de la paix.

« Vous nous qualifiez de *Brigands*, lorsque nous ne faisons que « défendre nos vies et nos propriétés.

« Une loi, que vous avez adoptée comme principe fondamental de « votre prétendu gouvernement républicain, est la souveraineté « résidant essentiellement dans le peuple. Eh bien ! ce peuple sou-

« verain veut des lois, un roi et l'exercice libre de sa religion. Tel « a été son vœu, et vous l'avez méprisé. Il s'est levé tout entier. Il « a opposé la force à la tyrannie. Si, dans les premiers moments, il « a commis quelques excès, ce n'est que parce qu'il n'a pas assez de « principes pour savoir contenir dans des bornes légitimes sa trop « juste indignation. Les actes de violence auxquels il s'est porté ne « terniront plus ses succès ; la religion y a mis le seul frein qui « pouvait les arrêter.

« La loi de la milice a seule fait éclater l'indignation du peuple « concentrée depuis si longtemps par tous les maux qu'on lui a faits. « L'arrêté tyrannique de votre département, du 25 février dernier, a « produit le même effet sur les chefs qui conduisent notre rassemble- « ment. Le même sentiment d'oppression a éclaté de toutes parts et « a réuni presque dans un seul instant cette force que nous vous « opposons.

« Ouvrez les yeux, Messieurs, et vous reconnaîtrez facilement les « causes des maux qui nous affligent tous !

« La France n'était plus qu'un chaos. Le trône renversé, la religion « méprisée et proscrite, nos propriétés usurpées, nos vies, celles de « nos femmes et de nos enfants, menacées : tels sont les justes « motifs qui nous ont mis les armes à la main. Nous avons tous « juré de ne les déposer qu'avec succès ou après une victoire com- « plète.

« Sachez, Messieurs, que ce que vous appelez notre insurrection « existe et se propage dans tous les départements ; nous en avons « la certitude.

« Combien de sang va couler ! Et ce sang est celui de nos frères, de « nos amis, et même de ce peuple à qui vous devez votre existence ! « Car Messieurs, si vous espériez encore, malgré vos défaites, rem- « porter la victoire, elle ne pourrait vous conduire qu'à un fléau « plus cruel et plus destructeur que la guerre civile, *la famine* ! Et « comment encore vous défendrez-vous de vos ennemis du dehors ?

« Vous pouvez encore éviter ces malheurs. Nous vous en conju- « rons même, au nom de la religion qui nous anime, du Dieu qui nous « conduit et nous fait prospérer ; au nom de vos femmes et de vos « enfants détenus, gémissants dans les prisons, qui vous appellent « et vous tendent les bras ! Encore une fois, ouvrez les yeux ! dé- « plorez vos erreurs ! Au lieu d'être nos ennemis, soyez nos frères « et nos amis ! Vos vies seront en sûreté parmi nous. Epargnez le « sang qui va couler !

« Vous ne pouvez résister à l'armée qui vous assiège, et si, dans

« trois heures, nous ne recevons pas une réponse satisfaisante, si « notre parlementaire n'est pas traité et respecté comme il doit « l'être, si les portes de la ville ne s'ouvrent, si vous ne rendez les « armes, nous ne répondons plus de votre salut, et vous et la ville « qui vous renferme serez traités suivant les rigueurs de la guerre.

« *Le commandant général du camp près les Sables, ce 24 mars* « *1793,* JOLY. »

« Le Conseil,

« Après avoir pris lecture de cette pièce et avoir fait subir un interrogatoire sur cahier séparé audit parlementaire,

« Les procureurs-syndics entendus,

« A arrêté et arrête que ledit parlementaire sera traduit à la maison de détention, avec les fers aux pieds, pour être livré aux mains de la justice[1].

« Il a été annoncé que les troupes rentraient et que l'ennemi poursuivait.

« Le Conseil arrête aussitôt que, d'après les principes qui le dirigent et le serment que chacun de ses membres a fait de mourir à son poste, ferme et calme, chacun d'eux resterait à son poste attendre le résultat du siège.

« Sur les neuf heures, il a été annoncé que le siège avait cessé et que l'ennemi, ayant reçu un léger échec, se repliait sur Olonne et la Mothe-Achard ; que cependant quelques pillards se tenaient surtout du côté des Grandes Portes et de la Côte.

« Au même instant, le citoyen Jousson, commissaire, est entré et a annoncé l'arrivée du yacht l'*Enfant* en rade avec des munitions de guerre et des vivres. Son collègue Massé était resté pour prévenir le départ des troupes attendu d'un jour à l'autre....

« Le Conseil fait expédier une chaloupe au général Verteuil pour l'instruire du siège que soutient la ville et le prie d'expédier les troupes demandées et promises depuis huit jours....

« A cinq heures du soir, des citoyens d'Olonne rapportent que l'ennemi est en nombre considérable[2]. »

[1] C'était un jeune homme d'Aizenay, Jean Arnaud, âgé de 18 ans, et exerçant le métier de taillandier. Il fut condamné à mort le 5 avril par la Commission militaire des Sables.

[2] Procès-verbal immédiatement dressé, extrait du registre des délibérations du district des Sables.

André Collinet[1] raconte ainsi la fin de la journée du 24 mars:

« On n'a rien répondu à la sommation.

« Les ennemis se sont avancés pour forcer la barrière. Le feu a commencé de toutes parts; mais nos canons de 8 et de 12 leur en ont imposé. Leurs boulets sans force venaient tomber aux pieds des murs de la ville. Ils ont tenté d'escalader les murs du couvent, mais une vive fusillade à propos les a fait se retirer, après avoir tiré de part et d'autre dix-sept coups de canon. Le jour s'est fermé, le feu a cessé.

« Le vent était nord, le temps beau. Le soir, est arrivée en rade une corvette escortant un navire chargé de poudres et de munitions. On a fait rentrer en ville les farines restant dans les moulins. »

Le procès-verbal particulier de la municipalité[2], très bref, constate que « le combat a duré plusieurs heures, que l'ennemi a fait des pertes, et qu'il n'y a eu personne de tué parmi les assiégés. »

Gaudin aîné a ainsi rendu compte de cette journée[3] :

« Le 24 mars, les brigands vinrent attaquer les Sables. Nous sortîmes au-devant d'eux pour leur en imposer, et prîmes une position telle que nous étions toujours à même d'opérer une retraite sous le canon de la place. Un cavalier des brigands vint à nous; il demanda le commandant; on me l'amena. Il me remit une sommation de rendre la ville aux troupes de Louis XVII. Cette sommation, pleine de promesses et de menaces en cas de résistance, était adressée aux commandants et aux administrateurs des Sables. Je dis à Foucaud, en la lui donnant : « Mettez-la en poche; nous le montrerons à nos administrateurs après l'affaire ! » Et, l'ennemi se trouvant à portée, elle s'engagea aussitôt Nous ne tardâmes pas à effectuer notre retraite, nous étant aperçus que son aile gauche gagnait sur la ville pour l'attaquer, tandis que son corps de bataille nous amusait. Elle se fit avec ordre, et après avoir tenté plusieurs petites attaques sur différents points, les brigands battirent la retraite à l'entrée de la nuit, et partirent, emportant leurs morts, ne laissant que les traces de leur sang et quelques cadavres de chevaux tués par notre canon. »

[1] Notes manuscrites.

[2] Reg. de la mairie des Sables.

[3] Compte-rendu de Gaudin.

Aussitôt de retour du champ de bataille, Gaudin écrivait à son collègue Niou[1], commissaire préposé avec Trullard et Mazade à la défense des côtes, et qui se trouvait en ce moment à la Rochelle :

« Secourez promptement notre ville des Sables, mon cher ami, si vous ne voulez pas qu'elle tombe aux mains des révoltés ; car, de moment à autre, un débarquement des Anglais peut ajouter à la position critique où nous nous trouvons. C'est tout ce que nous pouvons faire que de résister actuellement. Nous sommes sur les dents par les veilles et les fatigues que nous causent chaque jour les aristocrates et nos paysans égarés. Au moment où je vous écris, nous sommes assiégés par plus de 3,000 hommes. Nous avons fait une sortie sur eux ; mais, après une courte canonnade, nous avons été obligés de nous replier, de crainte d'être enveloppés. L'ennemi a marché contre nos murs avec une audace incroyable. Nous l'avons repoussé. Cependant le siège n'est pas fini et nous pouvons éprouver de nouvelles attaques. Je vous le répète : un prompt secours ! Nous saurions mourir plutôt que de rendre notre ville. Mais j'espère que vous ne nous réduirez pas à cette extrémité. Nous avons la moitié de nos gardes nationaux sans fusils. Tâchez de nous en envoyer quelques-uns, et songez que, si vous ne nous donnez pas de quoi nous défendre, nous ne pourrons faire de sorties ; on serait réduit à mourir de faim. L'ennemi est bien armé et a du canon. »

VIII.

Le « commandant général du camp près les Sables » était bien connu des patriotes sablais.

Le 2 septembre 1792, il avait été expulsé de l'assemblée des électeurs du département de la Vendée réunis à la Châtaigneraie pour nommer leurs députés à la Convention. Procureur de la commune de la Chapelle-Hermier, il avait fait de sa maison l'asile de l'ancien curé insermenté Brillaud, dont la présence, dans un coffre, pendant une perquisition,

[1] Lettre dont la copie, contresignée par Niou et Trullard, se trouve aux Arch. (*Hist. de la guerre, armée des Côtes*).

s'était révélée par une mèche de cheveux qui traversait le trou de la serrure[1]. Déjà, en 1891, il avait été poursuivi, avec son domestique, pour « voie de fait et injure grave contre un arpenteur et manœuvres tendantes à empêcher la promulgation et l'exécution des décrets de l'Assemblée constituante ». Mais cette procédure criminelle avait été abolie par l'amnistie du 15 septembre[2] Le 8 août 1792, il avait été cité à comparaître devant le district des Sables pour « la conduite plus qu'indigne » qu'il avait tenue en présentant un « état évidemment infidèle » des frais qu'il prétendait avoir faits « pour la formation des matrices des rôles de sa communauté ». Le district, « après s'être expliqué avec lui », lui avait déclaré « qu'il improuvait sa conduite et lui avait enjoint de se mieux comporter à l'avenir[3]. »

Né à Bordeaux, vers 1760, il avait servi dans le régiment de Flandre d'où il était sorti sergent. Il avait été amené dans la Basse-Vendée par Henri Servanteau de la Brunière, de Beaulieu, surnommé le Chasseur, dont le fils émigra[4]. Il s'était marié à la Chapelle-Hermier où il exerçait toute sorte de métiers : horloger, cordonnier, tailleur, forgeron, en même temps qu'artiste peintre et architecte, de plus chirurgien d'une adresse éprouvée, ce qui lui valut une popularité considérable dans la région[5]. Ses enrôlements de paysans, préparés de longue main, lui avaient fourni un corps armé relativement important dès le début de l'insurrection de

[1] D'après une brève notice de M. A. Bitton, le collaborateur de Benjamin Fillon dans la merveilleuse reconstitution des Archives de la ville de Fontenay-le-Comte, brûlées durant la guerre civile.

[2] D'après l'état des procédures supprimées que nous avons tirées de grenier du greffe du tribunal civil des Sables.

[3] Délibération du district des Sables, 26 avril, 8 et 16 août 1792, aux *Archives du département de la Vendée.*

[4] Notice de M. A. Bitton.

[5] D'après les deux premiers cahier des *Mémoires inédits* de Mercier du Rocher, dont la copie fait partie de la collection Dugast-Matifeux, et qui ont été communiqués à Louis Blanc *Histoire de la Révolution française*, t. VIII, p. 316).

1793 et permis de prendre la tête de l'expédition contre les Sables, que les Lézardière, du Poiroux, et les du Chaffault, d'Avrillé, avaient déjà voulu tenter au mois de juin 1791. S'il avait réussi, il aurait acquis, dans la Vendée maritime, une situation beaucoup plus importante que celle de Cathelineau dans l'Anjou vendéen.

L'insuccès de sa première campagne l'exaspéra et contre les prêtres, — dont plusieurs encore aujourd'hui, comme M. l'abbé Pontdevie le traitent de « catholique douteux », — et contre les nobles, qu'il accusait de ne pas l'avoir franchement secondé[1]. Ce « démocrate royaliste[2] » éprouvait pour Charette de la Contrie la plus profonde antipathie ; Charette le tenait pour « un fou ou un homme dangereux[3] ». Cependant Joly, après avoir pris part à l'occupation de Fontenay le 25 mai, coopérait avec son rival à l'attaque de Nantes, puis aux luttes avec l'armée de Mayence à Torfou, Montaigu et Saint-Fulgent. Il avait dans sa troupe deux de ses fils qui furent tués à ses côtés dans la même action[4]. Un troisième, l'aîné, s'était engagé parmi les volontaires de la Vendée en 1791, avait assisté à la victoire de Jemmapes, puis avait abandonné le bataillon, vers la fin d'avril 1793, à cause des embarras que la conduite de son père[5] lui causait vis-à-vis de ses camarades, pour passer dans la légion du Nord que commandait Westermann, alors à Cambrai, et un peu plus tard envoyé en Vendée. Il se trouvait aux Sables-d'Olonne, le 21 mai, parmi les volontaires du 5e bataillon de la Marne ; on l'arrêtait le 10 juin[6], le voisinage de l'armée de son père rendant sa présence suspecte. Le 12 juillet, il comparaissait, sous l'accusation d'espionnage

[1] D'après la correspondance entre les chefs, conservée aux Archives historiques de la guerre.

[2] Comme l'appelle Théodore Muret (*Hist. des Guerres de l'Ouest*), t. I, p. 49.

[3] Notice de M. A. Bitton.

[4] Notice de Beauchamp dans la Biographie universelle de Michaud.

[5] Notice de M. A. Bitton.

[6] Livre d'ordre, et de correspondance du général Boulard, aux dates du 21 mai et 10 juin.

pour les révoltés, devant la commission militaire de la Rochelle qui l'acquittait. Rentré à son bataillon, il était fait prisonnier dans une rencontre et conduit à son père qui impitoyablement ordonna de le fusiller[1].

Les forces principales de l'armée catholique et royale dans la Haute-Vendée et l'Anjou ayant passé la Loire pour être finalement exterminées à Savenay, les chefs de la Basse-Vendée, Charette et Joly, qui n'avaient pas quitté le pays, se disputèrent le commandement général qui échut au premier. Joly, si violent qu'il avait brûlé la cervelle au chef de l'artillerie Leblanc pour un refus de poudre, éclata contre Charette en plein comité royaliste. Lorsque peu après, au mois d'août 1795, s'opéra la jonction des troupes de Charette avec celles de Stofflet, Joly, accusé d'avoir détourné les approvisionnements, fut poursuivi par une compagnie de chasseurs au milieu de ses troupes qui, en majeure partie, l'abandonnèrent, l'entendant appeler traître ; il fut atteint au moment où il essayait de traverser la Loire et massacré. Des cavaliers furent même envoyés à la Roche-sur-Yon arrêter sa femme qu'ils fusillèrent. — « Joly est mort, s'écriait-elle au moment de l'arrestation ; Charette n'eût pas osé, lui vivant, toucher un cheveu de ma tête[2] ! »

Mais revenons au siège des Sables et faisons remarquer que si Joly commandait en chef, il avait constitué, à la Mothe-Achard, un conseil de guerre qui comprenait, d'abord lui, puis un de ses fils, ensuite Jean Ruchaud, Dubois et A. Pineau, enfin les ci-devant nobles d'Espinasseau, du Fief, avec les trois chevaliers du Chaffault[3], Buor et de la Voyrie[4].

[1] D'après Mercier du Rocher.

[2] Cette trop brève notice sera complétée ailleurs et nous ne manquerons pas d'utiliser les précieux renseignements que M. René Vallette a tirés des notes de la Fontenelle de Vaudoré et publiés à notre intention dans l'*Étoile de la Vendée* du 15 novembre 1891.

[3] Benjamien Fillon : *Pièces contre-révolutionnaires*, p. 60.

[4] L'un des fils du comte du Chaffault de la Guignardière.

La marche vers les Sables, sur la droite, pendant que l'armée de la Mothe préparait son mouvement, était dirigée par Guerry du Cloudy et Josse de Rorthais, les deux gentilshommes qui, au mois de mai 1791, avaient été les plus compromis dans les insurrections d'Apremont et de Saint-Christophe du Ligneron. A la suite de l'avortement des premières tentatives contre-révolutionnaires, étouffées avec tant d'énergie par les patriotes des districts des Sables et de Challans secourus par les Nantais, les principaux instigateurs, les Robert de Lézardière, les Loynes de la Coudraie, n'avaient pas profité de l'amnistie de la Constituante pour se réinstaller dans leurs châteaux, dont deux d'ailleurs avaient été brûlés. Ils s'étaient en allés, les uns à Paris, les autres vers Châtillon, le nouveau centre de rassemblement; quelques-uns avaient émigré à Coblentz et à Jersey. Mais ceux qui étaient revenus ou étaient restés plus ou moins cachés, comme les Tinguy, les La Roche-Saint-André, les La Barbelais, les Baudry-d'Asson, se trouvèrent prêts à marcher au moment depuis longtemps attendu[1]. Pour un qui parut se faire prier comme Charette aspirant au commandement suprême, vingt anciens seigneurs organisèrent eux-mêmes leurs métayers en compagnies. L'ancien garde du corps, Antonin d'Angely[2], se rencontra à point dans la commune de Sainte-Foy pour devenir le directeur des subsistances de l'armée de Joly, et le préposé à la garde des patriotes prisonniers, l'ancien officier irlandais au service du roi de France, William Bulkeley[3], pour chasser les autorités républicaines de la Roche-sur-Yon et organiser militairement la région. Les absents furent même brillamment remplacés par leurs femmes. Dans les premières semaines du mois de mars, il y eut au

[1] D'après la correspondance entre les chefs, aux archives du ministère de la guerre.

[2] Condamné à mort le 24 septembre 1793 (Papiers de la commission militaire des Sables, aux archives du département de la Vendée).

[3] Fusillé à Angers le 3 janvier 1794.

moins trois comités organisés par l'initiative des dames et dont elles restèrent les chefs : à Coëx, Mme de l'Espinay de la Roche[1] ; à Apremont, la vieille Mme de la Rochefoucauld[2], née Suzanne Poictevin. La jeune et belle Mme de la Rochefoucauld[3], le 13 mars, un pistolet au poing, avait envahi la maison commune de la Garnache et s'y était installée présidente du Conseil catholique et royal[4].

IX.

Durant la nuit du 24 au 25 mars, raconte André Collinet[5], « tous les habitants étaient debout ; on veillait partout ; l'ennemi était aux portes. Aussitôt le matin, on a renvoyé demander des secours à la Rochelle. On s'attendait à une nouvelle attaque, mais il n'a paru personne. On a été instruit que les assaillants s'étaient retirés à Olonne et dans les villages voisins après avoir éprouvé de grandes pertes. D'après les rapports des prisonniers, leur armée était forte de 8 à 9,000 hommes.

« Dans la matinée, on était assez tranquille ; on s'occupait à fortifier le mieux possible la ville avec des canons de 36, empruntés au fort Saint-Nicolas ; à faire moudre du blé, etc. Toutes les six heures, on envoyait à la Rochelle faire connaître la position.

« A une heure du soir, la générale a battu sur l'avis que

1 D'après le jugement de Riou, procureur de cette commune, condamné à mort le 5 avril. (Commission militaire des Sables.)

2 Condamnée à mort, aux Sables, le 17 mai 1793.

3 Id. le 24 janvier 1794.

4 D'après la correspondance inédite entre les chefs, que nous donnerons tome III de notre ouvrage *La préparation de la Guerre de Vendée*, dont le premier volume vient de paraître chez Paul Dupont, Paris.

5 Notes manuscrites.

les royalistes se portaient sur la Chaume, par Sauveterre : on s'est disposé en conséquence ; mais c'était une fausse alerte.

« Sur les huit heures du matin, le 25, « un capitaine de marine, arrivant de Nantes, rapporte que, depuis cette ville, tous les bourgs et villages sont en insurrection et ont arboré le drapeau blanc, que Nantes est bien tranquille et fait des sorties continuelles. »

Le Conseil des autorités civiles réunies « profite du premier moment tranquille » pour informer de la position des Sables, — « la plus triste sans doute que puissent supporter des républicains qui ont juré de vaincre ou de mourir, puisqu'ils ont presque douté un moment de leur salut », — les commissaires de la Convention qui se trouvaient à la Rochelle, en Vendée ou dans les départements voisins.

Les administrateurs font à ces « citoyens, leurs amis », le récit de l'attaque repoussée la veille, et ajoutent :

« Après plusieurs décharges de son côté, l'ennemi battit en retraite à l'entrée de la nuit et se dispersa dans les villages qui nous entourent. Le commandant-général a fait pendant la nuit de fréquentes patrouilles hors la ville, et nos braves frères d'armes ont eu l'intrépidité d'aborder un de ces villages où les brigands avaient passé la nuit, et plusieurs paresseux ont été très facilement enveloppés et amenés aux Sables. D'après leurs dépositions et le rapport de nos piquets, l'ennemi ne s'est replié que pour se réunir et se porter sur le bourg de la Chaume. Ce poste ne peut être défendu que par un grand nombre de troupes, tandis que la prudence exige que les postes des trois portes soient maintenus tels qu'ils ont été formés hier, car il serait possible que le bruit que répand l'ennemi d'attaquer tel quartier ne fût qu'un leurre pour nous attirer dans le piège. Dans cette perplexité cruelle, nos braves frères sont presque épuisés. Leur courage seul les soutient, mais il n'est pas croyable qu'ils puissent tenir longtemps, toujours sur pied et couchant au bivouac. Nous

venons de nouveau réclamer des secours que votre généreuse amitié ne nous refusera certainement pas. Ces secours doivent être de toute espèce, soit en munitions de guerre, si vous en avez, soit en hommes armés. Faites en sorte, chers concitoyens, de nous expédier surtout le dernier renfort. Avec vous, nous espérons toutes sortes de succès ; sans vous, notre position est désespérante, car nous n'avons encore reçu aucune force armée de la Rochelle, et l'insouciance du général Verteuil ne nous laisse aucun espoir de ce côté. De grâce, frères et amis, des forces, le plus promptement possible ! Nous n'avons plus que le côté de la mer qui soit libre ! »

Aux mêmes, aux autorités militaires et civiles de la Rochelle, de Niort, de Nantes, ainsi qu'au ministre de la guerre, le commissaire du département de la Vendée et les administeurs des districts des Sables et de Challans transmettent copie de cette adresse fiévreuse et très amère du 26 mars 1793 :

A LA CONVENTION NATIONALE.

« Citoyens,

« En sollicitant les secours qui nous paraissaient nécessaires, nous vous avons à différentes fois rendu compte de notre situation. Elle devient de plus en plus terrible, et, si vous ne nous envoyez pas des secours prompts et importants, il est clair que les Sables, seul point de trente lieues de côtes qui appartienne encore à la République, seront bientôt, demain peut-être, au pouvoir des rebelles.

« Déjà ils sont en possession de Noirmoutier et de l'Ile d'Yeu[1]. Dans ce dernier lieu, ils ont dû trouver trente et quelques canons qu'il vont tourner contre notre ville. De ce port de l'Ile d'Yeu vont partir des bâtiments armés qui tenteront par mer les efforts que nos ennemis font par terre. Déjà nous avons soutenu un assaut contre environ quatre mille hommes qui, disent quelques prisonniers que nous avons faits, doivent revenir incessamment avec des

[1] La nouvelle de la prise de l'Ile d'Yeu sur la sommation de Guerry de la Fortinière s'était répandue ; on sut le lendemain qu'elle était fausse.

canons et de nouvelles forces, chose maintenant très facile de la part des ennemis, puisqu'ils possèdent des lieux d'où ils en peuvent tirer.

« Depuis onze jours nous avons reçu de la municipalité de l'île de Ré cinq cents hommes qui ne se proposaient qu'un séjour de huit jours ici. Nous voyons que ces braves gens de l'île de Ré ne resteront pas longtemps à notre défense, si nous ne sommes pas secourus, parce que, sans secours, eux et nous devons tomber en la puissance de l'ennemi.

« De ces faits il résulte que nous avons besoin de force armée pour repousser l'ennemi loin de nos murs et d'une ou deux frégates pour opposer aux forces de mer que nos ennemis vont tirer de l'Ile d'Yeu et de Noirmoutier. Sans secours, nous vous le répétons, ne comptez plus sur ce pays !

« Nous ne vous cacherons pas, citoyens, que, depuis que nous vous avertissons de la progression de nos dangers, nous sommes étonnés de nous voir abandonnés, comme si la plus froide indifférence fût le seul sentiment que nous pouvons inspirer ! Cela fût-il vrai que notre sort malheureux ne vous toucherait point, l'intérêt général de la République devrait au moins exciter le zèle d'un des pères du peuple que ses collègues envoient pour veiller sur le salut public dans ce pays. Nous espérons que vous allez faire voler à notre secours et que ce secours va venir par mer : c'est la voie la plus prompte et la plus sûre.

« C'est la seule réponse utile à la patrie que vous puissiez nous faire, et cette réponse, nous vous la demandons au nom de nos femmes éplorées, au nom de nos enfants qui ont le couteau suspendu sur la gorge, au nom de la République entière qui fera dans l'abandon de notre pays une perte très difficile à réparer.

« Et si, chose incroyable ! nos réclamations étaient inutiles ; si, après une défense vigoureuse, la République perd notre pays, ce n'est pas nous, citoyens, qui serions responsables des événements !

« Signé : GALLET, *commissaire du département de la Vendée ;* — MERCEREAU ; — BOUHIER, *vice-présidents de l'administration du district des Sables ;* — MOURAIN, *vice-président du district de Challans ;* — MERLET, P. JOUSSON, BODET, *administrateurs du district de Challans ;* — BERMOND, *administrateur des Sables ;* — MERLAND, *procureur-syndic du district de Challans ;* — C. RENOUT, — GOURDON ; — GANACHAUD, *secrétaire de Challans*[1]. »

[1] La correspondance des autorités des Sables au moment du siège se trouve aux Archives historiques de la guerre (armée des côtes), en copies certifiées authentiques par les représentants Niou et Trullard.

Cette adresse à la Convention et les lettres d'envoi qui l'accompagnaient furent portées à la Rochelle par deux commissaires, Benoît et Jousson, investis des pleins pouvoirs du conseil des autorités civiles ; ils s'embarquèrent dans la journée du 26.

Noirmoutier, dont le chef-lieu était républicain et la commune de Barbâtre royaliste, avait été attaqué le 16 mars par Guerry de la Fortinière, chef des rebelles tirés de l'île de Bouin, de Beauvoir, de Saint-Gervais et autres bourgs de la côte voisine. La garde nationale, composée de 100 hommes, sous le commandement de Richer père, n'avait pas eu le temps d'empêcher les Barbâtrois d'introduire l'ennemi dans l'île. La patache des douanes, qui ne comptait que 14 hommes d'équipage, n'avait pas pu résister ; il y avait été pris 8 pierriers, 14 fusils et 5 espingoles. Le 17, la ville s'était soumise à la sommation faite au nom de Louis XVII et du régent du royaume[1]. Tout de suite, Guerry de la Fortinière, sur la demande de Guerry du Claudy, en marche pour rejoindre Joly, avait expédié de l'artillerie, des munitions et des marins de Barbâtre, afin de servir à faire le siège des Sables, considéré par les divers comités royalistes de Challans, de la Roche-sur-Yon, de l'Oye, de Saint-Fulgent, comme l'objectif capital du premier mouvement insurrectionnel[2].

Dans la matinée du 26, un capitaine de chaloupe, parti pour Nantes, entrait seul aux Sables et déclarait au Conseil des autorités civiles que « son équipage avait été arrêté par les insurgés, maîtres de Noirmoutier ».

Le 27, « sur les quatre heures de l'après-midi, se sont présentés les citoyens Jean-Joseph Gatineau et François Turbé, députés de la commune de l'Ile d'Yeu, qui ont déposé sur le

[1] *Recherches sur l'île de Noirmoutier*, par François Piet, Nantes 1863, 2e éd. p. 540-542.

[2] D'après divers billets échangés entre les chefs parmi les 70 pièces saisies à Vairé et à la Mothe-Achard le 8 avril, Archives historiques de la guerre (armée de la réserve et armée des côtes).

bureau une lettre du conseil général de ladite commune, accompagnée de la copie d'une lettre, datée de Noirmoutier le 23 du mois et signée Guerry, chevalier de la Fortinière, prenant la qualité de commandant en chef de ladite île au nom de Monsieur Régent, du Royaume. » Cette pièce était une sommation aux insulaires « de se rendre, d'arborer le drapeau contre-révolutionnaire et de lui donner en otages trois des notables habitants pour gages de leur fidélité, avec acte authentique signé des propres habitants[1] ».

Les autorités constituées des districts des Sables et de Challans, « satisfaites des dispositions où sont les habitants de l'Ile d'Yeu de résister aux agressions des rebelles,

« Arrêtent de requérir le yacht l'*Enfant* d'aller établir sa croisière dans les parages de l'Ile d'Yeu, afin de la protéger contre les invasions des brigands et mettre sous sa protection les bâtiments chargés de comestibles qui se trouvent en relâche à l'Ile d'Yeu.

« La municipalité de Saint-Martin de Ré et le général Verteuil, commandant la 12e division militaire, sont prévenus de l'impossibilité de rien distraire de la défense des Sables[2]. »

L'*Enfant* était embossé dans le port ; son artillerie et son équipage débarqués auraient pu être très utiles à la défense des Sables. Le conventionnel Gaudin n'avait cependant pas hésité à faire requérir son envoi à l'Ile d'Yeu, et ce fut en effet sa présence qui empêcha les royalistes, maîtres de Noirmoutier, de saisir ce point maritime important[3].

Ce même jour 27, était publiée avec une certaine solennité et affichée sur les murs des villes la délibération suivante du Conseil général des autorités civiles :

« Il a été fait un rapport du meurtre commis, dans la journée de dimanche, par les scélérats qui assiègent cette ville, dans la personne du citoyen Châtagnier, habitant de la commune d'Olonne, qui, livré

[1] La sommation faite à l'Ile d'Yeu a été donnée dans les *Pièces contre-révolutionnaire* de Benjamin Fillon, p. 10-11.

[2] Reg. du district des Sables, délibérations des 26 et 27 mars.

[3] Compte-rendu de Gaudin.

traîtreusement aux mains des rebelles, préféra une mort glorieuse à une lâche trahison de ses devoirs et de ses sentiments.

« L'assemblée, profondément affligée de l'assassinat du citoyen Châtaigner, pénétrée de reconnaissance et d'admiration pour la conduite héroïque de ce généreux citoyen,

« Le commissaire-procureur-syndic entendu,

« Arrête qu'il est accordé à la veuve dudit Châtaigner un secours provisoire de deux cents livres, et que l'enfant dont elle est enceinte sera placé au rang de ceux nourris et entretenus par la Nation ;

« Arrête, en outre, qu'il sera écrit à la Convention nationale pour l'instruire de l'horrible assassinat du citoyen Châtaigner et des détails afin qu'elle prenne en grande considération la position malheureuse de ladite veuve[1]. »

Le Comité militaire avait reçu de la commune, le 25, la proposition de faire enlever les boulets et les bombes qui se trouvaient dans le fort Saint-Nicolas de la Chaume. Il avait autorisé les réquisitions nécessaires pour cette opération. Le lendemain, à l'unanimité, il approuve la demande de l'un de ses membres de faire « transporter et monter sur la place de la Liberté les canons du fort Saint-Nicolas, attendu qu'il est à craindre que l'ennemi ne s'empare de ce fort naturellement mal défendu et auquel on ne peut fournir qu'une faible garnison. » Mais, le 27 au soir, cette décision est rapportée ; le Comité arrête « qu'il sera placé deux pièces de 18 dans la redoute de Saint-Nicolas pour battre la campagne, et qu'il sera posé des barres à l'entrée de ladite redoute ; l'officier qui commande le poste de la Chaume tiendra jusqu'à la dernière extrémité, et, s'il est forcé de se replier, il fera enclouer toute l'artillerie ; il sera pratiqué un retranchement dans l'intérieur de Saint-Nicolas, et le détachement qui garde ce poste sera porté à 210 hommes avec le nombre de canonniers nécessaire pour le service des pièces. »

Dans la journée du 26, le Comité militaire avait envoyé à Pierre-Levée un détachement pour s'emparer de plusieurs

[1] Reg. des délibérations du district des Sables, à la date.

milliers de plomb et d'une certaine quantité de pains préparés pour l'ennemi ; puis se porter sur Olonne, « y casser les cloches et saisir les séditieux. » Le 27 au matin, Le Comte commande expressément la réoccupation des postes avancés d'Olonne et de Pierre-Levée que l'attaque du dimanche précédent a forcé d'abandonner. Il arrête qu'il sera expédié « des détachements de cavalerie dans ces deux endroits, qu'ils y feront les patrouilles nécessaires pour observer les mouvements de l'ennemi, et se replieront aussitôt qu'ils ne seraient pas en force. Ces détachements feront tous les matins le rapport au commandant général de ce qu'ils auront découvert pendant la nuit ; ils seront relevés tous les vingt-quatre heures... Le secrétaire du Comité est pressé de chercher des espions, de les envoyer dans les lieux les plus commodes pour reconnaître l'ennemi, sa force et ses dispositions. »

Ce même jour, il est donné au commandant de la cavalerie « ordre de faire partir des détachements escortés de voitures pour conduire en ville des bois et fourrages, dont on a de pressants besoins. » Le soir, il est « recommandé à la commune » de faire enjoindre à tous les citoyens qui ont des chevaux de les mener sur la place de la Liberté au premier coup de la générale, sous peine de punitions exemplaires. » Les administrations réunies sont invitées « à requérir tous les citoyens armés de fusils doubles, de les déposer, dans le jour, au Comité, afin d'armer la cavalerie. » Pour le lendemain matin 7 heures, toute la cavalerie est commandée afin d'aller ramener en ville tous les fourrages, bois et blés, qui se trouvent au Fenestrau, commune de Château-d'Olonne. Il est décidé « qu'en cas d'une nouvelle attaque, il sera placé des avant-postes sur les hauteurs des moulins, et que ces moulins seront occupés ; il sera de même placé quatre-vingts hommes dans le couvent des religieuses. »

Le 28 au matin, le Comité militaire s'occupe de régler les signaux à faire, en cas de danger, par l'aviso *la Cousine*, ca-

pitaine La Brière. Il arrête : 1° que le pavillon rouge, au mât de misaine, et un coup de canon seront les signes de l'ennemi extérieur en force ; le pavillon sera hissé et amené autant de fois qu'il paraîtra de voiles ; 2° le pavillon anglais, au mât de misaine, sera le signal de bâtiments français ; 3° une cornette au mât de misaine, avec un coup de canon, sera le signal d'un bâtiment suspect ; 4° le pavillon hollandais au grand mât, avec un coup de canon, sera le signal pour le commissaire de la marine afin d'envoyer des forces à bord[1]. »

Le premier des signaux faits par *la Cousine* rendit l'espérance aux défenseurs des Sables, au moment même où une vedette signalait l'occupation d'Olonne et la marche d'un autre détachement de rebelles vers le Château. Enfin on voyait, dans le demi-cercle de la superbe plage, s'avancer une corvette républicaine escortant six navires qui bientôt débarquaient 20 tonneaux de froment, 300 barriques de vin, du bois, des munitions[2] et quelques soldats. C'étaient, avec des volontaires de la Rochelle, des grenadiers de la Gironde, avant-garde du 1er bataillon, que devaient incessamment suivre le 2e et le 9e. Ceux-ci cependant, transportés dans de mauvaises chaloupes, ne purent débarquer, après une traversée très longue et très pénible, que par compagnies, le 29, le 30 et le 31. Encore l'artillerie, « par suite de l'impéritie ou de la trahison d'un patron de barque, » alla-t-elle s'égarer dans les parages de Noirmoutier, au risque de tomber entre les mains des insurgés. Les artilleurs, « tenant les marins suspects au bout de leurs fusils », la firent ramener à la Rochelle, d'où elle ne put être reconduite aux Sables que le 5 avril[3].

L'un des trois représentants du peuple chargés, en vertu du

[1] Analyse et extraits des procès-verbaux du Comité militaire de la ville des Sables.

[2] Notes manuscrites d'André Collinet, à la date du 28 mars.

[3] P. 8 à 40 de l'*Expédition en Vendée de deux bataillons de la Gironde*, par Brives-Cazes, d'après Savary et les archives de Bordeaux.

décret du 22 janvier 1793, de l'inspection des côtes de l'Océan de Bayonne à Lorient, Mazade, de Lot-et-Garonne, aussitôt l'insurrection vendéenne éclatée, avait couru, dans la patriotique ville de Bordeaux, requérir le plus de secours possibles. Le département de la Gironde lui avait accordé la formation immédiate de deux bataillons d'infanterie pris dans la garde nationale du chef-lieu le 16 mars, et qui, dès le 18, pouvaient être, avec deux pièces de canon et quarante cavaliers, dirigés sur Blaye, où s'achevait leur organisation. Le 23, ils étaient à Saintes, aux ordres du « commandant de la force armée de la Gironde », L. Dumas, qui avait augmenté la cavalerie de 200 gendarmes et de 64 gardes nationaux de Libourne. Le général qui venait d'être mis à la tête de l'armée de la Vendée, Beaufranchet d'Ayat, lui réclama sa cavalerie pour Niort, la cavalerie niortaise ayant été envoyée au secours des patriotes vendéens, et lui commanda d'aller à la Rochelle se rattacher à la subdivision du chef de brigade Boulard. Le collègue de Mazade, Niou, assisté du troisième membre de la mission des côtes, Trullard, constata que le corps d'armée de Boulard ne pouvait pas se mettre en marche par terre assez vite pour arriver à temps aux Sables. Malgré les réclamations de Noon, uvi le chef d'état-major de l'armée de la Vendée, il requit le commandant de la 12e division militaire, Verteuil, de faire embarquer les volontaires de Bordeaux aussitôt leur arrivée à la Rochelle.

« La ville des Sables », — expliquaient Trullard et Niou, dans une lettre à Boulard[1], — « est toujours dans le danger le plus imminent. Ce danger nous a paru d'autant plus grand que les troupes de Ré, qui étaient requises de s'y rendre, ont été retenues par les habitants de cette île, et qu'une partie des troupes qui nous sont arrivées refusaient d'y aller. Enfin nous avons obtenu que les premiers bataillons de

[1] Du 29 mars, aux Archives historiques de la guerre (armée des côtes).

Bordeaux et de la Rochelle se rendraient dans la place assiégée. Cette mesure était d'autant plus nécessaire que les habitants de l'île de Ré, qui défendent les Sables, voulaient absolument retourner dans leur pays depuis qu'ils ont appris la reddition de Noirmoutier pris par les rebelles. Le premier bataillon de Bordeaux ayant manifesté les plus vives inquiétudes, on ne parvint à le calmer qu'en l'assurant que le second le suivrait et que le général Dumas irait les rejoindre. D'après ces considérations, il ne nous a pas paru possible de changer les mesures prises dans cette circonstance, et malgré la réquisition du chef d'état-major Nouvion[1], qui ne nous est parvenue qu'à minuit. Il nous aurait paru extrêmement imprudent de manquer de parole au premier bataillon de Bordeaux. C'est pourquoi le second va aussi se rendre aux Sables. Dumas et Niou le suivront. Des forces aussi imposantes repousseront sans doute les brigands, et, si vous venez, comme vous nous le marquez, près de cette ville, avec 1600 hommes d'infanterie et 150 chevaux, il ne vous sera pas difficile d'opérer une jonction avec l'armée bordelaise dont vous disposerez après comme vous le jugerez convenable... Niou et Dumas partent ce soir à deux heures pour les Sables. Trois frégates et un aviso vont venir dans la rade des Sables. Peut-être ne trouverez-vous pas hors de propos, quand vous serez sur les lieux, de tenter la reprise de Noirmoutier. L'insolence de « Monsieur Guerry, « chevalier de la Fortinière », mériterait bien d'être châtiée. Au surplus, vous prendrez cette observation pour ce qu'elle vaut. »

XI.

Les grenadiers de Bordeaux et les volontaires de la Rochelle, aussitôt débarqués, le 28 mars au soir, prenaient part à une sortie conduite jusqu'à Olonne, que les rebelles évacuaient.

[1] Niou l'appelle à tort général.

On comptait en ce moment aux Sables, note André Collinet[1] : « 3.000 fantassins, non compris 350 hommes de troupe de ligne, 230 cavaliers, 360 marins, et 1.500 hommes non armés ; 5.400 femmes, enfants et vieillards ; en tout : 10.816 personnes. »

Le quartier général de l'armée catholique royale, dont Joly s'était institué commandant général, était établi à la Mothe-Achard. Ce jour, jeudi saint, « sous les halles du bourg, les prêtres réfractaires dirent la messe, firent communier beaucoup de leurs gens, distribuèrent des chapelets et de petits cordons rouges bénits. Après un sermon doux et pathétique — du curé du Luc, — ils donnèrent la bénédiction et l'absolution générale à toute l'armée, qui, après avoir bien bu et mangé le fruit de ses rapines, se mit en marche vers les Sables. Elle partit de la Mothe à trois heures du soir, menant avec elle 16 pièces d'artillerie, 17 chariots ; les Royalistes, armés de bâtons ferrés, de faulx tournées à l'envers et de fusils, étaient au nombre de 15 à 16.000.

« Une autre colonne, à peu près de même force et conduite par le sieur du Chaffault, partie d'Avrillé, devait également se porter sur la ville et attaquer la porte de Sainte-Croix. »

Dans la soirée, « un piquet de cavalerie sablaise aperçut, vers la Grassière, l'armée qui s'avançait. A six heures et demie, on tira le canon d'alarme, la générale fut battue ; tout le monde prit les armes. A sept heures, chacun était à son poste ; la corvette se rapprocha de la plage pour être en position de défendre l'entrée des barrières. A neuf heures, les habitants d'Olonne rapportèrent avoir vu à Pierre-Levée l'ennemi. » Celui-ci y mit au pillage la belle propriété du riche financier Pezot et but les seize barriques de vin qui garnissaient son cellier[2].

[1] Notes manuscrites.

[2] Rapporte l'érudit sablais, M. le docteur Marcel Petiteau, dans « l'éphéméride sablaise » de l'*Etoile de la Vendée* des 28-29 mars 1889.

« La pleine mer était à cinq heures, la lune en son plein, le temps beau. La nuit fut très claire. L'ennemi s'avança en silence jusqu'à la tournée d'Olonne où il établit ses batteries ; son infanterie se logea dans les chemins creux de droite et de gauche. »

Le 29 mars, vendredi saint, « à deux heures et demie du matin, les avant-postes reconnaissent les positions. A la pointe du jour, l'ennemi tire deux coups de canon à mitraille et à boulet. La ville riposte. Le feu continue de part et d'autre. Notre artillerie, d'un plus fort calibre, mieux servie, porte la terreur parmi l'ennemi.

« Dès six heures du matin, quelques-uns commencent à prendre la fuite par Olonne et Pierre-Levée, de sorte qu'à sept heures il ne reste que ceux qui avaient trouvé place dans les chemins creux et derrière les retranchements.

« Alors une partie de notre infanterie fait un mouvement afin d'attaquer la droite de l'ennemi et une décharge. Le commandant, voyant l'impossibilité de forcer l'ennemi à se retirer sans exposer son monde, rentre.

« Les royalistes, désespérés de l'abandon d'une partie de leurs troupes, ayant appris que la colonne d'Avrillé n'arrivait pas, se décidèrent à tirer à boulets rouges. Plusieurs maisons furent atteintes ; à sept heures et demie, un boulet mit le feu chez le citoyen Blay, procureur. La plupart des boulets passaient par dessus la ville et allaient tomber en mer.

« A huit heures et quart, un boulet des Sablais, donnant dans le fourneau aux boulets rouges, communiqua le feu aux poudres qui étaient près de la batterie, et occasionna une explosion qui tua et blessa tous ceux qui servaient la batterie. Les ennemis se retirèrent de leur retranchement, et, cherchant à se sauver, s'éparpillèrent dans les champs. La ville alors redoubla son feu, et il en fut tué beaucoup.

« Le sieur Rouillé s'avança à cheval vers le campement. Il fut entouré par un peloton royaliste. Il aurait été tué si la cavalerie, qui le suivait de près, n'était venu dissiper l'ennemi.

« L'infanterie, au nombre de 2,000 hommes environ, débouche par différents points de la ville ; elle poursuit les fuyards jusqu'au-delà de Pierre-Levée où elle s'arrête. La cavalerie continue la poursuite jusqu'à Pont-Chartaut.

« Lorsque le général Joly vit le feu aux poudres et deux hommes enlevés en l'air, puis brûlés, il s'écria : « Nous sommes perdus ! » Ce qui mit la terreur. Ils s'enfuirent tous, laissant armes, sabots, etc. Joly, pour donner du temps aux siens, descendit de cheval, mit le feu à une pièce de 18 qui restait chargée, remonta à cheval et partit au galop. Cela réussit à lui sauver nombre d'hommes. Le feu du canon ralentit la marche de nos troupes ; quand Rouillé arriva, il ne trouva plus personne.....

« L'attaque a duré deux heures trois quarts. La ville a tiré 310 coups de canon ; l'ennemi, environ les deux tiers. La journée a été sanglante, la victoire complète ; la plaine était couverte de sabots, faulx, fourches, etc.

« Parmi les morts, on a reconnu plusieurs prêtres ; un a été tué dans la cour de Pierre-Levée. On a reconnu aucun noble.

« Nous n'avons perdu que le sieur Berthomé, orfèvre, par son imprudence ; deux hommes ont été légèrement blessés.

« On a fait environ 100 prisonniers, dont deux tués par les gardes nationaux de Bordeaux.

« Nos vedettes ont été fusillées près de Talmont par l'avant-garde ennemie ; cette division — probablement celle de du Chaffault, venant trop tard d'Avrillé, — s'est arrêtée quand elle a su la défaite de Joly.

« Il a été sabré dans les rues des Sables cinq ou six brigands. Quatre gendarmes à cheval ont promené entre deux chevaux un de ces malheureux, tenu par une corde ; il avait deux coups de sabre sur la figure, un coup de feu à poudre ; il était tête nue, couvert de sang ; on lui a coupé la tête dans la Grand'Rue ; on le disait chef et ci-devant noble.....

« A l'attaque de la ville, ce sont les royalistes qui ont tiré

les deux premiers coups de canon. Le commandant, lorsque l'infanterie partit, fit proclamer qu'aucun citoyen ne devait sortir de la ville sans armes. Un ancien charpentier, sourd et mendiant, n'en tint pas compte, fut pris par les brigands et tué.

« Les habitants d'Olonne se sont très bien montrés ; il n'en est pas de même de ceux du Château.

«Tandis que les gens du Château indiquaient aux royalistes les chemins conduisant à la Chaume, de ce faubourg formant le côté droit du port des Sables et du côté de la terre sans défense sortaient, aussitôt après l'explosion, 300 gardes nationaux d'Olonne qui fermaient aux fuyards le refuge des marais salants[1]. »

Au récit de l'ancien échevin de la Chaume, écrit pendant les événements on aussitôt après, on peut ajouter quelques impressions immédiatement transmises par des volontaires ayant pris part à la bataille.

L'un des grenadiers girondins racontait, dans une lettre publiée le 4 avril par le *Journal de Bordeaux*[2], l'attaque de Joly, « l'éclatement de ses poudres sous une bombe de la ville », sa déroute et la poursuite des rebelles :

« L'armée de la République et 200 hommes de cavalerie furent mis à leurs trousses ; pendant trois heures entières, on fit une boucherie terrible de ces scélérats, dont on a tué 300 et blessé un plus grand nombre.. .. Après les avoir poursuivis à plus d'une lieue et demie, nous sommes rentrés triomphants dans la ville des Sables... Nous n'avons perdu que deux volontaires : l'un a été atteint d'un boulet, et l'autre, n'ayant pas d'uniforme, a été tué par ses frères d'armes qui l'ont pris pour un de ces scélérats. Nous aurions poursuivi plus loin notre victoire, mais il y avait vingt-quatre heures que notre armée était sous les armes et qu'elle

[1] Notes manuscrites d'André Collinet

[2] Reproduite par Frives-Cazes, l. c. p. 34.

n'avait ni bu ni mangé. Ce succès nous aurait coûté un bien plus grand nombre d'hommes sans la prudence du brave général qui commande notre armée, et si les ennemis eussent été mieux armés. Ils n'avaient à leur disposition que 300 fusils, parmi lesquels il y en avait au moins un cent qui n'étaient propres qu'à la chasse ; le reste était armé de fourches, de piques et de bâtons. Dans les pièces trouvées, on a remarqué un registre où étaient inscrits les noms de ces malheureux, auxquels on promettait un certain nombre de journaux de terre avec des titres de valeur, etc, etc. »

Le capitaine de la cavalerie de Niort, expédié en Vendée au premier appel[1], Frappier, écrivait des Sables, aussitôt après l'action, au directoire du département des Deux-Sèvres[2] :

« ..... Nous avons eu un feu roulant de six heures. Ils nous ont envoyé des boulets rouges qui ont mis le feu à deux maisons. Nous avons fini par leur démonter leur artillerie, avons foncé sur eux, et les six mille brigands se sont enfuis. Nous en avons tué deux cents et nous sommes emparés de tous leurs canons. Le coup décisif est porté. Ils sont dans le plus grand désordre et nous n'avons plus rien à craindre ici. Nous y avons 3,000 hommes..... »

J.-M. Gaudin ne s'empressa pas de faire lui-même le rapport de la victorieuse défense des Sables dont il était l'auteur principal. C'est seulement un an plus tard, et pour se défendre contre des accusations de fédéralisme et même de royalisme proférées par Bourdon (de l'Oise), qu'il se décida à rappeler ses titres à la reconnaissance nationale. Voici son bref récit de la nuit et de la journée du 29 mars[3] :

« ..... J'écrivais lettres sur lettres à mon collègue Niou, à la Rochelle, pour lui faire savoir ma situation, et, de son

[1] Voir plus haut dans notre premier article.

[2] Lettre affichée en placard à Niort et à Fontenay ; *Arch. hist. de la guerre*, armée des Côtes.

[3] Compte rendu au Comité de sûreté générale par Gaudin, député de la Vendée, 3 p. in-8, 5 mars 1794, collection Bondonneau, *Arch. nat.* AD XVI 79.

côté, il faisait tous ses efforts pour me secourir promptement; mais il n'arriva à temps qu'une compagnie de grenadiers de Bordeaux et un petit détachement de volontaires rochelais. La garnison des Sables se montait en tout à quatorze ou quinze cents hommes. Nous n'avions pas mille hommes bien armés; les brigands parurent sur les trois heures du soir; ils étaient dix-huit à vingt mille hommes. Ils s'emparèrent d'abord des villages environnant la ville et vinrent, dans la nuit, établir leurs batteries à trois cents toises de ses murs, à l'embranchement des routes de Nantes et de Beauvais. Leur cavalerie fit replier nos avant-postes qui tirèrent sur elle quelques coups de fusil. Cette manœuvre était pour qu'on ne s'aperçût pas de leurs travaux; mais j'en avais déjà eu connaissance, et, après avoir fait tirer à grosse mitraille une pièce qui enfilait la route, afin de la nettoyer, je pus les reconnaître et disposai mes batteries en conséquence. Le 29, à quatre heures et demie du matin, l'ennemi ouvrit son feu. On s'aperçut bientôt qu'il tirait à boulets rouges et tout fut disposé pour prévenir l'incendie qui n'eut lieu que dans une seule maison, les boulets étant mal chauffés et les canonniers des brigands fort maladroits. Il n'en était pas de même des nôtres; en moins de quatre heures, ils démontèrent les pièces des ennemis, firent sauter leur forge et mirent le feu à un de leurs magasins à poudre, ce qui leur causa une grande frayeur. Nous en profitâmes; nous sortîmes sur eux et leur tuâmes plus de cinq cents hommes; toutes leurs munitions, leurs vivres et leur artillerie tombèrent en notre pouvoir. Ils avaient près de vingt bouches à feu, dont deux pièces de 18 livres de balles. Nous n'avions que quelques gendarmes et cavaliers volontaires armés de pistolets de poche et de briquets. Les brigands avaient une cavalerie fort leste; elle nous donna un spectacle horrible; nous la vîmes poursuivre et sabrer des malheureux qui se sauvaient et ne voulaient pas se battre; indigné de cette action atroce, je fis diriger vers elle quelques

coups de canon. Si nous avions eu de la cavalerie, nous exterminions entièrement les armées de Charette, Joly, Savin, Saint-Pal, etc., qui s'étaient réunies pour attaquer les Sables.

« Le soir même de cette heureuse journée, mon collègue Niou arriva sur une frégate avec plusieurs bâtiments de guerre et de transport : ils étaient chargés de troupes et de munitions. Il vit les cadavres et les dépouilles des ennemis ; il fut surpris du courage que nous avions montré avec si peu de moyens de défense. Nous avions si peu de canons que je fus obligé de faire servir de vieilles pièces en fer dont deux se fêlèrent pendant le combat et ne blessèrent heureusement personne. Niou vit la maison commune convertie en arsenal et remplie de poudre que j'y avais fait transporter des poudrières situées hors de la ville. La municipalité, dont mon frère était maire, s'était froidement tenue sur ce volcan, tandis que des boulets rouges le traversaient en tous sens. Niou ne put s'empêcher de s'écrier : « Ah ! que vous êtes braves ! » Boulard, qui arriva peu après avec le reste de son armée, rendit le même hommage à la belle défense que nous avions faite... »

Un biographe, qui a écrit la vie du conventionnel Gaudin d'après des papiers de famille qui ne se retrouvent plus[1], ajoute aux faits rapportés dans ce compte-rendu, qu'il ne connaissait pas, que le boulet qui mit le feu aux poudres de Joly partit de la batterie du Thabor, et que toute la population était pendant la lutte aux remparts; « les femmes elles-mêmes faisaient bonne contenance, excitant les hommes à se bien conduire. »

CH. L. CHASSIN.

(*A suivre.*)

[1] C. Merland : *Biographies vendéennes*, t. II, p. 351-412.

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA VENDÉE

Extraits des papiers de la famille Symonnault de Girassac.

Parmi les papiers que M. Courteaud, curé d'Adilly (Deux-Sèvres), a récemment offerts à la Société des Antiquaires de l'Ouest, il en est plusieurs qui intéressent la Vendée. Je vais en donner copie :

1. — 1674.

Il est ordonné aux gentilshommes du dernier escadron de Niort, commandé par le sieur de Chantecourt, de se rendre à St-Benoist, le premier jour de juillet, et à St-Vincent et la Jeard et le Bernard et auxdits abitans de les resevoir en payant.

Fait au Sables, le 28 juin 1674.

Le duc de la Vieuville[1]
Par mon Seigneur
TACONNET.

2. — 1674.

Monsieur Chantecour m'ayant chargé de vous envoier copie de l'ordre qu'il a receu de Monsieur le gouverneur, et vous prier de sa part de vous rendre le troisiesme du mois à la couchée à Fontenay,

[1] Pair de France, chevalier d'honneur de la Reine, gouverneur et lieutenant-général pour le roi du Haut et Bas-Poitou, Châtelleraudais et Loudunais.

pour de là aller audict lieux ordonné, il vous en sera obligé et moy en mon particulier qui suis, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant

PORTEBOUTON.

Le premier de juillet 1674.

A Monsieur Monsieur de petit fief Monsay, à Monsay.

3. — 1674.

Nous soubsigné, commandant l'un des escadrons de la noblesse de l'Eslection de Nyort sur les costes de Poictou, certiffions que Jean Simonneau, escuyer, sieur du Petit-Fief, demeurant à Monzay, parroisse de Faye-sur-Ardin[1], a comparu à Luçon à la reveue qui fut faite des dits gentilshommes, suivant l'ordonnance de Monseigneur le Duc de la Vieuville, gouverneur de cette province de Poitou, et qu'il a servi dans notre escadron depuis le second juillet jusqu'à ce jourd'huy qu'il se retire chez luy, suivant l'ordre que nous en avons reçeu.

Fait aux Sables, le vingt septiesme jour de Juillet mil six cent soixante quatorze.

CHANTECOUR

4. — 1697.

Ce 2 Juillet 1697.

MONSIEUR,

Il vient dans le moment que je vous écris, de m'estre rendu un pacquet de M. le Marquis de Vérac, Lieutenant Général de cette Province, dans lequel j'ay trouvé un Ordre de Mr. le Maréchal de Tourville, daté de la Rochelle, qui porte ordre à tous les Gentilshommes nommés pour cette année au Ban de se rendre le dix du présent mois aux Sables d'Olonnes, en état de servir le reste de cette campagne et, incontinent vostre arrivée, de vous assembler pour choisir trois Gentils-hommes pour estre nommé un Commandant, trois pour la place de Commissaire, trois pour celle de Trésorier et trois pour celle de Controlleur, lesquels vous envoirés à Mr. le Maréchal, pour estre par luy choisis. C'est l'avis que vous donne,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

PUNGNY

lieutenant particulier

Affaires du Roy.

A Monsieur, Monsieur Simonnault, Sr de Jarassacq, à Niort.

[1] Jean Symonnault, écuyer, seigneur de Monzay et de Girassac, paroisse de Faye-sur-Ardin, fils de Pierre, conseiller du roi, élu de l'élection de Niort, échevin et maire de cette ville.

5. — 1697.

Le Marquis de Circé, conseiller du Roy et son grand sénéchal de Civray et St-Maixant.

Sertifions à tous qu'il appartiendra que Monsieur de Girarsac s'est rendeu aux Sables, suyvant l'ordre de Monsieur le Maréchal de Tourville, lequel estoit nommé pour servire aux ban cete présente anné et luy avons acordé le présant sertifiquat pour luy valloir et servir se que de raison.

Faict aux Sables le quatorze juillet 1697.

CIRCÉ.

Cachet armorié sur cire rouge.

6. — 1758.

A La Rochelle, ce 14 Juin 1758.

La Noblesse, dans tous les tems, Monsieur, a témoigné tant d'empressement pour se signaler contre les Ennemis du Roy et de l'Etat, que dans les circonstances présentes, où les Anglois paroissent avoir le dessein d'attaquer les Côtes du Poitou, de Saintonge et du Pays d'Aunis, Sa Majesté est persuadée que la Noblesse de ces provinces se portera avec le même zèle à lui rendre ses services.

Elle m'a ordonné de l'assembler dans les lieux que je lui indiqueray, qui sont, à St-Jean d'Angely pour la Noblesse du Haut-Poitou, à Fontenay et Luçon en aide s'il en est besoin, pour celle du Bas-Poitou, à Saintes pour la Noblesse de Saintonge et à Marans pour la Noblesse d'Aunis.

C'est pourquoi, Monsieur, en conséquence des Ordres du Roy, j'ay l'honneur de vous écrire, pour vous dire que Sa Majesté compte sur votre zèle et votre fidélité et qu'aussi-tôt la présente lettre reçüe, vous vous rendrez avec armes et cheval au lieu indiqué pour l'assemblée de Messieurs les Gentils-hommes de châque Province, où arrivés, ils choisiront un d'entr'eux pour les commander, sous mes Ordres. Je le prie, lorsque le choix de Messieurs de la Noblesse de châque Province sera fait, de m'en informer, d'attendre mes Ordres et de se tenir prêt, avec Messieurs les Gentils-hommes qu'il commandera, à se porter où je jugeray qu'il sera nécessaire pour le service du Roy.

Les Maires et échevins des villes indiquées pour s'assembler,

auront ordre de fournir des logemens à Messieurs de la Noblesse, à mesure qu'ils arriveront.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE MARÉCHAL DE SENECTERE

7. — 1775.

Comme Procureur de la Fabrique de Damvix, j'ai reçeu de Jacques Prunier, de la petitte Bernegoue, à l'acquit de la ditte fabrique, la somme de quarante une livres qui me restoit à payer des frais de l'instance où j'ai occupé pour laditte Fabrique contre ledit Prunier et feu Mr de Girassacq, son maître, qui avait pris la garentie.

Fait et cause en la châtellenie de Damvix, dont je tient quitte ledit Prunier sur son remboursement, ainsy qu'il avisera.

A Maillezay, ce vingt trois mars mil sept cent soixante quinze.

PREZEAU.

X. BARBIER DE MONTAULT.

ÉTAT POLITIQUE ET MILITAIRE

DE LA BASSE-VENDÉE ET DU POITOU

DANS LA PREMIÈRE PARTIE DU MOIS D'AOUT 1793

D'après le Rapport des Adjudants-Généraux

GRAMMONT et HAZARD

Le mois de juillet 1793 avait été néfaste à l'armée révolutionnaire, en Vendée. En dehors des succès de Westermann, à Châtillon le 3, et de Tuncq à Luçon le 30, les Républicains n'avaient eu à enregistrer que des déroutes : le 5 à Châtillon, le 17 à Montilliers, le 18 à Vihiers, le 26 aux Ponts-de-Cé. Biron[1] qu'on accusait en haut lieu d'être trop mou, mais dont le plus grand tort était d'être brouillé avec Ronsin[2], l'adjoint au ministre de la guerre, Biron, dis-je,

[1] *Armand-Louis de* Gontaut, duc de Lauzun, né le 13 avril 1747, célèbre avant la Révolution par ses aventures galantes, avait suivi Lafayette en Amérique ; rentré en France, il prit le titre de duc de Biron en 1788, à la mort de son oncle. Commandant de l'armée du Rhin en 1792, puis de l'armée des Alpes en 1793. Envoyé en Vendée en mai 1793, destitué le 12 juillet. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 1er janvier 1794.

[2] *Charles-Philippe* Ronsin, né à Soissons, poète dramatique obscur, lié avec Danton et Marat. Nommé d'abord, grâce à eux, commissaire-ordonnateur à l'armée des Pays-Bas, puis adjoint au ministre de la guerre. — Devenu ensuite général de l'armée révolutionnaire. Condamné à mort et guillotiné le 23 mars 1794, pour avoir cherché à renverser la Convention.

fatigué de se voir sans cesse dénoncé à la tribune de la Convention, avait envoyé sa démission plusieurs fois déjà; elle ne fut pas acceptée. Mais quelques jours après, une bombe d'un autre genre éclate sur sa tête. Un nommé Rossignol[1], la veille septembriseur, ce jour-là lieutenant-colonel de la 35e division de gendarmerie, a été arrêté à Fontenay pendant qu'il prêchait l'indiscipline et le pillage aux soldats[2]. On accuse Biron de cette arrestation faite par Westermann; deux jours après un décret le rappelle. Le même jour, — 12 juillet, — Rossignol était fait général de brigade[3].

Aux demandes de secours en hommes, et surtout en véritables officiers sachant leur métier, la Convention et le Conseil exécutif répondaient par l'envoi d'un nombre incalculable de commissaires et d'agents de toutes sortes « se

[1] *Jean-Antoine* Rossignol, né à Paris en 1759, était garçon orfèvre lors de la Révolution. Il se fit bientôt remarquer par l'exaltation de ses opinions, et se proclama l'un des vainqueurs de la Bastille, quoiqu'il n'eût, dit-on, aucun droit à y prétendre. Après avoir figuré comme chef d'émeute dans toutes les insurrections de cette époque, il obtint, par la protection des meneurs les plus avancés, le grade de lieutenant-colonel, et fut employé à la 35e division de gendarmerie, formée en majeure partie des Gardes françaises et des vainqueurs de la Bastille; il fut envoyé en Vendée avec elle, dès le début de l'insurrection. Brave, mais sans talent aucun, il afficha un un cynisme révoltant. Nommé général de brigade le 12 juillet 1793, général de division et commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, le 28 du même mois, il fut presque continuellement battu par les Vendéens. On disait de lui :

Tant que, dans la Vendée, le Rossignol chantera,
L'armée de la République déroutera.

(*Mémoires d'un ancien administrateur militaire, p. 109*). — Attaqué et dénoncé à maintes reprises par les représentants Philippeaux, Goupilleau de Fontenay, Merlin, Cavaignac, etc., il fut défendu par ses amis Carrier et Collot d'Herbois. Arrêté après le 9 thermidor, il fut enfermé au fort de Ham, où ses amis parvinrent à le faire oublier. Compris dans l'amnistie du 26 octobre 1795, il prit part en 1796 à la conspiration de Babœuf et de Drouet. Traduit devant la Cour martiale de Vendôme, il fut acquitté. Au 18 fructidor an V, il se déclara pour le Directoire. Proscrit le premier, après le 18 brumaire, par Bonaparte, puis déporté après l'attentat du 3 nivôse, on croit qu'il mourut en 1802 dans une des îles de l'Archipel indien.

[2] Le comte de la Boutetière : *Le Chevalier de Sapinaud et les Chefs vendéens du Centre*, p. 116.

[3] Savary : *Guerre des Vendéens et des Chouans*. I, p 375.

regardant comme les directeurs de l'armée, blâmant, censurant, exaltant à leur gré les opérations des généraux[1] », et dont le seul emploi était de semer la division et la défiance parmi les troupes. Au lieu d'officiers sérieux et capables, on envoyait dans l'Ouest un ramas d'histrions et de sans-culotte dignes des héros des Cinq-Cents Livres, qui les escortaient, mais incapables de commander à une armée sérieusement organisée. « C'est ainsi, écrivaient Merlin de Douai et « Cavaignac, dans leur rapport du 20 juillet[2], que le citoyen « Ronsin vient d'être fait général de brigade sans passer « par aucun des grades intermédiaires[3]. C'est ainsi que le « citoyen Grammont[4] vient, de comédien qu'il a été jusqu'à « présent, d'être nommé chef de bataillon et adjudant-« général[5]. »

Le Comité de Salut public et la Convention ne trouvèrent d'autre remède à tous ces maux que de décréter, le 26 juillet,

[1] Rapport des représentants du peuple Merlin de Douai, Gillet et Cavaignac, au Comité de Salut public. — Ancenis, 20 juillet 1793. — *Dépôt de la guerre, armée des côtes de Brest*, section 5, carton 12, à sa date.

[2] *Ibid.*

[3] Ils se trompent, il avait passé par tous les grades en quatre jours. « Si « l'on devait juger le mérite militaire par un avancement rapide, dit « l'officier patriote Savary (I, p. 539), Ronsin pourrait être placé aux premiers « rangs. Le 1er juillet 1793, il fut nommé pour son début capitaine au 13e « chasseurs à cheval, le 2, chef d'escadron, le 3, chef de brigade, le 4, gé-« néral de brigade. » Il faut ajouter pourtant qu'il attendit 3 grands mois, jusqu'au 2 octobre, pour devenir général de division ; mais on le fit en même temps chef de l'armée révolutionnaire.

[4] *Nourry*, dit *Roselly*, dit Grammont, né en 1752 à la Rochelle, débuta au Théâtre-Français le 5 février 1779 dans le rôle de Tancrède. Sociétaire en 1786, il quitta le Théâtre-Français en 1791, pour la scène dirigée par la Montausier. Démagogue farouche en 1792, adjudant-général en Vendée, puis chef d'état-major de l'armée révolutionnaire en 1793 ; condamné à mort et exécuté le 11 avril 1794.

[5] Cette appréciation peu flatteuse était générale parmi les représentants. On peut s'en convaincre en lisant cet extrait d'une lettre de Goupilleau, datée du 13 juillet 1793 : « Il n'est pas de sous-lieutenant qui ne veuille « être général, les généraux en sous-ordre ne cherchent qu'à supplanter le « général en chef, dans l'espoir de lui succéder ; il n'y a pas jusqu'à Ronsin « qui y aspire, Ronsin qui ne prend pas même la peine de voiler son ani-« mosité et dont l'entourage révolte ici tout le monde. » — (*Papiers Goupilleau*, cités par M. de la Boutetière, p. 116.)

qu'il serait procédé à l'épuration de l'état-major, pour y substituer aux modérés des généraux d'un patriotisme prononcé, lisez : sans-culotte[1]. — Le ministre de la guerre avait, deux jours auparavant, fait Rossignol commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, avec le grade de général de division. Pour compléter son décret, la Convention approuva, le 27, cette nomination que Ronsin fit mettre le 31 à l'ordre de l'armée.

Ce même jour, Rossignol remercia Bouchotte[2] de sa nomination, lui disant que l'administration n'était pas dans sa partie, qu'il s'en reposait sur les lumières et l'activité infatigable de Ronsin ; aussi demandait-il ce dernier comme chef d'état-major. « Je pars, ajoutait-il, pour Tours, Chinon, Niort et les Sables[3]. » Mais Bouchotte se montra peu empressé de répondre. Ronsin d'ailleurs déclina cette charge[4], aimant mieux conserver sa situation d'adjoint au ministre, qui, pour obéir aux prescriptions d'un décret récent, allait lui imposer l'obligation de rentrer à Paris, et l'éloigner ainsi des régions dangereuses où la guerre était allumée.

C'est sans doute cet abandon de Ronsin qui modifia les projets de Rossignol ; il ajourna son départ, et nomma, pour le remplacer dans sa tournée d'inspection, une série de commissaires choisis, comme on devait s'y attendre, parmi les jacobins les plus purs, mais aussi les plus incapables, de son entourage. Sur la rive droite de la Loire, ni lui, ni l'adjoint ne savaient exactement jusqu'où s'étendait son commandement. Il envoya de ce côté deux commissaires, sans mandat régulier, qui, non contents de visiter les postes de Saint-Georges-sur-Loire et d'Ingrandes dépendant de l'armée

[1] *Jean-Baptiste-Noël* Bouchotte, né à Metz le 23 décembre 1754, militaire à 19 ans, capitaine de hussards en 1792, lieutenant-colonel, gouverneur de Cambray, puis ministre de la guerre le 4 avril 1793.

[3] Dépôt de la Guerre : Armée des Côtes de la Rochelle ; section 5, carton 4.

[4] Henri Wallon : *Les Représentants du Peuple en Mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II*. Tome I, p. 147.

des côtes de la Rochelle, se rendirent à Varades et à Ancenis, qui étaient dans le ressort de l'armée des côtes de Brest et qu'occupaient des troupes aux ordres de Canclaux[1]. On prit ces commissaires pour des espions, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'ils obtinrent du représentant Cavaignac d'être renvoyés à Saumur[2].

En Basse-Vendée, Rossignol délégua des militaires, mais quels militaires ! les adjudants-généraux Grammont et Hazard, dont les services étaient du même genre que les siens. Grammont, nous l'avons vu, était un ancien comédien dont

[1] *Jean-Baptiste-Camille* Canclaux, né à Paris le 2 août 1740. Volontaire dans un régiment de cavalerie en 1756, colonel en 1772, chevalier de Saint-Louis en 1793, maréchal de camp en 1788, général en chef de l'armée des côtes de Brest en 1793, défenseur de Nantes contre les Vendéens, signataire du premier traité de paix avec Charette, grand officier de la Légion d'honneur le 14 juin 1804, comte d'Empire et sénateur le 22 octobre suivant, en 1814 nommé pair de France par le roi, mort le 30 décembre 1819.

[2] Cavaignac au Comité de Salut public, Ancenis 4 août 1793. (*Dépôt de la Guerre. Armée des Côtes de Brest,* section 5, carton 12, à sa date.) Cette lettre serait tout entière à citer, qu'on nous permette au moins d'en rapporter une partie ! « .... Cette armée (celle des côtes de la Rochelle) est « mal commandée. Ses chefs en général sont des sots, des ivrognes ou des « fripons. Un trait que j'ai dû recueillir pour vous donner une idée de leurs « connaissances militaires et de la régularité qu'ils mettent dans leurs opé- « rations, le voici : Avant-hier, comme je retournais d'Ingrande à Ancenis, « j'appris, à Varades, que des individus se disant commissaires du général « Rossignol et de Ronsin avaient demandé à connaître l'état de ce poste, « et que de là ils s'étaient rendus à Ancenis. Je me hâtai de m'y rendre, « bien fondé à croire que ces deux individus étaient des espions de l'autre « rive, puisque Varades est l'avant-garde de l'armée d'Ancenis, qui est de « l'armée des côtes de Brest et non de celle de la Rochelle, ce que le général « Rossignol et Ronsin surtout ne pouvaient pas ignorer. Je les trouvai prêts « à s'en retourner. Je me convainquis par l'interrogat (*sic*) que je leur fis « subir, qu'ils étaient réellement les envoyés de Ronsin et du général Ros- « signol, et que ceux-ci ne connaissaient ni la carte, ni la position de l'ar- « mée à laquelle ils étaient attachés ; qu'ils avaient cru que l'armée d'An- « cenis, commandée par Canclaux, général en chef de l'armée des côtes de « Brest, dépendait de celle des côtes de la Rochelle. Je les fis repartir de « suite, quoique j'eusse peut-être dû les faire arrêter, attendu qu'ils n'avaient « ni grade militaire, ni mission légale, et que leur démarche pouvait exciter « des soupçons contre eux. Jugez par là, citoyens collègues, si l'on doit être « surpris qu'on fasse dans cette armée de la mauvaise besogne ? Est-ce donc « par commissaire que les généraux doivent faire la visite des postes ? Ne « doivent-ils pas y aller eux-mêmes, ou envoyer des adjudants généraux qui « puissent leur rendre des comptes exacts?.... »

le nom véritable était Nourry. Originaire de la Rochelle, il avait débuté au Théâtre-Français sous le nom de Roselly ; après quelques mois, on le siffla tellement qu'il fut obligé de quitter la scène. Il ne dut qu'à la protection de Marie-Antoinette de pouvoir reparaître en public quelque temps après. La reconnaissance ne l'empêcha pas, plus tard, de présider au supplice de sa bienfaitrice, et d'envoyer son fils[1] tremper son mouchoir dans le sang de cette malheureuse reine. Il avait été amené en Vendée par son ami Ronsin ; on sait comment ses talents y étaient appréciés par les représentants du peuple. Son collègue, Hazard, était lui aussi un militaire du même genre : ancien religieux génovéfain, il avait, dès le commencement de la Révolution, donné les plus grandes marques de son ardeur républicaine. Le 20 novembre 1791, il était venu à la barre de l'Assemblée législative faire hommage d'un catéchisme patriotique qu'il avait rédigé « d'après les principes consacrés par la Constitution ». Un peu auparavant, il avait fondé à Saint-Denis une institution pour l'éducation civique et patriotique des fils d'aristocrates[2]. Venu en Vendée avec les bataillons de Paris, il s'était dès lors attaché à la fortune de Rossignol. Il devint plus tard chef de l'état-major général de l'armée des côtes de Brest.

Les deux adjudants-généraux partirent le premier août, ils visitèrent Poitiers, Saint-Maixent, Niort, la Rochelle, Luçon et les Sables-d'Olonne. Leur mission n'était pas seulement militaire, le choix de leurs personnes l'indique assez ; ils devaient aussi s'enquérir de la situation politique, de l'esprit des populations et des troupes, en un mot faire une inquisition en règle. Partout où ils passèrent, ils jouèrent aux petits proconsuls, s'arrogeant des pouvoirs qu'ils n'avaient nullement, s'imposant aux municipalités et aux chefs de

[1] Il en avait fait son aide-de-camp. A. *Nourry-Grammont*, né à Limoges, sous-lieutenant dans l'armée révolutionnaire. Condamné à mort et exécuté avec son père le 11 avril 1794 ; il n'avait que 19 ans.

[2] *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, X, p. 421.

corps, passant des revues, se faisant donner des escortes. Nous verrons, d'après eux-mêmes, qu'ils ne furent pas reçus partout avec un grand enthousiasme. On leur contesta même les droits auxquels ils prétendaient ; nous verrons aussi comment ils se vengèrent en dénonçant tout le monde dans leur rapport.

Le cinq août, ils étaient à la Rochelle, d'où ils envoyèrent à Ronsin et à Rossignol un premier rapport sommaire que nous n'avons pas pu retrouver. Mais ils ont consigné leurs observations tout au long dans un mémoire rédigé aussitôt leur arrivée à Saumur, le quinze août. Ce mémoire, déposé aux archives du Ministère de la Guerre[1], a été analysé en partie par Savary[2]. Nous croyons cependant qu'il est assez intéressant pour être publié en entier. On y verra que les villes de la Basse-Vendée et du Poitou restées aux mains des patriotes étaient pour la plus grande partie habitées par des modérés; et les commissaires les soupçonneront toutes d'être entachées de fédéralisme.

Voici le texte même de ce rapport :

ARMÉE DES CÔTES
DE LA ROCHELLE

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
UNE ET INDIVISIBLE.

A Saumur, le 14 août 1793, l'an Ier[3]
de la République.

RAPPORT

Des adjudants-généraux HAZARD *et* GRAMMONT *aux généraux Rossignol, commandant en chef, et Ronsin, adjoint au ministre de la guerre, sur la situation politique et militaire des armées des*

[1] *Dépôt de la Guerre*. Archives historiques : Armée des côtes de la Rochelle, section 5, carton 4, à sa date.

[2] *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la République française*, II, pages 18 à 22.

[3] Une main inconnue a écrit au crayon, à la suite de cette date : « 27 thermidor an II. » En fait, nous sommes au *27 thermidor an I.*

côtes de la Rochelle, depuis Poitiers jusqu'aux Sables-d'Olonne, inclusivement :

CITOYENS GÉNÉRAUX,

Le compte rapide que nous vous avons rendu en date de la Rochelle, le 5 de ce mois, par un courrier extraordinaire chargé de toutes les pièces relatives aux états de situation, tant pour le disponible des hommes que pour celui des vivres et munitions, depuis Poitiers jusqu'à la Rochelle inclusivement, est parfaitement conforme à la vérité ; cependant nous allons revenir sur toutes ces villes, pour vous donner communication des instructions ultérieures que nous en avons tirées au retour de notre voyage.

POITIERS[1].

Cette ville a besoin de la plus grande surveillance. L'esprit public est nul, les corps administratifs sont gangrenés d'*aristocratie ;* le peu de bons républicains qui s'y rencontrent sont l'objet de la persécution des autorités constituées et des chefs de corps[2] ; le commandant temporaire et le commis-

[1] La plus grande partie des renseignements sur Poitiers contenus dans les notes de ce modeste travail sont dus à l'extrême obligeance de MM. Lièvre, bibliothécaire de la ville, et Prosper Puisay, directeur du très intéressant *Bulletin municipal de la ville de Poitiers*. Qu'ils veuillent bien tous deux recevoir mes remerciements. H. B. D.

[2] Voici les noms des principaux administrateurs et chefs de corps de Poitiers à cette époque: *Président du directoire du département* : M. Charles MONTAULT-DESISLES, évêque constitutionnel de la Vienne ; *Maire* : M. MOTEL, orfèvre ; *Procureur de la commune* : CONNEAU ; *Substitut* : CLÉMENT père ; *Officiers municipaux* : Hélion, Clément, Fradin, Gervais, Chauveau, Desseaux, Loindé, Servant et Maury ; *Président du Tribunal criminel* : M. BRAULT ; *Président du Tribunal du district* : M. ARNAULT. — M. *Montault-Desisles* était né à Loudun le 30 avril 1755, il avait fait ses études classiques chez les Oratoriens de Saumur et son droit à Poitiers, où il prit sa licence le 15 janvier 1776 Déjà il était reçu avocat au Parlement, lorsque la mort d'une jeune fille à laquelle il était fiancé transforma son avenir, dit M. Port (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*). Il entra au séminaire Saint-Sulpice, puis revint à Poitiers terminer ses études théologiques. Consacré le 19 avril 1783, il fut nommé de suite vicaire à Loudun. Il adhéra à la Constitution civile du clergé. Elu en juin 1790 membre de l'administration du district de Poitiers, en juillet de la même année, membre du directoire du département de la Vienne, il fut appelé par ses concitoyens à l'évêché constitutionnel de Poitiers le 4 septembre suivant et fut installé le 5 octobre, sans quitter l'administration du département dont il devint président. Sa modération bien sincère le désignait aux menaces des terroristes

saire-ordonnateur de cette place[1] sont à remplacer le plus tôt possible pour le bien de la République ; le premier n'étant point à la *hauteur de la Révolution*, et le deuxième étant trop à la *bassesse de l'aristocratie*. La mesure urgente à prendre en ce moment serait de jetter (*sic*) promptement dans cette place un commandant provisoire sans-culottes (*sic*) et la déclarer en état de siège ; sans quoi Poitiers ne nous sera d'aucune utilité dans notre dernière entreprise contre la Vendée ; il serait trop impolitique de confier aux autorités constituées d'une ville, qui militerait sans cesse contre nos opérations militaires, la garde des prisonniers que nous allons faire et le soin de pourvoir aux besoins de nos armées[2].

qui dominaient Poitiers. Dénoncé à plusieurs reprises, notamment dans le rapport que nous reproduisons, il fut incarcéré quelque temps après, puis envoyé à Paris pour y être jugé par le tribunal révolutionnaire. Il eut le bonheur d'y arriver le lendemain du 9 thermidor. Au bout de quelques mois il recouvra sa liberté, et se retira dans une de ses propriétés, à Loudun. Lors du Concordat pour le rétablissement du culte catholique, il fut un des premiers à abjurer ses erreurs constitutionelles. Nommé évêque d'Angers le 14 avril 1802, il réorganisa peu à peu son diocèse et y rétablit la paix religieuse. Il est mort saintement dans sa ville épiscopale, le 29 juillet 1839. H. B. D.

[1] Je n'ai pu découvrir quel était le commandant temporaire de Poitiers au commencement d'août 1793. Le commissaire-ordonnateur s'appelait Jujardy ;il n'existe à Poitiers aucun renseignement sur son compte. Il est à croire d'ailleurs qu'il ne joua dans cette ville qu'un rôle très effacé, obligé qu'il était sans doute de suivre les armées. Il était supplée à Poitiers par le commissaire des guerres, Jean Alexandre, contre lequel porte très vraisemblablement la dénonciation de Grammont et d'Hazard. C'est une figure curieuse à étudier que celle de cet Alexandre ; fils naturel de Jean-Jacques Rousseau, il était à la fois horloger, mécanicien et doreur, avant la Révolution. Pendant la Terreur, il eut à Poitiers une très grande influence, et sut se comporter toujours en honnête citoyen, dit son biographe, M. P. Puisay. Suspendu de ses fonctions après des dénonciations qui plus tard furent reconnues calomnieuses, il reprit son ancien métier. En 1802, il inventa, le premier, un système de communication à longue distance qui n'est autre chose que cette admirable découverte qu'on appela plus tard la *Télégraphie électrique*. Il voulait donner son invention au Premier Consul ; malheureusement celui-ci lui refusa une audience de cinq minutes, et Alexandre, justement froissé, garda pour lui son invention. Il est mort dans la plus affreuse misère à Angoulême, en 1831.

[2] C'est là une calomnie purement gratuite et une dénonciation qui coûta bien cher à ceux qui en furent victimes. MM. Montault, Motel, Alexandre et autres avaient pourtant donné assez de preuves de leur dévouement à la Révolution pour qu'on les épargnât. H. B. D.

SAINT-MAIXENT[1].

Cette place est importante par l'abondance des vivres qu'elle peut procurer à l'armée dans son arrondissement ; mais elle a besoin d'un commandant temporaire qui ne soit pas de la légion de Westermann[2] ; elle offrira encore une grande ressource pour y retirer un grand nombre de prisonniers.

NIORT[3].

Cette ville a le plus grand besoin de l'état-major général des sans-

[1] Cette ville partagea dès le principe l'esprit révolutionnaire le plus avancé, aussi voyons-nous les commissaires lui être plutôt favorables. Si Rossignol n'avait pas été arrêté dans ses murs, ils seraient sans doute bien plus ardents. Les habitants avaient en effet accepté d'enthousiasme la Constitution de 1793, et la Convention avait applaudi à leurs déclarations, apportées à la tribune le 20 juillet par Lecointe — Puyraveau.

[2] C'était le lieutenant-colonel des chasseurs à cheval de l'ancienne légion du Nord, devenue la légion de Westermann, ce pourrait-être Sandoz. Cet officier avait sous ses ordres environ 3,000 hommes, pour la plupart pillards et indisciplinés. Il ne faudrait pas d'ailleurs croire que c'est là la raison des termes du rapport qui nous occupe. Rossignol (il était alors adjudant-général), à son passage à Saint-Maixent, le 29 juin précédent, avait été dénoncé par ce commandant de place, comme ayant cherché par les propos les plus incendiaires à mettre la troupe en rébellion contre ses chefs, et s'était glorifié de ces agissements. Westermann, instruit de ce qui s'était passé, « considérant que le citoyen Rossignol a déjà prêché la même insubordination contre le général Biron à Niort ; qu'il est urgent d'arrêter les projets d'une personne aussi dangereuse à la tête d'un corps, qui partout ne prêche que la révolte, » avait pris un arrêté ordonnant l'arrestation immédiate du chef de la 35e division de gendarmerie et sa mise en jugement (*Savary*, I, 328). On comprend dès lors l'animosité de Rossignol et de ses amis contre Westermann et tout particulièrent contre l'officier commandant la place de Saint-Maixent.

[3] La ville de Niort, dit M. A. Chevallier, se présentait, dès avant 1789, comme la principale cité du Poitou, sinon par l'importance de sa population, du moins par l'intelligente activité de ses habitants et la prospérité chaque jour croissante de son commerce. Cette prospérité, Niort la devait sans doute, sous l'ancien régime, à son heureuse situation sur le penchant de deux collines séparées par une vallée fertile qu'arrose la Sèvre, rivière navigable dans presque tout son parcours. Sans craindre cependent d'être démenti, on peut affirmer que sa fortune n'a pris tout son essor que depuis les guerres de la Vendée, époque à laquelle la présence dans ses murs du quartier général de l'armée républicaine y fit affluer des capitaux considérables (*Hist. des villes de France* de Guillebert, tome IV). En récla-

culottes, et de la commission militaire[1] ; l'esprit public est contre-révolutionnaire, et les autorités constituées sont fédéralistes et bironistes[2]. La première mesure de sagesse est de mettre cette place en état de siége. Lorsque l'armée sortira de Niort, si l'on n'use point de cette précaution, elle pourra se regarder comme entre deux feux.

LA ROCHELLE[3].

Il faut avoir vu la fédération du Dix Août dans cette ville pour juger la nécessité où est la République de porter un œil attentif sur cette place

mant pour Niort la présence de l'état-major général, les commissaires répondaient aux désirs et je dirai même aux besoins de la population. Il est à croire qu'ils se firent dans leur rapport, du moins sur ce point, l'écho des demandes qui leur furent adressées. On devait être en effet très chagrin du départ de Biron et de l'éloignement du nouveau général en chef resté jusque-là à Tours et à Saumur. Mais on désirait sans doute la présence de Rossignol dans un tout autre but que celui indiqué dans ce rappport.

[1] Sans attendre la commission militaire, il y avait en fonctions à Niort, comme partout, un tribunal criminel présidé par Brian, et dont l'accusateur public était Leblois.

[2] Le maire de Niort était à cette époque *Jean-Jacques-Daniel* Guillemeau, docteur en médecine ; il avait été élu en décembre 1792. Le procureur de la commune était son neveu, du même nom et médecin comme lui, mort conservateur de la Bibliothèque de la ville. Les deux Guillemeau et un membre de la commune, nommé Rouget, avaient, le 15 mars 1793, sauvé la vie à environ deux cents prêtres réfractaires, arrêtés dans les départements de la Vendée, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres, qu'on avait enfermés dans le donjon du château de Niort. Une compagnie de Marseillais, qui passait pour aller dans la Vendée, voulait les massacrer avant de partir. Grâce à l'énergie et au courage des trois officiers municipaux, cette boucherie fut évitée. Le président du directoire du département était *René-Jacques* Morisset, né à Niort le 28 février 1765, avocat, membre du district en 1790, prédécesseur immédiat de Guillemeau à la mairie, élu président du département à l'unanimité en 1793. Président de l'assemblée départementale sous l'Empire, baron, chevalier de la Légion d'honneur, conservateur des eaux et forêts, député en 1813 et 1814, 1816 et 1817, mort en 1826 estimé de tous. Ses collègues du directoire étaient en 1793 : Guilhaud, de Parthenay ; Averti, imprimeur à Niort ; Fribault, de Thouars ; Jard aîné ; Proa ; Sanzeau, de Parthenay ; Viollet, de Chef-Boutonne ; Guérin, ancien oratorien, était procureur général syndic.

(*Renseignements fournis par l'érudit M. Chotard, conservateur de la Bibliothèque de Niort.*)

[3] Dans cette partie du rapport, on sent les basses rancunes de Grammont contre ses compatriotes qui n'ont pas su apprécier ses talents ; son désir de vengeance apparaît nettement contre tout ce qui tient un rang un peu

exposée à nos ennemis *intérieurs* et *extérieurs*, le maire[1], ami intime de Biron, à la tête de la cérémonie, faisant crier : *Vive la République*, et se refusant à ajouter *une et indivisible*[2], nous disant très sèchement que cette addition était sous-entendue ; le général Verteuil[3], homme de paille, est le jouet des nombreux royalistes de cette ville. Le commandant de la garde nationale, Touron[4], faisant les fonctions d'adjudant-général et de com-

élevé dans sa ville natale. Les Rochelais pourtant avaient embrassé de bon gré les principes révolutionnaires. Seules, un certain nombre de vieilles familles avaient montré peu de sympathie pour ce nouveau régime ; mais la masse de la population n'avait pu admettre la Terreur ; au commencement de mars, 80 personnes au moins étaient déjà incarcérées pour leurs opinions modérées. La guerre de la Vendée causa de grandes craintes dans la ville, qui se voyait à la veille d'être attaquée du côté de la terre par les insurgés et du côté de la mer par les Anglais, dont la flotte bloquait l'entrée du port. Les habitants formèrent de nombreux bataillons de volontaires, qui luttèrent avec ardeur contre les adversaires du gouvernement établi. Un misérable ouvrier horloger, nommé Parent, sans ressources, sans travail, arrivé de Paris à la Rochelle en 1790, dominait dans le Club rochelais des Amis de la *Constitution*. Il devint, dit Dupont, l'idole des plus ignobles terroristes et l'effroi des citoyens honnêtes. Cet homme fut l'âme de toutes les mesures de violence prises à la Rochelle et l'organisateur des assassinats et des exécutions qui eurent lieu dans cette ville. Il ne faisait d'ailleurs que suivre les instigations de Billaud-Varennes, qui ne cessait de faire retentir la Convention de ses déclamations contre l'incivisme de sa ville natale, poussant l'infamie la plus atroce jusqu'à désigner son propre père parmi les ennemis de la République qu'il importait de supprimer. (Conf. Dupont : *Hist. de la Rochelle*.)

[1] C'était Dély, il avait été élu le 2 décembre 1792. Il fit preuve d'une grande fermeté et, malgré ses opinions avancées, d'une grande douceur envers les prisonniers. Surrexcitée par la nouvelle de la défaite subie au Pont de Saint-Fulgent par la garde nationale de la Rochelle (16 mars 1793), la population voulait se porter aux derniers excès. Dans la nuit du 20 au 21 mars, un individu nommé Lévêque ayant témoigné son contentement du succès des Vendéens, allait être mis en pièces, quand Dély, accompagné des officiers municipaux Delacoste et Admyrault, se précipite au-devant de ses concitoyens, fait à Lévêque un rempart de son corps et le sauve par son courage, ainsi que les prisonniers royalistes qu'on voulait écharper. Malheureusement il ne put, malgré son dévouement et l'énergie du commandant Thouron, sauver quelques heures plus tard la vie de quatre malheureux prêtres réfractaires, que la populace du port finit par égorger (Cf. *ibid.* pp. 577 et 580).

[2] Pour bien se rendre compte de toute la perfidie d'une pareille dénonciation, il faut se souvenir que nous sommes au 15 août 1793, c'est-à-dire à quelques semaines seulement de l'écrasement des Fédéralistes et des Girondins, alors que Bordeaux n'avait pas encore ouvert ses portes à Tallien.

[3] Verteuil était lieutenant-général avant la Révolution. Lorsqu'éclata la guerre de Vendée, il commandait à la Rochelle la 12e division militaire.

[4] Thouron. Il était commandant de la garde nationale de la Rochelle dès la formation de ce corps. Au début de l'insurrection vendéenne, il forma

mandant temporaire de la ville, homme très suspect, souffrant que les grenadiers des bataillons, au mépris de la loi, portent encore des bonnets à *plaques fleurs délysées*[1] et des fleurs de lys sur les retroussis de l'habit. C'est ce même Touron qui souleva ses bataillons et vint signifier en notre présence au général Verteuil, au moment où nous allions passer la revue de la force armée, que ses bataillons ne reconnaissaient que *lui* pour général, et nous força d'exhiber nos pouvoirs, et d'en faire lecture au milieu de la place. C'est ce même Touron qui engagea les chefs de bataillon à ne point passer notre revue, et fut cause que le nommé *Donné à Dieu* (*sic*), commandant du 5e bataillon, s'y refusa formellement et manqua, comme nous l'avons déjà dit, de causer une insurrection générale ; nous regardons Touron plus coupable que Donnéadieu, qui s'est laissé égarer.

avec sa troupe la majeure partie de l'armée du général Marcé sous les ordres duquel il servit comme chef de la légion du centre, avec le grade d'adjudant général. Il assista comme tel à la bataille du 19 mars 1793 entre Chantonnay et Saint-Fulgent, où les troupes républicaines furent entièrement battues. Ce fut lui qui, par son courage, parvint avec Boulard et Esprit Baudry à sauver l'artillerie et les débris de l'armée. Il fut signalé à la Convention pour sa bravoure dans cette occasion. (*Réimp de l'Anc. Mon. XV, 784*). Il ramena à la Rochelle sa troupe fort éprouvée. Hélas ! un certain nombre des gardes nationanx de la ville avaient péri dans la défaite. La nouvelle de ce désastre amena une émeute, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Thouron, après avoir contribué par son courage à sauver, avec le maire Dély, les malheureux enfermés à la prison des Dames-Blanches, ne put malgré ses efforts arracher quatre pauvres prêtres à la fureur populaire. Dans cette circonstance le chef de la garde nationale ne voulut pas, pour défendre les prisonniers, ordonner à sa troupe de faire feu sur la populace ; sans doute ce fut une faute, mais peut-on la reprocher bien amèrement, en pleine guerre civile, à un homme qui venait de donner tant de preuves de son courage et de son dévouement, et qui d'ailleurs suivit en tous points les instructions du maire ? Thouron, non content d'avoir payé de sa personne contre les ennemis de l'idée et du gouvernement qu'il servait, avança encore de sa bourse dix-sept mille livres pour l'organisation et l'équipement de la garde nationale, prévoyant bien cependant qu'on ne pourrait le rembourser.

[1] (*Sic*). Quel crime abominable ! Avait-on donc le temps et les moyens, au milieu d'une guerre de tous les jours, de modifier instantanément les uniformes ? Ce n'étaient pas d'ailleurs les fleurs de lys qui pouvaient empêcher les soldats de Thouron de se battre ; les meilleures troupes envoyées en Vendée, l'armée de Mayence elle-même, avaient encore l'uniforme royal. Et pourtant c'est avec des niaiseries de cette sorte qu'on faisait alors fusiller ou guillotiner ses ennemis. Les commissaires laissent trop voir qu'ils cherchent surtout à faire punir les manques d'égards dont le chef de la garde nationale rochelaise s'était rendu coupable envers eux-mêmes. On comprend du reste qu'un militaire comme lui n'eût pas eu grande considération pour nos deux adjudants-généraux.

Nous vous observons, citoyens généraux, que la tour de la Lanterne[1] renferme en ce moment plus de mille brigands prisonniers ; il est instant de faire passer des ordres très prompts, pour leur translation dans l'intérieur, soit à Angoulême, soit au château de Jarnac ; ces prisonniers disent hautement que tant que Biron aurait commandé l'armée patriote, l'armée catholique était assurée de ses succès. La prison de la ville est également engorgée de personnes de différents sexes, tant émigrés qu'Anglais ; ils crient impunément : *Vive Louis XVII !* Il s'en est évadé huit le jour même de la fédération, et l'on n'a fait aucune recherche ni poursuite !!![2] Cette indifférence nous paraît impardonnable, avec d'autant plus de raison que, dans la nuit même du 10 au 11, des placards contre la République, et *au nom de Louis XVII*, ont été affichés jusqu'à la porte du général Verteuil et dans tous les coins de la ville. Le décret contre les assignats royalistes a fait lever la tête aux aristocrates marqués ; les armateurs, négociants et autres riches de la ville en sont gonflés de rage, mais ils sentent qu'il faut s'y soumettre. Nous observerons que la masse entière du peuple ne participe en rien à toutes ces infamies, et que lui seul fait éclater une joie républicaine.

LUÇON[3].

A notre arrivée dans les environs de cette ville, nous avons trouvé le

[1] L'entrée du port de la Rochelle était défendue par les trois tours de la Guine, de Saint-Nicolas, et de la Lanterne, cette dernière un peu sur la gauche en venant de la mer ; puis, sur un plan plus éloigné, se trouvait la tour de l'Horloge. Une grande partie des malheureux enlevés ou faits prisonniers dans la Vendée avaient été dirigés sur la Rochelle. Dès le mois de juin 1793, la tour de la Lanterne en était encombrée ; on dut bientôt leur affecter aussi les tours Saint-Nicolas et de l'Horloge. A la fin, il sévit, parmi ces prisonniers accumulés dans des espaces trop restreints, une maladie contagieuse terrible, qu'ils communiquèrent aux juges qui les envoyaient à l'échafaud ! Dans la seule tour de la Lanterne, il périt environ 250 prisonniers, 60 furent guillotinés. Les autres, employés à divers travaux par la municipalité, survécurent à la pacification et furent renvoyés dans leur pays, après le 15 février 1796.

[2] L'état des prisonniers vendéens était tel qu'ils excitaient un intérêt général ; à la Municipalité, au Club de Parent même, on les appelait les *pauvres brigands*. Le Conseil de la commune dut s'occuper d'améliorer leur sort. (Dupont : *Histoire de la Rochelle*, p. 583.)

[3] Autrefois Luçon se trouvait au fond d'un golfe formé par l'Océan ; cette ville, par suite du retrait de la mer, est à présent située sur le bord du *Marais* qui occupe la place de ce même golfe.

poste des Quatre-Chemins[1] fort mal gardé ; il était nuit, et aucune sûreté n'était prise. Nous en fîmes l'observation au commandant du poste qui ne sut que nous répondre ; mais un gendarme à cheval nous dit avec une arrogance extrême *qu'il préférait l'ancien régime au service de la République.* Nous relevâmes ce propos criminel, en le prévenant que nous allions en faire notre rapport au général de brigade Tuncq . A peine fûmes-nous reconnus à ce poste important, nous dirigeâmes nos pas vers la ville dont nous trouvâmes le poste d'entrée aussi mal gardé que le premier, une pièce de canon absolument abandonnée, l'entrée de la ville engorgée par des voitures. Lorsque nous demandâmes l'officier du poste, un canonnier vint nous dire fort insolemment, après nous avoir fait reconnaître, que nous étions tous égaux, qu'il savait le service, et qu'il n'avait pas besoin de nos observations. De suite, nous nous rendîmes auprès du général de brigade Tuncq qui était déjà prévenu de notre arrivée, nous lui fîmes personnellement le rapport le plus succinct sur la situation des postes que nous venions de passer. Il nous répondit, avec la morgue d'un vieux général de l'ancien régime[2] , qu'un général de brigade à la tête d'une armée victorieuse[4] n'avait pas besoin de leçons. Nous ne parlerons pas des épithètes personnelles, parce que nous sommes républicains.

Le lendemain, avant de nous mettre en marche pour nous rendre aux

[1] Poste situé en avant et à une demi-lieue de Luçon, célèbre dans les guerres de la Vendée. Le principal grief des commissaires est, encore là, de n'avoir pas été reçus avec assez d'égards. Le commandant du poste, ou plutôt camp des Quatre-Chemins, était le chef de bataillon Canier, sujet anglais qui servait dans l'armée républicaine. Il avait la confiance absolue de ses soldats, ce qui ne l'empêcha pas d'être dénoncé à maintes reprises, et d'être forcé plus tard à se retirer.

[2] Tuncq était gendarme de la connétablie de l'Isle de France avant la Révolution ; il prit les armes après le 10 août 1792, et fut fait général. Employé dans l'armée de la Vendée en 1793, dénoncé à la Convention, il fut suspendu et reçut l'ordre de se retirer à 20 lieues du théâtre de la guerre. C'était le 13 août, l'armée vendéenne menaçait Luçon de toutes parts ; les représentants Goupilleau et Bourdon de l'Oise ne tinrent aucun compte de cette suspension, ils créèrent même Tuncq général de division. Le lendemain, c'est-à-dire quelques jours après la visite des commissaires, il remportait une brillante victoire à Chantonnay. Un échec subi au même endroit, quelque temps après, permit à Ronsin d'utiliser contre lui les dénonciations de Grammont et d'Hazard ; il fut arrêté et conduit à Paris ; le procès et l'exécution de ses ennemis le sauvèrent de la guillotine. Employé plus tard en Italie (1798), il est mort d'une chute de cheval vers la fin de 1799.

[3] Dénonciation assez mal venue : Tuncq était fils d'un tisserand, et nous venons de voir qu'il était simple gendarme sous l'*ancien régime.*

[4] Il avait remporté déjà une grande victoire en avant de Luçon le 30 juillet.

Sables-d'Olonne, nous requîmes le citoyen Percebois[1], commandant temporaire de la ville, de nous donner une escorte de cavalerie pour nous accompagner jusqu'aux Sables ; nous étions en voiture, les chasseurs étaient à cheval et se préparaient à nous escorter, lorsque Tuncq arriva, leur défendit de nous suivre, menaçant le commandant temporaire de la prison, et ajouta, devant la troupe, que nous n'avions aucun droit à nous faire accompagner. Nous ne faisons aucune réflexion sur cette conduite, qui compromettait notre mission, puisque nous côtoyions les postes avancés des Brigands.

Nous nous sommes donc rendus seuls aux Sables et auprès du général Boulard[2], à Olonne ; l'accueil de ce général, la fermeté, la connaissance dans ses devoirs, voilà ce que nous avons aperçu dans Boulard. Forcés de repasser encore par Luçon et de là nous porter à la pointe de l'Aiguillon[3], comme nous y avait invités le général Boulard, afin de prendre connaissance de cette plage qui offre depuis longtemps aux émigrés la facilité d'une descente, nous fîmes à la municipalité de Luçon une réquisition pour avoir deux chevaux, mais bientôt Tuncq s'opposa, sous de vains prétextes, et retarda notre départ jusqu'au lendemain, et ce ne fut qu'à une prière particulière de Grammont que nous obtînmes deux chevaux d'un particulier de l'endroit.

Nous ne pouvons passer sous silence l'activité du commandant temporaire Percebois, brave et ferme dans ses devoirs. Les menaces arbitraires et les mauvais traitements dont nous avons été témoins n'altèrent point son courage républicain.

Nous vous demandons, citoyens généraux, l'élargissement du citoyen Philippe Guesdon, espion de la République, et qui a bien servi son pays ; cet homme essentiel à notre armée a encouru l'animadversion arbitraire de Tuncq parce qu'il a reçu de nous une indemnité de cent livres avec promesse de se rendre à Niort sitôt que l'état-major y serait. Les pièces ci-jointes[4] vous prouveront son innocence et l'injustice de sa détention. Nous vous remettons également deux pièces authentiques qui attesteront la manière arbitraire dont Tuncq se fait délivrer des rations pour son armée et élude sa responsabilité.

[1] Percebois, chef de bataillon, s'était distingué à la bataille du 30 et avait mérité les éloges de son général.

[2] *Henri-François* Boulard, né à Paris vers 1746 ; mort à la Rochelle vers l'an III (1794). Chevalier de Saint Louis et major du régiment de la Vieille-Marine avant la Révolution ; colonel du 60e de Ligne, puis général de brigade. Il se distingua par ses talents et sa bravoure dans la guerre de Vendée, où il commanda malgré lui.

[3] Canton de Luçon, département de la Vendée.

[4] Malheureusement les pièces annoncées manquent au dépôt de la guerre ; il eût été intéressant de savoir ce qu'était cet espion dans un pays où les généraux républicains se plaignirent à chaque instant de n'en point trouver.

SITUATION MILITAIRE DE LUÇON.

Infanterie	5371	hommes
Cavalerie	414	»
Canonniers	203	»
Total	5988	hommes

treize pièces de canons de quatre avec leurs caissons, et une pièce de huit, le tout abondamment pourvu de gargousses et de boîtes à mitrailles.

SITUATION MILITAIRE DES SABLES.

Infanterie disponible	1re colonne	3207	hommes
	2e colonne de Baudry	1521	»
Cavalerie	1re colonne	153	»
	2e colonne	45	»
Canonniers	1re colonne	214	»
	2e colonne	35	»
	Total	5175	hommes

Boulard a huit pièces de quatre et Baudri[1] trois pièces de quatre et une de huit, le tout abondamment pourvu.

OBSERVATIONS SUR LES VIVRES.

Ces deux armées de Luçon et des Sables peuvent marcher sur-le-champ; outre leurs magasins particuliers, le moindre succès qui nous ouvrira

[1] *Esprit* Baudry était chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie de marine, au début de la guerre de Vendée. Il fut employé en cette qualité dans l'armée du général Marcé. A la déroute du Pont de Saint-Fulgent (19 mars 1793), il contribua puissamment, avec Thouron et Boulard, à sauver l'artillerie et les débris de l'armée. Depuis, il avait constamment commandé la 2e division de l'armée des Sables. Suspendu peu de temps après le rapport de Grammont et Hazard, il reçut l'ordre de se rendre à Rochefort-sur-Mer et de n'en pas sortir. Au mois de juin 1794, alors qu'on craignait une descente des Anglais, le représentant Topsent le nomma commandant provisoire de cette place; au mois de juillet suivant, nous le retrouvons revêtu du grade de chef de brigade, commandant les volontaires nationaux formés avec le 4e régiment d'infanterie de marine, son ancien corps. (*Dépôt de la Guerre.* Armée des côtes de la Rochelle.)

l'entrée chez les Brigands nous assure des fournitures immenses. Le district seul de Fontenay renferme des subsistances capables de nourrir l'armée pendant deux ans ; nous le tenons des administrateurs eux-mêmes de ce district, et c'est une grande erreur de supposer prendre les Brigands par la faim.

Par les états ci-joints, vous verrez, citoyens généraux, que l'armée des Sables a son dixième au moins de malades ; nous vous dénonçons à cet effet l'horrible insouciance des autorités constituées des Sables[1], qui laissent les hôpitaux dans un état de pénurie affreuse ; les malades manquent des choses les plus nécessaires ; au moment où nous y étions, il n'y avait pas un médicament dans la pharmacie. Le nommé Roi, apothicaire du pays, patriote comme son nom, a osé refuser les secours qu'il pouvait apporter aux malades, et a motivé son refus de la manière la plus indécente, injuriant la nation et avilissant les assignats qu'on lui offrait pour prix de sa marchandise. Cependant les fièvres, communes en ce pays pendant les mois d'août et de septembre, ne seraient rien si l'on purgeait dans les premiers accès, et deviendront mortelles pour notre armée si l'on ne se hâte d'envoyer des remèdes.

Vous saurez aussi que depuis deux mois il a été impossible au général Boulard d'aller en avant : 1° faute de moyens de sûreté de subsistances qu'éludaient les autorités constituées des Sables et d'Olonne[2] ; 2° relativement aux ordres qu'il reçut du général Chalbos[3], en date de Niort, qui lui mandait

[1] L'Administration municipale des Sables se composait alors du maire Gaudin, de *Delange*, *Bécherel*, *Boulineau*, *Gobert*, *Achard*, officiers municipaux, et Rouillé, procureur de la commune. Les Sablais avaient, dès le commencement de la Révolution, donné des preuves non équivoques de leur ardeur républicaine. Au début du soulèvement vendéen, sous les ordres du conventionnel Gaudin, le propre frère du maire, ils avaient lutté victorieusement contre les paysans de Jolly et de Savin. Mais Gaudin était brouillé avec les terroristes, depuis qu'il avait proclamé à la tribune de la Convention l'incompétence de cette assemblée à juger Louis XVI ; les Montagnards ne lui pardonnèrent jamais cette intervention.

[2] Le maire d'Olonne était alors M. Jannel.

[3] *François* Chalbos, né à Cubières (Lozère). Il était militaire avant la Révolution ; l'émigration d'un grand nombre d'officiers nobles favorisa son avancement, mais cet avancement si rapide exalta considérablement son orgueil. Il fut envoyé à Fontenay le 22 mars 1793, comme chef de brigade ; fait général peu de jours après, il prit part à tous les combats qui eurent lieu dans cette région avec des alternatives de succès et de défaites. Nommé général de division après sa victoire du 16 mai à Fontenay, il était à la bataille de Cholet le 15 octobre. La modestie de Kléber fit donner à Chalbos le commandement en chef de l'armée républicaine après la retraite de Rossignol. Au mois de novembre 1793, Chalbos malade obtint de se retirer. Il est mort commandant de place à Mayence le 3 février 1803.

de se tenir prêt à marcher pour l'époque du 20 juillet, et qui révoqua de suite ce même ordre sans lui en motiver les raisons. Le général Boulard nous a donné communication de sa correspondance ; ce rapprochement sera facile à faire avec les événements du 15 et du 18 juillet[1].

Un abus à détruire promptement, c'est la malversation et l'agiotage qui s'exercent impunément, sous l'autorisation des autorités constituées des Sables. Lorsqu'il est question du *maximum* des différentes denrées qui y sont sujettes, la loi est ponctuellement observée envers le peuple ; mais lorsqu'un négociant du pays se trouve pourvu de ces mêmes denrées, le maximum est augmenté d'un tiers ; c'est ce qui nous a été attesté par des républicains.

Ce qui surprendra, c'est que les bons habitants des campagnes, que l'on voulait séduire par la hausse du maximum, ont laissé taxer d'un tiers en sus et ensuite, de leur propre volonté, ont rejeté cette augmentation frauduleuse en se conformant au maximum décrété.

Nous ne cesserons, citoyens généraux, de vous répéter qu'il est instant de déclarer en état de siége toutes les villes pareilles qui avoisinent ces départements ennemis de la patrie et infestés d'un aussi abominable brigandage.

Nous vous observons que, depuis une lieue de Saint-Gilles[2] jusques et près la rivière de Nantes, les Brigands occupent la côte, ce qui peut fournir une étendue de huit lieues. Le drapeau blanc y flotte de manière que ce signal détestable attire les scélérats qui veulent se coaliser avec les Brigands.

Il existe à l'île d'Aix, près la Rochelle, un excellent bataillon de la Charente-Inférieure, particulièrement exercé dans les meilleurs principes, et qui brûle du désir de combattre l'ennemi. Il sollicite à grands cris d'être employé ; on peut d'autant plus facilement le satisfaire qu'il serait important de le remplacer par un bataillon de Lot-et-Garonne campé actuellement sous les murs de la Rochelle, qui n'est ni discipliné, ni exercé ; des commissaires envoyés par ce département nous ont fait eux-mêmes la demande de cet échange qui vous paraîtra utile pour le bien de l'armée.

Voilà, citoyens généraux, le rapport exact et succinct de tous les renseignements que nous avons pris dans la mission que vous nous avez confiée, l'espace de quatorze jours.

Les adjudants-généraux,

HAZARD. GRAMMONT.

[1] Les ordres de Chalbos existent encore au Dépôt de la Guerre, et dans l'un d'eux (20 juillet 1793) le général suspend le mouvement en avant ordonné par sa lettre précédente (qui porte la même date), en expliquant qu'il vient d'apprendre la déroute de Vihiers (18 juillet) et qu'il convient d'attendre.

[2] *Saint-Gilles-sur-Vie*, chef-lieu de canton du département de la Vendée dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne ; petit port assez important situé

Comme nous le disions au début de cette étude, on voit que ce rapport est bien plus une œuvre de délation et de vengeance qu'un exposé sérieux de la situation militaire du pays. Il n'en pouvait être autrement ; les commissaires se sont surtout préoccupés de satisfaire leurs rancunes personnelles et celles de leurs amis, en dénonçant les uns et les autres, et particulièrement Montault-Desilles et Tuncq, qui ne durent qu'à d'heureux hasards d'échapper au supplice qui les attendait.

Grammont ne resta pas longtemps en Vendée ; en récompense de ses services, son ami Ronsin l'emmena avec lui à Paris. L'adjoint au Ministre de la guerre en fit son chef d'état-major à l'armée révolutionnaire, et l'ex-comédien put parader tout à son aise dans les bureaux de la rue de Choiseul. On le vit, en costume militaire, jouer au naturel les rôles tragiques[1]. Mais son triomphe fut court ; un décret du 16 nivôse an III (5 janvier 1794) ordonna sa mise en accusation avec son fils, Chaumette[2], Beysser[3] et 21 autres personnes prévenues d'avoir trempé dans le complot d'Hébert, Cloots et Ronsin. Poursuivi devant le tribunal révolutionnaire de Paris, le 21 germinal suivant (8 avril 1794), il fut condamné à

à l'embouchure de la rivière de Vie, dans le fond de la baie de la Gâchère. La côte, occupée par les Vendéens de Charette, n'était guère abordable du côté de la mer, l'île de Noirmoutiers étant à ce moment occupée par les Républicains.

[1] *Nouvelle Biographie universelle*, de Rabbe et autres.

[2] *Pierre-Gaspard*, dit *Anaxagoras* CHAUMETTE, né à Nevers le 24 mars 1763, clerc de procureur avant la Révolution, membre puis procureur de la commune de Paris, l'un des chefs du parti Hébertiste, dans la ruine duquel il périt.

[3] *Jean-Michel* BEYSSER, né à Ribauvillers, en Alsace, chirurgien dans un régiment des Indes Orientales, puis capitaine au service de la Hollande. Rentré en France au commencement de la Révolution, il était colonel de dragons à Lorient en 1791 ; fait général de brigade au début de l'insurrection vendéenne, il fut l'un des plus braves défenseurs de Nantes contre l'armée catholique, en juin 1793. Destitué comme fédéraliste, puis replacé, ses ennemis sûrent le faire impliquer dans la conspiration d'Hébert et de Ronsin, à laquelle il paraît avoir été complètement étranger. Il passait pour être un des plus beaux hommes de France.

mort après quatre jours de débats, pour avoir, dit le jugement, « de complicité avec Ronsin, Hébert, Cloots et autres « déjà frappés du glaive de la loi, conspiré contre la liberté « et la sûreté du Peuple français, en voulant troubler l'Etat « par une guerre civile, dans laquelle des conjurés devaient « dissoudre la Représentation nationale, assassiner ses « membres et les patriotes, détruire le gouvernement répu- « blicain, s'emparer de la Souveraineté du Peuple, et donner « un tyran à la France[1]. »

Plus heureux, Hazard, devint chef de l'état-major général de l'armée des côtes de Brest, lorsque Rossignol en reçut le commandement ; on le retrouve à Malo en février 1794. Il sut pourtant abandonner assez à temps son protecteur pour n'être pas complétement entraîné dans sa disgrâce. Emprisonné d'abord en même temps que Rossignol, mais vigoureusement défendu par le représentant Savary, il réussit à échapper aux conséquences de la révolution du 9 thermidor. « J'ai vu avec peine sur la liste des généraux, s'écriait en « 1795 le représentant Goupilleau, un nommé Hazard qui il « y a six ans était génovefain, il y a deux ans maître d'école, « et qui depuis a été le principal agent de Rossignol, qui a fait « avec lui les guerres de la Vendée et participé aux horreurs « qui ont été commises. Ce Hazard a même été en prison avec « lui, et aujourd'hui il est employé dans nos armées avec un « grade supérieur[2] ! »

Il devint général. Assez adroit pour se faire oublier, il passa inaperçu au milieu des bouleversements qui dès lors se succédèrent avec rapidité.

H. Baguenier-Desormeaux.

[1] *Réimpression de l'ancien Moniteur :* XX, 191 et 203.
[2] *Ibid* XXV, 370.

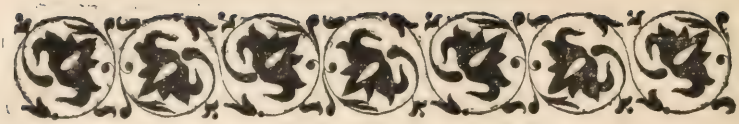

SOUVENIRS DE JEUNESSE

DEUX VENDÉENS AUX JEUX FLORAUX[1]

.. Mes études terminées au lycée de Bourbon-Vendée et mon diplôme de bachelier ès-lettres conquis à Poitiers (1849), j'étais rentré près de mon père, à Luçon. Je rimais à peu près chaque jour, et les pièces s'entassaient au fond d'un tiroir secret à ce réservé.

Sur ces entrefaites, j'avais été mis en rapport avec le curé d'un village des environs de la Bretonnière, M. l'abbé Hippolyte Lamontagne, qui avait, lui aussi, la passion de la rime et qui s'était surtout adonné à la fable. Nos relations devinrent bientôt intimes. Nous nous visitions souvent : je franchissais lestement la distance qui me séparait de la Bretonnière, et le bon curé venait, de temps à autre, déjeuner avec nous. Il était aimable, gai, spirituel. Mon père ne l'aimait pas moins que moi.

Un matin, en déjeunant à la maison, M. Lamontagne nous parla d'une certaine Académie des Jeux Floraux, de Toulouse, qui décernait des fleurs, chaque année, aux meilleures pièces

[1] A l'occasion de la mort récente de son « vieux maître et bien tendre ami » M. l'abbé Lamontagne, notre cher poète vendéen Emile Grimaud a eu l'aimable pensée de détacher pour nous cette page inédite de ses *Souvenirs de Jeunesse.*

de vers qu'on lui envoyait. J'en ignorais absolument l'existence. Nous résolûmes de nous renseigner à ce sujet et de concourir. Mon père insinuant que M. le curé seul avait des chances de succès : « Eh bien ! lui dis-je, si je remporte une fleur, t'engages-tu à me laisser l'aller chercher ? Me paieras-tu le voyage de Toulouse ? » — « Oh ! bien volontiers ! et, en prenant cet engagement, je ne cours pas grand risque, » fit-il en riant. — « Monsieur le curé, répondis-je, vous êtes témoin de la promesse ; je la rappellerai en temps et lieu. »

Et nous concourûmes. M. Lamontagne avait envoyé une ode : *Conquêtes de la Religion et de la Science*, et une fable : *L'Ecole des Amis* ; moi, une hymne à la Vierge : *La Chapelle de Marie*, et une fable : *L'Alouette et le Moineau*.

Un matin du mois de mars (1853) — une neige épaisse couvrait la terre — le facteur sonne à notre porte et remet un large pli à mon adresse, portant cette mention : « Académie des Jeux Floraux. » M. le vicomte de Panat, secrétaire perpétuel, m'annonçait que ma fable avait remporté le prix.

J'avais gagné mon voyage de Toulouse !

Je pris, comme on dit, mes jambes à mon cou, et, malgré la neige, je me rendis à la Bretonnière. Il me tardait, d'une part, d'annoncer ma réussite à mon compagnon de poésie ; de l'autre, de connaître la sienne ; car je ne doutais pas qu'il ne fût couronné lui aussi.

En me voyant apparaître, le bon curé, stupéfait, s'écria : « Eh ! mon très cher, qui donc peut vous amener par un temps pareil ?... » — Je lui montrai la bienheureuse lettre de M. de Panat. Pour lui, il n'en avait reçu aucune ; ce qui m'étonna et me contraria beaucoup. J'étais confus, je l'avoue, de l'emporter, avec mes vingt ans, sur un homme de près de quarante, et d'un talent mûr et éprouvé.

En somme, notre tentative n'avait point si mal réussi : le bon abbé avait ses deux pièces imprimées au recueil des Jeux Floraux ; l'une des miennes, la *Chapelle de Marie*, parti-

cipait au même honneur, et l'autre remportait la primevère d'argent.

Tandis que je ne persistais pas à concourir, M. Lamontagne n'abandonnait point la lutte, et, un peu plus tard, il obtenait un œillet pour sa piquante fable : *Le Loup renvoyé absous.*

EMILE GRIMAUD.

LE GÉNÉRAL DE CATHELINEAU

Je professe à l'égard de nos gloires vendéennes une trop sincère admiration pour ne pas m'incliner respectueusement devant la tombe à peine fermée qui vient de recevoir la précieuse dépouille du général de Cathelineau, et rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui ne fut pas seulement l'honneur du parti royaliste, mais de la France entière.

Petit-fils de héros, héros lui-même, Henri de Cathelineau avait à peine l'âge de porter les armes, qu'il combattait déjà vaillamment aux côtés de son père, — ce digne fils du *Saint de l'Anjou*, que la Restauration avait anobli et que les soldats de la monarchie de Juillet tuèrent dans une ferme des environs de Jallais.

Henri Cathelineau, condamné lui-même à mort par coutumace, réussit à se réfugier en Suisse, d'où il passa au Portugal avec le maréchal de Bourmont, le vainqueur d'Alger au service de don Miguel. En rentrant en France, il épousa Mlle de Kermel, d'une ancienne famille bretonne, et eut quinze enfants dont dix sont encore vivants : quatre fils et six filles.

On le retrouve en 1860 à Rome, cherchant à organiser pour la défense du Saint-Siège un corps de croisés. Mais cette idée n'ayant pas été approuvée par Pie IX, Cathelineau revint en France et vécut oublié dans sa modeste résidence du Pin-en-Mauges jusqu'au jour où l'invasion allemande lui remit l'épée à la main. Après nos premières défaites, ce soldat de race courut à Tours et obtint l'autorisation de former un corps franc où chefs et soldats combattirent comme s'ils avaient tous été des Cathelineau.

Fait successivement, au cours de cette valeureuse campagne

chevalier de la Légion d'honneur, officier et général de brigade, Henri de Cathelineau licencia sa troupe après la Commune et rentra dans la vie civile, gardant jusqu'à la dernière heure, sans tapage comme sans faiblesse, sa foi en la branche ainée de la Maison de France.

Bien qu'âgé de soixante dix-huit ans, il semblait, par sa démarche vive et son robuste tempérament, devoir résister à tous les chocs. Il a suffi d'un vulgaire accident, arrivé au château de Squividan, près Quimper, chez un neveu de Mme de Cathelineau, pour l'emporter en quelques jours.

Son éloge peut se résumer dans ce mot du maréchal de Canrobert :

« Je ne sais ce que pensent de Cathelineau ses amis, mais si je savais le nombre des braves, je saurais aussi le nombre de ses admirateurs. »

Les funérailles ont eu lieu, le 26 novembre, au Pin-en-Mauge, le berceau des Cathelineau, au milieu d'un immense concours de peuple, de noblesse et de clergé. A sa glorieuse dépouille, on avait joint dans un même triomphe le corps de son père et les restes du généralissime de 1793, que les petits-fils des *Géants* de la Vendée militaire s'étaient fait un devoir d'escorter en armes.

Et maintenant les trois Cathelineau, réunis dans une seule et même gloire, reposent sous les modestes dalles de l'église paroissiale du Pin-en-Mauges, à l'ombre de l'étendard du Sacré-Cœur qu'ils avaient pris pour blason, et du drapeau blanc fleurdelysé qu'ils ont teint si souvent de leur généreux sang.

R. V.

CORRESPONDANCE

I.

UN MOT PERSONNEL

Serait-il toujours exact qu'avec trois lignes d'un homme, on peut le faire pendre ? — Au cours de la monographie historique et archéologique que je consacrais récemment, dans les *Paysages et monuments du Poitou*, au canton de la Châtaigneraie, j'ai dû, à l'article *Bazoges-en-Pareds*, rappeler, pour être complet, le tragique événement dont le château de Pulteau avait été le témoin en 1793. Sachant, du reste, combien il est délicat de toucher à ce chapitre de notre histoire locale, je m'étais borné en note à cette simple mention :

« *C'est dans la cour du château de Pulteau qu'une colonne répu-*
« *blicaine, se rendant en 1793 de la Châtaigneraie à la Caillère,*
« *massacra plusieurs habitants des villages environnants qui y*
« *étaient venus chercher asile et protection.* »

Et, pour bien prouver qu'il n'y avait dans l'évocation de ce souvenir historique aucune intention malveillante, j'ajoutais :

« *Le même château évoque le souvenir du docteur Loyau, ancien député, qui y fit le premier essai de culture du topinambour, du maïs-fourrage et du trèfle incarnat.* »

Le descendant de M. Loyau en a pensé autrement et, oubliant —

naturellement — l'hommage auquel je n'étais point tenu, il s'en prend à moi de ce qu'à tort sans doute la tradition populaire, dont je n'ai que faire, accuse son ancêtre de n'avoir pas empêché le massacre de 1793. La *Revue du Bas-Poitou* n'ayant pas été précisément créée pour venger les gloires méconnues des anciens patriotes, j'aurais pu me contenter d'opposer un sourire à une réclamation dont la teneur de ma note démontre suffisamment l'inanité. Mais j'ai réfléchi qu'en ce faisant, j'exposerais l'aimable directeur des *Paysages et monuments du Poitou* à des désagréments qu'il ne mérite pas. Je vais donc combler les vœux de M. Loyau en rééditant gracieusement la déclaration que son ancêtre faisait, le 28 août 1793, aux autorités de Fontenay.

Qu'apprendra-t-elle au public ? Absolument rien, si ce n'est un nouveau crime de la Révolution, qu'un plus habile ami de cette dernière eût pris soin de cacher.

RENÉ VALLETTE.

« Je déclare qu'étant depuis quelques jours avec ma femme et une de mes nièces à ma maison de Pulteau, commune de Basoges, district de la Châtaigneraie, j'ai eu connaissance, le 8 pluviôse, qu'une colonne de l'armée républicaine était arrivée à la Châtaigneraie, que de là elle devait se porter à la Caillère, chef-lieu de canton, à trois quarts de lieues de la maison de Pulteau. Bien persuadé qu'un patriote n'avait rien à craindre de l'armée, j'allai le lendemain, jour de la décade, sur les neuf heures du matin ; j'entends dans le village, dont ma maison fait partie, le bruit de chevaux ; à ce bruit, je sors dans ma cour et je m'avance pour aller au-devant de l'armée. Le 1er cavalier qui m'aperçoit brûle deux amorces sur moi ; je lui dis que je suis patriote et que les armes républicaines ne doivent être tournéesque contre les ennemis de la chose publique ; je vais alors parler à un chef qui n'était pas encore dans ma cour ; le cavalier que je venais de quitter aperçoit dans la cour ma femme et ma nièce ; *il va sur elles le pistolet à la main et leur demande* le portefeuille ; je rentre dans la cour qui, quoique grande, se trouve remplie par la cavalerie et plusieurs volontaires ; je fus consigné dans ma maison avec ma femme et ma nièce ; *un officier m'arracha ma montre et mon portefeuille*, et le pillage le plus horrible eut lieu. Ce que les brigands n'avaient pas emporté, les patriotes l'enlevèrent. L'armée qui avait investi le village et qui s'était portée dans les villages voisins s'était emparée de plusieurs habitants. Ces habitants furent fusillés sans forme de procès ; *27 périrent dans ma cour.* Dans ce nombre, des hommes tranquilles furent sacrifiés. Les membres de la Commission municipale coururent les plus grands dangers ; ils furent traités de brigands *et pillés comme tels.*

A Fontenay, le 28 août, l'an deuxième de la République française, une et indivisible. *Signé* : LOYAU.

Extrait de la guerre de la Vendée et des Chouans, par Lequinio, représentant du peuple, député par le département du Morbihan. A Paris, *1er Brumaire an III*).

II.

VICTIME DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

Il a été plusieurs fois question, au cours des travaux publiés dans la *Revue*, du rôle considérable joué à Fontenay, au début de la Révolution, par M. Pichard du Page, procureur-général-syndic. Son arrière-petit-fils, M. Quentin Pichard du Page, nous prie de compléter les renseignements donnés précédemment par ces quelques lignes empruntées au *Dictionnaire des Familles du Poitou* de M. Beauchet-Filleau :

« Pichard du Page, dénoncé une première fois lors de la prise d'armes vendéenne, fut traduit devant un Conseil de guerre comme l'un des promoteurs de la rébellion. Mis en liberté, il vit — et c'était un triste présage — ses juges dénoncés pour avoir prononcé son acquittement. Dénoncé par Carrier et Fayau, il fut l'objet d'un décret spécial de la Convention nationale qui l'appelait à comparaître devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort le 28 avril et le fit exécuter le 6 mai 1794. »

III.

CHEZ NOS VOISINS

EXCURSION AU PAYS SAINTONGEAIS

Monsieur le Directeur,

Je viens vous donner le compte rendu de l'excursion annuelle de la Commission des Arts.

La Société avait choisi cette année, pour but de ses pérégrinations, l'arrondissement de Saintes. La date de l'excursion était le

11 juin : quinze membres s'étaient fait inscrire, parmi lesquels nous comptions quatre dames.

Notre sympathique président, M. Musset, n'ayant pu se joindre à nous, c'est M. Xambeu qui est chargé de conduire la caravane, secondé à merveille par M. Poirault, trésorier de la Société. Voici les noms des autres excursionnistes. Nous devons placer au premier rang, M. Fouau, promoteur de l'excursion, M. l'abbé Noguès, Aymard, le baron Oudet, sa femme et ses deux filles, Mlle Poirault, Lacour, juge d'instruction à Saintes, L. Béraud, avocat à la Rochelle, Pédezer, ingénieur des chemins de fer de l'État, et... votre serviteur.

Vers huit heures, nous arrivons à la station de Gemozac, important chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes. Le clocher en forme d'éteignoir attire de loin les regards. Cet édifice n'offre rien de bien intéressant, sauf la coupole rappelant le romano-bizantin et quelques chapiteaux de même style. Le reste est moderne. Il existe près de Gemozac un monticule entouré de fossés. D'après la tradition il faudrait y voir les restes d'un fort construit à l'époque des guerres de religion.

En 1589, le maréchal de Matignon, commandant l'armée catholique, se rendit maître du château. Malheureusement, il n'y a plus de traces de cette motte féodale, appartenant en 1641 à Louis Bouchard d'Aubeterre, mort en 1655.

Cette famille d'Aubeterre était une des plus illustres de Saintonge. François Bouchard, vicomte d'Aubeterre, fut maréchal de France sous Louis XIII.

Nous prenons la route de Mortagne-sur-Gironde, petite ville située à 14 kilomètres de Gemozac. Le soleil est radieux et tout fait présager que nous aurons une journée splendide pour exécuter notre scientifique promenade. La route est plantée de beaux arbres ; à droite et à gauche, on longe des prairies entrecoupées de bois et de vignes nouvellement replantées.

Après avoir dépassé le chemin de Madiou, village renfermant les restes d'une abbaye de bénédictins, on traverse la *Seudre*, une des rivières les plus importantes du département, mais c'est ici un ruisseau insignifiant parce que nous sommes très rapprochés de sa source. Un peu plus loin, nous passons au milieu de landes rappelant celles des environs de Bordeaux. Enfin, nous découvrons à l'horizon le clocher de Mortagne.

Je ne parlerai point de l'église de cette localité parce qu'elle

n'offre aucun intérêt archéologique. Je me contenterai de dire que la situation de Mortagne-sur-Gironde est ravissante, gracieusement perchée sur un coteau dominant la rive droite du fleuve. Possédant fort peu de documents concernant l'histoire de cette bourgade ayant obtenu au moyen âge le titre de ville, je sais seulement qu'il existait là une citée importante pendant l'occupation romaine, puisque l'on a découvert des traces de thermes remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Dans les environs on voit encore les vestiges d'une forteresse jadis importante. Sous le règne de Charles VI, en 1407, les barons de Saintonge, soumis à l'autorité royale, s'emparèrent de cette citadelle et chassèrent du pays les Anglo-Gascons.

Nous nous rendons à l'Ermitage de Saint-Martial consistant en une chapelle et plusieurs chambres creusées dans le roc. Le premier évêque de Limoges, vivant dans le premier siècle de la chrétienté, était venu, d'après la légende, s'établir sur les bords de la Gironde avec un certain nombre de disciples. Dans la chapelle, la balustrade du chœur est monolithe, quoique percée à jour. Deux statues sont placées de chaque côté de l'autel : l'une représente le saint patron du lieu et l'autre saint Antoine. Par un escalier, également creusé dans la roche, nous arrivons au sommet de la falaise. Vue splendide sur les côtes du Médoc. Près de notre observatoire, se trouve un moulin à vent hors de service, servant d'ânier aux navigateurs.

Le déjeuner a lieu au port de Mortagne ; puis on remonte en voiture pour Saint-Seurin d'Uzet. Avant d'arriver à cette localité, nous visitons le château du lieu appartenant à M. le marquis de Saint-Seurin. Bien que le propriétaire soit absent, nous sommes admis à visiter cette gentilhommière consistant seulement en un vaste rez-de-chaussée. Une terrasse, ornée d'une balustrade imitant le style Louis XVI, entoure le terrain occupé par la maison. La mer, en grondant furieusement, vient battre le rocher sur lequel a été bâti ce petit castel, véritable demeure d'un poète : *Dulce et decorum est in domo poeticâ mori* ! ! !

Je n'ai point à parler de Saint-Seurin d'Uzet, modeste commune de 500 habitants dotée d'un port moins important que celui de Mortagne. La route serpente à travers des falaises assez élevées, puis on s'arrête près d'un hameau appelé la Brissonnerie pour aller visiter le Fâ. D'après la chronique, il existait dans cet endroit une ville romaine, probablement l'ancienne Tamnum, mentionnée par Peutinger. On a découvert des restes de la voie romaine venant de

Blaye et se dirigeant ensuite sur Saintes en passant par Saint-Romain de Benet, au pied duquel se trouvait le *Portus Santonum*.

Nous arrivons à Talmont, modeste village comptant à peine 250 habitants. Autrefois, il était protégé par un château fort ayant appartenu au XVe siècle à la famille de Montauzier. Un document en date du 4 février 1413 donne la description du blason de Jacques, seigneur d'Hailly, capitaine du château de Talmont : « Écu à la bande « fuselée, penché, timbré d'un heaume, cimé d'une hure, supporté « par deux lions, au champ rétriculé. » En 1440, Charles VII donne à l'amiral Prévent de Coëtivy les terres de la vignerie de Talmont, après les avoir enlevées aux Anglais. Je retrouve une ancienne charte en date du 4 juillet 1472, par laquelle le roi Charles VIII fait abandon de la redevance due à la couronne consistant en 400 tonneaux de blé représentant une somme de 200 livres tournois pour réparer les fortifications de la dite ville « devant laquelle peuvent venir « chaque jour aborder les Angloys, nos ennemis et autres ». En 1574, pendant les guerres de religion, la forteresse se rendit aux soldats de La Noue, capitaine protestant. Reprise peu de temps après par l'armée catholique, cette place fut occupée deux ans plus tard par Condé, combattant par la Réforme, pour retomber de nouveau le mois suivant au pouvoir des papistes. Le chevalier de Longchamp, abandonné par ses gens, fut tué sur la brèche. Le château n'existe plus. On fait voir près de l'église une falaise isolée sur laquelle on distingue un amas informe de pierres. C'est tout ce qui reste de l'ancienne demeure des Montauzier[1].

L'église mérite une mention spéciale, car, d'après les archéologues, c'est une intéressante basilique du XIe siècle. Malheureusement la mer sape sans cesse le rocher sur lequel elle est bâtie. Nous sommes dans l'admiration devant les belles sculptures romanes du portail septentrional divisé en trois parties ; les deux côtés latéraux sont murés. Les pierres ravagées par le temps ont été remplacées par des moellons blancs sans aucune ornementation. Peste soit de l'architecte qui a ainsi gâté cette merveille de style roman ! ! ! La façade occidentale a été rebâtie au XVe siècle. L'abside demi-arrondie est écrasée par une sacristie du plus mauvais effet et allant se relier au portail nord. Les fenêtres, aux archivoltes à tête

[1] Je crois que M. Victor Billaud, dans un livre intitulé *Royan et ses environs* (1888), a commis une erreur en disant que l'ancien château de Talmont-sur-Gironde avait appartenu à la famille de la Trémoille. Il aura confondu avec Talmont (Vendée).

de diamant, peuvent remonter au XIIe siècle. Dans l'intérieur, on y rencontre le même style, avec deux transepts derrière lesquels sont accolées deux chapelles.

Le signal du départ est donné. Nous n'avons que le temps nécessaire pour nous rendre à la station de Cozes. Cependant nous arrivons avant le départ du train de Saintes, et avant de nous séparer nous adressons nos remerciements aux organisateurs de l'excursion pour nous avoir procuré les délices d'une aussi bonne journée.

Quant à moi, M. le Directeur, je vous dis au revoir et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

ED. DU TRÉMOND.

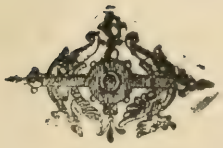

CHRONIQUE

Nous nous proposons de commencer dans la première livraison de 1892 la publication d'Études historiques et archéologiques sur tous les *Châteaux de la Vendée*. A cet effet, nous prendrons la liberté d'adresser prochainement aux propriétaires de ces châteaux un questionnaire que nous leur saurons gré de nous retourner le plus promptement possible après avoir eu l'aimable soin d'y répondre d'une complète façon.

Notre excellent confrère et ami, Jos. Berthelé, directeur de la *Revue poitevine et saintongeaise*, vient de quitter les Archives des Deux-Sèvres pour celles de l'Hérault. Nous applaudirions sans réserve à un avancement bien justifié par les mérites de celui qui en est l'objet, si cet avancement n'éloignait pas en même temps de nous un érudit collaborateur et un charmant ami. Toutefois, ce n'est point un adieu que nous entendons formuler à cette place. Le nouvel hôte de Montpellier a trop justement conquis par ses travaux droit de cité en Poitou, pour qu'il ne s'y laisse pas fréquemment ramener. C'est du moins le vœu que nous formons de tout cœur et que forment avec nous tous ceux qui l'y ont connu et aimé.

Le précieux musée archéologique de M. O. de Rochebrune vient de s'enrichir de deux grands panneaux de verdure assez intéressants : l'un de 3 mètres sur 3, l'autre de 5 sur 3. Le dernier surtout a dû être mis sur le métier dans les Flandres. C'est un sous-bois dans le style des gravures de Sadeler et de Martin Devos, avec arbres de grand style et premiers plans chargés à profusion de toutes ces

plantes aquatiques et sylvestres que les peintres dessinaient avec une allure toute magistrale sur leurs cartons et que les ouvriers tisseurs modelaient avec une grande entente de l'harmonie des couleurs tout en rehaussant savamment les reliefs par des nuances de soie bouton d'or d'un merveilleux effet. « Que nous sommes loin aujourd'hui de ces effets décoratifs si plaisants à l'œil, nous disait à ce propos l'heureux possesseur des richesses artistiques du château de Terre-Neuve ! Il semble que tout l'effort de nos tisseurs modernes dans les grandes fabriques de l'Etat doive se borner à reproduire en trompe-l'œil le tableau d'un maître quelconque. Vieille routine impardonnable, quand on a sous les yeux les chefs-d'œuvre tissés aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. » M. O. de Rochebrune a rapporté ces deux panneaux d'un récent voyage fait par lui aux environs de Saint-Savin (Vienne).

Jetons, avant de quitter le château de Terre-Neuve, un regard indiscret dans l'atelier du maître : nous y verrons sur le chantier une magnifique planche représentant le *Château du Lude*, et qui aura, nous en sommes certain, à sa sortie de presse, un grand retentissement dans le monde des arts.

Notre érudit collaborateur, M. le docteur Marcel Petiteau, vient de donner une nouvelle preuve du culte filial qu'il professe pour les gloires de sa ville natale, en élevant, dans le jardin attenant à sa demeure, un monument chargé de rappeler aux générations à venir comment l'héroïque pêcheur Daniel Fricaud préserva la ville des Sables d'une destruction complète durant le bombardement de 1696.

C'était pendant la dernière période de la guerre contre la Ligue d'Augsbourg ; les alliés menaçaient continuellement nos côtes, à l'aide d'une flotte d'environ cent quarante voiles. Le 16 juillet 1696, l'amiral hollandais Russel se présenta devant la ville des Sables pour la bombarder.

Il avait capturé en mer un pauvre pêcheur qu'il contraignit de lui servir de pilote et auquel il demanda des indications précises sur l'étendue de la ville des Sables pour la bombarder avec succès.

« Vous voyez, — dit le malin Sablais, — ces maisons sur la plage ? Eh bien ! la ville est aussi large que longue. La masse des habitations est derrière cette rangée. »

Les canons et obusiers anglo-bataves furent pointés en conséquence et lancèrent deux ou trois mille bombes qui passaient pardessus les maisons et tombaient à trois cents mètres au-delà.

Quelques-unes atteignirent le quartier de la Chaume où elles détruisirent une quarantaine de maisons, mais la plupart vinrent allumer dans le port un immense incendie.

L'amiral Russel se félicitait en voyant la flamme s'élever vers le ciel, et ne doutait point que, grâce aux indications précises de Daniel Fricaud, la ville ne fût bientôt complétement incendiée.

Celui-ci, qui feignait de donner à contre-cœur ces précieux renseignements, ne laissait pas que d'être très étonné de l'incendie de maisons dans un endroit où il savait n'en pas exister. Il en eut plus tard l'explication. Les Sablais, également surpris de la maladresse persistante des pointeurs de l'amiral Russel, avaient accumulé près du port des quantités de paille considérables. Ils y mettaient le feu au fur et à mesure que les bombes venaient s'éteindre dans l'eau, et par ce stratagème faisaient croire à l'ennemi que pas un de ses projectiles n'était perdu.

Persuadé qu'il avait brûlé la ville, l'amiral Russel se retira, laissant en manière de reconnaissance la liberté à Daniel Fricaud. Il est certain que sans la ruse de ce dernier, si bien favorisée par la sagacité de ses compatriotes, la ville des Sables, qui n'avait pour se défendre que quatre vieilles pièces de canon hors d'usage, eût été absolument détruite.

M. le docteur Petiteau, à qui nous devons ces intéressants détails, conserve précieusement l'une des bombes envoyées par les obusiers hollandais.

La maquette du monument élevé au cimetière du Père-Lachaise à la mémoire de Paul Baudry vient d'arriver à la Roche-sur-Yon. Cette maquette, image fidèle du monument, représente « la France en deuil pleurant l'illustre mort et le génie des Arts couronnant en Paul Baudry une des plus brillantes incarnations de l'art ». Elle sera placée prochainement dans une des salles du Musée de la ville.

A propos de l'érection de la nouvelle église de Saint-Laurent-sur-Sèvre, nous lisons dans la *Revue de l'Ouest* du 17 novembre 1891, les intéressantes lignes qui suivent :

« Les pèlerins venant par les routes de Mortagne, de Cholet ou de Châtillon, sont frappés tout d'abord de l'aspect monumental du nouveau sanctuaire digne du P. Montfort. M. l'architecte Fraboulet a tiré parti des précieuses ressources que lui offrait le style roman du XIIe siècle.

« Il faut attendre l'achèvement complet du monument pour en étudier les détails. Mais la partie que l'on achève suffit à donner une idée de l'impression que produira l'ensemble.

« L'abside dont les fondements sont baignés par la Sèvre étonne par ses belles proportions, et le clocher, arrivé déjà à 50 mètres, emprunte un cachet surprenant de légèreté, d'élégance, aux deux tourelles octogonales dont il est flanqué. Il sera surmonté d'une lanterne ajourée supportant un élégant campanile qui élèvera la Croix à 75 mètres.

« L'emploi de la pierre granitique donne à l'édifice un aspect imposant et sévère.

« Dans son état actuel, l'église de Saint-Laurent comprend le transept, le chœur et le sanctuaire, indépendamment de la vaste crypte qui, avec ses cinq chapelles et ses cinq autels, a les proportions d'une église. »

Notre excellent confrère et ami, Louis Chappot de la Chanonie, qui publie dans ce fascicule une si intéressante biographie de Mme de Bulkeley, prépare un curieux travail sur le *Costume dans les armées vendéennes*. L'aimable auteur a bien voulu nous promettre la primeur de quelques-uns des chapitres de cette nouvelle étude qui ajoutera certainement au juste renom dont il jouit parmi les lettrés et les savants de notre époque.

A la séance du 4 novembre 1891 de la Société de statistique des Deux-Sèvres, M. le docteur Pineau a donné communication de l'*Inventaire et partage des meubles et effets de défunte Louise Grollier, veuve de Jacques Dorin*, seigneur du Poyron, et épouse en secondes noces de Julien Doyneau, seigneur des Doues (26 octobre — 4 novembre 1661).

Le Poyron est une ancienne habitation seigneuriale voisine de Fontenay-le-Comte, récemment restaurée avec un goût très délicat par M. de Chantreau.

Notre distingué collaborateur et ami, M. Louis de la Rochebrochard, a été, dans la séance du 4 novembre dernier de la *Société de statistique des deux-Sèvres*, élu secrétaire en remplacement de notre regretté confrère Jos. Berthelé, nommé archiviste de l'Hérault.

Tous nos compliments au nouvel élu.

M. Gaston Guillemet, député de la Vendée, est l'auteur d'un récent rapport historique très complet sur la censure théâtrale.

Parmi les projets de loi d'intérêt local déposé par le ministre de l'intérieur, nous remarquons celui tendant à distraire des communes de Champagné-les-Marais et de Sainte-Radegonde-des-Noyers la section de Moreilles pour l'ériger en commune distincte.

Moreilles était naguère le siège d'une importante abbaye.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Léon David, vient d'obtenir à Paris un éclatant succès. M. David, que les derniers concours du Conservatoire avaient mis en relief, a été engagé à l'Opéra-Comique et débutera très probablement dans une prochaine reprise du *Barbier de Séville.*

Dans sa séance du 14 novembre, le conseil municipal de la Roche-sur-Yon a décidé qu'un monument serait érigé au cimetière en souvenir des jeunes gens de la ville qui sont morts ou disparus pendant la guerre de 1870.

Nous applaudissons de grand cœur à la pieuse et patriotique pensée qui a dicté cette décision que devraient imiter toutes nos cités vendéennes. C'est, en effet, comme nous avons eu l'occasion de l'écrire ailleurs, un devoir sacré de rappeler la glorieuse mémoire des braves qui ont succombé dans les batailles de 1870 et de 1871.

A l'occasion de la Sainte-Cécile, la *Société chorale* de Fontenay-le-Comte a chanté, le 22 novembre dernier, dans la chapelle de l'Hospice de cette ville, un salut qui prouve, en même temps que le mérite grandissant des choristes, le talent incontesté de leur directeur. Nous avons plus particulièrement goûté l'*O Salutaris* et le *Laudate*, deux nouvelles et remarquables pages musicales de M. Alfred Rousse.

A une aussi bonne école, M. Joseph Rousse — le fils de notre distingué concitoyen — ne pouvait manquer de devenir lui-même un virtuose. La presse parisienne a été en juillet dernier absolument unanime à célébrer le véritable et bien légitime succès qu'il a obtenu dans le concert de fin d'année des élèves de l'École d'orgue de M. E. Gigout, en exécutant une magistrale fantaisie de Saint-Saëns.

Encouragé par les intéressantes découvertes gallo-romaines qu'il a faites naguère à Champorté, près Pouzauges, M. Eugène des Nouhes, de la Cacaudière, vient de mettre partiellement à jour, à l'*Abbaye Rambaud*, même commune, une allée souterraine conduisant à deux chambres qu'il croit *funéraires* et qui selon nous auraient simplement servi de refuge aux époques troublées de notre histoire. Nous faisons des vœux pour que de nouvelles fouilles nous apportent une solution décisive.

Nous saluons avec une affectueuse reconnaissance la nouvelle collaboration qu'inaugure dans ce fascicule la charmante poésie intitulée *Autre vie*. C'est, du reste, bien inutilement que l'auteur

cherche à se dissimuler sous le pseudonyme de *Zabul*. Les lettrés de notre région auront aisément reconnu à la brillante allure des vers la plume délicate d'un de nos plus aimables confrères des bords fleuris de la Sèvre.

La Glorification des Arts français, par Luc-Olivier Merson, une tapisserie dans le genre des délicieuses tapisseries de Fontainebleau et destinée à l'Ecole des Beaux-Arts, est en ce moment sur le métier, aux Gobelins.

Mme la duchesse d'Uzès a fait représenter, le 26 novembre dernier, sur le théâtre de Bonnelle, une charmante pièce intitulée : Les *Mains blanches*, et signée du nom de Lefebvre, le distingué sociétaire de la Comédie-Française. Si nous en parlons ici, c'est que l'auteur de cette pièce s'est beaucoup inspiré, en l'écrivant, de l'histoire de nos guerres vendéennes.

Le R. P. Ingold quitte définitivement la Vendée. Nous en éprouvons un vif regret, et nous osons espérer que ses nouvelles fonctions n'empêcheront pas le savant oratorien de nous accorder parfois encore son appréciée collaboration.

Notre excellent ami, M. Claude de Monti de Rezé, vient de recevoir la croix de chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. Tous ceux qui comme nous ont pu apprécier les mérites du nouveau chevalier, s'associeront certainement aux cordiales félicitations que nous lui adressons.

Nous apprenons au moment de mettre sous presse que la *Société littéraire et artistique de l'Ouest*, dont le siège est à Paris, se propose de tenir son congrès annuel de 1892 à Fontenay-le-Comte. Des fêtes, dont le programme n'est pas encore arrêté, seraient organisées à ce propos, de concert avec la municipalité, et un buste serait élevé à la mémoire de notre illustre concitoyen Nicolas Rapin.

Nous apporterons avec plaisir à la réalisation de ce projet notre plus dévoué concours.

Nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de signaler ici le talent de sculpture de notre distingué collaborateur et ami, M. Jules Robuchon, directeur des *Paysages et Monuments du Poitou*. Ce talent vient de s'affirmer une fois de plus dans les deux récents médaillons de MM. Benjamin Fillon et Octave de Rochebrune qui — nous en avons le ferme espoir — recevront au Salon prochain l'accueil flatteur qu'ils méritent.

NÉCROLOGIE

—

L'AFFECTUEUSE collaboration que notre ami HENRI DANIEL-LACOMBE a toujours accordée à cette *Revue* nous fait un devoir de lui offrir publiquement un témoignage de bien douloureuse sympathie à l'occasion du deuil cruel qui l'a récemment frappé. Son père, M. JOSEPH-FLAVIEN DANIEL-LACOMBE, notaire honoraire, est, en effet, décédé presque subitement, en octobre dernier, dans sa charmante retraite de la Corbedomère, si bien faite pour goûter l'*Otium cum dignitate* du poète.

Aux éminentes qualités dont il fit preuve comme notaire, M. Daniel-Lacombe joignait le charme aujourd'hui de plus en plus rare d'un aimable et érudit causeur.

M. l'abbé PROSPER-ALEXANDRE GUÉRITEAU, chanoine honoraire du diocèse de Luçon, décédé le 29 octobre 1891 à la Roche-sur-Yon.

M. l'abbé JULES RICHARD, curé de Saint-Joseph de l'Oie, décédé le 3 novembre 1891, à l'âge de 52 ans.

La R. Mère SAINTE-EUPHRASIE, de la Congrégation des Ursulines de Jésus, dite de Chavagnes, décédée le 5 novembre à Chavagnes-en-Paillers, à l'âge de 89 ans.

Mme CHABOT DE PÊCHEBRUN, née Louise Perreau, décédée le 11 novembre 1891, à Fontenay-le-Comte.

M. CALIXTE DORION, décédé à Saint-Paul-Mont-Penit, le 12 novembre 1891. Lors des funérailles célébrées le 14, M. le sénateur Halgan a prononcé une oraison funèbre reproduite dans le *Publicateur de la Vendée* du 18 novembre.

Mme HENRY DE PUIBERNEAU, décédée à son château de Buchignon, le 14 novembre, à l'âge de 74 ans.

Mme MARIE-THÉRÈSE DE LINIERS, fille de la Charité, supérieure de l'hôpital de la Paix, décédée, le 12 novembre, à Constantinople.

Mme la comtesse D'AUTICHAMP, née DE SUZANNET, morte en son château d'Autroche (21 novembre 1891). Le nom des familles que cette mort met en deuil évoque le glorieux souvenir de deux des héroïques combattants de la Vendée militaire.

M. l'abbé HIPPOLYTE LAMONTAGNE, décédé à Nalliers, le 24 novembre 1891, à l'âge de 80 ans.

Esprit cultivé et délicat, M. l'abbé Lamontagne a composé de nombreuses pièces de vers, dont la plupart ont été publiées dans le journal la *Vendée* sous le pseudonyme de *Larivière*.

M. l'abbé AUGUSTE MÉCHINEAU, archiprêtre de Notre-Dame de Fontenay, décédé le 30 novembre 1891, dans sa soixante-dix-septième année.

La *Vendée*, le *Publicateur*, l'*Avenir Indicateur* lui ont consacré d'élogieux articles dans leurs numéros du 2 décembre.

M. RAYMOND CHABOT DE PÈCHEBRUN, décédé le 30 novembre 1891, à Fontenay-le-Comte, à l'âge de 32 ans.

M. l'abbé PIERRE-JEAN MIGNÉ, curé de Saint-Michel-Mont-Malchus, décédé le 30 novembre 1891, à l'âge de 64 ans.

M. l'abbé LÉON-AUGUSTE GUÉRINEAU, curé de la Flocellière, decédé le 1er décembre, à l'âge de 50 ans.

BIBLIOGRAPHIE

Lorsque novembre — ce mois des pieux souvenirs et des mélancoliques chrysanthèmes — ramène autour de nous ces délicieux paysages d'automne où toutes les teintes s'étalent à l'envi sur la palette de la nature, depuis l'émeraude persistant et vivace des pins jusqu'à l'ocre bronzé des feuilles de chêne qui s'envolent en bruissant, il fait bon parcourir, un livre aimable à la main, les discrets sentiers de nos bois embaumés de parfums sauvages et bordés de roses bruyères.

Ce livre, un jeune poète de Bretagne — la terre bénie des vaillants de la plume comme des preux de l'épée — vient de nous l'offrir sous le modeste titre : *Par la Lande*. Lande fleurie, toute pleine des souvenirs de Chateaubriand et de Lucile et dont le frissonnement des arbres évoque encore, les soirs de tempête, la grande image de Lamennais[1].

Pour n'être écrite qu'en prose, l'excursion tout à la fois historique et archéologique à laquelle M. René Vallette nous convie dans les dernières livraisons des *Paysages et Monuments du Poitou* n'en est pas moins intéressante. Ces livraisons, accompagnées de nombreuses illustrations dues au talent éprouvé de MM. J. Robuchon et G. Girault, sont plus particulièrement consacrées à l'histoire des cantons vendéens de la *Châtaigneraie* et de *Saint-Hilaire-des-Loges*.

Nous recevons de notre distingué confrère, M. A. de la Bouralière, la réimpression de la savante notice sur Saint-Hilaire de Poitiers qu'il a précédemment publiée dans les *Paysages et Monuments du Poitou*. Cette réimpression, qui sort des presses de notre compatriote M. A. Baud, imprimeur à Fontenay-le-Comte, est accompagnée d'une lettre-appendice de M. Alfred Richard (in-4° de 38 pp avec héliog. hors texte et fig. dans le texte).

Chaque année, la chute attristée des feuilles coïncide avec la joyeuse envolée des almanachs nouveaux. Citons parmi ceux qui nous arrivent : *Le grand Almanach vendéen* (imprimé à Fontenay, chez Gouraud), l'*Almanach très complet de la Vendée* (imprimé à la Roche-sur-Yon, chez Tremblay).

[1] Victor Thomas : *Par la Lande*. Rennes, Caillière, 1891, 178 p. in-12

Extrait du compte rendu de la séance du 15 octobre 1891 de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* : « M. le Président signale deux communications faites en mai dernier par M. René Vallette au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. »

Les *Annales* (1889) *de la Société des Sciences naturelles de la Charente-Inférieure* (la Rochelle, in-8° 32 p., typ. E. Martin 1890) contiennent le compte rendu de l'excursion géologique et botanique faite par la Société dans la forêt de Vouvant. Ce compte rendu est l'œuvre du docteur Termonia.

Le dernier fascicule de la *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest* dont nous donnons plus loin le sommaire contient de notre savant compatriote, M. A. Odin, la fin du *Catalogue des Crustacés podophthalmaires recueillis sur les côtes de la Vendée.*

De notre éminent collaborateur Mgr X. Barbier de Montault : *Inscriptions relatives à Claude Lorrain à Rome.* (Ext. de la *Lorraine-Artiste* du 5 juillet 1891.)

De M. René Vallette : Block-notes vendéens. — *Mouzeuil et l'Assassinat de Guise* (*La Vendée* du 2 octobre 1891).

— *Souvenirs de la Grande Guerre.* — *Le Général Jolly et la Division vendéenne des Sables-d'Olonne* (Lettre à M. Ch. L. Chassin : *Etoile de la Vendée*, N° du 15 novembre 1891).

— *Instantané Vendéen.* — *M. Claude de Monti de Rezé* (*Vendée* du 29 novembre 1891).

— *Les Prieurs et Curés de Notre-Dame de Fontenay* (*Vendée* du 9 décembre 1891).

Dans la *Revue poitevine et saintongeoise*, N° du 15 octobre 1891 : L'*Inventaire archéologique de l'Abbaye des Châtelliers* (suite), par Mgr X. Barbier de Montault.

— *Deux Jours à Carrépuits*, par Jos. Berthelé (Compte rendu d'une excursion campanologique dédié à son ami René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou.*

N° du 15 novembre 1891 : L'*Imprimerie à Thouars*, par A. de la Bouralière ;

— L'*Inventaire des Châtelliers* (suite) ;

— Mention de la thèse (*Du Mundium*) présentée par Alfred Giraud pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe (Extraits du *Livret de l'Ecole des Chartes* relatif à notre région).

Sous le titre « Un Arbre historique », le *Publicateur de la Vendée* (N° du 6 novembre 1891) a publié un intéressant article sur les descendants du *Saule de Sainte-Hélène* que possède le chef-lieu du département de la Vendée.

Notre aimable et érudit confrère, Henri Bourgeois, avocat à la Roche-sur-Yon, poursuit dans l'*Etoile de la Vendée,* des Sables-d'Olonne, *La Réhabilitation des Animaux calomniés.*

De notre savant collègue le Dr Marcel Baudouin : *Il n'y a pas une seule Crèche en Vendée* (*Libéral de la Vendée* du 30 octobre 1891).

— *L'Excès des Naissances en Vendée en 1890* (*Libéral* du 6 novembre 1891).

— *Les Crustacés de la Vendée* (*Libéral* du 15 novembre).

— *A propos du Sinistre maritime des Sables. — Les Canots de sauvetage* (*Libéral* du 20 novembre 1891).

Dans le même journal (N° du 23 octobre 1891) : *Recherches historiques sur la Vendée* (de M. A. Bitton) ; *Lettre de convocation pour servir au ban du Poitou* adressée à Paul Sonnet d'Auzon, écuyer, seigneur de Puy-Greffier, par François Derazes, lieutenant général en la sénéchaussée du Poitou (15 juin 1697).

Le *Libéral* a également commencé, dans son numéro du 23 octobre 1891, la publication d'une nouvelle tirée des guerres de Bretagne et de Vendée, *Peau de Bique*, due à la plume de M. Maxime Audouin, de la Société des gens de lettres, et dédiée à notre collaborateur et ami M. Eugène Louis.

Nous devons à ce dernier une très complète notice biographique sur *Gaston Guitton*, le distingué sculpteur vendéen.

De notre compatriote et confrère Edme Paz, du *Gil Blas*, une charmante, mais attristée pièce de vers : *Le jour des Morts*, parue dans le *Libéral de la Vendée* du 4 novembre 1891.

Le fascicule n° 6 de l'*Architecture et Sculpture en France*, de M. L. Noë (Paris, Dujardin, 17, rue Bonaparte), vient de paraître. Il contient plusieurs jolies reproductions de monuments de notre région, et notamment des détails sur l'église romane d'Aulnay (Charente-Inférieure), la galerie XVIe siècle de l'hôtel de ville de la Rochelle, et le puits de même époque qui se trouve dans la cour du château de Nantes.

La magnifique publication des *Paysages et Monuments du Poitou*

se poursuit sans que le haut intérêt artistique et littéraire dont son directeur a su l'empreindre ait fléchi un seul instant. Les dernières livraisons sont consacrées au *Loudunais* et accompagnées de merveilleuses héliogravures. Le texte est dû à la plume érudite de M. Roger Drouault.

M. René Vallette prépare actuellement pour ce même ouvrage une livraison sur *Benet*.

Parues récemment chez Clouzot : *Les Veillées vendéennes* de M. G. Boisson.

En préparation : *Les Fiefs de la Vicomté de Thouars, d'après l'Inventaire de 1753*, publiés par le duc de la Trémoille et Henri Clouzot, 1 vol. in-4°.

Les dernières *Chroniques de Bas-Poitou* insérées au *Publicateur de la Vendée* :

— *Les Commanderies de Champgillon et de Féolette* (2 octobre 1891).

— *Le Château de Saint-Mesmin en 1793* (9 octobre).

— *Pèlerinages vendéens* (29 octobre 1891).

Les *Mémoires du Général d'Autichamp devant le Tribunal* (9 novembre 1891).

Extrait du compte rendu du *Congrès archéologique de France*, tenu à Évreux en 1890 :

(Séance du 2 juillet) : « M. René Vallette signale les récentes découvertes faites en Vendée par MM. de Rochebrune et le comte de Fleury, et offre les articles publiés à ce sujet dans la *Revue du Bas-Poitou*. Sont-ce des fabriques de poteries ou des ateliers pour la préparation de la soude destinée à la confection du savon ? L'opinion des archéologues n'est pas encore fixée sur ce point, et M. Vallette demande si des trouvailles analogues n'ont pas été faites en Normandie. »

Notre très distingué collaborateur, M. de la Marsonnière, président de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, vient de donner dans sa *Claudia Varenilla*[1] une nouvelle preuve du charme de sa plume et de l'érudition de son esprit.

Ce « récit des temps gallo-romains » nous donne une exacte et charmante peinture de la vie sociale des Gaules sous le règne de Marc-Aurèle. L'auteur a emprunté ses personnages à l'histoire du

[1] 1 vol. in-12 de 348 p. Lecène et Oudin, Paris, 3 fr. 50. En vente à Fontenay, chez Mme Jules Robuchon.

pays Picton et il s'est inspiré dans sa mise en scène des remarquables ruines découvertes à Sanxay par le R. P. de la Croix.

Pour paraître prochainement chez M. L.-P. Gouraud, imprimeur-éditeur à Fontenay, « une gerbe poétique formée des plus jolies pièces de vers de feu M. l'abbé Gonet, ancien curé-doyen de Saint-Gilles-sur-Vie. » Cette opulente gerbe, nous dit M. l'abbé Goulpeau qui prend soin de sa publication, comprend : Une vie légendaire de saint Martin de Vertou en 2,000 vers, précédée d'une dissertation due à la plume si universellement érudite de notre collaborateur, M. l'abbé H. Boutin.

Chez Mme veuve Ivonnet, imprimeur à la Roche-sur-Yon :

La *Mort d'un Cœur*, poésie de M. Georges Duplessis (petit in-16 sur papier anglais).

Le *Résumé de l'Historique du 93e*, dont il a été tiré trois éditions : l'une à 100 exemplaires sur papier de Hollande in-8° carré ; la seconde à 300 sur papier anglais, toutes deux épuisées ; enfin la 3e édition dite *édition du soldat* sur in-8° couronne, tirée à 3,000 et touchant à sa fin.

La *Situation hippique en Vendée*, par M. P. Guillerot (in-8° carré).

La livraison de novembre de la *Revue de Bretagne et Vendée* contient un article de M. Dominique : Caillé *Figures de mon Pays, Mes trois Parents*, qui renferme une étude familière de la vie et des œuvres de Stéphane Halgan, le délicat poète dont l'héritage politique a été si dignement recueilli par son frère, M. Emmanuel Halgan.

Dans le *Publicateur de la Vendée* du 27 novembre 1891, sous la signature A. Rouillé : *Le Moulin de la Garde*, intéressante légende yonnaise.

Le tome Ier du savant ouvrage que notre distingué collaborateur, M. Ch. L. Chassin, va consacrer à la *Préparation de la Guerre de Vendée*, sortira de presse très prochainement. Cet ouvrage sera complet en trois volumes, qui seront suivis de la *Vendée patriote* en un nombre égal de tomes.

A signaler également la récente apparition d'un charmant volume dû à la plume d'une anonyme, dont tous les lettrés ont déjà apprécié la délicate érudition : *Un Canton du Bocage vendéen, Souvenirs de la Grande Guerre* (Chez Lacuve-Melle, in-4° de 368 p.)

Comme nous l'avions précédemment annoncé, le 11e volume qui vient de paraître de l'important ouvrage de M. Henri Béraldi sur

Les Graveurs du XIXe siècle (Paris, Conquet, 5, rue Drouot), contient une intéressante monographie de notre éminent compatriote, M. O. de Rochebrune, ainsi que le catalogue complet de ses œuvres jusqu'à ce jour.

De M. Barbaud, l'aimable et savant archiviste de la Vendée : son *Rapport sur la Situation des Archives départementales pendant l'année 1890-1891.* (Nombreux et intéressants relevés des Archives communales de *Dompierre*, *Lairière* (ancienne paroisse aujourd'hui réunie à la commune de la Ferrière), *de Sainte-Cécile*, de *Saint-Florence de l'Oie*, de *Saint-Martin des Noyers*, d'*Aizenay*, de la *Genétouze*, des *Lucs* et de *Saligny*.)

Notre ami, Henri Bourgeois a commencé dans l'*Étoile* du 6 décembre 1891 une étude sur les *Cathelineau* (1793-1891). Cette étude, très savamment écrite, est précédée d'une introduction dont nous partageons absolument l'esprit.

R. DE THIVERÇAY.

LA REVUE DU BAS-POITOU

OFFRE

à ses Collaborateurs et Abonnés

SES MEILLEURS SOUHAITS

DE NOUVEL AN

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE.

REVUE DU BAS-POITOU

Quatrième Année

—

TABLE DES MATIÈRES

Texte.

I. — La Vendée qui s'en va. — Les Gentilhommières en Bas-Poitou aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, par M. O. de Rochebrune... 5

II. — Autour du Drapeau blanc. — Biographies inédites des Vendéens et des Chouans (*Suite*), par M. de la Fontenelle de Vaudoré. 12

III. — Un disciple de Vitruve en Bas-Poitou. — L'architecte Julien Mauclerc (1513-1577), par M. René Vallette... 23

IV. — Chez les Gallo-Romains du Pays de Maillezais, par M. L. Brochet... 28

V. — L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers : maître Jehan Rabateau, président au parlement de Paris, par M. Henri Daniel-Lacombe.. 48

VI. — La Vendée à travers les légendes : St-Martin et St-Nicolas-de-Brem, par M. Henri Colins. 67

VII. — Chartes concernant la fondation de Notre-Dame la Blanche à Noirmoutier, par M. le docteur Viaud Grand-Marais... 78

VIII. — Le journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution (*Suite*), par M. A. Bitton... 100

IX. — Choses d'art, par M. René Vallette... 113

X. — Quel était le capitaine du Chastel de la Roche-sur-Yon en 1369? par M. Eugène Louis... 119

XI. — Chronique, par M. R. de Thiverçay... 123

XII. — Le peintre Lansyer et son œuvre. — Esquisse biographique, par M. René Vallette..... ...
— De Paris à Menton, notes de voyages, par M. Lansyer..... 137

XIII. — Le siège des Sables d'Olonne en 1793, par M. Ch. L. Chassin..... 153

XIV. — A travers les clochers du Bas-Poitou, par M. L Teillet..... 178

XV. — Ecrin poétique : Les deux croix, poésie par M. Emile Grimaud..... 197

XVI. — Un chapitre de ma vie archéologique, par M. Gabriel de Fontaines.... 198

XVII. — Une excursion chez les Gallo-Romains de Saint-Denis du Payré, par M. Louis Brochet..... ... 205

XVIII. — Notice généalogique sur la maison de la Fontetenelle, par M. le Vte P. de Chabot... 213

XIX. — La maréchalerie celtique et gallo-romaine à Fontenay-le-Comte, par M. Le Capitaine D... ... 228

XX. — L'autopsie de Richelieu, par M. Roger Drouault. 232

XXI. — Chronique, par M. R. de Thiverçay... 235

XXII. — La Vendée qui s'en va. — Les Moulières et le vieux Chassenon. — Plaisirs du gentilhomme champêtre, par M. O. de Rochebrune... 247

XXIII. — L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers (*Suite*), par M. Henri Daniel-Lacombe... 259

XXIV. — Palluau et les Clérembault, par M. l'abbé H. Boutin. 275

XXV. — Autour du drapeau blanc.— Biographies inédites des Vendéens et des Chouans (*Suite*), par M. de la Fontenelle de Vaudoré... 302

XXVI. — Contribution à l'histoire de Fontenay-le-Comte, par M. Edgar Bourloton.. 308

XXVII. — Chroniques sablaises. — L'hôpital Saint-Joseph (*Suite*), par M. le Dr MARCEL PETITEAU. 315

XXVIII. — Recherches historiques sur la Vendée. — Ce que devint l'église N.-D. de Fontenay pendant la Révolution, par M. A. BITTON. 321

XXIX. — Notes bibliographiques, par M. R. DE THIVERÇAY... 331

XXX. — Un mensonge de Richelieu, par M. l'abbé LACROIX, docteur ès-lettres. 333

XXXI. — Deux médaillons romains de Tibère et Drusus, par M. O. DE ROCHEBRUNE.. 344

XXXII. — Une amazone vendéenne : Mme de Bulkeley, par M. C. DE LA CHANONIE.. 347

XXXIII. — Poésie : Autre vie par ZABUL.. 369

XXXIV. — Une excursion archéologique à Foussay, par RENÉ VALLETTE... 371

XXXV. — Le Siège des Sables en 1793 (*Suite*), par CH. L. CHASSIN 391

XXXVI. — Documents inédits sur la Vendée, par Mgr X. BARBIER DE MONTAULT.... 409

XXXVII. — Etat politique et militaire de la Basse-Vendée et du Poitou en 1793, par M. BAGUENIER-DESORMEAUX.. 413

XXXVIII. — Deux Vendéens aux Jeux Floraux, par M. EMILE GRIMAUD.... 434

XXXIX. — Le Général Cathelineau, par R. V... 437

XXXX. — Correspondance, par E. DU TRÉMOND 439

XXXXI. — Chronique, par M. R. DE THIVERÇAY.... 446

Gravures.

I. — Le château de Ste-Juire (XVe siècle), eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE. 1

II. — La Grand'Rhée, id., par M. O. DE ROCHEBRUNE. ... 9

III. — Portrait de l'architecte Julien Mauclerc... ... 24

IV. — Objets gallo-romains trouvés dans le canton de Maillezais (2 planches lithog.), par M. L. BROCHET. ... 32

V. *Fac-simile* de la signature et du sceau de Jehan Rabateau, l'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, dessinés à la plume par G. GIRAULT.... 57

VI. — St-Nicolas et St-Martin-de-Brem, croquis à la plume de G. GIRAULT... 67

VII. — Sceau et contre-sceau de Jean Ier, vicomte de Thouars, par le même. 95

VIII. — Portrait à la plume de Lansyer, par lui-même... 136

IX. — Objets gallo-romains trouvés à Saint-Denis-du-Payré (2 planches lithographiques), par M. L. BROCHET. 208

X. — Fers à cheval celtiques et gallo-romains, dessin à la plume par le même... 228

XI. — La Grand'Court des Moulières (XVIIe siècle), eau-forte de M. O. DE ROCHEBRUNE... 246

XII. — Le vieux Chassenon (XVIIe siècle), eau-forte du même.... 255

XIII. — Le Montoir de Jeanne d'Arc, conservé au musée de Poitiers. 263

XIV. — Médaillons romains de Tibère et Drusus, eau-forte par M. O. DE ROCHEBRUNE... 345

XV. — Le portail principal de l'église de Foussay, dessin à la plume de G. GIRAULT. 205

XVI. — Restes de la Loggia de la maison François Laurent à Foussay, par le même... 307
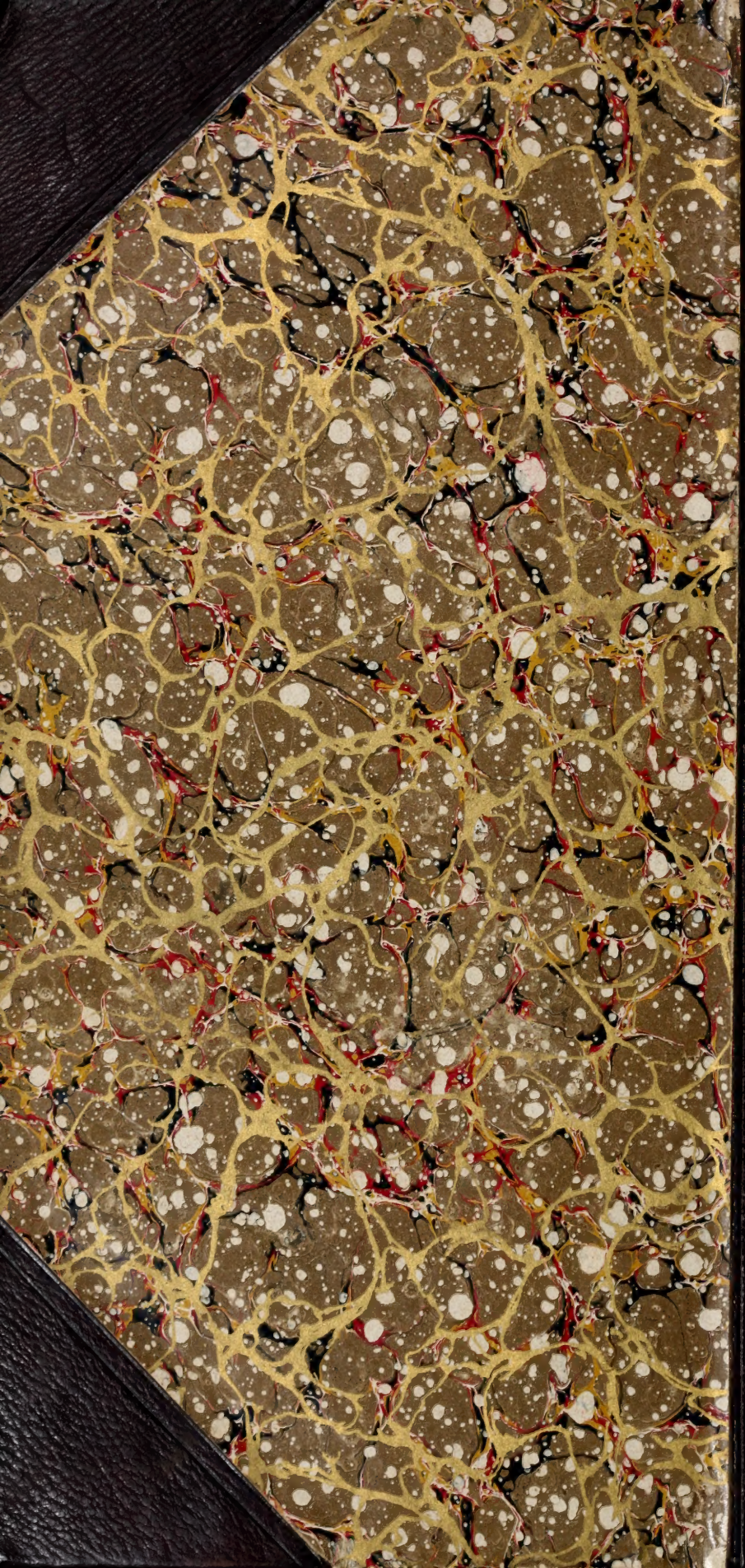
GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3042